

RAPPORT ANNUEL 2026

DANS LA PEAU DES ENFANTS ET DES JEUNES

TOME I : VOIX ET VIES D'ENFANTS ET DE JEUNES

VAINCRE L'ADULTISME, L'INFANTISME ET LES VIOLENCES DITES ÉDUCATIVES ORDINAIRES – DE LA DIGNITÉ DE L'ENFANT À L'ÉQUIDIGNITÉ

IMPRESSUM
Rapport rédigé sous la responsabilité de
Charel Schmit, Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher.

Avec les contributions de :
1447 enfants et jeunes, Eric Delemar, Magali De Rocco,
Jacqueline Di Ronco, David Dutarte, Marine Henry, Marzenka Krejcirik,
Helen Portal, Benoit Van Keirsbilck

Relecteurs :
Mélanie Benoit, Anna Bracke, Stephanie Dedenbach, Charel Schmit

Rapport annuel 2026 : Tome I
Conformément à l'article 8 de la loi du 1er avril 2020
instituant l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher.

Textes publiés sous licence
Creative Commons BY-NC-SA.

Layout
OKAJU

Conception
Raphaël Mersch
Infographies par Christophe Beau

Impression
ExePro (Troisvierges)

Illustrations
Contributions d'enfants et de jeunes recueillis dans le cadre de l'appel à contributions,
photos Adobe Stock, génération IA et archives de l'OKAJU.
© Unicef pour les pictogrammes des droits de l'enfant.

Date de publication
16 novembre 2026

ISBN
ISBN 978-99987-911-6-9

Remarques
Afin d'améliorer la clarté, la fluidité et la qualité rédactionnelle du présent document, l'équipe rédactionnelle a eu recours, à certaines étapes de sa rédaction, à des outils d'intelligence artificielle à des fins d'assistance linguistique. Ces outils ont également été utilisés pour la traduction de certains passages. L'ensemble des contenus a toutefois été systématiquement relu, vérifié et validé par les auteurs, qui en assument l'entière responsabilité, tant pour leur exactitude que pour leur formulation.

Toute mention du terme « Convention » fait référence à la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989. Par « enfant », il faut entendre toute personne âgée de moins de 18 ans, conformément à la définition donnée par cette Convention. Cette définition englobe donc les enfants et les adolescents âgés de 0 à 17 ans.

Pour ne pas alourdir le texte et pour faciliter la lecture, l'emploi du masculin générique a été adopté dans ce rapport pour désigner le genre féminin et le genre masculin, sans aucune intention discriminatoire.

RAPPORT ANNUEL 2026

DANS LA PEAU DES ENFANTS ET DES JEUNES



TOME I : VOIX ET VIES D'ENFANTS ET DE JEUNES

VAINCRE L'ADULTISME, L'INFANTISME ET LES VIOLENCES DITES ÉDUCATIVES ORDINAIRES – DE LA DIGNITÉ DE L'ENFANT À L'ÉQUIDIGNITÉ

Ombudsman okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Table des matières

A1. RÉSULTATS DU SONDAGE 7

Méthodologie 9
Observations générales sur les réponses 11
Bonheur, inquiétudes et injustices 12
Ce qui rend les enfants heureux 12
Ce qui inquiète les enfants 17
Ce que les enfants trouvent injuste 22
Etat des lieux des 3 P de la CRDE 28
Conclusion 39

A2. PERSPECTIVES D'ENFANTS ET DE JEUNES SUR LEUR VIE ET PRISES DE POSITION DE L'OKAJU 41

A2.1 Ce qui nous rend heureux 43

Perspectives des enfants et des jeunes sur le bonheur 43
En famille, être ensemble et pouvoir compter les uns sur les autres 46
Avec nos amis, jouer, rire et ne pas être seuls 48
Avec les animaux, trouver de la douceur et du réconfort 50
Nos loisirs : faire ce qui nous plaît 50
Position de l'OKAJU sur les sources de bonheur 66
Recommandations 83

A2.2 Ce qui nous inquiète 90

Perspectives des enfants et des jeunes sur leurs inquiétudes 90
Nos pistes de changement et nos messages de paix 111
Chaque enfant a le droit d'être comme il est 114
Position de l'OKAJU 120
Recommandations 128

A2.3 Ce que l'on trouve injuste 131

Perspectives des enfants et des jeunes sur les injustices 131
L'adultisme 145
Position de l'OKAJU 163
Recommandations 186

A2.4 Être écoutés, avoir ce qu'il nous faut, être en sécurité : les 3 P dans nos vies 193

Perspectives des enfants et des jeunes sur l'écoute, les besoins et la sécurité 193
Position de l'OKAJU 209
Recommandations 212
Annexes 213

A3. DANS LA PEAU DES ENFANTS ET DES JEUNES PLACÉS AU CPL 238

Perspectives des enfants et des jeunes placés au CPL 238
Position de l'OKAJU 242
Recommandations 249

A4. CONCLUSIONS 252

B1. VAINCRE L'ADULTISME, L'INFANTISME ET LES VIOLENCES DITES ÉDUCATIVES ORDINAIRES : DE LA DIGNITÉ DE L'ENFANT À L'ÉQUIDIGNITÉ 256

Notions clés 258
Un thème de l'année, trois dispositifs 260

B2. DE LA DIGNITÉ À L'ÉQUIDIGNITÉ 262

Nourrir des relations d'équidignité : une réponse aux droits de l'enfant, un chemin pour sortir de l'adultisme 262
De l'adultisme à la reconnaissance de la dignité de l'enfant 263
La relation d'équidignité 264

B3. L'ADULTISME ET L'INFANTISME SELON LES EXPERTS INVITÉS AU SUMMER SEMINAR 266

Nommer pour voir : infantisme, adultisme et notions voisines 266
Une domination structurelle, berceau des autres dominations 269
De l'enfant objet à l'enfant sujet : une révolution inachevée 269
Un continuum : des gestes ordinaires aux violences les plus graves 271
Les violences dites éducatives ordinaires : ni ordinaires, ni éducatives 272
Quand le droit lui-même est adultiste 276
Sortir de la domination : l'équidignité et le leadership adulte 278
La participation, levier le plus puissant contre l'adultisme 280
Ce que les enfants et les jeunes en disent : les ateliers 282

B4. « LA VIOLENCE NE DEVIENT PAS LICITE PARCE QU'ELLE EST MESURÉE OU PRÉSENTÉE COMME ÉDUCATIVE » 283

Contribution d'Éric Delemar Défenseur des enfants, 2020-2026 (France) 283

B5 « NOUS N'AVONS FAIT QUE COMMENCER » : ENSEIGNEMENTS DE L'ANNÉE ET CHANTIERS À POURSUIVRE POUR DÉCONSTRUIRE L'ADULTISME 287

B6. RÉSULTATS DES CONSULTATIONS SUR L'ADULTISME : 289

Participants 290
Méthodologie 291
Présentation des résultats par population cible 297
Synthèse comparative : regards croisés sur l'adultisme 323

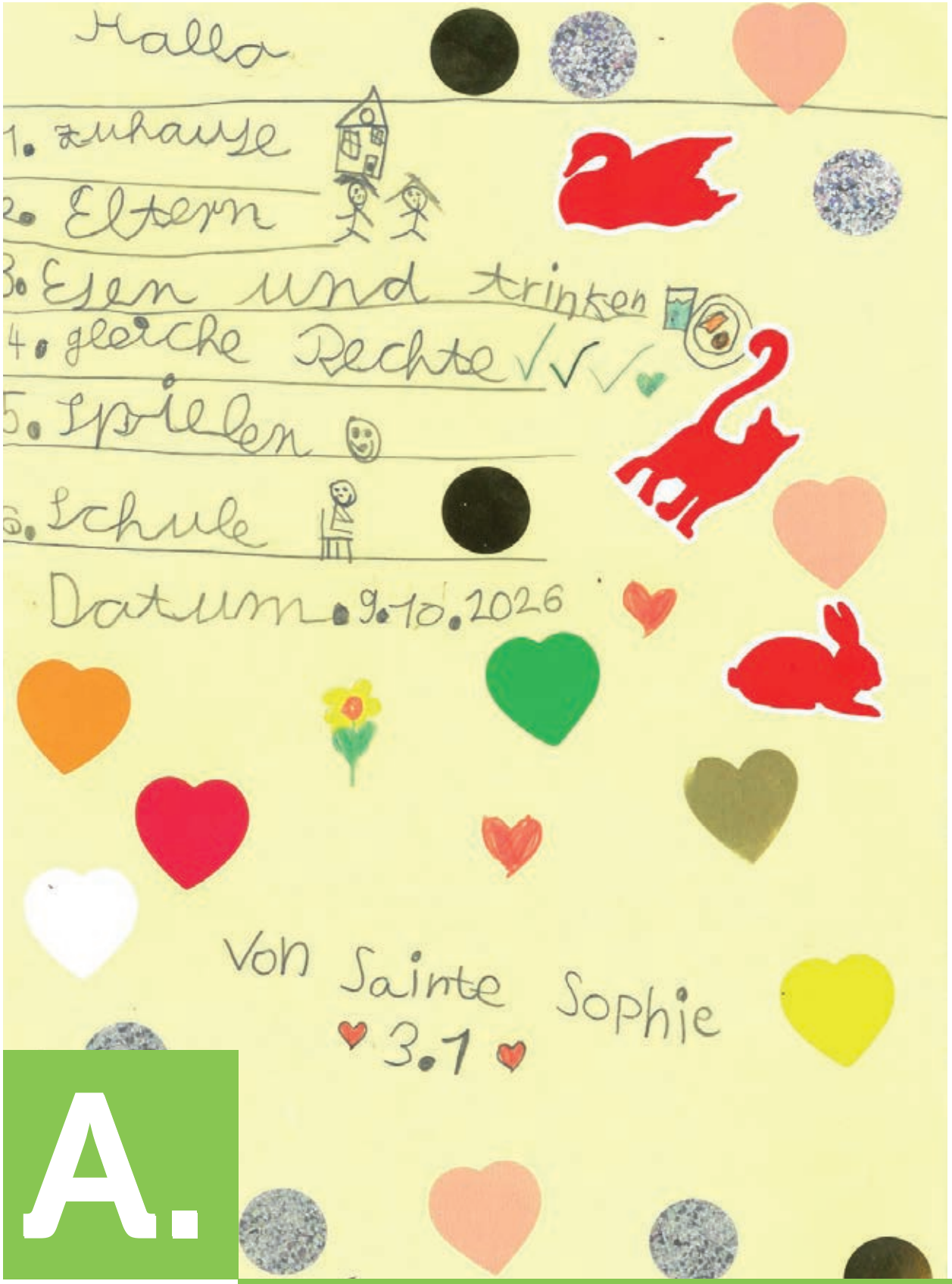
B7. CONCLUSIONS 328

B8. RECOMMANDATIONS 330

Poursuivre les chantiers identifiés au Summer Seminar 334

B9. ANNEXES 338

Bibliographie 338
Gestion des situations sensibles pendant le mini-questionnaire 339



Img. 1.1 Dessin fait par un enfant de 8-9 ans du groupe « Coole 3.1 » l'Ecole Sainte-Sophie, cycle 3.1) sur le thème des droits de l'enfant, dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU

A.

PARLE-NOUS DE TOI ET DE TA VIE

Résultats du sondage

PAROLES D'ENFANTS ET DE JEUNES

Ombudsman Okaju

CE QUI NOUS REND HEUREUX



LES ANIMAUX 67%

NOTRE FAMILLE 88%

Plus on grandit, moins l'école nous rend heureux.
- 45% entre 6 et 9 ans
- 11% entre 16 et 18 ans

NOS AMIS 84%

CE QUI NOUS INQUIÈTE

CE QUI SE PASSE DANS LE MONDE 55%

L'ÉCOLE 36%

Plus on grandit, plus l'école nous inquiète.
- entre 6 et 9 ans 19%
- entre 16 et 18 ans 55%

LES ENSEIGNANTS 15%

LA VIOLENCE 42%

LA SANTÉ 16%

CE QUE NOUS TROUVONS INJUSTE

ETRE TRAITÉS COMME INFÉRIEUR CAR ON N'EST PAS DES ADULTES 13%

LA PRESSION SCOLAIRE ET L'ÉCOLE 25%

LE HARCELEMENT L'EXCLUSION 11%

LES INÉGALITÉS SOCIALES 18%

Les 3P sont les piliers de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

PARTICIPATION

Tu as le droit de t'informer, de t'exprimer et de participer aux décisions qui te concernent. Ton avis doit être écouté et pris au sérieux.

Seulement 60% d'entre nous se sentent écoutés et pris au sérieux par les adultes.

55% des filles se sentent écoutées et prises au sérieux par les adultes, contre 68% des garçons.



PLUS ON GRANDIT, MOINS ON SE SENT ÉCOUTÉ ET PRIS AU SÉRIEUX

PROVISION

Pourvoir aux besoins

Tu as le droit d'avoir ce dont tu as besoin pour vivre et bien grandir : de la nourriture, un logement, des soins, mais aussi apprendre, jouer et te reposer.

54%
- 60% des 6–12 ans
- 48% des 13–18 ans

UN PEU PLUS DE LA MOITIÉ D'ENTRE NOUS NE MANQUE DE RIEN

PARMI NOUS, 1 SUR 4 manque de quelque chose d'important

De l'aide pour l'école, des activités, un endroit pour vivre, des vêtements.



PROTECTION

Tu as le droit d'être protégé contre les violences, les mauvais traitements et la négligence, mais aussi contre les personnes qui te forcent à travailler ou profitent de toi.

NOUS SOMMES 76% À NOUS SENTIR EN SÉCURITÉ ET/OU RESPECTÉS

En grandissant, on cite moins la maison ou la famille comme source de sécurité et/ou de respect.

Nous sommes 40% à nous sentir en sécurité avec notre entourage et 36% à la maison.

C'est SURTOUT à l'école que nous nous sentons en insécurité et pas respectés 43%



SOURCE : ANALYSE DU SONDAGE OKAJU 2026 - « PARLE-NOUS DE TOI ET DE TA VIE »

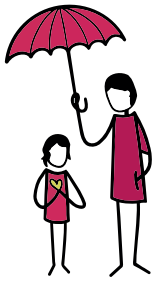
1172 répondants de 6 à 18 ans - Filles (59%) Garçons (41%)

www.kannerrechter.lu

A1

Introduction

Dans le cadre de son rapport annuel 2026, intitulé « Dans la peau des enfants et des jeunes », l'OKAJU a lancé, au printemps 2026, un sondage destiné aux enfants et aux jeunes âgés de 6 à 18 ans, intitulé « Appel aux enfants et aux jeunes : parle-nous de toi et de ta vie ».



Pour servir le rapport annuel 2026 de l'OKAJU, les objectifs du sondage étaient :

- De recenser les thèmes qui préoccupent les enfants et les jeunes afin d'en sélectionner pour le rapport annuel ;
- De recueillir des témoignages, des bonnes pratiques et des inspirations pour des recommandations dans le rapport annuel ;
- De réaliser un « mini état des lieux » autour des trois piliers de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRDE).

Le questionnaire (voir annexe 1) était anonyme et se focalisait sur les sources de bonheur, les inquiétudes et les injustices dans la vie des enfants et des jeunes. Plusieurs questions visaient à recenser leur situation en termes des « 3 P » de la CRDE : la **p**articipation (être écouté et pris au sérieux), la **p**rovision (pourvoir aux besoins essentiels) et la **p**rotection (être en sécurité et respecté). Grâce à des questions à choix multiples ainsi qu'à des questions ouvertes, le sondage a tenté de déterminer les facteurs de bien-être et de mal-être ainsi que la situation des droits des enfants au Luxembourg.

Méthodologie



Collecte des données

L'équipe de l'OKAJU a créé un questionnaire anonyme pour mener le sondage (voir annexe 1), tandis que l'analyse des résultats a été réalisée par Marine Henry, ethnologue,

Le questionnaire a été diffusé de mars à mai 2026 dans quatre langues (allemand, français, anglais et portugais) et sous deux formats complémentaires : un formulaire en ligne (Google Form) et une version papier distribuée. Des flyers[1] ont été diffusés largement sur le site de l'OKAJU, par e-mail à la *mailing list* de l'OKAJU, par la presse, par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), par la CNEL, le *Jugendparlament*, le CESAS, et sur les réseaux sociaux. Cette approche visait à rendre la participation accessible à un public aussi large que possible, afin de recueillir la parole des enfants et des jeunes sur leur bien-être, leurs préoccupations et le respect de leurs droits au Luxembourg. Ce dispositif multilingue et multiformat, conçu afin de maximiser l'accessibilité pour l'ensemble des enfants et jeunes ciblés, a permis d'obtenir des témoignages variés et inclusifs.

Au total, 1 172 enfants et jeunes ont participé, dont 1 099 via Google Form et 73 via questionnaire papier[2].

1 Voir le flyer en français à l'annexe 2.

2 Deux questionnaires ont été écartés pour cause de scans incomplets.

Profil des répondants

Taux de réponses par langue

Langue	Nombre	%
Allemand	634	54%
Français	498	42%
Anglais	29	29%
Portugais	11	11%

Âge des répondants

Tranche d'âge	Nombre	%
6-9 ans	286	24%
10-12 ans	270	23%
13-15 ans	349	30%
16-18 ans	266	23%

Genre des répondants

Genre	Nombre	%
Filles	688	59%
Garçons	475	41%
Autre[3]	8	1%

Structure du questionnaire

Le questionnaire combinait des questions fermées (quantitatives), obligatoires, ainsi que des questions ouvertes (qualitatives), facultatives pour développer les réponses aux questions fermées. Les questions fermées à choix multiples (Q3, Q5 et Q11) comportaient en outre une option « autre » permettant une réponse libre. Les thèmes abordés couvraient les principales dimensions du bien-être des enfants : ce qui les rend heureux, leurs inquiétudes, ce qu'ils trouvent injuste pour eux ou pour d'autres enfants, leur sentiment d'être écoutés et pris au sérieux par les adultes, leurs besoins essentiels et leur sentiment d'être en sécurité et respectés.

Les questions relatives aux « 3 P » étaient construites de la même manière. Chaque dimension était couverte par une question fermée obligatoire, complétée par une ou plusieurs questions facultatives. Pour la participation : le sentiment d'être écouté et pris au sérieux par les adultes (Q8), avec la possibilité d'en dire plus (Q9). Pour la provision : l'existence de choses importantes dont l'enfant a besoin et qu'il n'a pas ou pas assez (Q10), précisée par une liste de manques à cocher – à manger et à boire, vêtements ou chaussures, un endroit où l'on se sent bien pour vivre/dormir, ce qu'il faut pour l'école, de l'aide pour l'école et les devoirs, soins (docteur, dentiste, psychologue, lunettes…), activités, transport (Q11). Pour la protection : le sentiment d'être en sécurité et/ou respecté à la maison, à l'école, dans les loisirs et sur internet (Q12), avec deux

3 Moins d'1% des enfants ayant répondu au sondage se sont identifiés dans la catégorie « autre » (ni garçon, ni fille). En raison de cet effectif trop faible pour permettre des analyses statistiques solides, ces répondants sont inclus dans les résultats globaux mais ne font pas l'objet d'une comparaison genrée séparée. Leur présence rappelle l'importance de proposer une option inclusive dans les enquêtes auprès des jeunes.

questions ouvertes pour expliquer où et pourquoi l'enfant ne se sent pas, ou se sent, en sécurité et/ou respecté (Q13 et Q14).

Limites du sondage et perspectives

Les résultats du sondage reposent sur un échantillon de 1 172 enfants et jeunes du Luxembourg à participation volontaire. Les populations moins facilement atteignables (enfants déscolarisés, enfants en situation de grande précarité, enfants ne maîtrisant pas les langues du questionnaire) sont probablement sous-représentées.

De même, les analyses qualitatives ne portent que sur les réponses aux questions ouvertes pour lesquelles le taux de réponse varie entre 30 et 54%. Le sous-groupe des répondants aux questions ouvertes était potentiellement plus à l'aise à l'écrit ou plus motivé à s'exprimer, ce qui diminue la représentativité globale du sondage.

Ces limites n'invalident pas les résultats : la taille de l'échantillon et la cohérence des tendances observées à travers plusieurs questions indépendantes donnent une image robuste du vécu des enfants interrogés. Elles invitent simplement à ne pas généraliser mécaniquement les pourcentages à l'ensemble de la jeunesse luxembourgeoise.

Observations générales sur les réponses

Les taux de réponse aux questions fermées dépassent généralement 99%. Entre 30% et 54% des participant ont également fourni des réponses ouvertes, permettant une analyse qualitative des expériences et points de vue exprimés.

Quelques répondants ont choisi de rédiger leurs réponses ouvertes dans une langue différente de celle du questionnaire, témoignant du multilinguisme du contexte luxembourgeois ; leurs réponses ont été encodées selon la langue du questionnaire complété.

Par ailleurs, 952 enfants (81%) ont donné leur consentement à être cités dans le rapport annuel de l'OKAJU et 217 (19%) ont refusé. Toutes les citations de ce rapport sont issues exclusivement de répondants y ayant consenti.



Bonheur, inquiétudes et injustices

La première partie du sondage était consacrée aux éléments qui contribuent au bonheur des enfants, à leurs sources d'inquiétude ainsi qu'aux situations qu'ils perçoivent comme injustes. À travers une série de questions fermées et ouvertes, les enfants et les jeunes ont pu exprimer ce qui est important pour leur bien-être, les préoccupations qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne et les expériences ou situations qu'ils jugent injustes. Cette section visait ainsi à mieux comprendre la manière dont les jeunes perçoivent leur environnement et les facteurs qui influencent leur qualité de vie.

Ce qui rend les enfants heureux

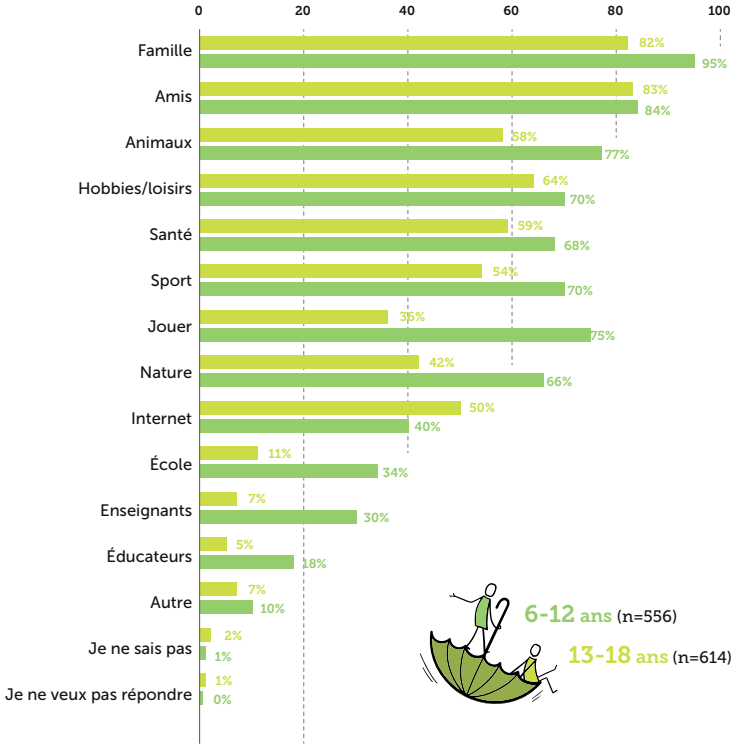
Le bonheur constitue une dimension centrale du bien-être des enfants. Les réponses à la question « Dans ta vie, qu'est-ce qui te rend heureux ? » (Q3, plusieurs réponses possibles) montrent que le bonheur des enfants repose avant tout sur leurs relations sociales et affectives. La famille (88%) et les amis (84%) sont les éléments les plus souvent cités comme sources de bonheur. Viennent ensuite les animaux (67%), les loisirs et hobbies (67%), la santé (63%) et le sport (61%). Plus de la moitié des répondants mentionnent également le fait de jouer (54%)4 et la nature (53%), tandis que l'internet (45%) et l'école (22%) sont moins fréquemment associés au bonheur. Ces résultats soulignent l'importance des relations proches, des activités de loisirs et du bien-être personnel dans la vie des enfants et des jeunes.

Les sources de bonheur varient sensiblement selon l'âge. Si la famille et les amis occupent les premières places dans les deux groupes, leur importance est plus marquée chez les enfants de 6 à 12 ans (95% et 84%) que chez les jeunes de 13 à 18 ans (82% et 83%). Les écarts les plus importants concernent le jeu (75% contre 36%), l'école (34% contre 11%), les enseignants (30% contre 7%) et la nature (66% contre 42%), qui sont davantage associés au bonheur des plus jeunes. À l'inverse, les jeunes citent plus fréquemment Internet comme source de bonheur (50% contre 40%). Ces résultats suggèrent que, si les relations proches demeurent essentielles à tous les âges, les sources de bonheur tendent à se diversifier et à évoluer au cours de l'adolescence.

4 L'option « Jouer » dans le questionnaire n'était pas précisée : elle pouvait désigner aussi bien les jeux de plein air, les jeux de société que les jeux vidéo. L'option « Internet/réseaux sociaux » était par ailleurs disponible séparément. Il est probable qu'une partie des répondants ayant coché « Jouer » pensaient également aux jeux vidéo, ce qui suggère que la pratique vidéoludique pourrait être offerte comme une option séparée de « jouer » et de « internet » lors de prochaines itérations, et que l'item « jouer » pourrait ici recouvrir différentes réalités (36% des 13-18 ans indiquent encore « jouer » comme une de leurs sources de bonheur).

Q3 Ce qui rend heureux, selon la tranche d'âge

100 enfants ont ajouté quelque chose dans « autres ». Les réponses qui reviennent le plus sont des loisirs (dessiner, aller à la piscine, mes jouets, des groupes de musique et dessins animés…) et des petits plaisirs de la vie (de nombreuses mentions à 1 ou 2 occurrences chacune) : sports spécifiques (13 mentions), « mon copain/ma copine/quelqu'un qui me plaît » (9 mentions), la nourriture/manger (11 mentions), la famille (mon frère, ma mère, ma famille est en bonne santé…) (5 mentions) et les vacances (5 mentions).



Img. 1.1.2 % de répondants ayant sélectionné chaque item, calculé sur l'ensemble des répondants de la tranche d'âge (question à choix multiples).

Réponses à la question ouverte (Q4)

« Si tu veux, explique pourquoi cela te rend heureux »

585 enfants (50%) ont développé librement leur réponse. Ces réponses ont été classées dans les catégories suivantes :

Catégorie	Nombre	%
Heureux (général)	227	39%
Relations (général)	103	18%
S'amuser	65	11%
Famille	40	7%
Hobby	37	6%
Sport	28	5%
Temps libre/s'occuper	27	5%
Amis	24	4%
Nature	23	4%
Animaux	18	3%
Sécurité/Stabilité	17	3%
Ecole	15	3%
Liberté	13	2%
Être soi même	12	2%
Internet/technologie/jeux vidéos	12	2%
Autre	8	1%
Santé	7	1%
Argent	3	1%
Chance	3	1%
Soutien	3	1%
Amour	1	0%
Religion	1	0%

Tableau 1. Pourcentages calculés sur les 585 réponses développées à Q4. Une même réponse pouvant être classée dans plusieurs catégories, la somme dépasse 100%.

La catégorie « Heureux (général) » domine largement (39%, 227 réponses) mais reste peu informative : elle regroupe des réponses qui répètent la question sans la développer (« tout », « je suis heureux », « tout me rend heureux »). Une partie de ces réponses tient sans doute à la proximité des deux questions : la question fermée (Q3, « Dans ta vie, qu'est-ce qui te rend heureux ? ») demandait déjà d'identifier les sources de bonheur, tandis que la question ouverte (Q4, « Si tu veux, explique pourquoi cela te rend heureux ») invitait à en expliquer les raisons. Plutôt que de développer, certains enfants ont simplement réaffirmé qu'ils étaient heureux. Les catégories suivantes, plus spécifiques (relations, s'amuser, famille, hobby…), donnent une image plus exploitable de ce qui fait concrètement le bonheur des enfants.

Comparaison filles/garçons

Les sources de bonheur varient également en fonction du sexe des répondants :

- 75% des garçons citent le sport, contre 52% des filles
- 67% des garçons citent jouer, contre 45% des filles
- 53% des garçons citent internet, contre 39% des filles
- 71% des filles citent les animaux, contre 63% des garçons
- 69% des filles citent les hobbies, contre 63% des garçons

Ces écarts varient selon l'âge. Chez les 6-12 ans, les différences sont moins marquées que chez les 13-18 ans : l'écart sport passe de 17 à 24 points, et l'écart jouer de 9 à 26 points. À noter : chez les 13-18 ans, les filles devancent nettement les garçons sur les hobbies (68% contre 56%), une tendance absente chez les plus jeunes.

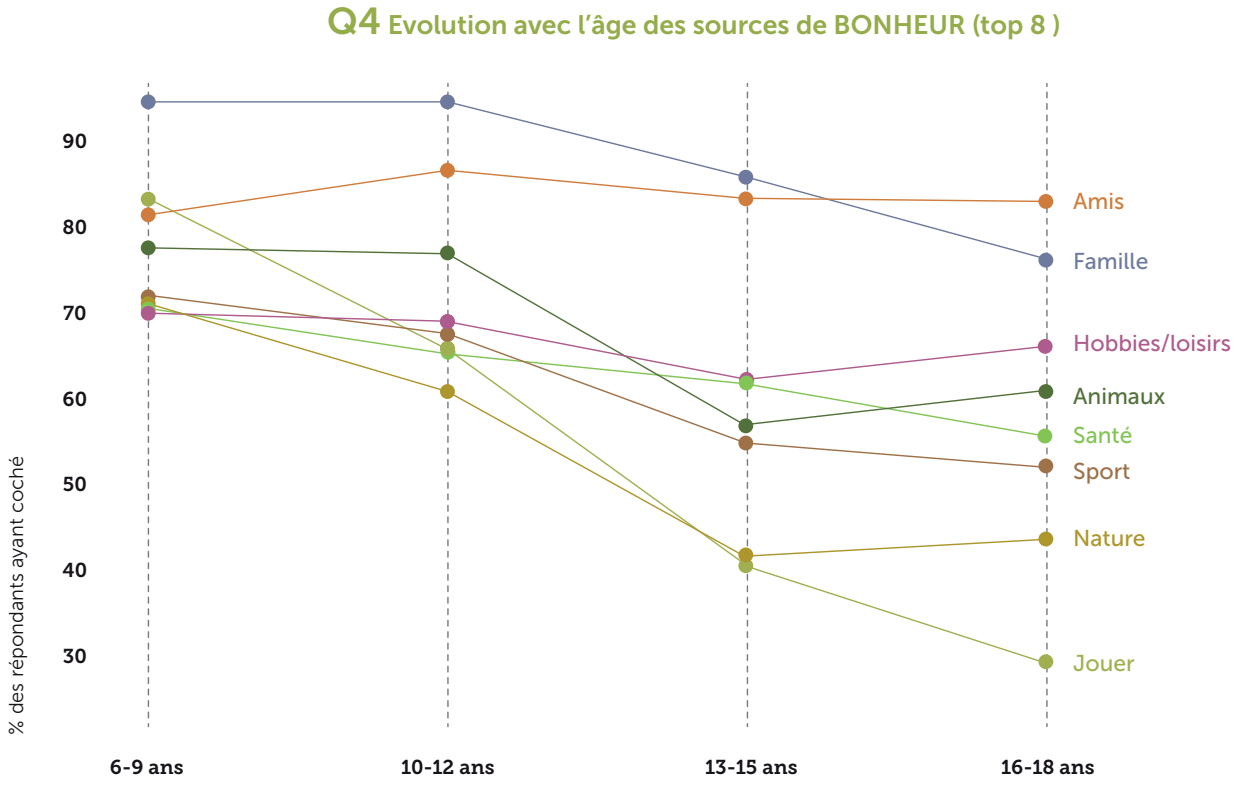
Comparaison par tranche d'âge

Les sources de bonheur évoluent également fortement avec l'âge. La famille reste de loin la première source citée tout au long de l'enfance et de l'adolescence, mais sa centralité diminue progressivement : 95% chez les 6-9 ans, 95% chez les 10-12 ans, 86% chez les 13-15 ans, et 76% chez les 16-18 ans. Les amis restent stables (autour de 83-87%) à tous les âges : ils sont une source de bonheur particulièrement solide.

À l'inverse, plusieurs sources fortes dans l'enfance s'effondrent en grandissant. Chez les 6-9 ans, le bonheur est majoritairement associé à des pratiques concrètes : jouer (83%), être avec des animaux (78%), être dans la nature (71%), participer à des activités ou loisirs (70%), et l'école (45%). Chez les 16-18 ans, ce tableau se transforme significativement : « jouer » passe de 83% à 29%, les enseignants de 40% à 7%, l'école de 45% à 11%, la nature de 71% à 43%. Ceci reflète probablement un déplacement des centres d'intérêts plutôt qu'une perte d'intérêt pour toutes les formes de jeu, hypothèse soutenue par la progression d'« internet » de 34% à 49% à mesure que l'âge avance.

Il est intéressant de noter que trois items connaissent une légère remontée chez les 16-18 ans après un creux chez les 13-15 ans : les animaux (78, 77, 57, puis 61%), la nature (71, 61, 41, puis 43%) et les hobbies (70, 69, 62, puis 66%). Cette inflexion pourrait témoigner d'une redécouverte de ces pratiques à l'adolescence avancée.

Le graphique ci-dessous reprend ces évolutions sous forme de courbes, pour les huit sources de bonheur les plus citées, par tranche d'âge (6-9, 10-12, 13-15, 16-18 ans).



Img. 1.1.3 *Sentiment de bonheur par tranches d'âge*

Quelques citations sur le bonheur

« *C'est bien d'avoir beaucoup d'amis ; même sur snapchat et Roblox.* » une fille entre 10 et 12 ans

« *An frohsten mach mich alles was ich mit Mama und Papa mache.* » un garçon entre 6 et 9 ans

« *Manche Kinder haben ein paar dieser Sachen nicht. Deshalb sollte man froh sein was man hier hat. Ich bin sehr dankbar so ein Leben zu haben.* » une fille entre 10 et 12 ans

« *Ma famille c'est ce qui me rend la plus heureuse. Beaucoup de familles ne dînent pas ensemble et ne passent pas beaucoup de temps ensemble. Chez nous par contre, on est très réunis, on passe beaucoup de temps ensemble, on parle de tout sans avoir peur, on se respecte, on apprend des choses les uns aux autres, si quelqu'un est en tort, on le reconnaît et on s'excuse même quand ce sont les adultes comme ma mère. Pour moi j'ai beaucoup de chance d'avoir une telle famille.* » une fille entre 16 et 18 ans

« *My friends make me happy because they're caring and loving, so I care about them too.* » une fille entre 10 et 12 ans

« *Quand je fais du sport je me sens libre et je ne pense pas à mes soucis.* » une fille entre 13 et 15 ans

Ce qui inquiète les enfants



Les inquiétudes exprimées par les enfants et les jeunes concernent avant tout des enjeux qui dépassent leur quotidien immédiat, mais touchent également leur environnement proche, notamment l'école, la famille et leur sécurité.

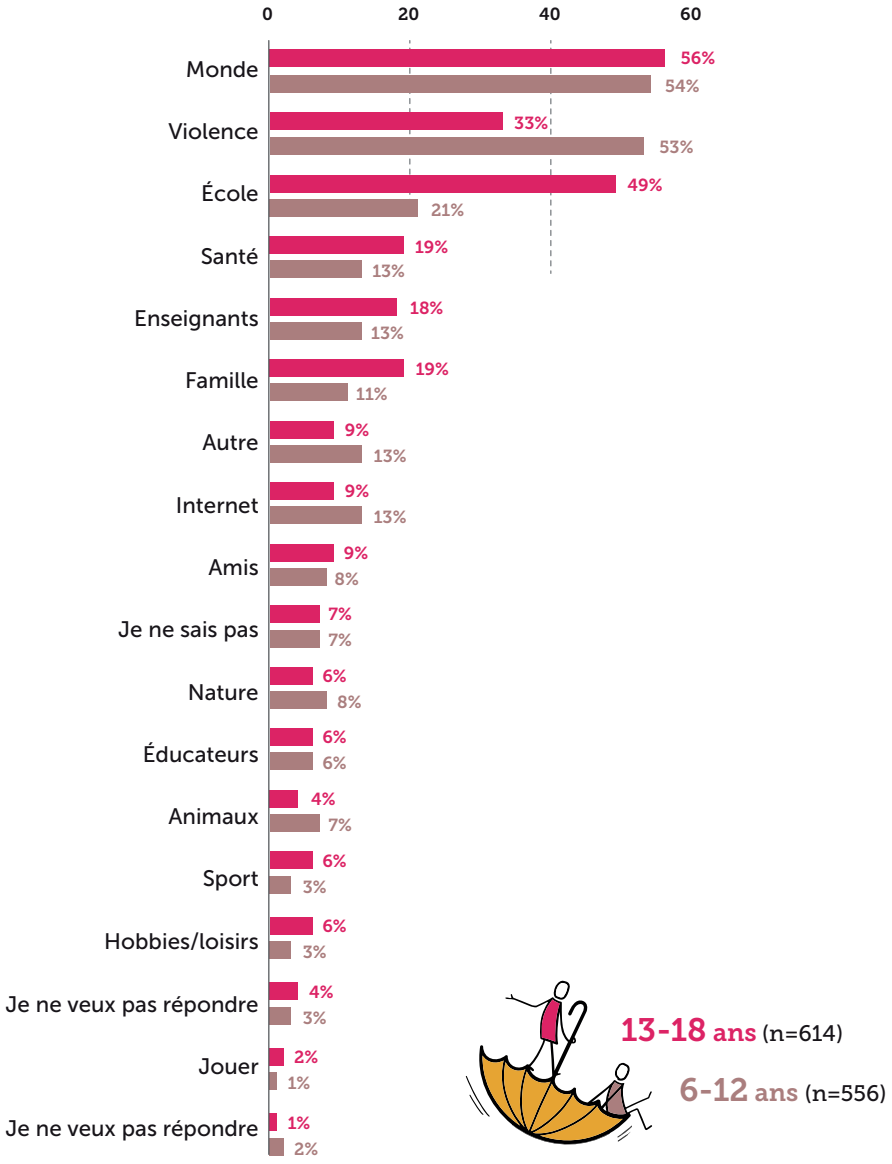
À la question « Dans ta vie, qu'est-ce qui ne va pas bien ou t'inquiète ? » (Q5, plusieurs réponses possibles), l'inquiétude la plus fréquemment citée concerne ce qui se passe dans le monde (55%), suivie par la violence (42%) et l'école (36%). Ces résultats montrent que de nombreux enfants et jeunes sont sensibles aux événements et aux tensions qui les entourent, à différentes échelles. Les préoccupations liées à la santé (16%), aux enseignants (15%) et à la famille (15%) sont nettement moins fréquentes, tandis que les inquiétudes concernant Internet (11%), les amis (8%) ou la nature (7%) ne concernent qu'une minorité des répondants. Les loisirs, le sport, les animaux ou le jeu sont rarement associés à des inquiétudes, avec des proportions inférieures à 5%.

Le graphique ci-dessous détaille les mêmes réponses pour deux grandes tranches d'âge (6-12 ans / 13-18 ans).



Img. 1.1.4 Dessin fait par un enfant de 8-9 ans du groupe « Coole 3.1 » (Ecole Sainte-Sophie, cycle 3.1) sur le thème des droits de l'enfant, dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

Q5 Ce qui inquiète, selon la tranche d'âge



Img. 1.1.5 % de répondants ayant sélectionné chaque item, calculé sur l'ensemble des répondants de la tranche d'âge (question à choix multiples).

Une analyse par tranche d'âge montre des différences marquées entre enfants et jeunes. Si les préoccupations concernant ce qui se passe dans le monde sont similaires dans les deux groupes (54% des 6-12 ans contre 56% des 13-18 ans), les jeunes se montrent davantage préoccupés par l'école (49% contre 21%), la famille (19% contre 11%), la santé (19% contre 13%) et les enseignants (18% contre 13%). À l'inverse, les enfants de 6 à 12 ans citent plus fréquemment la violence (53% contre 33%), ainsi que, dans une moindre mesure, Internet (13% contre 9%). 30 enfants ont répondu une variante de « rien » dans l'option « autre ». 14 enfants évoquent une variante de harcèlement/mobbing, 11 enfants parlent de la guerre, et 9 enfants parlent des notes/devoirs/d'une matière à l'école.

Détail des réponses à la question ouverte (Q6)

« Si tu veux, explique ce qui ne va pas bien ou t'inquiète »

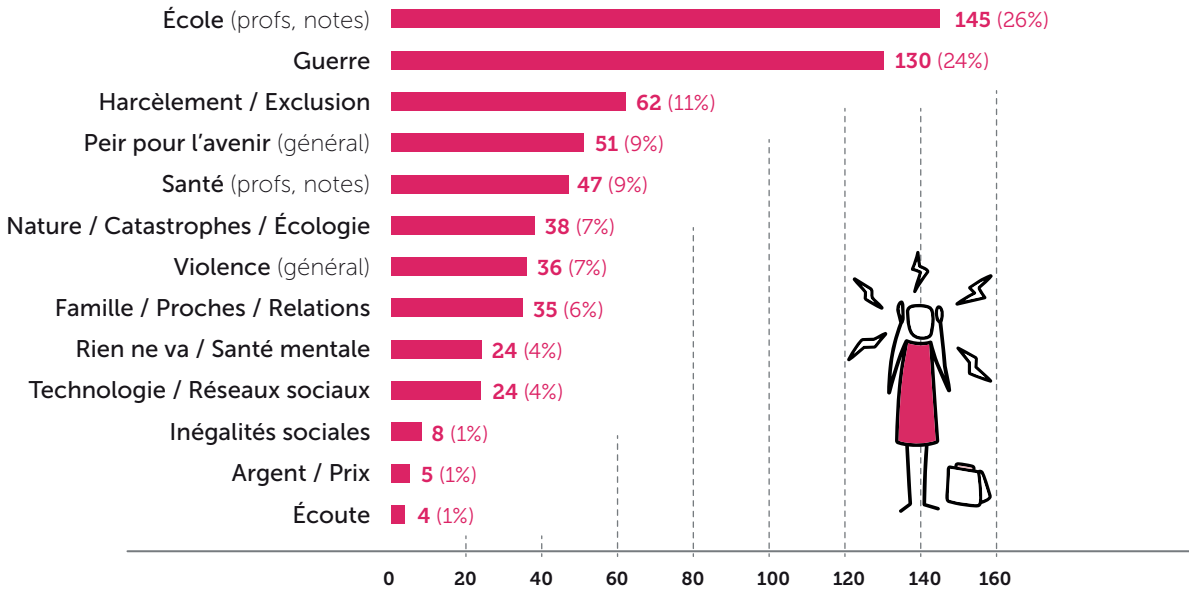
Info.
Pourcentages calculés sur les 551 réponses développées à Q6. Une même réponse pouvant être classée dans plusieurs catégories, la somme dépasse 100%.

551 enfants (47%) ont développé librement leur réponse. Ces réponses ont été classées dans les catégories suivantes :

Deux thèmes dominent largement les réponses développées : l'école (26%, 145 réponses) et la guerre (24%, 130 réponses), suivis par le harcèlement/l'exclusion (11%, 62 réponses). Les réponses classées « Guerre » restent en grande majorité des formulations générales et anxieuses (« la guerre dans le monde », « qu'il y ait une troisième guerre mondiale ») plutôt que des préoccupations ciblées sur une situation ou des personnes en particulier : peu d'enfants évoquent par exemple les réfugiés ou des enfants vivant la guerre directement.

Q6 Ce qui inquiète les enfants et les jeunes

(Q6 : réponses ouvertes codifiées, n = 551 réponses développées)



Img. 1.1.6 551 enfants (47% des 1 172 répondants) ont développé librement leur réponse à Q6. Une même réponse pouvant couvrir plusieurs thèmes, le total des mentions dépasse le nombre de répondants ayant répondu à cette question.

Une petite minorité de ces réponses porte une tonalité plus revendicatrice, marquée par un sentiment d'inégalité de traitement à l'égard de certains groupes. Rares mais significatives, elles méritent d'être citées ici, sans être surestimées :

> *« Ausländer haben mehr Recht als Luxemburger. Überall werden andere Sprachen gesprochen, nur Luxemburgisch verschwindet... »*
> une fille entre 13 et 15 ans

« Das Menschen die nichts machen (Ausländer) mehr Hilfe bekommen als der Nachwuchs aus dem eigenen Land. » un garçon entre 16 et 18 ans

« Ich finde es unfair, dass es in Luxemburg keine Deutsch/ Luxemburgisch Klassen gibt, für Schüler die Probleme in anderen Sprachen haben wie Französisch oder Englisch. Es gibt jedoch für Ausländer z.B. Franzosen eine Französischklasse, wo die eigene Muttersprache gefördert wird. » un garçon entre 13 et 15 ans

Ces réponses témoignent d'un sentiment de concurrence perçue plutôt que d'une hostilité construite, et soulignent l'importance de l'éducation et du fact-checking auprès des jeunes.

Comparaison filles/garçons

Sur quelques items de réponse, les différences entre filles et garçons sont significatives :

- 59% des filles citent ce qui se passe dans le monde, contre 50% des garçons
- 40% des filles citent l'école, contre 30% des garçons
- 19% des filles citent la santé, contre 12% des garçons
- 18% des filles citent la famille, contre 11% des garçons

Ce constat mérite d'être nuancé par l'âge. Chez les 6-12 ans, les différences de genre sont faibles, et les garçons s'inquiètent même légèrement plus de l'école que les filles (24% contre 19%). C'est à l'adolescence que l'écart s'inverse et se creuse : 56% des filles de 13 à 18 ans citent l'école comme source d'inquiétude, contre 38% des garçons. Le même phénomène s'observe pour la santé (24% filles contre 11% garçons) et la famille (22% contre 13%).

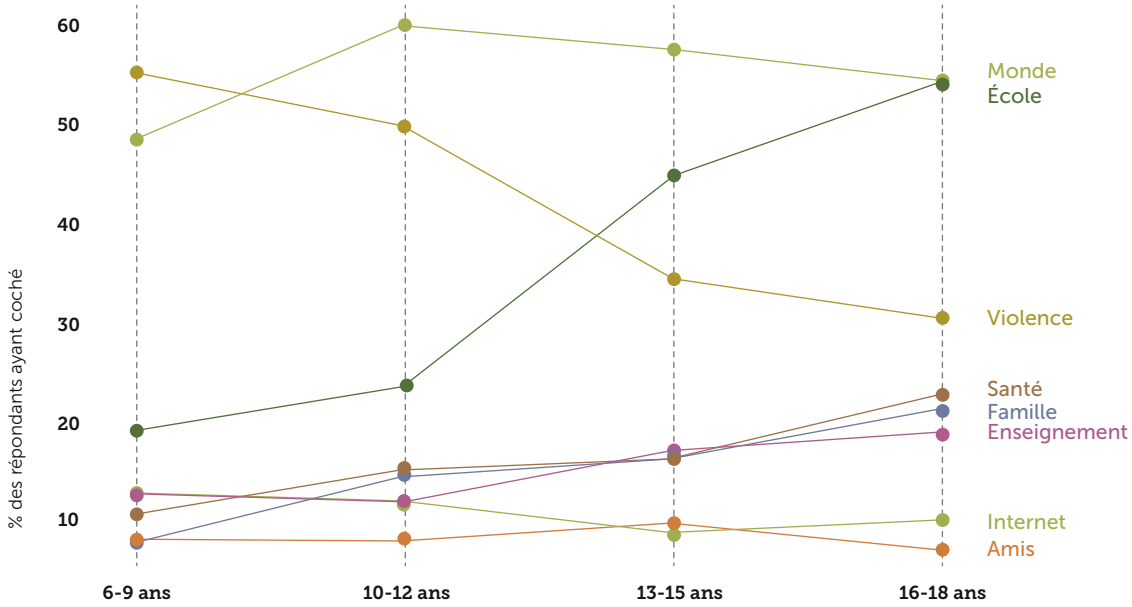
Comparaison par tranche d'âge

Les inquiétudes évoluent presque toutes dans la même direction : elles augmentent avec l'âge. L'école devient progressivement la première source d'angoisse (citée par 19% des 6-9 ans, 24% des 10-12 ans, 45% des 13-15 ans et 55% des 16-18 ans). « Ce qui se passe dans le monde » est très présent dès le plus jeune âge (48% chez les 6-9 ans) et reste élevé à tous les âges (54 à 60%). C'est l'inquiétude la plus partagée à tous les âges. La santé progresse aussi (de 10% à 23%), de même que les inquiétudes concernant la famille (de 8% à 21%).

À l'inverse, la violence comme source d'inquiétude diminue avec l'âge (56% à 6-9 ans, 30% à 16-18 ans) Ce résultat peut surprendre au regard du discours dominant dans l'espace médiatique : les jeunes parlent beaucoup de guerre, d'insécurité et de harcèlement, et ces thèmes sont très présents dans leur environnement médiatique et social. Pourtant ils apparaissent moins dans ce sondage que chez les plus jeunes. Une explication probable est que les enfants de 6-9 ans n'ont pas encore développé de résilience face à ces réalités, et les nomment donc plus directement comme une peur. Les jeunes, eux, les ont davantage intégrées, ce qui ne signifie pas qu'ils n'en souffrent pas, mais que la violence n'est peut-être plus lue comme une source d'inquiétude au sens où la question le demande.

Le graphique ci-dessous reprend ces évolutions sous forme de courbes, pour les huit sources d'inquiétude les plus citées, par tranche d'âge (6-9, 10-12, 13-15, 16-18 ans).

Q5 Évolution avec l'âge des sources d'INQUIÉTUDE (top8)



Img. 1.1.7 Tranches d'âge

Quelques citations sur ce qui inquiète

« Dass Kinder im Internet gemobbt werden. Dass nicht mehr viel Natur da ist. » un garçon entre 6 et 9 ans

« Dass der dritte Weltkrieg kommen wird, das macht mir Sorgen. » un garçon entre 13 et 15 ans

« Weil in vielen Ländern Krieg ist und ich mache mir Sorgen, ob in meinem Land auch ein Krieg beginnt. » une fille entre 6 et 9 ans

« Mir mussen vill Hausaufgaben maachen, well an der Schoul alles ze schnell ass. » une fille entre 6 et 9 ans

« L'école et tout ce qui se passe dans le monde me rendent anxieuse. » une fille entre 13 et 15 ans

« Je grandis dans un monde où je n'ai pas très envie de grandir. » une fille entre 16 et 18 ans

« There is a bully in the older class. I'm afraid I can be the next. » un garçon entre 6 et 9 ans

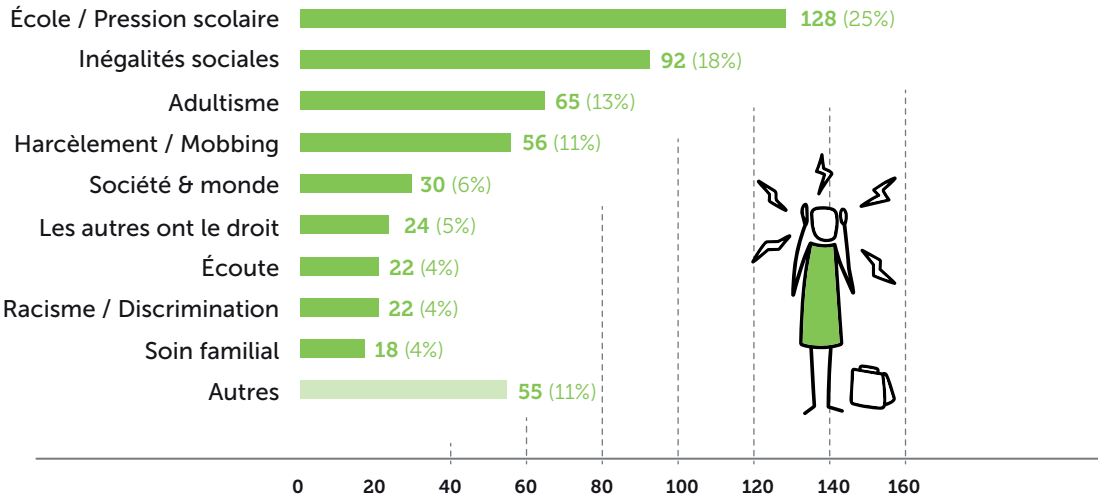
CE QUE NOUS TROUVONS INJUSTE

Ce que les enfants trouvent injuste

À travers leurs réponses à la question ouverte « Est-ce qu'il y a quelque chose que tu trouves vraiment injuste pour toi ou pour d'autres enfants/jeunes ? Raconte, si tu veux » (Q7), les enfants et les jeunes identifient plusieurs situations qu'ils considèrent comme injustes. Ces réponses mettent en lumière des préoccupations liées à leur vécu quotidien, mais aussi à des enjeux sociaux plus larges. Au total, 512 réponses exploitables ont été codifiées en différentes catégories thématiques.

L'école et la pression scolaire constituent de loin le thème le plus souvent associé à l'injustice, mentionné par un quart des répondants (25%). Viennent ensuite les inégalités sociales (18%), puis l'adultisme, c'est-à-dire le sentiment que les adultes disposent de plus de pouvoir ou que la parole des enfants est moins prise en compte (13%). Le harcèlement est également fréquemment cité (11%). Les autres thèmes apparaissent plus marginalement, notamment les injustices liées à la société et au monde (6%), le fait que certaines personnes bénéficient de davantage de droits ou d'avantages que d'autres (5%), le manque d'écoute (4%), le racisme et les discriminations (4%) ainsi que les situations de soins ou de relations familiales (4%).

Q7 Ce que les enfants et jeunes trouvent injuste
(Q7 : réponses ouvertes codifiées, n = 512 réponses exploitables)



Img. 1.1.8 Sur 1 172 répondants, 126 réponses vides ou non exploitables ont été écartées. Certaines réponses couvrant plusieurs thèmes, le total des mentions peut dépasser le nombre de répondants ayant répondu à cette question.[5]

5 Pour la lisibilité du graphique, certaines catégories de réponses ont été regroupées : « Moyens financiers » et « Nourriture » dans « Inégalités sociales » (accès inégal aux ressources matérielles) ; « Violence » dans « Harcèlement/mobbing » (agressions entre enfants) ; « Guerre », « Politique » et « Droits humains » dans « Société & monde » (enjeux dépassant l'environnement immédiat de l'enfant) ; « Citoyenneté/vote » dans « Adultisme » (le fait d'être considéré comme inférieur ou de ne pas être pris au sérieux du seul fait d'être un enfant ou un jeune, dont l'exclusion des décisions et du vote est une expression ; les catégories restantes, de taille réduite, dans « Autre ».

Quelques citations

« *Adults or older people always think we teenager are rebels and we don't know anything, but I think we teenager/young people are more sane then a few other older people.* » une fille entre 16 et 18 ans

« *Le temps des tests, car il pourrait répartir les tests mieux car après ils nous disent qu'on devrait profiter de la vie alors qu'on ne peut pas, juste à cause de l'école.* » une fille entre 13 et 15 ans

« *Mich betrifft es weniger. Die Minderjährigen die aus Konfliktgebieten kommen tun mir jedoch leid, da diese in einigen Europäischen Staaten nicht unbedingt gerecht behandelt werden. Dies lässt mich bei manchen Menschen deren Weltbild hinterfragen.* » un garçon entre 16 et 18 ans

« *Ich wünsche mir, dass ich eine Anwältin werden kann, auch mit Kopftuch.* » une fille entre 13 et 15 ans

Malgré le fait que la question était « Est-ce qu'il y a quelque chose que tu trouves vraiment injuste pour toi ou pour d'autres enfants/jeunes ? Raconte, si tu veux : », de nombreux enfants et jeunes ont mentionné des injustices qui dépassent leur propre situation. Quand ils parlent d'injustice, ils pensent aussi aux autres enfants, à ceux qui n'ont pas de maison, qui vivent la guerre, qui n'ont pas accès à l'école. Cette capacité à se projeter au-delà de soi est présente dès le plus jeune âge.

« *C'est injuste qu›il y ait des enfants qui ont des grandes maisons avec des écrans et livres alors qu›il y a des enfants qui n'ont rien.* »
un garçon entre 6 et 9 ans

« *Que les enfants n'ont pas les mêmes moyens d'aller à l'école ou passer du temps avec leur famille.* » un garçon entre 10 et 12 ans

« *Dass nicht alle Kinder gleich leben können, z.B. mit Gewalt aufwachsen, oder sie nicht alles leisten können weil sie ärmer sind.* »
une fille entre 10 et 12 ans

Adultisme et inclusion : un éclairage indirect sur l'écoute

L'adultisme (le sentiment d'être traité comme inférieur du seul fait d'être un enfant ou un jeune est le troisième thème le plus fréquent de la question sur les injustesses (13%, 65 réponses), juste derrière l'école et la pression scolaire et les inégalités sociales.

« *Les adultes se croient supérieurs à n'importe quel enfant alors qu'on est censés être égaux* » une fille entre 13 et 15 ans.

« *Parfois les adultes ne nous prennent pas au sérieux à cause de notre âge, et pensent qu'on est trop jeunes pour avoir des problèmes dans notre vie* » une fille entre 16 et 18 ans

« Parfois il y a des gens qui se disent « Ah non, ce ne sont que des enfants », donc ils ne nous prennent pas au sérieux » un garçon entre 13 et 15 ans

« Sie glauben, sie wären etwas Besseres oder hätten mehr Respekt verdient, nur weil sie älter sind. Dabei geht Respekt in beide Richtungen[6] » une fille entre 13 et 15 ans

« Le problème, c'est que les adultes supposent que, si j'ai 16 ans, je ne connais rien à des sujets comme le sexe, la politique ou la science. [...] Je ne peux pas parler aux adultes, parce qu'ils pensent que je ne peux pas être intelligent » un garçon entre 16 et 18 ans, traduit de l'anglais

« Pour eux on est des enfants et on connaît rien à la vie » une fille entre 16 et 18 ans

Une minorité de réponses à cette question évoque par ailleurs des expériences d'exclusion liées à un trouble d'apprentissage, à la neuroatypie, à un handicap ou à une maladie, à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle, à l'origine ou à la langue, ou encore à l'apparence physique. Ce sont des thèmes qu'on retrouve ponctuellement ailleurs dans le sondage, sans qu'ils constituent une catégorie à part entière. Il est pourtant intéressant de noter que ces réponses ne reflètent pas toujours un vécu personnel. Certains enfants expriment leur propre mal-être, d'autres témoignent d'une solidarité envers d'autres jeunes qu'ils perçoivent comme vulnérables, même quand ils ne se sentent pas directement concernés.

Troubles d'apprentissage, neuroatypie, handicap et maladie

« Kinder mit LRS haben es richtig schwer in der Schule" (traduction : « Les enfants avec dyslexie ont vraiment la vie dure à l'école ») un garçon entre 13 et 15 ans

„[...] beeinträchtigte Menschen, die nicht immer gleich behandelt werden" (traduction : « ...les personnes en situation de handicap, qui ne sont pas toujours traitées pareil ») une fille entre 10 et 12 ans

„Dass es mehr Möglichkeiten mit einer Behinderung in der Schule umzugehen" (traduction : « Qu'il y ait plus de moyens à l'école pour gérer un handicap ») une fille entre 10 et 12 ans

« On se moque de moi car je suis petite ou n'arrive pas à suivre » une fille entre 6 et 9 ans

„Das meine Krankheit mich oft ausschliest" (traduction : « Que ma maladie m'exclue souvent ») une fille entre 6 et 9 ans

« J'espère que mon frère est un enfant normal, non autiste, pour que je puisse jouer avec lui. Les enfants au camp se moquent de mon frère, mama pleure chaque jour » une fille entre 6 et 9 ans

6 traduction : « Ils croient qu'ils valent mieux ou méritent plus de respect, seulement parce qu'ils sont plus âgés. Pourtant, le respect va dans les deux sens. ».

Identité de genre et orientation sexuelle

« *Trans diskimininärität* [7] » une fille entre 16 et 18 ans

« *Pas tous les droits d'enfants sont respectées par exemple pour des enfants intersektuell, qui sont née avec par exemple les 2 sexes… Aussi avec LGBTQ+, il y a beaucoup de problème dans les écoles…* » une fille entre 13 et 15 ans

Origine et langue

« *Faire redoubler un élève étranger, car son niveau de langue est inférieur à ses camarades née dans le pays. Ceci montre une inégalité + exclusion. Or on devrait tout faire pour inclure, au plus vite, cet élève* » une fille entre 16 et 18 ans

„Ich fühle mich öfters ausgeschlossen in der Schule weil nicht viele Luxemburgisch reden [8]*"* une fille entre 6 et 9 ans

Apparence physique

« *Wenn sich jemand über den Körper einer anderen Person oder über etwas lustig macht, das diese Person nicht kontrollieren kann* [9] » une fille entre 10 et 12 ans

« *Some kids get laughed at for having another body shape or for not having expensive things* [10] » une fille entre 13 et 15 ans

Enfin, une réponse rassemble plusieurs de ces dimensions et pointe l'absence de structures adaptées :

« *The bullying and harassement of alt, queer, disabled and neurodivergent kids and that we lack the structure to help them* [11] » un garçon entre 16 et 18 ans

---

7 traduction : « la transphobie ».

8 traduction : « Je me sens souvent exclue à l'école parce que peu de gens parlent luxembourgeois ».

9 traduction : « Quand quelqu'un se moque du corps d'une autre personne ou de quelque chose que cette personne ne peut pas contrôler »

10 traduction : « Certains enfants se font moquer parce qu'ils ont une autre forme de corps ou parce qu'ils n'ont pas de choses chères ».

11 traduction : « Le harcèlement des enfants alternatifs, queer, handicapés et neurodivergents, et le fait que nous manquions de structures pour les aider ».

Éclairage transversal : l'école à travers trois questions

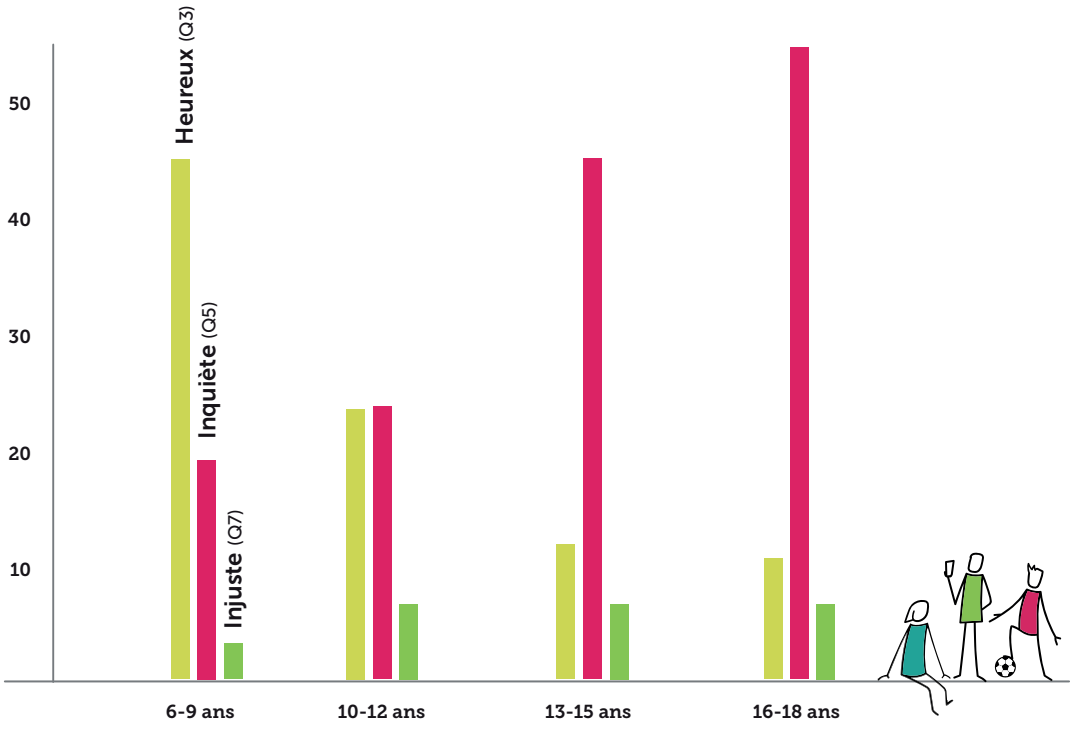
L'école traverse plusieurs questions du sondage : le bonheur (Q3), l'inquiétude (Q5) et l'injustice (Q7). Le thème étant prégnant chez les enfants interrogés, une lecture transversale s'impose. Elle montre un renversement net avec l'âge : source de bonheur chez les plus jeunes, l'école devient progressivement la première source d'inquiétude des jeunes, alors que le sentiment d'injustice qui lui est associé reste, lui, stable et modéré (5 à 7%) à tous les âges.

L'école suit une trajectoire inverse à celle de la violence : citée comme source d'inquiétude par 19% des 6-9 ans, elle croît régulièrement pour atteindre 45% chez les 13-15 ans et 55% chez les 16-18 ans. C'est cohérent avec l'intensification des exigences scolaires et des enjeux d'orientation à mesure que les jeunes avancent dans leur scolarité, des éléments particulièrement marqués dans le contexte luxembourgeois (multilinguisme, orientation précoce, pression des examens).

Ce résultat entre en résonance avec d'autres données du sondage. L'école est aussi le lieu le plus fréquemment cité comme espace d'insécurité dans les réponses ouvertes de Q13 (43% des réponses). Et alors qu'elle figure parmi les premières sources de bonheur chez les 6-9 ans (45% en Q3), elle n'est plus citée que par 11% des 16-18 ans. C'est la même institution, vécue de manière radicalement différente selon l'âge.

> *« In der Schule weil ich Freunde habe und meine Lehrerin lieb ist. Zu Hause weil meine Familie mich liebt.* » une fille entre 6 et 9 ans

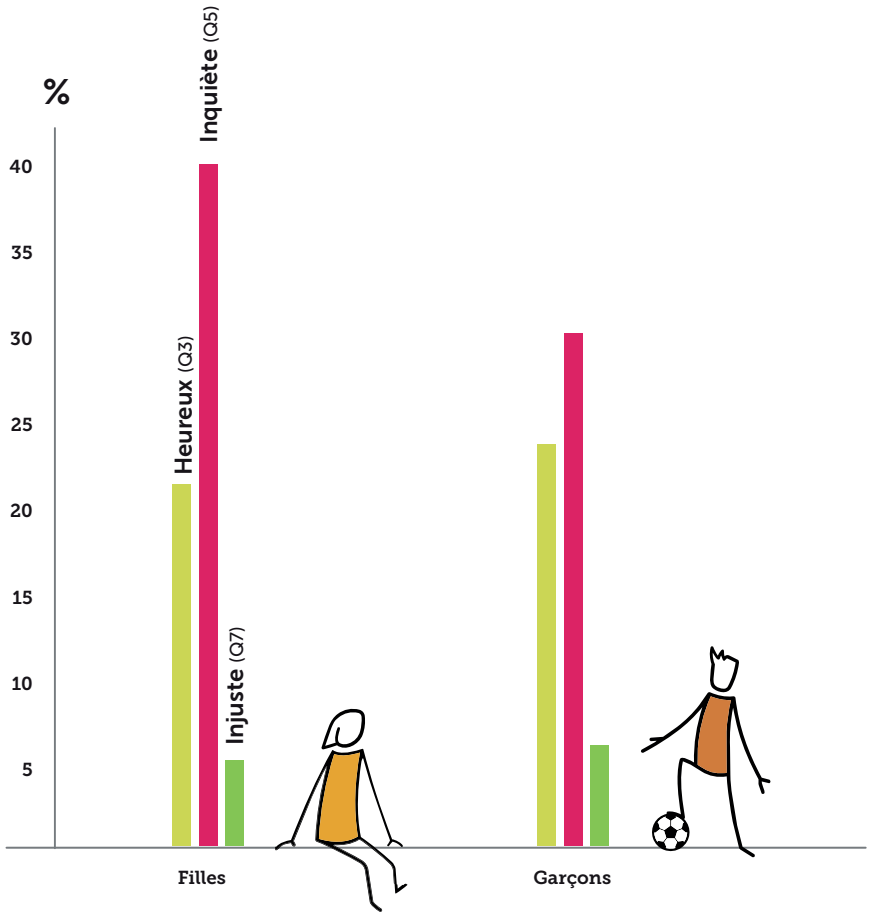
L'école selon l'ÂGE



Img. 1.1.9 Perception de l'école selon les groupes d'âge.

La même lecture par genre montre que les filles associent davantage l'école à l'inquiétude que les garçons (40% contre 30%, cf. plus haut), alors que les deux genres la citent à des niveaux comparables comme source de bonheur ou d'injustice.

L'école selon le GENRE



Img. 1.1.10 Perception de l'école selon le genre.

Etat des lieux des 3 P de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRDE)

Le sondage portait également sur la situation des « 3 P » de la CRDE au Luxembourg : la participation (être écouté et pris au sérieux), la provision (pourvoir aux besoins essentiels) et la protection (être en sécurité et respecté). Les graphiques ci-dessous donnent une vue d'ensemble de la situation des « 3 P », chaque dimension est ensuite développée en détail dans les sections thématiques qui suivent.

Les 3 P de la Convention relative aux droits de l'enfant (N = 1 172)

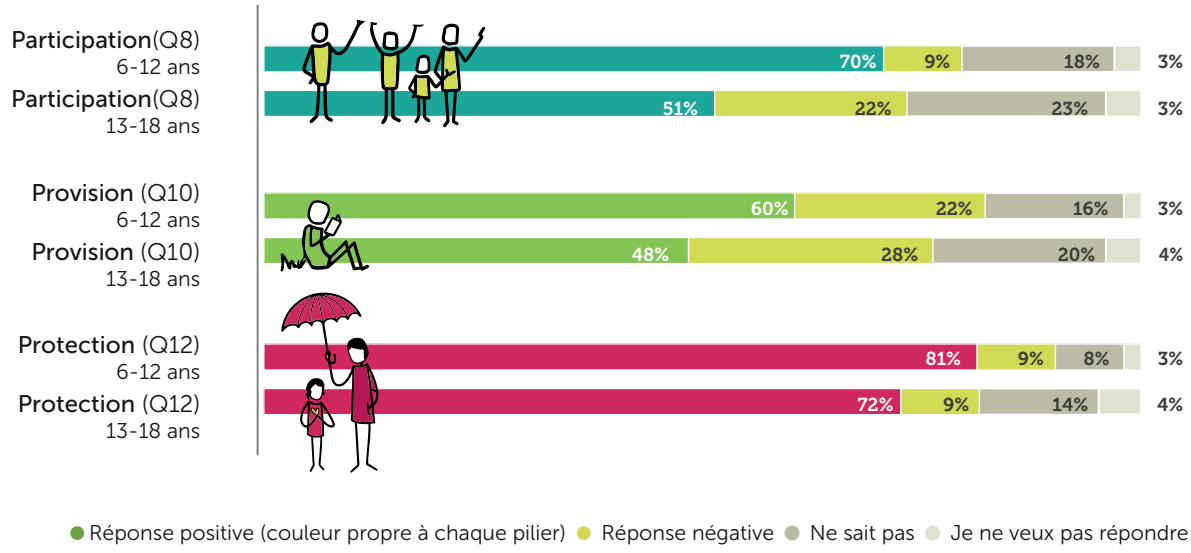


Img. 1.1.11 Les 3 P en un coup d'œil - répartition des réponses positives, négatives et neutres.

Les pourcentages des graphiques ci-dessus correspondent aux réponses favorables : « Oui » pour Q8 (écoute) et Q12 (sécurité), « Non » pour Q10 (besoins non couverts), puisque répondre « Non » signifie ici que rien ne manque. Les réponses « Je ne sais pas » et « Je ne veux pas répondre » sont visualisées séparément dans le graphique en barres et représentent respectivement 10 à 25 % des répondants selon la question et le groupe d'âge. Ces réponses sont analysées plus en détail aux pages suivantes.

En ventilant les réponses par tranche d'âge, on constate que les sentiments de participation, de provision et de protection évoluent avec l'âge. Le plus grand écart peut être constaté dans la dimension de la participation : 70% des 6-12 ans se sentent écoutés et pris en compte, contre seulement 51% des 13-18 ans.

Les 3 P selon la tranche d'âge (N = 1 172 répondants)



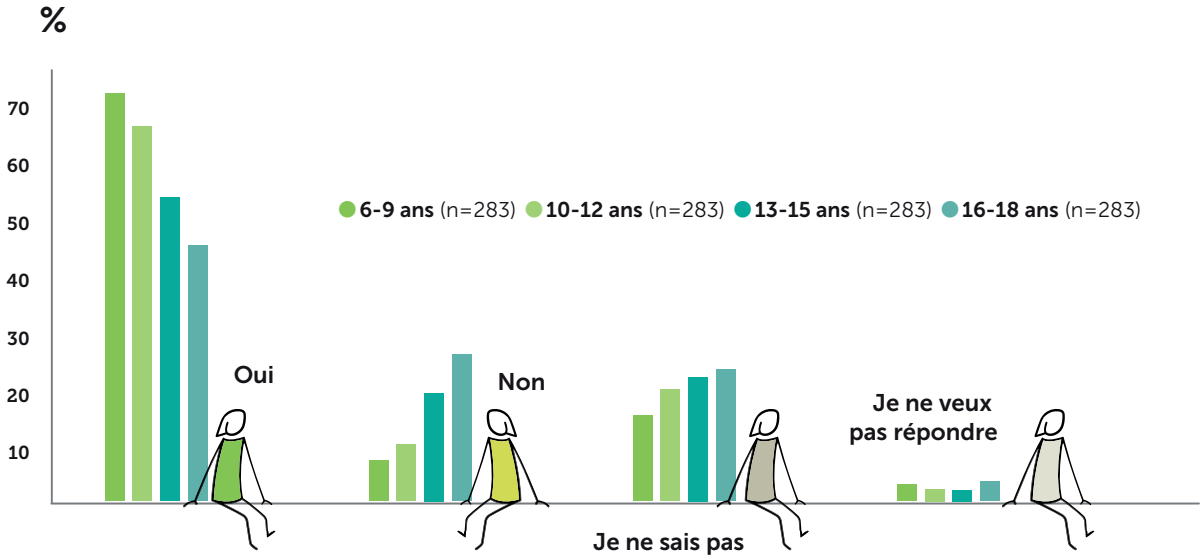
Img. 1.1.12 % des répondants ayant donné des réponses positives, négatives, «je ne sais pas» ou «je ne veux pas répondre» aux questions sur les 3 P.



Participation

La participation reflète le sentiment, pour les enfants et les jeunes, d'être écoutés et pris au sérieux par les adultes, ainsi que la perception que leurs opinions et préoccupations sont prises au sérieux dans les décisions et les actions des adultes.

Q8 Est-ce que tu te sens écouté et pris au sérieux par les adultes



Img. 1.1.13 Sentiment de participation selon l'âge des répondants.

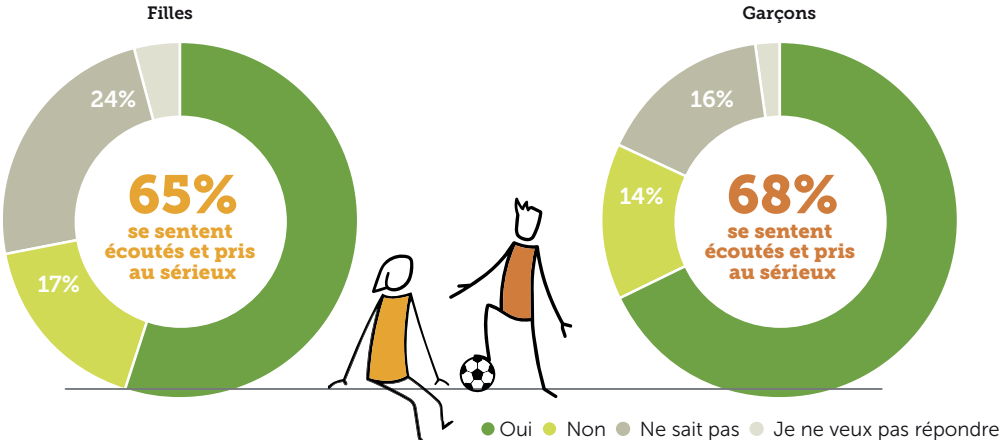
À la question « Est-ce que tu te sens écouté et pris au sérieux par les adultes ? » (Q8), une analyse des résultats par tranches d'âge indique clairement que le sentiment d'être écouté par les adultes chute avec l'âge : 73% des 6-9 ans se sentent écoutés, 67% des 10-12 ans, 55% des 13-15 ans et seulement 46% des 16-18 ans.

Les réponses « Je ne sais pas » (NSP) méritent une attention particulière car elles ne sont pas neutres : elles peuvent signifier l'hésitation, l'ambiguïté du vécu, la difficulté à se positionner, ou encore le manque de vocabulaire pour exprimer une expérience. Leur progression avec l'âge est révélatrice.

Pour Q8 (« Est-ce que tu te sens écouté et pris au sérieux par les adultes ? »), les NSP passent de 16 % chez les 6-9 ans à 24 % chez les 16-18 ans. Cette hausse s'accompagne d'une baisse du « Oui » (73 % chez les 6-9 ans, contre 46 % chez les 16-18 ans), tandis que le « Non » reste stable (autour de 11-13 %). La progression du doute ne se traduit pas par une opposition frontale aux adultes, mais par une suspension du jugement.

Il y a également une différence significative entre les garçons et les filles : 68% des garçons répondent oui, contre seulement 55% des filles.

Q8 Est-ce que tu te sens écouté et pris au sérieux par les adultes ?



Img. 1.1.14 % des répondants de chaque genre ayant répondu à la question. Selon le genre.

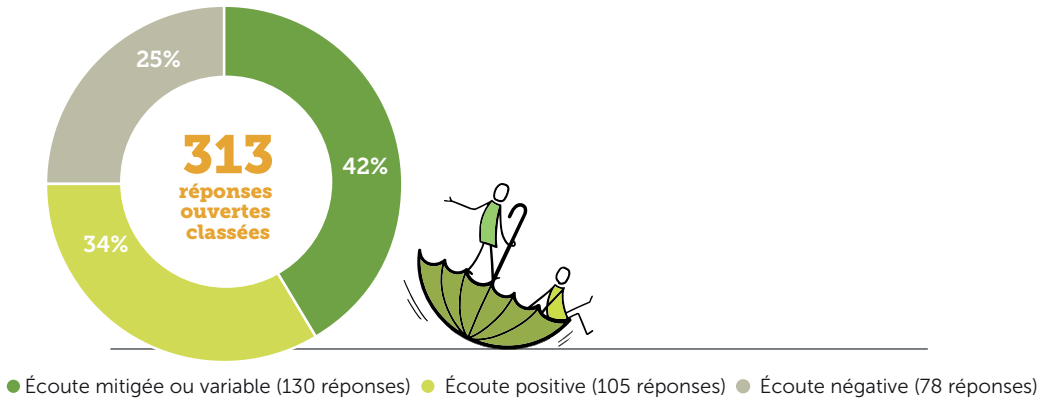
Détail des réponses ouvertes sur l'écoute (Q9)

Le sondage donnait l'opportunité aux enfants de développer librement leurs sentiments autour de la participation. 351 enfants (30%) ont répondu à la question ouverte Q9 (« Si tu veux, tu peux nous en dire plus »), qui suivait directement la question fermée sur le sentiment d'être écouté et pris au sérieux par les adultes (Q8).

Ces réponses ont été classées selon l'appréciation de l'écoute qu'elles expriment : positive, mitigée ou variable, ou négative[12]. Parmi ces réponses, la majorité (42%, 130 réponses) décrit une écoute jugée mitigée ou variable plutôt que clairement positive (34%, 105 réponses) ou négative (25%, 78 réponses) : pour beaucoup d'enfants et d'adolescents, le sentiment d'être écouté n'est pas un acquis stable, mais dépend du contexte.

Q9 : Comment les enfants décrivent l'écoute des adultes

(« Si tu veux, tu peux nous en dire plus »)



Img. 1.1.15 Réponses développées à Q9, classées selon que l'écoute décrite est positive, mitigée ou variable, ou négative (n = 313).

12 313 des 351 réponses ont pu être classées selon l'appréciation de l'écoute exprimée (38 réponses écartées, non exploitables).



Img. 1.1.16 Dessin fait par un enfant de 8-9 ans du groupe « Coole 3.1 » (Ecole Sainte-Sophie, cycle 3.1) sur le thème des droits de l'enfant, dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

Le détail par catégorie le confirme : au sein des réponses « mitigé/variable », la grande majorité (98 sur 130) décrit une écoute qui dépend de l'adulte, du sujet ou du moment. C'est une nuance que l'on retrouve dans la citation d'une fille de 16 à 18 ans ci-dessous (« *des fois oui, des fois non* »). Côté négatif, deux reproches se détachent à des niveaux comparables : une évaluation négative des adultes en général (27 réponses) et le sentiment de ne pas être pris au sérieux malgré une écoute formelle (26 réponses, illustré par la citation d'un garçon entre 16 et 18 ans : *„Sie hören mir zu, nehmen mich aber nicht immer ernst"* (traduction : « *ils m'écoutent mais ne me prennent pas toujours au sérieux* »). La notion de l'« adultisme » (le sentiment d›être traité comme inférieur parce qu'on est un enfant) apparaît dans 14 réponses.

L'école et les enseignants ne sont mentionnés que dans 31 des 313 réponses (10%) ; les adultes évoqués sont avant tout les parents, l'entourage proche ou les adultes en général. Ce chiffre reflète toutefois la formulation de la question, qui portait sur les adultes dans leur ensemble, et ne signifie pas que l'écoute à l'école importe peu aux enfants : l'école reste centrale dans leurs inquiétudes (Q6) et leur sentiment d'injustice (Q7). Ce que les réponses expriment surtout, c'est le sentiment de ne pas être pris au sérieux par les adultes, en écho à l'adultisme déjà très présent dans les réponses sur l'injustice (Q7).

Quelques citations sur l'écoute

> *« Des fois oui des fois non. Comme exemple, pour des sujets comme les réseaux sociaux nous sommes plus informés que les adultes mais il me semble que les adultes ne nous demandent pas notre avis. Aussi sur des sujets plus sociaux, qui nous concernent ou pas, nous ne sommes pas impliqués dedans. »* une fille entre 16 et 18 ans

> *« Oui, nous sommes des enfants, mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas d'opinion. »* une fille entre 10 et 12 ans

> *« Muitos adultos não levam a sério e dizem que somos jovens para entender. »* une fille entre 13 et 15 ans

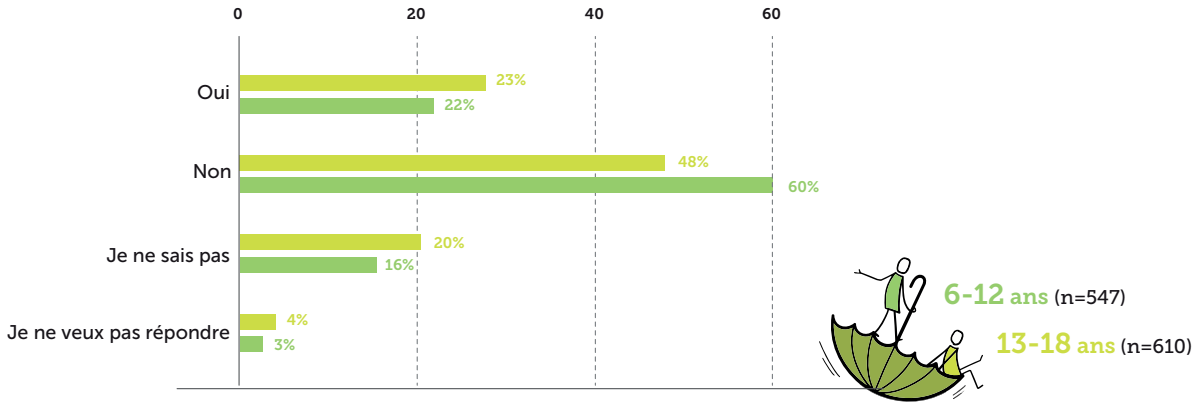
> *« Sie hören mir zu, nehmen mich aber nicht immer ernst. »* un garçon entre 16 et 18 ans

Provision



La provision reflète la perception, pour les enfants et les jeunes, qu'il est pourvu à leurs besoins essentiels et que les ressources, le soutien et les opportunités nécessaires à leur développement, à leur bien-être et à leur épanouissement lui sont accessibles.

Q10 Est-ce qu'il y a des choses importantes dont tu as besoin et que tu n'as pas ou pas assez ?



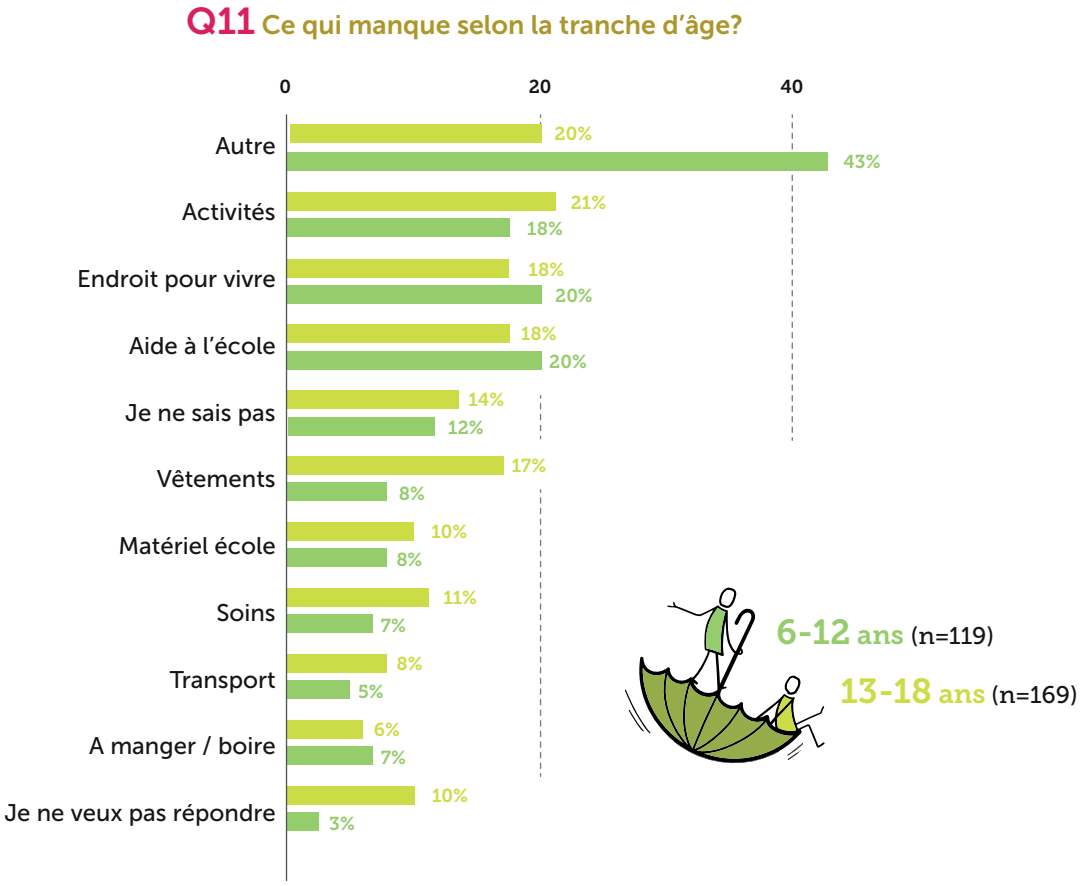
Img. 1.1.17 % calculé sur les répondants ayant répondu à la question, par tranche d'âge. Selon la tranche d'âge

À la question « Est-ce qu'il y a des choses importantes dont tu as besoin et que tu n'as pas ou pas assez ? », 60% des 6-12 ans répondent « Non » (rien ne leur manque), contre 48% des 13-18 ans. Chez les plus âgés, cette baisse se répartit entre une hausse des « Oui » (28% contre 22%) et une hausse des réponses « Je ne sais pas » (20% contre 16%) ou « Je ne veux pas répondre » (4% contre 3%). Le sentiment de manque, mais aussi l'hésitation à se prononcer, progressent donc avec l'âge.

Les manques constatés

Les enfants et les jeunes ayant répondu « oui » avaient accès à une question de suivi leur permettant de préciser leurs besoins. Au total, 475 enfants et jeunes (41% de l'échantillon) ont répondu à la question « Si tu veux, coche ce qui te manque ou que tu n'as pas assez (tu peux choisir plusieurs réponses) ». Les réponses sont relativement diversifiées et aucune catégorie ne se démarque fortement. Les besoins les plus fréquemment mentionnés concernent l'aide à l'école (8%), les activités (7%) et un endroit pour vivre (7%), suivis des vêtements (5%), des soins (3%), du matériel scolaire (3%), du transport (3%) et de l'accès à la nourriture ou aux boissons (2%). Ces faibles proportions suggèrent que les situations de manque évoquées sont variées plutôt que concentrées autour d'un besoin spécifique.

Une analyse par tranche d'âge révèle toutefois des différences marquées entre les enfants et les jeunes dans la nature des besoins exprimés.



Img. 1.1.18 % calculé sur les répondants ayant répondu à la question, par tranche d'âge.

Le contraste le plus net porte sur la catégorie « Autre » : 43% des 6-12 ans qui ont signalé un manque la citent, contre seulement 20% des 13-18 ans. Les jeunes se concentrent plutôt sur les catégories déjà prédéfinies, tandis que les plus jeunes se permettent plus d'en ajouter. Les vêtements progressent fortement avec l'âge (8% à 17%), de même que les soins (7% à 11%) et, plus modestement, les activités (18% à 21%), tandis que l'aide scolaire et le logement (« endroit pour vivre ») sont, eux, légèrement plus fréquents chez les plus jeunes (20% contre 18% pour les deux). Le refus de répondre est aussi nettement plus élevé chez les 13-18 ans (10% contre 3%), un écart plus marqué que sur les autres questions fermées du sondage, où le refus augmente aussi légèrement avec l'âge (Q10, Q12), mais de façon plus modeste. Cette question peut être perçue par les enfants répondant comme plus sensible ou plus intime, expliquant un nombre de « je ne sais pas » et « je ne veux pas répondre » plus élevé. Ces réponses augmentent aussi avec l'âge, ce qui pourrait indiquer que les jeunes ont plus de difficultés à exprimer exactement ce qui leur manque.

La catégorie « Autre » récolte 119 réponses ouvertes qui révèlent plusieurs grandes thématiques absentes des réponses pré-listées. Les besoins relationnels et affectifs sont très présents : temps avec les parents, attention, amour, amis.

> *« Avoir plus d'attention de mes parents car ils travaillent beaucoup et n'ont pas le temps. »* une fille entre 13 et 15 ans
>
> *« Mein Papa fehlt mir. »* une fille entre 10 et 12 ans
>
> *« L'amour. »* une fille entre 16 et 18 ans

Les besoins liés au temps et à l'autonomie reviennent fréquemment. Certains enfants expriment clairement une surcharge de l'école, un manque de temps, un manque de vacances ou de temps pour jouer :

« *Mei Zäit doheem, net an der Maison relais.* » un garçon entre 6 et 9 ans

« *Zeit und Kind sein.* » un garçon entre 16 et 18 ans

Enfin, plusieurs répondants indiquent n'avoir besoin de rien, ce qui rappelle que cocher « autre » ne signifie pas nécessairement exprimer un manque. Comme pour chaque catégorie « autre » ouverte dans le sondage, un certain nombre d'enfants et de jeunes y donnent des réponses neutres ou positives.

« *J'ai tout ce qu'il me faut.* » une fille entre 13 et 15 ans

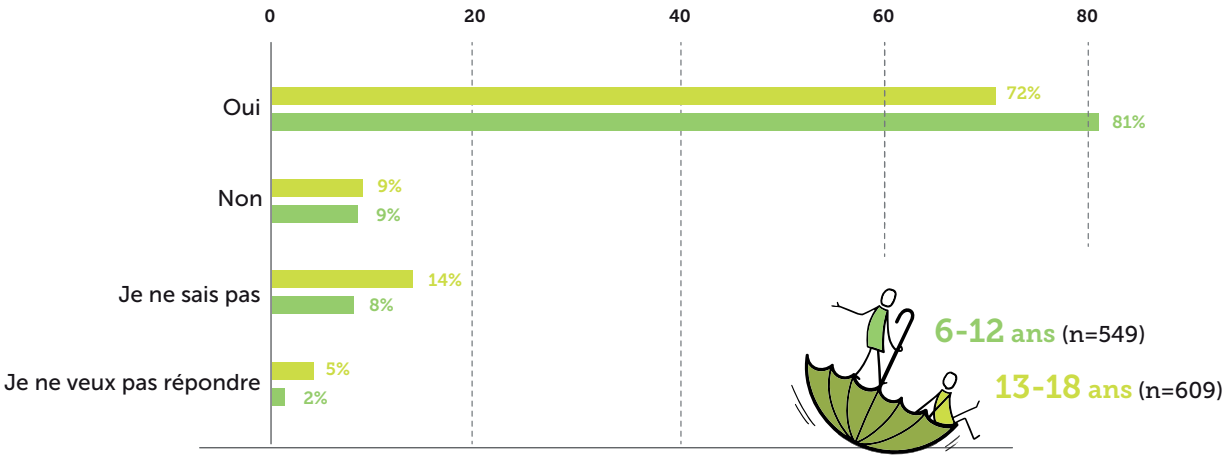


Protection

La protection reflète le sentiment, pour l'enfant, d'être en sécurité et respecté.

À la question « Est-ce que tu te sens en sécurité et/ou respecté (à la maison, à l'école, dans tes loisirs, sur internet…) ? » (Q12), la très grande majorité des enfants répondent positivement. Les écarts entre les tranches d'âge restent relativement limités, bien que les enfants de 6 à 12 ans soient plus nombreux à répondre positivement à cette question (81%) que les jeunes de 13 à 18 ans (72%). Les jeunes sont par ailleurs davantage susceptibles d'indiquer qu'ils ne savent pas répondre (14% contre 8%), tandis que la proportion de réponses .négatives est identique dans les deux groupes (9%).

Q12 Est-ce que tu te sens en sécurité et/ou respecté(e) (à la maison, à l'école, dans tes loisirs, sur internet…) ?



Img. 1.1.19 % calculé sur les répondants ayant répondu à la question, par tranche d'âge.

Facteurs d'insécurité

281 enfants (24%) ont répondu à la question ouverte « Si tu veux, explique où et pourquoi tu ne te sens PAS en sécurité et/ou respecté (à la maison, à l'école, dans tes loisirs, sur internet…) » (Q13).

Catégorie	Nombre	%
À l'école	120	43%
D'autres personnes	21	7%
Sur internet	21	7%
En ville / à la gare / dehors	18	6%
À la maison	17	6%
À la maison relais / au foyer	11	4%
Autre	9	3%
Quand je suis seul	6	2%
Peur d'être rejeté	3	1%
Au sport	2	1%
La guerre	2	1%

Tableau 2. Pourcentages calculés sur les 281 réponses développées à Q13 (67 réponses écartées : « je me sens respecté » ou non exploitables). Une même réponse pouvant être classée dans plusieurs catégories, la somme peut dépasser 100%.

L'école domine très largement les raisons données : 43% des réponses, soit plus de quatre fois la catégorie suivante. Ce résultat s'inscrit dans une tendance qui est aussi observée sur les inquiétudes décrites ci-dessous et sur l'injustice (harcèlement/mobbing et l'adultisme) : l'école apparaît comme le lieu où se concentrent plusieurs expériences négatives distinctes (pression scolaire, harcèlement, rapport aux adultes) plutôt qu'un facteur isolé.

Les réponses se structurent autour de trois types d'expériences. La première est le harcèlement et les violences entre pairs dans le cadre scolaire :

> *« Je me sens pas en sécurité à l'école à cause du harcèlement. »* une fille entre 13 et 15 ans
>
> *« In der Schule fühle ich mich NICHT sicher und respektiert, weil viel Mobbing besteht, bösartige Kinder meinen Alltag erschweren. »* un garçon entre 13 et 15 ans
>
> *« Schule. Kinder respektieren meine Grenzen nicht. Wenn ich dann explodiere, werde ich bestraft. »* un garçon entre 6 et 9 ans
>
> *« J'ai peur que le garçon qui embête les autres se venge sur moi si je lui dis d'arrêter de faire du mal aux autres. »* une fille entre 10 et 12 ans
>
> *« In der Schule gibt es einen Jungen, der mich provoziert und mich nicht in Ruhe lässt. »* un garçon entre 6 et 9 ans

La deuxième est le manque de respect de la part des adultes de l'établissement :

« *In der Schule, weil die Lehrer manchmal glauben, sie könnten mit Kindern so umgehen wie sie wollen.* » un garçon entre 13 et 15 ans

« *À l'école, la violence psychologique est répétitive de la part de certains enseignants. C'est de la maltraitance et personne ne me protège dans la situation.* » une fille entre 16 et 18 ans

« *À la maison je me sens respectée mais à l'école les profs nous traitent comme des moins que rien alors qu›ils n'ont aucun rôle dans notre vie extérieure.* » une fille entre 13 et 15 ans

La troisième est un sentiment diffus d'insécurité ou d'exclusion, sans cause identifiée :

« *Nur zu Hause fühle ich mich sicher. In der Schule fühle ich mich nicht wohl, weil die Kinder stets böse mit mir sind, aber nicht mit den anderen.* » un garçon entre 6 et 9 ans

« *Parce qu›à l'école je ne me suis jamais senti en sécurité.* » une fille entre 13 et 15 ans

Les réponses qualitatives montrent que les situations d'insécurité évoquées sont variées. Certains enfants mentionnent des risques liés à l'usage d'internet, tandis que d'autres font état d'un sentiment d'insécurité associé à leur genre.

« *Im Internet gibt es Hacker, Cybermobber und Erwachsene die mit Kindern chatten und sagen, dass sie auch Kinder sind.* » une fille entre 10 et 12 ans

« *Als Mädchen fühle ich mich oft draußen nicht sicher, da man viel gehört hat oder erlebt hat, was Angst macht.* » une fille entre 16 et 18 ans

Facteurs de sécurité

401 enfants (34%) ont répondu à la question ouverte « Si tu veux, explique où et pourquoi tu te sens en sécurité et/ou respecté (à la maison, à l'école, dans tes loisirs, sur internet…) » (Q14).

Catégorie	Nombre	%
Avec mon entourage	162	40%
À la maison	144	36%
À l›école	53	13%
Absence d'hostilité	47	12%
Commentaire négatif	20	5%
Partout/tout le temps - sécurité générale	19	5%
Je suis prudent/je peux me défendre	12	3%
Autre	8	2%
Internet	6	1%
Temps libre	6	1%
À l'église/Dieu	3	1%
Dans la nature	2	< 1%
Au foyer	1	< 1%

Tableau 3. Pourcentages calculés sur les 401 réponses développées à Q14 (33 réponses écartées, non exploitables). Une même réponse pouvant être classée dans plusieurs catégories, la somme dépasse 100%.

Les réponses à la question des facteurs de sécurité restent en grande partie génériques. L'entourage (40%) et la maison (36%) dominent largement, dans des formulations proches de « avec ma famille » ou « chez moi ». La sécurité perçue est avant tout relationnelle et domestique.

> *« Zuhause: weil es warm ist und meine Familie für mich da ist. »* un garçon entre 6 et 9 ans

Cette prédominance de l'espace domestique décroît nettement avec l'âge : 67% des 6-9 ans citent la maison ou la famille, contre 31% des 16-18 ans. La formulation change aussi : chez les plus grands, la sécurité n'est plus simplement « être à la maison », mais tenir à une relation ou à la possibilité d'être soi-même.

> *« Zuhause, weil ich einfach ich selbst sein kann und ich dort meine Familie habe die nicht dumm über mich redet. »* une fille entre 16 et 18 ans

À l'opposé, l'école n'est citée comme lieu de sécurité que par 5% des répondants, un chiffre faible au regard du temps que les enfants y passent. Ce résultat prolonge celui des facteurs d'insécurité: l'école figure comme premier espace d'insécurité, et presque jamais comme espace de protection.

Quelques répondants (9%) déclarent se sentir en sécurité « partout ». Cela peut traduire un bien-être général, ou la difficulté à distinguer les espaces ce qui rend une analyse plus profonde impossible.



Img. 1.1.20 Dessin fait par un enfant de 8-9 ans du groupe « Coole 3.1 » (Ecole Sainte-Sophie, cycle 3.1) sur le thème des droits de l'enfant, dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

Conclusion

Principaux constats

1. La famille et les amis restent les piliers dans la vie des enfants et des jeunes, partout et à tous les âges. La famille est citée comme source de bonheur par 88% des enfants, les amis par 84%. Aucune autre dimension n'approche ces chiffres. Mais l'importance de la famille s'érode avec l'âge (95% chez les 6-9 ans, 76% chez les 16-18 ans), tandis que l'importance des amis demeurent stables.

2. Le monde extérieur inquiète plus que le cercle proche. « Ce qui se passe dans le monde » (56%), la violence (43%) et l'école (35%) sont beaucoup plus cités que les inquiétudes liées à la famille (15%) ou aux amis (8%). Les enfants au Luxembourg font globalement confiance à leur entourage immédiat, mais sont marqués par les images d'un monde perçu comme menaçant.

3. L'école change totalement de perception à l'adolescence. À 6-9 ans, elle est source de bonheur pour 45% des enfants et d'inquiétude pour 19%. À 16-18 ans, le ratio s'inverse : 11% de bonheur, 55% d'inquiétude.

4. Le sentiment d'être écouté par les adultes chute avec l'âge. 73% des 6-9 ans se sentent écoutés contre seulement 46% des 16-18 ans. C'est l'un des résultats les plus saillants de l'enquête : à l'adolescence, près d'un jeune sur deux n'est pas convaincu d'être pris au sérieux.

5. Les filles expriment plus leur mal-être que les garçons : cela peut être

dû au fait qu'elles vont moins bien, ou simplement un biais causé par le fait qu'elles le communiquent plus. Elles cochent en moyenne 2,60 inquiétudes contre 2,28 pour les garçons (environ 14% d'options en plus). Elles cochent plus l'école (+10 points), la famille (+7 points) et la santé (+6 points). Elles citent moins les enseignants que les garçons (-4 points). Sur la question de sécurité (Q12), 74% des filles se sentent en sécurité contre 79% des garçons. Sur le sentiment d'être écouté et pris au sérieux par les adultes (Q8), l'écart est encore plus net : 55% des filles se sentent écoutées et prises au sérieux par les adultes, contre 68% des garçons.

6. Le harcèlement et le sentiment d'exclusion forment un fil rouge à travers plusieurs questions indépendantes : 11% des réponses développées sur les inquiétudes (Q6) évoquent le harcèlement ou l'exclusion, l'école est de loin la première raison citée pour ne pas se sentir en sécurité (43%, Q13), et le harcèlement/mobbing comme l'adultisme figurent parmi les thèmes les plus fréquents de l'injustice (Q7). Associé à la chute du sentiment d'écoute avec l'âge (de 73% à 46%), ce faisceau de résultats suggère qu'une partie significative des enfants et jeunes vit, sous des formes différentes, un sentiment d'exclusion qui s'accentue avec l'âge.



Les enfants et jeunes du Luxembourg sont inquiets d'un monde qui leur paraît menaçant, et fatigués d'un système scolaire dont le poids augmente avec l'âge. Surtout, ils nous disent qu'à mesure qu'ils grandissent, ils se sentent de moins en moins entendus.

Annexes

Pour des raisons de lisibilité, les documents annexes complets ne sont pas reproduits dans le présent rapport. Le questionnaire du sondage (annexe 1) et le flyer du sondage (annexe 2) peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de l'OKAJU.


Appel aux enfants et aux jeunes : parle-nous de toi et de ta vie





A2.0 Perspectives d'enfants et de jeunes sur leur vie et prises de position de l'OKAJU

« Les enfants vivent une enfance plus heureuse lorsque les adultes qui les entourent font preuve d'empathie à leur égard et cherchent à voir les choses de leur point de vue. »[1]

Les lieux du bonheur sont aussi ceux du respect et de la sécurité.

Dans ce chapitre et dans le suivant (A3), l'OKAJU invite les lecteurs à se glisser dans la peau des enfants et des jeunes. Le texte est rédigé à la première personne du pluriel (« nous ») ou à la troisième personne du singulier (« on ») et parfois, lorsqu'une expérience est plus personnelle, à la première personne du singulier (« je ») pour représenter les voix des enfants et des jeunes consultés. Il contient aussi de nombreuses citations directes, reproduites dans leur langue d'origine. Lorsqu'une citation n'est pas en français, sa traduction figure en note de bas de page. Des photos de leurs contributions (dessins, textes, créations…) illustrent également les différentes parties du chapitre A.

Ce chapitre s'appuie sur diverses consultations d'enfants et de jeunes menées pour le rapport annuel 2026 :

- Le sondage lancé au printemps 2026, auquel 1 172 enfants et jeunes ont répondu ;
- L'appel à contributions lancé en été 2026, auquel 116 enfants et jeunes ont participé en envoyant à l'OKAJU des créations artistiques (dessins, bricolages, etc.), des textes (poème, article, lettre, témoignage), des films et du matériel audio ;
- Les 3 ateliers sur les thèmes prioritaires menés avec 32 enfants et jeunes en juillet 2026, consacrés à leurs sources de bonheur et d'inquiétudes et aux changements qu'ils souhaitent voir, notamment à travers leurs messages de paix et leurs idées de solutions. Pour accéder au rapport complet des résultats de ces ateliers, rendez-vous sur notre site internet[2] ;
- Les rencontres de l'OKAJU avec 25 enfants de structures d'hébergement pour personnes réfugiées de l'Office national de l'accueil (ONA), à Ettelbruck et à Diekirch, en décembre 2025, et l'atelier mené en juin 2026 avec 25-30 enfants et jeunes vivant dans le Bâtiment T de l'ONA.

1 https://www.in-their-shoes.com.au/

2 https://www.okaju.lu/rapport-annuel-2026/ra26-annexes/

Ce chapitre s'appuie sur les contributions des enfants et des jeunes consultés.

La présente partie du rapport annuel intègre également, dans son chapitre A3, les constats du monitoring de l'OKAJU des enfants et jeunes placés au Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL), sur base des entretiens menés depuis décembre 2025 avec plus de 40 enfants et jeunes, ainsi qu'avec divers professionnels impliqués dans leur placement.

L'emploi du « nous » véhicule une synthèse rédactionnelle des contributions et perspectives : il fait entendre leurs points de vue sans supposer que tous partagent les mêmes expériences ou les mêmes opinions. Les citations permettent de retrouver les formulations originales des enfants et des jeunes consultés. Chaque grand thème – sources de bonheur, inquiétudes, injustices ; enfants et jeunes placés au CPL – est suivi d'une prise de position de l'OKAJU, distincte de cette voix collective, ainsi que de recommandations. Les préoccupations, les aspirations et les propositions exprimées y sont mises en relation avec les droits de l'enfant, la littérature scientifique et spécialisée, les publications associatives et institutionnelles, l'actualité ainsi que les travaux de l'OKAJU. Ainsi, ce chapitre a été rédigé à partir de ce que les enfants et les jeunes disent de leur vie pour éclairer les enjeux et dégager des pistes d'action et de recommandations.



Img. 2.0.1 Puzzle géant créé par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans du SEA Sonnepavillon.

A2.1 Ce qui nous rend heureux

„Eis Rechter, eist Gléck“ [1]

Perspectives des enfants et des jeunes sur le bonheur

Ce qui nous rend heureux

Notre famille, nos amis, nos animaux et nos loisirs font partie de nos principales sources de bonheur. Nous aimons passer du temps avec nos proches, pouvoir compter sur eux et choisir des activités qui nous plaisent.



Img. 2.1.1 Œuvre du groupe „Kannerhäerz“ 10 enfants de 8 à 12 ans du groupe ESEB Marguy Osch et Léon Biel : Ecole AM PARK, Pétange[2]

1 Traduction : *« nos droits, notre bonheur ».*

2 Création reçue dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

Bouger, jouer, créer, découvrir et profiter de la nature nous rendent aussi heureux. Apprendre, réussir et nous sentir soutenus à l'école comptent également pour nous, tout comme être en bonne santé. Selon notre âge, nous ne mettons pas tous l'accent sur les mêmes sources de bonheur : pour nous, les enfants de 6 à 12 ans, le jeu, la nature, l'école et nos enseignants comptent beaucoup ; pour nous, les jeunes de 13 à 18 ans, l'internet prend un peu plus de place. Mais à tout âge, notre famille et nos amis viennent en premier, loin devant le reste[3].



Img. 2.1.2 Affiche réalisée par les enfants de 3 à 6 ans de la maison relais « Haus vun de Kanner » (Inter-actions) dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

Nous, les garçons, citons plus souvent le sport (75% contre 52% des filles), le jeu (67% contre 45%) et Internet (53% contre 39%) ; nous, les filles, un peu plus souvent les animaux (71% contre 63%) et nos hobbies (69% contre 63%). Ces écarts se creusent à l'adolescence.

Ce qui nous rend heureux, ce n'est pas seulement ce que nous faisons, c'est ce que nous y vivons : nous sentir libres, pouvoir choisir, être nous-mêmes sans être jugés, oublier un moment le stress de l'école. „*Weil ich ich sein kann. Ich muss mich nicht verstellen oder anpassen*" (fille, 10-12 ans)[4].

---

3 Voir dans le chapitre précédent l'analyse des résultats du sondage de l'OKAJU 2026 (sources de bonheur par tranche d'âge). Nous étions 1 172 à répondre au sondage de l'OKAJU. Presque tous, nous avons coché la famille (88%) et les amis (84%). Viennent ensuite les animaux (67%), nos hobbies (67%), la santé (63%) et le sport (61%) ; plus de la moitié d'entre nous ont aussi coché jouer (54%) et la nature (53%). Internet (45%) et l'école (22%) viennent plus loin. Une centaine d'entre nous ont ajouté autre chose : un sport précis, la nourriture (« *manger* »), les vacances, la piscine, la musique, dormir et, pour certains d'entre nous, entre 13 et 18 ans, « *mon copain* » ou « *ma copine* ».

4 Traduction : « *Parce que je peux être moi-même. Je n'ai pas à me déguiser ni à m'adapter* ». Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

« Je peux être moi-même sans être rabaissée ou jugée comme à l'école ! » (ufille, 16-18 ans).

Les plus petits d'entre nous, de 3 à 6 ans, le disent avec leurs mots. Ce qui nous rend heureux, c'est : *„Spillen, Geschenker, Doheem, Mama, Papa Zäit huet, Frënn gesinn, Vakanz, Mama Zäit hunn fir spillen, Fussball spillen"*.

Les petits disent aussi ce qu'il nous faut pour que ça aille bien : *„Doheem, Spillsaachen, Mama a Papa mat eis spillen a gär hunn, Famille, Frënn, matenee schwätzen, Iessen a Drénken, Léift"*[5].



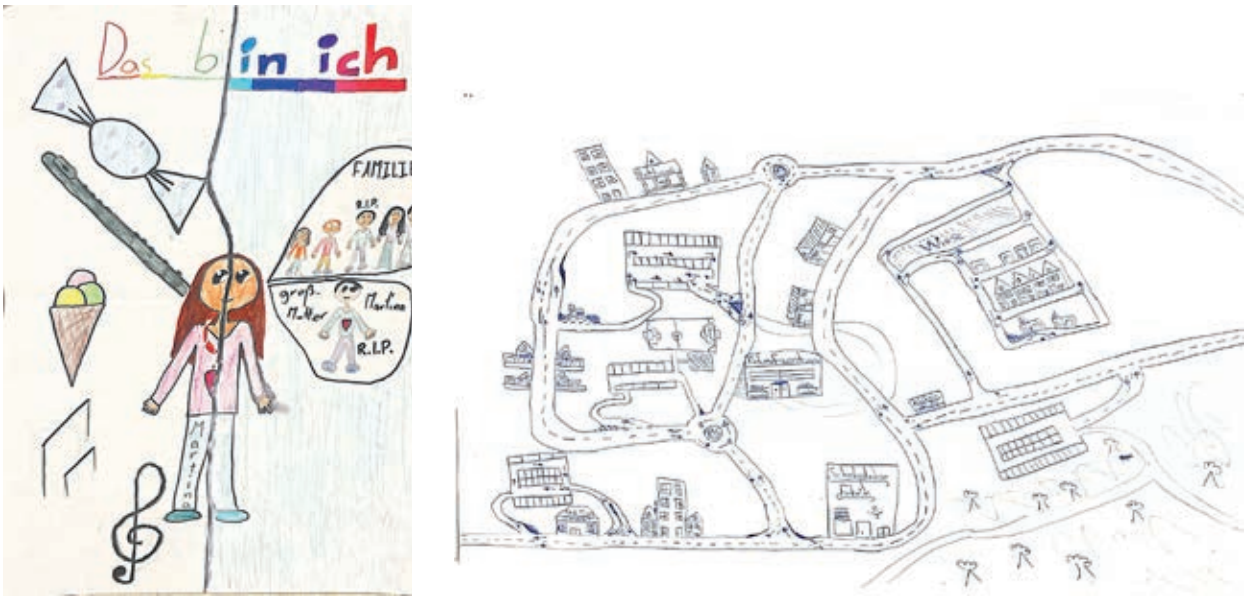
Img. 2.1.3 Affiche créée par 25 enfants de 3 à 6 ans de la maison relais « Haus vun de Kanner » (Inter-actions) : „Wat mécht mech glécklech ?" et „Wat brauche mir dass et eis gutt gëtt"[6]

Même dans une même famille, nous ne voyons pas notre monde de la même façon. Un frère et une sœur parmi nous ont dessiné leur environnement, chacun à leur manière. Moi, Martina, 9 ans, je me dessine entourée de ce qui compte pour moi : la musique, les bonbons et ma famille, y compris ceux qui ne sont plus là. Moi, Ben, 12 ans, je dessine les rues, l'école, le terrain de football et la prairie de notre quartier. Un même monde, deux regards.

---

5 Traduction : *« une maison, des jouets, que maman et papa jouent avec nous et nous aiment, la famille, les amis, se parler, manger et boire, de l'amour »*. Affiche „Wat brauche mir dass et eis gutt gëtt" réalisée par 25 enfants de 3 à 6 ans de la maison relais Haus vun de Kanner (Inter-actions), dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

6 Contribution dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.



Img. 2.1.4 Dessins de Martina, 9 ans, et de Ben, 12 ans „Wie ich meine Umgebung wahrnehme, wie mein Bruder sie wahrnimmt"[7].

En famille, être ensemble et pouvoir compter les uns sur les autres

„Mir Kanner brauche Mënschen, déi fir eis do sinn"[8].

Nous aimons partager des moments avec notre famille : jouer, nager, faire du vélo, regarder un film, préparer quelque chose à manger… Pour nous, enfants de 6 à 12 ans, cela peut être faire de la pâtisserie, recevoir des câlins, promener le chien, jouer avec notre père, faire du vélo avec notre mère ou rire avec notre sœur. Les sorties au cinéma ou à la plage font aussi partie de ces moments de bonheur.

> *„An frohsten macht mich alles was ich mit Mama und Papa mache"*
> (garçon, 6-9 ans)[9].

Nous, les jeunes de 12 à 18 ans, sommes heureux des repas pris ensemble, du sport que nous regardons en famille, quand c'est Noël et les vacances. Les

7 Traduction : *« Comment je perçois mon environnement, comment mon frère le perçoit »*. Contributions au deuxième appel à participation de l'OKAJU, 2026.

8 Traduction : *« Nous, les enfants, avons besoin de personnes qui sont là pour nous »*. Citation extraite du film Stopmotion "Meng Welt" du groupe "Kannerstëmmen" ; 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions).

9 Traduction : *« Ce qui me rend le plus heureux, c'est tout ce que je fais avec maman et papa »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

frères, les sœurs et les cousines ont aussi leur place : rire avec sa sœur, partir en vacances avec elle ou jouer à Roblox entre cousines sont des moments qui nous rendent heureux. Le temps passé ensemble et la manière dont on se parle comptent beaucoup pour nous.

> *« Ma famille c'est ce qui me rend le plus heureux. Beaucoup de familles ne dînent pas ensemble et ne passent pas beaucoup de temps ensemble. Chez nous par contre, on est très réunis, on passe beaucoup de temps ensemble, on parle de tout sans avoir peur, on se respecte, on apprend des choses les uns aux autres, si quelqu'un est en tort, on le reconnaît et on s'excuse même quand ce sont les adultes comme ma mère. Pour moi j'ai beaucoup de chance d'avoir une telle famille »* (fille, 16-18 ans)[10].
>
> *« A minha família é tudo para mim, é o meu pilar »* (fille, 13-15 ans).

Pouvoir raconter nos problèmes, trouver une écoute et savoir que nos proches sont là pour nous comptent également : *„Mat der Famill schwätzen"* ; *„Ëmmer fir mech do, wann ech si brauch"*[11].

Nous, les enfants et les jeunes, apprécions qu'un parent prenne le temps de nous expliquer quelque chose ou de nous aider. Nous sentir protégés compte aussi : notre famille peut constituer un refuge lorsque nous ne nous sentons pas compris par les autres.

Souvent, cela commence par la maison : *„Dat ass meng Welt, mäin Doheem. Hei kann ech schlofen, mech sécher fillen a Léift kréien "*[12].



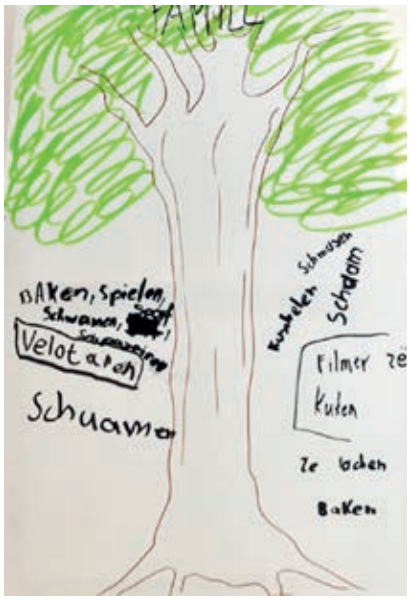
Img. 2.1.5 *Photo extraite du film Stopmotion „Meng Welt" du groupe „Kannerstëmmen"* [13]

10 Citation extraite des résultats du sondage 2026 de l'OKAJU.

11 Traductions : *« Parler avec la famille » ; « toujours là pour moi, quand j'ai besoin d'eux »*. Citations extraites des ateliers sur les thèmes prioritaires.

12 Traduction : *« C'est mon monde, mon chez-moi. Ici, je peux dormir, me sentir en sécurité et recevoir de l'amour »*. Citation extraite du film Stopmotion "Meng Welt" du groupe "Kannerstëmmen" remis par la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

13 Contribution faite par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.



Img. 2.1.6 Arbre du bonheur « Famille », 22 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans, PLOMM. Faire de la pâtisserie, jouer, nager, faire du vélo, regarder des films et rire figurent parmi les moments apprécié.



Img. 2.1.7 Arbre du bonheur « Famille », 14 juillet 2026, jeunes de 12 à 18 ans. Les inscriptions évoquent notamment les repas, les vacances, le sport regardé ensemble et le soutien des proches.



Img. 2.1.8 Arbre du bonheur « Famille », 21 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans. Parler en famille, se promener avec le chien, nager et sortir ensemble, notamment au cinéma ou à la plage, figurent parmi les moments appréciés.

Avec nos amis, jouer, rire et ne pas être seuls

Avec nos amis, nous aimons jouer, discuter et partager des activités. Pour nous, enfants de 6 à 12 ans, cela peut être nager, faire du sport, nous retrouver au parc ou nous promener. Ces moments nous permettent de nous amuser ensemble et de *« ne pas être seuls »*[14].

Nous apprécions aussi de pouvoir exprimer nos émotions sans moqueries et de jouer dans le respect, sans violence. Le bonheur d'avoir des amis, c'est aussi l'attention et l'amour qu'ils nous donnent, et qu'on leur donne : *"My friends make me happy because they're caring and loving, so I care about them too"* (fille, 10-12 ans)[15].

Nous, les jeunes de 12 à 18 ans, aimons le football, le basket, les sorties au cinéma et les nuits passées chez des amis. Les plaisanteries, les délires et le rire comptent aussi. Avec eux, nous apprécions de nous sentir compris et de pouvoir décrocher un peu de l'école.

---

14 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

15 Traduction : *« Mes amis me rendent heureuse parce qu'ils sont attentionnés et aimants, alors je prends soin d'eux aussi »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.



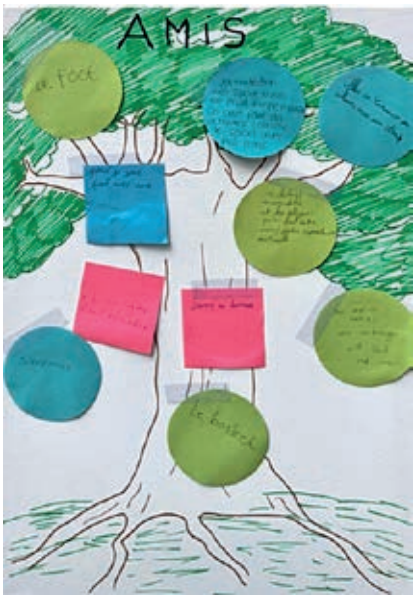
Img. 2.1.9 Photo extraite du film Stopmotion „Meng Welt" du groupe „Kannerstëmmen" [16]

Pour certains d'entre nous, la qualité des amitiés compte davantage que le nombre d'amis. L'important est d'avoir de bons amis, sur qui nous pouvons compter, qui nous comprennent et avec qui nous ne nous sentons pas seuls :

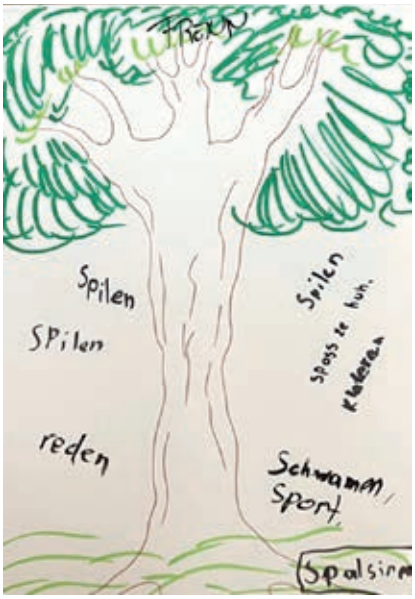
« Bah, le nombre d'amis, c'est pas important à partir du moment où tu te sens pas seul avec eux » ; *„Ech fannen et wichteg déi Frënn déi ee huet datt dat gutt Frënn sinn"* (deux jeunes, 12-18 ans)[17].



Img. 2.1.10 Arbre du bonheur « Amis » (Frënn), 21 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans. Les inscriptions évoquent notamment le plaisir de s'amuser, de faire quelque chose ensemble, de ne pas être seuls et de décrocher de l'école.



Img. 2.1.11 Arbre du bonheur « amis » (Frënn), 22 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans, PLOMM. Jouer, parler, nager et faire du sport sont inscrits sur le même arbre.



Img. 2.1.12 Arbre du bonheur « amis » (Frënn), 22 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans, PLOMM. Jouer, parler, nager et faire du sport sont inscrits sur le même arbre.

16 Contribution faite par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

17 Traduction : *« Je trouve important que les amis que l'on a soient de bons amis »*. Citations des ateliers sur les thèmes prioritaires.

Avec les animaux, trouver de la douceur et du réconfort

Caresser et faire des câlins à un animal, jouer avec lui ou lui donner à manger figurent parmi nos sources de bonheur. La présence des animaux nous réconforte lorsque nous sommes tristes ou que nous nous sentons moins bien. Les plus jeunes d'entre nous évoquent aussi le moral qu'ils nous redonnent et la détente qu'ils apportent avant ou après l'école.

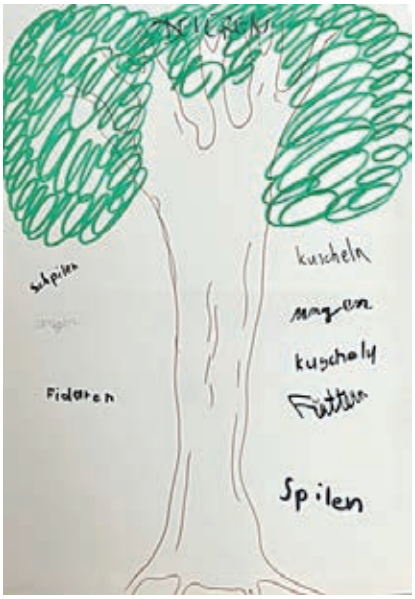
Les deux arbres montrent des gestes concrets associés au plaisir d'être avec les animaux.



Img. 2.1.13 *Arbre du bonheur « Déieren », 21 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans. Les inscriptions évoquent notamment les animaux qui redonnent le moral et la détente avant ou après l'école.*



Img. 2.1.14 *Arbre du bonheur « Animaux », 14 juillet 2026, jeunes de 12 à 18 ans. Les contributions évoquent les caresses et le réconfort apporté par les animaux.*



Img. 2.1.15 *Arbre du bonheur « Déieren », 22 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans, PLOMM. Jouer, faire des câlins et nourrir les animaux figurent parmi les gestes appréciés.*

Nos loisirs : faire ce qui nous plaît

Faire ce qui nous plaît, c'est aussi pouvoir choisir nos activités et décider de ce qui nous fait du bien.

> *„Bei meinen Freizeitaktivitäten liegt es an der freien Wahl die ich hatte/habe um zu entscheiden, was ich tun möchte und was mir gut tut"* (garçon, 16-18 ans)[18]

Jouer et bouger

Le football, la natation et le vélo nous plaisent, avec nos amis, en famille ou pour l'activité elle-même. Le vélo peut aussi nous donner un sentiment de

18 Traduction : *« pour mes activités de loisirs, cela tient à la liberté de choix que j'ai eue ou que j'ai pour décider de ce que je veux faire et de ce qui me fait du bien »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

liberté. « *Avec mon vélo je me sens libre, je sens mes cheveux dans le vent* » (fille, 6-9 ans)[19].

Nous, les enfants de 6 à 12 ans, citons également les échecs, le skateboard et le jogging parmi les activités qui nous plaisent.

Pour jouer, il nous faut de la place, et le droit de rester des enfants : *„Mir brauche vill Plaz fir ze spillen". „Mir wëllen einfach Kand sinn"*[20].



Img. 2.1.16 *Un moment pour jouer après l'atelier sur les thèmes prioritaires au Kannermusée PLOMM, juillet 2026.*

19 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

20 Traductions : *« Nous avons besoin de beaucoup d'espace pour jouer »* ; *« Nous voulons simplement être des enfants »*. Citation extraite du film Stopmotion «*Meng Welt*» du groupe «*Kannerstëmmen*» ; 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.



Img. 2.1.17 Photo extraite du film Stopmotion „Meng Welt" du groupe „Kannerstëmmen" [21]

En ligne aussi : retrouver des amis et décompresser

Internet fait aussi partie de ce qui nous rend heureux, surtout pour nous, les jeunes de 13 à 18 ans : pour y retrouver des amis, pour regarder nos vidéos ou nos séries une fois les devoirs finis, ou simplement pour décompresser. *„Weil ich meine Familie und Freunde mag und Internet weil ich auch Online Freunde habe"* (fille, 13-15 ans) ; *"Internet, I can turn my brain off"* (garçon, 16-18 ans)[22].

Lire, créer, découvrir et aider

Les livres, les films, le dessin et la peinture nous plaisent aussi. Nous aimons créer avec nos amis, partager nos idées et commencer de nouveaux projets. Découvrir de nouvelles choses, transmettre ce que nous savons et aider les autres font également partie de ce qui nous rend heureux.

> *« J'ai commencé le crochet alors je me sens plus moi et créative qu'avec mon portable »* (fille, 16-18 ans)[23].

21 Contribution faite par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

22 Traductions : *« Parce que j'aime ma famille et mes amis, et Internet parce que j'ai aussi des amis en ligne »* ; *« Internet, je peux débrancher mon cerveau »*. Citations extraites du sondage 2026 de l'OKAJU.

23 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

Être dehors, au calme, et parfois se déconnecter

Nous apprécions les promenades dans la nature et la possibilité d'explorer librement dehors. Ces moments peuvent aussi être l'occasion de ne pas être joignables en permanence. Certains d'entre nous évoquent le plaisir de ne pas être connectés : *„keen Internet"*[24].

> *„Heiansdo brauche mir Rou an Zäit fir eis"*[25].

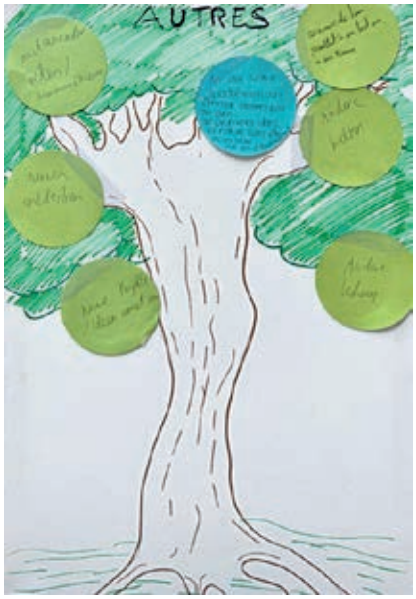


Img. 2.1.18 *Atelier sur les thèmes prioritaires avec des 12-18 ans à l'OKAJU, juillet 2026 (activité « Arbres du bonheur »)*

Les arbres du bonheur « autres » (à part famille, amis et animaux) que nous avons complétés lors de trois ateliers menés par l'OKAJU, nous ont donné une place pour exprimer nos sources de bonheur autres que la famille, les amis ou les animaux.

24 Traduction : *« Pas d'Internet »*. Citation d'un atelier mené sur les thèmes prioritaires.

25 Traduction : *« Parfois, nous avons besoin de calme et de temps pour nous »*. Extrait du film "Meng Welt" du groupe "Kannerstëmmen" ; 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.



Img. 2.1.19 Arbre des « autres sources de bonheur », 14 juillet 2026, jeunes de 12 à 18 ans. Les contributions mentionnent notamment les découvertes, les projets, l'aide aux autres, la nature et les moments sans être joignables.



Img. 2.1.20 Arbre des « autres sources de bonheur », 21 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans. On y lit notamment le sport, les échecs, le skateboard, le jogging et „ken Internet".



Img. 2.1.21 Arbre des « autres sources de bonheur », 22 juillet 2026, enfants de 6 à 12 ans, PLOMM. Les inscriptions mentionnent notamment les livres, les films et le vélo.

Apprendre, réussir et nous sentir soutenus à l'école

Apprendre et nous sentir soutenus par nos enseignants, ça nous fait du bien. Certains d'entre nous comprennent qu'apprendre, c'est un droit : *„Mir hunn d'Recht ze léieren: liesen, schreiwen, d'Welt entdecken"*. Nous ne vivons pas tous l'école de la même façon : pour nous, les enfants de 6 à 9 ans, elle fait souvent partie de ce qui nous rend heureux ; pour nous, les jeunes de 16 à 18 ans, c'est rarement le cas. En grandissant, l'école nous inquiète plus qu'elle ne nous rend heureux, comme nous le disons dans le chapitre suivant sur ce qui nous inquiète[26].

Obtenir de bons résultats à un test ou à un examen peut également nous rendre heureux.

> *"Gutt Punkten, gutt Nott kritt bei engem Test oder en Examen"* (un jeune)[27].
>
> *« J'aime apprendre des choses à l'école et mes enseignants me soutiennent »* (garçon, 6-9 ans)[28].
>
> *« Porque eu consigo aprender mais, ser mais inteligente e porque me divirto »* (fille, 10-12 ans).

26 Ces données figurent dans le chapitre précédent, dans l'analyse des résultats du sondage de l'OKAJU 2026 (sources de bonheur par tranche d'âge).

27 Traduction : *« avoir de bons points, de bonnes notes pour un test ou un examen »*. Citation extraite des ateliers sur les thèmes prioritaires.

28 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.



Img. 2.1.22 Photo extraite du film Stopmotion „Meng Welt" du groupe „Kannerstëmmen" [29]

Être en bonne santé

Être en bonne santé fait aussi partie de ce que nous apprécions : « *j'ai de la chance d'être en bonne santé* » (fille, 16-18 ans)[30]. Pour certains d'entre nous, la santé occupe une place essentielle : „*Gesundheit: das wichtigste im Leben*" (garçon, 10-12 ans)[31].

Nous pensons aussi à la santé de nos proches. „*Ich bin glücklich das meine Familie gesund ist*" (fille, 13-15 ans)[32]. Un garçon du même âge souligne : „Es ist mir auch wichtig, dass ich und meine Mitmenschen gesund sind"[33].

29 Contribution faite par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

30 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

31 Traduction : « *La santé : ce qu'il y a de plus important dans la vie* ». Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

32 Traduction : « *Je suis heureuse que ma famille soit en bonne santé* ». Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

33 Traduction : « *Il est aussi important pour moi que les personnes qui m'entourent et moi-même soyons en bonne santé* ». Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.



Img. 2.1.23 Photo extraite du film Stopmotion „Meng Welt" du groupe „Kannerstëmmen" [34]

Être en bonne santé nous permet également de profiter de ce que nous aimons faire.

> *« J'aimerais que tout le monde soit en bonne santé, nous le méritons tous et cela me rend heureuse parce qu'on peut passer plus de temps à faire des choses qu'on aime lorsqu'on est en bonne santé »* (fille, 16-18 ans)[35].

Le bonheur n'est pas seulement lié au fait d'être en bonne santé : il contribue aussi à nous sentir en bonne santé. Une jeune l'exprime ainsi : « *La santé c'est un truc normal mais le moral est central pour être en bonne santé* » (fille, 16-18 ans)[36].

Être en bonne santé et avoir une bonne hygiène, c'est aussi avoir le nécessaire : *„An natierlech och genuch z'iessen, a sech propper fillen ass eis ganz wichteg"*[37].

34 Contribution faite par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

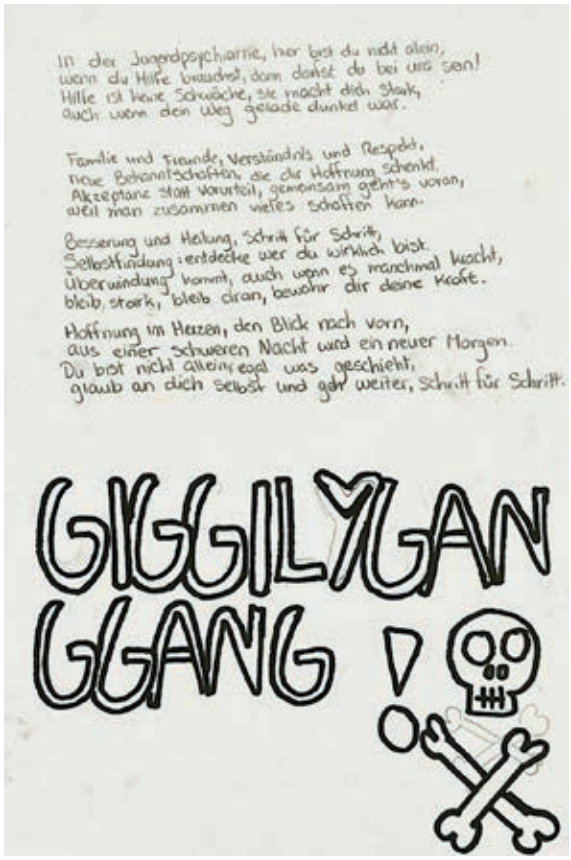
35 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

36 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU.

37 Traduction : *« Et bien sûr, assez à manger, et se sentir propre, c›est très important »*. Citation extraite du film Stopmotion *«Meng Welt»* du groupe *«Kannerstëmmen»* ; 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

En psychiatrie juvénile : demander de l'aide, aller mieux et retrouver le bonheur, pas à pas

Nous, la « Giggily Gang », 13 jeunes de 13 à 17 ans accueillis en psychiatrie juvénile, avons mis en poème ce que signifie la psychiatrie pour nous tous et ce qui nous aide à aller mieux et à retrouver le bonheur[38]. En voici la traduction :



Img. 2.1.24
Poème de la « Giggily Gang », jeunes accueillis en psychiatrie juvénile

« En psychiatrie juvénile, ici tu n'es pas seul,
Si tu as besoin d'aide, tu peux être parmi nous !
L'aide n'est pas une faiblesse, elle te rend fort,
même si ton chemin vient d'être sombre.

Famille et amis, compréhension et respect,
de nouvelles rencontres qui te donnent de l'espoir. L'acceptation plutôt que les préjugés,
ensemble on avance, parce qu'ensemble on peut accomplir beaucoup.

Aller mieux et guérir, pas à pas,se trouver soi-même : découvre qui tu es vraiment. On finit par surmonter, même si parfois ça craque,
reste fort, tiens bon, garde ta force.

L'espoir au cœur, le regard vers l'avant,
d'une nuit difficile naît un nouveau matin.
Tu n'es pas seul, quoi qu'il arrive,
crois en toi et continue, pas à pas. »

Demander de l'aide n'est pas une faiblesse. Avec notre famille, nos amis, du respect et de nouvelles rencontres, nous avançons pas à pas.

Treize d'entre nous, suivis à l'hôpital de jour de pédopsychiatrie des Hôpitaux Robert Schuman, avons aussi rempli un questionnaire sur ce que nous pensons de la clinique[39]. En moyenne, nous avons jugé l'aide reçue à 7,3 sur 10. Ce qui nous fait du bien, c'est de pouvoir parler facilement et à tout moment avec les soignants, les éducateurs et les thérapeutes, d'avoir notre mot à dire sur notre thérapie et de nous sentir, la plupart du temps, pris au sérieux. Chaque semaine, la « *Ideenfabrik* » nous permet de déposer, même anonymement, des questions ou des propositions qui sont discutées en groupe ; c'est ainsi

38 Poème manuscrit du groupe « *Giggily Gang* », jeunes accueillis en psychiatrie juvénile, avec pour description « *Ce que signifie la psychiatrie pour nous tous* » (Hôpitaux Robert Schuman). Contribution à l'appel à participation de l'OKAJU, 2026.

39 Hôpitaux Robert Schuman, Tagesklinik der Jugendpsychiatrie (Hôpital de jour), « *Zufriedenheitsbericht der Tagesklinik der Jugendpsychiatrie – Auswertung der Rückmeldungen von Jugendlichen zur therapeutischen Unterstützung und Betreuung* », et questionnaires « *Tagesklinik & Ich – Meine Meinung zählt!* », contribution à l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU.

que nous avons obtenu une salle pour nous détendre et des pauses après les séances. Nous aimerions encore plus de temps dehors, de sorties autonomes et d'activités comme le vélo. À ceux qui hésitent à venir, nous disons : „*Es ist nicht schlimm und du wirst nicht verurteilt*", „*Es ist am Anfang vielleicht gruselig und macht Angst und man kennt niemanden, aber sobald man andere kennt, bemerkt man, dass man mit seinen Problemen nicht alleine ist*", mais aussi „*Kommt, wenn ihr es müsst, wenn nicht, ist es Zeitverschwendung – aber jeder ist nett*"[40].



Img. 2.1.25 *Photo d'une création par Unity in Diversity, un groupe de 10 enfants de 3 à 5 ans* [41]

40 Citations de la contribution des Hôpitaux Robert Schuman, 2026. Traduction : « *Ce n'est pas grave et on ne te juge pas* » ; « *Au début, c'est peut-être effrayant, ça fait peur et on ne connaît personne, mais dès qu'on connaît les autres, on se rend compte qu'on n'est pas seul avec ses problèmes* » ; « *Venez si vous en avez besoin, sinon c'est une perte de temps – mais tout le monde est gentil* ».

41 Contribution reçue par la Maison Relais „An der Bamschoul" (Cycle 1), dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

Loin de nos parents : garder le lien, être écoutés et bien entourés

Certains d'entre nous ne vivent pas chez leurs parents, mais en foyer, en groupe de vie ou en internat. Ce qui nous rend heureux ressemble à ce que disent les autres enfants, avec une différence : notre famille, nous la voyons surtout pendant les visites[42].

> *"Meine Familie ist die Wichtigste, weil ich die liebe", écrit une fille de 10 à 12 ans qui vit en foyer et qui, parmi ses inquiétudes, ajoute : „Ich wohne nicht bei meiner Familie, ich wohne im Foyer")*[43].
>
> *« Voir mes parents en visite parce que je passe un bon moment avec eux. J'aime les animaux car ils sont gentils »* (fille, 6-9 ans)[44].
>
> *« Famille parce que je l'aime et maman et papa viennent en visite – sport parce que je deviens fort – école, je travaille pour mon futur »* (garçon, 6-9 ans)[45].

Les sorties, les vacances, nos amis, l'école et nos loisirs nous rendent heureux, comme les autres enfants.

> *« Aller en sortie et partir en vacances (en Hollande ou dans une grande piscine) »* (garçon, 10-12 ans, qui cite aussi sa famille, sa sœur, ses cousines et ses copines d'école)[46] *; „Weil ich gerne mit meinen Freunden und meiner Familie zusammen bin"* (garçon, 10-12 ans, en internat, à qui sa famille manque)[47] *; « Mes amis me rendent heureux car ils me jugent pas et me comprennent »* (fille, 16-18 ans)[48] *; „Mein Hobby ist Feuerwehr und das macht mich glücklich"* (fille, 13-15 ans)[49] *; „Meine Lehrerin ist lieb"* (garçon, 10-12 ans)[50].

Les adultes qui nous écoutent comptent beaucoup[51].

---

42 Citations extraites des réponses au sondage de l'OKAJU.

43 Traductions : *« Ma famille est ce qu'il y a de plus important parce que je l'aime »* ; *« Je n'habite pas avec ma famille, j'habite au foyer »*. Citations extraites du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

44 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

45 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

46 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

47 Traduction : *« Parce que j'aime être avec mes amis et ma famille »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

48 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

49 Traduction : *« Mon hobby, c'est les pompiers, et ça me rend heureuse »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

50 Traduction : *« Ma maîtresse est gentille »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

51 Citations extraites des réponses au sondage de l'OKAJU.

> *« Quand je pleure l'éducateur me demande ce que j'ai »* (garçon, 6-9 ans)[52] ; *„In der Wohngruppe kann ich (manchen) Erzieher/innen mich anvertrauen und die hören mir zu und nehmen mich ernst"* (garçon, 10-12 ans)[53] ; *« Quand je suis stressé, je parle à ma famille, mes educs, mes amis. ou je fais du sport. ça me fait un peu oublier mes soucis »* (garçon, 16-18 ans)[54].

Les animaux et la nature nous aident quand ça ne va pas.

> *"Ich liebe Hunde und generell Tiere und sie helfen mir wenn es mir schlecht geht. Ich gehe gerne in die Natur weil ich da ganz ich selbst sein kann und mich dort niemand verurteilt wenn ich was falsches sage, mache oder sage. Einfach ich selbst zu sein und die Zeit genießen"* (fille, 13-15 ans)[55].

L'un d'entre nous décrit que le bonheur se trouve surtout hors de son foyer :

> *"Die Schule macht mich glücklich, weil dann binn ich nicht im Kinderheim und ich sehe dann meine Freunde"* (garçon, 10-12 ans)[56].

Pour moi, « Tigre », 11 ans, ce qui me rend heureux, c'est de pouvoir encore voir mes parents, me sentir bien traité, avoir des copains au foyer et des éducateurs gentils. Pouvoir rentrer à la maison me rendrait encore plus heureux :

> *"Mir mëscht ed gelcklechg dass och noch meng Elteren kann gesin an dass ech mech gudd behandelt fielen an dass ech am Foyer Kollegen hun. Ech sin glécklech dass mir iessen am Foyer krieen an ze drénken. Och dass Erzéier léif mad den Kanner sinn an dass sie mech respektéieren. D'Erzéier sin léif an machen viel vir eis. Ech wéilt kënnen zeréck Heem goen, dat géing mech nach mei glécklech machen . Ech sin frou dass ech Schlofvisiten bei mengen Elteren kann hun. Ed mëscht mech glécklech dass Kanner Geschenken kréien an dass mir Spass am Foyer hun. Ech sinn frou dass ech eng gudd Mama kréien."*[57]

---

52 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

53 Traduction : *« Dans le groupe de vie, je peux me confier à certains éducateurs et éducatrices, qui m'écoutent et me prennent au sérieux »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

54 Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

55 Traduction : *« J'adore les chiens et les animaux en général, et ils m'aident quand je vais mal. J'aime aller dans la nature parce que là je peux être totalement moi-même et personne ne me juge si je dis ou fais quelque chose de travers. Juste être moi-même et profiter du temps »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

56 Traduction : *« L'école me rend heureux, parce qu'alors je ne suis pas au foyer et je vois mes amis »*. Citation extraite du sondage 2026 de l'OKAJU ; réponse d'un enfant vivant en foyer ou en internat.

57 Témoignage écrit d'un garçon de 11 ans placé en foyer, signé *« Tigre »*, transmis à l'OKAJU dans le cadre de son appel à contributions. Traduction : *« Ce qui me rend heureux, c'est que je peux encore voir mes parents, que je me sens bien traité et que j'ai des copains au foyer. Je suis heureux que nous ayons à manger et à boire au foyer. Et aussi que les éducateurs soient gentils avec les enfants et qu'ils me respectent. Les éducateurs sont gentils et font*

Nous, trois jeunes de 11 à 18 ans d'un foyer de la Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf, l'avons dit au micro : le bonheur, c'est *„mat Kolleegen rausgoen, mat Kolleegen iwwernuechten, Basketball, Fussball, Kickboxen mat Kolleegen"*[58]. On trouve que nos droits sont respectés dans notre foyer car *„mir hunn een Haus iwwer dem Kapp. Mir hunn eppes, wou mer schlofe kënnen. Mir hu Leit, mat deene mer ëmmer kënne schwätzen, egal wéi schlëmm d'Situatioun ass"*[59].

Et nous avons un message pour ceux qui décident

> *"Engem Politiker géif ech mat op de Wee ginn : An engem Foyer ze liewen ass net schlëmm. Ganz vill Leit hu Froen, [wéi et ass,] am Foyer ze liewen. Et ginn och ganz, ganz vill Leit dobaussen, ganz vill Kanner, wou et doheem vill méi schlecht hu wéi bei eis am Foyer. Dofir : All Kanner, wou am Foyer sinn, mussen glécklech sinn, iwwerhaapt an engem Foyer ze sinn. De Foyer ass och net wéi an de Filmer, dass jiddereen do an enger Kummer schléift an deem selwechte Bett. Et ass halt wéi doheem, halt nëmme mat Educateuren, déi do schaffe kommen op Schichten"*



Img. 2.1.26 Photo extraite du film « AITIA Summerfest – Réckbléck » (fête des familles du 15 juillet 2026) remis par AITIA dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

Nous, les enfants et les jeunes qui vivons dans les foyers de l'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (AITIA), avons transmis à l'OKAJU une vidéo in-

---

beaucoup pour nous. Je voudrais pouvoir rentrer à la maison, cela me rendrait encore plus heureux. Je suis content de pouvoir faire des visites avec nuitée chez mes parents. Ce qui me rend heureux, c'est que les enfants reçoivent des cadeaux et que nous nous amusons au foyer. Je suis content d'avoir une bonne maman ».

58 Citation du montage sonore réalisé par 3 jeunes de 11 à 18 ans avec leur délégué à la protection de l'enfance (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf). Traduction : *« sortir avec des copains, dormir chez des copains, le basket, le foot, le kickboxing avec des copains ».*

59 Citation du montage sonore réalisé par 3 jeunes de 11 à 18 ans avec leur délégué à la protection de l'enfance (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf). Traduction : *« nous avons un toit sur la tête. Nous avons un endroit où dormir. Nous avons des gens avec qui nous pouvons toujours parler, peu importe la gravité de la situation ».*

titulée *„Momenter déi eis verbannen"*[60], un montage de nos photos, d'un peu plus de quatre minutes, en musique.



Img. 2.1.27 *Photo extraite du film « AITIA Summerfest – Réckbléck » (fête des familles du 15 juillet 2026) remis par AITIA dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.*

La vidéo montre en trois parties ce qui nous rend heureux. Nous faisons de la pâtisserie (*„Baken mécht Spaass"*), des jeux de société, du graffiti, du bricolage, de la poterie, du vélo, de l'équitation, du canoë et de la baignade au lac de la Haute-Sûre, nous lisons à deux, nous faisons des puzzles, nous jouons sur l'aire de jeux.



Img. 2.1.28 *Photo extraite du film « AITIA Summerfest – Réckbléck » (fête des familles du 15 juillet 2026) remis par AITIA dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.*

60 Traduction : *« Des moments qui nous lient »*. Vidéo „Momenter déi eis verbannen" et texte d'accompagnement transmis par AITIA, contribution à l'appel à contributions de l'OKAJU, 2026.

Nei Platzen entdecken : nous découvrons le zoo d'Amnéville, le Parc Merveilleux, Europa-Park, Disneyland, Paris, Blankenberge, nous partons en colonie.

Zesumme sinn : nous fêtons une communion, nous recevons un cadeau, nous mangeons une glace entre frères et sœurs, nous jouons au football, nous participons à la nuit du sport et à une course populaire, nous recevons la visite de la police.





Img. 2.1.29 Photos extraites du film „Momenter déi eis verbannen" remis par AITIA dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU (à gauche : „Autoe bastelen" ; à droite : „Zesummen iessen").

Nous avons aussi transmis un second film, « *AITIA Summerfest – Réckbléck* », une rétrospective en images de notre fête des familles du 15 juillet 2026, que ceux d'entre nous qui font partie du conseil des enfants et des jeunes ont aidé à organiser : table de jeux et coin lecture, balançoires, football, repas partagés avec nos familles et nos éducateurs. Les adultes qui nous accompagnent y voient *« des visages rayonnants, des rencontres chaleureuses et beaucoup de beaux moments passés ensemble »* : *« Freude, Gemeinschaft und unvergessliche Momente »*. Ce que ces images montrent, c'est ce que nous disons tous : le bonheur passe par la famille, les amitiés, les expériences partagées, la nature, le jeu, le sport, les loisirs et le sentiment d'être acceptés et en sécurité.



Img. 2.1.30 Photo extraite du film « AITIA Summerfest – Réckbléck » (fête des familles du 15 juillet 2026) remis par AITIA dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

Dans un foyer pour réfugiés : des amis, l'école et des activités qui comptent double

Nous, les enfants et les jeunes qui vivons dans des foyers pour réfugiés, avons rencontré l'équipe de l'OKAJU lors de trois ateliers, à Ettelbruck, à Diekirch et au Bâtiment T[61].

Ce qui nous rend heureux ressemble à ce que disent les autres enfants, mais chaque chose compte double pour nous. D'abord les amis que nous nous faisons sur place. Ensuite l'école et la maison relais : nous y allons chaque jour sans discuter, et ceux d'entre nous qui vont dans une classe ordinaire de l'école fondamentale en sont très contents. Et puis notre famille : nous tenons à nos parents, à nos frères et à nos sœurs, et nous aimerions pouvoir manger en famille des repas préparés par notre famille, selon nos goûts.



Img. 2.1.31 Dessin réalisé par une fille lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, juin 2026.

Les activités comptent énormément pour nous : le football, l'aide aux devoirs, l'atelier cuisine, les sorties, une salle commune ouverte plutôt que fermée, et des éducateurs qui ont du temps pour nous. Dans nos lettres au ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, nous avons dit combien nous aimons jouer au football, faire nos devoirs et participer aux activités, à quel point nous tenons à l'atelier cuisine et aux courses au supermarché qui vont avec, et que nous avons besoin d'activités[62]. Nous aimons aussi pouvoir proposer nous-mêmes des idées pour organiser nos loisirs, alors que le reste de notre journée est décidé par d'autres. Quand une personne qui comptait pour nous s'en va, elle nous manque : l'un d'entre nous, 12 ans, a écrit dans sa

61 Atelier et rencontres de l'OKAJU avec des enfants et des jeunes vivant dans des structures d'hébergement pour personnes réfugiées (ONA) : Ettelbruck, 5 décembre 2025 (13 enfants et jeunes de 10 à 17 ans) ; Diekirch, 12 décembre 2025 (12 enfants et jeunes de 9 à 17 ans) ; Bâtiment T, 16 juin 2026 (25 à 30 enfants et jeunes).

62 Lettres écrites par des enfants de 10 à 12 ans lors de l'atelier de l'OKAJU dans la structure d'hébergement d'Ettelbruck, 5 décembre 2025.

lettre qu'il voulait qu'un enfant parti revienne, parce qu'il était gentil[63]. À Diekirch, nous étions tout contents de retrouver notre salle de loisirs ouverte.

Au Bâtiment T, nous avons dessiné et écrit ce qui nous rend heureux : *« Le foot me fait heureux. J'aime bien la plage. J'aime bien la piscine. J'aime bien lu des livres. J'aime bien jouer à touche touche. J'aime bien l'école »*[64]. Sur une autre affiche : la trottinette, l'école, *« soleil tous les jours »*, la forêt, une batterie *« full charge »* ; sur une autre encore, un grand cœur, et *« il manque des animaux »*[65].

Quand on nous a demandé d'écrire ou de dessiner ce qui nous rend heureux, la plupart d'entre nous n'a pas pu donner d'idées. Peut-être que c'est parce que ce qui nous fâche et nous inquiète prend beaucoup trop de place dans notre vie au Bâtiment T. Ce qui nous fâche et nous inquiète dans nos foyers pour réfugiés, nous le disons dans le chapitre suivant sur nos inquiétudes.



Img. 2.1.32 Affiches réalisées par des enfants lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, juin 2026.

63 Extraits de lettres écrites par des enfants lors de l'atelier de l'OKAJU dans la structure d'hébergement d'Ettelbruck, 5 décembre 2025 ; orthographe d'origine.

64 Affiches réalisées par des enfants lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026.

65 Affiches réalisées par des enfants lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026.



Le bonheur de l'enfant n'est pas un droit isolé, mais une finalité qui traverse toute la Convention.

Position de l'OKAJU sur les sources de bonheur

Le droit au bonheur n'est pas formulé dans un article spécifique de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRDE). Il est toutefois ancré dans son préambule, qui affirme que **l'enfant doit grandir dans un milieu familial et dans** « *un climat de bonheur, d'amour et de compréhension*[66] ».

Dans un article publié en 2020, Mehri Toutounchian, docteure en droit et chercheuse au Centre d'éthique et de droit médical de l'Université Shahid Beheshti, en Iran, propose une analyse juridique et documentaire du droit des enfants au bonheur[67]. Elle souligne **l'importance de conditions familiales, matérielles et sociales favorables, ainsi que de la participation des enfants à l'aménagement de leur environnement**[68].

Bruce Adamson, ancien Commissaire aux droits des enfants et des jeunes en Écosse, a associé le bonheur, l'amour et la compréhension pour aborder les droits des enfants accueillis hors de leur famille et des jeunes quittant la protection de l'enfance (*careleavers*)[69]. **L'OKAJU est également d'avis que le bonheur peut constituer un point de départ d'une réflexion sur l'exercice effectif des droits de l'enfant, les responsabilités des institutions et les moyens à mobiliser.**



Img. 2.1.33 *Photo sur la participation, extraite du film Stopmotion « Meng Welt » du groupe « Kannerstëmmen »*[70]

66 CRDE, préambule. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

67 Toutounchian, M. (2020). The Right of Happiness for Children, The Manifestation of Human Rights in Modern Times. Interdisciplinary Legal Research, 1(1), 55–66. DOI : 10.29252/qjilr.1.1.55. Présentation de l'autrice et méthode : p. 55 du texte intégral ; notice et résumé de l'article : https://ilrjournal.ir/article-1-31-en.html ; texte intégral (persan, résumé anglais) : https://ilrjournal.ir/article-1-31-fa.pdf

68 Ibid.

69 Adamson, B. (2018). Happiness, love and understanding, the rights of all children. CELCIS REACH, n° 10, printemps, transcription d'une page. Intervention consacrée aux enfants accueillis hors de leur famille et aux jeunes quittant la protection de l'enfance en Écosse. https://www.celcis.org/knowledge-bank/search-bank/happiness-love-and-understanding-rights-all-children

70 Contribution faite par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (In-

L'analyse montre que les facteurs de bien-être évoluent au fil de l'enfance et de l'adolescence.

L'analyse du sondage présentée dans le chapitre précédent apporte une nuance importante : les sources de bonheur évoluent avec l'âge.

La famille reste la première source à tous les âges, mais sa part recule nettement entre les plus jeunes et les 16-18 ans (de 95% à 76%), alors que celle des amis reste stable (autour de 84%). Le jeu, la nature, l'école et les enseignants sont beaucoup plus souvent cités par les 6-12 ans que par les 13-18 ans ; Internet, à l'inverse, davantage par les plus âgés. L'école connaît le renversement le plus marqué : source de bonheur pour 45% des 6-9 ans et d'inquiétude pour 19% d'entre eux, elle n'est plus source de bonheur que pour 11% des 16-18 ans, tandis que 55% s'en inquiètent.

Dans le même temps, le sentiment d'être écouté par les adultes passe de 73% chez les 6-9 ans à 46% chez les 16-18 ans, et les filles expriment davantage leur mal-être que les garçons. Pour l'OKAJU, préserver les sources de bonheur ne peut donc pas se faire de la même manière à 7 ans et à 17 ans : à l'adolescence, les amis, le temps libre et des lieux pour se retrouver prennent le relais d'une partie du soutien familial ; l'école doit rester un lieu où l'on peut aussi être heureux ; et être écouté et pris au sérieux devient une condition du bien-être, et pas seulement l'exercice d'un droit de participation[71].



Les plus de 1200 enfants et jeunes consultés sur le thème du bonheur ont décrit ce qui les rend heureux : ces contributions donnent des repères pour préserver et renforcer les relations, les moments, les activités et les conditions de vie qu'ils apprécient.



Img. 2.1.34 Atelier sur les thèmes prioritaires avec des enfants de 6 à 12 ans, activité « Arbres du bonheur », juillet 2026.

ter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

71 Voir le chapitre précédent, analyse des résultats du sondage de l'OKAJU 2026 : sources de bonheur et inquiétudes par tranche d'âge, sentiment d'être écouté par les adultes, différences entre filles et garçons.

Se sentir entouré, compris et soutenu rend heureux et protège.

À travers les sources de bonheur décrites par les enfants et les jeunes, se dessine aussi l'importance de se sentir appartenir à un groupe et d'y avoir sa place. Ne pas être seul, se sentir compris, pouvoir exprimer ses émotions sans moqueries et compter sur ses proches : ces dimensions occupent une place importante dans les relations familiales et amicales décrites. Le bonheur évoqué ne tient donc pas seulement aux activités partagées, mais aussi à la qualité des liens qui s'y vivent. Le parapluie du film en stop motion[72], sur lequel tombent des gouttes de pluie de « mobbing, inquiétudes, solitude, violence, pauvreté, perte », des enfants ont écrit « famille, amis, éducateurs, enseignante, hobby, plage, nature », peut résumer que ce qui rend heureux est aussi ce qui protège. Bonheur et protection ne sont pas deux politiques distinctes, mais les deux faces des mêmes relations, des mêmes lieux et des mêmes activités.



Img. 2.1.35 Photo extraite du film Stopmotion „Meng Welt" du groupe „Kannerstëmmen"[73]

Pour l'OKAJU, il est essentiel de prévenir et de réduire ce qui compromet le bonheur et le bien-être des enfants et des jeunes, tout en préservant et en renforçant les conditions qui leur permettent de vivre ce qui les rend heureux.

La famille : être ensemble et pouvoir compter sur ses proches

Les moments partagés avec les proches, et l'écoute et le soutien qu'ils peuvent

72 Stopmotion "Meng Welt" du groupe "Kannerstëmmen" créé par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions).

73 Contribution faite par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

offrir aux enfants et aux jeunes donnent une place centrale aux relations familiales. La CRDE protège ces liens, prévoit une aide aux parents et représentants légaux dans leurs responsabilités éducatives et impose de protéger l'enfant contre les violences et la négligence (articles 8, 9, 16, 18 et 19)[74]. **Au Luxembourg, l'analyse présentée dans le rapport HBSC 2022 montre que le soutien familial perçu est associé à une satisfaction plus élevée à l'égard de la vie chez les élèves de 11 à 18 ans, même en tenant compte des autres facteurs étudiés**[75]. Cela rejoint la possibilité, appréciée par les enfants et jeunes, de raconter leurs problèmes et d'avoir quelqu'un sur qui compter.

Ce besoin de temps partagé se heurte toutefois à une réalité moins favorable : de nombreux parents disent manquer de temps pour leurs enfants, et en particulier pour jouer avec eux.

Entre travail, fatigue et contraintes familiales, de nombreux parents ont du mal à dégager du temps pour leurs enfants.

En Europe, selon les pays, entre 25 et 60% des mères et entre 40 et 70% des pères estiment ne pas passer assez de temps avec leurs enfants[76]. À l'échelle internationale, 59% des parents craignent que leurs enfants manquent de temps de jeu, y compris en famille, et 20% ne jouent jamais avec eux[77]. Au Luxembourg, les conflits entre vie professionnelle et vie privée ont atteint en 2025 leur niveau le plus élevé depuis le début de l'enquête « *Quality of Work Index* » en 2014, avec un score de 42,1 points[78]. À ces tensions peut s'ajouter une difficulté liée au rôle de parent lui-même : le burnout parental, qui toucherait environ 5% des parents dans le monde et jusqu'à 9% dans les pays occidentaux, selon une étude menée dans 42 pays[79].

L'UNICEF Luxembourg souligne également que les conditions restrictives d'accès au congé parental obligent de nombreux parents à privilégier l'emploi plutôt que le temps passé avec leurs enfants[80]. Ces constats rappellent que l'aide aux parents/représentants légaux prévue par l'article 18 de la CRDE passe aussi par des conditions qui leur laissent le temps d'être présents et épanouis dans leur rôle parental. Les enfants le disent à leur manière : interrogés

74 CRDE, articles 8, 9, 16 et 18. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf Convention relative aux droits de l'enfant, article 19. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

75 Catunda, C., Mendes, F. G., Lopes Ferreira, J. et Residori, C. (2023). Mental health and well-being of school-aged children in Luxembourg, rapport HBSC 2022, p. 23–24. Université du Luxembourg. Rapport de recherche national. https://orbilu.uni.lu/bitstream/10993/59000/1/HBSC_2022_Mental%20Health%20Report.pdf

76 Berghammer, C. et Milkie, M. (2020). How much time with children is enough? Actual childcare time and subjective perceptions across European countries. European Population Conference 2020, résultats préliminaires. https://epc2020.eaps.nl/uploads/200082

77 Christiansen, N. B. et Kristensen, S. M. (2024). Everyone needs to play more – our future depends on it. The LEGO Group, enquête menée auprès de 36 000 parents dans 36 pays. https://www.lego.com/en-us/aboutus/news/2024/june/everyone-needs-to-play-more-our-future-depends-on-it

78 Chambre des salariés (2026). Qualité de travail et formation continue en temps de pénurie de main-d'œuvre au Luxembourg – Principaux résultats de l'édition 2025 (Quality of Work Index) : https://www.csl.lu/app/uploads/2026/02/resume_quality-of-work-index-2025_20260203.pdf

79 Roskam, I., Mikolajczak, M. et al. (2021). Parental Burnout Around the Globe: a 42-Country Study. Affective Science, 2(1), 58–79. https://doi.org/10.1007/s42761-020-00028-4

80 UNICEF Luxembourg (2025). Enfants d'aujourd'hui, avenir de demain – Investir pour briser le cycle de la pauvreté, p. 6. https://www.unicef.lu/site-root/wp-content/uploads/2025/11/2025_11_rapport_lutte_pauvrete_A4_v2.pdf

sur ce qui leur manque, certains répondent « *avoir plus d'attention de mes parents car ils travaillent beaucoup et n'ont pas le temps* », „*mei Zäit doheem, net an der Maison relais*" ou, simplement, „*Zeit und Kind sein*"[81].

Donner plus de temps aux parents pour leurs enfants est un investissement dans leur bien-être.

Pour l'OKAJU, l'aménagement du temps de travail constitue un levier important : une étude portant sur 27 pays européens montre que le sentiment de manquer de temps avec ses enfants est plus marqué dans les pays où les salariés disposent de moins de flexibilité quant à leurs horaires et à leur lieu de travail[82]. Dans ce contexte, l'OKAJU salue l'intention du Gouvernement d'introduire un temps partiel familial, qui permettrait aux parents d'enfants de moins de 13 ans de réduire leur temps de travail jusqu'à 10%, soit environ quatre heures par semaine[83]. L'OKAJU relève toutefois que, selon les modalités annoncées, cette réduction ne serait pas rémunérée et dépendrait de l'accord de l'employeur[84]. Afin qu'elle profite à tous les enfants, y compris ceux dont les familles disposent de moyens limités, l'OKAJU invite à veiller à ce que ce dispositif soit effectivement accessible à tous les parents.

L'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (AITIA) a remis un film à l'OKAJU dans le cadre de l'appel à contributions pour son rapport annuel. Ce film rappelle que ces sources de bonheur valent aussi pour les enfants et les jeunes qui ne vivent pas avec leurs parents. Beaucoup d'entre eux portent de lourds fardeaux : expériences éprouvantes, vécus traumatiques et séparation douloureuse de leurs parents et leur environnement familier, qui marquent leur quotidien et les confrontent sans cesse à de grands défis émotionnels. Dans sa contribution, l'institut souligne qu'au regard des droits de l'enfant, ces enfants ont, eux aussi, « le droit de s'amuser et de se réjouir, et le droit au contact avec leur famille ». Les images des activités, des sorties, des fêtes et des moments passés ensemble montrent « que la joie, la légèreté et le rire d'enfant restent possibles malgré des histoires de vie difficiles » ; ces activités « créent des espaces dans lesquels les enfants peuvent, pour un moment, être insouciants, construire la confiance et reprendre des forces ». Pour l'OKAJU, ce témoignage illustre deux exigences de la CRDE qui ne s'interrompent pas avec le placement : le droit de l'enfant séparé de ses parents d'entretenir régulièrement des relations personnelles avec eux, sauf si cela est contraire à son intérêt supérieur (article 9, paragraphe 3), et le droit au repos, aux loisirs et au jeu (article 31).

Un foyer est, comme l'écrit AITIA, « bien plus qu'un lieu d'habitation » : un lieu de vie où la protection, la stabilité et des relations fiables doivent aller de pair avec des moments heureux, qui donnent de la force et aident à « développer de nouvelles perspectives pour l'avenir ». Associer les enfants et les jeunes, par leurs conseils, à l'organisation de ces moments donne en outre

81 Citations extraites des réponses au sondage 2026 de l'OKAJU.

82 Berghammer, C. et Milkie, M. A. (2024). Felt deficits in time with children: Individual and contextual factors across 27 European countries. British Journal of Sociology. https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1468-4446.12899

83 L'essentiel (2026). Temps partiel familial : les parents pourront réduire leur semaine de 4 heures. https://www.lessentiel.lu/fr/story/travail-au-luxembourg-quatre-heures-de-travail-en-moins-pour-les-jeunes-parents-103640205

84 Virgule (2026). Marc Spautz dévoile les détails du projet de « *temps partiel familial* ». https://www.virgule.lu/luxembourg/marc-spautz-devoile-les-details-du-projet-de-temps-partiel-familial/160969805.html

corps à leur droit de participation[85]. Le témoignage de Tigre, 11 ans, le dit avec ses mots : ce qui le rend heureux, c'est de pouvoir encore voir ses parents et dormir chez eux lors des visites, de se sentir bien traité et respecté par des éducateurs « gentils, qui font beaucoup pour nous », d'avoir des copains au foyer et de s'y amuser ; et son souhait le plus cher est de pouvoir rentrer à la maison. **Sécurité matérielle, respect, amitiés, moments de fête et lien préservé avec les parents : ce sont exactement les conditions que l'OKAJU attend de tout lieu de placement.**

Les amis : la qualité des liens et la possibilité de se retrouver

Les jeunes insistent sur la qualité des amitiés plutôt que sur leur nombre : être compris et ne pas se sentir seul comptent autant que les activités partagées. **Le rapport HBSC relève également une association positive entre le soutien perçu des amis et la satisfaction à l'égard de la vie**[86].

L'article 15 de la CRDE reconnaît les libertés d'association et de réunion pacifique[87]. **Donner une place aux amitiés suppose aussi de préserver des lieux et du temps pour se rencontrer**. Le fait que les amis restent une source de bonheur stable à tous les âges, alors que la place de la famille recule à l'adolescence, rend cette exigence particulièrement importante pour les 13-18 ans.



Donner une place aux amitiés suppose aussi de préserver des lieux et du temps pour se rencontrer.



Img. 2.1.36 Un moment pour jouer après l'atelier sur les thèmes prioritaires au Kannermusée PLOMM, juillet 2026.

85 Film d'AITIA – Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (2026), contribution au rapport annuel 2026 de l'OKAJU.

86 Catunda, C., Mendes, F. G., Lopes Ferreira, J. et Residori, C. (2023). Mental health and well-being of school-aged children in Luxembourg, rapport HBSC 2022. Université du Luxembourg. Rapport de recherche national. https://orbilu.uni.lu/bitstream/10993/59000/1/HBSC_2022_Mental%20Health%20Report.pdf

87 CRDE, article 15. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

Les animaux : une relation qui peut apporter du réconfort

Les animaux peuvent aider les enfants à se sentir mieux, à développer leur empathie et à surmonter certaines difficultés.

Les enfants et jeunes consultés évoquent les caresses, le jeu et la présence réconfortante des animaux. Une revue systématique de 29 études s'intéresse précisément à la force du lien entre enfants et animaux de compagnie : elle relève des associations positives avec l'empathie, la qualité de vie et certaines stratégies pour faire face aux difficultés[88].

Ces rencontres dépendent toutefois largement du lieu de vie et des ressources des familles : un enfant qui grandit sans animal, en appartement ou loin de la campagne, en est souvent privé. **Pour l'OKAJU, le contact avec les animaux fait partie des expériences qui ne devraient pas dépendre de la commune de résidence ou des moyens des parents.** Il suppose en même temps le respect du bien-être animal et de la liberté de l'enfant, qui doit pouvoir rester à distance s'il a peur ou ne souhaite pas être en contact avec l'animal.

Au-delà du réconfort quotidien, les interventions assistées par l'animal – avec des chiens, des chevaux ou des animaux de ferme - et encadrées par des professionnels formés, font l'objet d'une littérature en croissance montrant des effets prometteurs.

La nature : pouvoir sortir, explorer et trouver du calme

Les promenades et les moments au calme évoqués par les participants donnent une place à la nature dans leur quotidien. Une méta-revue de 2024 relève une tendance favorable des relations entre les expériences de nature et la santé mentale des enfants et des adolescents[89]. **Le Conseil de l'Europe rappelle que l'accès à des espaces verts et sains contribue à l'exercice du droit de jouer et reste inégal**[90]. L'enjeu est donc de rendre ces espaces accessibles près des lieux de vie, et pas seulement d'encourager les enfants à sortir.

Le concept des jardins scolaires illustre bien ce que la nature peut apporter au quotidien : semer, arroser, observer les saisons et récolter y côtoient le jeu, l'exploration et le repos, sans que cela devienne une exigence de performance supplémentaire.

Au Luxembourg, le réseau « *Léieren am Gaart* », présenté en 2023, rapproche déjà des écoles, des structures d'accueil et des acteurs locaux et leur offre un

88 Groenewoud, D., Enders-Slegers, M.-J., Leontjevas, R., van Dijke, A., de Winkel, T. et Hediger, K. (2023). Children's bond with companion animals and associations with psychosocial health: A systematic review. Frontiers in Psychology, 14, 1120000. Article scientifique. https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC10328088/

89 Lomax, T., Butler, J., Cipriani, A. et Singh, I. (2024). Effect of nature on the mental health and well-being of children and adolescents: meta-review. The British Journal of Psychiatry, 225, p. 401–409. Article scientifique. https://www.cambridge.org/core/journals/the-british-journal-of-psychiatry/article/effect-of-nature-on-the-mental-health-and-wellbeing-of-children-and-adolescents-metareview/CDFA53EA8BEFFDA0613B80632F3FB18B

90 Conseil de l'Europe. Journée mondiale de l'environnement : les enfants ont besoin d'un environnement sain pour jouir pleinement de leurs droits, rubrique *« L'accès à la nature »*. Publication institutionnelle, consultée le 13 octobre 2026. https://www.coe.int/fr/web/children/-/world-environment-day-children-need-a-healthy-environment-to-fully-enjoy-their-rights

accompagnement et des ressources. Pour l'OKAJU, l'existence de tels jardins doit relever d'un choix collectif en faveur du bien-être des enfants[91].

L'accès quotidien à la nature est, lui aussi, une question d'aménagement et pas seulement d'encouragement. Pour l'OKAJU, la proximité d'un espace vert ne se mesure pas sur une carte : une grande route à traverser, un sol impraticable en fauteuil roulant, l'absence d'ombre ou d'un endroit où s'asseoir, des horaires inadaptés peuvent rendre inutilisable un espace pourtant proche.

Un espace vert n'est réellement accessible que si les enfants de tous âges et de toutes situations, y compris en situation de handicap, peuvent s'y rendre en sécurité et y passer des moments empreints de bonheur. Ces besoins doivent être intégrés dès la conception des nouveaux quartiers et des nouvelles écoles ; pour les espaces existants, qui sont la grande majorité, ils appellent un examen systématique et des adaptations progressives, en commençant par les lieux que les enfants fréquentent le plus.

Les loisirs et le mouvement : du plaisir, du choix et du temps libre

L'activité physique est importante pour le bien-être, mais elle doit aussi rester un plaisir choisi par l'enfant.

Le jeu, le sport et les activités créatives relèvent du droit au repos, aux loisirs et à la participation culturelle et artistique (article 31)[92]. Une revue de 52 études sur les loisirs organisés identifie notamment les liens sociaux, le développement des compétences, le plaisir de participer et un cadre sécurisant parmi les éléments susceptibles de soutenir le bien-être des jeunes[93].

Au Luxembourg, l'étude HBSC relève aussi une association entre une activité physique plus importante et un meilleur bien-être ; seuls 15,6% des élèves étudiés déclarent au moins 60 minutes d'activité physique modérée à vigoureuse chacun des sept jours précédents[94].

Proposer des activités ne suffit toutefois pas : les enfants doivent pouvoir exprimer leurs préférences, conformément aux articles 5 et 12[95]. Le Comité des droits de l'enfant souligne aussi la valeur du jeu pour le plaisir qu'il procure

---

91 Gouvernement du Luxembourg, communiqué du 24 mai 2023, « *Léieren am Gaart – Réseau des jardins pédagogiques : les enfants et jeunes à la découverte de la nature* ». Le réseau rapproche écoles, structures d'accueil et acteurs locaux ; il propose accompagnement, formations et ressources. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2023/05-mai/24-leieren-am-gaart.html

92 Convention relative aux droits de l'enfant, article 31. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

93 Kusier, A. O., Ubbesen, T. R. et Folker, A. P. (2024). Understanding mental health promotion in organized leisure communities for young people: a realist review. Frontiers in Public Health, 12, 1336736. Article scientifique ; revue centrée principalement sur les jeunes de 12 à 20 ans. https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC11061465/

94 Mendes, F., Lopes Ferreira, J., Residori, C. et Catunda, C. (2024). Health behaviours of school-aged children in Luxembourg – Report on the Luxembourg HBSC Survey 2022, p. 15–17 et 28–30. L'indicateur de 15,6% porte sur au moins 60 minutes d'activité physique modérée à vigoureuse chacun des sept derniers jours, et non sur la seule moyenne hebdomadaire recommandée par l'OMS. Le rapport ne mesure pas la sédentarité. https://www.uni.lu/wp-content/uploads/sites/2/2024/03/HBSC_2022_Health-Behaviours-Report.pdf

95 CRDE, articles 5 et 12. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

et la nécessité de temps libre, y compris pour ne rien faire[96].

L'article 12 de la CRDE doit aussi s'appliquer au choix et à l'organisation des activités : les enfants doivent pouvoir exprimer leurs envies et leurs préférences, et leur opinion doit être dûment prise en considération selon leur âge et leur degré de maturité. Un programme d'activités, même conçu pour leur bien-être, n'est pas en soi synonyme de bonheur. Il importe de laisser une place à leurs choix, au plaisir de participer et à la possibilité de disposer librement d'une partie de leur temps.

L'école : apprendre et se sentir soutenu

Pour les enfants comme pour les jeunes, les relations humaines comptent autant que les résultats scolaires.

Le plaisir d'apprendre et de découvrir ses capacités rejoint les finalités de l'éducation inscrites aux articles 28 et 29 de la CRDE[97]. Une méta-analyse de 51 études identifie le soutien des enseignants parmi les facteurs les plus fortement associés au sentiment d'appartenance à l'école[98]. Cette dimension relationnelle fait écho aux enfants et jeunes consultés, qui apprécient d'apprendre et de se sentir soutenus, au-delà de leurs seuls résultats scolaires.

Le renversement observé à l'adolescence, où l'école cesse d'être une source de bonheur pour devenir la première source d'inquiétude, rappelle que ce plaisir d'apprendre n'est pas acquis : il s'érode au fil de la scolarité pour une majorité de jeunes, ce que les chapitres sur les inquiétudes et sur les injustices examinent de plus près[99].

Une étude longitudinale menée en 2024 auprès de 22 092 élèves de 12 à 18 ans dans 57 écoles australiennes, avec le *Human Flourishing Program* de l'université Harvard, a comparé une cinquantaine de pratiques scolaires : celles qui s'accompagnaient de la plus forte progression de l'épanouissement des élèves en un semestre étaient rire avec d'autres élèves (+ 22%), un climat de classe empreint de jeu (+ 17%), des activités qui renforcent les liens entre élèves (+ 11%), l'humour des enseignants et les échanges informels avec eux (+ 9% chacun)[1]. Les élèves ont besoin de temps et d'espace pour se retrouver, rire, jouer et nouer de vraies relations avec leurs pairs et des adultes de confiance : c'est exactement ce que disent les enfants et les jeunes consultés par l'OKAJU.

La santé : une dimension du bonheur à part entière

Le poème des jeunes de la « Giggily Gang », écrit en psychiatrie juvénile, dit avec leurs mots ce que le droit à la santé signifie pour eux : ne pas être seul, pouvoir demander de l'aide sans que ce soit une faiblesse, retrouver la famille, les amis, le respect et l'espoir, *„Schritt für Schritt"*.

---

96 Comité des droits de l'enfant (2013). Observation générale no 17 sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique, CRC/C/GC/17, paragraphes 10, 14 b) et d), et 39. Document des Nations unies, texte français. https://hrlibrary.umn.edu/crc/French/general_comments/gc_17.html

97 CRDE, articles 28 et 29. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

98 Allen, K., Kern, M. L., Vella-Brodrick, D., Hattie, J. et Waters, L. (2018). What Schools Need to Know About Fostering School Belonging: a Meta-analysis. Educational Psychology Review, 30, p. 1–34. Article scientifique. https://research.monash.edu/en/publications/what-schools-need-to-know-about-fostering-school-belonging-a-meta/

99 Voir le chapitre precedent, dans l'analyse des résultats du sondage 2026 de l'OKAJU.

Le bonheur ne remplace pas les soins : chaque enfant doit pouvoir recevoir de l'aide lorsqu'il en a besoin.

Il montre que les sources de bonheur décrites dans ce chapitre restent les mêmes lorsqu'un jeune traverse une période de souffrance psychique, et qu'un accompagnement accessible et respectueux en fait partie. Les jeunes de l'hôpital de jour ont par ailleurs répondu à un questionnaire sur leur prise en charge qui nous a été transmis dans le cadre de l'appel à contributions pour le rapport annuel ; leurs réponses, largement positives, sont présentées dans le chapitre consacré à la santé et à la santé mentale.

Dans le sondage, une jeune de 16 à 18 ans dit avoir de la chance d'être en bonne santé. D'autres contributions soulignent l'importance de la santé des proches, la possibilité de profiter des activités que l'on aime et la place du moral dans le fait de se sentir en bonne santé. Ces paroles invitent à considérer ensemble la santé physique et la santé mentale, sans réduire la santé à l'absence de maladie.

Le droit au meilleur état de santé possible est reconnu à chaque enfant par l'article 24 de la CRDE. Dans son observation générale n° 15, le Comité des droits de l'enfant précise que ce droit comprend les soins, la prévention et la promotion de la santé, en accordant également une attention à la santé mentale et au bien-être psychologique. Le rapprochement entre bonheur et dépression mérite toutefois d'être précisé : la dépression peut notamment affecter durablement la capacité à éprouver du plaisir ou de l'intérêt, mais elle ne se réduit pas à un manque de bonheur.

Pour l'OKAJU, préserver et renforcer les sources de bonheur doit donc aller de pair avec la prévention des souffrances psychiques, leur repérage précoce et l'accès à un accompagnement et à des soins adaptés.

Il importe de prendre au sérieux ce que les enfants et les jeunes expriment sur leur état physique et psychologique, et de garantir un accès effectif à la prévention et aux soins, sans que les ressources familiales constituent un obstacle.

Promouvoir le bonheur ne doit devenir ni une injonction à être heureux, ni un substitut à la prise en charge des troubles de santé mentale.



Img. 2.1.37 Atelier sur les thèmes prioritaires avec des enfants de 6 à 12 ans, activité « Arbres du bonheur », juillet 2026.

La vie hors ligne : préserver du temps et des relations

Le *Jugendbericht* 2025, consacré aux 12–29 ans et présenté en mars 2026, fait état d'une **diminution des rencontres en présentiel et des loisirs, ainsi que d'un recul du bien-être depuis 2019**[100] ; un autre volet de l'étude HBSC relève une **hausse de l'usage problématique des réseaux sociaux entre 2018 et 2022**[101]. Dans le chapitre C de son rapport annuel 2024, l'OKAJU a examiné les préjudices liés au numérique – santé et développement, sommeil, attention et concentration, cyberharcèlement, contenus inadaptés[102] – et la manière dont la conception même des plateformes et les choix de leurs exploitants les amplifient[103]. **Préserver les moments de jeu, de mouvement, de repos et de rencontre participe ainsi d'une démarche de prévention et de protection des droits de l'enfant.**

En 2024 et 2025, l'OKAJU a recommandé des alternatives attractives au numérique, dont des activités gratuites, des rencontres en présentiel et des espaces de loisirs adaptés à l'âge[104] ; le volet „*Manner Ecran – méi beweegen, entdecken, erliewen*" de l'initiative Screen-Life-Balance du MENJE (traduction : « Moins d'écran – bouger davantage, découvrir, vivre des expériences ») va dans le même sens[105]. L'intelligence artificielle ajoute une dimension nouvelle à cet enjeu. **Le rapport annuel 2025 de l'OKAJU aborde les risques d'interactions inappropriées entre les chatbots et les enfants**[106], **et la prise de position pour le Safer Internet Day 2026 décrit l'IA comme un multiplicateur de risques** : deepfakes sexualisés, matériel d'abus sexuel d'enfants généré artificiellement, « compagnons IA » qui tiennent des propos sexualisés à des enfants et entretiennent une forte dépendance émotionnelle[107].

---

100 Schumacher, A., Käckmeister, H. et Samuel, R. (dir.) (2025). Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2025 : Vivre et grandir en ligne et hors ligne. Université du Luxembourg et MENJE. Notice bibliographique : https://orbilu.uni.lu/handle/10993/67929. Constats cités d'après le communiqué de présentation du MENJE du 9 mars 2026, rubrique *« Le besoin de se rencontrer et de partager des expériences »*. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2026/03-mars/09-meisch-rapport-jeunesse.html

101 Université du Luxembourg (8 mai 2024). Risk behaviours in school-aged children in Luxembourg, présentation des résultats du rapport HBSC Luxembourg 2022. https://www.uni.lu/fhse-en/news/risk-behaviours-in-school-aged-children-in-luxembourg/

102 OKAJU (2024). Rapport annuel, chapitre C, *« Violences et autres préjudices liés au numérique »*, notamment p. 138–145 : préjudices liés aux usages numériques, santé et développement, sommeil, attention et concentration, contenus inadaptés et cyberharcèlement. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2024/11/2024-Rapport-Annuel_v01B-1.pdf

103 OKAJU (2024). Rapport annuel, chapitre C, *« Violences et autres préjudices liés au numérique »*, notamment p. 138–145 : préjudices liés aux usages numériques, santé et développement, sommeil, attention et concentration, contenus inadaptés et cyberharcèlement. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2024/11/2024-Rapport-Annuel_v01B-1.pdf

104 OKAJU (2024). Rapport annuel, chapitre C, p. 158–160 : limitation du temps d'écran dans l'éducation formelle et non formelle ; alternatives attractives, gratuites et encadrées ; interactions en présentiel ; prévention et soutien aux familles. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2024/11/2024-Rapport-Annuel_v01B-1.pdf

105 MENJE (24 février 2025). Dossier de presse *« Manner Ecran – méi beweegen, entdecken, erliewen »*, p. 2–3. . https://gouvernement.lu/dam-assets/images-documents/actualites/2025/02/24-meisch-screen-life-balance/250226-dp-manner-ecran-mi-beweegen-entdecken-erliewen.pdf

106 OKAJU (2025). Rapport annuel, chapitre A, *« La protection des enfants en environnement numérique »*, p. 60, 64–65 et 69. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/02/RA-2025-OKAJU251117_A-4.pdf

107 OKAJU (12 février 2026), prise de position Safer Internet Day 2026, section *« L'IA, un mul-*

Le numérique ne doit pas prendre la place des amitiés, de la famille et des activités du quotidien.

Au Royaume-Uni, deux tiers des 9–17 ans ont déjà utilisé un chatbot d'IA ; plus d'un tiers d'entre eux disent que parler à un chatbot revient à parler à un ami, proportion qui atteint la moitié chez les enfants vulnérables[108]. Les jouets dotés d'IA, destinés aux 3–12 ans, atteignent désormais les plus jeunes : des tests menés en 2025 ont révélé des propos sexuellement explicites, des indications dangereuses et un enregistrement de la voix des enfants, avec peu ou pas de contrôle parental[109].

Un « compagnon » dépourvu d'empathie et de soin ne remplace ni un ami ni un parent ; c'est pourquoi l'OKAJU demande une régulation contraignante de ces services, applications et jouets, qui impose la protection des enfants par défaut, ainsi qu'une sensibilisation des enfants, dont une large majorité voit encore l'IA comme une simple opportunité.

Les outils numériques ne devraient pas se substituer aux relations humaines ni empiéter sur le repos, le jeu et la découverte. Préserver ces moments relève d'une responsabilité collective, qui engage aussi les plateformes et les prestataires de services numériques, et pas seulement les enfants et leurs parents.

Depuis 2024, l'OKAJU formule des recommandations concernant l'environnement numérique et la protection des enfants : un âge légal minimum de 15 ans pour la possession d'un smartphone ou de tout appareil donnant un accès autonome à Internet, une supervision et un contrôle parental obligatoires avant cet âge, et des téléphones sécurisés limités aux appels et aux SMS, proposés comme offre standard par les opérateurs avant cet âge.

Ces recommandations visent l'ensemble des écrans et des appareils connectés, tablettes comprises, et non le seul smartphone : l'OKAJU demande également un âge minimum légal de 3 ans pour toute exposition aux écrans. Chez les plus jeunes, les tablettes sont d'ailleurs plus utilisées que les smartphones : selon le BEE Secure Radar 2025, 60% des enfants de 3 à 11 ans utilisent régulièrement une tablette et 49% des parents déclarent que leur enfant a possédé sa première tablette avant 10 ans[110]. Ces mesures ne reposent pas sur les seules familles. Dans sa prise de position publiée à l'occasion du Safer Internet Day

La protection des enfants doit être intégrée aux outils numériques dès leur conception.

tiplicateur de risques pour les enfants », p. 5, citant Internet Matters (2025), *« Me, Myself and AI »* et le BEE Secure Radar 2026. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/02/OKAJU-Prise-de-position-Safer-Internet-Day-2026-1.pdf ; voir aussi OKAJU (2025), Rapport annuel, chapitre A.4, p. 60–61 (garanties autour des chatbots d'IA, lignes directrices DSA) et p. 69 (CSAM généré par l'IA, chatbots).

108 Internet Matters (juillet 2025), *« Me, Myself and AI: Understanding and safeguarding children's use of AI chatbots »*, enquête auprès de 1 000 enfants de 9 à 17 ans et 2 000 parents au Royaume-Uni. https://www.internetmatters.org/wp-content/uploads/2025/07/Me-Myself-AI-Report.pdf ; rapport cité par l'OKAJU dans sa prise de position Safer Internet Day 2026, p. 5.

109 U.S. PIRG Education Fund (13 novembre 2025), *« Trouble in Toyland 2025 »*, 40e rapport annuel sur la sécurité des jouets, tests de quatre jouets à chatbot d'IA commercialisés pour les 3–12 ans (Kumma de FoloToy, Grok de Curio, Miko 3, Robot MINI). https://pirg.org/edfund/resources/ai-toys/

110 OKAJU (2025). Rapport annuel, chapitre A, *« La protection des enfants en environnement numérique »*, p. 53 (smartphones, tablettes et autres écrans), p. 63 (BEE Secure Radar 2025 : 60% des 3–11 ans utilisent régulièrement une tablette ; 49% des parents déclarent une première tablette avant 10 ans) et p. 66 (tableau comparatif : âge minimum légal de 3 ans pour l'exposition aux écrans, 15 ans pour tout smartphone ou appareil donnant un accès autonome à Internet). https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/02/RA-2025-OKAJU251117_A-4.pdf

2026, l'OKAJU constate qu'après vingt ans de stratégies centrées sur la sensibilisation, l'Internet n'est toujours pas un lieu sûr pour les enfants, mais un lieu de non-droit, et plaide pour un changement de cap fondé sur une responsabilité partagée : l'État, qui doit légiférer et contrôler ; les plateformes et les entreprises technologiques, qui doivent intégrer la sécurité des enfants dès la conception de leurs services (*safety by design*) et répondre des contenus qu'elles diffusent ; et les adultes qui entourent les enfants, à qui l'on demande aujourd'hui d'être la dernière ligne de défense sans leur donner les outils ni le pouvoir de résister à des algorithmes conçus pour capter l'attention (cf. *addictive design*)[111].

Il y a urgence, car les enfants évoluent, souvent sans supervision, dans un espace qui n'a rien d'un lieu sûr : exploitation commerciale de leurs données, exposition précoce à la pornographie et au matériel d'abus sexuel d'enfants (CSAM), *cybergrooming*, sextorsion, défis dangereux pouvant aller jusqu'à entraîner la mort d'enfants, incitations à la violence, à la misogynie ou à l'automutilation. Selon le Radar 2026 de BEE Secure, 23% des 12–17 ans utilisent très souvent des plateformes à contenu pornographique, contre 17% un an plus tôt ; ces contenus façonnent les représentations des relations, de la sexualité, du consentement et de l'égalité entre filles et garçons, et pèsent sur les normes sociales bien au-delà des seuls jeunes exposés.

Dans sa recommandation générale du 11 février 2025 sur la protection des mineurs face à l'industrie de la pornographie, l'OKAJU demande à l'État d'imposer une vérification d'âge robuste et le retrait immédiat des contenus illégaux, et rappelle qu'il revient aux prestataires de services numériques de concevoir leurs services de manière à protéger les enfants, plutôt que de reporter cette charge sur les parents[112]. La norme sociale qui veut qu'un enfant dispose très tôt d'une tablette, puis d'un smartphone dès 10 ou 11 ans, rend difficile pour chaque famille de résister isolément, d'où la nécessité d'un cadre collectif. Protéger les enfants des écrans et leur ouvrir des lieux de vie sont les deux faces d'une même politique : le temps libéré doit pouvoir se transformer en expériences positives, par la culture, le sport, l'engagement et des espaces de rencontre.

Deux expériences récentes montrent ce qu'une pause prolongée peut révéler. Dans la série documentaire « *Vier Wochen ohne Smartphone – das ZEIT-Experimen*t » (octobre 2026), huit jeunes et leur enseignant ont remis leur smartphone pendant quatre semaines et n'ont gardé qu'un téléphone à touches pour rester joignables : leurs journaux vidéo décrivent un sentiment de liberté, davantage de calme et de concentration, un coucher plus tôt et un temps

111 OKAJU (12 février 2026), prise de position Safer Internet Day 2026, *« Not a safer place : malgré certaines avancées, l'Internet n'est toujours pas un lieu sûr pour les enfants »*, pp. 2–3 (package de protection, safety by design, responsabilité conjointe de l'État, des plateformes et des adultes, safe phones) et p. 7 (responsabilité multi-niveaux). https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/02/OKAJU-Prise-de-position-Safer-Internet-Day-2026-1.pdf

112 OKAJU (11 février 2025), Recommandation générale *« Protéger les mineurs en ligne face à l'industrie de la pornographie – Plus de carte blanche pour un secteur à hauts risques ! »*. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/02/20250211-Recommandation-generale-Proteger-les-mineurs-en-ligne-face-a-lindustrie-de-la-pornographie.pdf ; données d'exposition : BEE Secure Radar 2026, citées dans la prise de position Safer Internet Day 2026, pp. 5 et 8. Les 23% concernent les 12–17 ans ayant déclaré utiliser *« très souvent »* des plateformes proposant du contenu pornographique en 2025 (17% en 2024).

retrouvé pour la famille, les amis et d'anciens loisirs, mais aussi l'ennui, des rendez-vous plus compliqués, des malentendus et, pour certains, le sentiment d'être moins en sécurité[113].

Les enfants ont besoin de vraies rencontres, d'activités et de lieux de vie qui ne soient pas remplacés par les écrans.

En Rhénanie-Palatinat, une centaine d'élèves ont remis volontairement leur smartphone pendant trois semaines, avec un accompagnement scientifique et un groupe de comparaison : l'humeur et la détresse psychique se sont améliorées de manière significative dans le groupe sans téléphone, la concentration et le sommeil dans les deux groupes[114]. Pour l'OKAJU, ces expériences confirment deux choses : rester joignable par appel et SMS, comme le permettent les téléphones sécurisés, suffit à la sécurité et à l'organisation ; et les bénéfices pour la santé mentale apparaissent lorsque les jeunes sont collectivement libérés de la pression du smartphone, et non lorsque chacun doit s'en détacher seul. Menées à l'échelle d'un établissement et accompagnées par des adultes, de telles pauses peuvent préparer les élèves, les familles et les équipes éducatives à l'âge légal que l'OKAJU recommande.

Dans le sondage de l'OKAJU adressé aux enfants et aux jeunes, Internet figure parmi les sources de bonheur pour 45% des répondants et parmi les inquiétudes pour 11%, en septième position ; les risques de préjudices les plus graves évoqués ci-dessus rejoignent l'inquiétude liée à la violence, citée par 42% des répondants, et sont approfondis dans le chapitre consacré aux inquiétudes[115]. Selon l'OKAJU, l'essentiel est de préserver le temps, les relations et les lieux qui rendent les enfants et les jeunes heureux.

Les constats et recommandations détaillés de l'OKAJU en la matière figurent dans le chapitre consacré à l'environnement numérique, dans la partie « Rapport d'activités » du présent rapport, ainsi que dans la prise de position de l'OKAJU pour le *Safer Internet Day 2026* et dans le dossier thématique « La protection des enfants en environnement numérique » publié sur notre site[116].

---

113 DIE ZEIT, *« Vier Wochen ohne Smartphone – das ZEIT-Experiment »*, série documentaire en cinq épisodes de Claudia Bracholdt, publiée le 18 octobre 2026. https://www.zeit.de/serie/vier-wochen-ohne-smartphone ; https://www.zeit.de/video/2026-10/mediennutzung-jugendliche-smartphone-videoserie ; https://www.youtube.com/watch?v=A24u0NWZGnU

114 SWR Aktuell, 2 septembre 2026, *« Was ein Experiment über Handynutzung bei Jugendlichen zeigt »*, sur la série ARD Wissen *« Schule ohne Smartphone – Das Experiment mit Tobi Krell »* : environ 100 élèves de l'Integrierte Gesamtschule Thaleischweiler-Fröschen (Rhénanie-Palatinat) ont remis volontairement leur smartphone pendant trois semaines, avec un groupe de contrôle et un suivi par une équipe de Mannheim et Heidelberg. Humeur et détresse psychique : différence statistiquement significative en faveur du groupe sans téléphone ; concentration : amélioration dans les deux groupes, différence non significative ; sommeil : amélioration déclarée dans les deux groupes ; mouvement : mesuré chez huit jeunes seulement. https://www.swr.de/swraktuell/rheinland-pfalz/schule-ohne-smartphone-schulexperiment-zur-handynutzung-100.html

115 Sondage de l'OKAJU pour le rapport annuel ; Internet est cité comme source de bonheur par 526 répondants (44,9%) et comme source d'inquiétude par 128 (10,9%) ; la violence est citée comme inquiétude par 495 répondants (42,2%), après la situation dans le monde (55,1%).

116 OKAJU (12 février 2026), prise de position Safer Internet Day 2026 *« Not a safer place »*, https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/02/OKAJU-Prise-de-position-Safer-Internet-Day-2026-1.pdf ; OKAJU, dossier thématique *« La protection des enfants en envi-*

Les lieux de vie : des conditions essentielles du bien-être

Jouer, explorer et rencontrer les autres suppose des espaces pensés pour les enfants.

Pour l'OKAJU, les lieux dans lesquels les enfants grandissent constituent une condition fondamentale de leur bien-être. Le logement, l'école, les structures d'accueil, les rues, les places et les espaces naturels ne sont pas de simples décors : ils doivent permettre de se reposer, de jouer, d'explorer, de se retrouver et de se sentir à sa place, conformément aux droits de l'enfant.

Promouvoir le bonheur suppose donc aussi d'agir sur l'aménagement et l'usage des espaces privés et publics. Il ne suffit pas d'inviter les enfants à sortir ou à passer moins de temps devant un écran si aucun lieu accueillant n'est réellement à leur portée.

Cette responsabilité concerne à la fois l'habitat et le quartier. À domicile, l'enfant devrait pouvoir dormir au calme, disposer d'un espace pour ses affaires, jouer et bénéficier d'une intimité adaptée à son âge, sans que cela suppose nécessairement une chambre individuelle. Lorsque le logement ne le permet pas, des espaces communs et des services de proximité peuvent compléter les possibilités offertes par le foyer, sans remplacer l'obligation d'améliorer les conditions d'habitat.

L'Observation générale n° 17 relie précisément l'exercice du droit au jeu aux politiques de logement, aux espaces disponibles et à la planification municipale. Les politiques publiques doivent soutenir les familles dans cette responsabilité, et non leur demander de compenser seules les contraintes de leur environnement[117].

Dans l'espace public, la présence des enfants et des adolescents doit être prévue et accueillie, y compris lorsqu'ils souhaitent simplement discuter, observer ou ne rien faire. Une aire de jeux pour les plus jeunes ne remplace pas un lieu où les adolescents peuvent se retrouver sans devoir consommer.

Les adolescents jouent encore, mais autrement. L'architecte paysagiste Anamaria Castillo, qui mène des études participatives avec des jeunes, le résume ainsi : quand on leur demande ce qu'ils veulent, "*they tell us they want to play*"[118] – non dans une aire de jeux classique, mais en bougeant, en grimpant, en faisant du skateboard ou du vélo, en traînant ensemble, en faisant du bruit et en prenant des risques mesurés ; la réponse habituelle à ces usages consiste pourtant à ajouter des panneaux, des barrières ou des plantations denses pour les empêcher, plutôt qu'à concevoir des espaces pour eux.

Pour l'OKAJU, chaque projet de quartier, de logement ou d'équipement devrait

---

ronnement numérique », https://www.okaju.lu/droits-de-lenfant/la-protection-des-enfants-en-environnement-numerique/.

117 Comité des droits de l'enfant (2013), Observation générale n° 17 sur le droit de l'enfant au repos, aux loisirs, au jeu et à la participation culturelle et artistique, CRC/C/GC/17, notamment §§ 27, 32–34 et 58 d)–g) : logement, possibilités de jouer, budgets, conception universelle, planification municipale et espaces scolaires. https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=dMa+vYs5Q5oo5lp57E+zB7qcWL6y8C78JRo1bHvxeKvbEpp9/HThEB4X6eQQgWySBdeUdNvR1iLWK+5S2ckLOA==

118 Traduction : *« ils nous disent qu'ils veulent jouer »*. Anamaria Castillo, *« Where do Teens Play? »*, article publié sur LinkedIn le 7 octobre 2026 : https://www.linkedin.com/pulse/where-do-teens-play-anamaria-castillo-ztuhe/

examiner les possibilités concrètes offertes aux différents âges : où jouer, où trouver du calme, où retrouver ses amis et comment s'y rendre ?

Le bonheur des enfants passe aussi par des quartiers conçus à leur échelle.

L'Observation générale n° 26 demande de donner la priorité, dans la planification, aux environnements propices au bien-être et de prévoir des espaces de jeu inclusifs proches du domicile, accessibles notamment à pied, à vélo et en transports publics[119].

Ces exigences rejoignent le cadre des « villes amies des enfants » (Child Friendly Cities) porté par l'UNICEF depuis 1996. Comme l'explique Eliana Riggio, alors coordinatrice du secrétariat international de l'initiative au Centre de recherche Innocenti, une ville amie des enfants n'est pas un modèle idéal, mais un système de gouvernance locale engagé dans la mise en œuvre de la CRDE : elle vise à garantir à tous ses jeunes citoyens le droit d'influencer les décisions qui concernent leur ville, de marcher seuls en sécurité dans la rue, de rencontrer leurs amis et de jouer, de disposer d'espaces verts, d'être soutenus, aimés et protégés, et d'accéder à tous les services sans discrimination. Elle s'appuie sur des mesures générales : un plan communal pour l'enfance élaboré avec les enfants, une évaluation de l'impact des décisions sur les enfants, un budget consacré aux enfants, une analyse régulière de leur situation dans la commune et des mécanismes de participation. Ce cadre fait le lien entre les lieux de vie que les enfants décrivent et les droits que les communes ont la charge de concrétiser : *« une ville amie des enfants n'est pas seulement une bonne ville pour les enfants, mais aussi une bonne ville selon les enfants et par les enfants »*[120].

Au Luxembourg, la Ville d'Ettelbruck s'est engagée en 2026, avec l'UP_FOUNDATION, à devenir la première « kannerfrëndlech Stad » du pays . Pour l'OKAJU, cette démarche mérite d'être soutenue et étendue à d'autres communes.

Au niveau national, le Pacte pour la jeunesse 2026-2030[121], présenté le 19 octobre 2026, va dans le même sens. Élaboré après consultation de quelque 800 jeunes (enquête du SNJ, tournée du ministre, focus groups) et du secteur de la jeunesse, il retient ce que les jeunes ont dit : le temps entre pairs est « l'aspect le plus important de leur temps libre », l'espace public leur offre peu de place, les cafés supposent de consommer. Ses 48 mesures prévoient notamment des « Jugendcafés », des espaces pour jeunes dans les petites localités, des lieux de rencontre extérieurs et l'ouverture d'infrastructures sportives communales hors des clubs.

---

119 Comité des droits de l'enfant (2023), Observation générale n° 26 sur les droits de l'enfant et l'environnement, mettant l'accent en particulier sur les changements climatiques, CRC/C/GC/26, document daté du 22 août 2023, §§ 55 et 59–61 : accès aux établissements, espaces de jeu proches du domicile, planification, transports et priorité aux enfants à pied ou à vélo. https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=ilkuEez8lJ25SEeTSe7wwmrdcOWjtZ1HhqnGtZRBkJFEIx1DXXGLSJZWJkvFe65MQz5IDpq1bQWusCstvimxYQ==

120 Riggio, E. (2002), *« Child friendly cities: good governance in the best interests of the child »*, Environment & Urbanization, vol. 14, n° 2, pp. 45-58 : https://doi.org/10.1177/095624780201400204 (citations traduites de l'anglais par l'OKAJU). Voir aussi UNICEF, Child Friendly Cities Initiative : https://www.childfriendlycities.org

121 https://gouvernement.lu/dam-assets/images-documents/actualites/2026/10-octobre/19-meisch-jugendpakt/docs/jugendpakt-2026-2030.pdf8

L'OKAJU relève la convergence avec sa propre analyse, avec deux réserves. Le Pacte s'adresse aux 12-29 ans : les lieux de vie des enfants plus jeunes restent à penser, avec les communes. Et deux réalités centrales pour les enfants et les jeunes rencontrés par l'OKAJU n'y figurent pas : le temps en famille, première source de bonheur citée dans le sondage, et la violence, qui n'apparaît qu'à travers deux chiffres sur le cyberharcèlement et le renvoi aux plans d'action d'autres ministères ; le Pacte pense le temps des jeunes presque exclusivement comme un temps libre entre pairs.

Chaque enfant devrait pouvoir profiter de lieux, d'activités et de moments de bonheur, quelles que soient les ressources de sa famille.

L'égalité : rendre des sources de bonheur accessibles à tous

Les moments heureux ne devraient pas dépendre des seules ressources familiales. Les articles 2, 6 et 27 de la CRDE constituent des repères pour examiner les conditions matérielles et sociales d'exercice des droits[122].

Dans son communiqué de présentation du rapport Innocenti 20, UNICEF Luxembourg relaie notamment les recommandations de l'UNICEF visant à investir dans les espaces verts, les loisirs et les services de proximité, ainsi qu'à renforcer le soutien aux enfants et aux familles[123].

Pour l'OKAJU, il est essentiel de permettre à tous les enfants et les jeunes de profiter de ces lieux et activités, y compris lorsque leur famille dispose de moyens limités. Les enfants placés et ceux qui vivent dans des foyers pour réfugiés de l'ONA

122 Convention relative aux droits de l'enfant, articles 2, 6 et 27. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

123 UNICEF Luxembourg et UNICEF Innocenti (12 mai 2026). Rapport Innocenti 20 : Des chances inégales – Les enfants et les inégalités économiques. Communiqué de presse, p. 1–2. Publication associative et d'une organisation internationale ; les recommandations sont celles de l'UNICEF. https://www.unicef.lu/site-root/wp-content/uploads/2026/05/UNICEF-Rapport-Innocenti-20.pdf



Recommandations

Les recommandations qui suivent découlent de ce que les enfants et les jeunes ont dit de leurs sources de bonheur et de l'analyse de l'OKAJU qui précèdent. Elles visent d'abord à préserver ce qui rend heureux, plutôt qu'à ajouter de nouveaux programmes, et s'adressent à la fois à l'État, aux communes, aux professionnels et aux parents. Afin de garantir leur participation, chacune de ces recommandations devrait idéalement être mise en œuvre avec les enfants et les jeunes concernés et en tenant compte de leur âge.

1. Préserver les sources de bonheur et écarter les sources de mal-être

Destinataires : *Gouvernement ; communes ; acteurs de l'éducation formelle et non formelle, de la santé, de la culture, du sport et de l'accompagnement des familles ; parents et représentants légaux.*

Préserver et renforcer les conditions qui contribuent au bonheur des enfants et des jeunes, et prévenir et réduire les violences, les pressions, les obstacles et les inégalités qui compromettent leur bien-être. Ces actions doivent être élaborées avec la participation des enfants et des jeunes, en prenant dûment en considération leur opinion. Il convient notamment de les associer au choix et à l'organisation des activités et des espaces qui leur sont destinés, tout en respectant leur besoin de temps libre. Une attention particulière est due aux adolescents, dont le sentiment d'être écoutés par les adultes recule nettement : être pris au sérieux fait partie des conditions de leur bien-être (voir les chapitres suivants du tome A sur les injustices et l'adultisme). Expliquer aux enfants ce qui a été retenu, ce qui ne l'a pas été et pourquoi, puis vérifier avec eux les effets des mesures sur leur quotidien.

2. Soutenir le temps et les relations en famille

Destinataires : *ministères compétents en matière de famille, d'enfance et de travail ; partenaires sociaux et employeurs ; communes ; services d'accompagnement des familles ; parents et représentants légaux.*

Soutenir les possibilités de passer du temps ensemble, y compris pour jouer, et renforcer l'accès à un accompagnement familial de proximité, accessible et non stigmatisant. Élargir l'accès au congé parental en levant les conditions restrictives et favoriser la flexibilité des horaires et du lieu de travail.

Veiller à ce que le temps partiel familial envisagé par le Gouvernement, permettant aux parents d'enfants de moins de 13 ans de réduire leur temps de travail jusqu'à 10%, soit environ quatre heures par semaine, soit effectivement accessible à tous les parents concernés. À cette fin, prévoir une compensation de la perte de revenu, en particulier pour les familles disposant de revenus limités, et encadrer les possibilités de refus de l'employeur par des critères précis, une obligation de motivation et une voie de recours, afin que l'accès au dispositif ne dépende pas uniquement de son accord.

Mieux faire connaître et prévenir le burnout parental, et orienter les parents et représentants légaux concernés vers un soutien adapté. Adapter les horaires des dispositifs d'accueil et l'organisation des temps de vie aux besoins des enfants et de leurs familles, en veillant à préserver des moments partagés au quotidien. L'objectif est de préserver les moments partagés, l'écoute et l'aide appréciés par les participants, sans faire peser toute la responsabilité

sur les familles.

3. **Garantir des moments heureux aux enfants qui ne vivent pas avec leurs parents**

   Destinataires : *MENJE ; Office national de l'enfance (ONE) ; gestionnaires de foyers, de groupes de vie et d'internats ; services d'accompagnement des familles d'accueil ; communes.*

   Dans les foyers, groupes de vie, internats et familles d'accueil, préserver les liens avec les parents, les frères et sœurs et les autres personnes importantes pour l'enfant, y compris par des visites et des nuitées en famille lorsque son intérêt supérieur et sa sécurité le permettent. Prendre en compte ses souhaits et ses craintes, sans lui imposer de contacts qui lui seraient préjudiciables. Garantir des adultes de référence disponibles et une continuité relationnelle, notamment lors des changements d'équipe. Inscrire au programme et au budget des activités choisies, des sorties et des fêtes ; ne pas les supprimer comme sanction collective et prévoir une solution de continuité en cas d'absence de personnel. Maintenir des salles communes accessibles et des possibilités de partager des repas avec les proches. Associer les enfants aux décisions sur leur quotidien et répondre à leurs plaintes dans un délai annoncé.

4. **Garantir aux enfants hébergés par l'ONA une alimentation, une hygiène et une vie quotidienne adaptées**

   Destinataires : *ministère des Affaires intérieures ; Office national de l'accueil (ONA) ; gestionnaires des structures d'hébergement ; prestataires de restauration, de nettoyage et d'accompagnement socio-éducatif ; communes.*

   Garantir des repas suffisants, équilibrés et adaptés à l'âge, aux besoins de santé et aux pratiques alimentaires des enfants, de l'eau potable accessible et une solution alimentaire compatible avec les horaires scolaires. Évaluer régulièrement avec les enfants et leurs parents la qualité et l'acceptabilité des repas ; corriger rapidement les problèmes signalés. Donner aux familles accès à des cuisines équipées, à des moyens de conserver les aliments et à des espaces pour préparer et partager leurs repas.

   Assurer des chambres et des espaces communs salubres, ainsi que des toilettes et des douches propres, fonctionnelles et respectueuses de l'intimité. Garantir l'eau chaude, les produits d'hygiène et l'accès à la lessive. Prévenir et traiter rapidement les infestations de nuisibles, réparer les équipements dégradés et organiser des contrôles réguliers, sans faire porter aux enfants les conséquences des dégradations commises par d'autres résidents.

   Financer et maintenir les activités socio-éducatives, l'aide aux devoirs et des salles communes ouvertes à des horaires adaptés. Prévoir les effectifs et les remplacements nécessaires, des adultes de référence stables, un endroit calme pour travailler et l'accès effectif à l'école ordinaire, avec un soutien linguistique adapté, à la maison relais et aux loisirs de la commune. Associer les enfants au choix des activités, y compris celles organisées hors de la structure, et préserver la possibilité de recevoir des amis et de célébrer les événements importants pour eux.

5. Adapter les règles de sécurité de l'ONA aux droits et à l'autonomie des enfants

Destinataires : *ministère des Affaires intérieures ; ONA ; gestionnaires des structures d'hébergement ; entreprises et agents de sécurité ; équipes socio-éducatives.*

Réexaminer avec les enfants et leurs parents les règles d'entrée et de sortie, les contrôles, les horaires et l'accès aux espaces communs. Toute restriction doit répondre à un risque identifié, rester nécessaire et proportionnée, être expliquée dans une langue comprise et tenir compte de l'âge, de la maturité et de la situation de l'enfant. Ne pas laisser un enfant attendre dehors au seul motif que son parent est absent : prévoir un accès et un accueil sûrs, sans confondre autonomie et absence de protection. Écarter les contrôles humiliants et les restrictions indifférenciées lorsqu'une solution moins restrictive permet d'assurer la sécurité ; former les agents de sécurité aux droits de l'enfant et à une communication adaptée[124].

Prévoir un interlocuteur identifié et une possibilité de plainte accessible, confidentielle et sans représailles, y compris auprès d'une personne autre que celle mise en cause. Permettre le recours à un interprète ; annoncer le délai de réponse et informer l'enfant des suites. L'ONA vérifierait l'application de ces garanties par ses prestataires.

6. Donner une place aux amitiés

Destinataires : *communes ; établissements scolaires ; services d'éducation et d'accueil ; maisons de jeunes ; parents et représentants légaux.*

Prévoir dans chaque quartier ou bassin de vie des lieux gratuits où les enfants et les jeunes peuvent se retrouver sans inscription obligatoire ni consommation : espaces extérieurs, salles de proximité, bibliothèques ou maisons de jeunes aux horaires adaptés. Examiner l'ouverture de cours d'école et de locaux en dehors des heures d'enseignement, avec des responsabilités et des conditions d'usage claires. Mettre à disposition des jeux, des assises et des possibilités de mener leurs propres projets. Prévenir les moqueries et l'exclusion, tout en laissant une place aux rencontres spontanées. Les adolescents, pour qui les amis restent la source de bonheur la plus stable alors que la place de la famille recule, ont besoin de lieux et d'horaires qui leur sont propres, en soirée et le week-end. Préserver les liens amicaux lors d'un placement ou d'un changement de lieu de vie, en organisant les visites, les déplacements et les contacts nécessaires.

7. Un lieu de rencontre avec des animaux dans chaque commune

Destinataires : *communes et syndicats intercommunaux ; ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture ; MENJE ; exploitations agricoles et fermes pédagogiques partenaires ; services d'éducation et d'accueil ; professionnels du bien-être animal.*

Chaque commune devrait offrir aux enfants un lieu où rencontrer régulièrement des animaux : un petit parc animalier ou une ferme pédagogique communale, ou une convention avec une ou plusieurs exploitations agricoles

124

qui ouvrent leurs portes aux écoles, aux maisons relais et aux familles, le cas échéant en coopération entre communes voisines. Les visites devraient être gratuites pour les enfants, inscrites dans le programme des écoles et des structures d'accueil, avec un transport organisé. Le bien-être des animaux, l'hygiène et la sécurité seraient encadrés avec des professionnels ; la participation resterait volontaire, avec une alternative pour les enfants qui ont peur ou sont allergiques. Ces lieux pourraient aussi accueillir des interventions assistées par l'animal pour les enfants qui en ont besoin. Les communes et les bailleurs devraient en outre réexaminer les interdictions générales d'animaux de compagnie dans les logements qu'ils gèrent.

8. Rendre les espaces verts accessibles à tous les enfants

Destinataires : *communes ; ministères compétents en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de mobilité et d'éducation ; Administration de la nature et des forêts ; établissements scolaires et services d'accueil.*

Chaque enfant devrait pouvoir atteindre à pied ou à vélo, en sécurité et en moins d'un quart d'heure, un espace vert où jouer librement : parc, prairie, lisière de forêt, berge, cour d'école ouverte. Les communes devraient recenser avec les enfants les espaces existants et ce qui en empêche l'usage (routes à traverser, clôtures, panneaux d'interdiction de jouer, absence d'ombre, d'eau ou de toilettes) et lever ces obstacles. Elles devraient également ouvrir les cours d'école et les terrains publics en dehors des heures d'utilisation, végétaliser les cours et les places minérales, et aménager les espaces existants plutôt que d'attendre de nouveaux projets. Les espaces verts devraient être accessibles aux enfants en situation de handicap et prévoir des zones de jeu libre, pas seulement des équipements. Priorité est donnée aux quartiers denses où les enfants disposent de peu d'espace extérieur.

9. Un jardin pour chaque école

Destinataires : *MENJE ; ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture ; communes ; directions et équipes scolaires ; services d'éducation et d'accueil ; parents.*

Chaque école fondamentale et chaque lycée devraient disposer d'un jardin, sur place ou à proximité immédiate, où les élèves plantent, entretiennent et récoltent eux-mêmes. Pour cela : généraliser le programme « *Léieren am Gaart* » à toutes les écoles qui le demandent ; prévoir dans chaque projet de construction ou de rénovation scolaire une parcelle, un point d'eau, un abri à outils et des bacs accessibles aux enfants en situation de handicap ; inscrire au budget communal un montant annuel et désigner une personne référente ; organiser l'entretien pendant les vacances avec la maison relais, la commune ou des parents volontaires ; lorsque l'espace manque, conclure une convention avec un jardin communautaire, une ferme ou un particulier voisin. Les enfants pourraient alors choisir une partie des plantations et des usages du jardin[125].

---

125 « *Léieren am Gaart* » : programme de jardins pédagogiques lancé en 2023 par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture avec le MENJE et le SCRIPT. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2023/05-mai/24-leieren-am-gaart.html

10. Garantir des loisirs accessibles, choisis et du temps libre

Destinataires : *MENJE ; communes ; acteurs du sport, de la culture et de l'éducation non formelle ; parents et représentants légaux.*

Proposer une offre diversifiée, financièrement et matériellement accessible, permettant de bouger, de jouer et de créer. Recueillir l'avis des enfants sur les activités, expliquer les choix retenus et préserver des temps non programmés. Un programme rempli d'activités ne doit pas être considéré, à lui seul, comme une garantie de bonheur. Prévoir aussi des activités sans objectif de performance, sans compétition obligatoire et sans matériel coûteux ; permettre à l'enfant de changer d'activité ou de choisir une alternative.

11. Préserver le plaisir d'apprendre et le soutien à l'école

Destinataires : *MENJE ; directions et équipes pédagogiques ; organismes de formation des professionnels.*

Soutenir des pratiques qui valorisent les progrès, la curiosité et des capacités diverses, et qui permettent aux élèves de demander et d'obtenir de l'aide. Accorder une place à l'écoute et à la qualité des relations avec les enseignants. La réussite peut être une source de joie, sans que la valeur de l'élève soit réduite à ses notes. Préserver des moments de jeu, de coopération et d'échanges informels avec les enseignants et entre élèves. Adapter les explications et l'aide aux besoins des enfants, notamment lorsqu'ils apprennent la langue d'enseignement, afin que demander de l'aide ne devienne pas une source de honte ou d'exclusion.

12. Favoriser la santé physique et mentale et garantir l'accès à la prévention et aux soins

Destinataires : *ministères compétents en matière de santé, de sécurité sociale, d'éducation et d'enfance ; organismes de prise en charge ; services de santé scolaire ; prestataires de soins.*

Promouvoir une approche de la santé qui accorde toute leur place au bien-être psychologique et à ce qui permet aux enfants et aux jeunes de se sentir heureux, sans se limiter à l'absence de maladie. Lever les obstacles financiers, linguistiques, géographiques et organisationnels à la prévention et aux soins physiques et psychiques. Écouter les enfants et les jeunes sur ce qui contribue à leur santé ou l'affecte, leur donner une information adaptée et prendre dûment en considération leur opinion dans les décisions concernant leur santé. Garantir des délais d'accès raisonnables à la pédopsychiatrie et aux hôpitaux de jour, et y préserver ce que les jeunes décrivent eux-mêmes comme aidant : ne pas être seul, la présence de la famille et des amis, le respect, l'espoir et le temps d'aller mieux « pas à pas » (voir le chapitre sur la santé et la santé mentale). Assurer la continuité du soutien entre les soins, le lieu de vie et l'école, dans le respect de la confidentialité et de la participation du jeune. Préserver ses liens et ses activités pendant et après la prise en charge.

13. Protéger les possibilités de vie hors ligne

Destinataires : *MENJE ; communes ; structures d'éducation et d'accueil ; autorités compétentes pour la protection numérique ; fournisseurs de services numériques ; parents et représentants légaux.*

Mettre à disposition des possibilités attractives et accessibles de rencontres, de jeu, de mouvement et de création, tout en limitant les sollicitations numériques qui empiètent sur ces temps et sur le repos. Dans l'éducation et l'accueil, évaluer la nécessité et les modalités des usages d'écran. Donner une traduction législative aux seuils préconisés par l'OKAJU : aucune exposition aux écrans avant 3 ans, pas d'appareil donnant un accès autonome à l'internet avant 15 ans, et supervision parentale des usages autorisés avant cet âge. Imposer aux opérateurs une offre standard de téléphones sécurisés limités aux appels et aux SMS pour les moins de 15 ans. La prévention des préjudices numériques doit associer les institutions et les fournisseurs de services, et non reposer uniquement sur l'autorégulation des enfants ou la vigilance parentale. Ces exigences s'appliquent à l'ensemble des écrans et appareils connectés, tablettes comprises, ainsi qu'aux *chatbots*, « compagnons IA » et jouets dotés d'IA, dont la régulation doit imposer la protection des enfants par défaut (voir la prise de position *Safer Internet Day 2026* et le chapitre sur l'environnement numérique du rapport d'activités).

14. Créer des zones sans téléphone portable

Destinataires : *MENJE ; communes ; lycées ; structures d'éducation et d'accueil ; maisons de jeunes ; clubs sportifs et associations ; exploitants de piscines, bibliothèques et lieux culturels ; parents et représentants légaux.*

Étendre les zones sans téléphone portable au-delà de l'école fondamentale, où l'interdiction s'applique depuis avril 2025 : toute la journée scolaire dans les lycées, pauses comprises ; les repas et les activités dans les maisons relais et les maisons de jeunes ; et, avec les enfants et les jeunes, des lieux publics choisis et signalés comme tels : aires de jeux, piscines, terrains de sport, bibliothèques, salles de jeunes, certaines zones de parcs. Ces règles vaudraient pour les adultes présents, qui montrent l'exemple. Les crèches devraient rester sans écrans pour les moins de 3 ans. Les établissements qui le souhaitent pourraient organiser, avec les familles, des pauses collectives de plusieurs semaines sans smartphone, accompagnées et évaluées, sur le modèle des expériences menées en Allemagne. Chaque zone sans téléphone s'accompagne des possibilités de vie hors ligne décrites dans la recommandation précédente. Ces mesures préparent l'âge légal de possession d'un smartphone recommandé par l'OKAJU et vont de pair avec l'offre standard de téléphones sécurisés (appels et SMS)[126].

126 Depuis janvier 2025, l'usage du smartphone est interdit dans les crèches ; depuis le 22 avril 2025, les smartphones et autres appareils connectés sont interdits dans toute l'enceinte des écoles fondamentales et dans les maisons relais, pauses comprises ; dans les lycées, une séparation physique entre les élèves et leur smartphone s'applique pendant les cours depuis juin 2025, les restrictions supplémentaires étant laissées à chaque établissement. Sources : MENJE, communiqué *« Screen-Life-Balance »* (12 septembre 2024), https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2024/09-septembre/12-screen-life-balance.html ; dossier de presse *« Le smartphone exclu des cours au lycée »* (19 mai 2025), https://gouvernement.lu/dam-assets/images-documents/actualites/2025/05/19-meisch-smartphone/documents/20250519-dp-le-smartphone-exclu-des-cours-au-lyce.pdf

15. Des logements et des quartiers conçus pour les enfants

Destinataires : *ministères compétents en matière de logement et d'enfance ; communes ; bailleurs sociaux et promoteurs ; structures d'hébergement ; services d'accompagnement des familles.*

Toute construction ou rénovation de logements, en particulier dans le logement abordable et social, devrait vérifier trois choses du point de vue de l'enfant : peut-il dormir au calme, peut-il rejoindre un espace de jeu extérieur en sécurité, dispose-t-il d'un espace personnel adapté à son âge ? Les communes et les bailleurs devraient prévoir des espaces communs et extérieurs où les enfants ont le droit de jouer, et suppriment les règlements qui l'interdisent. Dans les foyers et les structures d'hébergement, des espaces pour les familles et des endroits calmes devraient être aménagés. Les familles vivant dans un logement inadéquat devraient être soutenues ; la responsabilité des aménagements ne leur incombe pas seules. Prévoir également un endroit calme pour les devoirs et la possibilité de s'isoler ; préserver l'intimité des enfants et des adolescents dans les hébergements collectifs.

16. Un plan communal des lieux de vie, établi avec les enfants

Destinataires : *communes ; services de l'aménagement et de la mobilité ; établissements scolaires ; structures d'éducation et d'accueil ; maisons de jeunes ; associations locales ; Gouvernement ; SYVICOL.*

Chaque commune devrait établir, avec des enfants et des jeunes de différents âges et situations, une carte de leurs lieux de vie : où ils jouent, où ils se retrouvent, où ils trouvent du calme, ce qui manque et ce qui fait obstacle. Des parcours de quartier avec les enfants pourraient servir de base. La commune en tirerait des mesures concrètes avec un responsable, un budget et un calendrier, informe les enfants de ce qui sera réalisé et vérifierait ensuite l'usage réel : le jardin scolaire est-il entretenu, l'espace vert est-il atteignable en sécurité, la zone sans téléphone est-elle respectée, les adolescents ont-ils un lieu où rester sans payer ? Ce plan devrait être actualisé à chaque mandat communal. Ce plan s'inscrit dans le cadre des « villes amies des enfants » de l'UNICEF : les communes sont invitées à s'engager dans cette démarche, comme Ettelbruck avec l'UP_FOUNDATION, et à l'accompagner d'une évaluation de l'impact de leurs décisions sur les enfants et d'un budget identifié ; l'État et le SYVICOL soutiennent les communes qui s'y engagent.

17. Rendre les sources de bonheur accessibles à tous les enfants

Destinataires : *Gouvernement ; communes ; organismes de financement ; organisateurs d'activités.*

Repérer et réduire le coût de la participation, les difficultés de transport, les procédures complexes et les obstacles liés au handicap ou aux horaires. Prévoir des aides simples et non stigmatisantes, et vérifier avec les enfants concernés qu'elles rendent effectivement les loisirs, les espaces de nature et les services accessibles. Cette recommandation fait le lien entre les sources de bonheur et les injustices dénoncées. Inclure explicitement les enfants placés et ceux hébergés par l'ONA : financer les inscriptions, le matériel et les trajets nécessaires, et lever les exigences administratives qui empêchent leur participation.

A2.2 Ce qui nous inquiète

Perspectives des enfants et des jeunes sur leurs inquiétudes

Dans le sondage, on nous a demandé ce qui nous inquiète, puis de l'expliquer avec nos mots. Nous avons été 1 172 à répondre et 551 à écrire une explication. Ce qui nous inquiète le plus, c'est ce qui se passe dans le monde, et surtout la guerre : plus de la moitié d'entre nous l'ont coché (55%). Viennent ensuite la violence, surtout le harcèlement à l'école (42%), et l'école elle-même (36%) : la manière dont certains enseignants se comportent avec nous, le manque de temps libre, la peur des notes et des examens. La santé (16%), les enseignants (15%), la famille (15%) et Internet (11%) nous préoccupent aussi[1]. Plus loin dans la liste viennent les amis (8 %), la nature (7 %), les éducateurs (6 %), les animaux (5 %), le sport (5 %), les loisirs (3 %) et jouer (2 %) ; 7 % d'entre nous ont répondu « *je ne sais pas* » et 2 % « *je ne veux pas répondre* ».

On ne s'inquiète pas tous des mêmes choses au même âge. Quand nous avons 6 à 9 ans, c'est la violence qui nous fait le plus peur (56%) ; entre 10 et 15 ans, c'est le monde (58 à 60%) ; à 16-18 ans, l'école nous inquiète autant que le monde (54% chacun) et la santé compte davantage (23%)[2]. Entre filles et garçons, ce n'est pas pareil non plus : les filles cochent plus souvent le monde (59% contre 50%), l'école (40% contre 30%), la santé et la famille ; les garçons un peu plus souvent les enseignants[3].

Un sur huit d'entre nous n'a coché aucune inquiétude. La plupart d'entre nous ont une ou deux inquiétudes, mais un sur cinq en a quatre ou plus[4] ; souvent, elles tiennent dans une seule phrase : « *Peur des tests à l'école, peur de la pollution, peur des guerres* » (garçon, 6-9 ans)[5]. Certains d'entre nous ont complété la liste sous « Autre », le plus souvent avec le harcèlement, la guerre, les notes et les devoirs[6]. Dans les ateliers de juillet, on nous a demandé de nous placer sur une ligne allant de « pas inquiet » à « inquiet » pour les trois sujets les plus cités, puis d'en parler[7]. Voici ce que nous avons écrit et dit, dans le sondage, dans nos contributions et dans les ateliers.

---

1 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q5 (base 1 172, plusieurs réponses possibles, pourcentages arrondis) ; voir le chapitre A1.

2 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q5 : violence 56% chez les 6-9 ans, 50% chez les 10-12 ans, 34% chez les 13-15 ans, 31% chez les 16-18 ans ; école 19%, 24%, 45%, 55% ; monde 48%, 60%, 58%, 54%.

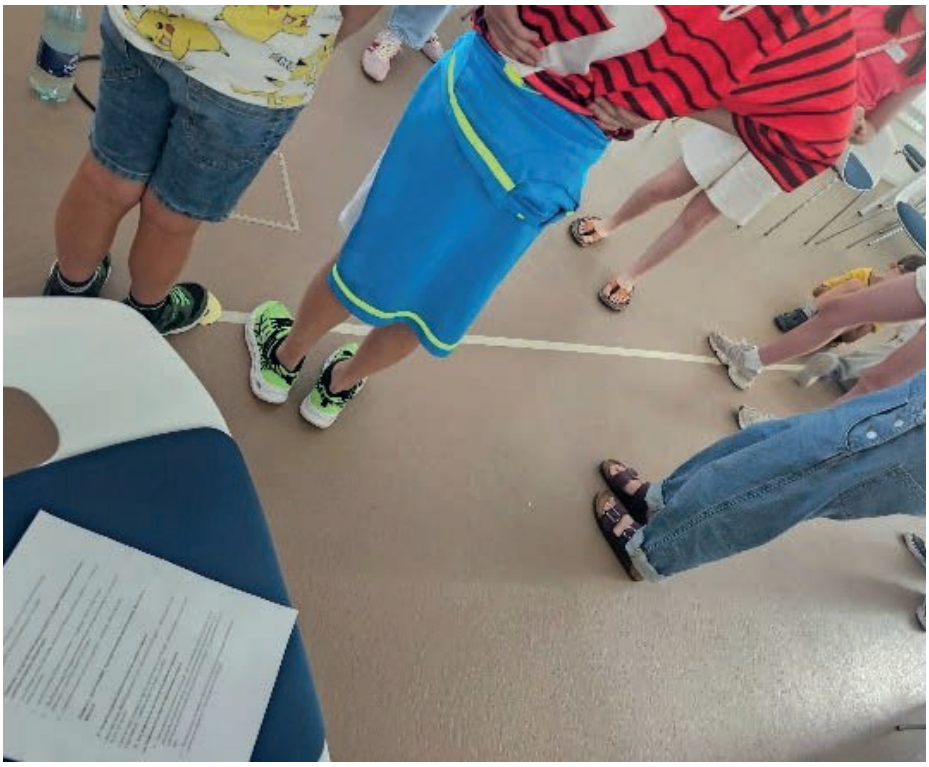
3 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q5 : filles (688) et garçons (475).

4 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q5 : 146 répondants sans inquiétude cochée, 302 avec une, 297 avec deux, 196 avec trois, 231 avec quatre ou plus.

5 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

6 Sondage 2026 de l'OKAJU, question 5, réponses « *autre* » (128 réponses).

7 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, ateliers des 14, 21 et 22 juillet 2026.



Img. 2.2.1 Atelier du 21 juillet 2026 (enfants de 6 à 12 ans) : sur la ligne d'inquiétude.

Ce qui se passe dans le monde

La guerre, et la peur qu'elle arrive jusqu'ici

Quand nous disons « *ce qui se passe dans le monde* », nous parlons d'abord de la guerre[8]. Les plus jeunes la ressentent comme une menace proche :

> *„Wenn hier in Luxemburg Krieg kommen würde; ich habe dann Angst, dass man mich erschießt"* (garçon, 6-9 ans)[9] ;
>
> *„Der Krieg macht keinen Sinn, ich habe Angst, dass wir gleich aussterben"* (garçon, 6-9 ans)[10] ;
>
> *„Weil in vielen Ländern Krieg ist und ich mache mir Sorgen, ob in meinem Land auch ein Krieg beginnt"* (fille, 6-9 ans)[11] ;
>
> *„Wat geschitt, wann eemol Krich hei zu Lëtzebuerg ass"* (garçon, 6-9 ans)[12] ;
>
> *„Wa Krich ass, dat fannen ech net cool; wa Krich zu Lëtzebuerg ass,*

8 Voir résultats du sondage au chapitre A1.

9 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Si la guerre arrivait ici au Luxembourg ; alors j'ai peur qu'on me tire dessus* ».

10 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La guerre n'a aucun sens, j'ai peur que nous disparaissions bientôt* ».

11 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parce qu'il y a la guerre dans beaucoup de pays et je me demande si une guerre va commencer aussi dans mon pays* ».

12 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Ce qui se passe si un jour il y a la guerre ici au Luxembourg* ».

musse mer an een anert Land zéien" (garçon, 6-9 ans)[13] ;

"I don't like it when I see other children sad because they have no love and they are not treated well and when I hear about the war and hungry people and we waste food and some rich people have so much" (fille, 6-9 ans)[14] ;

„Die Umweltverschmutzung, dass manche Kinder leiden (Krieg, Hunger, keine Spielzeuge, keine Unterkunft, kein Geld, etc.)" (garçon, 6-9 ans)[15].



Img. 2.2.2 *Dessin intitulé « No more war » de Jamie, un garçon de 9 ans*[16]

À partir de 10 ans, nous définissons plus précisément nos peurs par rapport à ce qui se passe dans le monde :

« J'ai peur qu'il y va avoir une troisième guerre mondiale » (garçon, 13-15 ans)[17] ;

„Ich habe Angst, dass der 3. Weltkrieg kommt" (fille, 10-12 ans)[18] ;

13 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand il y a la guerre, je ne trouve pas ça cool ; s'il y a la guerre au Luxembourg, nous devrons déménager dans un autre pays* ».

14 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je n'aime pas voir d'autres enfants tristes parce qu'ils n'ont pas d'amour et qu'on ne les traite pas bien, et entendre parler de la guerre et des gens qui ont faim, alors que nous gaspillons de la nourriture et que certains riches ont tellement* ».

15 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La pollution, le fait que certains enfants souffrent (guerre, faim, pas de jouets, pas de logement, pas d'argent, etc.)* ».

16 Dessin reçu dans le cadre de l'appel à contributions de l'OKAJU.

17 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

18 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La nature : le changement climatique. J'ai peur que la troisième guerre mondiale arrive* ».

« La politique de certains dirigeants (p. ex. des États-Unis ou des États anti-européens comme la Hongrie) et la peur d'une possible guerre mondiale qui pourrait se produire à partir des conflits en Proche-Orient et en Ukraine » (garçon, 13-15 ans)[19] ;

« La géopolitique, les guerres, l'Ukraine et le Moyen-Orient, l'imbécilité de Trump » (fille, 16-18 ans)[20] ;

„Iwwerall ass Krich a Gewalt" (fille, 13-15 ans)[21] ;

„All diese Kriege und die Berichte meiner Freunde, die vor dem Krieg geflüchtet sind. Das macht mich sehr traurig und es macht mir Angst" (fille, 10-12 ans)[22] ;

"I have two citizenships: of Russia and Israel, in those two countries I have a lot of friends and in Russia I have family. I am a little bit worried about my future, what will happen to me then" (garçon, 13-15 ans)[23] ;

« Tenho medo o que possa acontecer no futuro por causa de como o mundo está tão mau agora... » (j'ai peur de ce qui peut arriver dans le futur, parce que le monde va si mal maintenant) (fille, 13-15 ans)[24] ;

« Je grandis dans un monde où je n'ai pas très envie de grandir » (fille, 16-18 ans)[25]

"It gives me anxiety, because I can't control it myself and I can't really do anything about it" (fille, 16-18 ans)[26].

Dans l'atelier du 14 juillet, nous, jeunes de 15 à 18 ans, avons aussi dit : *„wëll et einfach net ophält... da fäerten ech, datt mir den drëtte Weltkrich kréien"*[27]. Nous avons nommé la guerre au Soudan, les tensions entre l'Iran et les États-Unis, Israël et la Palestine, la Russie et l'Ukraine, et la peur de devoir un jour nous battre au lieu de faire des études[28].

Le 21 juillet, nous, enfants de 6 à 12 ans, avons dit à l'animatrice ce qui nous inquiète par rapport à ce qui se passe dans le monde. Elle l'a écrit sur un flipchart : *„Angscht viru Krich", „Et gesäit een an den Noriichten", „Wéi keng Kanner geschützt ginn", „Datt Kanner mussen an de Krich", „Datt den 3. WK gëtt", „Et gesäit*

19 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

20 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

21 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Partout, c'est la guerre et la violence* ».

22 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Toutes ces guerres et les récits de mes amis qui ont fui la guerre. Ça me rend très triste et ça me fait peur* ».

23 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai deux nationalités, russe et israélienne ; dans ces deux pays j'ai beaucoup d'amis et en Russie j'ai de la famille. Je m'inquiète un peu pour mon avenir, pour ce qui va m'arriver* ».

24 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

25 Sondage 2026 de l'OKAJU.

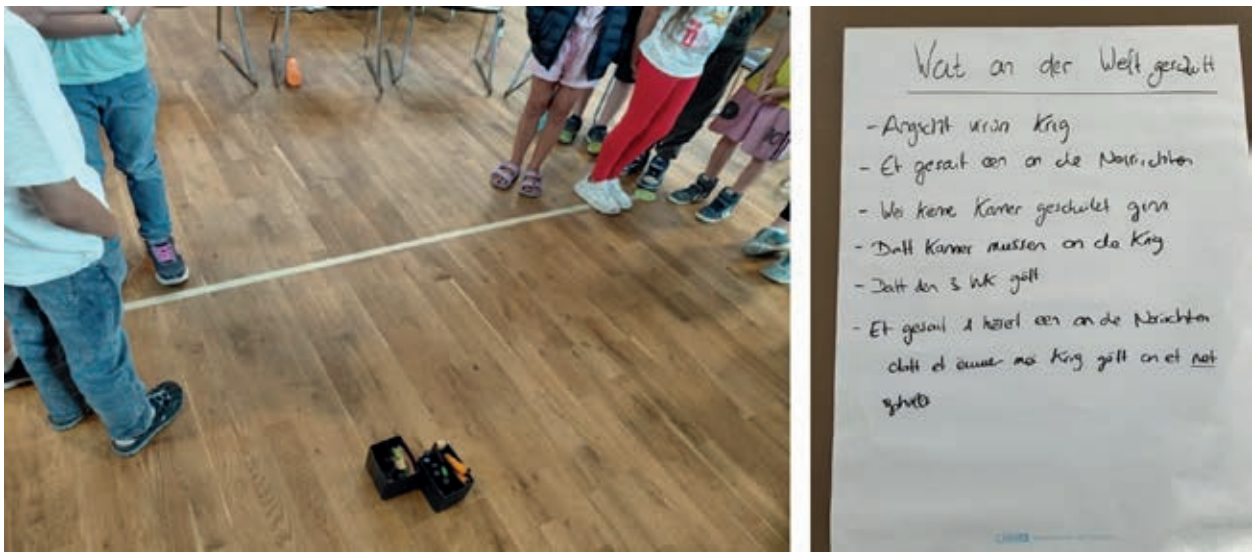
26 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Ça me rend anxieuse, parce que je ne peux pas le contrôler et que je ne peux rien y faire* ».

27 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *et parce que cela ne s'arrête tout simplement pas... alors j'ai peur que nous ayons une troisième guerre mondiale* ».

28 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

a héiert een an den Noriichten, datt ëmmer méi Krich gëtt an et net ophält"[29].

Certains s'inquiètent plus que d'autres.



Img. 2.2.3 Atelier du 21 juillet 2026 (enfants de 6 à 12 ans) : ligne d'inquiétude et notes sur ce qui se passe dans le monde.

L'environnement : le climat, la pollution et les animaux

On s'inquiète du climat, de la pollution, des forêts détruites et des animaux qui disparaissent. Ces inquiétudes se mêlent parfois à celles que nous éprouvons face à la guerre :

> *„Das macht mir Sorgen, weil viele Kriege in der Welt gerade gekämpft werden und der Klimawandel, und ich das Gefühl habe, dass sich irgendwie nichts ändert und den Menschen es irgendwie egal ist"* (fille, 10-12 ans)[30]
>
> *„Global Erwärmung, Ofroden vum Bësch, Krich an der Welt"* (garçon, 10-12 ans)[31]
>
> *„Die Natur macht mir Sorgen, weil die Leute Dreck auf den Boden werfen. Sie verschmutzen die Natur und das Meer. Die Tiere sterben aus"* (fille, 6-9 ans)[32]
>
> *„Der Amazonas wird abgeholzt, Tiere werden gejagt, ich will nicht*

29 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *La peur de la guerre ; on le voit aux informations ; comment des enfants ne sont pas protégés ; que des enfants doivent aller à la guerre ; qu'il y ait une troisième guerre mondiale ; on voit et on entend aux informations qu'il y a toujours plus de guerre et que ça ne s'arrête pas* ». Flipchart de l'atelier du 21 juillet 2026, reproduit ci-dessous.

30 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Ça m'inquiète parce que beaucoup de guerres sont en cours dans le monde en ce moment, et le changement climatique, et j'ai l'impression que rien ne change et que les gens s'en fichent un peu* ».

31 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Le réchauffement global, le déboisement des forêts, la guerre dans le monde* ».

32 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La nature m'inquiète parce que les gens jettent des déchets par terre. Ils polluent la nature et la mer. Les animaux disparaissent* ».

krank werden, davor habe ich Angst" (garçon, 6-9 ans)[33]

Moi, une fille de 16-18 ans, j'exprime ma peur pour l'avenir : « *On vit dans un monde qui est en train de mourir peu à peu dans quelques années on n'aura plus d'endroit où vivre* »[34].

Nous voyons aussi ce qui abîme la nature autour de nous : „*Natur: die Abgase sind nicht gut für die Natur. Tiere: manche Arten sterben aus*" (garçon, 10-12 ans)[35]. Le climat concerne notre propre sécurité : « *Le changement climatique détruit la nature et nous met en danger* » (garçon, 13-15 ans)[36].

Ce qui nous inquiète aussi, c'est le sentiment que les adultes n'agissent pas assez. Une fille de 16-18 ans évoque « *l'indifférence de beaucoup de chefs d'État face au changement climatique* »[37]. Nous voulons que les choses changent, sans toujours croire que notre parole sera entendue : « *On est en train de détruire la nature (planète) et pour moi c'est une des choses les plus importantes et je sais que ce message ne va rien changer mais j'aimerais vraiment qu'on essaie tous ensemble à changer tout ce qu'on fait de mal pour notre planète* » (fille, 13-15 ans)[38].

Avec le dessin « *Farming* », l'un de nous appelle à arrêter l'utilisation des pesticides, qui sont nocifs[39].



Img. 2.2.4 *Dessin intitulé « Farming » de Matthi, un garçon de 11 ans.*

33 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *L'Amazonie est déboisée, les animaux sont chassés, je ne veux pas tomber malade, j'en ai peur* ».

34 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

35 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La nature : les gaz d'échappement ne sont pas bons pour la nature. Les animaux : certaines espèces disparaissent* ».

36 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

37 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

38 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

39 Dessin reçu dans le cadre de l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Le message manuscrit en anglais demande l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

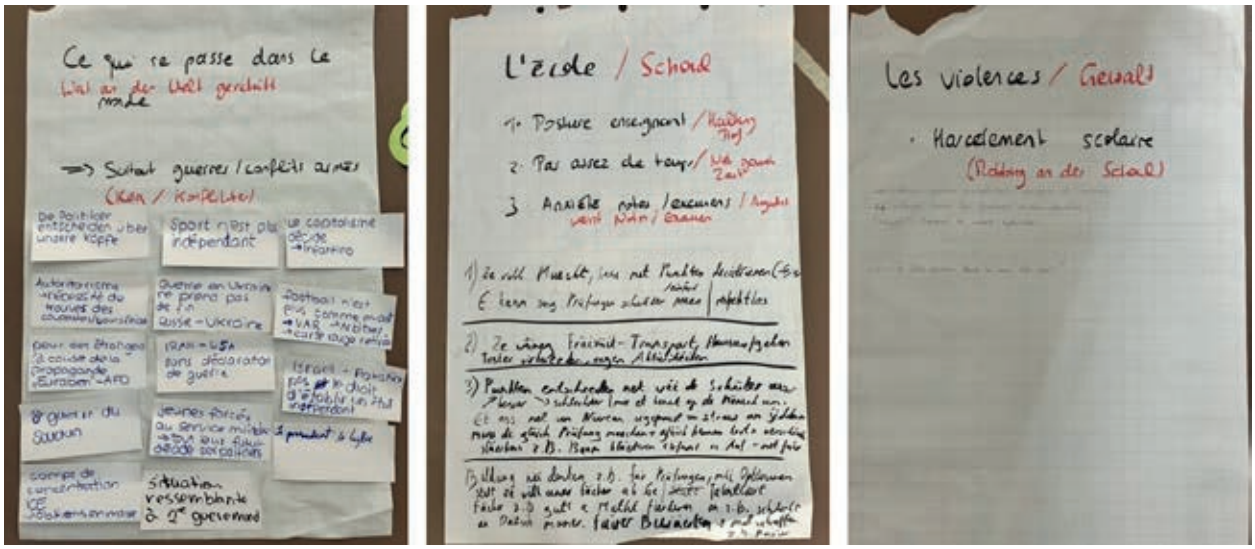
Des nouvelles qui n'arrêtent jamais

Ce qui nous inquiète aussi, c'est la façon dont nous sommes informés sur ce qu'il se passe dans le monde :

> *„Überall wird über unschöne Sachen in der Welt geredet und in Radio, Fernsehen usw. hört man ständig von besorgniserregenden Ereignissen"* (fille, 13-15 ans)[40].

Un garçon de 10-12 ans écrit : « *On nous oblige à l'école de regarder Logo qui parle tout le temps de la guerre. On est obligés de regarder depuis le cycle 2.1 presque tous les jours, même quand nos parents disent stop* »[41].

Les plus grands parlent de l'information elle-même : *„Kriege machen mir Angst. Das Internet und immer mehr die Einsetzung der KI finde ich beängstigend, man fühlt sich gar nicht mehr so sicher, wenn jeder Mensch Informationen über dich über dein Handy hat" (fille, 13-15 ans)*[42].



Img. 2.2.5 Atelier du 14 juillet 2026 (jeunes de 15 à 18 ans) : notes sur ce qui se passe dans le monde, sur l'école et sur les violences.

Le 14 juillet, nous avons parlé de la propagande, *„och ganz oft hautdesdaags duerch d'Social Media"*[43], des partis qui *„just positiv Aspekter do posten"*[44] et des discours qui rendent les étrangers responsables de tout : *„et ass komplette*

40 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Partout on parle des choses moches dans le monde et à la radio, à la télé, etc. on entend constamment parler d'événements inquiétants* ».

41 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Logo est le journal télévisé pour enfants de la ZDF.

42 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les guerres me font peur. Internet et l'utilisation grandissante de l'IA, je trouve ça angoissant, on ne se sent plus du tout en sécurité quand chaque personne a des informations sur toi via ton portable* ».

43 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *très souvent aujourd'hui à travers les réseaux sociaux* ».

44 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *ne publient que des aspects positifs* ».

Quatsch, dass déi schold sinn"[45]. Nous avons proposé une matière à l'école pour comprendre l'actualité : *„kann een jo zum Beispill ee Fach maachen zum Thema News oder sou, déi erklären, wat do grad geschitt"*[46], et de regarder aussi vers l'avant : *„amplaz ëmmer an d'Vergaangenheet ze kucken, och emol bëssen an d'Zukunft ze kucken"*[47].

L'école

Les notes, les tests et l'avenir

Plus on grandit, plus l'école nous inquiète : 19 % des 6-9 ans, 55 % des 16-18 ans[48]. Ce que nous décrivons, c'est une pression qui ne laisse plus de place au reste :

> *« Car c'est beaucoup trop et je n'ai plus de temps pour moi et ma famille car je suis toute la journée à l'école et quand je rentre j'ai encore des devoirs à faire et je dois encore étudier et les professeurs mettent des notes injustes et on doit être parfaits en tout et ce n'est pas possible »* (fille, 16-18 ans)[49] ;
>
> *« L'école, c'est le temps des tests, ça met trop de pression, je n'ai même plus de temps libre »* (fille, 13-15 ans)[50] ;
>
> *„Schule macht mir viel Stress und ich habe fast keine Zeit mehr für andere Sachen"* (fille, 13-15 ans)[51] ;
>
> *„Gute Noten aufrechterhalten"* (fille, 16-18 ans)[52].
>
> *Les plus jeunes le disent avec leurs mots : „Manchmal ist es nicht so schön in der Schule, z. B. wenn meine Testresultate nicht super sind"* (garçon, 6-9 ans)[53] ; *„Ich habe Angst, dass ich nicht lesen lernen kann"* (garçon, 6-9 ans)[54] ;
>
> *„Mir musse vill Hausaufgaben maachen, well an der Schoul alles ze schnell ass"* (fille, 6-9 ans)[55] ;

45 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *c'est complètement absurde de dire qu'ils sont responsables* ».

46 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *on pourrait, par exemple, créer une matière sur l'actualité, pour expliquer ce qui se passe en ce moment* ».

47 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *au lieu de toujours regarder vers le passé, regarder aussi un peu vers l'avenir* ».

48 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q5.

49 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

50 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

51 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *L'école me stresse beaucoup et je n'ai presque plus de temps pour d'autres choses* ».

52 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La guerre, maintenir de bonnes notes* ».

53 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Des fois ce n'est pas si bien à l'école, par exemple quand mes résultats de test ne sont pas super* ».

54 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai peur de ne pas réussir à apprendre à lire* ».

55 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Nous devons faire beaucoup de devoirs,*

"Because I mostly don't understand a lot of the subjects" (fille, 13-15 ans)[56] ; *« L'école [...] me rend[ent] anxieuse »* (fille, 13-15 ans)[57]. *La pression vient aussi de la maison : « Les parents me mettent la pression à cause de l'école »* (garçon, 16-18 ans)[58] ; *„Manchmal verlangen meine Eltern mehr von mir, obwohl ich es nicht direkt auf einmal so weit schaffen kann"* (fille, 10-12 ans)[59].

Et l'avenir pèse tôt :



« Je ne sais pas vraiment ce qui m'inquiète mais je sais que ne pas être admise dans le lycée que je veux me stresse un peu » (fille, 10-12 ans)[60] ;

« Je m'inquiète de mon avenir scolaire parce que je dois choisir maintenant avec 16 ans ma section pour le job que je ferai pendant 40 ans alors que je ne connais presque rien sur le monde du travail car l'école ne nous l'enseigne pas » (fille, 16-18 ans)[61] ;

„Ich habe einfach Angst für meine Zukunft. Es finden jetzt schon viele keinen Arbeitsplatz und alles wird teuer. Ich bin erst 17, ich habe Angst, wie es für mich sein wird" (fille, 16-18 ans)[62].

Dans l'atelier du 21 juillet et dans le sondage, nous avons dit que le problème, c'est aussi la quantité de travail scolaire qui nous pèse : *„mir hu mega vill Schoulsachen ze maachen"* et que tout tombe le même jour[63] ; d'autres ont nuancé : *„Mir kréie bal keng Hausaufgaben"* (atelier du 22 juillet)[64].

Un très grand nombre d'entre nous parle de cette pression scolaire dans le sondage. L'école et la pression scolaire sont les plus grandes injustices que nous ressentons. Le chapitre suivant (A2.3) y est dédié.

Le 14 juillet, nous avons proposé des lignes directrices claires pour la notation, des observations de cours par d'autres enseignants et des possibilités accessibles de signaler un problème[65]. Nous avons aussi dit que les trajets, une de-

---

parce qu'à l'école tout va trop vite ».

56 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parce que, la plupart du temps, je ne comprends pas beaucoup de matières* ».

57 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

58 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

59 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parfois mes parents exigent plus de moi, alors que je n'arrive pas à aller aussi loin d'un seul coup* ».

60 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

61 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

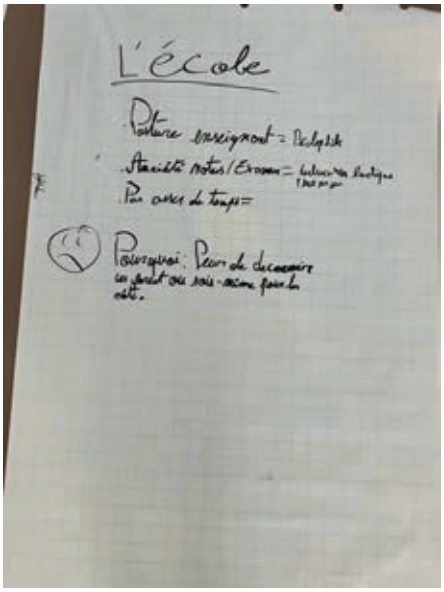
62 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai simplement peur pour mon avenir. Déjà maintenant, beaucoup ne trouvent pas de travail et tout devient cher. Je n'ai que 17 ans, j'ai peur de ce que ce sera pour moi* ».

63 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *nous avons énormément de choses à faire pour l'école ; tout tombe le même jour* ».

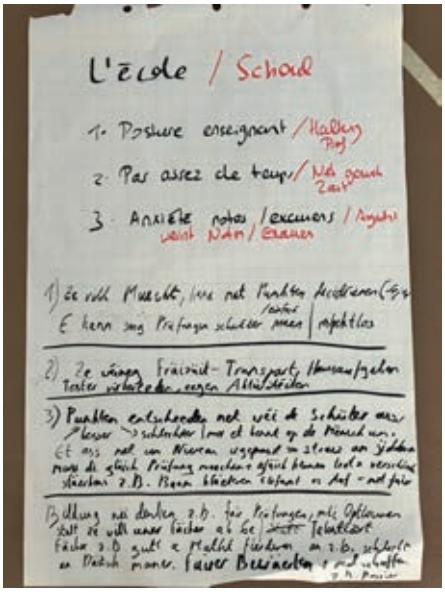
64 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Nous n'avons presque pas de devoirs* ».

65 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

mi-heure de bus par exemple, les devoirs et la préparation des tests ne laissent plus de temps pour les amis et la famille[66]. Le 21 juillet, l'un de nous a expliqué qu'on nous demande de dire quand nous avons trop de travail, mais qu'ensuite rien ne change[67]. Ce que nous trouvons injuste à l'école est raconté au chapitre A2.3 ; ici, nous disons ce qui nous inquiète, ce qui nous fait peur.



Img. 2.2.6 Atelier du 14 juillet 2026 : notes d'un groupe sur le « pourquoi » des inquiétudes liées à l'école.



Img. 2.2.7 Atelier du 14 juillet 2026 (jeunes de 15 à 18 ans) : affiche « L'école / Schoul » avec nos inquiétudes et nos propositions.

La façon dont les enseignants nous parlent et nous accompagnent

Ce ne sont pas seulement les notes et les tests qui nous inquiètent. Certains d'entre nous ont peur de la façon dont un enseignant nous traite : *„Mein Lehrer ist anstrengend, oft launisch, nicht nett und sagt ich schaffe es nicht"* (fille, 10-12 ans)[68]. Une autre parmi nous écrit : « *L'enseignant est toujours en train de me rabaisser* » (fille, 10-12 ans)[69].

Nous pouvons aussi nous sentir incompris dans les efforts que nous faisons. Une fille de 13-15 ans explique qu'elle travaille beaucoup, mais manque de temps pour tout faire ; selon elle, les enseignants pensent que nous n'avons rien d'autre à faire et nous punissent[70]. Dans l'atelier du 21 juillet, l'un de nous a raconté qu'une camarade, à qui l'on demandait sans cesse d'aller plus vite, avait fini par ne plus travailler. Le 14 juillet, nous avons aussi critiqué des cours où nous recopions le tableau sans nous sentir accompagnés par l'enseignant[71].

---

66 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

67 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 21 juillet 2026. Traduction : « *Et pourtant, nous l'avions dit* ».

68 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6). Traduction : « *Mon enseignant est difficile à supporter, souvent lunatique, pas gentil et dit que je n'y arriverai pas* ».

69 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6).

70 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q6 (paraphrase).

71 Rapport de synthèse des ateliers participatifs, ateliers des 14 et 21 juillet 2026.

Ne pas avoir l'aide qu'il nous faut

Certains d'entre nous s'inquiètent parce que l'aide n'arrive pas :

> *„Ich habe Schwierigkeiten, bekomme jedoch nicht die Hilfe, die ich brauche. Ich muss die 2. Klasse wiederholen"* (fille, 6-9 ans)[72] ;
>
> *„Ich bin zu langsam, weil ich oft abwesend bin im Kopf. [...] Meine Mama hat versucht, Hilfe über die Schule zu bekommen, damit ich eine Assistance en classe bekomme, aber sie wurde abgewiesen mit der Begründung, dass es Ressourcenmangel gibt"* (fille, 6-9 ans)[73].

Quant à moi, une fille de 16-18 ans, comme d'autres parmi nous, je n'ose pas demander de l'aide : « *Insultes graves, dénigration répétitive devant mes camarades de classe par certains enseignants. Par crainte des répercussions, je n'ose pas demander de l'aide, comme de toute façon cela retombe sur moi* »[74].

Pour certains d'entre nous, être aidés commence par pouvoir expliquer ce dont nous avons besoin. Une fille de 6-9 ans décrit des enseignantes parfois trop rigides et précise : « *j'ai aussi besoin que l'école m'aide à pouvoir communiquer pour que je puisse exprimer clairement mes besoins* »[75].

La violence

La violence est la deuxième inquiétude que nous avons cochée (42%) et la première chez les plus jeunes d'entre nous. Quand nous l'expliquons avec nos mots, elle a plusieurs visages : les coups et les disputes qui font mal, le harcèlement à l'école et sur Internet, des adultes qui crient ou qui ne nous croient pas, et une violence qui semble être partout.

Les coups et les disputes : ça fait mal

Les plus jeunes d'entre nous parlent d'abord des coups et des disputes :

> *« La violence parce qu'on peut avoir mal »* (garçon, 6-9 ans)[76] ; *"Violence worries me because it hurts"* (garçon, 6-9 ans)[77] ;
>
> *„Streit in der Pause oder Schule macht mir Sorgen"* (garçon, 6-9 ans)[78] ;
>
> *„Gewalt, Streitigkeiten sind immer schlimm, das ist mein größter Sorgenpunkt, weil es wehtut"* (fille, 10-12 ans)[79] ;

---

72 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai des difficultés, mais je n'obtiens pas l'aide dont j'ai besoin. Je dois redoubler la deuxième classe* ».

73 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je suis trop lente parce que je suis souvent absente dans ma tête. [...] Ma maman a essayé d'obtenir de l'aide par l'école pour que j'aie une assistance en classe, mais on l'a refusée en expliquant qu'il manque de ressources* ».

74 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

75 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6).

76 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

77 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La violence m'inquiète parce que ça fait mal* ».

78 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les disputes en récréation ou à l'école m'inquiètent* ».

79 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La violence, les disputes sont toujours*

„Ich mache mir Sorgen um Gewalt in der Schule, weil Kinder sich verletzen können oder gemein zueinander sind" (fille, 6-9 ans)[80];

« J'ai peur d'être battue » (fille, 10-12 ans)[81].

Certains d'entre nous ont déjà vécu la violence sous différentes formes, et en parlons dans le sondage :

„Wenn Kinder sich gegenseitig wehtun, sich schlagen (mir ist das auch schon geschehen)*"* (garçon, 10-12 ans)[82] ;

« Moi j'ai peur de la violence parce que ça a déjà passé à moi et ça me rend inquiète » (fille, 10-12 ans)[83] ;

"I suffer from some classmates and schoolmates that are aggressive" (garçon, 10-12 ans)[84] ;

„Meine Freunde schlagen mich und andere manchmal" (garçon, 6-9 ans)[85] ;

„Gewalt – wann een béis mat mir ass oder béis Wierder seet" (garçon, 6-9 ans)[86] ;

« Quand mes amis rigolent de moi à l'école ça me rend triste et en colère » (garçon, 6-9 ans)[87].

Le 22 juillet, au PLOMM, l'un de nous a dit de son école et de sa classe : *„Do gëtt geschloen"*[88].

Après, la confiance est cassée : « *Je n'aime pas la violence parce qu'après, je ne me sens pas en sécurité avec la personne qui est violente* » (fille, 6-9 ans)[89].

Et il y a ceux qui regardent sans pouvoir aider, et qui s'en inquiètent : « *[Je m'inquiète] [d]e voir la violence à l'école et de ne pas réussir à rester à côté de mon copain pour l'aider quand les autres sont méchants avec lui* » (fille, 10-12 ans)[90].

---

graves, c'est mon plus grand souci parce que ça fait mal ».

80 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je m'inquiète de la violence à l'école, parce que les enfants peuvent se blesser ou être méchants les uns envers les autres* ».

81 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

82 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand les enfants se font mal les uns aux autres, se frappent (ça m'est déjà arrivé aussi)* ».

83 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

84 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je souffre à cause de camarades de classe et d'école qui sont agressifs* ».

85 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mes amis me frappent parfois, moi et d'autres* ».

86 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La violence – quand quelqu'un est méchant avec moi ou dit des mots méchants* ».

87 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

88 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 22 juillet 2026 (PLOMM), « *Les violences entre élèves* ». Traduction : « *Là, il y a des coups* ».

89 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

90 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

Le harcèlement, à l'école et sur Internet

Pour beaucoup d'entre nous, la violence a le visage du harcèlement :

> « *Je suis harcelée psychologiquement et physiquement à l'école* » (fille, 13-15 ans)[91] ;
>
> « *Le mobbing dans ma classe. Ça me fait peur et je n'aime pas aller à l'école à cause de ça* » (garçon, 10-12 ans)[92] ;
>
> *„In der Schule macht mir Sorgen, dass Kinder gemobbt werden und geschlagen von anderen Kindern"* (fille, 6-9 ans)[93] ;
>
> *"There is a bully in the older class. I'm afraid I can be the next"* (garçon, 6-9 ans)[94] ;
>
> *„Dass Kinder im Internet gemobbt werden"* (garçon, 6-9 ans)[95] ;
>
> *„Gewalt nimmt zu und Mobbing sehr viel. Das macht mir Angst"* (garçon, 10-12 ans)[96] ;
>
> « *Bullying que os meus colegas fazem, violência dentro da escola e na maison relais, guerras pelo mundo* » (le harcèlement que font mes camarades, la violence à l'école et à la maison relais, les guerres dans le monde) (fille, 10-12 ans)[97] ;
>
> *„In der Schule hab ich keine Freunde, sie lästern ständig über mich und manchmal denke ich, dass das, was sie sagen, alles stimmt"* (fille, 10-12 ans)[98] ;
>
> *„In meiner Klasse werde ich unter Druck und auf Drohung ausgesetzt..."* (fille, 10-12 ans)[99].

Au PLOMM, le 22 juillet, nous n'avons pas tous mis la même chose derrière les mots « *violence* » et « *harcèlement* » : des gestes répétés, des paroles blessantes, la mise à l'écart, les moqueries. L'un de nous l'a résumé ainsi : le harcèlement, c'est quand on est peut-être différent, ou qu'on a l'air différent[100] ;

---

91 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

92 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

93 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À l'école, ce qui m'inquiète, c'est que des enfants se font harceler et frapper par d'autres enfants* ».

94 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Il y a un harceleur dans la classe au-dessus. J'ai peur d'être le prochain* ».

95 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Que des enfants soient harcelés sur Internet* ».

96 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La violence augmente, et le harcèlement beaucoup. Ça me fait peur* ».

97 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

98 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À l'école je n'ai pas d'amis, ils disent tout le temps du mal de moi et parfois je pense que tout ce qu'ils disent est vrai* ».

99 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Dans ma classe, je subis de la pression et des menaces...* ».

100 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 22 juillet 2026 (PLOMM), « *Le harcèlement : répétition, mise à l'écart et moqueries liées à la différence* ». Traduction : « *Le harcèlement, c'est lorsqu'on est peut-être différent ou qu'on a l'air différent* ».

c'est cette différence qui attire les moqueries. Comme exemple de cyberharcèlement, l'un de nous a imaginé quelqu'un qui renverse du café sur son vêtement : les autres prennent une photo ou une vidéo, ajoutent des commentaires moqueurs et la font circuler[101].

Et le harcèlement ne s'arrête pas à la porte de l'école : « *Je me fais harceler via WhatsApp, menacer de me tuer, je me fais frapper et maltraiter au club et parce que c'est la fille de l'entraîneur et elle a beaucoup de médailles elle peut faire ce qu'elle veut et n'est jamais punie. J'ai peur d'elle et elle me gâche le sport que j'aime bien* » (fille, 13-15 ans)[102]. Dans le montage sonore de la Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf, l'un de nous dit : *„Mir mécht et Suergen de Mobbing an der Schoul, an datt déi aner, also zum Beispill d'Jugendlecher, déi Kleng rofmaachen"*[103]. Un autre explique pourquoi on ne le voit pas : *„et gi ganz, ganz vill Leit, déi gemobbt ginn, an dat gesäit een halt net, well d'Kanner dat net uschwätzen an dat och net doheem uweisen, sou wéi bei mir. [...] Ech hu réischt no dräi Joer, wou ech mat deene gelieft hunn, mat hinne geschwat, wat ech mer geduecht hunn, sou : Ech wëll net méi aleng domadder liewen"*[104].

Quand les adultes nous font peur, nous rabaissent ou ne nous croient pas

Les cris de certains adultes nous font peur. Une fille de 6-9 ans écrit : *"My teacher in school is shouting on us which makes me feel fear"*[105]. Une fille de 13-15 ans décrit ainsi ses enseignants : *„Die Lehrer sind gruselig und manchmal böse. Sie sind auch manchmal arrogant"*[106].

Les mots et les attitudes des enseignants peuvent aussi nous faire nous sentir incapables : *"Crappy teachers make me feel stupid, tests as well"* (garçon, 16-18 ans)[107]. Ce n'est pas seulement le travail scolaire qui nous pèse, mais la façon dont nous sommes traités.

Parfois, les adultes font partie du problème : *„Kinder, die über mich lügen, die mir Dinge absichtlich anhängen möchten, und Lehrer, die es einfach so glauben, ohne mich zu fragen, ob es überhaupt stimmt" (garçon, 13-15 ans)*[108]. Ce

---

101 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 22 juillet 2026.

102 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

103 Citation du montage sonore « *Mixage final OKAJU 2026* », réalisé par trois jeunes de 11 à 18 ans avec leur délégué à la protection de l'enfance (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf), appel à contributions 2026 de l'OKAJU, 00:09–00:26 et 02:05–02:51 environ. Traduction : « *Ce qui m'inquiète, c'est le harcèlement à l'école, et que les autres, par exemple les jeunes, rabaissent les petits* ».

104 Montage sonore « *Mixage final OKAJU 2026* » (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf), 00:09–00:26 et 02:05–02:51 environ. Traduction : « *il y a énormément de gens qui sont harcelés et ça ne se voit pas, parce que les enfants n'en parlent pas et ne le montrent pas non plus à la maison, comme chez moi. [...] Ce n'est qu'après trois ans à vivre avec eux que je leur ai dit ce que je pensais : je ne veux plus vivre seul avec ça* ».

105 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6), extrait anonymisé. Traduction : « *Mon enseignant à l'école nous crie dessus, ce qui me fait peur* ».

106 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6). Traduction : « *Les enseignants font peur et sont parfois méchants. Ils sont aussi parfois arrogants* ».

107 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6). Traduction : « *Des profs nuls me font me sentir stupide, les tests aussi* ».

108 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Des enfants qui mentent sur moi, qui*

même garçon ajoute : *„Die Schule ist mit mir sehr schlecht umgegangen, viele Lehrer haben mich schikaniert in der Klasse"*[109]. D'autres parmi nous parlent d'adultes qui crient ou qui deviennent violents :

> *« Les éducateurs sont parfois très agressifs et se comportent mal envers les enfants et ne comprennent pas les enfants »* (fille, 16-18 ans)[110] ;
>
> *« Les éducateurs ils crient souvent et ils sont agressifs »* (garçon, 6-9 ans)[111] ;
>
> *„Zwischen Lehrpersonen und Schülern kommt es immer wieder zu Konflikten, die teilweise in Gewalt ausarten. Oft wird nicht ausreichend auf die Ursachen eingegangen, was die Situation zusätzlich belastet"* (garçon, 10-12 ans)[112].

À la question sur ce qui nous inquiète, un garçon de 6-9 ans désigne la maison relais et répond simplement : « *Lorsque les éducateurs crient* »[113].

Le 14 juillet, nous, les jeunes, avons aussi parlé de notre peur d'enseignants qui s'en prennent à des élèves, et demandé que notre parole soit prise au sérieux même quand l'adulte a la confiance de l'école (voir aussi le chapitre A2.3)[114].

À la maison relais aussi, nous pouvons avoir peur de ne pas être protégés. Une fille de 6-9 ans écrit : *„Wenn in der Maison Relais die Erzieher sagen es ist nicht schlimm dass ein Mädchen mich andauernd nervt und wehtut"*[115]. Un garçon de 6-9 ans raconte que les enseignants et les éducateurs ne le croient pas quand il s'explique et disent que « *c'est toujours de ma faute, même si ce n'est pas moi le coupable* »[116].

La violence partout

Les filles parlent d'une violence qui est partout :

> *« Il y a plein de filles qui ont des adultes qui les poursuivent et parfois j'ai peur »* (fille, 13-15 ans)[117] ;

---

veulent me mettre des choses sur le dos exprès, et des profs qui le croient simplement, sans me demander si c'est seulement vrai ».

109 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6), extrait anonymisé. Traduction : « *L'école m'a très mal traité, beaucoup d'enseignants m'ont fait subir des brimades en classe* ».

110 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

111 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

112 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Entre enseignants et élèves, il y a sans cesse des conflits, qui dégénèrent parfois en violence. Souvent, on ne s'occupe pas assez des causes, ce qui pèse encore plus sur la situation* ».

113 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q5-Q6).

114 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

115 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6). Traduction : « *Quand, à la maison relais, les éducateurs disent que ce n'est pas grave qu'une fille m'embête et me fasse mal sans arrêt* ».

116 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU (Q6).

117 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

„Als Mädchen sehe ich jeden Tag, wie ekelhaft männliches Personal sein kann" (fille, 16-18 ans)[118] ;

« Les pauvres et les drogués à la gare » (garçon, 10-12 ans)[119] ;

« Injustice, racisme, vandalisme à mon école » (garçon, 13-15 ans)[120] ;

"I'm also not cis and like to dress alt, which makes me a lot more likely to get harassed and looked down on by people" (garçon, 16-18 ans)[121].

Le 14 juillet, une jeune fille a dit que la violence qui l'inquiète n'est pas à l'école mais dans le monde : celle des garçons, qui se croient toujours supérieurs[122]. Et une fille de 16-18 ans conclut : « *Ce n'est pas normal de voir la violence dans la vie et c'est inutile, nous devrions tous nous aider* »[123].

Ce que nous en avons dit dans les ateliers

Dans les ateliers de juillet, nous nous sommes placés sur une ligne entre « *pas inquiet* » et « *inquiet* ». Face à la violence et au harcèlement, la majorité des jeunes du 14 juillet et la plupart des enfants du 21 juillet se sont mis du côté « *inquiet* » ; les enfants au PLOMM, le 22 juillet, ne l'étaient pas[124]. Le 14 juillet, nous, les jeunes, avons surtout exprimé notre peur que ce que nous racontons soit minimisé, ignoré ou traité trop tard, même quand un service d'aide est prévenu. Nos propositions (points de contact, moyens pour le CePAS, professionnels sociaux dans les écoles, application d'alerte) sont détaillées plus loin, dans « *Nos solutions du 14 juillet* »[125]. L'un de nous a rappelé le cas de Louis, en France, pour dire que les victimes ne doivent pas être laissées seules[126]. Nous avons dit que des sanctions plus fortes ne suffisent pas si rien ne change dans la tête de celui qui harcèle, et qu'il faut aussi prévenir, accompagner les victimes, intervenir vite et suivre ce qui se passe après un signalement[127]. Les enfants de 6 à 12 ans l'ont écrit sur leurs toiles le 21 juillet : *„Schoule solle Mobbing méi streng huelen"*[128] et *„Mateneen géint d'Gewalt"*[129]. Le 21 juillet, l'un de nous a

118 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *en tant que fille, je vois chaque jour à quel point le personnel masculin peut être dégoûtant* ».

119 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

120 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

121 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je ne suis pas cis non plus et j'aime m'habiller alternatif, ce qui fait que je risque beaucoup plus d'être harcelé et regardé de haut* ».

122 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

123 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

124 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, « *La ligne d'inquiétude* », ateliers des 14, 21 et 22 juillet 2026.

125 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

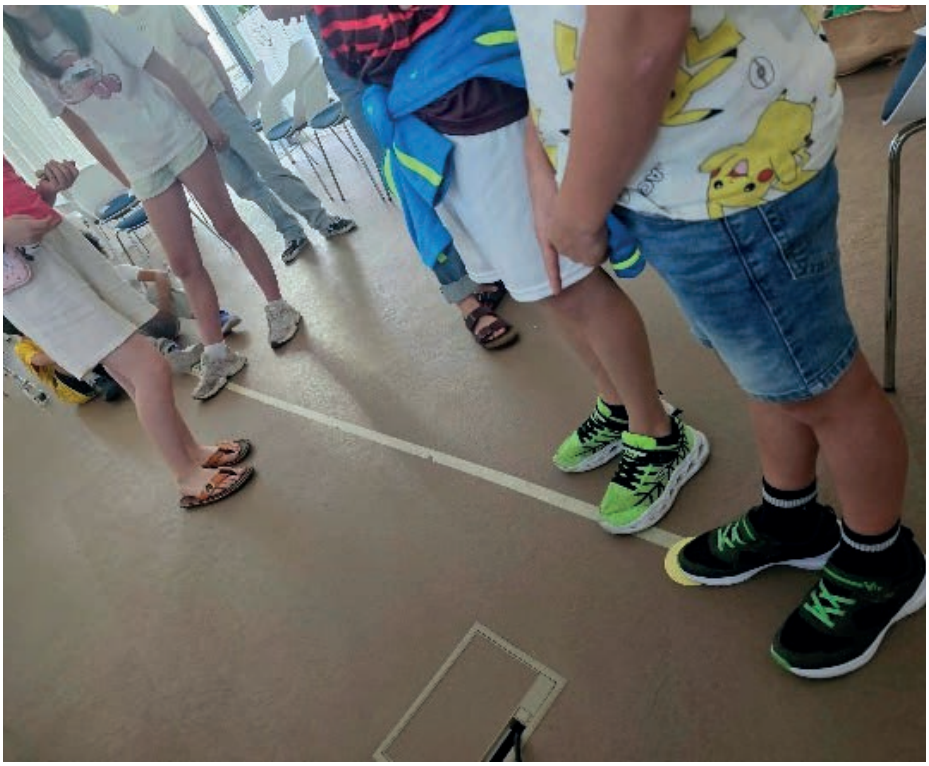
126 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

127 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

128 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 21 juillet 2026, messages de paix. Traduction : « *Les écoles devraient prendre le harcèlement plus au sérieux* ».

129 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier

raconté une agression dans son école qui a demandé des soins médicaux ; un autre a dit que c'est bien qu'il y ait de l'aide quand une telle chose arrive[130]. Sur la ligne, un enfant a écrit ce qui l'inquiète : *„Wann ee gemobbt gëtt"*[131].



Img. 2.2.8 Atelier du 21 juillet 2026 (enfants de 6 à 12 ans) : la ligne d'inquiétude.

La santé, la famille, les amis, Internet et ce qui se passe en nous

La maladie et la mort

La santé inquiète un enfant sur six, et presque un sur quatre chez les 16-18 ans[132]. On s'inquiète surtout de la santé de quelqu'un d'autre, quelqu'un qui est précieux pour nous :

> *« Mon arrière-grand-mère est malade et je m'inquiète »* (fille, 6-9 ans)[133] ;
> *« La santé car ma mère a récemment eu un cancer (elle va bien) donc j'ai réalisé que la mort est partout »* (fille, 16-18 ans)[134] ;
>
> *„Mein Papa ist tot und das macht mir schlechte Laune und macht mich traurig. Und meine Mama ist mega krank und macht mich*

---

du 14 juillet 2026, vision board. Traduction : « *Ensemble contre la violence* ».

130 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 21 juillet 2026. Traduction : « *Je trouve aussi bien qu'il y ait de l'aide quand quelque chose comme ça arrive* ».

131 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 21 juillet 2026. Traduction : « *Quand on se fait harceler* ».

132 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q5.

133 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

134 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

traurig" (fille, 10-12 ans)[135] ;

„Angst, Menschen/Tiere zu verlieren (Tod)" (fille, 6-9 ans)[136].

Certains d'entre nous s'inquiètent pour leur propre santé :

« *J'ai peur que je tombe malade ou pire* » (fille, 10-12 ans)[137] ;

„Ich bin seit 3 Jahren immer wieder länger krank. Es ist immer das Gleiche" (garçon, 16-18 ans)[138] ;

"I sometimes get stomach pain although I don't know how it happens" (fille, 10-12 ans)[139] ;

„Gesundheit: man kann sterben oder Krankheiten bekommen" (garçon, 10-12 ans)[140].

La famille

La famille nous inquiète surtout quand elle se sépare ou se dispute :

„Meine Eltern sind getrennt. Ich muss jeden zweiten Freitag zu meinem Vater. Meine Eltern haben auch manchmal Streit" (fille, 10-12 ans)[141] ;

« *Quand mon père me dispute souvent car je ne veux pas dormir chez lui. Et ça me stresse beaucoup* » (fille, 10-12 ans)[142] ; *"I have no worries but my parents have a really weak marriage and will probably divorce"* (garçon, 13-15 ans)[143] ;

"My parents are divorced and from that day on I felt depressed for like 1–2 years. And now I don't know how I feel. I always have arguments with my family" (fille, 13-15 ans)[144] ;

« *Mes parents, mes amis et mon chat me manquent* » (fille, 6-9 ans)[145].

---

135 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mon papa est mort et ça me met de mauvaise humeur et me rend triste. Et ma maman est très malade et ça me rend triste* ».

136 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La peur de perdre des personnes ou des animaux (la mort)* ».

137 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

138 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Depuis trois ans, je suis régulièrement malade pendant longtemps. C'est toujours la même chose* ».

139 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai parfois mal au ventre sans savoir d'où ça vient* ».

140 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La santé : on peut mourir ou attraper des maladies* ».

141 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mes parents sont séparés. Je dois aller chez mon père un vendredi sur deux. Mes parents se disputent aussi des fois* ».

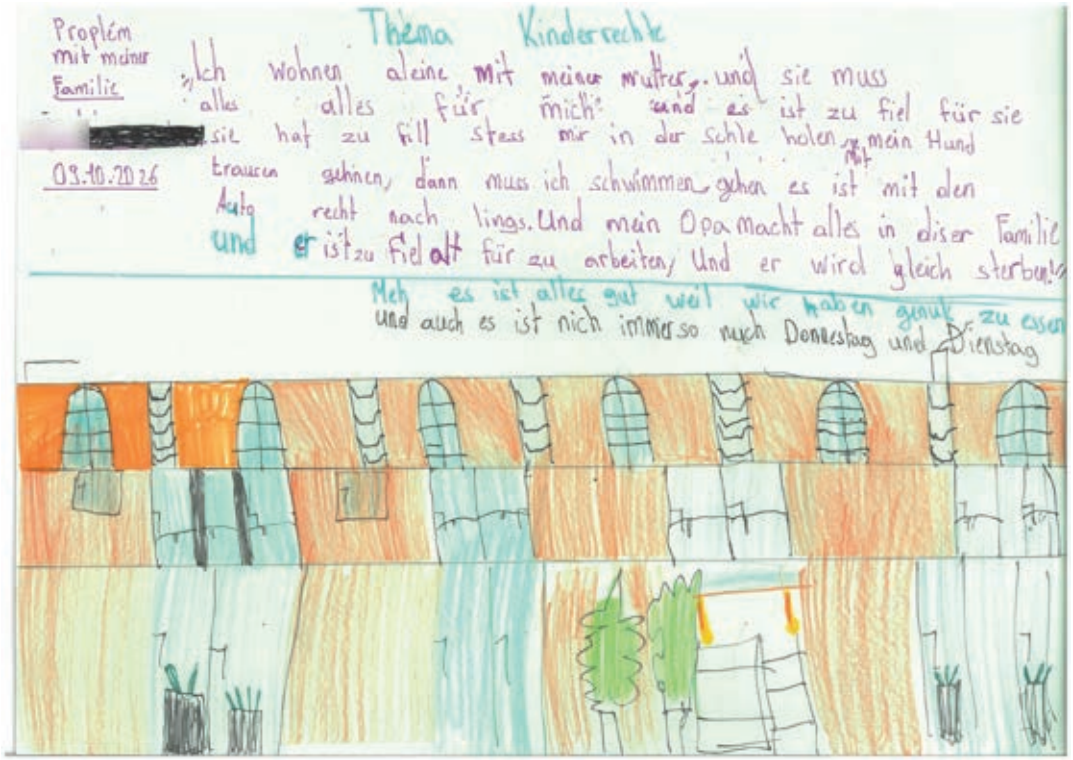
142 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

143 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je n'ai pas de soucis, mais mes parents ont un mariage vraiment fragile et vont probablement divorcer* ».

144 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mes parents sont divorcés et depuis ce jour je me suis sentie déprimée pendant un ou deux ans. Et maintenant je ne sais pas ce que je ressens. Je me dispute tout le temps avec ma famille* ».

145 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Réponse donnée sur papier.

Certains d'entre nous s'inquiètent pour les adultes qui s'occupent de nous. Une fille de 8-9 ans l'écrit sous le titre „*Problem mit meiner Familie*" de sa contribution au rapport de l'OKAJU : „*Ich wohne alleine mit meiner Mutter. Und sie muss alles, alles für mich, und es ist zu viel für sie, sie hat zu viel Stress: mich in der Schule holen, mit meinem Hund draußen gehen, dann muss ich schwimmen gehen, es ist mit dem Auto recht nach links. Und mein Opa macht alles in dieser Familie und er ist zu viel alt für zu arbeiten, und er wird gleich sterben!*" *Puis elle ajoute : „Meh, es ist alles gut, weil wir haben genug zu essen, und auch es ist nicht immer so, nur Donnerstag und Dienstag*"[146].



Img. 2.2.9 Texte et dessin d'une fille de 8-9 ans, appel à contributions 2026 de l'OKAJU (prénom et pseudonyme masqués pour protéger son identité).

Pour ceux d'entre nous qui vivent en foyer, la manière dont les adultes parlent de notre situation peut aussi nous inquiéter[147].

146 Appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Problème avec ma famille. J'habite seule avec ma mère. Et elle doit tout, tout faire pour moi, et c'est trop pour elle, elle a trop de stress : venir me chercher à l'école, sortir mon chien, ensuite je dois aller à la natation, c'est en voiture, à droite puis à gauche. Et mon grand-père fait tout dans cette famille, et il est trop vieux pour travailler, et il va bientôt mourir ! Bon, tout va bien, parce que nous avons assez à manger, et puis ce n'est pas toujours comme ça, seulement le jeudi et le mardi* ».

147 Sondage 2026 de l'OKAJU.

Les amis, quand ça bascule

Les amis ne sont cochés que par 8% d'entre nous, mais quand ça bascule, ça compte :

> « *Les amis c'est un peu bizarre car des fois ils sont mes amis et des fois non* » (fille, 6-9 ans)[148] ;
>
> *„Ich gehe gleich aufs Lycée und verliere dadurch Freunde"* (fille, 10-12 ans)[149] ;
>
> « *Mes amies sont méchantes avec moi et elles me critiquent, elles disent aussi que quand elles sont dans le lycée elles ne vont plus être mes amies* » (fille, 10-12 ans)[150] ;
>
> « *Os meus amigos são todos falsos, só confio em 3* » (traduction : « *mes amis sont tous faux, je ne fais confiance qu'à trois* ») (fille, 13-15 ans)[151].

Internet et nos téléphones

Internet n'est coché que par 11% d'entre nous, mais il revient dans nos explications :

> « *As pessoas não fazem mais nada a não ser estar no telemóvel. Muitas histórias que são contadas que não são boas para o futuro* » (traduction : « les gens ne font plus rien d'autre qu'être sur leur téléphone ; beaucoup d'histoires qu'on raconte ne sont pas bonnes pour l'avenir ») (fille, 13-15 ans)[152] ;
>
> « *Les réseaux sociaux obnubilent les jeunes et les attirent, ce qui leur fait perdre du temps* » (garçon, 13-15 ans)[153] ;
>
> « *Quand je dois apprendre mon téléphone arrive à me distraire facilement* » (fille, 10-12 ans)[154].

Le harcèlement sur Internet, lui, fait partie de la violence : nous en parlons plus haut, dans « *Le harcèlement, à l'école et sur Internet* ».

Là où nous vivons

Certains d'entre nous vivent dans une structure d'hébergement pour personnes réfugiées. Lors d'un atelier de l'OKAJU, nous avons écrit nos soucis sur une affiche : la nourriture de la cantine, les cafards qui entrent dans nos chambres, puis « *j'aime pas que les gens fument dans les toilettes* », « *j'aime*

148 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

149 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je vais bientôt au lycée et je perds des amis à cause de ça* ».

150 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

151 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

152 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

153 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

154 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

pas que les gens crachent par terre »[155]. L'un de nous a dessiné deux colonnes : du côté triste, le feu, le cafard, la maladie et la pluie ; du côté heureux, le soleil et un cœur.

Dans le sondage, un jeune réfugié écrit : "*Because of my previous experience in my home country, I have faced violence, thankfully, mostly not towards me. I am worried I might be forced to return there*" (garçon, 16-18 ans)[156].

Ce qui pèse sur nous à l'intérieur

Quelques-uns d'entre nous parlent de ce qui se passe à l'intérieur :

> *„Ich sorge mich, dass ich mich noch einmal umbringen will"* (fille, 13-15 ans)[157] ;
>
> *« Je suis accro aux réseaux sociaux »* (fille, 16-18 ans)[158] ;
>
> *« Parce que je suis beaucoup trop sur le téléphone »* (garçon, 13-15 ans)[159] ;
>
> *« Je m'inquiète de ce qui peut arriver et je n'ai pas de bonnes notes mais je fais maintenant de mon mieux »* (fille, 13-15 ans)[160].

Les plus jeunes nomment des peurs simples : *„Wann et däischter ass an ech eleng am Bett sinn" (fille, 6-9 ans)*[161] ; *„Wann ech krank sinn, wann ech an engem Film eppes fäerten" (garçon, 6-9 ans)*[162]. Les plus grands, eux, parlent du regard des autres : "*I worry that everyone hates me [...]. I feel like everyone is judging me*" (fille, 13-15 ans)[163]. Ces réponses sont rares, mais elles montrent pourquoi il nous faut des adultes à qui parler.

---

155 Affiche « *Mes soucis* » et dessin réalisés par des enfants lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T (structure d'hébergement de l'ONA), 16 juin 2026. Orthographe corrigée, mots des enfants conservés.

156 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À cause de ce que j'ai vécu dans mon pays d'origine, j'ai été confronté à la violence, heureusement le plus souvent pas contre moi. J'ai peur d'être forcé d'y retourner* ».

157 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je m'inquiète à l'idée de vouloir encore une fois me suicider* ».

158 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

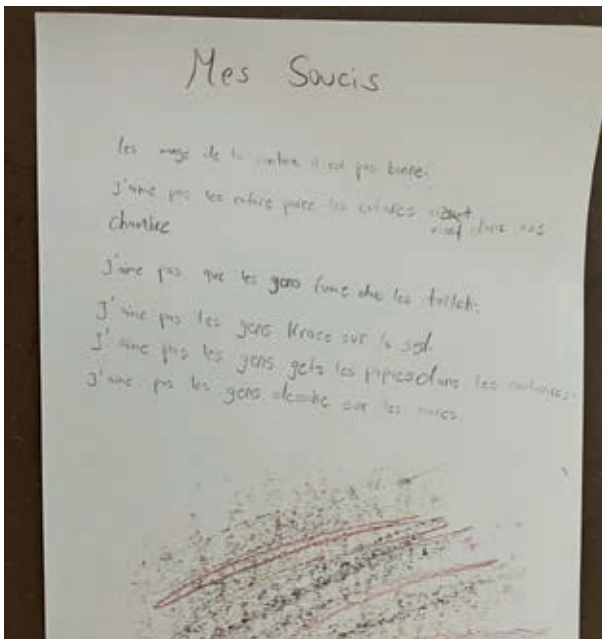
159 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

160 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Texte original en allemand : *„Ich sorge mich, was passieren kann, und habe nicht gute Noten, aber mache jetzt mein Bestes".*

161 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand il fait noir et que je suis seule dans mon lit* ».

162 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand je suis malade, quand j'ai peur de quelque chose dans un film* ».

163 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai peur que tout le monde me déteste [...]. J'ai l'impression que tout le monde me juge* ».



Img. 2.2.10 *Affiche « Mes soucis » réalisée par des enfants lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026.*



Img. 2.2.11 *Dessin « triste / heureux » réalisé par un enfant lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026 : à gauche ce qui le rend triste, à droite ce qui le rend heureux.*

Quand rien ne nous inquiète

Beaucoup des plus jeunes écrivent simplement „*Nichts macht mir Sorgen*" (garçon, 6-9 ans)[164] ou « *Rien* » ; 12 % ne cochent aucun sujet d'inquiétude[165]. Lors des ateliers, une grande minorité d'entre nous nous sommes placés sur le smiley de la ligne d'inquiétude, de façon à montrer qu'on ne ressent pas d'inquiétude.

Au micro, l'un de nous a dit : „*Ech maache mer keng Suergen. Ech liewen op Peace and Love*"[166].

Nos pistes de changement et nos messages de paix

Dans chaque atelier, après avoir dit ce qui nous inquiète, nous avons dit ce qui devrait changer. Les plus grands l'ont écrit sur un *vision board*, les plus jeunes sur des toiles.

Le *vision board* du 14 juillet

À la fin de l'atelier du 14 juillet, nous, jeunes de 15 à 18 ans, avons eu la possibilité de noter des pistes de changement… on a écrit : écouter les jeunes, avoir sa propre opinion, faire bouger les choses ensemble, l'égalité des droits et des chances, le droit de vote à 16 ans[167]. Nous avons aussi demandé de l'aide ac-

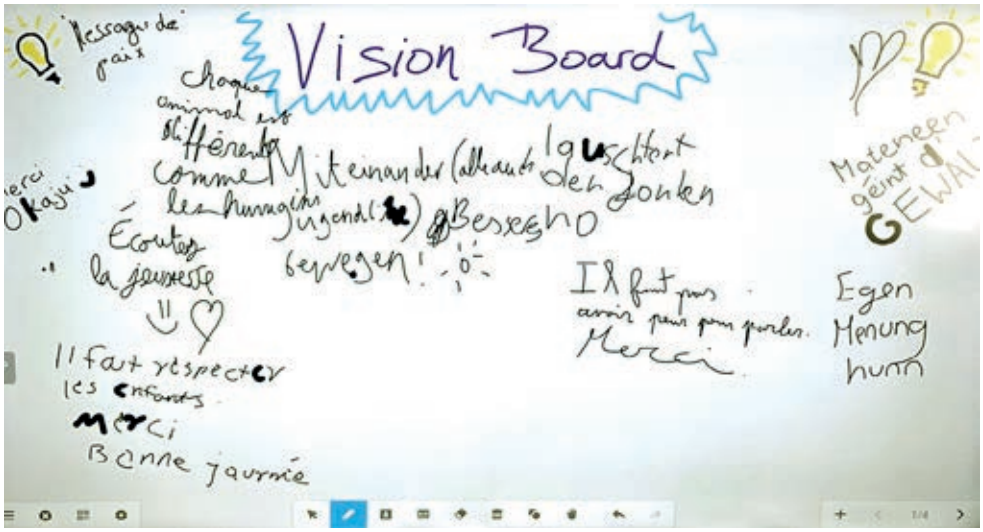
164 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Rien ne m'inquiète* ».

165 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q5.

166 Montage sonore « *Mixage final OKAJU 2026* » (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf), 00:09–00:26 environ. Traduction : « *Moi, je ne me fais pas de soucis. Je vis en mode Peace and Love* ».

167 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Tra-

cessible en cas de violence ou de harcèlement, d'ajouter une matière à l'école sur l'actualité, et d'avoir plus de place dans les décisions : *„Politiker, déi ganz oft iwwer eis Käpp ewech entscheeden"*[168].



Img. 2.2.12 *Le vision board de l'atelier du 14 juillet 2026.*

Nos solutions du 14 juillet contre ce qui nous inquiète

Le 14 juillet, nous n'avons pas fait de toiles, mais chaque groupe a présenté ses inquiétudes à un autre groupe, qui devait trouver des « *mini-solutions* ». Pour l'école :

> *„Mir fannen, d'Léisung soll een e bëssen nei denken"*[169] ;
>
> *„An Prüfunge fair maachen. Zum Beispill datt de Proff net einfach minus véier gi kann oder d'Moyenne Punkten ofzéie kann"*[170] ;
>
> *„Fächer wou ee gutt ass, solle gefërdert ginn"*[171] ;
>
> *„Ech fannen och dat mëndlech Note méi sollen zielen"*[172].

Nous avons aussi parlé de l'importance des critères annoncés avant les tests[173] ;

---

duction : « *Écoutez les jeunes ; avoir sa propre opinion ; ensemble (tous, les jeunes aussi), faire bouger les choses en mieux* ».

168 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Des responsables politiques qui décident très souvent au-dessus de nos têtes* ».

169 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 04:36. Traduction : « *Nous trouvons que la solution, il faudrait la repenser un peu* ».

170 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 04:41. Traduction : « *Et rendre les épreuves justes. Par exemple que le prof ne puisse pas simplement donner moins quatre ou retirer des points de la moyenne* ».

171 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 04:56. Traduction : « *Les matières où l'on est bon devraient être encouragées* ».

172 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 05:51. Traduction : « *je trouve aussi que les notes orales devraient compter plus* ».

173 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 06:45. Traduction : « *pour les tests*

de mettre en place des observations de cours non annoncées, un peu comme les inspecteurs, mais *„fir hinnen dann vläicht ze soen wat ee falsch mécht. Fir sech ze verbesseren"*[174] ; et un espace pour en parler, comme le tutorat au lycée[175].

Pour ce qui se passe dans le monde : une matière sur l'actualité (voir plus haut), travailler avec les étrangers au lieu de les désigner comme problème, *„einfach mat hinnen ze schaffen amplaz géint se weiderzegoen"*[176], et construire le dialogue : *„de Problem ass, dass mir ofhängeg sinn, mee einfach, dass mir esou diviséiert sinn [...] Den Dialog opzebauen"*[177]. Nous voulons aussi peser sur les décisions : *„de CNEL, d'Konferenz fir Jugendlecher, méi abezu gëtt ginn, soll an d'Politik"*[178] ; sur le vote à 16 ans, nous n'étions pas d'accord entre nous : *„wann een sech net informéiert, da soll een net wielen"*[179].

Contre la violence et le harcèlement : *„eng App fir all, also hei zu Lëtzebuerg erstellen, dass een, ebe wann een owes eleng ënnerwee ass, dass een direkt kann... du drécks dann e Knäppchen"*[180] ; des services qui doivent agir : *„déi Stelle wou de CePAS direkt eppes maache kann. An dat muss, also si sollen dozou verflicht ginn"*[181]. Sur les sanctions, nous n'avions pas tous le même avis : *„Ech mengen datt de Mobbing vill méi haart sollt bestrooft ginn"*[182], mais aussi *„ech weess elo net wéi vill dat nëtzt, wann een eng Amende einfach gëtt, well dat mécht jo awer näischt, dass de Charakter dann vun där Persoun anescht gëtt"*[183].

Voici les deux tableaux sur lesquels nos propositions ont été rassemblées pendant l'atelier :

---

par exemple, le prof devrait dire à l'avance ce qui est le plus important et sur quel critère il donne plus de points ».

174 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 11:47. Traduction : « *pour leur dire peut-être ce qu'ils font de travers. Pour s'améliorer* ».

175 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 11:57.

176 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 27:34. Traduction : « *simplement travailler avec eux au lieu d'aller contre eux* ».

177 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 30:10 et 30:40. Traduction : « *le problème, c'est que nous sommes dépendants, mais surtout que nous sommes tellement divisés [...] Construire le dialogue* ».

178 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 35:58. Traduction : « *que la CNEL, la conférence des jeunes, soit davantage associée à la politique* ».

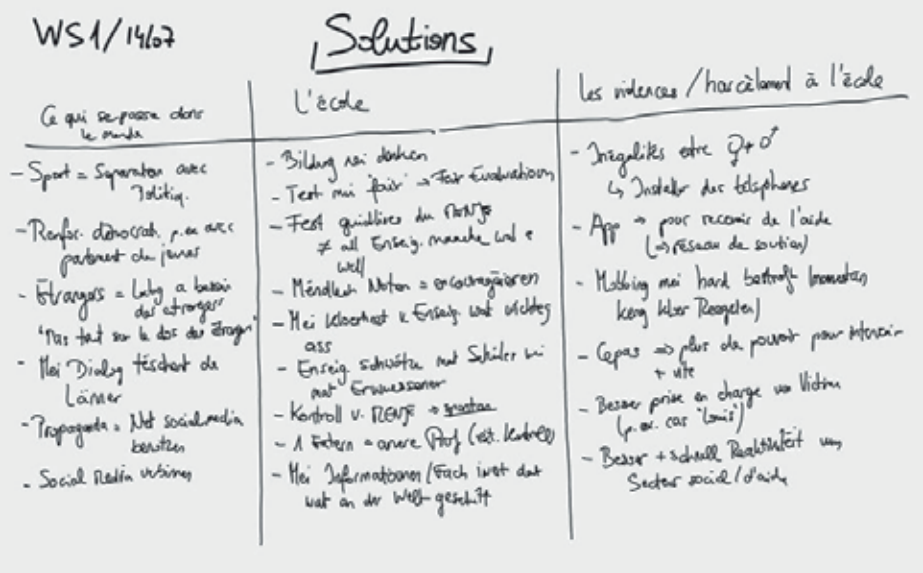
179 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 37:11. Traduction : « *si on ne s'informe pas, on ne devrait pas voter* ».

180 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 39:30. Traduction : « *créer une appli pour tous, ici au Luxembourg, pour que, quand on est seul dehors le soir, on puisse directement... tu appuies sur un bouton* ».

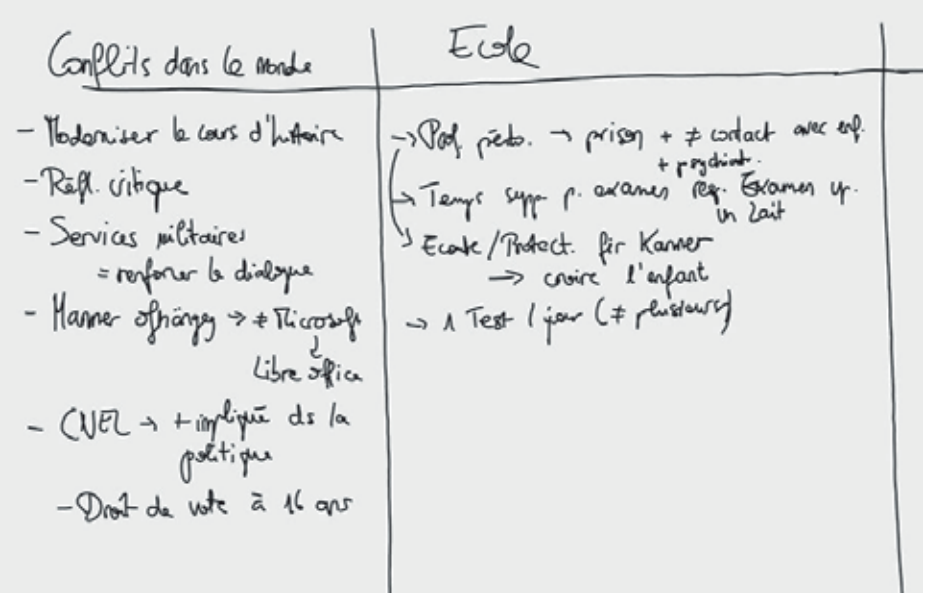
181 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 42:15. Traduction : « *les services où le CePAS peut agir directement. Et ils devraient y être obligés* ».

182 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 40:19. Traduction : « *Je pense que le harcèlement devrait être puni beaucoup plus sévèrement* ».

183 Atelier du 14 juillet 2026, enregistrement audio, partie 3, 41:36. Traduction : « *je ne sais pas à quoi ça sert de donner simplement une amende, parce que ça ne change pas le caractère de la personne* ».



Img. 2.2.13 *Atelier du 14 juillet 2026 : recherche de solutions, tableau 1.*



Img. 2.2.14 *Atelier du 14 juillet 2026 : recherche de solutions, tableau 2.*

Chaque enfant a le droit d'être comme il est

Dans le montage sonore, on parle aussi de la difficulté à demander de l'aide : *„d'Kand muss selwer op den Erzéier duergoen. […] D'Educateure kënne jo net all Dag froen: Ass alles ok? Gëss de net gemobbt? Dat misst sech* änneren"[184].

Nous souhaitons aussi que les plus grands aillent vers les plus petits : *„déi Grouss sollen op déi Kleng duerkommen a sech virstellen, a mat deene schwät-*

184 Montage sonore « *Mixage final OKAJU 2026* » (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf), 02:05–02:51 environ. Traduction : « *l'enfant doit aller lui-même vers l'éducateur. […] Les éducateurs ne peuvent pas demander tous les jours : est-ce que tout va bien ? tu n'es pas harcelé ? C'est ça qui devrait changer* ».

zen, an net dass déi Kleng sech fillen: O nee, lo sinn ech de Klengen, an déi Grouss wäerte mech auslaachen, well ech anescht sinn. All Kand däerf sou sinn, wéi et ass"[185].

À un politicien, nous dirions : „*d'Flüchtlingen, déi lo vum Krich heihinner kommen, dass déi en Daach an alles, wat si grouss brauchen, kréien. An dass d'Leit, déi anescht si wéi mir, dovunner net ageschränkt ginn.*[186] .

Nos messages de paix (ateliers des 21 et 22 juillet)

Les 21 et 22 juillet, nous, enfants de 6 à 12 ans, avons reçu une consigne : « *Dessine ou écris ce que tu veux changer pour que le monde soit plus gentil* ». Elle partait des trois inquiétudes les plus citées dans le sondage : le monde, l'école et les violences[187]. Nous avons fait 21 toiles, chacun la sienne. Les voici, une à une, avec ce que nous y avons écrit.

185 Ibid. Traduction : « *les grands devraient aller vers les petits, se présenter et parler avec eux, et pas que les petits se sentent : oh non, c'est moi le petit, et les grands vont se moquer de moi parce que je suis différent. Chaque enfant a le droit d'être comme il est* ».

186 Ibid. Traduction : « *que les réfugiés qui arrivent ici maintenant à cause de la guerre aient un toit et tout ce dont ils ont vraiment besoin. Et que les gens qui sont différents de nous ne soient pas limités à cause de ça* ».

187 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, « *Messages de paix* ». Les messages sont reproduits tels que nous les avons écrits, dans notre langue, avec leur traduction.

Vivre sans guerre

Nous voulons que chacun puisse vivre sans guerre. Dans nos dessins, des chars sont barrés d'une croix rouge, à côté de cœurs ou d'un cœur brisé.













Img. 2.2.15 „*Ech hoffen, datt keen Krich ass a mengem Land*"[188] – *un char barré, un cœur.*

Img. 2.2.16 Un char barré d'une croix rouge, un cœur brisé et un visage triste. Sans mots[189].

Img. 2.2.17 „*Keen Krich*"[190] – *une scène militaire.*

Img. 2.2.18 „*Ech wëll, datt et keen Krich méi gëtt*"[191] – *un char qui tire.*

Img. 2.2.19 « Spain vs France » : en haut, la guerre et une bombe ; en bas, deux joueurs face à face[192].

Img. 2.2.20 Un véhicule militaire avec deux visages tristes, et une réconciliation entre camarades : „Wann een béis ass mat senge Kollegen, dann, wann een Pardon seet, ass een dat erëm ee Kolleg" .

---

188 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *J'espère qu'il n'y aura pas de guerre dans mon pays* ».

189 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, « *Messages de paix* ».

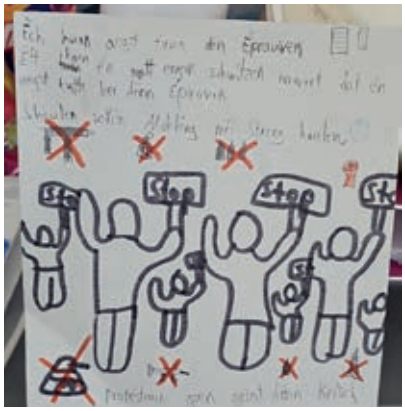
190 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Pas de guerre* ».

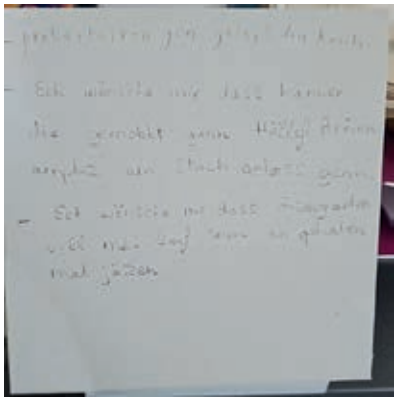
191 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Je veux qu'il n'y ait plus de guerre* ».

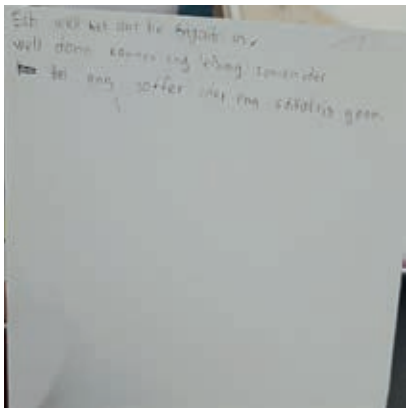
192 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, « *Messages de paix* ».

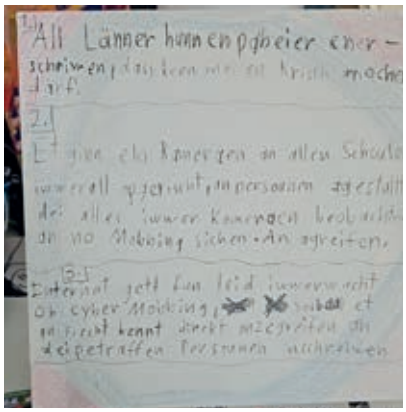
Être aidés à l'école et vraiment écoutés

Nous voulons que les enfants harcelés reçoivent de l'aide au lieu d'être laissés tomber, des enseignants qui ne crient pas, et qu'on nous écoute pour de vrai.

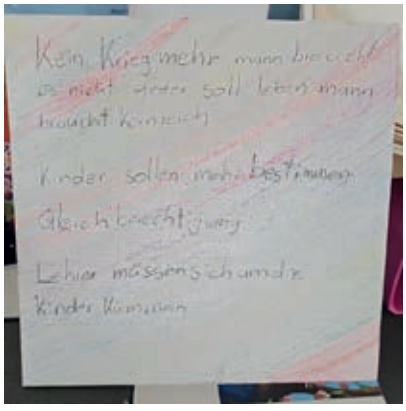












Img. 2.2.21 *Des personnages avec des pancartes « Stop » : „Ech hunn Angscht virun Epreuven. Et kann een mat engem schwätzen iwwert dat, bei deem een Angscht huet bei den Epreuven. Schoulen sollen Mobbing méi streng huelen" ; en bas : „Protestéieren goen géint de Krich"*[193].

Img. 2.2.22 *„Protestéieren goen géint de Krich ; ech wënsche mir, dass Kanner, déi gemobbt ginn, Hëllef kréien, amplaz am Stach gelooss ze ginn ; ech wënsche mir, datt Enseignanten vill méi léif sinn, amplaz ze jäizen"*[194].

Img. 2.2.23 *„Ech wëll net, datt hei Sträitegkeeten sinn, well dann kann een eng Léisung fannen oder bei eng Joffer oder eng Educatrice goen"*[195].

Img. 2.2.24 *Un monde en trois points : „All Länner hunn ee Pabéier ënnerschriwwen, dass keen méi ee Krich maachen däerf. Et ginn elo Kameraen an alle Schoulen iwwerall opgeriicht, a Persounen agestallt, déi alles iwwer Kameraen beobachten, an no Mobbing sichen. An agräifen. Internet gëtt vu Leit iwwerwaacht, op Cybermobbing, soubal et a Siicht kënnt, direkt anzegräifen an déi betraffe Persounen uschreiwen".*

Img. 2.2.25 *„Es soll ein Tag geben, an dem man Kinder anhört, aber wirklich, weil Kinder neutral denken, nicht nur für ihr Land denken. Bitte umsetzen, vielleicht kann man was machen" .*

Img. 2.2.26 *„Kein Krieg mehr, man braucht es nicht, jeder soll leben, man braucht kein Reich. Kinder sollen mehr bestimmen, mehr Gleichberechtigung. Lehrer müssen sich um die Kinder kümmern" .*

---

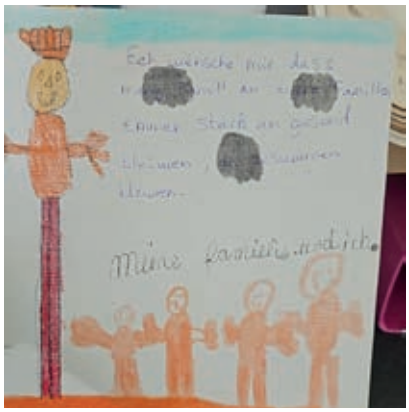
193 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *J'ai peur des épreuves. On peut parler avec quelqu'un de ce qui nous fait peur dans les épreuves. Les écoles devraient prendre le harcèlement plus au sérieux ; aller manifester contre la guerre* ».

194 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Aller manifester contre la guerre ; je souhaite que les enfants harcelés reçoivent de l'aide au lieu d'être laissés tomber ; je souhaite que les enseignants soient beaucoup plus gentils au lieu de crier* ».

195 Ibid. Traduction : « *Je ne veux pas qu'il y ait de disputes ici ; s'il y en a, on peut trouver une solution ou aller voir une institutrice ou une éducatrice* ».

Nos familles, du repos, et la vie

Nous souhaitons que nos familles restent ensemble, pouvoir dormir, et que le monde ne soit pas détruit.









Img. 2.2.27 *Des personnages réunis : „Ech wënsche mir, datt meng Famill an aner Famillen ëmmer staark a gesond bleiwen, an zesumme bleiwen"*[196].

Img. 2.2.28 *Des scènes de sommeil : „Méi laang schlofen"*[197].

Img. 2.2.29 *Un symbole de paix et un appel : « Profitez de la vie, arrêtez de faire la guerre, de tuer, de violer. Vivez tout simplement, respectez-vous l'un l'autre, arrêtez le harcèlement, sauvez notre planète. Vivez ! »*[198]

Img. 2.2.30 *Une enfant avec son frère, qui n'a pas participé à l'atelier : „Mäi Brudder an ech wënschen eis, datt d'Welt net futti gemaach gëtt"*[199].

196 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Je souhaite que ma famille et les autres familles restent toujours fortes et en bonne santé, et restent ensemble* ».

197 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Dormir plus longtemps* ».

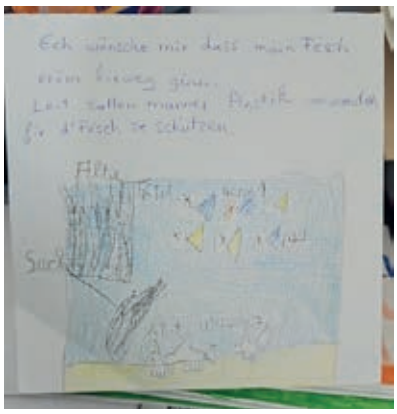
198 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, « *Messages de paix* ».

199 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Mon frère et moi souhaitons que le monde ne soit pas détruit* ».

La planète et les animaux

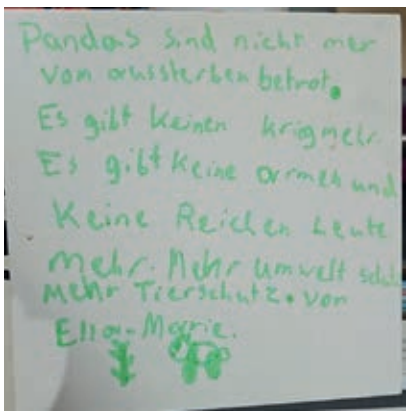
Nous voulons une terre propre et des animaux protégés.











Img. 2.2.31 Un chien et un globe : „Ech wënsche mir, datt mäin Hond lieweg gëtt. Datt all Hond eng Famill huet[200].

Img. 2.2.32 Des poissons : „Ech wënsche mir, datt meng Fësch erëm lieweg ginn. D'Leit sollen manner Plastik verwenden, fir d'Fësch ze schützen[201].

Img. 2.2.33 Deux globes : „Ech wënsche mir, dass d'Erde ëmmer sauber ass[202].

Img. 2.2.34 Un oiseau multicolore : „Ech wënsche mir, all Déieren sinn lieweg an hunn eng Famill[203].

Img. 2.2.35 „Pandas sind nicht mehr vom Aussterben bedroht. Es gibt keinen Krieg mehr. Es gibt keine armen und keine reichen Leute mehr. Mehr Umweltschutz, mehr Tierschutz[204].

200 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Je souhaite que mon chien revienne à la vie. Que chaque chien ait une famille* ».

201 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Je souhaite que mes poissons reviennent à la vie. Les gens devraient utiliser moins de plastique pour protéger les poissons* ».

202 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Je souhaite que la terre soit toujours propre* ».

203 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Je souhaite que tous les animaux soient vivants et aient une famille* ».

204 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires. Traduction : « *Les pandas ne sont plus menacés d'extinction. Il n'y a plus de guerre. Il n'y a plus de pauvres ni de riches. Davantage de protection de l'environnement, davantage de protection des animaux* ».



Le bonheur de l'enfant n'est pas un droit isolé, mais une finalité qui traverse toute la Convention.

Position de l'OKAJU

Vivre au Luxembourg en 2026 : des inquiétudes qui viennent de loin et de près

Les inquiétudes des enfants et des jeunes se répartissent en deux cercles. Le premier est lointain et partagé par tous les âges : la guerre, le climat, un monde dont les nouvelles arrivent en continu, par la télévision, l'école et les réseaux sociaux. Un enfant sur deux cite ce qui se passe dans le monde, et les plus jeunes le vivent comme une menace physique sur leur propre maison. Le second cercle est proche et change avec l'âge : la violence entre enfants pour les 6-9 ans, l'école et l'avenir pour les adolescents, la santé des proches et la famille tout au long. Les réponses libres montrent que ces cercles se touchent : la même enfant écrit la guerre et la séparation de ses parents, le même garçon les tests et la pollution. **Pour l'OKAJU, le point commun est le sentiment de ne pas avoir prise** : sur le monde, sur les décisions des adultes, sur ce qui arrive aux autres. C'est ce sentiment, plus que chaque sujet pris isolément, qui appelle une réponse. Les enfants eux-mêmes l'indiquent : ils demandent qu'on leur explique l'actualité au lieu de la leur imposer, qu'on les associe aux décisions, et qu'il y ait quelqu'un à qui parler.

L'analyse du sondage présentée au chapitre A1 précise ce tableau. Parmi les 551 explications libres, l'école (26%) et la guerre (24%) dominent, devant le harcèlement et l'exclusion (11%) ; les réponses sur la guerre restent le plus souvent générales et anxieuses, rarement liées à une situation ou à des personnes précises. **Les écarts entre filles et garçons sont faibles chez les 6-12 ans et se creusent à l'adolescence** : 56% des filles de 13 à 18 ans citent l'école, contre 38% des garçons, avec le même mouvement pour la santé et la famille. Une petite minorité de réponses exprime un sentiment de concurrence avec les personnes étrangères ; l'analyse y voit moins une hostilité construite qu'un besoin d'éducation et de vérification des faits, ce qui rejoint la demande des jeunes du 14 juillet d'apprendre à reconnaître la propagande[205]. Les groupes diffèrent aussi entre eux : les enfants au PLOMM, le 22 juillet, ne se sont pas dits inquiets, alors que les participants des 14 et 21 juillet l'étaient presque tous face au monde[206].

Ces inquiétudes ne sont pas propres au Luxembourg. Dans la consultation européenne #EuropeKidsWant, menée auprès de plus de 9 200 enfants de 10 à 18 ans, la guerre et les conflits arrivent en tête des préoccupations (82%), et le harcèlement figure parmi les premières (71%)[207]. Dans une enquête menée dans dix pays auprès de 10 000 jeunes de 16 à 25 ans, 59% se disent très ou extrêmement inquiets pour le climat, une inquiétude liée au sentiment que les gouvernements n'agissent pas assez[208]. Dans les 44 pays de l'étude HBSC, la pression scolaire aug-

205 Voir le chapitre A1 (analyse du sondage par Marine Henry), partie « *Ce qui inquiète les enfants* ».

206 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, ateliers des 14, 21 et 22 juillet 2026.

207 Eurochild, ChildFund Alliance, Save the Children, SOS Villages d'Enfants et UNICEF (2024), Our Rights. Our Future. The Europe We Want. https://www.unicef.org/greece/en/media/4346/file/The%20Europe%20We%20Want.%20Report.pdf.

208 Hickman, C. et al. (2021), Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change: a global survey, The Lancet Planetary

mente avec l'âge[209]. Les réponses des enfants au Luxembourg s'inscrivent ainsi dans une tendance européenne.

Les violences psychologiques : quand l'adulte devient une source de peur

Les récits recueillis rappellent que la violence psychologique peut aussi exister dans les relations entre adultes et enfants.

Les inquiétudes scolaires ne se réduisent pas à la charge de travail ou à la réussite. Les explications libres évoquent les attitudes des enseignants aussi bien chez des enfants ayant coché « *enseignants* » que chez d'autres ayant coché « *école* » sans sélectionner « *enseignants* ». Au-delà du manque d'aide, certains récits décrivent des insultes, des dénigrements répétés devant la classe, des cris qui font peur, des brimades et une culpabilisation systématique. Ils mettent en lumière une dimension de violence psychologique que la seule notion de stress scolaire ne permet pas de saisir. Les éducateurs sont également concernés dans les témoignages sur les cris, l'agressivité, la mise en doute de la parole et la minimisation des violences[210].

Une règle exigeante ou un désaccord ne constituent pas, en eux-mêmes, une violence psychologique. Mais les humiliations et les propos dévalorisants rapportés ici ne peuvent être réduits à une simple différence de style éducatif. Le rapport de pouvoir compte : l'adulte évalue, sanctionne ou organise la vie quotidienne, tandis que l'enfant dépend de lui pour apprendre, être aidé et être protégé. La peur de représailles peut alors empêcher de demander de l'aide, comme le dit explicitement une adolescente.

Pour l'OKAJU, l'absence de plainte ne permet donc pas de conclure à l'absence de souffrance. Ces récits n'établissent ni la fréquence de ces pratiques ni des responsabilités individuelles ; ils rendent visible une inquiétude qui engage aussi les institutions chargées d'encadrer et de contrôler les pratiques professionnelles.

La violence : d'abord des coups, et la peur de ne pas être protégé

La violence est cochée par 42% des répondants et arrive en tête chez les 6-9 ans (56%). Les explications des plus jeunes ne parlent pas de harcèlement au sens où l'entendent les adultes, mais de coups, de disputes et de la peur d'avoir mal ; plusieurs disent l'avoir déjà subie, et la conséquence qu'ils décrivent est la perte de sécurité auprès de la personne violente. Une partie des réponses désigne des adultes, éducateurs ou enseignants, qui crient ou dont les conflits avec les élèves « *dégénèrent en violence* » ; les jeunes du 14 juillet ont élargi cette crainte aux violences commises par des adultes et à la crédibilité accordée à la parole des élèves. Les filles, enfin, situent la violence aussi hors de l'école, dans l'espace public et dans les rapports entre garçons et filles.

Pour l'OKAJU, ces réponses rappellent que l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant protège l'enfant contre toute forme de violence, quel qu'en soit l'auteur, et que la discipline scolaire doit respecter sa dignité (article

---

Health, 5(12), e863–e873. https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(21)00278-3/fulltext.

209 OMS Europe (2024), A focus on adolescent social contexts in Europe, central Asia and Canada. Health Behaviour in School-aged Children international report from the 2021/2022 survey, vol. 7. https://iris.who.int/handle/10665/379486.

210 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q5-Q6 ; rapport de synthèse des ateliers participatifs, 14 et 21 juillet 2026.

28, paragraphe 2). Elles rejoignent les constats des ateliers : **ce que les enfants redoutent le plus n'est pas seulement l'acte, mais l'absence de réponse après qu'ils en ont parlé**. L'analyse du sondage ajoute une nuance : la violence recule avec l'âge (56% à 6-9 ans, 30% à 16-18 ans), alors que la guerre, l'insécurité et le harcèlement occupent une large place dans l'environnement médiatique des adolescents. L'hypothèse avancée est que les plus jeunes nomment directement comme une peur ce que les plus grands ont intégré, sans en souffrir moins pour autant[211]. Pour l'OKAJU, **la baisse des réponses avec l'âge ne doit donc pas être lue comme une baisse du problème**.

Le harcèlement : encore trop invisible, trop souvent minimisé

Pour être protégés, les enfants ne devraient pas devoir porter seuls la responsabilité de dénoncer le harcèlement qu'ils subissent.

D'après le *Jugendbericht* 2025[212], environ 22% des jeunes de 12 à 29 ans disent avoir été victimes de harcèlement à l'école, et d'après une étude du STATEC et de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (OEJQS), 32% des jeunes de 12 à 29 ans au Luxembourg ont été victimes de cyberharcèlement au moins une fois dans leur vie.

Le repérage lui-même reste un enjeu. En Angleterre, la première vague de l'étude *Growing Up in the 2020s*, menée auprès de jeunes de 12–13 ans, montre que, parmi ceux qui déclarent avoir subi du harcèlement, **seuls 31% disent que le personnel scolaire était au courant** ; 33% estiment qu'il ne l'était pas et 36% ne savent pas[213]. Ces réponses portent sur la perception des jeunes, non sur une vérification de ce que les adultes savaient effectivement. Pour l'OKAJU, ce constat éclaire un angle mort : **l'absence de signalement ne signifie pas l'absence de harcèlement**. La protection est fragilisée lorsqu'elle dépend de la seule capacité de l'enfant à nommer ce qu'il subit et à trouver un adulte auquel le confier.

Les saisines montrent ce que devient le harcèlement quand il n'est pas arrêté. Une fille de douze ans, dont la situation a été portée à l'OKAJU à l'automne 2026, est harcelée par le même groupe de camarades depuis l'école fondamentale ; au lycée, les insultes, les rumeurs et les humiliations ont repris, jusqu'aux coups et aux bousculades lors d'une sortie de classe. Dans le questionnaire de repérage de son lycée, elle coche la peur, la tristesse, la honte, la solitude et les pensées suicidaires, indique qu'elle ne se sent pas en sécurité au lycée et qu'elle a peur que les faits s'aggravent si elle en parle, et écrit : « *J'ai besoin que ces filles me lâchent parce que ça dure depuis 6-7 ans* ». Elle indique pleurer chaque jour depuis la rentrée et fait des crises d'angoisse à l'école ; une prolongation du suivi psychologique financé par l'Office national de l'enfance a été demandée. Elle en a pourtant parlé à un enseignant, au SePAS, à un éducateur et à ses parents. D'après les éléments transmis à l'OKAJU, les faits ont longtemps été traités par

211 Voir le chapitre A1 (analyse du sondage par Marine Henry), partie « *Ce qui inquiète les enfants* ».

212 https://2025.jugendbericht.lu/

213 Department for Education (2026), Growing Up in the 2020s: first survey – research report, p. 158–159. Enquête menée en Angleterre en 2025 auprès de jeunes de 12–13 ans ; 3 281 réponses à la question sur la connaissance du harcèlement par le personnel scolaire. https://assets.publishing.service.gov.uk/media/6abbf29c3fe1a15db6aff2b5/Growing_Up_in_the_2020s_first_survey_research_report.pdf

les professionnels de l'école comme un conflit entre élèves plutôt que comme du harcèlement.

Cette situation met en lumière trois enjeux : un harcèlement qui suit l'enfant d'un établissement à l'autre et interroge la transmission des informations et la continuité de la protection ; des outils de repérage qui existent, mais ne déclenchent pas d'eux-mêmes une protection ; et la charge laissée à l'enfant de redire, année après année, ce qu'il subit. Pour l'OKAJU, la parole d'un enfant qui dit avoir peur à l'école appelle une réponse protectrice immédiate, **quelle que soit la qualification que les adultes donnent aux faits**.

Un enfant qui ne se sent pas écouté risque de garder ses difficultés pour lui et de ne pas demander d'aide.

Ce décalage n'est pas propre au Luxembourg. En Irlande, l'étude longitudinale *Growing Up in Ireland* montre que, parmi les jeunes de 13 ans qui ont subi des comportements de harcèlement, quatre sur dix seulement en ont parlé à un adulte ; ceux qui se reconnaissent comme harcelés le disent plus souvent (70 %) que ceux qui ne mettent pas ce mot sur ce qu'ils vivent (42 %)[214]. **Les résultats de PISA 2025, publiés en septembre 2026, situent le Luxembourg en dessous de la moyenne de l'OCDE pour la relation entre élèves et enseignants** : 58 % des élèves de 15 ans disent que, dans la plupart des cours de sciences, l'enseignant s'intéresse à l'apprentissage de chaque élève (69 % dans l'OCDE), 58 % qu'il continue à expliquer jusqu'à ce que les élèves comprennent (66 %), et 67 % seulement demandent de l'aide à leurs enseignants quand ils en ont besoin (77 %) ; un élève sur cinq dit avoir subi une forme de harcèlement plusieurs fois par mois[215].

Pour l'OKAJU, ces chiffres éclairent les réponses du sondage : un enfant qui ne se sent pas écouté par ses enseignants ne leur confiera pas qu'il a peur. Les dispositifs existent – délégués à la protection des élèves, SePAS, questionnaires de repérage – mais **ils ne protègent que si la parole de l'enfant, une fois recueillie, déclenche une réponse**. Les messages de paix des enfants de 6 à 12 ans disent exactement cela : être aidés « *au lieu d'être laissés tomber* ».

Le montage sonore des jeunes de la *Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf* met aussi en lumière la durée du silence. Un jeune dit n'avoir confié son mal-être aux éducateurs qu'après trois ans de vie auprès d'eux. Pour l'OKAJU, ce récit montre que **la présence quotidienne d'adultes et la possibilité de leur parler ne garantissent pas, à elles seules, qu'un enfant parvienne à demander de l'aide**[216]. Et lorsque l'enfant finit par parler, la manière dont sa parole est reçue compte tout autant : des exemples de saisines montrent qu'une révélation rendue possible par un accompagnement patient, puis accueillie avec scepticisme, peut ébranler sa confiance envers les adultes chargés de le protéger[217].

---

214 ESRI (2025), Experience of bullying and bullying behaviours in childhood and adolescence, Growing Up in Ireland, https://www.esri.ie/publications/experience-of-bullying-and-bullying-behaviours-in-childhood-and-adolescence

215 OCDE (2026), PISA 2025 Results (Volume I), Country note – Luxembourg, 8 septembre 2026, https://oecd.org/en/publications/pisa-2025-results-volume-i-country-notes_2d4ff9ea-en/luxembourg_fafd6f3d-en.html ; MENJE, présentation des résultats PISA 2025, 8 septembre 2026, https://men.public.lu/content/dam/men/fr/actualites/articles/communiques-conference-presse/2026/09/pisa-2025-presentation-resultats.pdf

216 Montage sonore « *Mixage final OKAJU 2026* », réalisé par trois jeunes de 11 à 18 ans avec leur délégué à la protection de l'enfance (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf), appel à contributions 2026 de l'OKAJU, 02:05–02:51 environ.

217 Voir la partie « *Rapport d'activité* », vignette « *Une parole mise en doute après un signalement* ».

Les constats des consultations menées avec plus de 1 200 enfants et jeunes correspondent à ce que l'OKAJU demande depuis sa recommandation générale « Une école sûre » de 2021 : une école qui agit sur trois axes, prévention, intervention et médiation, avec dans chaque établissement une personne de référence formée et indépendante de la hiérarchie, des procédures d'aide et de signalement connues de tous, une gestion des plaintes avec retour d'information, et un accompagnement de la victime avec son accord[218]. Les délégués à la protection des élèves créés depuis dans les lycées répondent en partie à cette demande ; l'OKAJU réclame leur extension à l'enseignement fondamental, là où les enfants de 6 à 9 ans situent la violence en premier, et leur participation aux conseils de discipline, comme il le demandait déjà dans son rapport annuel 2025[219]. Or la prévention arrive encore tard : les actions de sensibilisation décrites par le ministère et les lycées (ateliers, interventions de la police, cours « Digital sciences » sur le cyberharcèlement) visent surtout la classe de 7e[220].

La lutte contre le harcèlement passe autant par la prévention précoce que par une culture d'écoute et de respect de la parole des enfants.

Le 2 octobre 2026, à l'occasion de la Journée internationale de la non-violence, l'OKAJU a publié un article et une note thématique pour rappeler que les violences entre enfants ne se réduisent pas à des problèmes individuels de comportement : prévention dès le fondamental, concepts de protection obligatoires et évalués dans toute structure accueillant des enfants, réponses précoces et non carcérales incluant la prise en charge des enfants auteurs, et données nationales régulières[221].

La note souligne qu'au Luxembourg, faute de données suivies, les institutions avancent à l'aveugle, et que, selon l'enquête HBSC, le harcèlement à l'école culmine à 11-12 ans et le cyberharcèlement à 13-14 ans, d'où la nécessité d'une prévention dès l'école fondamentale. Elle rappelle aussi que les enfants n'apprennent pas la violence dans un vide social : les pratiques humiliantes ou autoritaires des adultes, et une parole d'enfant mise en doute ou minimisée, contribuent à la banaliser[222].

Le rapport annuel 2024 demandait déjà de renforcer la sensibilisation du personnel des écoles fondamentales et des lycées aux signaux d'alerte du harcèlement, à l'exemple de la stratégie « Exit Mobbing » du CePAS, et de généraliser les cours de premiers secours en santé mentale pour les adultes qui entourent

---

218 OKAJU (2021), Recommandation générale « *Une école sûre* », 5 octobre 2021, https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/01/2021-10-04_Recommandation-generale-ecole-sure_FINAL.pdf

219 OKAJU (2026), « *Protéger les enfants contre toutes les violences, y compris celles commises par d'autres enfants* », communiqué du 2 octobre 2026, https://www.okaju.lu/2026/proteger-les-enfants-contre-toutes-les-violences-y-compris-celles-commises-par-dautres-enfants/ ; Chambre des députés, question parlementaire n° 6107 (novembre 2025). OKAJU (2025), Rapport annuel 2025, chapitre A.3 « Safeguarding policies », p. 42. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/11/RA-2025-OKAJU251117.pdf.

220 https://www.virgule.lu/luxembourg/harcelement-violences-masculinisme-comment-les-ecoles-luxembourgeoises-sensibilisent-les-jeunes/162307377.html

221 OKAJU (2026), « *Protéger les enfants contre toutes les violences, y compris celles commises par d'autres enfants* », communiqué du 2 octobre 2026, https://www.okaju.lu/2026/proteger-les-enfants-contre-toutes-les-violences-y-compris-celles-commises-par-dautres-enfants/

222 OKAJU (2026), Violences entre enfants au Luxembourg. Constats, enjeux et priorités de protection de l'enfance, note thématique, octobre 2026, https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/10/Violences-entre-enfants-au-Luxembourg_FR.pdf.

Les enfants ont besoin d'adultes formés pour reconnaître les signes de détresse et réagir sans attendre.

les enfants[223]. Depuis, environ 1 500 professionnels ont été formés aux premiers secours en santé mentale et le CePAS a lancé, en 2025/2026, un cours sur le repérage des signaux de détresse[224] ; c'est une réponse partielle à cette demande.

En juin 2026, l'OKAJU a été consulté sur le plan d'action national de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire (PAN Mobbing), élaboré par le CePAS et qui doit être lancé début 2027 pour trois ans[225]. Dans sa version présentée à l'OKAJU et à d'autres acteurs concernés en juin 2026, ce plan ne couvrait que la violence entre pairs, et ni la violence d'enseignants ou d'autres adultes envers des enfants, ni celle d'enfants envers des enseignants ou des adultes. L'OKAJU a questionné cette limite et espère que son point de vue sera pris au sérieux.

Cette année, les enseignants ont d'ailleurs alerté sur les violences qu'ils subissent : dans une enquête du SEW/OGBL publiée en mai 2026, près des trois quarts des 1 115 professionnels de l'éducation interrogés disent avoir subi des violences psychologiques ou physiques au cours des douze derniers mois, le plus souvent de la part d'élèves, et 450 avoir été agressés physiquement[226].

Les consultations menées pour le présent rapport montrent d'autant plus l'importance de couvrir ces trois dimensions : les enfants et les jeunes y décrivent des adultes qui font partie du problème, des enseignants qui crient, humilient ou croient les accusations sans les entendre, et la peur de demander de l'aide.

Internet : peu coché, mais présent dans la violence

Internet n'est cité comme inquiétude que par 11% des répondants, alors qu'il s'agit d'une source de bonheur pour près de la moitié des répondants[227]. Pourtant, le harcèlement en ligne apparaît dans les réponses libres dès 6-9 ans, et les enfants au PLOMM ont décrit d'eux-mêmes le mécanisme d'une image humiliante qui circule avec des commentaires[228]. **Les risques les plus graves du numérique rejoignent ainsi l'inquiétude liée à la violence plutôt qu'une inquiétude pour Internet en soi**. [229] L'OKAJU renvoie à ses recommandations de 2024 et 2025 sur l'environnement numérique, rappelées au chapitre A2.1[230].

---

223 OKAJU (2025), Rapport annuel 2024, chapitre « *Santé mentale* », recommandations p. 38-42, https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/03/RA2024-Chapitre-A-Sante-mentale.pdf

224 https://www.virgule.lu/luxembourg/harcelement-violences-masculinisme-comment-les-ecoles-luxembourgeoises-sensibilisent-les-jeunes/162307377.html

225 Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (2026), Dossier de presse de la rentrée 2026/2027. https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/dossiers-de-presse/2026-2027/dossier-presse-rentree-2026-2027.pdf.

226 SEW/OGBL (2026), « *Un malaise qui ne peut plus être ignoré* », https://www.ogbl.lu/en/communique/un-malaise-qui-ne-peut-plus-etre-ignore/?parent_id=5924 ; Le Quotidien, 16 mai 2026, https://lequotidien.lu/a-la-une/violences-a-lecole-les-enseignants-se-sentent-abandonnes/.

227 Sondage 2026 de l'OKAJU, questions 3 et 5 (1 172 répondants).

228 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 22 juillet 2026.

229 OKAJU, dossier « *La protection des enfants en environnement numérique* » (recommandations des rapports annuels 2024 et 2025 et des OKAJU Young Advisors), https://www.okaju.lu/droits-de-lenfant/la-protection-des-enfants-en-environnement-numerique/

230 OKAJU (2025), Rapport annuel 2025, chapitre A.4 « *La protection des enfants en environnement numérique* », p. 53-69. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/11/RA-2025-

Face à l'actualité, la protection des enfants passe aussi par l'éducation aux médias, l'esprit critique et des explications adaptées à leur âge.

Les nouvelles du monde : accompagner plutôt qu'exposer

Que ce qui se passe dans le monde arrive en tête des inquiétudes n'est pas en soi un problème : c'est le signe d'enfants attentifs au monde. Ce qui interroge, c'est la manière dont ils y sont exposés. Les plus jeunes décrivent une information qu'ils reçoivent sans pouvoir la traiter, parfois même à l'école, « *même quand nos parents disent stop* » ; les plus grands décrivent des réseaux sociaux où la propagande et les contenus sélectifs circulent sans contrepoids. Dans les ateliers, les jeunes ont formulé eux-mêmes la réponse : **non pas moins d'information, mais des adultes qui expliquent**, une place à l'école pour comprendre l'actualité et développer l'esprit critique, et le droit de regarder aussi vers l'avenir.

L'OKAJU retient que l'éducation aux médias et à l'actualité fait partie de la protection de l'enfant au sens de l'article 17 de la Convention, qui demande à l'État de favoriser l'accès à une information utile à l'enfant tout en le protégeant des contenus nuisibles. Plusieurs réponses viennent d'enfants qui ont eux-mêmes fui la guerre ou dont les amis l'ont fuie ; pour eux, le rapport annuel 2024 demandait une évaluation psychologique approfondie dès l'arrivée, la formation des équipes à l'approche axée sur les traumatismes et un logement adéquat[231].

L'environnement : un avenir menacé et le sentiment de ne pas être entendus

Les réponses associent la dégradation de l'environnement à la sécurité des enfants, à la disparition des animaux et à la possibilité de vivre demain sur la planète. Elles expriment aussi une inquiétude devant l'inaction perçue des adultes et un doute sur la portée de leur propre parole. Le dessin « *Farming* » apporte un message concret sur les pesticides. Ces contributions articulent ainsi **préoccupation environnementale, confiance envers les adultes et sentiment de pouvoir agir**[232]. Dans son rapport annuel 2025, l'OKAJU a publié la recommandation élaborée par les *Junior Experts*[233] de l'OKAJU sur le droit des enfants à un environnement propre, sain et durable ; elle demande notamment **la participation effective des enfants aux décisions environnementales**, une information environnementale adaptée à leur âge et une éducation à l'environnement à tous les niveaux d'enseignement[234]. En 2026, l*es Junior Experts* de l'OKAJU l'ont présentée au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité[235]

OKAJU251117.pdf ; OKAJU (2026), « *Protection des enfants en environnement numérique* », dossier thématique, Safer Internet Day 2026. https://www.okaju.lu/2026/safer-internet-day-2026/.

231 OKAJU (2025), Rapport annuel 2024, chapitre « *Santé mentale* », recommandations p. 38-42, https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/03/RA2024-Chapitre-A-Sante-mentale.pdf, p. 28-29.

232 Sondage 2026 de l'OKAJU, question 6 (réponses sur les inquiétudes) ; dessin « *Farming* », de Matthi (garçon, 11 ans), appel à contributions 2026 de l'OKAJU.

233 Les *Junior Experts* sont d'anciens *Young Advisors*, devenus majeurs, qui poursuivent leur engagement auprès de l'OKAJU. Description du programme Young Advisors de l'OKAJU : https://www.okaju.lu/oya/

234 OKAJU (2025), Rapport annuel 2025, chapitre B.6 « *Les enfants et leur droit à un environnement propre, sain et durable* », p. 215-221. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/11/RA-2025-OKAJU251117.pdf.

235 Présentation au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, le 26 octobre 2026.

Des inquiétudes personnelles qui nécessitent un adulte

Quand un enfant exprime son mal-être, il doit pouvoir trouver de l'aide rapidement.

Une minorité des réponses libres parle de deuil, de maladie, de parents séparés, de dépendance aux écrans, et dans quelques cas de pensées suicidaires. **Ces enfants ont choisi un sondage anonyme pour le dire.** Les amis, cochés par 8% seulement, apparaissent dans les réponses libres au moment des ruptures : passage au lycée, disputes, trahisons ; pour les enfants placés s'ajoute la peur du regard des autres sur le foyer. Les enfants hébergés dans une structure de l'ONA nomment, eux, des soucis matériels très concrets qui relèvent de la protection et sont aussi traités au chapitre A2.3 sur les injustices.

Les soucis nommés par les enfants hébergés au Bâtiment T, la nourriture, les cafards, la fumée et la saleté dans les sanitaires, rejoignent ce que l'OKAJU constate depuis plusieurs années dans le réseau des hébergements gérés par l'ONA. Son rapport annuel 2025 demandait déjà **d'adapter les conditions de vie dans les structures aux besoins de santé des enfants** (hygiène, alimentation, aération) et d'y aménager des espaces de repos et de jeu adaptés à leur âge[236]. En 2026, près de la moitié des visites de l'OKAJU ont eu lieu dans des structures de l'ONA ; l'OKAJU y a échangé avec les familles, les équipes et les enfants, adressé un questionnaire détaillé à la direction de l'ONA et prépare actuellement un rapport spécial sur leurs conditions de vie. La création d'un poste de *Safeguarding Officer* au sein de l'ONA, à la suite d'échanges entre l'OKAJU, le ministre et la direction de l'ONA, en est un premier résultat[237].

Le sondage montre aussi que 10 à 15 % des 6-12 ans et 23 % des 16-18 ans s'inquiètent pour leur santé, et que les filles s'inquiètent plus souvent que les garçons sur presque tous les sujets. L'OKAJU y voit un indice de ce que les jeunes de 15 à 18 ans ont demandé le 14 juillet : **des services psycho-sociaux qui aient le temps de recevoir les élèves, et des points de contact connus, accessibles sans passer par un adulte intermédiaire**.

Le rapport annuel 2024 recommandait à cet égard des services de promotion, de prévention et de conseil en santé mentale dans les écoles fondamentales, sur le modèle des SePAS des lycées, la priorité aux structures extrahospitalières de première et de deuxième lignes, des équipes ambulatoires et mobiles, et une offre psychothérapeutique élargie pour les enfants et les adolescents[238] ; **les inquiétudes exprimées ici en confirment l'urgence**.

---

236 OKAJU (2025), Rapport annuel 2025, chapitre B.3 « *Les enfants en situation de migration et d'asile* », p. 177-181. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/11/RA-2025-OKAJU251117.pdf.

237 Voir la partie « *Rapport d'activité* », chapitre « *Les conditions de vie des enfants dans les structures du réseau ONA* ».

238 OKAJU (2025), Rapport annuel 2024, chapitre « *Santé mentale* », recommandations p. 38-42, https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/03/RA2024-Chapitre-A-Sante-mentale.pdf



Recommandations

Les recommandations qui suivent répondent aux inquiétudes nommées par les enfants et aux changements qu'ils ont proposés eux-mêmes.

18. Prévenir et faire cesser les violences psychologiques des enseignants et des éducateurs

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; ministère de la fonction publique, directions des écoles fondamentales et des lycées ; gestionnaires des services d'éducation et d'accueil et des foyers ; IFEN.*

Inscrire explicitement dans les règles professionnelles et les dispositifs de protection l'interdiction des insultes, des humiliations, des propos dévalorisants et des cris utilisés pour intimider les enfants. Former et accompagner les enseignants et les éducateurs à poser un cadre sans rabaisser, à adapter leurs réponses aux besoins des enfants et à désamorcer les conflits ; prévoir des temps réguliers d'analyse des pratiques et de supervision. Préciser à ce propos les obligations spécifiques des fonctionnaires et employés d'État qui dans l'exercice professionnel sont en contact avec des enfants ou adolescents.

Organiser des observations de pratiques et des contrôles externes, en examinant les modalités des observations non annoncées proposées par les jeunes. Permettre aux enfants de signaler les comportements d'un adulte à un interlocuteur indépendant de la personne mise en cause, sans représailles, et recueillir aussi leur expérience en dehors d'une plainte formelle.

Examiner chaque signalement de manière impartiale, prendre les mesures de protection adaptées et expliquer à l'enfant les suites données. Lorsque des violences sont établies, ne pas limiter la réponse à une formation : mettre en œuvre les procédures et les sanctions appropriées, et vérifier avec l'enfant que les comportements ont cessé[239].

19. Faire suivre chaque signalement d'une réponse protectrice vérifiable

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; directions des écoles fondamentales et des lycées ; SePAS ; délégués à la protection des élèves.*

Qualifier et traiter comme harcèlement toute situation répétée signalée par un enfant, sans attendre la confirmation d'un adulte ; informer l'enfant, dans un délai fixé, des mesures prises, sans lui faire répéter inutilement son récit, et vérifier avec lui si sa situation s'améliore ; assurer la transmission des situations de harcèlement entre l'école fondamentale et le lycée avec l'accord de l'enfant et de ses parents ; organiser un repérage actif, sans attendre une demande d'aide explicite de l'enfant : former les adultes à reconnaître les humiliations, les exclusions, les coups, les contenus numériques blessants et les changements de comportement pouvant signaler une souffrance ; prévoir des échanges réguliers et confidentiels avec les élèves, y compris ceux qui ne sollicitent pas d'aide, et une vigilance dans

239 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q6 ; rapport de synthèse des ateliers participatifs, atelier du 14 juillet et pistes de recommandations.

les lieux et les temps moins encadrés ; croiser les observations des professionnels concernés dans le respect de la confidentialité et évaluer les signes repérés avec l'enfant, sans les considérer à eux seuls comme une preuve de harcèlement ; sensibiliser les élèves au rôle des témoins et leur permettre d'alerter sans craindre de représailles ; associer à la protection de la victime, un suivi qui évite son isolement et un travail éducatif auprès des auteurs et du groupe, les sanctions seules ne suffisant pas, comme l'ont dit les jeunes ; examiner avec les jeunes l'idée d'une application ou d'un réseau de soutien accessible le soir ; prévoir une voie de signalement extérieure à l'établissement lorsqu'un adulte de l'école est mis en cause (voir le chapitre A2.3), et examiner la prise en charge thérapeutique des auteurs évoquée par les jeunes ; mettre intégralement en œuvre la recommandation générale « *Une école sûre* » de 2021 et étendre les délégués à la protection des élèves à l'enseignement fondamental ; lorsqu'un élève indique dans un questionnaire de repérage qu'il est harcelé, qu'il a peur ou qu'il pense au suicide, le recevoir en entretien dans les jours qui suivent et convenir avec lui, par écrit, des mesures qui le protègent (plan de protection) ; proposer un autre interlocuteur lorsque le premier recours n'aboutit pas et clarifier les responsabilités de l'école, des SePAS, du CePAS et des intervenants extérieurs ; informer les enfants, selon leur âge, des comportements inappropriés d'adultes et des limites de la confidentialité, sans leur promettre un secret absolu ; avec les plus jeunes, partir de leurs mots pour distinguer dispute, violence et harcèlement, leur faire connaître les adultes vers qui se tourner et les accompagner jusqu'à la réconciliation lorsqu'elle est possible.

20. Enseigner l'actualité et les médias dès l'école fondamentale

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; SCRIPT ; ALIA ; CNPD ; Zentrum fir politesch Bildung ; BEE SECURE.*

Inscrire dans les programmes un temps régulier d'explication de l'actualité adapté à l'âge, comme le proposent les jeunes, qui aide à distinguer les faits des rumeurs, à faire le lien avec l'histoire et à comprendre qu'un reportage ne signifie pas un danger immédiat, et renforcer l'éducation aux médias sur la propagande, les contenus sélectifs, l'intelligence artificielle, les messages sexistes et les influences politiques ; laisser aux enfants le choix de ne pas regarder trop les journaux télévisés en classe et proposer une alternative ; ne pas imposer d'images nouvelles pour ouvrir la discussion et privilégier des formes d'expression créative, comme les messages de paix ; apprendre aux enfants à ne pas partager de photos ou de vidéos humiliantes et à respecter le consentement de chacun, sans rendre la victime responsable de leur circulation.

21. Prévenir les violences liées au genre et les discours qui désignent des boucs émissaires

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; SCRIPT ; ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ; Zentrum fir politesch Bildung ; fédérations sportives.*

Intégrer aux actions éducatives la prévention des violences envers les filles, des discours sexistes et de la stigmatisation des personnes étrangères ; offrir des espaces où les expériences de harcèlement liées au genre, à

l'apparence ou à l'identité peuvent être dites et traitées ; veiller à un accès équitable des filles aux activités sportives et de loisirs.

22. Prendre au sérieux l'inquiétude pour la planète et les animaux

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; SCRIPT ; ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité ; CNDD ; communes.*

Aborder dans les projets éducatifs la protection de l'environnement et des animaux, notamment la réduction du plastique, comme l'ont proposé les enfants ; relayer vers les instances compétentes les propositions des jeunes sur le dialogue entre pays et sur les dépendances énergétiques et numériques.

23. Garantir un adulte à qui parler, dans un délai raisonnable

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; ministère de la Santé et de la Sécurité sociale ; CePAS et SePAS ; Office national de l'enfance ; communes, Syvicol.*

Renforcer les effectifs des services psycho-sociaux scolaires pour qu'un élève qui demande à parler soit reçu dans la semaine ; afficher dans chaque école et chaque structure les points de contact en cas de violence, de harcèlement ou de détresse, y compris le 116 111 et l'OKAJU, dans un langage adapté aux enfants ; développer l'accès direct des mineurs à un soutien psychologique sans accord préalable d'un parent lorsque l'intérêt de l'enfant l'exige ; permettre aux élèves de parler de leur stress et de leur peur des épreuves, ou d'un deuil, y compris la perte d'un animal, avec un adulte disponible, et répondre à leurs alertes de surcharge scolaire en indiquant les ajustements possibles ou les raisons d'un refus.

24. Associer les enfants et les jeunes aux décisions qui les inquiètent

Destinataires : *Gouvernement ; Chambre des députés ; Conseil d'État ; communes ; Syvicol ; Jugendparlament ; Jugendrot ; Jugendkonvent ; Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL) ; plateforme Participation dans le cadre du PAN-DE.*

Donner une suite écrite aux propositions issues des consultations d'enfants et de jeunes, comme le *vision board* et les messages de paix de cet exercice ; associer le *Jugendparlament* et la CNEL aux projets touchant l'école, le climat et la sécurité ; ouvrir un débat sur le droit de vote facultatif à partir de 16 ans pour toutes les élections législatives, communales et européennes, demandé par une partie des jeunes consultés ; expliquer ensuite aux enfants ce qui est retenu ou écarté, et pour quelles raisons.

25. Suivre les inquiétudes des enfants dans le temps

Destinataires : *OKAJU ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Université du Luxembourg ; OEJQS.*

Reprendre la question « *Qu'est-ce qui t'inquiète ?* » dans les enquêtes régulières auprès des enfants et des jeunes, avec une ventilation par âge et par genre, et publier les résultats dans un format accessible aux enfants.

A2.3 Ce que l'on trouve injuste

Perspectives des enfants et des jeunes sur les injustices



Img. 2.3.1 Illustration réalisée par l'OKAJU à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle générative (octobre 2026). Il ne s'agit pas d'une contribution d'enfant..

Ce que l'on trouve injuste

Nous trouvons injustes certaines situations à l'école, dans nos relations avec les adultes ou dans les conditions dans lesquelles nous grandissons. Nous parlons de ce que nous vivons nous-mêmes, mais aussi de ce qui touche d'autres enfants et jeunes : ne pas avoir les mêmes possibilités, être traités différemment ou ne pas être pris au sérieux[1].

Les trois plus grandes injustices que nous vivons, sont l'école et la pression scolaire (25%), les inégalités sociales (18%) et l'adultisme (13%). Mais il y en a d'autres, comme le harcèlement, les discriminations et le manque d'écoute. Dans le sondage, le harcèlement représente 11% de nos réponses, les injustices dans la société et dans le monde 6%, le fait que certaines personnes aient

1 Note méthodologique : les citations des enfants et des jeunes sont reproduites dans leur langue d'origine et traduites en note de bas de page. Seules l'orthographe et les accords ont été corrigés, afin d'en faciliter la lecture ; les mots choisis, la syntaxe et le registre oral ont été conservés. Les coupures sont signalées par [...].

plus de droits ou d'avantages que d'autres 5%, le manque d'écoute 4%, le racisme et les discriminations 4%, et les soins ou les relations dans la famille 4%[2].

Les plus petits d'entre nous : „Dat fannen mir ongerecht"

Nous, les 25 enfants de 3 à 6 ans de la maison relais *Haus vun de Kanner*, avons réalisé une affiche intitulée *„Dat fannen mir ongerecht"*. Sous nos dessins, nous avons écrit : *„Keen iessen"*, *„Keen Doheem"*, *„Ausgeschloss ginn"*, *„Mobbing"*, *„Schlecht Wieder"*, *„Schloën"*, *„Reegelen net*[3]*"*. Même tout petits, nous savons déjà ce qui n'est pas juste : avoir faim, ne pas avoir de maison, être mis à l'écart ou être frappés.



Img. 2.3.2 Affiche „Dat fannen mir ongerecht" des enfants de 3 à 6 ans de la maison relais Haus vun de Kanner.

L'école et la pression scolaire

Certains d'entre nous trouvent injuste que les notes prennent autant de place à l'école. Aimer apprendre ne signifie pas que nous souhaitons être jugés uniquement sur nos résultats.

---

2 Sondage 2026 de l'OKAJU, question ouverte sur les injustices (512 réponses exploitables codées par thème) ; répartition reprise des notes de synthèse du sondage.

3 Affiche *„Dat fannen mir ongerecht"* réalisée par 25 enfants de 3 à 6 ans de la maison relais Haus vun de Kanner (Inter-actions), dans le cadre de l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traductions : « *Voilà ce que nous trouvons injuste* » ; « *pas de nourriture* », « *pas de chez-soi* », « *être exclus* », « *le harcèlement* », « *le mauvais temps* », « *frapper* », « *ne pas respecter les règles* ».

> *« Je trouve très injuste le système scolaire. Moi personnellement j'aime l'école et tout mais je n'aime pas que tout soit seulement qu'à propos des notes. Les notes, oui c'est important mais ce n'est pas LE PLUS important... et cela stresse beaucoup beaucoup d'étudiants »*[4] (fille, 16-18 ans).

L'organisation des tests nous laisse parfois trop peu de temps pour profiter de la vie en dehors de l'école. Nous souhaitons qu'ils soient mieux répartis. Nous trouvons contradictoire que les adultes nous encouragent à profiter de la vie alors que le calendrier des tests nous en laisse peu la possibilité.

Nous, les enfants de 6 à 12 ans, parlons aussi du travail qui se concentre sur une même journée. La difficulté tient à la fois à la quantité de travail et à l'accumulation des échéances.

> *„Et fällt alles op deen nämlechten Dag"*[5] (enfant, 6-12 ans).

Nous ne décrivons toutefois pas toute la même situation. Lors des ateliers avec deux animatrices de l'OKAJU, certains d'entre nous disent avoir beaucoup de devoirs, tandis qu'un autre enfant dit n'en avoir presque pas.



Img. 2.3.3 *Illustration réalisée par l'OKAJU à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle générative (octobre 2026). Il ne s'agit pas d'une contribution d'enfant.*

Dans le sondage, **la charge de devoirs est l'une des injustices que nous nommons le plus souvent**, à tous les âges : *„Manchmal kriegen Kinder zu viele Hausaufgaben für den folgenden Tag"* (fille, 6-9 ans)[6] ; *„Ich finde es ungerecht, dass wir (die Kinder) so viele Hausaufgaben kriegen"* (fille, 10-12 ans)[7] ; « *On*

4 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

5 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 21 juillet 2026 ; transcription des échanges. Traduction : « *Tout tombe le même jour* ».

6 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parfois, les enfants reçoivent trop de devoirs pour le lendemain* ».

7 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je trouve injuste que nous (les enfants)*

reste 6 heures (même plus) à l'école en train d'écrire on aime pas on veut pas et après tout ça ils nous donnent encore plus de devoirs » (fille, 10-12 ans)[8] ; "*Not enough play time and school is hard*" (garçon, 6-9 ans)[9]. Les plus grands décrivent un travail qui ne s'arrête jamais : « *Trop de devoirs, même le weekend et pendant les vacances. Ça ne s'arrête jamais »* (fille, 16-18 ans)[10] ; « *Les devoirs nombreux en une semaine. Ça me stresse et je sens que j'apprends 24/7, mais je n'ai pas suffisamment de temps » (fille*, 16-18 ans)[11] ; « *Quand mes parents ont fini leur journée de travail, ils ne rentrent pas et continuent à travailler, moi, au contraire, je rentre et j'ai énormément de devoirs et énormément de révisions. A cause de ça, je passe moins de temps avec ma famille et je trouve ça injuste et triste » (fille, 13-15 ans)*[12].

Pour certains élèves, les devoirs sont vécus comme une pression constante qui nuit à leur bien-être.

L'une de nous raconte ce que cela a fait à sa vie depuis l'école fondamentale : « Si on ne faisait pas les devoirs ou si on ne faisait pas exactement comme il fallait, on nous menaçait de punitions et d'heures supplémentaires à l'école. J'avais toujours peur et j'étais toujours stressée. [...] Les adultes peuvent se reposer les soirs et les weekends, mais moi, je dois travailler pour l'école. Après une longue journée d'école, je suis épuisée mais je n'ai pas le droit de me reposer ou de me détendre. [...] C'est l'école qui décide de mon temps libre. J'ai souvent mal à la tête et mal au dos. [...] Je me sens vide, sans énergie et en burn out » (fille, 16-18 ans)[13]. Un autre relie les devoirs à ce que les enseignants voient, ou non, de nous : « il y a des enseignants qui s'en foutent de la santé mentale de leurs élèves ou qu'ils se foutent si nous, les élèves, nous avons beaucoup de devoirs en classe et nous rajoutent en plus des devoirs à domicile » (garçon, 13-15 ans)[14].

Des évaluations injustes

Nous, les jeunes de 12 à 18 ans, on s'interroge aussi sur la manière dont nos résultats sont évalués. *„Ech fannen de Prof huet ze vill Muecht"*[15] (jeune, 12-18 ans). Nous pensons notamment aux points qui peuvent être ajoutés ou retirés à une épreuve et à la moyenne annuelle. Nous estimons que la marge de décision de l'enseignant peut peser fortement sur nos notes.

Nous proposons d'encadrer ces possibilités et de rendre les épreuves plus justes : *„An d'Prüfunge méi fair maachen"*[16]. Certains d'entre nous demandent davantage de temps pour réaliser les épreuves. D'autres proposent plutôt

recevions autant de devoirs ».

8 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

9 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Pas assez de temps pour jouer, et l'école est dure ».*

10 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

11 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

12 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

13 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

14 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

15 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Je trouve que le professeur a trop de pouvoir ».*

16 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Et rendre les examens plus justes ».*

d'adapter la quantité et la difficulté du travail au temps disponible.

> *« Même si on comprend toutes les choses qu'on apprend dans l'école, on a souvent de mauvaises notes car on n'a pas assez de temps ou sont stressés »*[17] (fille, 13-15 ans).

Critères d'évaluation

Nous demandons des indications plus claires pour préparer les tests. Nous souhaitons que l'enseignant précise les éléments importants à réviser et les critères qui rapportent des points : *„do sollt de Prof scho soen wat méi wichteg ass an op wéi ee Kritär ee méi Punkte kritt"*[18]. Cela pourrait nous faciliter la compréhension et la préparation : *„Et ass dann vill [méi] einfach d'Thema ze verstoen a fir den Test ze léieren"*[19]. Certains d'entre nous estiment toutefois qu'il faut aussi apprendre à étudier des contenus qui ne seront pas directement évalués, notamment pour se préparer à l'université.

Nos capacités réduites à une note

Une note ne dit pas tout de ce que nous savons faire. Une note ne dit pas tout de ce que nous savons faire. Obtenir 26 sur 60en mathématiques ne suffit pas à dire si nous sommes bons ou mauvais dans cette matière[20]. Nous souhaitons que nos points forts et les différences entre les élèves soient mieux pris en compte.

Nous proposons aussi que les compétences pratiques soient évaluées, et pas seulement les connaissances théoriques : *„An dat een och Praxis bewäert kritt. An net ëmmer nëmmen dat Theoretescht"*[21]. La place de l'oral fait également débat. Certains d'entre nous souhaitent qu'il compte davantage, parce que savoir communiquer est aussi une compétence utile dans la vie. D'autres soulignent les difficultés que cela peut représenter pour les élèves timides.

Nous demandons que les différences entre les élèves soient mieux prises en compte.

> *„Den Schulprogramm, dieser wird ungerecht gestaltet, denn nicht jeder ist in allem stark, man soll mehr Abwechslung in den Fächern haben, so dass jeder eine faire Möglichkeit hat um an Punkte zu kommen"*[22] (fille, 13-15 ans).

---

17 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

18 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Le professeur devrait déjà dire ce qui est plus important et sur quel critère on reçoit plus de points* ».

19 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *C'est alors beaucoup plus simple de comprendre le sujet et de réviser pour le test* ».

20 Propos exprimés par un jeune de 12 à 18 ans lors de l'atelier du 14 juillet sur les thèmes prioritaires.

21 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des jeunes de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Et que la pratique soit aussi évaluée. Et pas toujours seulement la théorie* ».

22 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Le programme scolaire est organisé de manière injuste, car tout le monde n'est pas fort dans tous les domaines ; il devrait y*

Être inclus tels que nous sommes

Nous pensons également aux difficultés particulières de certains enfants. *„Kinder mit LRS [Lese-Rechtschreib-Schwäche] haben es richtig schwer in der Schule"*[23] (garçon, 13-15 ans).

On pense aussi aux obstacles rencontrés par les enfants en situation de handicap ou neurodivergents. Certains d'entre nous s'inquiètent des possibilités de poursuivre leur parcours après l'école et de trouver une formation ou un travail[24].

Certains d'entre nous le disent à partir de leur propre situation : « *Quand l'école veut que je sois comme les autres enfants mais je suis TSA [trouble du spectre de l'autisme], j'ai un handicap invisible* » (garçon, 6-9 ans)[25] ; « *le personnel encadrant (école etc.) et même les médecins/thérapeutes ne prêtent pas vraiment attention aux spécificités de chaque enfant* (fille, 6-9 ans)[26]. L'inquiétude pour la suite est très concrète : « *Je trouve cela injuste de ne pas avoir les mêmes droits de travail que tous les jeunes. Il y a de longues listes d'attente pour avoir un emploi dans un atelier protégé et j'ai peur de me retrouver à la maison à 18 ans sans école et sans travail* » (garçon, 13-15 ans)[27].

Des règles et des sanctions que nous trouvons injustes

Certains d'entre nous trouvent injuste d'être punis avec toute la classe pour ce qu'ont fait quelques élèves. Nous évoquons aussi des différences de traitement et le favoritisme[28].

> *„Wenn die ganze Klasse bestraft wird, weil 2-3 Kinder nicht brav waren"*[29] (fille, 10-12 ans).

Certaines règles nous paraissent toucher à des besoins élémentaires : « *Nous, normalement, on n'a pas le droit d'aller aux toilettes pendant les cours. Je comprends qu'il y a des étudiants qui passent leur temps dehors en guise qu'ils vont aux toilettes, mais en interdisant les W.C. pendant les cours, on interdit un droit humain* » *(garçon, 16-18 ans)*[30]. D'autres décrivent des sanctions dont le sens nous échappe et que nous ne pouvons pas contester : « *J'ai des retenues où je dois nettoyer l'école juste à cause de mes retards alors qu'au début j'avais des retenues normales où je devais écrire. [...] je connais des gens qui sont aussi souvent en retard [...], mais qui reçoivent toujours des retenues normales et non nettoyage et ça je trouve une injustice. Sans parler du fait que j'étais dehors dans*

---

avoir davantage de variété dans les matières pour que chacun ait une possibilité équitable d'obtenir des points ».

23 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les enfants avec des difficultés de lecture et d'orthographe ont vraiment la vie dure à l'école* ».

24 Citations extraites du sondage 2026 de l'OKAJU.

25 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

26 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

27 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

28 Citations extraites du sondage 2026 de l'OKAJU (deux filles, 10 et 12 ans).

29 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand toute la classe est punie parce que deux ou trois enfants n'ont pas été sages* ».

30 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

-3° en nettoyant!! » (fille, 16-18 ans)[31]. Ce qui revient souvent, c'est que l'adulte a toujours raison : *„Lehrer werden immer im Recht sein, egal wie sehr das Kind es nicht wollte" (fille, 16-18 ans)*[32] ; *„Dass Schüler nicht das Recht haben, dem Lehrer auf etwas Falsches hinzuweisen" (fille, 16-18 ans)*[33].

En portugais, l'une de nous décrit une autre forme d'inégalité devant les règles : « *nos liceus têm tipo chefes ajudantes (alunas) em todas as salas e eu acho injusto que parece que os professores têm medo deles ou que elas têm mais vantagem* » (traduction : « *dans les lycées, il y a des sortes de cheffes assistantes (des élèves) dans toutes les classes, et je trouve injuste qu'on dirait que les professeurs ont peur d'elles ou qu'elles ont plus d'avantages* ») (fille, 13-15 ans)[34].

Nos langues et nos parcours ne nous donnent pas les mêmes possibilités

Nous nous interrogeons également sur l'orientation et le redoublement. Certains d'entre nous trouvent injuste qu'une difficulté dans une langue pèse sur le parcours d'un élève. Nous parlons aussi de l'aide à laquelle nous pouvons accéder quand nos parents ne maîtrisent pas les langues de l'école et de nos difficultés à assimiler certaines langues, dans un pays où le multilinguisme est roi.

> *„Ich habe Angst, dass mir durch das Französische viele Berufsmöglichkeiten entgehen"*[35] (garçon, 13-15 ans).

Nous relevons aussi ce que les langues font aux parcours de ceux qui arrivent : « *Faire redoubler un élève étranger, car son niveau de langue est inférieur à ses camarades nés dans le pays. Ceci montre une inégalité + exclusion. Or on devrait tout faire pour inclure, au plus vite, cet élève* » (fille, 16-18 ans)[36] ; « *Je trouve injuste le fait que les classes d'accueil ne soient pas plus intégrées, mélangées aux autres classes. (Ex. Projets scolaires, ...) » (fille, 16-18 ans)*[37]. Et dans l'autre sens : *„Ich finde es unfair, dass es in Luxemburg keine Deutsch/Luxemburgisch Klassen gibt, für Schüler die Probleme in anderen Sprachen haben wie Französisch oder Englisch" (garçon, 13-15 ans)*[38].

Moi, un jeune de 16 à 18 ans qui vient d'arriver au Luxembourg, je dis : "*Governmental language learning facilities are constantly overflooded even without young people. It is impossible to find language specialized school for me. It is very important, since I want to pass Luxembourgish test to get a passport in the*

---

31 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

32 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les professeurs auront toujours raison, même si l'enfant ne le voulait vraiment pas* ».

33 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Que les élèves n'aient pas le droit de signaler à un professeur quelque chose de faux* ».

34 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

35 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai peur que le français me fasse perdre beaucoup de possibilités professionnelles* ».

36 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

37 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

38 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je trouve injuste qu'au Luxembourg il n'y ait pas de classes en allemand/luxembourgeois pour les élèves qui ont des difficultés dans d'autres langues comme le français ou l'anglais* ».

future" (garçon, 16-18 ans)[39].

Pouvoir se tromper et demander de l'aide sans être rabaissés

Certains d'entre nous trouvent injuste de ne pas pouvoir demander de l'aide sans craindre la réaction des adultes.

> *« C'est injuste que je ne peux demander de l'aide à l'école sans craindre d'être rabaissée/dénigrée »*[40] (fille, 16-18 ans).

Les plus jeunes le voient autour d'eux : „*Kinder in meiner Klasse werden angebrüllt von der Lehrerin, wenn sie nicht so gut sind und sie verstehen nicht wieso" (garçon, 10-12 ans)*[41]. Au PLOMM, quand les animatrices de l'OKAJU nous ont lu des extraits du sondage sur des enseignants qui rabaissent et des éducateurs qui crient, certains d'entre nous ne s'y sont pas reconnus ; d'autres ont confirmé les cris[42].

Les plus grands décrivent des jugements qui blessent et l'impossibilité d'y répondre : « *Je déteste quand les profs croient, qu'ils croient de connaître toute notre vie et notre personne, et après nous jugent. Un enseignant dont je ne dirais pas son nom ici, a dit à une élève qu'elle n'a pas besoin du classique pour devenir une coiffeuse, cette élève ne veut pas devenir une coiffeuse, elle veut devenir une enseignante et ce professeur a blessé cette élève, car elle s'est mise à pleurer* » (garçon, 13-15 ans)[43] ; « *C'est injuste pour des autres jeunes quand un professeur n'est pas un bon professeur (il/elle donne des punitions pour des choses très simples, ou qu'ils n'enseignent pas bien, par exemple) et les étudiants ne peuvent pas dire leur opinion ou s'exprimer* » (fille, 16-18 ans)[44]. C'est aussi pour cela que nous avons recommandé, lors de l'atelier du 14 juillet, un tutorat où l'on peut parler de ses difficultés sans être jugé[45].

Les inégalités sociales

Beaucoup d'entre nous trouvent cela injuste que les enfants n'aient pas tous les mêmes moyens, ni les mêmes conditions de vie. Nous parlons des maisons, des livres, des vêtements, de la nourriture, mais aussi des possibilités d'aller à l'école, de passer du temps en famille, de partir en vacances ou de

---

39 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les structures publiques d'apprentissage des langues sont constamment saturées, même sans les jeunes. Il m'est impossible de trouver une école spécialisée en langues. C'est très important, parce que je veux réussir le test de luxembourgeois pour obtenir un passeport plus tard* ».

40 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

41 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Dans ma classe, des enfants se font hurler dessus par la maîtresse quand ils ne sont pas très bons, et ils ne comprennent pas pourquoi* ».

42 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 22 juillet 2026 au PLOMM (Wiltz) : réactions des enfants à la lecture d'extraits du sondage sur des enseignants qui rabaissent et des éducateurs qui crient.

43 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

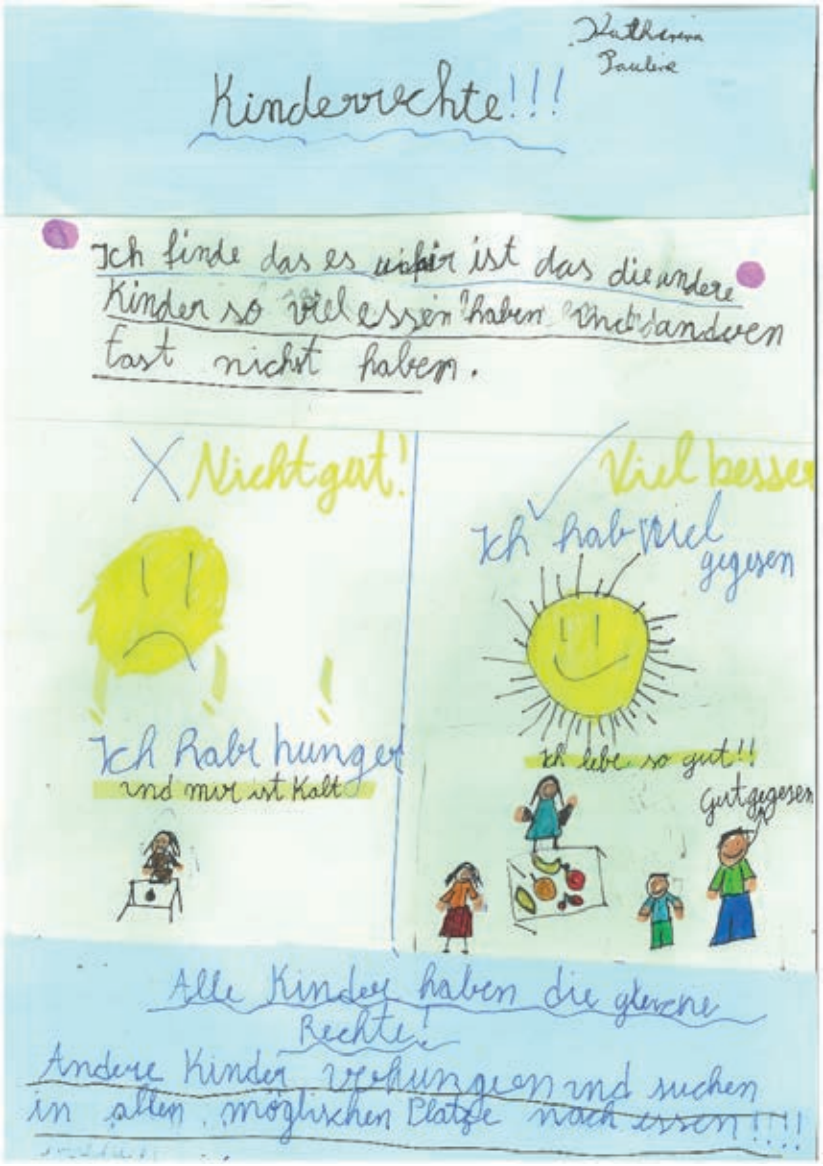
44 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

45 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

participer à des activités.

Pour les enfants, l'égalité des droits reste un idéal inachevé lorsque les conditions de vie diffèrent autant d'un enfant à l'autre.

Katherina et Pauline, deux d'entre nous, l'écrivent sous le titre *„Kinderrechte!!!" : „Ich finde, dass es unfair ist, dass die anderen Kinder so viel Essen haben und die anderen fast nichts haben"*[46]. Leur dessin oppose deux côtés : *„Nicht gut! Ich habe Hunger und mir ist kalt"* et *„Viel besser. Ich hab viel gegessen. Ich lebe so gut!!". Et elles concluent : „Alle Kinder haben die gleichen Rechte! Andere Kinder verhungern und suchen in allen möglichen Plätzen nach Essen!!!!"*[47].

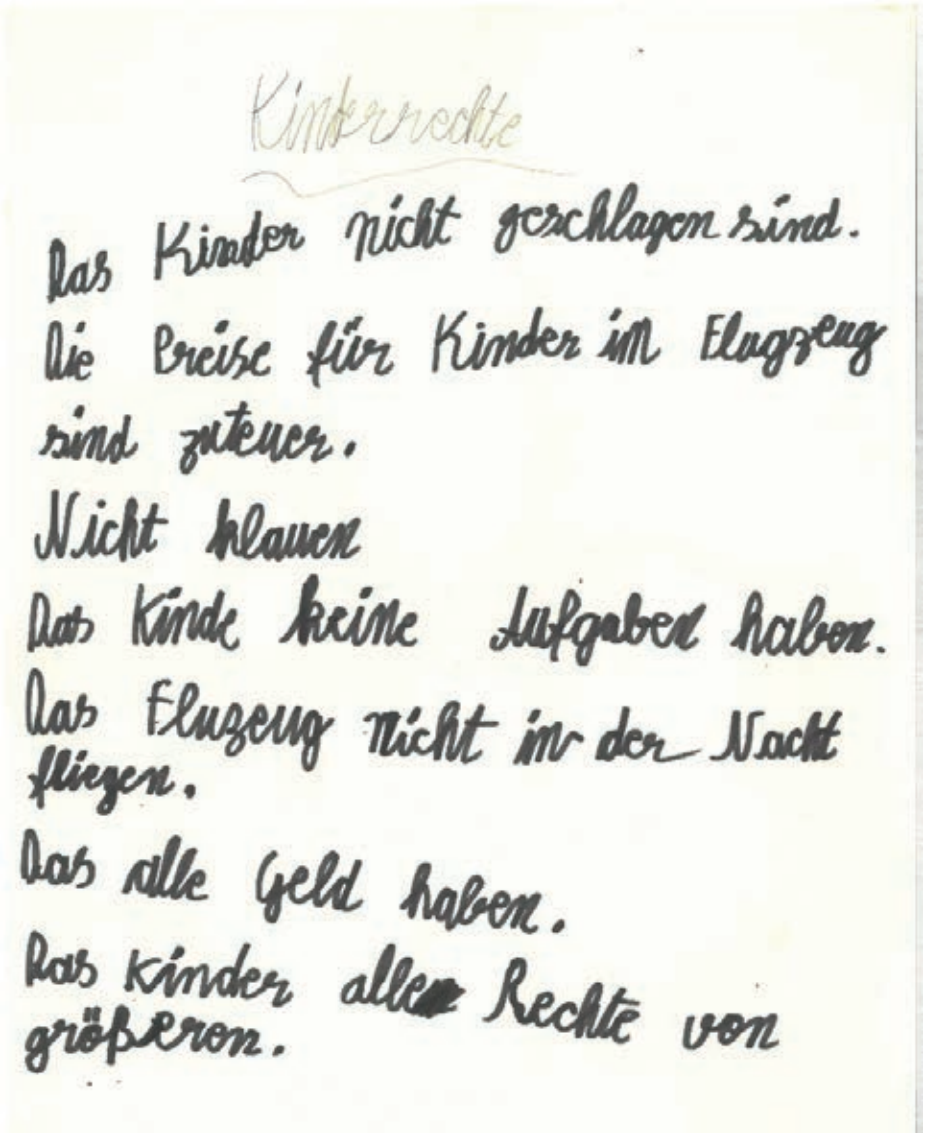


Img. 2.3.4 Dessin d'une fille de 8-9 ans du groupe « Coole 3.1 » (Ecole Sainte- Sophie).

46 Contribution de deux filles de 8-9 ans du groupe « *Coole 3.1* » de l'école Sainte-Sophie à l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traductions : « Je trouve que c'est injuste que les autres enfants aient autant à manger et que d'autres n'aient presque rien » ; « Pas bien ! J'ai faim et j'ai froid ».

47 Contributions du groupe « *Coole 3.1* », 12 enfants de 8 à 9 ans (3 garçons et 9 filles) de l'école Sainte-Sophie à l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traductions : « Bien mieux. J'ai beaucoup mangé. Je vis si bien !! » ; « Tous les enfants ont les mêmes droits ! D'autres

Dans la même classe, l'un d'entre nous écrit, sans signer, que les prix pour les enfants dans l'avion sont trop chers et souhaite „ *[d]ass alle Geld haben*"[48].



Img. 2.3.5 *Feuille manuscrite d'un enfant de 8-9 ans du groupe « Coole 3.1 » (Ecole Sainte-Sophie).*

Certains enfants ont beaucoup, d'autres n'ont rien

> *« C'est injuste qu'il y ait des enfants qui ont des grandes maisons avec des écrans et livres alors qu'il y a des enfants qui n'ont rien »*[49] (garçon, 6-9 ans).

enfants meurent de faim et cherchent de la nourriture dans tous les endroits possibles !!!! ».

48 Contribution du groupe « *Coole 3.1 », 12 enfants de 8 à 9 ans (3 garçons et 9 filles) de l'école Sainte-Sophie à l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traduction : « Que tout le monde ait de l'argent ».*

49 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

Nous pensons aussi aux enfants qui n'ont pas les moyens de se nourrir ou de s'habiller[50], aux différences de conditions dans lesquelles les enfants grandissent. *„[Ich finde es ungerecht,] [d]ass nicht alle Kinder gleich leben können, z. B. mit Gewalt aufwachsen, oder sie nicht alles leisten können, weil sie ärmer sind"*[51] (fille, 10-12 ans).

Avoir les mêmes possibilités d'aller à l'école et d'être avec sa famille

Les différences de moyens concernent aussi les possibilités d'apprendre et de passer du temps avec nos proches. Nous trouvons injuste que ces possibilités ne soient pas les mêmes pour tous les enfants.

> *« [C'est injuste…] que les enfants n'ont pas les mêmes moyens d'aller à l'école et de passer du temps avec leur famille »*[52] (garçon, 10-12 ans).

Au micro, un jeune de la Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf le résume : *„Duerch gréisstendeels Geld an aner Familljeproblemer hunn net all Jugendlecher oder Kanner d'Chance ze léieren, eng Ausbildung ze maachen, e gudden Ofschloss ze hunn"*[53].

Pouvoir partir en vacances et participer aux activités

Les vacances font également partie des différences que nous relevons. Certains d'entre nous sont tristes pour ceux qui ne peuvent pas partir[54].Nous parlons aussi des possibilités de faire du sport ou des activités artistiques. Avoir nous-mêmes eu cette chance ne nous empêche pas de trouver injuste que d'autres enfants n'y aient pas accès.

> *« Je pense que c'est très injuste que les jeunes n'aient pas tous les mêmes opportunités en termes de loisirs et d'activités. J'ai été chanceuse moi-même mais je pense que tous les enfants devraient pouvoir faire du sport et des arts, ce qui n'est pas toujours possible à cause de famille et de pouvoir financier »* (fille, 16-18 ans)[55]

50 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU : « *Y a des enfants qui ont pas les moyens de payer des vêtements ou à manger* » (fille, 13-15 ans).

51 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Que tous les enfants ne puissent pas vivre de la même manière, par exemple qu'ils grandissent dans la violence ou qu'ils ne puissent pas tout se permettre parce qu'ils sont plus pauvres* ».

52 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

53 Citation du montage sonore réalisé par 3 jeunes de 11 à 18 ans avec leur délégué à la protection de l'enfance (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf). Traduction : « À cause de l'argent surtout, et d'autres problèmes familiaux, tous les jeunes ou les enfants n'ont pas la chance d'apprendre, de se former, d'avoir un bon diplôme ».

54 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU : « *Je suis triste que certains enfants n'ont pas les moyens de partir en vacances* » (fille, 10-12 ans).

55 Réponse au sondage 2026 de l'OKAJU, citée intégralement ci-après.

Pouvoir participer quand nos parents ne peuvent pas nous accompagner

Le prix n'est pas le seul obstacle. Certains d'entre nous souhaitent faire davantage d'activités, mais leurs parents travaillent et ne peuvent pas les accompagner. Sans transport, les activités et les aides pour apprendre restent difficiles d'accès[56].

> *"I want to do more extra activities afterschool, but my parents are working and can't take me to the extra activities and there is no transport we can use, this also affects to the helps to learn or helps for my [G]erman, as some kids their parents are [G]erman speakers and mine are not, and the kids of my class have an advantage and I cannot recover that difference, even paying because there is no transport for extra activities"* (garçon, 10-12 ans)[57].

Avoir un lieu de vie où nous pouvons vivre en famille

Nous parlons aussi de nos lieux de vie. « *Je veux une maison* »[58], évoque une fille de 6 à 9 ans. Une autre souhaite quitter son lieu d'hébergement collectif pour avoir une maison. Elle décrit une vie dans une seule chambre et des espaces partagés pour la cuisine, les toilettes et la salle de bain.

Une vision d'égalité

Certains d'entre nous imaginent aussi un monde où il n'y aurait plus de pauvres ni de riches[59]...

Dans un foyer pour réfugiés : des activités supprimées et des règles que nous subissons

Nous, les enfants et les jeunes qui vivons dans des structures d'hébergement pour personnes réfugiées, avons rencontré l'OKAJU à différents endroits. Ce que nous trouvons injuste, c'est d'abord qu'on nous retire ce qui compte le plus pour nous.

Quand on était à une fête pour enfants au Parc Merveilleux à Bettembourg, on a abordé l'Ombudsman pour les enfants et les adolescents pour lui parler de nos problèmes. L'OKAJU est ensuite venu sur place dans nos structures à Ettelbrück et à Diekirch pour nous aider à écrire au ministre de l'Education, pour lui faire part de la suppression des activités et de l'aide aux devoirs, et lui dire combien nous avons besoin de ces moments[1]. Cela nous a bien aidé, car

---

56 Réponse au sondage 2026 de l'OKAJU, citée intégralement ci-après.

57 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je veux faire plus d'activités après l'école, mais mes parents travaillent et ne peuvent pas m'y conduire, et il n'y a pas de transport que nous puissions utiliser ; cela touche aussi les aides pour apprendre ou pour mon allemand, parce que les parents de certains enfants parlent allemand et pas les miens, et les enfants de ma classe ont un avantage que je ne peux pas rattraper, même en payant, parce qu'il n'y a pas de transport pour les activités* ».

58 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

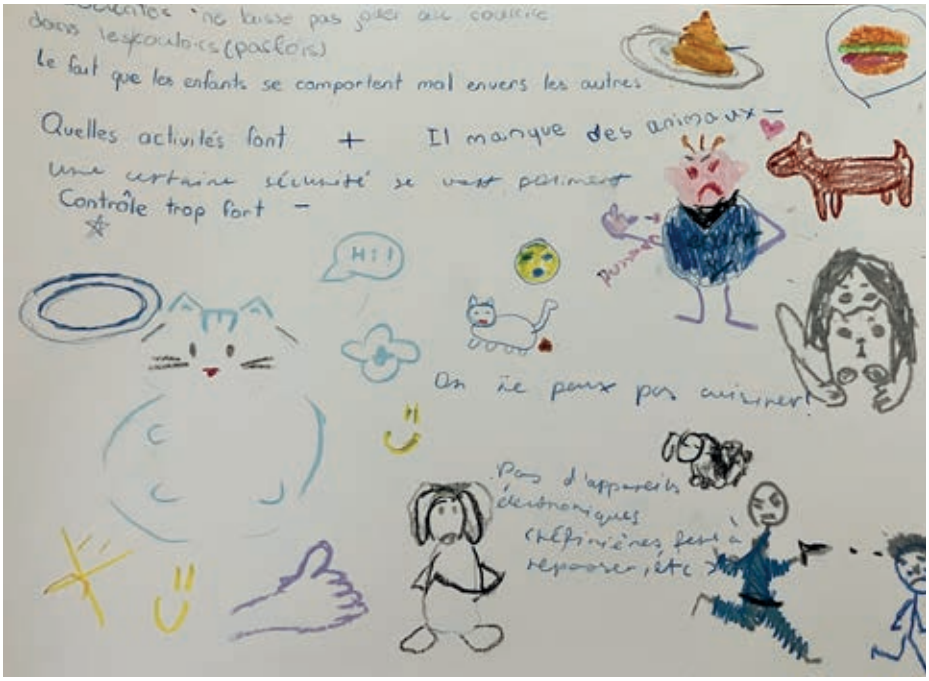
59 Message écrit sur les toiles « *Messages de paix et de changement* » lors des ateliers sur les thèmes prioritaires, juillet 2026 : „*Es gibt keine armen und keine reichen Leute mehr*". Traduction : « *Il n'y a plus de pauvres ni de riches* ».

quelques mois plus tard, les activités et l'aide aux devoirs ont repris leur cours.

Autres injustices que nous exprimons : on aimerait bien pouvoir rentrer chez nous lorsque nos parents sont absents, sans devoir attendre dehors… A Diekirch, notre salle commune est restée fermée pendant longtemps…

Les enfants décrivent un quotidien marqué par de nombreuses contraintes sur lesquelles ils ont peu de prise

Au Bâtiment T, sur nos affiches, nous avons écrit ce qui nous fâche : « *Contrôle trop fort* », « *On ne peut pas cuisiner* », « *Pas d'appareils électroniques* », « *Les sécurités ne nous laissent pas jouer dans les couloirs (parfois)* », « *Le manger de la cantine n'est pas bon* », « *j'aime pas les cafards, car les cafards viennent dans nos chambres* »[60]. Les cafards sont dessinés sur presque toutes nos affiches. Nous ne décidons ni de ce que nous mangeons, ni des horaires, ni des règles de la maison ; les autres enfants, eux, peuvent cuisiner avec leurs parents et inviter des amis.

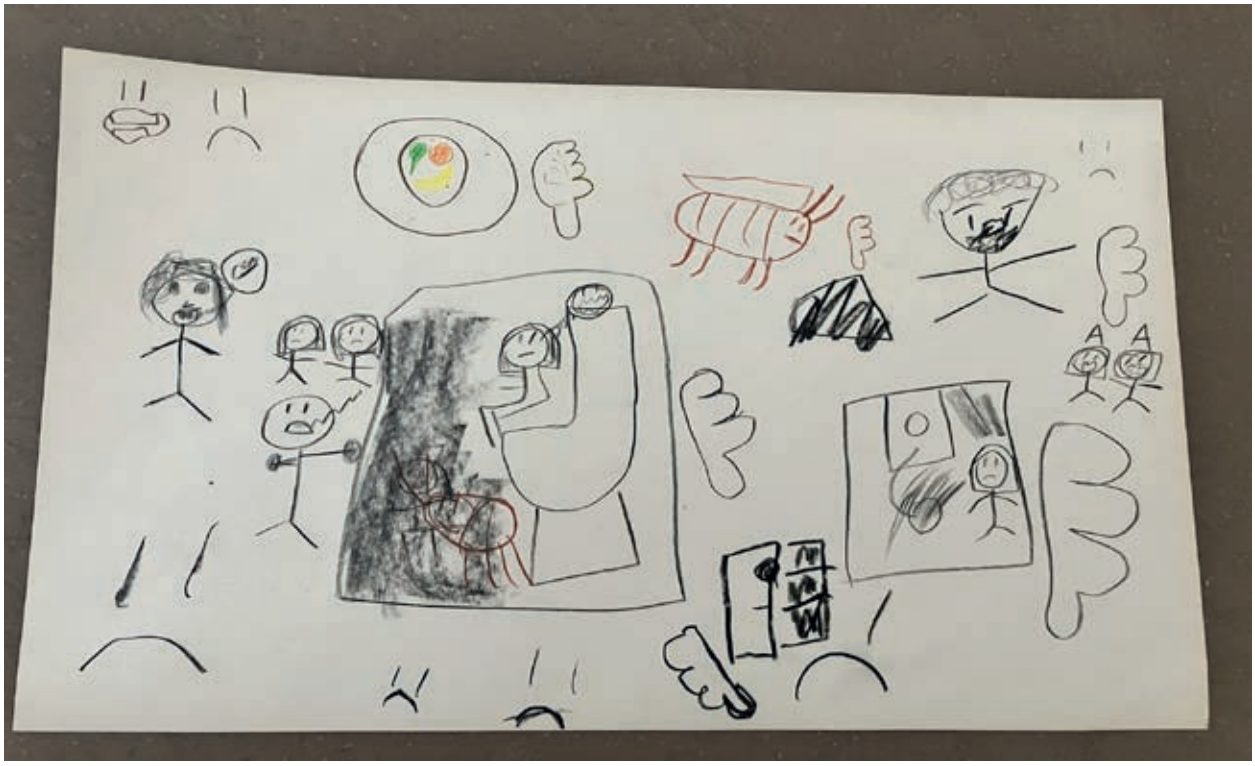


Img. 2.3.6 Affiche réalisée par des enfants et des jeunes lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026.

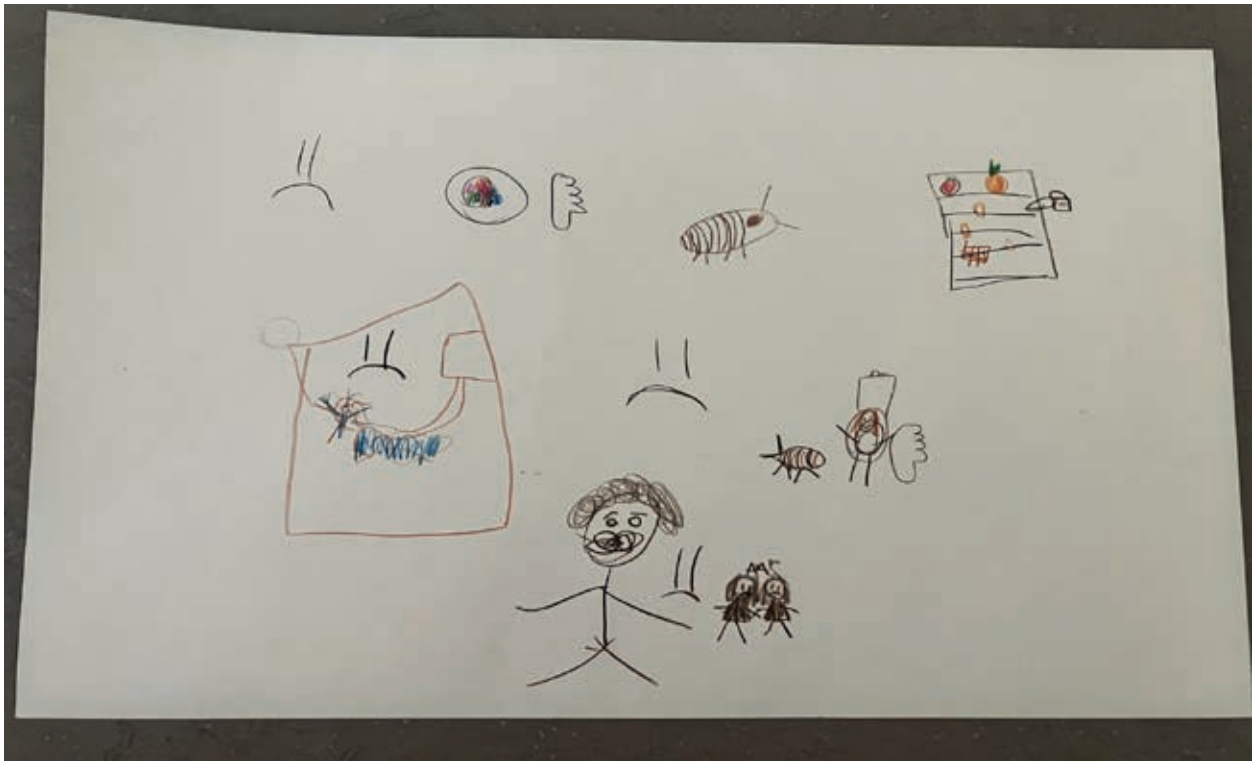
Sur nos dessins, les mêmes choses reviennent : le cafard, l'assiette de la cantine avec le pouce baissé, les visages tristes, un adulte qui crie sur des enfants. L'un d'entre nous l'a écrit dans sa langue : „Мне не нравится еда в столовой“[61], qui se traduit par : « *Je n'aime pas la nourriture à la cantine* ».

60 Atelier et rencontres de l'OKAJU avec des enfants et des jeunes vivant dans des structures d'hébergement pour personnes réfugiées (ONA) : Ettelbruck, 5 décembre 2025 (13 enfants et jeunes de 10 à 17 ans) ; Diekirch, 12 décembre 2025 (12 enfants et jeunes de 9 à 17 ans) ; Bâtiment T, 16 juin 2026 (25 enfants et jeunes). Les rencontres d'enfants dans les structures d'Ettelbruck et de Diekirch font suite à des plaintes concernant l'arrêt d'activités socio-éducatives. Voir aussi le chapitre sur le bonheur, le chapitre sur les inquiétudes et, dans le rapport d'activités, les saisines concernant ces structures.

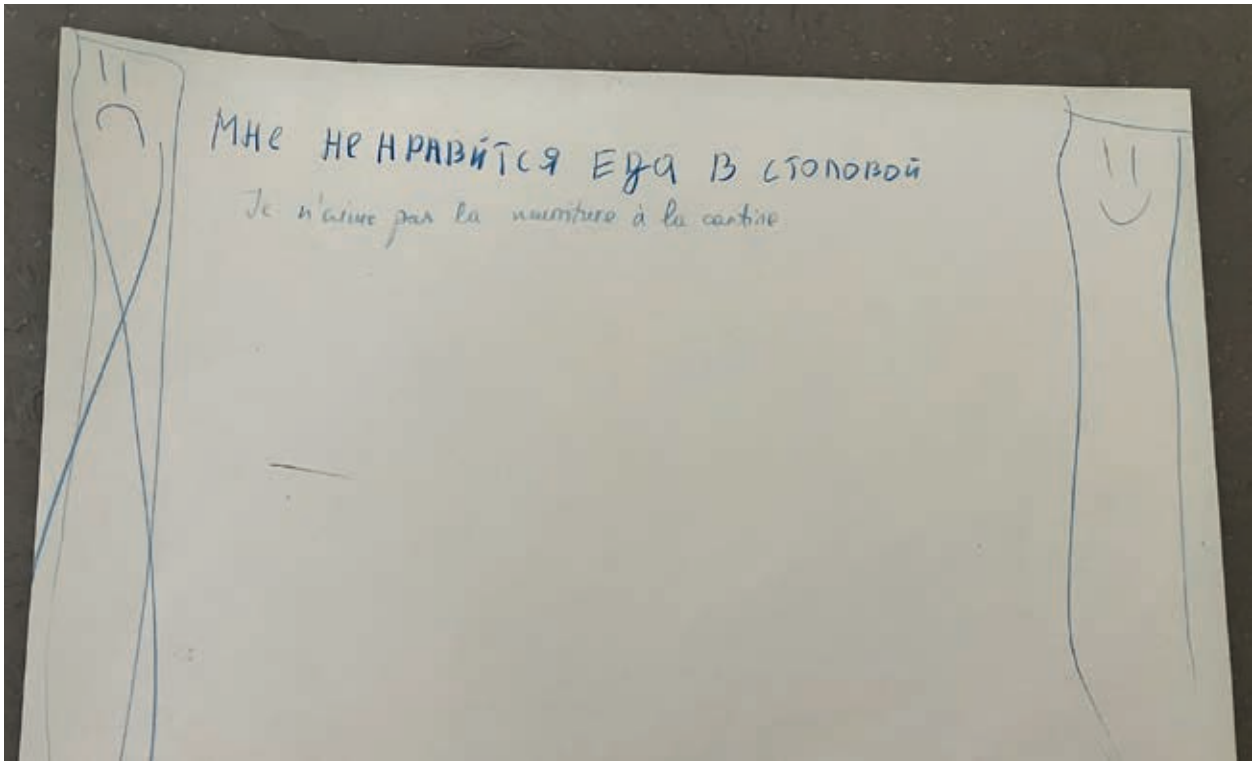
61 Dessins et textes réalisés par des enfants et des jeunes lors de l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026.



Img. 2.3.7 *Dessin réalisé par une fille, atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026 : cafards, cantine, visages tristes.*



Img. 2.3.8 *Dessin réalisé par une fille à l'atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026 : cafards, nourriture, un adulte qui crie.*



Img. 2.3.9 „Мне не нравится еда в столовой" – *« Je n'aime pas la nourriture à la cantine », atelier de l'OKAJU au Bâtiment T, 16 juin 2026.*

L'adultisme

Certains d'entre nous trouvent injuste que les adultes nous considèrent comme des rebelles ou pensent que nous ne savons rien parce que nous sommes adolescents.

> *"Adults or older people always think we teenagers are rebels and we don't know anything, but I think we teenagers/young people are more sane than a few other older people"*[62] (fille, 16-18 ans).

Être plus jeune ne signifie pas, à nos yeux, être moins raisonnable qu'un adulte.

Nous écouter sans décider d'avance que nous ne savons rien

Cela concerne aussi les plus jeunes d'entre nous. Il est injuste que…

> *„Wenn wir etwas sagen, manche Erwachsene uns nicht zuhören, weil sie denken wir wüssten nichts"*[63] (fille, 10-12 ans)

62 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les adultes ou les personnes plus âgées pensent toujours que nous, les adolescents, sommes des rebelles et que nous ne savons rien, mais je pense que nous, les adolescents et les jeunes, sommes plus raisonnables que certaines personnes plus âgées* ».

63 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Lorsque nous disons quelque chose, certains adultes ne nous écoutent pas parce qu'ils pensent que nous ne savons rien* ».

„Wir werden oft anders behandelt, nur weil wir Kinder/Jugendliche sind"[64] (fille, 13-15 ans).

Certains d'entre nous parlent de la manière dont nos difficultés sont accueillies. Les adultes nous disent des trucs comme : *„dir sidd Teenies, dat geet schonn eriwwer"*[65] et *„du bass nach ze jonk fir richteg Probleemer ze hunn"*[66] (fille, 16-18 ans). Notre âge sert ici à minimiser nos difficultés, à invalider nos soucis.

Donner notre avis et participer aux décisions qui nous concernent

Lorsqu'ils signalent un problème ou formulent une demande, les enfants attendent une écoute réelle et une réponse.

Notre place dans les décisions se joue aussi à la maison. « *Que je ne peux pas donner mon avis chez papa* »[67] (fille, 10-12 ans). *„Ich finde, dass jeder gleich behandelt werden soll und dass jeder mitbestimmen darf, wenn es um ihn geht"*[68] (fille, 13-15 ans).

Les plus jeunes d'entre nous le disent avec leurs mots. À l'école Sainte-Sophie, un enfant de 8-9 ans demande simplement „[d]*ass Kinder alle Rechte von Größeren haben*"[69].

Nous parlons également de demandes déjà exprimées mais qui ne semblent pas entendues : *„[dass] keen Handball an der Schoul gespillt gëtt, obwuel mer scho laang froen, et gëtt net op eis gelauschtert"*[70] (garçon, 6-9 ans). Lorsqu'on nous demande de signaler un problème, nous trouvons injuste de nous entendre reprocher de ne rien avoir dit alors que nous l'avons déjà fait : *„Mee mir hate jo scho gesot!"*[71].

Le respect doit aussi aller des adultes vers nous

C'est injuste … *« qu'on nous apprenne à respecter les adultes/aînés sans qu'ils n'aient besoin de nous respecter »* (fille, 16-18 ans)[72]. *"We often get treated like we are 5 years old, or are given no respect, but every adult demands it"*[73] (garçon, 16-18 ans).

Nous, les jeunes de 12 à 18 ans, demandons que les enseignants nous parlent

64 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Nous sommes souvent traités différemment, simplement parce que nous sommes des enfants ou des jeunes* ».

65 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Vous êtes des ados, cela finira par passer* ».

66 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Tu es encore trop jeune pour avoir de vrais problèmes* ».

67 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

68 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je trouve que chacun devrait être traité de la même manière et pouvoir participer aux décisions lorsqu'elles le concernent* ».

69 Contribution du groupe « *Coole 3.1* », *12 enfants de 8 à 9 ans (3 garçons et 9 filles) de l'école Sainte-Sophie à l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traduction : « Que les enfants aient tous les droits des grands* ».

70 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Qu'on ne joue pas au handball à l'école, alors que nous le demandons depuis longtemps ; on ne nous écoute pas* ».

71 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 21 juillet 2026 ; transcription des échanges. Traduction : « *Mais nous l'avions déjà dit !* ».

72 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

73 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Nous sommes souvent traités comme si nous avions 5 ans, ou sans aucun respect, alors que chaque adulte l'exige* ».

comme ils parleraient à des adultes[74]. Nous demandons aussi de pouvoir nous plaindre de leurs retards : *„Awer och datt ee gläichgestallt gëtt, wann zum Beispill de Prof sech verspéit, da kënne mir eis och do beschwéieren"*[75].

„Verschidde Proffe si respektlos"[76], avons-nous dit aussi. Nos retards donnent lieu à des reproches ou à des sanctions, ceux des enseignants restent sans conséquence, et nous n'avons pas de moyen de le faire reconnaître comme un problème. L'un de nous décrit des cours où nous devons recopier ce qui est projeté au tableau pendant que l'enseignant « *joue* » sur son téléphone[77]. Dans le sondage, certains d'entre nous ajoutent que, même quand un adulte nous soutient, cela ne suffit pas : « *une prof dans notre classe nous a dit d'apprendre pour un test de 60 points 5 textes précisément, et je trouve que c'est un manque de respect et encore plus injuste que notre régente n'a rien pu faire pour empêcher cela* » (fille, 16-18 ans)[78]. Nous avons proposé des lignes directrices claires, des observations de cours, y compris non annoncées, un regard extérieur sur ce qui se passe en classe, un tutorat où l'on peut parler de ses difficultés et des moyens accessibles de signaler un problème[79].

De nombreux enfants et jeunes ont le sentiment que leur participation reste symbolique.

Ce que nous avons dit dans les ateliers sur les relations entre enfants et adultes

Nous, 54 élèves de 10 à 12 ans de quatre écoles (Sainte-Sophie, Bettembourg, EIMAB et Parc Hosingen) et six jeunes de 15 à 25 ans, avons aussi parlé avec l'OKAJU de ce qui nous est désagréable avec les adultes : « *Quand ils nous crient dessus* », « *Quand ils font des promesses qu'ils ne tiennent pas* », quand on nous dit *„du muss dat maachen"* sans nous expliquer pourquoi, ou « *Quand les enseignants manifestent leur pouvoir* ». Les plus grands se souviennent de phrases comme *„Dir sitt JUST Schüler, dir hutt näischt ze soen"*[80]. À la fin des ateliers, nous avons collé des gommettes sur une affiche : 50 d'entre nous ont déjà voulu donner leur avis ou se plaindre, n'ont pas été écoutés et rien n'a

74 *„Mat eis esou schwätze wéi si och mat Erwuessene géife schwätzen"* (traduction : « *Nous parler comme ils parleraient à des adultes* »). Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges.

75 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Mais aussi qu'on soit mis sur un pied d'égalité : si, par exemple, le professeur est en retard, que nous puissions aussi nous en plaindre* ».

76 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Certains professeurs sont irrespectueux* ».

77 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

78 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

79 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

80 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs « *Adultisme* » : *quatre ateliers avec 54 élèves de 10 à 12 ans (cycle 4.2) des écoles Sainte-Sophie, Bettembourg, EIMAB (Mersch) et Parc Hosingen, un atelier avec six jeunes de 15 à 25 ans (septembre 2026) et un atelier avec des professionnels ; citations reproduites telles quelles. Voir le chapitre consacré à l'adultisme. Traductions : « tu dois faire ça » ; « Vous n'êtes QUE des élèves, vous n'avez rien à dire* ».

changé[81]. Les jeunes parlent de « *participation alibi* » : on nous invite pour la photo, pas pour décider. Un focus sur l'adultisme, basé sur des consultations d'enfants, de jeunes et de professionnels, se trouve au chapitre B. Le rapport complet des consultations est téléchargeable ici.

Renforcer notre influence sur les décisions politiques

„Warum haben Jugendliche so wenig Mitbestimmungsrecht in allem?"[82] (fille, 13-15 ans). Certains d'entre nous évoquent aussi le fait de devoir faire grève pour obtenir quelque chose, le poids des personnes plus âgées dans les décisions sur notre avenir et le désir d'abaisser l'âge de vote.

Nous proposons de renforcer le *Jugendparlament* (Parlement des jeunes), en lui donnant davantage d'influence politique : *„d'Jugendparlament soll e bësse méi Afloss hunn"*[83]. Nous proposons aussi de mieux associer la Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg (CNEL) aux décisions politiques[84]. Certains d'entre nous proposent de pouvoir voter dès 16 ans ; d'autres s'interrogent sur l'information nécessaire pour voter. Nous n'avons pas tous le même avis sur l'abaissement de l'âge du vote.

Pouvoir participer sans déjà connaître les bons réseaux

Certains d'entre nous soulignent que les possibilités d'engagement restent surtout connues de ceux qui fréquentent déjà ces milieux.

> *« Les possibilités d'engagement, bien qu'existantes, sont trop méconnues du grand public »* (garçon, 16-18 ans)[85].

81 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs « *Adultisme* » : *quatre ateliers avec 54 élèves de 10 à 12 ans (cycle 4.2) des écoles Sainte-Sophie, Bettembourg, EIMAB (Mersch) et Parc Hosingen, un atelier avec six jeunes de 15 à 25 ans (septembre 2026) et un atelier avec des professionnels ; citations reproduites telles quelles. Voir le chapitre consacré à l'adultisme.*

82 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Pourquoi les jeunes ont-ils si peu le droit de participer aux décisions dans tous les domaines ?* ».

83 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Le Parlement des jeunes devrait avoir un peu plus d'influence* ».

84 Ibid.

85 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

„Fragt man jedoch Jugendliche, was die CNEL eigentlich macht, wissen das die wenigsten"

Moi, Benjamin, 17 ans : „Schüler sind die Zukunft"

Être écoutés ne suffit pas : nous attendons aussi des réponses et des changements.

Moi, Benjamin, 17 ans, j'ai envoyé à l'OKAJU un article intitulé *„Schüler sind die Zukunft – daher müssen Änderungen folgen!"*. Dans presque chaque classe, nous élisons des délégués, et dans les lycées il existe des comités d'élèves ; pourtant, beaucoup d'élèves ne connaissent pas du tout la véritable signification et la fonction de ces organisations : *„viele Schülerinnen und Schüler kennen die eigentliche Bedeutung und Funktion dieser Organisationen gar nicht"*. *„Fragt man jedoch Jugendliche, was die CNEL eigentlich macht, wissen das die wenigsten"*[86]. Je propose que le comité des élèves se présente dès le premier jour de 7e et que les ateliers de démocratie du *Zentrum fir politesch Bildung* soient davantage utilisés. Il ne nous manque pas seulement des informations, il nous manque aussi des suites : *„häufig folgen auf ein Anhören keine konkreten Taten"*. Avant de modifier le système scolaire ou d'introduire des nouveautés, il faut parler avec les comités d'élèves, car les véritables experts, ce sont les élèves. Et il ne faut pas en rester à une réunion : je propose de tester les propositions concrètes dans de petits groupes pendant une semaine, puis de recueillir nos avis par questionnaire ; beaucoup de mes camarades n'ont par exemple pas compris l'introduction de l'Edupass. Il faut aussi des rencontres régulières entre les représentants des élèves et la direction, la CNEL, Restopolis et le ministère. En retour, nous, les représentants, devons écouter nos camarades et les informer régulièrement de ce que nous faisons.

Nos réponses ne s'arrêtent pas à l'école, aux inégalités sociales et à la place que les adultes nous accordent—nous imposent. Nous évoquons aussi le harcèlement, les injustices dans le monde, les règles différentes selon les personnes, le manque d'écoute, les discriminations et l'attention reçue dans la famille[87].

86 Benjamin G., 17 ans, *„Schüler sind die Zukunft – daher müssen Änderungen folgen!"*, article transmis à titre individuel dans le cadre de l'appel à participation 2026 de l'OKAJU. Traductions : « *Les élèves sont l'avenir – des changements doivent donc suivre !* » ; « *Mais si l'on demande aux jeunes ce que fait réellement la CNEL, très peu le savent* ».

87 Sondage OKAJU 2026, Q7 : graphique de codage fourni, base de 512 réponses exploitables. Effectifs et pourcentages arrondis repris de ce graphique, sans nouveau calcul à partir des 1 172 participants. Les exemples sont rapprochés des thèmes pour la rédaction, sans nouvelle opération de codage individuel. La catégorie « *Autre* » compte 55 mentions (11%) et ne constitue pas, à elle seule, un thème homogène.

Schüler sind die Zukunft – daher müssen Änderungen folgen!

Kinder und Jugendliche dürfen in der Politik aktuell kaum aktiv mitgestalten, obwohl sie die Zukunft von morgen sind. Daher muss sich in der luxemburgischen Politik etwas ändern, um den Anforderungen des Jahres 2026 und der nächsten Generation gerecht zu werden. Zudem engagieren sich Jugendliche immer städtischer und stärker für politische Themen. Dabei stellt sich die Frage, wie eine wirksame Einbeziehung der Jugend in Zukunft aussehen kann und wie verhindert wird, dass Meinungsmache über Social Media und andere Medien unreflektiert übernommen wird. Das Ziel muss sein, dass Jugendliche Entscheidungen treffen, die auf echten Fakten basieren und ihnen nicht von anderen vorgegaukelt werden. Mit der Frage, wie eine Zukunft aussieht, in der Heranwachsende aktiv mitbestimmen können, beschäftigt sich dieser Beitrag.

In so gut wie jeder Klasse werden Klassensprecher gewählt und an den Gymnasien gibt es Schülerausschüsse, doch viele Schülerinnen und Schüler kennen die eigentliche Bedeutung und Funktion dieser Organisationen gar nicht. Ein wichtiges Gremium ist beispielsweise die CNEL, die Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg, die sich regelmäßig mit Vertretern aller Schülerausschüsse des Landes trifft. Fragt man jedoch Jugendliche, was die CNEL eigentlich macht, wissen das die wenigsten. Mein erster Vorschlag lautet daher, dass Jugendliche mehr über die Politik in Luxemburg, die Parteien und vor allem über ihre eigenen Schülervertretungen erfahren müssen. Ein solches Kennenlernen könnte beispielsweise direkt am ersten Schultag der 7e stattfinden, indem sich der Schülerausschuss kurz vorstellt und seine Aufgaben klar aufzeigt. Zudem sollten die aufklärenden Demokratie-Workshops des Zentrum fir politesch Bildung, kurz ZpB, noch stärker gefördert und genutzt werden.

Den Jugendlichen fehlt es jedoch nicht nur an Wissen, sondern oft auch an Gehör, denn häufig folgen auf ein Anhören keine konkreten Taten. Bevor Änderungen am Bildungssystem vorgenommen oder Neuerungen an Schulen eingeführt werden, muss daher zwingend das Gespräch mit den Ausschüssen gesucht werden. Weder Schüler noch Erwachsene blicken durch die Vielzahl an aktuellen und neuen Schulreformen immer vollständig durch. Genau an dieser Stelle müssen die eigentlichen Experten einbezogen werden, nämlich die Schülerinnen und Schüler selbst. Dabei darf es keinesfalls bei einer einfachen Anhörung während einer Sitzung bleiben. Vielmehr sollten konkrete Vorschläge in kleinen Testgruppen über eine Woche hinweg im Schulalltag ausprobiert werden, woraufhin die Teilnehmenden einen Fragebogen ausfüllen. So wird direkt sichtbar, was in der Praxis funktioniert und welche Änderungen besser nicht in Kraft treten sollten. Mir persönlich sind hierbei bereits Missverständnisse aufgefallen, da es vielen Mitschülern schwergefallen ist, Neuerungen wie die Einführung des Edupasses nachzuvollziehen oder das dahinterstehende System zu verstehen.

Dass Reformen oft eingeführt werden, ohne Lernende frühzeitig einzubinden oder ihnen zu vermitteln, wie Politik und das Bildungssystem funktionieren, betrifft sehr viele Jugendliche. Die Schülervertretung, sprich der Schülerausschuss, muss daher deutlich städtischer und aktiver in die Arbeit der Schulleitung einbezogen werden. Es braucht regelmäßige Treffen zwischen den Schülervertretern und der Direktion, der CNEL, Restopolis, dem Bildungsministerium sowie weiteren Organisationen, die an der Schulgestaltung beteiligt sind. Nur so kann aktiv auf Probleme aufmerksam gemacht und gemeinsam an Lösungen gearbeitet werden. Wichtig ist dabei, dass Jugendliche nicht nur angehört werden, sondern aktiv mitgestalten, etwa bei der Ausarbeitung von Kampagnen oder durch die Teilnahme an internen Konferenzen wie dem Klassenrat. Im Gegenzug stehen aber auch die Schülervertreter in der Pflicht, ihren Mitschülerinnen und Mitschülern aktiv zuzuhören und diese regelmäßig über Neuerungen zu informieren.

Schlussendlich müssen Jugendliche in die Pflicht genommen werden, damit unsere Demokratie lebendig bleibt. Immerhin werden unsere Kinder irgendwann erwachsen und genau aus diesem Grund müssen sie über die Welt von morgen schon heute mitbestimmen können. Mehr Einbeziehung, echte Mitbestimmungsrechte und transparente Informationen von Anfang an über die Arbeit der CNEL, der Schülerausschüsse und der Politik sind unverzichtbar für eine Zukunft, in der auch die jüngste Generation mitgestalten und aktiv teilnehmen kann.

Img. 2.3.10 Autres formes d'injustices dans nos vies.

Harcèlement et violences : être protégés et crus quand nous parlons

Certains d'entre nous confient qu'ils trouvent injuste que des violences ou du harcèlement continuent alors que les adultes ont été alertés. Nous attendons qu'ils interviennent, au lieu de nous laisser seuls face à la situation[88].

> *„Wenn andere schlagen und die Lehrer nichts machen"* (garçon, 6-9 ans)[89].

Les plus jeunes d'entre nous le demandent aussi avec leurs mots : *„Dass Kinder nicht geschlagen [werden]"*, écrit un enfant de 8 ou 9 ans de l'école Sainte-Sophie[90] ; à la maison relais, les enfants de 3 à 6 ans ont écrit *„Schloen"* sur leur affiche des injustices[91]. Sur nos toiles de messages, nous avons résumé ce que nous attendons : *„Mateneen géint d'Gewalt"*[92].

Moi, une fille de 8-9 ans, j'ai écrit : „[d]*ass Eltern uns nicht schlagen dürfen. Und die Kinder haben das Recht, dass sie gut behandelt werden".* Puis j'ai raconté ce qui se passe chez moi : *„In meiner Familie wird immer geschrien und noch dabei geschlagen". J'ai aussi écrit que „Kinder haben das Recht eine Familie zu haben"* et, dans les cœurs dessinés autour de mon texte, *„mein Leben ist okay" et „danke für mein Leben Mama Papa"*[93]. Les deux sont vrais en même temps : nous pouvons aimer notre famille et trouver injuste qu'on y crie et qu'on y frappe.[94]

Nous, les jeunes de 12 à 18 ans, avons également demandé que les signalements des élèves soient pris au sérieux, y compris lorsqu'un adulte est mis en cause. Nous souhaitons une intervention rapide, de l'aide et un suivi après avoir parlé[95].

Nous avons parlé de notre crainte d'enseignants que nous avons qualifiés de « *pédophiles* ». Ce que nous demandons, c'est que l'on examine ce que disent les élèves au lieu de défendre d'emblée l'adulte : *„ech fannen [een] misst [deem] méi nogoen an de Schüler, an wierklech nolauschteren, an net einfach soen,*

---

88 Synthèse de réponses au sondage 2026 de l'OKAJU (garçons, 6-15 ans).

89 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand d'autres frappent et que les professeurs ne font rien* ».

90 Contribution du groupe « *Coole 3.1* », *12 enfants de 8 à 9 ans (3 garçons et 9 filles) de l'école Sainte-Sophie à l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traduction : « Que les enfants ne soient pas frappés* ».

91 Affiche *„Dat fannen mir ongerecht"* réalisée par 25 enfants de 3 à 6 ans de la maison relais Haus vun de Kanner (Inter-actions), dans le cadre de l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *frapper* ».

92 Message écrit sur les toiles « *Messages de paix* », *de changement, lors des ateliers sur les thèmes prioritaires, juillet 2026. Traduction : « Ensemble contre la violence* ».

93 Réponse *à l'appel à contributions 2026 de l'OKAJU. Traductions : « Que les parents n'ont pas le droit de nous frapper. Et les enfants ont le droit d'être bien traités » ; « Dans ma famille, on crie tout le temps et en plus on frappe » ; « les enfants ont le droit d'avoir une famille » ; « ma vie est okay », « merci pour ma vie, maman, papa* ».

94 Suite à la réception de ce dessin, l'OKAJU a entrepris des démarches pour venir en aide à cet enfant.

95 Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet : protection, violences, harcèlement et examen des signalements mettant en cause des adultes.

Être protégés, c'est pouvoir parler sans avoir peur de ne pas être cru.

oh nee, et ass een Ugestalltene vun eis, dee géif dat ni maachen"[96]. Pour ceux qui ont commis de tels actes, nous sommes clairs : *„ech fannen déi Leit sollten ni méi eppes mat Kanner ze dinn hunn"*[97]. Nous craignons aussi que le harcèlement soit minimisé ou traité trop tard. L'un de nous a rappelé l'histoire de Louis, en France, qui avait alerté sur le harcèlement qu'il subissait avant d'être tué ; une autre raconte que sa mère, enseignante, a alerté plusieurs fois des assistantes sociales sans qu'il ne se passe rien. *„et gëtt réischt eppes gemaach, wann d'Kand [...] eppes seet, dass e sech wëll selwer eppes undoen"*[98].

Le sondage dit la même chose, dès l'école fondamentale : *„Mein Lehrer zweifelt an meinen Aussagen und glaubt anderen Kindern mehr, die Kinder werden nicht gerecht und gleich behandelt" (fille, 6-9 ans)*[99]. Un plus grand décrit ce qui se passe quand les adultes de l'école ne veulent pas savoir : „[w]*enn Lehrer oder Direktoren einem nicht helfen wollen, Dinge die passiert sind versuchen zu vertuschen. Oder sie versuchen einem Angst zu machen, weil sie Dinge hören wollen, die so aber nicht stimmen. Ich kann nur das sagen was auch stimmt und dabei bleibe ich. Und ich finde es auch nicht gut, wenn man ständig [aus dem] Unterricht geholt wird und ständig die gleichen Fragen gestellt bekommt, ohne dass meine Eltern dabei sind" (garçon, 13-15 ans)*[100]. « *Les enfants ont besoin d'être entendus et aidés », résume l'un d'entre nous à propos des violences « dans les crèches, les écoles et même chez eux » (garçon, 13-15 ans)*[101].

L'un de nous parle pour un camarade qui ne va presque plus à l'école : "*What I think he might say: I can't go to school at all 3 days of the week and can only go if a parent is with me for the other 2 days of the week and no one from the state has come to check on me or my parents*" (garçon, 10-12 ans)[102].

Au PLOMM, nous avons aussi parlé avec les animatrices de l'OKAJU des moqueries liées à la différence et de la diffusion d'images humiliantes. Un exemple de cyberharcèlement était inventé pour expliquer ce mécanisme, et non pour

96 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *je trouve qu'on devrait davantage examiner ce que disent les élèves et vraiment les écouter, et pas simplement dire : "oh non, c'est un de nos employés, il ne ferait jamais ça"* ».

97 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *je trouve que ces personnes ne devraient plus jamais avoir affaire à des enfants* ».

98 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *on n'agit que quand l'enfant dit qu'il veut se faire du mal* ».

99 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mon enseignant doute de mes déclarations et croit davantage les autres enfants, les enfants ne sont pas traités de manière juste et égale* ».

100 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand des professeurs ou des directeurs ne veulent pas aider. Quand ils essaient de cacher des choses qui se sont passées. Ou qu'ils essaient de te faire peur parce qu'ils veulent entendre des choses qui ne sont pas vraies. Je ne peux dire que ce qui est vrai, et je m'y tiens. Et je trouve aussi que ce n'est pas bien d'être constamment sorti du cours et de se voir poser toujours les mêmes questions, sans que mes parents soient là* ».

101 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

102 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Ce qu'il dirait, je pense : je ne peux pas du tout aller à l'école trois jours par semaine, et les deux autres jours seulement si un parent est avec moi, et personne de l'État n'est venu voir comment je vais, ni mes parents* ».

raconter une expérience personnelle[103].

Quand nous disons qu'une situation nous fait peur ou nous fait du mal, nous attendons des adultes qu'ils nous écoutent et agissent.

Nous, les enfants de 6 à 12 ans, savons bien de quoi il s'agit : *„Mobbing ass, wann ee vläicht aneschters ass, oder aneschters ausgesäit"*[104] ; dans certaines classes, *„Do gëtt geschloen"*[105]. Dans le sondage, les plus jeunes d'entre nous parlent souvent pour un ami : *„Für meinen Freund Sacha, dass man ihn ausgelacht hat nur weil er ein Jahr wiederholen musste"* (garçon, 6-9 ans)[106] ; ou pour eux-mêmes : « *Il y a un élève qui m'a fait des menaces par exemple : j'aimerais que tu ne sois pas né* » (fille, 6-9 ans)[107], « *Pas tous les enfants jouent avec moi car je suis arrivé en septembre à l'école et à la maison relais* » (garçon, 6-9 ans)[108].

Nous le disons aussi en anglais et en portugais : "*The unfair things for me and other children is that someone is being mean to others*" (fille, 13-15 ans)[109] ; « *Mobbing nas escolas. Medo de ir para a escola ou na rua* » (traduction : « *Le harcèlement dans les écoles. La peur d'aller à l'école ou dans la rue* ») (fille, 13-15 ans)[110] ; "*I have learned to not be aggressive, but after when kids are aggressive and I say it to teacher nothing is being done, and they don't change*" (garçon, 10-12 ans)[111].

Enfin, pour nous, les droits de l'enfant ne sont pas respectés quand notre « non » ne compte pas : *„wann een zum Beispill Stopp seet, dat wëll ech net, de gréissten Deel vun de Mënsche mécht et trotzdeem a respektéiert de Stopp net, och wann d'Persoun seet : Nee, ech wëll grad net. Et gi wéineg Leit, déi dat respektéieren"*[112].

Refuser de voir un parent violent : une parole minimisée, écartée, mise en doute

Deux d'entre nous, Sunny et Felix, frère et sœur, ont transmis une contribution sous forme de témoignages directement à l'OKAJU, l'une par un message vo-

---

103 Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, version finale fournie, atelier du 22 juillet : harcèlement et violences entre élèves.

104 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 22 juillet 2026 au PLOMM (Wiltz) avec des enfants de 6 à 12 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Le harcèlement, c'est quand on est peut-être différent ou qu'on a l'air différent* ».

105 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 22 juillet 2026 au PLOMM (Wiltz) avec des enfants de 6 à 12 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Là, il y a des coups* ».

106 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Pour mon ami Sacha, qu'on se soit moqué de lui juste parce qu'il a dû redoubler* ».

107 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

108 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

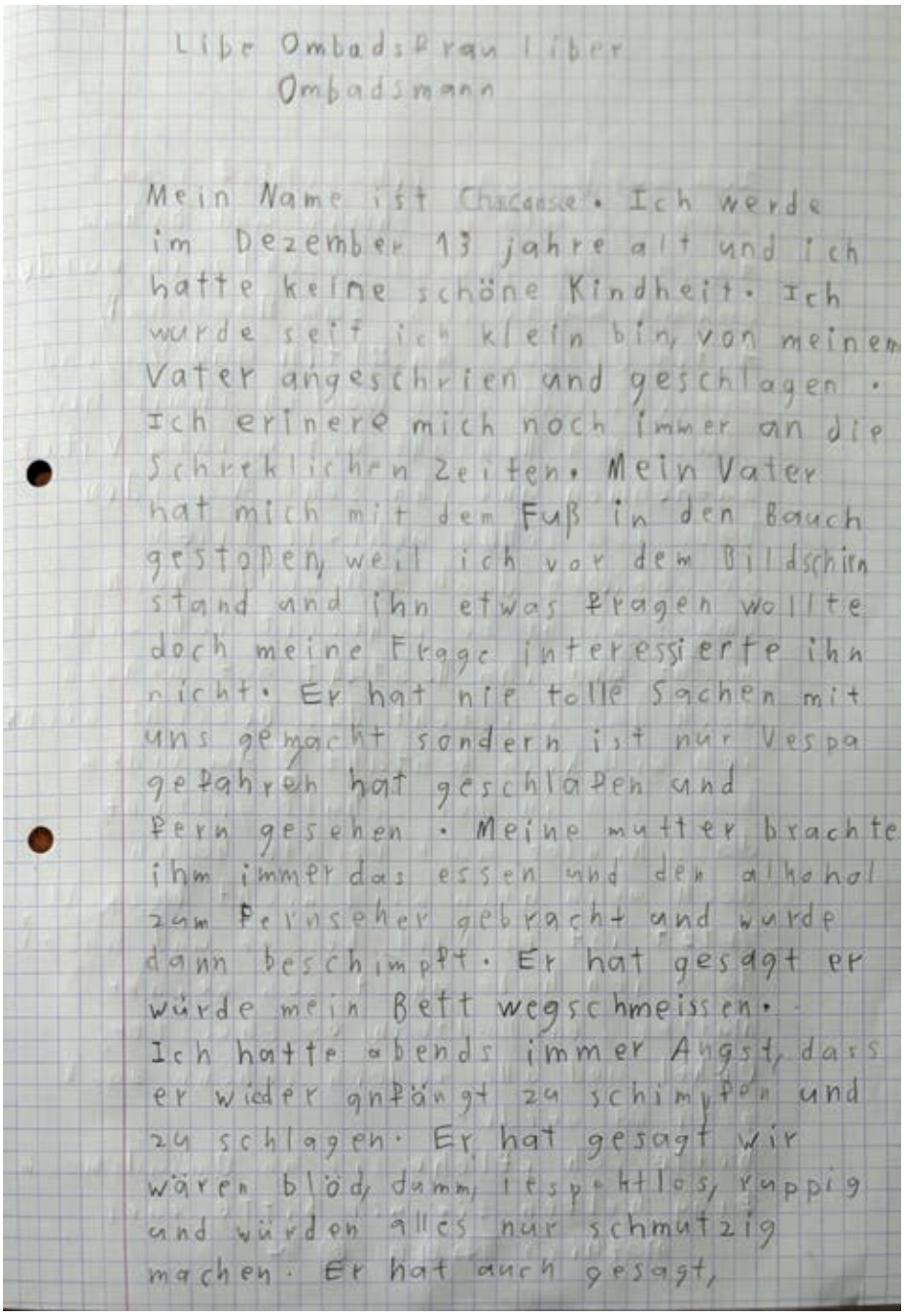
109 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Ce qui est injuste pour moi et pour d'autres enfants, c'est que quelqu'un soit méchant avec les autres* ».

110 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

111 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai appris à ne pas être agressif, mais ensuite, quand des enfants sont agressifs et que je le dis à l'enseignant, rien n'est fait, et ils ne changent pas* ».

112 Citation du montage sonore réalisé par 3 jeunes de 11 à 18 ans avec leur délégué à la protection de l'enfance (Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf). Traduction : « *quand quelqu'un dit par exemple stop, ça je ne veux pas, la plupart des gens le font quand même et ne respectent pas le stop, même si la personne dit : non, là je ne veux pas. Il y a peu de gens qui respectent ça* ».

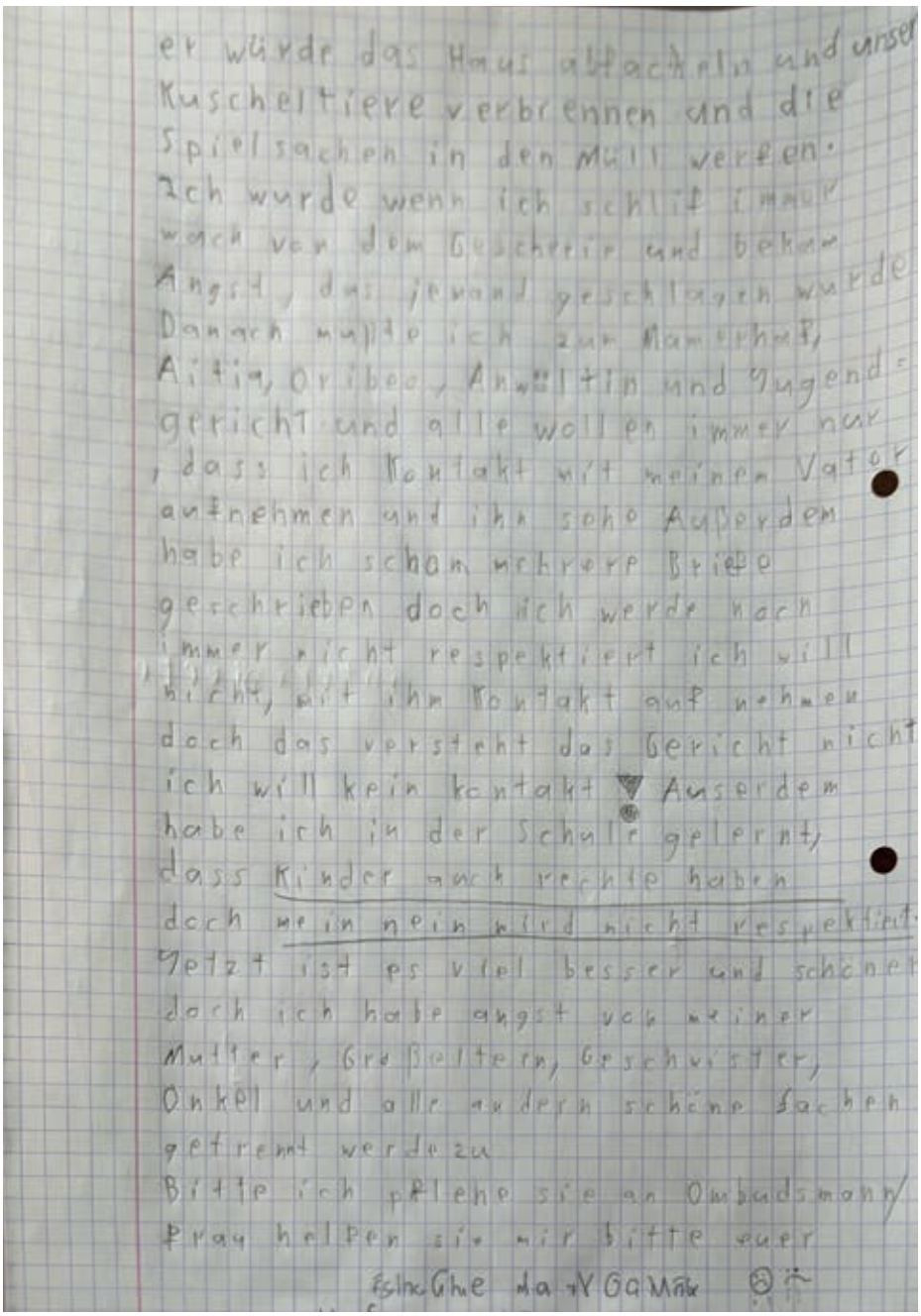
cal, l'autre par une lettre. Ma lettre à moi, Felix, commence ainsi : *„Mein Name ist Felix. Ich werde im Dezember 13 Jahre alt und ich hatte keine schöne Kindheit. Ich wurde, seit ich klein bin, von meinem Vater angeschrien und geschlagen"*[113].



Libe Ombadsfrau liber
Ombadsmann

Mein Name ist Chacaese. Ich werde
im Dezember 13 jahre alt und ich
hatte keine schöne Kindheit. Ich
wurde seit ich klein bin, von meinem
Vater angeschrien und geschlagen.
Ich erinere mich noch immer an die
Schrecklichen Zeiten. Mein Vater
hat mich mit dem Fuß in den Bauch
gestoßen, weil ich vor dem Bildschirm
stand und ihn etwas fragen wollte
doch meine Frage interessierte ihn
nicht. Er hat nie tolle Sachen mit
uns gemacht sondern ist nur Vespa
gefahren hat geschlafen und
fern gesehen. Meine mutter brachte
ihm immer das essen und den alkohol
zum Fernseher gebracht und wurde
dann beschimpft. Er hat gesagt er
würde mein Bett wegschmeissen.
Ich hatte abends immer Angst, dass
er wieder anfängt zu schimpfen und
zu schlagen. Er hat gesagt wir
wären blöd, dumm, respektlos, ruppig
und würden alles nur schmutzig
machen. Er hat auch gesagt,

113 Lettre manuscrite de Felix, 12 ans, adressée à l'OKAJU („*Libe Ombadsfrau liber Ombadsmann*"), octobre 2026 ; les noms des services cités et le nom de famille ont été omis. Traduction : « *Je m'appelle Felix. J'aurai 13 ans en décembre et je n'ai pas eu une belle enfance. Depuis que je suis petit, mon père me crie dessus et me frappe.* »



Sunny, ma soeur, raconte la même enfance dans son témoignage audio : *„Mein Vater hat uns immer früher geschlagen, uns angeschrien und böse Wörter gesagt"*[114]. Nous décrivons des violences physiques et psychologiques de la part de notre père : les cris, les coups, les insultes, les menaces de brûler nos peluches ou de jeter nos jouets, et la peur de chaque soir : *„Ich hatte abends immer Angst, dass er wieder anfängt zu schimpfen und zu schlagen"*[115] ; *„Und*

114 Message vocal de Sunny adressé à l'OKAJU le 7 octobre 2026 (8 min 28, en allemand). Traduction : « *Avant, mon père nous frappait tout le temps, il nous criait dessus et nous disait des mots méchants.* »

115 Lettre de Felix. Traduction : « *Le soir, j'avais toujours peur qu'il recommence à crier et à frapper.* »

das hat mir immer Angst gemacht und ich hatte keine Lust mehr zu spielen"[116]. Les coups n'étaient pas seulement des menaces…

J'écris : *„Mein Vater hat mich mit dem Fuß in den Bauch gestoßen, weil ich vor dem Bildschirm stand und ihn etwas fragen wollte, doch meine Frage interessierte ihn nicht"*[117] et je rapporte ses mots : *„Er hat gesagt wir wären blöd, dumm, respektlos, ruppig und würden alles nur schmutzig machen. Er hat auch gesagt, er würde das Haus abfackeln und unsere Kuscheltiere verbrennen und die Spielsachen in den Müll werfen"*[118].

Moi, Sunny, je raconte la nuit où notre père est entré dans la chambre de notre grande sœur pour éteindre son réveil : *„Und hat durch das Bett gewühlt, [um das] Handy zu suchen [und] auszuschalten. Und hat dabei die Brüste so angefasst. […] also nicht angefasst, aber so, äh, berührt. Dann ist sie wach geworden […] Und dann hat er sie einfach ins Gesicht geschlagen und mit ihr gemeckert und blöde Wörter gesagt. Zum Beispiel: ‚Du bist für nichts zu gebrauchen, ihr seid so blöde Kinder, warum gibt es euch auf dieser Welt? […] ihr seid so dumm, ihr seid nutzlos'"*[119]. Je raconte aussi le jour où j'ai voulu protéger mon frère : *„Und er hat mich einfach an d[ie] Schulter [gefasst] und rausgestoßen oder gezogen oder so hingeworfen. Obwohl ich hatte einen Skiunfall und hatte meine Schulter gebrochen und wurde da operiert und hatte einen Nagel in der Schulter [in] dem Moment"*[120]. Même nos chats y passaient : *„immer, wenn sie Miau gemacht haben, hat er sie am Fuß genommen und einfach rausgeschmissen"*[121].

Depuis que notre mère est allée à la police et que nous avons quitté la maison, les choses vont mieux. Mais une autre épreuve a commencé : celle des services et du tribunal. *„Danach musste ich zum […], Anwältin und Jugendgericht und alle wollen immer nur, dass ich Kontakt mit meinem Vater aufnehme und ihn sehe. Außerdem habe ich schon mehrere Briefe geschrieben doch ich werde noch immer nicht respektiert ich will nicht, mit ihm Kontakt aufnehmen, doch das versteht das Gericht nicht"*[122], ai-je écrit, moi, Felix. Moi, Sunny, je dé-

---

116 Message vocal de Sunny, [00:50]. Traduction : « *Et ça me faisait toujours peur, et je n'avais plus envie de jouer.* »

117 Lettre de Felix. Traduction : « *Mon père m'a donné un coup de pied dans le ventre parce que je me tenais devant l'écran et que je voulais lui demander quelque chose, mais ma question ne l'intéressait pas.* »

118 Lettre de Felix. Traduction : « *Il a dit que nous étions bêtes, stupides, irrespectueux, grossiers et que nous salissions tout. Il a aussi dit qu'il mettrait le feu à la maison, qu'il brûlerait nos peluches et qu'il jetterait nos jouets à la poubelle.* »

119 Message vocal de Sunny, [04:08–04:54]. Traduction : « *Et il a fouillé dans le lit pour chercher le téléphone et l'éteindre. Et ce faisant, il lui a touché les seins. […] enfin pas touché, mais, euh, effleuré. Puis elle s'est réveillée […] Et alors il l'a simplement giflée au visage, il l'a engueulée et lui a dit des mots méchants. Par exemple : "Tu n'es bonne à rien, vous êtes des enfants tellement bêtes, pourquoi est-ce que vous existez sur cette terre ? […] vous êtes tellement stupides, vous êtes inutiles."* »

120 Message vocal de Sunny, [05:03–05:25]. Traduction : « *Et il m'a simplement attrapée par l'épaule et poussée dehors, ou tirée, ou jetée comme ça. Alors que j'avais eu un accident de ski, que je m'étais cassé l'épaule, que j'avais été opérée et que j'avais à ce moment-là un clou dans l'épaule.* »

121 Message vocal de Sunny. Traduction : « *Chaque fois qu'ils miaulaient, il les prenait par la patte et les jetait dehors, tout simplement* ».

122 Lettre de Felix. Traduction : « *Ensuite j'ai dû aller chez […], chez une avocate et au tribunal de la jeunesse, et tous veulent toujours seulement que je reprenne contact avec mon père et que je le voie. En plus, j'ai déjà écrit plusieurs lettres, mais je ne suis toujours pas respecté.*

cris les mêmes entretiens : *„das sind alles so Leute, die uns so Fragen stellen: ‚Warum möchtet ihr denn nicht mehr bei eurem Vater ? Er ist doch jetzt bestimmt lieb, er hat sich geändert. Wir haben mit ihm geredet.' Und das nervt mich halt, weil […] sie respektieren einfach nicht, dass wir Nein sagen"*[123].

Ce que nous trouvons le plus injuste, ce n'est pas seulement ce que nous avons vécu : c'est que personne ne semble vouloir entendre notre détresse. *„Und keiner glaubt uns, und glaubt uns einfach gar nichts"*[124], dis-je, moi, Sunny.

Moi, Felix, j'ai souligné deux fois cette phrase dans ma lettre : *„Außerdem habe ich in der Schule gelernt, dass Kinder auch Rechte haben, doch mein Nein wird nicht respektiert"*[125]. J'ai peur d'être séparé de ceux que j'aime : *„Jetzt ist es viel besser und schöner, doch ich habe Angst, von meiner Mutter, [meinen] Großeltern, [meinen] Geschwister[n], [meinem] Onkel und alle andern schöne[n] Sachen getrennt zu werden"*[126].

Nous ne demandons pas que l'on nous croie sans rien vérifier. Nous demandons que l'on nous écoute vraiment, que l'on prenne notre peur au sérieux et que l'on ne nous impose pas des rencontres qui réveillent ce que nous avons subi. Moi, Sunny, je voulais un nouveau départ au lycée : *„ich wollte eigentlich einen neuen Start […] Und ja, bitte helft uns, bitte, bitte, bitte, bitte"*[127]. Moi, Felix, je termine ma lettre par *„Bitte ich flehe Sie an Ombudsmann/Frau helfen Sie mir bitte euer Felix […] Help. SOS"*[128]. Quand nous avons trouvé le courage de parler, être traités comme si nous exagérions ou comme si quelqu'un nous avait soufflé nos mots est une seconde injustice.

On a souhaité contribuer à ce rapport en envoyant nos témoignages à l'OKAJU, pour nous faire entendre. L'Ombudsman nous a répondu personnellement, à nous deux. Et son équipe a été en contact avec notre mère ; un échange, des conseils et une assistance nous ont été proposés.

Les injustices dans la société et le monde

Nous pensons aussi aux enfants qui grandissent dans la guerre ou qui doivent travailler, ainsi qu'aux filles contraintes de se marier. Ces situations nous paraissent injustes, même lorsqu'elles ne font pas partie de notre propre vie[129].

Je ne veux pas reprendre contact avec lui, mais ça, le tribunal ne le comprend pas. »

123 Message vocal de Sunny, op. cit., [07:05–07:31]. Traduction : « *ce sont tous des gens qui nous posent des questions : "Pourquoi est-ce que vous ne voulez plus aller chez votre père ? Il est sûrement gentil maintenant, il a changé. Nous avons parlé avec lui." Et ça m'énerve, parce que […] ils ne respectent tout simplement pas que nous disions non. »*

124 Message vocal de Sunny, [07:41]. Traduction : « *Et personne ne nous croit, on ne nous croit tout simplement en rien. »*

125 Lettre de Felix (phrase soulignée par l'enfant). Traduction : « *En plus, j'ai appris à l'école que les enfants aussi ont des droits, mais mon non n'est pas respecté. »*

126 Lettre de Felix. Traduction : « *Maintenant c'est beaucoup mieux et plus beau, mais j'ai peur d'être séparé de ma mère, de mes grands-parents, de mes frères et sœurs, de mon oncle et de toutes les autres belles choses. »*

127 Message vocal de Sunny, [07:51–08:04]. Traduction : « *en fait, je voulais un nouveau départ […] Et oui, s'il vous plaît, aidez-nous, s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît. »*

128 Lettre de Felix. Traduction : « *S'il vous plaît, je vous en supplie, Madame, Monsieur l'Ombudsman, aidez-moi s'il vous plaît, votre Felix […] Help. SOS. »*

129 Synthèse de réponses au sondage 2026 de l'OKAJU (filles, 6-15 ans).

> *« Tem várias crianças principalmente meninas menores de idade que são obrigadas a casar com pessoas mais velhas / ser vendidas para outras pessoas por dinheiro / trabalho infantil »* (traduction : « Il y a beaucoup d'enfants, surtout des filles mineures, qui sont obligées de se marier avec des personnes plus âgées / d'être vendues à d'autres personnes pour de l'argent / le travail des enfants ») (fille, 13-15 ans)[130]

> *« Acho injusto crianças que não podem ir para a escola, elas poderiam ter uma chance para estudar porque querendo ou não na escola aprendes muita coisa como boa e má »* (traduction : « Je trouve injuste que des enfants ne puissent pas aller à l'école ; ils pourraient avoir une chance d'étudier, parce que, qu'on le veuille ou non, à l'école on apprend beaucoup de choses, bonnes et mauvaises ») (fille, 13-15 ans)[131].

Moi, un garçon de 6-9 ans, je trouve injuste "*that the children have no family*" (garçon, 6-9 ans)[132].

Même ceux d'entre nous qui ne se sentent pas directement concernés y pensent : *„Mich betrifft es weniger. Die Minderjährigen die aus Konfliktgebieten kommen tun mir jedoch leid, da diese in einigen europäischen Staaten nicht unbedingt gerecht behandelt werden" (garçon, 16-18 ans)*[133].

Les plus grands d'entre nous parlent aussi du prix des choses : « *Le monde est trop cher. Tout coûte trop ; sortir, manger, s'amuser, tout est devenu cher. On ne peut plus sortir sans devoir payer pour quelque chose* » (fille, 16-18 ans)[134].

Certains d'entre nous trouvent également injuste de devoir subir plus tard les conséquences de ce que font les adultes à l'environnement[135].

„Die Erwachsenen zerstören die Welt aber die späteren Generationen können sich damit herumschlagen" (fille, 10-12 ans)[136]. Nous avons créé des messages de paix sur des toiles lors des ateliers organisés par l'OKAJU, et avons exprimé notre demande de préserver l'environnement, parmi d'autres.

« Les autres ont le droit » : comparer les règles

Certains d'entre nous comparent ce qui leur est permis avec ce que d'autres enfants du même âge ont le droit de faire. Cela concerne, par exemple, l'utilisation du téléphone : des règles différentes d'une famille à l'autre peuvent nous sembler injustes. Nous souhaitons aussi pouvoir donner notre avis sur les décisions qui nous concernent[137].

---

130 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

131 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

132 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *que les enfants n'aient pas de famille* ».

133 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Cela me concerne moins. Mais j'ai de la peine pour les mineurs qui viennent de zones de conflit, car dans certains États européens ils ne sont pas forcément traités de manière juste* ».

134 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

135 Synthèse de réponses au sondage 2026 de l'OKAJU (filles, 10-15 ans).

136 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les adultes détruisent le monde, mais ce sont les générations suivantes qui devront en subir les conséquences* ».

137 Synthèse d'une réponse au sondage 2026 de l'OKAJU (fille, 13-15 ans).

Le manque d'écoute

Nous attendons que nos demandes soient prises en compte, et pas seulement que l'on nous laisse parler. Lorsque nous avons déjà signalé une difficulté, nous trouvons injuste qu'on fasse ensuite comme si nous n'avions rien dit. Cette attente rejoint ce que nous avons exprimé sur les relations avec les adultes et sur l'organisation du travail scolaire[138]. Sur le *vision board* de l'atelier du 14 juillet, nous l'avons écrit en quelques mots : « *Écoutez la jeunesse* » et « *Il faut pas avoir peur pour parler* »[139].

Nous, les enfants de 6 à 12 ans, l'avons expliqué lors de l'atelier du 21 juillet à l'OKAJU : on nous demande de dire quand nous avons trop de travail, mais quand nous le disons, rien ne change : *„An dobäi hu mir et gesot"*[140]. Dans le sondage, nous le disons dans toutes nos langues, il est injuste que :

> *« Muitos adultos não se importam com a opinião das crianças e dos adolescentes por causa "vocês ainda são muito novos" ou "vocês são só crianças não tenham problemas" acho isto muito injusto »* (traduction : « Beaucoup d'adultes ne se soucient pas de l'avis des enfants et des adolescents, à cause de "vous êtes encore trop jeunes" ou "vous n'êtes que des enfants, n'ayez pas de problèmes", je trouve ça très injuste ») (fille, 13-15 ans)[141]

> *„Dass Menschen sagen, dass wir frei sind und keinen Druck haben, unsere eigene Stimme haben, aber wenn man mal etwas sagen will, wird man dann wieder als Kind behandelt, ohne Mitspracherecht"* (fille, 16-18 ans)[142].

Le racisme et les discriminations

Certains d'entre nous trouvent injuste d'être maltraités ou mis à l'écart en raison de leur origine, de leur couleur de peau, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur apparence, de leur handicap ou de leur manière d'être[143].

> *„Some kids get laughed at for having another body shape or for not having expensive things"* (fille, 13-15 ans)[144].

> *"Discrimination [against] other people based on their skin color, their weight..."* (fille, 13-15 ans)[145].

---

138 Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, version finale fournie, atelier du 21 juillet : suites données aux demandes des enfants. Fréquence de la catégorie : graphique de codage Q7 fourni.

139 Message écrit sur le vision board lors de l'atelier du 14 juillet 2026 (ateliers sur les thèmes prioritaires).

140 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 21 juillet 2026 avec des enfants de 6 à 12 ans ; transcription des échanges. Traduction : « *Et pourtant, nous l'avions dit* ».

141 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

142 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Que les gens disent que nous sommes libres, que nous n'avons pas de pression, que nous avons notre propre voix, mais dès qu'on veut dire quelque chose, on est de nouveau traité comme un enfant, sans droit à la parole* ».

143 Synthèse de réponses au sondage 2026 de l'OKAJU (filles et garçons, 13-18 ans).

144 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Certains enfants subissent des moqueries parce qu'ils ont une silhouette différente ou parce qu'ils n'ont pas d'objets coûteux* ».

145 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Discriminer d'autres personnes sur la*

Le racisme à l'école fait partie de ce que nous trouvons injuste : "*For me it's that people in my school are racist towards us Asians. When I was younger, they bullied me and told me to go back to my country. So yes, I find this unfair the way we are treated differently and badly in other countries*" (fille, 13-15 ans)[146].



Img. 2.3.11 *Illustration réalisée par l'OKAJU à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle générative (octobre 2026). Il ne s'agit pas d'une contribution d'enfant.*

Nous ne parlons pas seulement du racisme. Certains d'entre nous sont mis à l'écart à cause d'une maladie, d'une langue ou d'une religion : *„Dass meine Krankheit mich oft ausschließt" (fille, 6-9 ans)*[147], *„Ich fühle mich öfters ausgeschlossen in der Schule, weil nicht viele Luxemburgisch reden" (fille, 6-9 ans)*[148], *„ich wünsche mir, dass ich eine Anwältin werden kann, auch MIT Kopftuch" (fille, 13-15 ans)*[149]. Les plus âgés d'entre nous relèvent aussi ce qui manque pour protéger ceux qui sont différents : "*The bullying and harassment of alt, queer, disabled and neurodivergent kids and that we lack the structure to help them" (garçon, 16-18 ans)*[150]. Parfois nous parlons de nous-mêmes, parfois d'autres enfants que nous voyons souffrir : l'injustice nous touche aussi quand elle vise les autres.

Entre filles et garçons non plus, nous ne sommes pas traités pareil. Lors de l'atelier du 14 juillet, l'une de nous l'a dit sans détour : « *Il n'y a pas d'égalité entre les filles et les garçons […] Les garçons, ils pensent toujours qu'ils sont… qu'ils*

---

base de leur couleur de peau, de leur poids… ».

146 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Pour moi, c'est que les gens dans mon école sont racistes envers nous, les Asiatiques. Quand j'étais plus jeune, ils m'ont harcelée et m'ont dit de retourner dans mon pays. Alors oui, je trouve injuste la façon dont nous sommes traités différemment et mal dans d'autres pays* ».

147 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Que ma maladie m'exclue souvent* ».

148 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je me sens souvent exclue à l'école parce que peu de gens parlent luxembourgeois* ».

149 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *je souhaite pouvoir devenir avocate, même avec un foulard* ».

150 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Le harcèlement des jeunes alternatifs, queer, handicapés et neurodivergents, et le fait que nous manquions de structures pour les aider* ».

sont supérieurs. C'est ça »[151].

Dans le sondage, nous le décrivons des deux côtés :

> *„Ich finde es unfair, dass Mädchen immer reduziert werden: dass sie schwächer sind, dass sie kein Fußball spielen können, dass man sie nicht schlagen darf, weil sie Mädchen sind* (niemand soll geschlagen werden)*, dass ich kein Armdrücken mit den Jungs machen darf"* (fille, 10-12 ans)[152] *;*
>
> *„Ladies first', ‚es schlägt man keine Mädchen' jedoch umgekehrt wird nicht gesagt und ist unfair für Jungs"* (garçon, 6-9 ans)[153] *;*
>
> *„Lehrerinnen nehmen Mädchen oft in Schutz und sehen Jungs meist als Schuldige"* (garçon, 6-9 ans)[154].

Les plus grandes regardent au-delà de l'école : *„Ich als Mädchen finde die Welt sehr enttäuschend, weil in unserer Gesellschaft Frauen noch immer nicht die gleichen Rechte haben wie Männer. Nicht nur Rechte auch Chancen"* (fille, 16-18 ans)[155].

L'attention et le soin dans la famille

À la maison, certains d'entre nous trouvent injuste de ne pas recevoir la même attention ou la même gentillesse que leurs frères et sœurs.

> *« Mes parents s'occupent toujours plus de ma petite sœur et ils sont toujours plus gentils avec elle qu'avec moi »* (fille, 6-9 ans)[156].

Entre frères et sœurs, l'âge décide souvent de qui a tort : « *Quand mes frères m'embêtent et vu que je suis la plus grande, la faute sera pour moi » (fille, 6-9 ans)*[157] ; *„Wir kriegen Konsequenzen und die Kleinen nicht"* (fille, 10-12 ans)[158] ; *„Déi Grouss kréien ëmmer déi grouss Saachen an déi Kleng ëmmer déi kleng Saachen"* (garçon, 6-9 ans)[159]. Et parfois, c'est le fait d'être une fille : « *si t'es une*

---

151 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; transcription des échanges.

152 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je trouve injuste qu'on rabaisse toujours les filles : qu'elles seraient plus faibles, qu'elles ne sauraient pas jouer au foot, qu'on n'aurait pas le droit de les frapper parce que ce sont des filles (personne ne devrait être frappé), que je n'aie pas le droit de faire un bras de fer avec les garçons* ».

153 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *"Ladies first", "on ne frappe pas les filles", mais l'inverse n'est pas dit et c'est injuste pour les garçons* ».

154 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les maîtresses protègent souvent les filles et voient les garçons surtout comme les coupables* ».

155 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *En tant que fille, je trouve le monde très décevant, parce que dans notre société les femmes n'ont toujours pas les mêmes droits que les hommes. Pas seulement les droits, les chances aussi* ».

156 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

157 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

158 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Nous, nous avons des conséquences, et les petits non* ».

159 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les grands reçoivent toujours les grandes choses et les petits toujours les petites* ».

fille le père va te dire de ranger toute la maison, d'aspirer, nettoyer et ils disent encore que on [n]est pas fatigués puisque pour eux on fait rien à l'école » (fille, 13-15 ans)[160].



Img. 2.3.12 Photo d'illustration : "It's not fair!" – quand l'attention des parents semble aller à l'autre[161]

Dans un foyer ou une famille d'accueil : des règles et des décisions sans nous

Certains d'entre nous ne vivent pas chez leurs parents. Ce que nous trouvons injuste, ce sont les décisions prises sans nous et des règles que nous ne comprenons pas :

> *« Comment les éducatrices nous traitent et différencient et parlent derrière le dos et prennent des décisions qui nous concernent sans nous demander nos points de vue »* (fille, 16-18 ans)[162] ;
>
> *« Il y a des règles qui [ne] sont vraiment pas bien et il y a des fois des éducateurs qui se comportent d'une façon qu'on dirait qu'on est en prison »* (fille, 16-18 ans)[163] ;
>
> *« Il y a des éducateurs qui sont contre quelques jeunes mais qu'ils n'assument pas et finissent par donner des incidents ou punitions pour rien »* (garçon, 16-18 ans)[164].

Les plus jeunes citent des détails qui comptent beaucoup pour nous : „[d]*ass wir nach dem Essen nicht mehr zuhause anrufen dürfen" (garçon, 10-12 ans)*[165] ;

160 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

161 Photo d'illustration (banque d'images) publiée par Happy Families (Australie) pour l'article *"It's not fair!"* de Justin Coulson, 2024. https://happyfamilies.com.au/articles/its-not-fair.

162 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

163 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

164 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

165 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Qu'on n'ait plus le droit d'appeler à la*

„Ich muss Soße auf mein Essen machen, auch wenn ich nicht will, weil die im Foyer sagen, das Menü wäre nicht komplett ohne. Aber andere Kinder ohne Allergien dürfen wählen. Kinder ohne Allergie haben zu Ostern Schokolade bekommen und die Kinder mit Allergien nicht" (fille, 6-9 ans)[166].

Une autre évoque la violence : *„Gewalt, dass Erzieher sie anwenden, um Kinder zu verletzen" (fille, 10-12 ans)*[167].

Et il y a le souhait le plus simple, celui d'être avec sa « vraie » famille : *„Ja, [ich] möchte bei meiner richtigen Familie wohnen, nicht in einer Pflegefamilie" (fille, 13-15 ans)*[168].

Position de l'OKAJU sur les injustices



Le sentiment d'injustice naît lorsque les décisions sont imposées sans transparence, sans participation et sans recours effectif.



Un fil conducteur traverse toutes les voix des enfants et des jeunes recueillies pour ce rapport. Les injustices décrites ne se réduisent pas à des désaccords sur une note, une règle ou une décision. Les enfants et les jeunes contestent, d'abord, des décisions prises sans explication ni voie de recours : une sanction collective, un critère d'évaluation inconnu, l'interdiction d'aller aux toilettes, une règle de vie imposée dans un foyer. Ils décrivent, ensuite, des obstacles matériels qui rendent un droit théorique : une activité inaccessible faute de transport, une aide aux devoirs supprimée, une chambre partagée en guise de maison. **Ils dénoncent, enfin, une parole minimisée ou écartée parce qu'elle vient d'un enfant, depuis la demande d'aide rembarrée en classe jusqu'au refus de revoir un parent violent qui n'est pas respecté**. Dans chaque cas, la question posée est celle du pouvoir dans les relations quotidiennes : qui dé-

maison après le repas ».

166 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je dois mettre de la sauce sur mon repas même si je ne veux pas, parce qu'au foyer ils disent que le menu ne serait pas complet sans. Mais les autres enfants sans allergies peuvent choisir. À Pâques, les enfants sans allergie ont reçu du chocolat et les enfants avec allergies non* ».

167 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La violence que des éducateurs utilisent pour blesser des enfants* ».

168 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Oui, je voudrais vivre dans ma vraie famille, pas dans une famille d'accueil* ».

cide, selon quels critères, avec quelle possibilité d'être entendu et d'obtenir une réponse.

Les enfants savent reconnaître les injustices, pour eux-mêmes comme pour les autres, et attendent des réponses justes et concrètes.

Pour l'OKAJU, l'enjeu est de passer d'une égalité affirmée à une égalité effective dans l'exercice des droits. Tous les enfants en sont titulaires, quels que soient leur origine, leur langue, leur situation familiale ou matérielle, leur handicap, leur statut administratif ou leur lieu de vie, qu'il s'agisse d'une famille, d'un foyer, d'une famille d'accueil ou d'une structure d'hébergement pour personnes réfugiées[169]. **Prendre au sérieux leur sentiment d'injustice ne signifie pas conclure que toute décision contestée est illégitime. Cela implique de l'examiner, de l'expliquer, de la corriger lorsqu'elle crée une exclusion, une humiliation ou un désavantage injustifié, et de donner à l'enfant une réponse qu'il puisse comprendre**. C'est à cette aune que l'OKAJU examine ci-après l'école, les inégalités sociales, l'adultisme et les autres injustices nommées par les enfants et les jeunes.

Un trait marquant des réponses au sondage mérite d'être souligné. Alors que la question demandait ce que l'enfant trouve injuste « *pour toi ou pour d'autres enfants/jeunes* », une grande partie des réponses porte sur d'autres enfants qu'eux-mêmes : ceux qui n'ont pas de maison, qui vivent la guerre, qui ne peuvent pas aller à l'école ou qui sont moqués à cause de leur différence. Cette capacité à penser l'injustice au-delà de sa propre situation apparaît dès l'âge de 6 ans chez les enfants consultés cette année, et traverse toutes les tranches d'âge[170]. Elle indique que les enfants et les jeunes ne défendent pas seulement leurs intérêts : ils formulent des exigences d'équité qui concernent l'ensemble de la société.

La pression scolaire : entre exigences scolaires, règles fixées et vécus des enfants

La place de l'école parmi les injustices évoquées appelle une réponse qui ne se limite pas à mieux faire accepter les exigences scolaires. Les enfants et les jeunes questionnent aussi la manière de les fixer : ce qui est évalué, le temps laissé pour travailler, l'accès à une aide, les sanctions ou les conséquences d'une difficulté linguistique sur leur avenir. Pour l'OKAJU, ces questions touchent à la qualité même de l'éducation. La CRDE ne garantit pas seulement une place à l'école : ses articles 28 et 29 relient l'égalité des chances au développement de la personnalité et des aptitudes de chaque enfant. L'Observation générale n° 1 précise que l'éducation doit être centrée sur l'enfant, lui permettre de développer ses capacités et respecter sa dignité. Une école exigeante ne peut donc être appréciée uniquement à partir des résultats qu'elle produit, sans examiner la manière dont les élèves vivent et comprennent leur parcours[171, 172].

---

169 CRDE, https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

170 Voir l'analyse des résultats du sondage destiné aux enfants et aux jeunes « *Parle-nous de toi et de ta vie* », au chapitre A1, section « *Ce que les enfants trouvent injuste* ».

171 CRDE, 20 novembre 1989. https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

172 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 1 (2001), Les buts de l'éducation, CRC/GC/2001/1, https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=/pPXZLcufU+2S1HlwyF/nm9uR6oCqADQ+wPTKEmblusOx8hsc/uGLw5wCwLe4AGwul+aaaL-

Des évaluations lisibles et cohérentes

Prendre en compte l'expérience des élèves permet de rendre l'évaluation plus transparente et plus juste.

Les critiques de l'évaluation trouvent un éclairage particulièrement pertinent dans le *Rapport national sur l'éducation 2024*. Philipp Sonnleitner, Pamela Inostroza-Fernandez et Rachel Wollschläger y analysent la perception de l'équité de l'évaluation auprès de 693 élèves de 7e et de 2 317 élèves de 5e, interrogés en 2021. Si les appréciations sont plutôt positives dans l'ensemble, les élèves de 5e se montrent plus critiques sur les procédures ; certains jugent les épreuves trop longues ou insuffisamment représentatives des apprentissages. Le sentiment d'injustice ne peut ainsi être écarté comme une simple réaction à une mauvaise note : il peut aider à identifier ce qui, dans l'évaluation, manque de lisibilité ou de cohérence[173].

L'OKAJU considère dès lors que l'explication des attentes et des résultats fait partie de la responsabilité pédagogique. L'élève doit pouvoir savoir ce qui est attendu, comprendre une correction et poser une question sans craindre une humiliation. Les équipes devraient disposer de temps pour confronter leurs pratiques, examiner les écarts de traitement et adapter les épreuves au temps réellement nécessaire. Un outil tel que le *Fairnessbarometer* présenté dans l'étude luxembourgeoise peut soutenir ce dialogue, à condition que les réponses des élèves débouchent sur une discussion et, lorsque cela se justifie, sur des changements. Il ne s'agit pas d'évaluer les enseignants à partir de leur popularité, mais de prendre au sérieux l'expérience de ceux auxquels leurs décisions s'appliquent[174].

La pression scolaire : une question d'organisation, pas seulement d'adaptation

La pression scolaire ne relève pas davantage d'une difficulté seulement individuelle à « *gérer son stress* ». Selon l'étude *HBSC Luxembourg 2022*, publiée en 2024, 44% des élèves de 11 à 18 ans interrogés déclarent ressentir une pression assez ou très importante liée au travail scolaire, contre 40% en 2018[175].

Pour l'OKAJU, prévenir une pression excessive suppose d'articuler les exigences d'apprentissage avec le repos, les loisirs et la vie relationnelle protégés par l'article 31 de la CRDE. La coordination des devoirs et des contrôles, l'accès à une aide dans le cadre scolaire et le repérage précoce des difficultés doivent faire partie de cette réflexion. Les réponses doivent donc partir de situations concrètes, en associant les élèves à l'examen de leur emploi du temps et des difficultés rencontrées, plutôt que d'imposer une lecture uniforme de leur quotidien. Il convient de souligner que l'aide aux devoirs figurait parmi les manques les plus prononcés concernant la « provision », dans l'état des

nprOU0fI/bftJvA==

173 Sonnleitner, P., Inostroza-Fernandez, P. et Wollschläger, R. (2024), „*Fairness schulischer Leistungsbeurteilung in Luxemburg: Ein Stimmungsbild aus Sicht der Schülerinnen und Schüler*", Nationaler Bildungsbericht Luxemburg 2024, pp. 174–175. https://bildungsbericht.lu/wp-content/uploads/2024/12/BB24_Sonnleitner-et-al._D.pdf

174 Ibid.

175 Lopes Ferreira, J., Mendes, F. G. et Catunda, C. (2024), Contexte social des enfants et adolescents en âge scolaire au Luxembourg – Rapport sur l'étude HBSC Luxembourg de 2022, juillet 2024. https://santesecu.public.lu/dam-assets/fr/publications/h/hbsc-rapport-filles-pression-ecole/hbsc-2022-rapport-contexte-social.pdf

lieux des 3 P de la CRDE du sondage lancé au printemps auprès des enfants et des jeunes.

Les devoirs ne doivent pas empêcher les enfants de se reposer, de jouer ou de participer à des activités.

Les devoirs à domicile : du débat public à une saisine de l'OKAJU

À l'automne 2025, la charge de devoirs à domicile à l'école fondamentale est devenue un débat public. Un groupe Facebook ouvert par une mère d'élève a recueilli en quelques jours de nombreux témoignages de parents : soirées passées sur les cahiers après la maison relais, maux de ventre et de tête que les médecins attribuent à la surcharge, enfant désinscrit de son club de sport (p. ex. L'essentiel, 12.11.2025 ; RTL Today, 13.11.2025[176]).

Une pétition publique a demandé « un encadrement clair des devoirs scolaires »[177] et, en réponse à une question parlementaire, le ministre a rappelé les plafonds de la circulaire de printemps 2021 – une heure par semaine au cycle 2, deux à trois heures au cycle 3, quatre heures au cycle 4, aucun travail le week-end ni pendant les vacances – et annoncé un groupe de travail chargé de les réévaluer[178] ; la circulaire de printemps 2026 précise que ce volume englobe toutes les tâches, préparation des tests comprise, et que les devoirs doivent rester réalisables sans l'aide systématique d'un adulte[179].

Saisi par cette même famille, l'OKAJU n'a pas relevé, dans le cas individuel, de non-respect des droits de l'enfant : la médiation scolaire a permis de réduire la charge, de noter chaque jour le temps réellement passé sur les devoirs et de lever un malentendu sur ce qui, dans le cahier de travail, était réellement à faire. Le dossier a toutefois montré que des règles qui existent depuis 2005 restent inégalement connues et appliquées.

L'OKAJU a recommandé à la direction régionale concernée, avec copie au ministère, de les rappeler chaque année à la rentrée, et a annoncé

176 Nicolas Martin, « Luxemburg: Wenn Hausaufgaben Schüler und Eltern ins Burn-out treiben », L'essentiel, 12 novembre 2025, https://www.lessentiel.lu/de/story/luxemburg-wenn-hausaufgaben-schueler-und-eltern-ins-burn-out-treiben-103449572 ; Anne Wolff et Monica Camposeo, « Homework stress: Luxembourg parents call for rethink of primary school workload », RTL Today, 13 novembre 2025, https://today.rtl.lu/news/luxembourg/luxembourg-parents-call-for-rethink-of-primary-school-workload-2354280

177 Pétition publique n° 3876, « *Pour un encadrement clair des devoirs scolaires garantissant à la fois le bien-être et le niveau d'enseignement* », déclarée recevable le 26 novembre 2025, 231 signatures valides, clôturée le 25 mars 2026, https://www.petitiounen.lu/fr/petition/3876?type=PUB

178 Réponse du 12 décembre 2025 du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3197 des députées Francine Closener et Claire Delcourt du 14 novembre 2025, https://men.public.lu/content/dam/men/fr/actualites/articles/questions-parlementaires/2025/12/qp-3197.pdf

179 MENJE, Lettre circulaire de printemps 2026, section sur les devoirs à domicile, https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/enseignement-fondamental/informations-generales/circulaire-printemps-2026.pdf ; Christian Block et Lex Kleren, « *Ce qui a vraiment changé (ou pas) pour les devoirs à domicile* », Lëtzebuerger Journal, 26 mai 2026, https://journal.lu/fr/ce-qui-vraiment-change-ou-pas-pour-les-devoirs-domicile

qu'il thématiserait la question avec les acteurs de terrain[180]. Il a aussi rappelé publiquement que les devoirs pèsent lourdement sur la réussite scolaire alors que tous les parents n'ont pas le même temps pour accompagner leurs enfants, et qu'un accompagnement par les enseignants vaut mieux qu'une simple surveillance en maison relais.

Langues, orientation et inclusion : ne pas confondre obstacle et capacité

L'équité scolaire implique aussi de distinguer les compétences que l'on souhaite développer des obstacles qui empêchent l'enfant de les montrer. La crainte qu'une difficulté en français ferme des possibilités professionnelles, ou que l'aide dépende des langues maîtrisées par les parents, ne doit pas être renvoyée au seul effort individuel. Dans le *Rapport national sur l'éducation de 2024*, il est rappelé que l'inclusion engage l'organisation du système et les environnements d'apprentissage, au-delà du soutien à un enfant considéré isolément. L'OKAJU appelle à examiner les effets des exigences linguistiques, des décisions d'orientation et de l'accès au soutien sur les parcours. L'objectif n'est pas de renoncer au plurilinguisme, mais d'éviter qu'une difficulté dans une langue soit interprétée comme une limite générale des capacités ou rende l'avenir scolaire inutilement étroit[181].

Cette exigence rejoint directement la Recommandation générale de l'OKAJU de mars 2026 sur l'inclusion des enfants en situation de handicap[182]. Celle-ci relève notamment une application inégale des aménagements raisonnables, des procédures longues et des ruptures dans les transitions. L'OKAJU y demande une transformation progressive vers un système inclusif, des méthodes d'évaluation différenciées, des responsabilités plus claires et un contrôle de l'application des mesures. Dans cette perspective, un temps supplémentaire ou un outil d'assistance ne constitue pas un privilège accordé au détriment des autres : il permet à l'élève de démontrer ses compétences. L'aide ne devrait pas dépendre de la capacité de sa famille à relancer sans cesse les services, ni être interrompue au passage d'un établissement à un autre[183].

Discipline et sanctions : une autorité qui rend des comptes

Les sanctions collectives, le favoritisme et la peur d'être rabaissé renvoient à l'exercice quotidien de l'autorité. L'article 28, paragraphe 2, de la CRDE exige

180 OKAJU, dossier individuel 2025-2026 (anonymisé) : courrier de clôture du 9 février 2026 et recommandation du 10 février 2026 adressée à la direction de l'enseignement fondamental de la région concernée, avec copie au service de l'enseignement fondamental du MENJE. Les textes visés sont les lettres circulaires de printemps 2005, 2021 et 2025 relatives aux devoirs à domicile.

181 Powell, J. J. W., Ugen, S. et Pit-ten Cate, I. M. (2024), contribution sur l'inclusion dans le Rapport national sur l'éducation au Luxembourg 2024, pp. 16–21. https://bildungsbericht.lu/wp-content/uploads/2025/06/BB24_Powell-et-al._F.pdf

182 OKAJU (mars 2026), Recommandation générale – L'inclusion des enfants en situation de handicap. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/03/Recommandation-Inclusion-v-finale-mars-2026.pdf

183 OKAJU (mars 2026), Recommandation générale – L'inclusion des enfants en situation de handicap. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/03/Recommandation-Inclusion-v-finale-mars-2026.pdf

que la discipline scolaire respecte la dignité de l'enfant. Pour l'OKAJU, une sanction doit pouvoir être expliquée au regard des faits et de la responsabilité de l'élève ; elle ne peut servir à humilier ni décourager toute contestation. Soutenir les professionnels dans cette démarche, par la formation, le travail d'équipe et des possibilités de médiation, est indispensable : le respect des droits ne repose pas sur la seule bonne volonté d'un enseignant, mais sur un cadre partagé par l'établissement.

Les témoignages recueillis montrent que les enfants attendent une discipline qui protège leur dignité et reconnaisse leur droit à être entendus.

Les exemples donnés par les jeunes – l'interdiction d'aller aux toilettes pendant les cours, une retenue transformée en corvée de nettoyage par – 3 °C, l'impossibilité de signaler une erreur à l'enseignant ou de faire reconnaître ses retards – décrivent tant des règles sévères qu'une absence de voie de recours. La même asymétrie apparaît dans les ateliers du 14 juillet : les élèves sont sanctionnés pour leurs retards, pas les adultes, et il n'existe pas, à leurs yeux, de moyen de le dire[184]. Le paragraphe 2 de l'article 28 de la CRDE exige que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant. Une règle qui ignore un besoin physiologique ou qui n'est ni expliquée ni contestable ne remplit pas cette condition. Les pistes avancées par les jeunes eux-mêmes – lignes directrices connues, observations de cours, regard extérieur, tutorat, signalement accessible – montrent qu'ils ne demandent pas moins d'autorité, mais une autorité qui rend des comptes.

La lecture transversale du sondage apporte un éclairage complémentaire : si l'école devient, avec l'âge, la première source d'inquiétude des jeunes, le sentiment d'injustice qui lui est associé est présent à tous les âges, et aussi bien chez les filles que chez les garçons[185]. C'est la même institution, vécue très différemment selon l'âge, dont les règles d'évaluation et de discipline sont perçues comme injustes dès l'école fondamentale.

Une saisine de l'OKAJU par rapport aux humiliations attribuées à un enseignant montre pourquoi les difficultés d'un élève ne peuvent être examinées indépendamment de son environnement relationnel. Les récits de dévalorisation publique, dont certaines remarques liées à l'origine, interrogent la dignité de l'enfant et la place accordée à sa parole lorsqu'un adulte est mis en cause. Dans l'un des dossiers, le départ vers un établissement privé soulève aussi la question d'une protection qui dépendrait des possibilités de la famille

Les inégalités sociales : garantir des possibilités réelles, pas seulement des droits annoncés

La pauvreté ne se résume pas au revenu

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de

184 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

185 Voir le chapitre A1, Analyse des résultats du sondage destiné aux enfants et aux jeunes « *Parle-nous de toi et de ta vie* », section « *Éclairage transversal : l'école à travers trois questions* ».

leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible[186] » .

Joseph Wresinski, 1987

Les inégalités sociales touchent des aspects très concrets de la vie des enfants : disposer d'un logement, de vêtements et de nourriture, pouvoir apprendre, être avec ses proches et participer à des loisirs. Les situations évoquées ne sont pas toutes des expériences personnelles de pauvreté. Elles peuvent aussi relever de l'attention portée aux conditions de vie d'autres enfants, sans assimiler les différentes formes d'injustice les unes aux autres.

Les conditions matérielles influencent directement la possibilité pour les enfants d'exercer leurs droits.

Les enfants et les jeunes décrivent les inégalités à travers ce qu'elles permettent ou empêchent : pratiquer une activité, partir en sortie, recevoir de l'aide, disposer d'un logement ou ne pas être jugé sur ce que l'on possède. Leur parole rappelle que la pauvreté ne se résume pas au revenu du ménage.

Elle peut aussi réduire la possibilité de vivre les mêmes expériences que ses camarades et exposer à la honte ou à l'exclusion. L'article 27 de la CRDE reconnaît le droit à un niveau de vie suffisant pour le développement de l'enfant et prévoit une aide aux parents, notamment pour l'alimentation, les vêtements et le logement. Pour l'OKAJU, les conditions matérielles ne sont donc pas extérieures aux droits de l'enfant : elles déterminent en partie la possibilité de les exercer[187].

Des enfants plus exposés que les adultes

Les données récentes confirment la nécessité de cette attention au Luxembourg. Dans sa publication du 29 avril 2026 consacrée à SILC 2025, le STATEC estime à 22,2% le risque de pauvreté monétaire des moins de 18 ans, contre 14,8% dans l'ensemble de la population. Le taux atteint 40,5% dans les ménages monoparentaux. Ces chiffres ne décrivent pas toutes les privations vécues par les enfants, mais montrent leur exposition particulière aux difficultés économiques. Le changement de méthode intervenu en 2025, avec l'intégration de données administratives, empêche de comparer directement ces taux aux chiffres antérieurement publiés. Il ne serait donc pas fondé de conclure à une amélioration de la situation des enfants à partir de la seule différence entre anciennes et nouvelles estimations[188].

Dans son *Rapport annuel 2025*, l'OKAJU demandait déjà d'agir conjointement sur les revenus, le logement, le soutien aux familles monoparentales et l'accès

186 https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/1987/Rapport-WRESINSKI.pdf

187 CRDE, 20 novembre 1989. https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

188 STATEC, Statnews n° 14, 29 avril 2026, « *Des inégalités mieux mesurées, mais qui persistent », résultats SILC 2025, pp. 1–2 : moins de 18 ans 22,2%, ensemble de la population 14,8%, ménages monoparentaux 40,5%.* https://statistiques.public.lu/dam-assets/actualite/2026/stn14-silc-2025/stn14-26-silc-2025.pdf

aux services. Il soulignait aussi la nécessité de déstigmatiser la pauvreté et de mieux coordonner l'action publique. Les contributions recueillies donnent un contenu concret à cette orientation : une difficulté financière devient une injustice particulièrement visible lorsqu'elle interdit de participer, oblige à justifier sa situation devant les autres ou s'ajoute à l'absence de soutien.[189]

De l'offre à l'accès effectif

La *Garantie européenne pour l'enfance* offre un cadre utile pour apprécier cette effectivité. La *recommandation du Conseil de l'Union européenne du 14 juin 2021* préconise, pour les enfants dans le besoin, un accès effectif et gratuit à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance, à la scolarisation et aux activités périscolaires, aux soins et à au moins un repas sain chaque jour d'école. Elle prévoit également un accès effectif à une alimentation saine et à un logement adéquat. L'accès effectif ne désigne pas seulement l'existence d'une offre : il suppose des services disponibles, accessibles, de qualité, fournis en temps utile et connus des personnes concernées. Pour l'OKAJU, ce cadre doit servir à vérifier les possibilités concrètes de chaque enfant, et non seulement à décrire les dispositifs existants[190].

L'exemple d'une activité à laquelle un enfant ne peut se rendre parce que ses parents travaillent montre ce qui échappe à une approche centrée sur les tarifs. Le transport, les horaires, l'équipement, l'inscription ou la présence nécessaire d'un adulte peuvent rendre une activité gratuite inaccessible. L'OKAJU appelle à examiner ces obstacles avec les enfants et les familles, à l'échelle des communes, des écoles, des structures d'accueil et des associations. L'aide aux devoirs et les activités sportives ou culturelles doivent être pensées avec les moyens de s'y rendre et d'y rester. L'accès ne devrait pas dépendre de la disponibilité d'un parent, de la maîtrise des démarches numériques ou de relations déjà établies dans un club.

---

189 OKAJU, dossier « *Les enfants en situation de précarité », issu du Rapport annuel 2025, notamment sections A, C, G, H et I : revenus, logement, non-recours, accès aux soins et aux activités, pensions alimentaires. Les statistiques antérieures figurant dans ce dossier ne sont pas utilisées pour mesurer une évolution par rapport à SILC 2025. https://www.okaju.lu/les-enfants-en-situation-de-precarite/*

190 Conseil de l'Union européenne, Recommandation (UE) 2021/1004 du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021H1004

Le logement : plus qu'un toit

La parole de l'enfant qui souhaite « *une maison* » rappelle, de son côté, que l'hébergement ne se réduit pas à disposer d'un toit.



Img. 2.3.13 Photo extraite du film Stopmotion „Meng Welt" du groupe „Kannerstëmmen"[191]

Pour les enfants, la question du logement est aussi une question de dignité, de stabilité et de qualité de vie.

Pouvoir dormir, s'isoler, jouer, travailler et vivre en famille participe d'un cadre de vie digne. L'OKAJU défend déjà, dans son dossier sur la précarité, des solutions durables de logement et un suivi des conditions d'habitat contraires à la dignité. Cette orientation doit intégrer le point de vue des enfants vivant en hébergement collectif, sans présumer leur statut administratif à partir de leur seul lieu de vie. Une réponse temporaire aux besoins immédiats ne dispense pas d'évaluer les effets de la durée, du manque d'intimité ou de l'instabilité sur leur développement[192].

Le logement est aussi un thème de travail récurrent de l'OKAJU, régulièrement saisi de situations de déguerpissement, d'expulsion ou de perte de logement touchant des familles avec enfants et, plus largement, des conséquences du coût du logement sur la vie quotidienne des enfants (voir le chapitre « *Logement et précarité* » du rapport d'activité). Le 27 octobre 2026, des membres de l'OKAJU étaient présents à la manifestation organisée devant la Chambre des députés par treize organisations de jeunesse, qui demandaient que la crise du logement soit traitée comme une priorité politique absolue, avec notamment un registre national des logements vacants, une réforme du bail à loyer et une commission nationale de lutte contre la crise du logement[193]. Que des jeunes

---

191 Contribution faite par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions), pour l'appel à contributions de l'OKAJU.

192 Rapport annuel 2025 de l'OKAJU « *Les enfants en situation de précarité* » : https://www.okaju.lu/les-enfants-en-situation-de-precarite/

193 Chronicle.lu, « *13 Youth Organisations Rally for Affordable Housing in Luxembourg* », 27 octobre 2026, https://chronicle.lu/category/politics/64278-13-youth-organisations-rally-for-affordable-housing-in-luxembourg ; Le Quotidien, « *Logement : les jeunes veulent peser dans le débat* », 27 octobre 2026, https://lequotidien.lu/a-la-une/logement-les-jeunes-veulent-peser-dans-le-debat/ ; RTL Today, « *'No prospects' : Youth groups to protest over housing costs outside parliament* », 27 octobre 2026, https://today.rtl.lu/news/luxembourg/youth-groups-to-protest-over-housing-costs-outside-parliament-1665257760 ; pétition publique n° 4246 déposée à la Chambre des députés.

descendent dans la rue pour un toit abordable rappelle que le droit au logement, inscrit à l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant, se joue dès l'enfance : dans la chambre que l'on n'a pas, dans le déménagement subi, dans l'angoisse des parents devant le loyer.

Répartir selon les obstacles

L'égalité réelle exige enfin que les ressources soient réparties en fonction des obstacles à surmonter. Dans son Observation générale n° 19 sur les budgets publics, le Comité des droits de l'enfant précise qu'une répartition équitable ne consiste pas nécessairement à dépenser le même montant pour chaque enfant, mais à prendre des décisions conduisant à une égalité effective. Pour l'OKAJU, cela justifie de combiner des services accessibles à tous avec un soutien renforcé lorsque les besoins l'exigent. Les dépenses liées au handicap, à la santé ou à un parcours familial difficile doivent être prises en compte ensemble, plutôt que traitées par des dispositifs qui se renvoient la responsabilité. La simplification des démarches et un interlocuteur identifiable sont également essentiels ; l'OKAJU les préconise dans sa *Recommandation de 2026 sur l'inclusion*[194], [195].

L'évaluation de ces politiques devrait porter sur ce qu'elles changent dans la vie des enfants : l'accès à un logement adapté, aux soins, au soutien scolaire ou à une activité régulière, et la diminution des renoncements. Des moyens budgétaires annoncés ou un nombre élevé de bénéficiaires ne suffisent pas à montrer que les enfants les moins bien servis ont été atteints. L'OKAJU appelle à rendre visibles les obstacles qui persistent, à suivre le non-recours et à associer les enfants concernés à l'appréciation des réponses. Leur expérience est nécessaire pour identifier des exclusions qui restent invisibles dans les seuls bilans administratifs.

Les enfants dans les structures de l'ONA : le cumul des précarités

Parmi les enfants les plus exposés aux inégalités figurent ceux qui vivent dans les structures d'hébergement de l'Office national de l'accueil (ONA), qu'ils soient demandeurs (DPI) ou bénéficiaires de protection internationale (BPI). L'atelier mené par l'OKAJU au Bâtiment T et les rencontres avec des enfants et des jeunes qui ont eu lieu à Ettelbruck et à Diekirch en 2025-2026 confirment ce que les saisines de parents font remonter au quotidien : des activités socio-éducatives et une aide aux devoirs supprimées, une salle commune fermée, des règles de vie qui laissent peu de place à l'autonomie et à la vie de famille, une alimentation collective que les enfants ne mangent pas, des ca-

194 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 19 (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant, CRC/C/GC/19, 20 juillet 2016, §§ 57–63, en particulier § 61 sur l'équité et § 62 sur la transparence. https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=wYC43qWM3FJdz5pQXVs5IkayJHcgWNtvMCwLWJ3R/zpBP1/GA6X6oM/ckZMAwjw8LJSfIxJLeI6c0q4O2F30ow==

195 OKAJU (mars 2026), Recommandation générale – L'inclusion des enfants en situation de handicap, constats pp. 51–58 et 62–69 ; recommandations pp. 85–99, en particulier pp. 94–99 sur l'école et les aménagements. Il s'agit de constats et de recommandations de l'OKAJU, non de mesures dont la mise en œuvre est ici établie. https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/03/Recommandation-Inclusion-v-finale-mars-2026.pdf

fards dans les chambres[196]. Ce que ces enfants nomment comme injuste, c'est d'être privés de ce que la Convention leur garantit sans condition de statut : une protection et une assistance appropriées en tant qu'enfants réfugiés (art. 22), un niveau de vie suffisant (art. 27), le repos, les loisirs et le jeu (art. 31) et le droit d'être entendus sur les décisions qui les concernent (art. 12)[197].

La précarité ne se limite pas aux revenus : elle se manifeste aussi par les restrictions, les incertitudes et les obstacles qui empêchent certains enfants d'exercer pleinement leurs droits.

Le fait que des enfants doivent écrire au ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour récupérer une activité ou une aide aux devoirs montre à quel point des décisions prises pour des raisons budgétaires ou organisationnelles se répercutent d'abord sur les plus vulnérables. La définition de la précarité donnée par Joseph Wresinski et citée plus haut – l'absence d'une ou de plusieurs sécurités permettant de jouir de ses droits fondamentaux – décrit exactement la situation de ces enfants : ils cumulent l'incertitude du statut, l'absence de logement propre, la dépendance à l'égard d'un règlement collectif et, souvent, la pauvreté matérielle de leurs parents. Pour l'OKAJU, la précarité ne se mesure pas seulement en revenus ; elle se lit dans la liste des choses sur lesquelles un enfant n'a aucune prise.

L'adultisme vs reconnaître la parole des enfants et lui donner une suite

Des opinions écartées parce que leurs auteurs sont supposés ne rien savoir, des difficultés minimisées, des décisions prises sans eux et un respect exigé sans réciprocité : ces situations mettent en jeu la place accordée aux enfants et aux jeunes. Les changements demandés concernent aussi bien les relations quotidiennes avec les adultes que l'influence politique des instances de jeunes.

Ces attentes rejoignent le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion sur les questions qui le concernent et de voir cette opinion dûment prise en considération, en fonction de son âge et de sa maturité[198]. Le chapitre B approfondit l'adultisme, avec les éclairages documentaires et les positions de l'OKAJU.

Un droit sans seuil d'âge

Les injustices liées à l'âge ne tiennent pas seulement à l'interdiction d'une activité. Elles apparaissent lorsque la parole de l'enfant compte moins parce qu'elle vient d'un enfant, que les règles ne lui sont pas expliquées ou qu'il n'existe aucun moyen de discuter une décision. L'OKAJU distingue cette mise à l'écart des limites nécessaires à la protection et à l'exercice des responsabilités parentales ou professionnelles. Reconnaître les droits de l'enfant ne signifie pas lui faire porter seul la décision. Cela signifie que l'adulte ne peut se dispenser

196 Atelier et rencontres de l'OKAJU avec des enfants et des jeunes vivant dans des structures d'hébergement pour personnes réfugiées (ONA) : Ettelbruck, 5 décembre 2025 (13 enfants et jeunes de 10 à 17 ans) ; Diekirch, 12 décembre 2025 (12 enfants et jeunes de 9 à 17 ans) ; Bâtiment T, 16 juin 2026 (25 à 30 enfants et jeunes). Les rencontres d'enfants dans les structures d'Ettelbruck et de Diekirch font suite à des plaintes concernant l'arrêt d'activités socio-éducatives. Voir aussi le chapitre sur le bonheur, le chapitre sur les inquiétudes et, dans le rapport d'activités, les saisines concernant ces structures.

197 CRDE https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

198 CRDE, article 12. https://www.unicef.org/congo/media/1026/file/CDE.pdf

de l'écouter en invoquant simplement son âge, et qu'il doit accompagner le développement de son autonomie[199].

L'article 12 de la CRDE reconnaît le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion sur les questions qui le concernent et de voir celle-ci dûment prise en considération. L'Observation générale n° 12 en précise la portée : il faut présumer la capacité de l'enfant à se forger une opinion, sans lui imposer d'en faire d'abord la preuve ; aucun seuil d'âge général ne doit fermer l'accès à ce droit. Les formes non verbales d'expression et les moyens de communication adaptés doivent être reconnus. Pour l'OKAJU, cette lecture implique que les plus jeunes, les enfants en situation de handicap ou ceux qui ne maîtrisent pas la langue majoritaire ne soient pas les premiers exclus des espaces de décision[200].

Les enfants attendent que les espaces de participation permettent une influence réelle sur les décisions qui touchent leur quotidien.

Participer sans influence : le risque de la participation alibi

La recherche montre pourquoi la simple existence d'une instance participative ne suffit pas. Dans une revue systématique publiée en 2024, Inês Sousa et Elisabete Ferreira analysent 43 articles empiriques consacrés à la participation des élèves aux décisions scolaires. Elles relèvent la persistance de rapports hiérarchiques qui limitent l'influence des élèves : certains conseils demeurent principalement consultatifs et les jeunes ont parfois le sentiment d'être écoutés sans que rien ne change. Ces travaux ne portent pas sur le Luxembourg, mais le risque qu'ils décrivent est le même : organiser la prise de parole tout en laissant intactes les conditions qui la rendent sans effet[201].

Le modèle proposé par Laura Lundy permet de distinguer quatre conditions complémentaires : un espace pour participer, des moyens d'exprimer son point de vue, une audience qui a la responsabilité de l'écouter et une influence sur la décision.

---

199 CRDE https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

200 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 12 (2009), Le droit de l'enfant d'être entendu, CRC/C/GC/12, https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=ki/Q053btEVc5aQLo8RotqI5fSLRhGgXSJeFIDB1z/lgT/LFBOO44ZNmcNuEQT+cq4HFpc-9CwSV0AUWxnLLkvw==

201 Sousa, I. et Ferreira, E. (2024), "*Students' participation in democratic school management: A systematic literature review*", Journal of Social Science Education, 23(1), DOI : 10.11576/jsse-6333. https://www.jsse.org/index.php/jsse/article/download/6333/6351/32016



Img. 2.3.14 *Modèle de Lundy*[202]

La participation se lit ainsi comme un continuum : être entendu, être écouté, être pris au sérieux et, enfin, influencer réellement la décision ; tant que les deux derniers maillons manquent, elle reste formelle, et les enfants l'identifient très vite comme telle. Pour l'OKAJU, la qualité d'une consultation doit être appréciée à ces quatre niveaux. Recueillir de nombreux avis ne garantit pas, à lui seul, que les enfants ont disposé d'informations compréhensibles, que les décideurs les ont examinés ou que leurs contributions ont modifié une orientation. La participation doit être reliée aux lieux où les choix sont réellement faits, et non confinée aux sujets que les adultes acceptent de laisser discuter[203].

Le Conseil de l'Europe inscrit cette exigence dans l'ensemble des lieux de vie, de la famille à l'école, ainsi que dans les décisions publiques. Au Luxembourg, le projet d'appui au suivi des droits de l'enfant mené avec l'UNICEF et l'Union

202 https://www.iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/Modele_Lundy.pdf

203 Lundy, L. (2007), "*'Voice' Is Not Enough: Conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child*", British Educational Research Journal, 33(6), pp. 927–942. Cadre d'analyse du droit à la participation : Space, Voice, Audience, Influence. https://eric.ed.gov/?id=EJ779851

européenne a abouti, dans son rapport final de novembre 2024, à une proposition de politique nationale de participation. Pour l'OKAJU, les orientations proposées doivent se traduire en responsabilités, en moyens et en pratiques régulières dans les institutions fréquentées par les enfants. L'enjeu est de rendre la participation durable, plutôt que de la faire dépendre d'initiatives ponctuelles[204],.

Dans les situations individuelles : expliquer la décision

Dans les situations individuelles, cette participation doit intervenir avant que le choix soit arrêté : orientation scolaire, aménagement d'un accompagnement, règles d'un lieu de vie ou organisation des relations familiales. L'enfant doit comprendre les options, pouvoir rencontrer un interlocuteur disponible et recevoir une explication adaptée de la décision. Le paragraphe 45 de l'Observation générale n° 12 fait du retour d'information une composante du droit d'être entendu. Une réponse différente de son souhait doit donc pouvoir être expliquée : ce qui a été retenu, ce qui ne l'a pas été et pour quelles raisons. Sans ce retour, l'enfant ne peut ni comprendre l'usage fait de sa parole ni, si nécessaire, demander un réexamen[205].

Aller vers tous les enfants

Dans les démarches collectives, l'OKAJU estime nécessaire d'aller au-delà des seuls enfants déjà engagés dans les instances habituelles. La méconnaissance des possibilités d'engagement, évoquée dans le sondage, doit être prise au sérieux. L'information doit circuler dans les lieux de vie ordinaires et être accessible dans des langues et sous des formes diverses. Les horaires, le transport, les besoins d'accompagnement et la possibilité de s'exprimer autrement qu'en réunion doivent être anticipés. Renforcer les instances représentatives et aller vers les enfants qui n'y participent pas sont deux démarches complémentaires, non concurrentes.

Ce que montrent le sondage, les ateliers et la contribution de Benjamin

Le sondage mesure aussi combien le sentiment d'être écouté s'érode avec l'âge : 73% des enfants de 6 à 9 ans disent être écoutés par les adultes, contre 46% des jeunes de 16 à 18 ans ; les filles (55%) se sentent nettement moins écoutées que les garçons (68%)[206]. Les ateliers sur les relations entre enfants et adultes aboutissent au même constat : 50 participants ont indiqué avoir déjà voulu donner leur avis ou se plaindre sans être écoutés et sans que rien ne change, et les plus âgés décrivent une « *participation alibi* », une instru-

---

204 Conseil de l'Europe, Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans, et Outil d'évaluation de la participation des enfants. Présentation officielle : https://www.coe.int/en/web/children/participation ; outil fondé sur dix indicateurs : https://www.coe.int/fr/web/children/child-participation-assessment-tool

205 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 12 (2009), Le droit de l'enfant d'être entendu, CRC/C/GC/12 https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=ki/Q053btEVc5aQLo8RotqI5fSLRhGgXSJeFIDB1z/lgT/LFBOO44ZNmcNuEQT+cq4HFpc-9CwSV0AUWxnLLkvw==

206 Sondage 2026 de l'OKAJU, question « *Est-ce que les adultes t'écoutent ? » (Q8) : 73% des 6-9 ans se sentent écoutés contre 46% des 16-18 ans ; 55% des filles contre 68% des garçons. Notes de synthèse du sondage.*

mentalisation, dans laquelle l'enfant est consulté pour la forme[207]. La contribution de Benjamin, 17 ans, décrit le même décalage de l'intérieur des structures de représentation : des comités d'élèves et une Conférence nationale des élèves (CNEL) que peu d'élèves connaissent, des consultations sans suite, des réformes – comme l'Edupass – introduites sans explication[208]. Les réponses détaillées des enfants sur l'écoute (Q9) ainsi que sur la sécurité et le respect (Q12-Q14) sont analysées dans le chapitre consacré aux trois P – participation, provision, protection – auquel il est renvoyé ici.

Une participation libre et sûre

La participation doit également rester libre et sûre. Le Comité des droits de l'enfant insiste sur son caractère volontaire, inclusif, adapté aux enfants et assorti d'un suivi ; il demande que les adultes soient formés et que les risques soient pris en compte. Pour l'OKAJU, on ne peut demander aux enfants de raconter des injustices sans leur expliquer ce qui sera fait de leurs propos ni prévoir une réponse si leur prise de parole révèle un besoin de protection. Les institutions doivent pouvoir accueillir un désaccord sans le sanctionner. La responsabilité adulte se renforce lorsque l'enfant peut questionner une règle, signaler une difficulté et constater qu'une réponse lui est apportée[209].

Les autres injustices : protéger, reconnaître les différences et préserver les liens

Qu'il s'agisse de harcèlement, de discriminations ou de difficultés familiales, les enfants demandent avant tout des adultes qui les protègent, les écoutent et les croient.

Au-delà des trois grandes catégories, le sondage fait apparaître une série d'injustices que les enfants nomment moins souvent, mais avec une grande netteté : le harcèlement (11% des réponses), les injustices dans la société et dans le monde – la guerre, la pauvreté, le sort des animaux et de l'environnement – (6%), le fait que certaines personnes aient plus de droits ou d'avantages que d'autres (5%), le manque d'écoute (4%), le racisme et les discriminations (4%) ainsi que les situations de soins ou les relations dans la famille (4%)[210]. Prises isolément, ces catégories paraissent marginales ; prises ensemble, elles représentent un tiers des réponses et renvoient souvent aux mêmes mécanismes : des adultes qui ne protègent pas, qui ne croient pas ou qui n'écoutent pas. Le harcèlement et le manque d'écoute sont repris ici uniquement tels qu'ils ressortent de la question sur les injustices ; leur analyse à partir des questions sur l'écoute et sur la sécurité figure dans le chapitre sur les trois P.

---

207 Voir le chapitre B, résultats des ateliers participatifs « *Adultisme* » *: quatre ateliers avec 54 élèves de 10 à 12 ans (cycle 4.2) des écoles Sainte-Sophie, Bettembourg, EIMAB (Mersch) et Parc Hosingen, un atelier avec six jeunes de 15 à 25 ans (septembre 2026) et* un focus groupe avec des professionnels.

208 Benjamin G., 17 ans, *„Schüler sind die Zukunft – daher müssen Änderungen folgen!"*, article transmis à titre individuel dans le cadre de l'appel à participation 2026 de l'OKAJU (consentement à la publication donné) ; citations reproduites telles quelles, traduction de l'OKAJU.

209 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 12 (2009), Le droit de l'enfant d'être entendu, CRC/C/GC/12. https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=ki/Q053btEVc5aQLo8RotqI5fSLRhGgXSJeFIDB1z/lgT/LFBOO44ZNmcNuEQT+cq4HFpc-9CwSV0AUWxnLLkvw==

210 Sondage 2026 de l'OKAJU, question ouverte sur les injustices (512 réponses exploitables codées par thème).

Harcèlement et violences à l'école : une alerte doit avoir une suite

Les témoignages recueillis sur le harcèlement montrent ce qui se produit lorsque la différence expose aux moqueries et que la demande d'aide reste sans effet. L'article 19 de la CRDE impose une protection contre les violences physiques et psychologiques ; l'*Observation générale n° 12* souligne la nécessité de moyens de signalement sûrs et confidentiels. Pour l'OKAJU, un enfant ne devrait pas avoir à multiplier les alertes pour obtenir une réponse identifiable. Il doit savoir qui examine sa demande, quelles mesures de protection peuvent être prises et à qui s'adresser si la première démarche n'aboutit pas[211,212] Les moqueries liées à la différence et la diffusion d'images humiliantes en ligne, évoquées par des enfants de 6 à 12 ans au PLOMM, relèvent de la même protection ; l'OKAJU l'a rappelé dans sa prise de position du Safer Internet Day 2026, qui plaide pour un véritable cadre légal de protection des enfants en environnement numérique[213].

Lorsqu'un adulte est mis en cause, la confiance accordée à son statut ne peut justifier le rejet d'emblée de la parole d'un enfant. Les faits doivent être examinés par les acteurs compétents, de manière impartiale, tout en assurant le soutien et la sécurité de l'enfant. Prendre une alerte au sérieux ne revient pas à considérer les faits comme déjà établis. Cela signifie ne pas laisser l'enfant seul pendant son examen, lui expliquer les étapes et les limites de la confidentialité, et éviter que sa scolarité ou sa vie collective ne deviennent plus difficiles parce qu'il a parlé.

Les ateliers et le sondage montrent que cette question n'est pas théorique. Des adolescents ont exprimé la crainte d'enseignants qu'ils qualifient de « *pédophiles* » et le sentiment que la réponse institutionnelle consiste à protéger ses employés[214].

Les jeunes des *Young Advisors* et des *Junior Experts* de l'OKAJU ont indiqué en septembre, lors de l'atelier sur l'adultisme (voir les résultats des ateliers sur l'adultisme au chapitre B) que certains enseignants seraient des « *pervers* » ; des choses se produisent, tout le monde le sait, et il ne se passe rien, ou presque : l'enseignant est simplement déplacé dans une autre école, où il retrouve d'autres élèves.

Une fille de 6 à 9 ans a écrit que son enseignant doute de ses déclarations et croit davantage les autres enfants ; un garçon de 13 à 15 ans décrit des adultes de l'école qui « *essaient de cacher des choses qui se sont passées* » et des

---

211 CRDE, 20 novembre 1989. https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

212 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 12 (2009), Le droit de l'enfant d'être entendu, CRC/C/GC/12. https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=ki/Q053btEVc5aQLo8RotqI5fSLRhGgXSJeFIDB1z/IgT/LFBOO44ZNmcNuEQT+cq4HFpc-9CwSV0AUWxnLLkvw==

213 OKAJU, Not a safer place : malgré certaines avancées, l'Internet n'est toujours pas un lieu sûr pour les enfants, prise de position à l'occasion du Safer Internet Day, 12 février 2026, et dossier thématique « *Protection des enfants en environnement numérique* » : https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2026/02/OKAJU-Prise-de-position-Safer-Internet-Day-2026-1.pdf

214 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026.

entretiens répétés hors de la présence de ses parents. L'OKAJU relève qu'elles décrivent toutes le même manquement : la parole de l'enfant pèse moins que le statut de l'adulte, quels que soient les faits. Le Comité des droits de l'enfant inclut expressément le personnel des écoles parmi les personnes dont la violence relève de l'article 19 et demande des mécanismes de signalement sûrs, confidentiels et accessibles aux enfants[215]. En ligne avec le Comité, le Conseil de l'Europe a formulé la *Recommandation CM/Rec(2023)8 du Comité des Ministres sur le renforcement des systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants*. Des principes clés sont applicables : sécurité et fiabilité ; confidentialité, accessibilité et adaptation aux enfants ; obligation de signalement clairement définie pour les professionnels ; réponse et suivi de chaque signalement[216].

En droit luxembourgeois, tout fonctionnaire qui acquiert connaissance d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions est tenu d'en aviser sans délai le procureur d'État[217] : l'examen interne ne peut se substituer à cette obligation. Enfin, un enfant entendu plusieurs fois, par des adultes de l'institution mise en cause, sans soutien et sans ses parents, subit le préjudice secondaire que les standards de justice adaptée aux enfants cherchent précisément à éviter[218].

La parole de l'enfant victime de violences : entendue, mais ni crue ni respectée

L'OKAJU s'était déjà penché sur la thématique de la « culture de l'incrédulité » (*culture of disbelief*) autour des révélations de violence par des enfants dans son rapport annuel 2024 (chapitre B), et cette thématique le préoccupe toujours autant. Le message vocal de Sunny et la lettre de Felix illustrent un mécanisme que l'OKAJU rencontre dans ses saisines : deux enfants décrivent des violences physiques et psychologiques de la part de leur père, et leur parole est reçue avec incrédulité, relativisée comme l'expression d'un conflit de loyauté ou attribuée à l'influence de l'autre parent. Le sentiment d'injustice ne naît pas seulement des violences elles-mêmes, mais de la manière dont la révélation est accueillie : l'enfant est entendu, parfois à plusieurs reprises, sans que son avis pèse sur les décisions qui l'obligent à maintenir le contact avec le parent mis en cause. Dans le cas de Sunny et de Felix, l'Ombudsman a répondu personnellement à chacun des deux enfants. Leur lettre et leur message vocal lui avaient été transmis en tant que contribution pour ce rapport annuel ; un échange, des conseils et une assistance leur ont été proposés. Cette réponse

---

215 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 13 (2011) sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence, CRC/C/GC/13, https://digitallibrary.un.org/record/711722

216 Conseil de l'Europe, Recommandation CM/Rec(2023)8 du Comité des Ministres aux États membres sur le renforcement des systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants, adoptée le 6 septembre 2023, lignes directrices, parties II à VI : https://rm.coe.int/-cm-rec-2023-8-et-expose-des-motifs/48802a64c3

217 Code de procédure pénale, article 23, paragraphe 2 : toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur d'État. https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/procedure_penale

218 Conseil de l'Europe (2010), Lignes directrices du Comité des Ministres sur une justice adaptée aux enfants, adoptées le 17 novembre 2010, https://rm.coe.int/16804b92f6

ne se substitue pas aux décisions des services et du tribunal, mais elle correspond à ce que les enfants demandent : être reçus comme des interlocuteurs et recevoir une réponse à ce qu'ils ont exprimé—le besoin de se faire entendre via la publication de leurs témoignages.

Les témoignages recueillis montrent que la protection de l'enfant suppose non seulement d'écouter sa parole, mais aussi d'en tirer les conséquences nécessaires.

Dans le continuum décrit par Laura Lundy, l'espace et la voix existent, mais l'audience et l'influence font défaut[219]. Les faits que les deux enfants décrivent – coups, coup de pied dans le ventre, insultes répétées, menaces de brûler la maison et leurs peluches, violence envers les animaux, geste à connotation sexuelle suivi d'une gifle sur leur sœur aînée – relèvent de l'article 19 de la CRDE et, pour plusieurs d'entre eux, du droit pénal. Ils appellent une évaluation du risque avant toute décision sur les contacts avec le parent mis en cause, et non une pression à la reprise de contact que l'enfant vit comme une négation de ce qu'il a subi.

Ce que décrivent Sunny et Felix porte des noms. La victimisation secondaire est le préjudice que la victime subit non du fait des violences, mais de la réaction des institutions auxquelles elle s'adresse ; le droit de l'Union présume que tout enfant victime y est vulnérable[220], et le Conseil de l'Europe demande que les interrogatoires soient « *aussi limités que possible en nombre* » et que le contact avec l'auteur présumé soit évité « à moins que l'enfant victime ne le demande »[221]. La retraumatisation en est l'effet : chaque audition sans suite et chaque injonction à revoir le parent mis en cause réactivent la peur et installent la conviction que parler ne sert à rien. Lorsque cette répétition tient au fonctionnement même des services, il s'agit de violence institutionnelle, définie comme « *toute action commise dans ou par une institution, ou toute absence d'action, qui cause à l'enfant une souffrance physique ou psychologique inutile* »[222]. Elle n'exige ni intention ni acteur unique. Raconter les mêmes faits à plusieurs services, s'entendre dire que le père « *a changé* », écrire des lettres sans réponse et se voir proposer un suivi psychologique pour accepter un contact que l'on refuse : c'est ce que les deux enfants nomment, à leur manière, quand ils disent que leur non n'est pas respecté.

Un autre exemple, d'une saisine, illustre la mise en doute de la parole de l'enfant : après des révélations répétées de violences intrafamiliales, un professionnel rapporte un retour de la police privilégiant la bonne impression laissée par

---

219 Lundy, L. (2007), « *"Voice" is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child* », *British Educational Research Journal, 33(6), p. 927-942. https://doi.org/10.1080/01411920701657033*

220 Directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, article 22, paragraphe 4 : lorsque la victime est un enfant, « *elle est présumée avoir des besoins spécifiques en matière de protection en raison de sa vulnérabilité à la victimisation secondaire et répétée, aux intimidations et aux représailles* » ; voir aussi les articles 23 et 24. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32012L0029&from=en

221 Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, adoptées le 17 novembre 2010, lignes directrices 11, 13, 64, 66, 67 et 68. https://rm.coe.int/16804b92f6

222 Tomkiewicz, S. et Vivet, P. (1991), Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents, Paris, Seuil. Définition reprise notamment par Corbet, E. (2000), « *Les concepts de violence et de maltraitance* », *Actualité et dossier en santé publique, n° 31, p. 20. https://www.hcsp.fr/explore.cgi/telecharger/ad312025.pdf*

les parents et résumant le doute en une phrase : „*Kanner leien och heiansdo*". Sans préjuger des conclusions de l'enquête, cette situation interroge le poids respectivement accordé à la parole de l'enfant et à la présentation des adultes. Prendre une révélation au sérieux ne signifie pas tenir les faits pour établis, mais ne pas les écarter sur la base d'impressions subjectives ni d'une généralité sur les enfants.

La protection des enfants victimes de violences suppose que leur parole soit examinée avec sérieux et intégrée aux décisions relatives à leur garde et à leurs contacts familiaux.

Le droit international est pourtant clair. L'article 12 de la CRDE garantit à l'enfant le droit d'exprimer son opinion dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant ; le Comité des droits de l'enfant précise que cette garantie s'applique sans restriction aux procédures relatives à la séparation des parents, à la garde et au droit de visite, ainsi qu'aux enfants victimes de violence physique ou psychologique[223]. Dans son *Observation générale n° 13 sur l'article 19*, le Comité ajoute que la participation de l'enfant facilite sa protection, que son opinion doit obligatoirement être sollicitée et dûment prise en considération à toutes les étapes du processus de protection, et que le droit d'être entendu est particulièrement pertinent dans les situations de violence[224]. L'article 31 de la *Convention d'Istanbul* exige que les incidents de violence domestique soient pris en compte dans les décisions relatives à la garde et au droit de visite, et que l'exercice de ces droits ne compromette pas la sécurité des enfants[225].

Au Luxembourg, l'évaluation de référence du GREVIO publiée en 2023 relève que le droit national ne mentionne pas explicitement que les incidents de violence domestique doivent être pris en compte lors de la détermination des droits de garde et de visite, que les juridictions limitent rarement les droits parentaux de l'auteur des violences et que le service chargé des visites encadrées ne permet pas d'organiser des rencontres sécurisées lorsque la sécurité de l'enfant ou de la mère est menacée, tout en faisant face à des listes d'attente[226]. Le Comité des Parties à la Convention d'Istanbul a recommandé au Luxembourg, le 5 décembre 2023, de veiller à ce que tous les incidents de violence soient pris en compte dans ces décisions, de promouvoir une formation des professionnels concernés « aux effets néfastes de la violence sur les enfants et à l'infondé scientifique du "syndrome d'aliénation parentale" » et de s'assurer que des espaces sécurisés soient disponibles pour les visites encadrées[227]. En

223 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 12 (2009) sur le droit de l'enfant d'être entendu, CRC/C/GC/12. https://digitallibrary.un.org/record/671444

224 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 13 (2011) sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence, CRC/C/GC/13. https://digitallibrary.un.org/record/711722

225 Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, 2011), article 31, ratifiée par le Luxembourg en 2018. https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/text-of-the-convention

226 GREVIO (2023), Rapport d'évaluation de référence sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la Convention d'Istanbul – Luxembourg, adopté le 26 mai 2023, publié le 10 juillet 2023, section « *Garde, droit de visite et sécurité (article 31) ». https://rm.coe.int/rapport-d-evaluation-de-reference-du-grevio-sur-les-mesures-d-ordre-le/1680abe1bc*

227 Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (2025), Lutter contre les violences fondées sur le genre – Mise en œuvre du plan d'action national, rappel des recommandations du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul du 5 décembre 2023. https://gouvernement.lu/dam-assets/images-documents/actualites/2025/06/30-backes-rapport-violence/pan-violences-genres.pdf

droit civil luxembourgeois, l'audition du mineur capable de discernement reste une faculté pour le juge, sauf lorsque l'enfant la demande, et les sentiments exprimés par l'enfant ne constituent qu'un critère parmi d'autres dans la décision sur l'autorité parentale et le droit de visite[228].

Le législateur est saisi. La proposition de loi n° 8643 (Sam Tanson, 16 octobre 2025)[229] ferait du retrait de l'autorité parentale et du droit de visite la règle en cas de condamnation d'un parent pour des violences sur l'enfant, sur un autre mineur ou sur l'autre parent, et suspendrait ces droits de plein droit dès les poursuites ; le Conseil d'État s'y est formellement opposé le 30 juin 2026, en raison de l'automaticité du dispositif. La proposition de loi n° 8509 (déi Lénk, 4 mars 2025)[230] et la proposition de loi de La Voix des Survivant(e)s[231], remis à la Chambre le 27 février 2025, vont dans le même sens : suspension des droits du parent présumé violent, soins psychologiques pour l'enfant sans l'accord de ce parent, prise en compte de son opinion. La proposition de loi n° 8791 (Francine Closener et Ben Polidori, LSAP, 14 juillet 2026)[232] complète ce mouvement en inscrivant dans le Code civil que « l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques » et que l'enfant et ses parents « se doivent, à tout âge, mutuellement le respect ». Ces textes partent du constat que font aussi les enfants : aujourd'hui, un parent violent conserve ses droits, et c'est à l'enfant de s'adapter.

Une justice adaptée aux enfants suppose davantage qu'une audition. Les Lignes directrices du Conseil de l'Europe de 2010 demandent que les enfants soient entendus dans des environnements non intimidants, par des professionnels formés, et prévoient des précautions particulières lorsque l'auteur présumé des violences est un parent[233]. La recommandation de la Commission européenne de 2024 sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance insiste sur l'évaluation individuelle des besoins de chaque enfant avant, pendant et après la procédure, sur la prise en considération réelle de son opinion et sur la prévention des préjudices secondaires liés à la multiplication des audiences[234]. C'est ce qu'exprime la notion d'approche tenant compte du traumatisme (*trauma-informed*) : reconnaître que la peur, le silence, les contradictions apparentes ou le refus de voir un parent peuvent être des conséquences des violences subies et non la preuve d'une manipulation, et organiser les procédures de manière à ne pas revictimiser l'enfant. Le modèle *Barnahus*, que l'OKAJU

---

228 Code civil, articles 378 et 388-1, tels que modifiés par la loi du 27 juin 2018 instituant le juge aux affaires familiales, portant réforme du divorce et de l'autorité parentale (qui prévoit aussi la remise de l'enfant dans un « *espace de rencontre* »). *https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/06/27/a589/jo*

229 https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Dossiers_parlementaires/8643/20260713_Depot.pdf

230 https://wdocs-pub.chd.lu/docs/compilation/docpa/pdf/8509_Dossier_Complet.pdf

231 https://survivant-e-s.lu/wp-content/uploads/2025/02/LVDS_PROPOSITIONS-DE-REFORME_20250227.pdf

232 https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Dossiers_parlementaires/8791/20260828_Depot.pdf

233 Conseil de l'Europe (2010), Lignes directrices du Comité des Ministres sur une justice adaptée aux enfants, adoptées le 17 novembre 2010, notamment lignes directrices 11 à 13 (sécurité) et 54 à 65 (audition de l'enfant). https://rm.coe.int/16804b92f6

234 Recommandation (UE) 2024/1238 de la Commission du 23 avril 2024 relative à l'élaboration et au renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant, point 52 (justice adaptée aux enfants) et point 53 (modèle Barnahus). https://eur-lex.europa.eu/eli/reco/2024/1238/oj/fra

a promu en organisant une visite de la *Childhood-Haus* de Sarre en février 2025 dans la perspective du futur Centre national pour victimes de violences (CNVV), repose sur ce principe : un lieu unique, des entretiens limités et une prise en charge interdisciplinaire et intersectorielle coordonnée[235].





Il faut croire l'enfant qui révèle des violences et le protéger

Le modèle *Barnahus* est d'ailleurs l'un des « *gold standards* » de l'OKAJU (cf. C, sous Réforme). L'OKAJU salue la création du CNVV, ainsi que ses récents développements en termes du nombre de personnel et son accessibilité augmentée à 24h/24 et 7j/7. Cependant, au plus grand regret de l'OKAJU, le CNVV n'est pas un *Barnahus* per se, et ce malgré ses nombreuses recommandations formulées pour en faire une réalité au Luxembourg. Notamment, ses infrastructures ne prévoient pas de véritable séparation enfants-adultes, les enfants devant passer par la partie dédiée aux adultes pour rejoindre leur partie (voir aussi le chapitre « Violence » du rapport d'activité). **Pour l'OKAJU, l'incrédulité face à la parole de l'enfant et la minimisation de son avis dans les procédures familiales constituent une injustice spécifique, qui touche à la fois son droit d'être protégé et son droit d'être entendu. La CIIVISE l'a résumé en une phrase : il faut croire l'enfant qui révèle des violences et le protéger**[236].

Les injustices dans le monde : une attention à prendre au sérieux

Enfin, les réponses sur la guerre, l'exploitation et l'environnement expriment

235 OKAJU (2025), « *Visite au Childhood-Haus Saarland », 24 février 2025. https://www.okaju.lu/2025/visite-au-childhood-haus-saarland/*

236 Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), Violences sexuelles faites aux enfants : « *On vous croit* ». Rapport public, Paris, 20 novembre 2023 (rendu public le 17 novembre 2023), p. 24 : « *Pour sortir du déni, la commission le répète, il faut croire l'enfant qui révèle des violences et le protéger. C'est la seule attitude raisonnable, il faut prendre les enfants au sérieux, et ne pas minimiser la violence et*

une attention à des injustices qui dépassent la vie personnelle. Elles ne doivent pas être ramenées à des préoccupations trop lointaines pour concerner les enfants. L'*Observation générale n° 26* rappelle que les dégradations environnementales menacent leurs droits et reconnaît leur droit à un environnement propre, sain et durable. Pour l'OKAJU, les enfants doivent pouvoir comprendre ces enjeux, en parler sans être laissés seuls face à leur inquiétude et participer aux choix qui engagent leur avenir. La responsabilité de prévenir les dommages et d'agir reste celle des adultes et des institutions[237].

Racisme, discriminations et stéréotypes de genre

Les injustices liées à l'origine, au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'apparence ou aux ressources matérielles doivent être nommées sans être banalisées. L'article 2 de la CRDE garantit les droits sans discrimination, y compris en lien avec la situation des parents. Pour l'OKAJU, les établissements et les structures d'accueil doivent traiter ces comportements comme une question de droits et de protection, et non comme de simples tensions entre enfants. Lorsque les contributions expriment des perceptions contradictoires, écouter chacun ne signifie pas valider une représentation qui stigmatise un autre groupe. Le cadre commun reste l'égale dignité et l'examen des faits, sans opposer les droits des uns à ceux des autres[238].

Sur le genre, les réponses des enfants ont une particularité : elles viennent des deux côtés. Des filles décrivent la manière dont on les réduit – plus faibles, pas faites pour le football, à protéger – et des garçons relèvent les règles qui ne valent que dans un sens ou l'idée qu'ils seraient d'office les coupables. Ces remarques renvoient à des stéréotypes transmis très tôt, y compris par les adultes de l'école, et non à des revendications opposées. La *Convention d'Istanbul* demande que l'égalité entre les femmes et les hommes, les rôles non stéréotypés et le respect mutuel figurent dans les programmes d'étude à tous les niveaux[239] ; l'article 29 de la CRDE assigne à l'éducation la préparation de l'enfant à une vie responsable dans un esprit d'égalité entre les sexes. L'enjeu n'est pas de départager filles et garçons, mais de traiter chaque enfant selon ce qu'il fait et ce dont il a besoin, et non selon ce que l'on attend de son genre.

---

la dangerosité des agresseurs. » Installée le 11 mars 2021, la commission a recueilli près de 30 000 témoignages (p. 199) ; parmi les victimes qui se sont adressées à un professionnel à l'âge adulte, quatre sur dix indiquent que celui-ci n'a rien fait et moins d'une sur cinq a été crue (p. 200). https://www.ciivise.fr/sites/ciivise/files/2024-12/CIIVISE_Rapport_On_vous_croit_nov_2023.pdf

237 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 26 (2023) sur les droits de l'enfant et l'environnement, mettant l'accent en particulier sur les changements climatiques, CRC/C/GC/26, 22 août 2023. https://www.ohchr.org/en/documents/general-comments-and-recommendations/crccgc26-general-comment-no-26-2023-childrens-rights

238 CRDE, 20 novembre 1989. https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

239 Convention d'Istanbul (2011), article 14 (éducation) : inclure dans les programmes d'étude du matériel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les rôles non stéréotypés des genres et le respect mutuel. https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/text-of-the-convention

Des différences de traitement qui doivent pouvoir s'expliquer

Les remarques sur les règles différentes et l'attention reçue dans la famille demandent, quant à elles, une écoute qui ne confonde pas justice et traitement strictement identique. L'âge, les besoins ou la santé peuvent justifier des différences ; encore faut-il pouvoir les expliquer et permettre à l'enfant de dire ce qu'il vit. Dans les situations d'accueil hors du milieu familial, les relations avec les proches doivent être pensées au regard de la protection et de l'intérêt supérieur de l'enfant, mais aussi avec lui. Les articles 9 et 12 de la CRDE imposent de prendre au sérieux les liens familiaux et sa participation aux décisions. L'organisation du service ne devrait pas remplacer l'examen de sa situation particulière[240].

Les situations décrites montrent l'importance de mécanismes de plainte accessibles et d'une participation réelle des enfants à la vie de leur lieu d'accueil.

Les enfants placés : des règles de vie qui ne doivent pas devenir des sanctions

Les enfants et les jeunes qui vivent en foyer ou en famille d'accueil décrivent dans le sondage des injustices d'une autre nature : des décisions prises sans leur avis, des règles perçues comme carcérales, des incidents ou des punitions ressentis comme arbitraires, l'interdiction d'appeler sa famille après le repas, un menu imposé au nom d'une règle alors que les autres enfants choisissent, et le souhait, simplement, de vivre dans sa propre famille. Ces enfants relèvent d'une protection spéciale de l'État (article 20 de la CRDE), avec le droit de maintenir des relations personnelles et des contacts directs avec leurs parents, sauf si cela est contraire à leur intérêt (article 9, paragraphe 3), et le droit à un réexamen périodique de leur placement (article 25)[241]. Les *Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants* précisent que l'enfant doit être consulté et informé sur toute décision le concernant, traité en tout temps avec dignité et respect, que les contacts avec sa famille doivent être encouragés et facilités, que la restriction de ces contacts ne doit jamais servir de sanction, et que tout enfant placé doit avoir accès à une personne de confiance et à un mécanisme de plainte connu, efficace et impartial[242]. Mesurées à ces standards, les situations rapportées ne sont pas des détails de vie quotidienne : une règle collective qui prive un enfant d'un appel à sa mère, ou qui traite une allergie comme un refus de se conformer, touche à des droits. L'OKAJU y voit la confirmation que la participation des enfants placés aux règles de leur lieu de vie et l'existence d'une voie de plainte réellement accessible restent, au Luxembourg, des chantiers ouverts.

Les enfants vivant dans les structures de l'ONA cumulent plusieurs de ces formes d'injustice : inégalités matérielles, règles imposées sans explication, parole sans effet. Leur situation est traitée ci-dessus avec les inégalités sociales, mais elle illustre aussi ce que produit l'absence de tout mécanisme de plainte accessible aux enfants dans un lieu de vie collectif.

---

240 CRDE. https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

241 CRDE. https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

242 Assemblée générale des Nations Unies, Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, résolution A/RES/64/142 du 18 décembre 2009. https://digitallibrary.un.org/record/673583



Recommandations

Les recommandations qui suivent découlent directement de ce que les enfants et les jeunes ont désigné comme injuste : des évaluations et des règles qu'ils ne comprennent pas, des inégalités qui les empêchent de participer, une parole qui n'a pas de suite, des violences qui ne sont pas arrêtées. Elles reprennent, en les précisant, des positions déjà défendues par l'OKAJU. Pour l'OKAJU, le critère décisif n'est pas seulement qu'une règle existe ou qu'un dispositif soit annoncé : il faut pouvoir vérifier que l'enfant accède à l'aide, comprend les décisions, est protégé lorsqu'il parle et dispose d'une possibilité de faire revoir ce qui lui paraît injuste. Ce sont ces effets, appréciés avec les enfants concernés, qui doivent guider le suivi des recommandations.

26. Rendre les évaluations compréhensibles et contestables

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; directions des écoles fondamentales et des lycées ; enseignants.*

Expliquer avant chaque évaluation ce qui est attendu et sur quels critères la note sera attribuée ; adapter la durée des épreuves ou la quantité de travail au temps réellement disponible ; diversifier les formes d'évaluation (écrit, oral, pratique) pour que chaque élève ait une possibilité équitable de montrer ce qu'il sait ; garantir à chaque élève un retour individuel et la possibilité de demander une explication ou un réexamen sans crainte de sanction ; coordonner au niveau de l'établissement le calendrier des devoirs en classe pour éviter que « *tout tombe le même jour* » ; *valoriser la pratique et les progrès, et pas seulement le résultat théorique ; renoncer aux punitions collectives, qui sanctionnent des enfants pour des faits qu'ils n'ont pas commis.*

27. Alléger la pression scolaire et protéger le temps libre

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; SCRIPT ; directions des écoles et des lycées ; maisons relais.*

Encadrer la charge de travail à domicile et les périodes d'examens, en particulier au secondaire, où la part d'élèves qui désignent l'école comme source d'injustice et de pression augmente fortement avec l'âge ; garantir aux enfants un temps quotidien de repos, de jeu et de loisirs, conformément à l'article 31 de la Convention ; associer les comités d'élèves et les conseils de classe à l'évaluation de la charge de travail ; suivre les indicateurs de pression scolaire et de bien-être (HBSC) par âge et par genre et en rendre compte publiquement.

28. Garantir que l'argent des parents ne décide pas de la participation à la vie scolaire et aux loisirs

Destinataires : *Gouvernement (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil) ; communes ; établissements scolaires ; ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire.*

Mettre en œuvre la *Garantie européenne pour l'enfance* de manière visible

dans la vie quotidienne des enfants[243] : aucune sortie, classe verte, activité périscolaire ou matériel exigé par l'école ne doit être facturé d'une façon qui exclue un enfant ; garantir l'accès aux activités sportives, culturelles et de vacances aux enfants dont les parents ne peuvent ni payer ni accompagner, par des solutions de transport et d'accompagnement ; donner suite à la demande d'« *une maison* » exprimée par les enfants, en faisant du relogement durable des familles avec enfants vivant en chambre partagée ou en hébergement d'urgence une priorité, comme l'OKAJU le demande dans son dossier sur la précarité; évaluer ces mesures à partir de ce qu'elles changent concrètement pour les enfants les moins bien servis, et non à partir des seuls budgets engagés.

29. Assurer aux enfants vivant dans les structures de l'ONA les mêmes droits qu'aux autres enfants

Destinataires : *Office national de l'accueil ; prestataires de l'encadrement socio-éducatif des structures d'hébergement ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.*

Garantir dans chaque structure le maintien des activités socio-éducatives et de l'aide aux devoirs, l'accès à une salle commune ouverte et à des espaces de jeu, une alimentation adaptée aux enfants et des conditions d'hygiène dignes ; associer les enfants et les jeunes à l'élaboration des règles de vie et leur expliquer celles qui ne peuvent être modifiées ; instaurer dans chaque structure un mécanisme de plainte accessible aux enfants, avec un retour dans un délai défini ; informer systématiquement l'OKAJU des décisions qui réduisent l'offre destinée aux enfants.

30. Donner une suite visible à chaque consultation d'enfants

Destinataires : *toutes les institutions qui consultent des enfants : ministères, communes, écoles et lycées, maisons relais, structures d'accueil et d'hébergement, Kannergemengeréit et Jugendparlament.*

Appliquer les quatre conditions du modèle de Lundy – espace, voix, audience, influence – à toute démarche de participation ; s'engager, avant la consultation, sur ce qui pourra être décidé et par qui ; revenir vers les enfants dans un délai annoncé pour leur expliquer ce qui a été retenu, ce qui ne l'a pas été et pourquoi ; renoncer aux consultations dont les résultats ne peuvent avoir aucun effet, qui nourrissent le sentiment de « *participation alibi* » exprimé par les jeunes.

31. Faire connaître et renforcer la représentation des élèves

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Conférence nationale des élèves (CNEL) ; directions des lycées ; Zentrum fir politesch Bildung ; Restopolis ; Chambre des députés ; Jugendparlament.*

Présenter le comité des élèves, la CNEL et les possibilités d'engagement

243 Recommandation (UE) 2021/1004 du Conseil du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021H1004

à tous les élèves dès le premier jour de 7e, et les rappeler chaque année ; recourir davantage aux ateliers de démocratie du *Zentrum fir politesch Bildung* ; consulter les comités d'élèves et la CNEL avant toute réforme touchant la vie scolaire et tester les changements à petite échelle, avec un retour organisé des élèves, avant de les généraliser ; prévoir des rencontres régulières entre les représentants des élèves, les directions, Restopolis et le ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse ; soutenir les représentants dans leur mission d'écoute et d'information de leurs camarades ; donner une suite visible aux résolutions du *Jugendparlament* et associer la CNEL aux décisions politiques qui concernent les élèves, comme les jeunes l'ont demandé.

32. Former les adultes aux relations respectueuses avec les enfants

Destinataires : *Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) ; Service national de la jeunesse (SNJ) ; formations initiales et continues des enseignants, éducateurs et personnels des structures d'accueil ; communes.*

Intégrer le thème de l'adultisme, pour le déconstruire, et le droit à la participation dans la formation de tous les professionnels qui travaillent avec des enfants, pour le renforcer ; poser comme règles de base l'explication des décisions et des règles, l'interdiction de crier, d'humilier ou de punir collectivement, et le respect des engagements pris envers les enfants ; examiner régulièrement, avec les enfants eux-mêmes, le fonctionnement des institutions qui les accueillent, « par le regard de l'enfant ».

33. Prendre au sérieux chaque signalement de harcèlement ou de violence, y compris lorsqu'un adulte est mis en cause

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; directions des écoles et des lycées ; services psycho-sociaux (SePAS, ESEB) ; Office national de l'enfance (ONE) ; Police grand-ducale.*

Garantir dans chaque établissement et chaque structure une procédure connue des enfants, avec un interlocuteur identifié, un examen impartial des faits, une protection contre les représailles et un retour à l'enfant sur les suites données ; traiter les signalements visant un adulte avec la même rigueur que ceux visant un élève, sans que le statut de l'adulte conduise à écarter d'emblée la parole de l'enfant ; documenter les signalements et leurs suites et en rendre compte de manière agrégée.

Lorsqu'un membre du personnel est soupçonné de violences, en particulier de violences sexuelles, appliquer sans délai l'obligation d'avis au procureur d'État prévue à l'article 23 du Code de procédure pénale et prendre les mesures conservatoires nécessaires à la protection des élèves, sans attendre l'issue d'un examen interne ; veiller à ce que l'enfant ne soit pas entendu de manière répétée par des adultes de l'institution mise en cause, mais par des professionnels formés, en présence d'une personne de confiance et avec l'information de ses parents ; ouvrir aux élèves une voie simple et sans représailles pour signaler une erreur, un retard ou un comportement d'un enseignant, et étudier, avec les comités des élèves, les observations de cours, le tutorat où l'on peut parler de ses difficultés sans être jugé et les regards extérieurs que les jeunes ont eux-mêmes proposés.

34. Croire et protéger l'enfant qui révèle des violences dans sa famille : une approche tenant compte du traumatisme dans les procédures familiales

Destinataires : *Chambre des députés (Commission de la Justice) ; ministère de la Justice ; juridictions aux affaires familiales et de la jeunesse ; Parquet ; Conseil d'État, dans ses avis sur les propositions de loi n° 8509, 8643 et 8791 ; Service central d'assistance sociale (SCAS) ; Office national de l'enfance (ONE) ; service de visites encadrées (Treffpunkt, Espace Rencontre Protégé, etc.) ; ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Police grand-ducale ; organismes de formation des magistrats, avocats et professionnels du secteur social.*

Réformer l'article 387-9 du Code civil pour que, en cas de condamnation d'un parent pour des violences sexuelles sur son enfant ou sur un autre mineur, ou pour des violences graves sur l'enfant ou sur l'autre parent, le retrait de l'autorité parentale et la suppression du droit de visite et d'hébergement soient la règle, et leur maintien l'exception spécialement motivée au regard de l'intérêt de l'enfant[244] ; prévoir la suspension de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite et d'hébergement dès l'ouverture de poursuites pour de tels faits, jusqu'à la décision définitive, et permettre à l'enfant de bénéficier pendant ce temps d'un suivi psychologique sans l'accord du parent mis en cause ; poser le principe qu'aucun enfant ne peut être contraint de rencontrer un parent violent lorsque ce contact est néfaste pour lui ou réactive le traumatisme, le maintien du lien ne pouvant primer sur sa sécurité et sa santé psychique.

Inscrire dans la loi l'obligation de prendre en compte tout incident de violence domestique dans les décisions relatives à l'autorité parentale, à la résidence et au droit de visite, conformément à l'article 31 de la *Convention d'Istanbul* et aux recommandations du GREVIO ; garantir que tout enfant qui révèle des violences soit entendu par un professionnel formé, dans un lieu adapté et, autant que possible, une seule fois, et que son refus ou sa peur de rencontrer le parent mis en cause soit traité comme un élément central de l'évaluation et non écarté comme le signe d'une influence de l'autre parent ; proscrire le recours au « *syndrome d'aliénation parentale* » dans les expertises et les décisions ; ne pas imposer de visites, même encadrées, tant qu'une évaluation du risque n'a pas été réalisée et que l'enfant n'y a pas été préparé, et prévoir des espaces de rencontre sécurisés en nombre suffisant ; expliquer à l'enfant, dans un langage adapté, toute décision prise sur sa situation et les voies de recours ; former les magistrats, les avocats d'enfants, les experts et les travailleurs sociaux à l'approche tenant compte du traumatisme ; accélérer la mise en place du Centre national

---

244 L'article 387-9 du Code civil ne prévoit aujourd'hui qu'une faculté de retrait total de l'autorité parentale pour le tribunal d'arrondissement (Legilux, https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/civil/20251226). La proposition de loi n° 8643 propose d'ériger le retrait en principe « *sauf décision contraire spécialement motivée* » ; le Conseil d'État s'y est formellement opposé le 30 juin 2026 en raison de l'automaticité du mécanisme (avis n° 62.342, https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Dossiers_parlementaires/8643/20260731_Avis.pdf), tandis que l'avis commun du Parquet de Luxembourg et du Parquet général du 1er juin 2026 suggère de réserver le retrait automatique aux hypothèses où l'enfant est directement victime ou exposé à un danger immédiat et avéré (https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Dossiers_parlementaires/8643/20260722_Avis.pdf).

pour victimes de violence selon le modèle *Barnahus*.

35. **Associer les enfants placés aux règles de leur lieu de vie et garantir leurs contacts avec leur famille**

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Office national de l'enfance (ONE) ; AITIA et gestionnaires de foyers, de groupes de vie et d'internats ; services de placement familial ; Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (suivi des plaintes).*

Élaborer et réviser les règles de vie de chaque structure avec les enfants qui y vivent, dans un langage qu'ils comprennent, et leur expliquer toute décision individuelle qui les concerne avant qu'elle soit prise ; interdire toute restriction des contacts avec la famille – appels, visites, messages – à titre de sanction, conformément aux *Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement des enfants* ; adapter les règles collectives aux besoins particuliers (allergies, santé, handicap) sans que l'enfant concerné soit désavantagé ; désigner pour chaque enfant placé une personne de confiance extérieure à l'équipe éducative et faire connaître à tous les enfants placés le mécanisme de plainte auquel ils ont accès, y compris l'OKAJU ; documenter les sanctions et les « incidents » et en rendre compte à l'autorité de placement lors du réexamen périodique de la mesure.

36. **Interdire définitivement tout travail avec des enfants aux personnes condamnées pour des violences sexuelles sur des enfants**

Destinataires : *ministère de la Justice ; Chambre des Députés ; Parquet ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ; communes ; fédérations sportives, culturelles et de jeunesse.*

Les jeunes l'ont dit sans détour le 14 juillet : *„déi Leit sollten ni méi eppes mat Kanner ze dinn hunn"*. Le Code pénal ne répond pas à cette exigence : aux articles 378 et 381, l'interdiction d'exercer une activité impliquant un contact habituel avec des mineurs est facultative et, lorsqu'elle n'est pas prononcée à vie, limitée à dix ans ; à l'article 386, qui couvre le matériel d'abus sexuel d'enfants (*child sexual abuse material*, *CSAM*), elle ne peut jamais dépasser dix ans. Les jugements récents prononcent des interdictions de cinq ou dix ans, après lesquelles la personne peut à nouveau enseigner, encadrer ou entraîner des enfants. L'OKAJU recommande de modifier les articles 378, 381 et 386 du Code pénal pour que l'interdiction d'exercer toute activité professionnelle, bénévole ou sociale impliquant un contact habituel avec des mineurs soit prononcée de plein droit et à titre définitif en cas de condamnation pour une infraction sexuelle commise sur un mineur, le tribunal ne pouvant y déroger que par une décision spécialement motivée, comme le prévoit le droit français depuis 2021 ; d'étendre cette interdiction aux violences physiques graves et habituelles sur mineur (article 401bis) ; de faire inscrire ces interdictions définitives au bulletin n° 5 du casier judiciaire sans possibilité d'effacement ; et de rendre la vérification de ce bulletin obligatoire et périodique pour toute activité, salariée ou bénévole, auprès d'enfants. Une interdiction de cinq ou dix ans protège les enfants d'aujourd'hui ; seule une interdiction définitive protège aussi ceux de demain.

37. Nommer et combattre le racisme et les discriminations dans les lieux de vie des enfants

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Centre pour l'égalité de traitement (CET) ; directions des écoles et des lycées ; maisons relais ; clubs sportifs.*

Traiter les moqueries et les exclusions liées à l'origine, au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'apparence ou aux ressources matérielles comme des questions de droits et de protection, et non comme de simples conflits entre enfants ; former les équipes à les reconnaître et à y répondre ; permettre aux enfants concernés de signaler ces situations et de recevoir un soutien ; associer les enfants à l'élaboration des règles de vie commune de l'établissement.

Un accueil adapté à l'enfant et une prise en charge coordonnée

Le modèle **Barnahus** propose un environnement sûr et adapté aux enfants, réunissant sous un même toit les services concernés par leur accueil, leur protection, les investigations et les soins.





Principaux critères communs

1. **Des auditions fondées sur des protocoles éprouvés** : Les auditions de l'enfant à des fins d'enquête sont conduites selon un protocole fondé sur des données probantes.
2. **Une parole recueillie dans des conditions garantissant sa valeur probante** : Des dispositions appropriées, conformes aux garanties d'une procédure équitable, permettent de préserver la valeur probante des déclarations de l'enfant. L'objectif est de lui éviter de devoir répéter son récit devant la juridiction de jugement si des poursuites sont engagées.
3. **Une évaluation médicale accessible** : Une évaluation médicale est proposée tant à des fins médico-légales que pour veiller à la santé physique de l'enfant et favoriser son rétablissement.
4. **Un soutien psychologique et des soins adaptés aux traumatismes** : L'enfant, ainsi que les membres de sa famille et les personnes qui s'occupent de lui non impliqués dans les faits, ont accès à un soutien psychologique et à des interventions thérapeutiques à court et à long terme.
5. **Une évaluation des besoins de protection et un suivi** : Les besoins de protection de l'enfant victime, ainsi que ceux de ses éventuels frères et sœurs, sont évalués. Un suivi est assuré.



A2.4 Être écoutés, avoir ce qu'il nous faut, être en sécurité : les 3 P dans nos vies

« Mes parents et mes profs pensent que j'exagère et que je suis trop sensible »

Nous avons été 1 172 à répondre.

Perspectives des enfants et des jeunes sur l'écoute, les besoins et la sécurité

Le sondage nous a posé trois questions simples : est-ce que les adultes nous écoutent et nous prennent au sérieux ? Est-ce qu'il y a des choses importantes dont nous avons besoin et que nous n'avons pas ? Est-ce que nous nous sentons en sécurité et respectés ? Ces trois questions correspondent aux trois « *P* » *de la Convention relative aux droits de l'enfant : la* participation, la provision et la protection[1]. Nous avons été 1 172 à répondre. Nos réponses sont rassurantes pour la sécurité, plus partagées pour l'écoute, et un quart d'entre nous manque de quelque chose d'important.

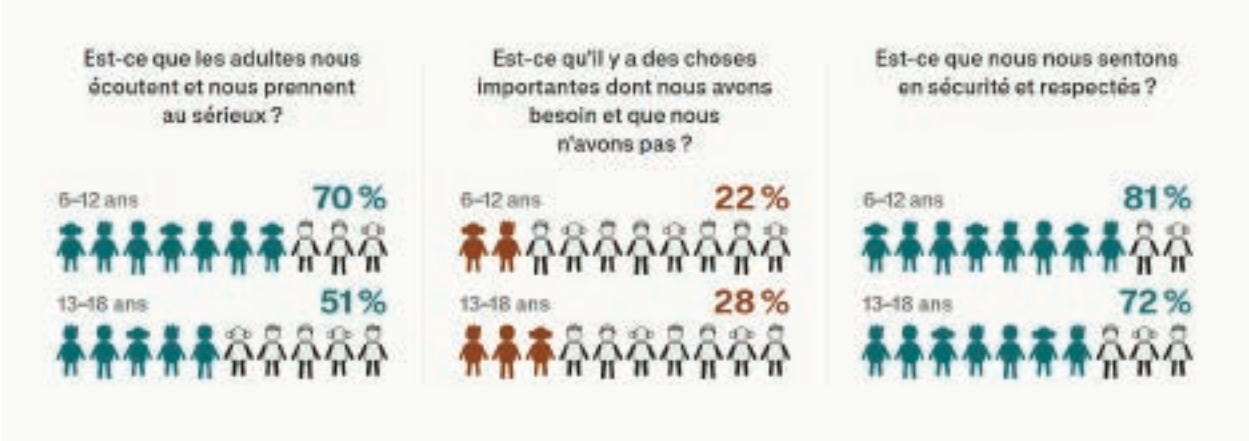


Img. 2.4.15 Part de « oui » à chacune des trois questions (Q8, Q10, Q12). Source : sondage 2026 de l'OKAJU, base 1 172[2].

1 OKAJU (2026), Dans la peau des enfants et des jeunes. Sondage 2026 auprès de 1 172 enfants et jeunes de 6 à 18 ans, rapport consolidé, version du 24 octobre 2026, section *« État des lieux des 3 P » (questions Q8 à Q14).*

2 Sondage 2026 de l'OKAJU : Q8 (écoute) : 60 % oui, 16 % non, 21 % « *je ne sais pas* », 3 % « *je ne veux pas répondre* » ; Q10 (manque) : 25 % oui, 53 % non, 18 % « *je ne sais pas* », 3 % « *je ne veux pas répondre* » ; Q12 (sécurité) : 75 % oui, 9 % non, 11 % « *je ne sais pas* », 3 %

Ces moyennes cachent un écart entre les plus jeunes et les plus grands : près de vingt points pour l'écoute, moins pour la sécurité et pour les choses importantes qui nous manquent.



Img. 2.4.16 Part de « oui » par tranche d'âge (6-12 ans / 13-18 ans). Pourcentages calculés sur l'ensemble des répondants, y compris « je ne sais pas » et « je ne veux pas répondre ». Source : sondage 2026 de l'OKAJU.

Derrière ces chiffres, nos réponses libres racontent ce qui fait la différence entre un adulte qui écoute et un adulte qui n'écoute pas, entre un endroit où nous nous sentons bien et un endroit où nous avons peur[3].

Être écoutés et pris au sérieux

> *„Dir vergiesst, eis nozelauschteren…*
> *Mir hunn och eng Meenung. Lauschtert eis no!*
> *Mir hunn och Iddien.*
> *Mir wëlle matmaachen"*[4]

Plus nous grandissons, moins nous nous sentons écoutés : 73 % des 6-9 ans répondent oui, contre 46 % des 16-18 ans. Les filles se sentent moins écoutées que les garçons (55 % contre 68 %)[5]. Toutefois, ce ne sont pas les réponses négatives qui augmentent avec l'âge, mais les réponses « je ne sais pas ». En grandissant, nous devenons plus hésitants, car le sentiment d'être écouté peut varier selon l'adulte auquel nous nous adressons, le sujet abordé et le moment.

« je ne veux pas répondre ». Pourcentages arrondis, base 1 172.

3 Les citations sont reproduites dans leur langue d'origine ; seules l'orthographe et les accords ont été corrigés, les mots et le registre restant ceux des enfants (voir la note méthodologique du chapitre A.2.2).

4 Stopmotion «*Meng Welt*» du groupe «*Kannerstëmmen*» créé par 15 filles et garçons de 8 à 12 ans de la maison relais Krounebierg (Inter-actions).

5 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q8 : « *oui* » *chez 73 % des 6-9 ans et 46 % des 16-18 ans ; les « non » restent stables (11 à 13 %), ce sont les « je ne sais pas » qui augmentent avec l'âge (16 % à 24 %). Filles 55 %, garçons 68 %.*

Une écoute qui varie selon les adultes et les lieux

Pour beaucoup d'entre nous, le sentiment d'être écouté varie selon les adultes et les lieux : *„Eltern ja, Lehrer nein"* (garçon, 10-12 ans)[6]. « *À la maison on m'écoute mais à l'école ils ne respectent pas les opinions et les critiques vis-à-vis de la façon d'étudier » (fille, 16-18 ans)*[7]. Même quand un espace existe, il ne sert pas toujours : *„In der Schule haben wir Klassenrat, aber die Lehrer gehen nicht auf die einzelnen Punkte ein" (fille, 10-12 ans)*[8]. Les plus jeunes le disent simplement : *„Manchmal will ich in der Schule was sagen, aber die Lehrerin redet weiter" (garçon, 6-9 ans)*[9]. D'autres font la même différence : « *Ma mère oui. Les autres pas trop. Les joffer sont très agressives et crient beaucoup » (garçon, 10-12 ans)*[10] ; *"My parents listen me, and try to understand me, but my teachers no, or they are not doing nothing for my problems"* (garçon, 10-12 ans)[11] ; *„Meine Eltern nehmen mich sehr ernst, auch andere Erwachsene. Meine Lehrer glauben mir nicht alles" (fille, 10-12 ans)*[12].

D'autres nuancent selon les lieux et les personnes :

> *„Zuhause glaube ich ernst genommen zu werden, aber in der Schule nicht* (Lehrer nur aus Pflichtgefühl, Kinder eher nicht)*"* (garçon, 6-9 ans)[13] ;
>
> *« Pas toujours par les grands de l'école, mais à la maison relais oui »* (garçon, 10-12 ans)[14] ; *„Die Erwachsenen, die mir nah stehen, nehmen mich ernst, doch Fremde nehmen einen nicht wirklich ernst"* (fille, 16-18 ans)[15] ;
>
> *„Ich kann in meiner Familie* (Papa) *sprechen. In der Wohngruppe kann ich* (manchen) *Erzieher/innen mich anvertrauen und die hören mir zu und nehmen mich ernst"* (garçon, 10-12 ans)[16].

Ce qui nous fait sentir écoutés

Nous savons très bien reconnaître une vraie écoute.

---

6 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les parents oui, les enseignants non* ».

7 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

8 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À l'école nous avons un conseil de classe, mais les enseignants ne traitent pas les différents points* ».

9 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parfois je veux dire quelque chose à l'école, mais la maîtresse continue de parler* ».

10 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

11 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mes parents m'écoutent et essaient de me comprendre, mais mes profs non, ou ils ne font rien pour mes problèmes* ».

12 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mes parents me prennent très au sérieux, d'autres adultes aussi. Mes profs ne me croient pas pour tout* ».

13 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À la maison je crois être pris au sérieux, mais pas à l'école (les enseignants seulement par devoir, les enfants plutôt pas)* ».

14 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

15 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les adultes qui me sont proches me prennent au sérieux, mais les inconnus ne te prennent pas vraiment au sérieux* ».

16 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je peux parler dans ma famille (papa). Dans le groupe de vie, je peux me confier à (certains) éducateurs et éducatrices, et ils m'écoutent et me prennent au sérieux* ».

C'est un adulte qui est vraiment là : *„Die Erwachsenen hören mir zu und beschäftigen sich währenddem nicht mit etwas anderem" (fille, 6-9 ans)*[17] ; *„Well se net déi ganzen Zäit op hiren Handy kucken" (garçon, 10-12 ans)*[18].

C'est un adulte qui répond pour de vrai : *„Ich glaube, dass Erwachsene mich ernst nehmen, weil sie mir richtige Antworten geben" (fille, 6-9 ans)*[19]. C'est pouvoir tout dire : *„Ich kann alles erzählen, was mir auf dem Herzen liegt, egal wie schlimm es ist, ich darf nur nicht lügen, mit der Wahrheit wird immer eine Lösung gefunden" (fille, 10-12 ans)*[20].

Et c'est aussi être consulté sur ce qui nous concerne : *„Ich werde nach meiner Meinung gefragt, und die wird respektiert" (fille, 10-12 ans)*[21] ; *„Meine Meinung wird gehört. Welche Ferien-/Freizeitangebote ich wählen möchte. Ich kann von meinen Sorgen und Ängsten erzählen" (garçon, 10-12 ans)*[22]. Dans un foyer, l'un de nous résume : « *quand je pleure l'éducateur me demande ce que j'ai* » *(garçon, 6-9 ans)*[23].

Être écoutés, c'est aussi être crus et pris au sérieux :

> *„Weil ich weiß, dass meine Mutter und mein Vater mir immer glauben"* (fille, 6-9 ans)[24] *;*
>
> *„Wenn ich mit meinen Eltern rede, lachen sie nicht… wenn es für mich wichtig ist"* (fille, 10-12 ans)[25] *;*
>
> *« J'ai dit à mes parents que je suis prête pour avoir Snapchat et ils m'ont pris au sérieux »* (fille, 10-12 ans)[26] *;*
>
> *« À l'école, quand quelque chose ne va pas, mes professeurs m'écoutent et essayent de leur mieux pour nous aider »* (fille, 13-15 ans)[27].

17 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les adultes m'écoutent et ne s'occupent pas d'autre chose pendant ce temps* ».

18 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parce qu'ils ne regardent pas tout le temps leur téléphone* ».

19 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je crois que les adultes me prennent au sérieux parce qu'ils me donnent de vraies réponses* ».

20 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je peux raconter tout ce qui me pèse sur le cœur, aussi grave que ce soit, je ne dois juste pas mentir ; avec la vérité, on trouve toujours une solution* ».

21 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *On me demande mon avis, et il est respecté* ».

22 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mon avis est entendu. Quelles activités de vacances et de loisirs je veux choisir. Je peux parler de mes soucis et de mes peurs* ».

23 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

24 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parce que je sais que ma mère et mon père me croient toujours* ».

25 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand je parle avec mes parents, ils ne rient pas… quand c'est important pour moi* ».

26 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

27 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

Enfin, être écoutés, c'est aussi pouvoir discuter : « *à table avec ma famille on a des débats politiques et je me sens écouté par la famille, ils écoutent mes idées et les respectent, à l'école même chose, les enseignants m'écoutent et des fois sont même d'accord avec moi* » *(garçon, 13-15 ans)*[28].

C'est aussi tout simplement le fait d'avoir quelqu'un qui est là…

„Wenn es mal nicht gut geht, ist immer jemand da :)" (fille, 6-9 ans)[29].

Écoutés, mais pas pris au sérieux

Le reproche qu'on fait le plus souvent n'est pas qu'on ne nous écoute pas, mais qu'on ne nous croit pas capables : *„Zuhören ja, ernst nehmen nicht immer"* (garçon, 13-15 ans)[30] ; « *Non car pour eux on est des enfants et on connaît rien à la vie* » *(fille, 16-18 ans)*[31] ; *"They never listen to me because they think I don't know anything and that's very frustrating"* (fille, 16-18 ans)[32].

Quand nous parlons de ce qui ne va pas, nos préoccupations sont parfois minimisées :

> « *Mes parents et mes profs pensent que j'exagère et que je suis trop sensible* » (fille, 16-18 ans)[33] ;
>
> *„Erwachsene hören zu, doch kehren so gut wie alles unter den Teppich und sagen mir, ich sei zu dramatisch oder unlogisch"* (fille, 13-15 ans)[34].

Une fille de 13-15 ans conclut : *„Sie glauben, sie wären etwas Besseres oder haben mehr Respekt verdient, nur weil sie älter sind. Dabei geht Respekt in beide Richtungen"*[35]. Et une autre : « *Oui, nous sommes des enfants, mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas d'opinion* » *(fille, 10-12 ans)*[36].

Les plus grands le disent avec force :

> « *Ils pensent qu'ils savent plus que nous et qu'ils ont plus vécu mais FUNFAKT it's not !* » (fille, 16-18 ans)[37] ;

28 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

29 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand ça ne va pas, il y a toujours quelqu'un là :)* ».

30 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Écouter oui, prendre au sérieux pas toujours* ».

31 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

32 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Ils ne m'écoutent jamais parce qu'ils pensent que je ne sais rien, et c'est très frustrant* ».

33 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

34 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les adultes écoutent, mais balaient presque tout sous le tapis et me disent que je suis trop dramatique ou illogique* ».

35 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Ils croient qu'ils valent mieux ou qu'ils méritent plus de respect, seulement parce qu'ils sont plus âgés. Pourtant, le respect va dans les deux sens* ».

36 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

37 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

„Die Erwachsenen sehen uns zu sehr als Kinder, wir bekommen kein Vertrauen und können uns so nicht verbessern" (fille, 13-15 ans)[38] ;

"The problem is that adults assume that, if I am 16 years old then I don't know anything about such things as sex, politics, science, etc. But I, on contrary, sometimes know much more than adult in question" (garçon, 16-18 ans)[39].

D'autres racontent la même chose :

« Parfois il y a des gens qui se disent « Ah non ce ne sont que des enfants », donc ils nous prennent pas pour sérieux » (garçon, 13-15 ans)[40] ;

„Sie glauben, nur weil sie älter sind, haben sie immer recht" (fille, 13-15 ans)[41] ;

« Parfois les adultes nous prennent pas au sérieux à cause de notre âge, et pensent qu'on est trop jeunes pour avoir des problèmes dans notre vie » (fille, 16-18 ans)[42] ;

« Ils pensent que la santé mentale des jeunes n'est pas si importante car on n'a pas les mêmes inquiétudes que les adultes » (fille, 16-18 ans)[43] ;

„Wenn wir über Politik reden, dann werden wir nicht ernst genommen" (fille, 13-15 ans)[44] ;

„Werden oft als naive Menschen bezeichnet, die nichts von der Außenwelt wissen" (fille, 16-18 ans)[45] ;

« Pour des sujets comme les réseaux sociaux nous sommes plus informés que les adultes mais il me semble que les adultes ne nous demandent pas notre avis » (fille, 16-18 ans)[46].

Être écouté sans que rien ne change, c'est aussi ne pas être pris au sérieux :

« Rien ne change » (fille, 13-15 ans)[47] ;

38 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les adultes nous voient trop comme des enfants, on ne nous fait pas confiance et on ne peut donc pas s'améliorer* ».

39 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Le problème, c'est que les adultes supposent que, si j'ai 16 ans, je ne sais rien de choses comme le sexe, la politique, la science, etc. Mais moi, au contraire, j'en sais parfois beaucoup plus que l'adulte en question* ».

40 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

41 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Ils croient que, juste parce qu'ils sont plus âgés, ils ont toujours raison* ».

42 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

43 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

44 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand nous parlons de politique, on ne nous prend pas au sérieux* ».

45 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *On nous qualifie souvent de personnes naïves qui ne savent rien du monde extérieur* ».

46 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

47 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

> *„Erwachsene hören dir zu, antworten aber immer das Gleiche, dass es nun mal so ist und sie nichts daran ändern können"* (fille, 13-15 ans)[48] ;
>
> *„Meine Eltern verstehen mich, aber die haben keine Macht, was zu ändern!"* (fille, 13-15 ans)[49].

Parfois, il faut que des adultes parlent à notre place pour être entendus : « *Quand j'étais victime de bullying, les enseignants n'ont rien fait jusqu'à ce que mes parents parlent au directeur. Mes parents m'écoutaient, mais les autres adultes non* » *(garçon, 10-12 ans)*[50].

On a aussi abordé le problème de l'écoute sélective : « *Je me sens écouté mais pas toujours, on dirait que les éducateurs des fois font exprès d'esquiver nos souhaits* » *(garçon, 16-18 ans)*[51]. D'autres ont l'impression qu'on fait semblant :

> *„Ich habe das Gefühl, dass manche Erwachsene nur so tun, dass sie es verstehen und zuhören, es aber in Wirklichkeit überhaupt nicht so ist"* (fille, 13-15 ans)[52] ;
>
> « *Pas tout le temps, la majorité du temps ça ne sert à rien de parler* » (fille, 16-18 ans)[53] ;
>
> « *Parfois j'ai l'impression que je n'ai aucune parole ni vote* » (fille, 13-15 ans)[54].

Ce que nous avons écrit et dit dans les ateliers

Sur le vision board de l'atelier du 14 juillet, nous avons écrit *„Lauschtert den Jonken", „Egen Menung hunn"* et *„Miteinander (alle, auch Jugendliche) besseres bewegen!"*[55]. Dans les ateliers sur l'adultisme, quand on nous a demandé ce qui rend agréable le temps passé avec des adultes, nous, élèves de 10 à 12 ans, avons cité des adultes « *qui prennent le temps de nous expliquer les choses* », *qui* « *donnent des explications claires* » *et, à la* maison relais, « *quelques adultes sympa parce qu'ils nous écoutent* » ; *à l'inverse, le temps devient désagréable* « *quand ils n'écoutent pas* », « *quand les adultes n'aident pas quand on a besoin* » *ou* « *quand ils nous punissent pour rien* »[56]. Les jeunes

---

48 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les adultes t'écoutent, mais répondent toujours la même chose : que c'est comme ça et qu'ils ne peuvent rien y changer* ».

49 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Mes parents me comprennent, mais ils n'ont pas le pouvoir de changer quoi que ce soit !* ».

50 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

51 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

52 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai le sentiment que certains adultes font seulement semblant de comprendre et d'écouter, mais qu'en réalité ce n'est pas du tout le cas* ».

53 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

54 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

55 Ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 14 juillet 2026 avec des adolescents de 12 à 18 ans ; messages écrits sur le vision board. Traductions : « *Écoutez les jeunes* » ; « *Avoir sa propre opinion* » ; « *Ensemble (tous, les jeunes aussi), faire bouger les choses en mieux !* ».

56 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs « *Adultisme* » *: quatre ateliers avec 54 élèves de 10 à 12 ans (cycle 4.2) des écoles Sainte-Sophie, Bettembourg, EIMAB (Mersch) et Parc Hosingen, et un atelier avec six jeunes de 15 à 25 ans (septembre 2026). Réponses des élèves de l'école Sainte-Sophie à l'exercice sur le temps passé avec les*

de 15 à 25 ans ont repris les mêmes critères : « *des enseignants auxquels on peut faire confiance* », « *quand les enseignants écoutent les jeunes* », « *quand les jeunes sont pris au sérieux* », « *quand les adultes aident en cas de besoin* »[57]. Ces mêmes ateliers ont démontré ce que nous savons de nos droits : nous citons surtout le droit à l'éducation, à la protection et à la santé, rarement le droit de donner notre avis ; dans une des quatre classes ayant participé à l'atelier sur l'adultisme (voir chapitre B), la moitié d'entre nous a dit ne pas connaître les droits de l'enfant[58].

Avoir ce dont nous avons besoin

Un quart d'entre nous dit qu'il lui manque quelque chose d'important, un peu plus souvent chez les plus grands[59]. Ce qui manque le plus souvent, c'est de l'aide à l'école (8 %), des activités (7 %) et un endroit pour vivre (7 %), puis des vêtements, des soins, du matériel scolaire ou un moyen de transport ; manquer de nourriture est rare (2 %), mais existe parmi nous [60].

Du temps avec ceux qu'on aime

Quand nous pouvons écrire librement ce qui nous manque, la réponse la plus fréquente n'est pas un objet, c'est du temps :

> « *Avoir plus de temps avec ma famille* » (fille, 10-12 ans)[61] ;
>
> « *Avoir plus d'attention de mes parents car ils travaillent beaucoup et n'ont pas le temps* » (fille, 13-15 ans)[62] ;
>
> „*Méi Zäit doheem, net an der Maison relais*" (garçon, 6-9 ans)[63] ;
>
> « *Du temps vraiment libre* » (fille, 16-18 ans)[64] ;

---

adultes, notées en français par les animateurs.

57 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs « *Adultisme* » : *quatre ateliers avec 54 élèves de 10 à 12 ans (cycle 4.2) des écoles Sainte-Sophie, Bettembourg, EIMAB (Mersch) et Parc Hosingen, et un atelier avec six jeunes de 15 à 25 ans (septembre 2026). Atelier avec six jeunes de 15 à 25 ans (Young Advisors et Junior Experts de l'OKAJU), septembre 2026, même exercice.*

58 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs « *Adultisme* » : *quatre ateliers avec 54 élèves de 10 à 12 ans (cycle 4.2) des écoles Sainte-Sophie, Bettembourg, EIMAB (Mersch) et Parc Hosingen, et un atelier avec six jeunes de 15 à 25 ans (septembre 2026). Conclusion intermédiaire : « Les enfants connaissent les droits… mais de manière partielle » ; à l'EIMAB (Mersch), 10 élèves sur 19 déclarent ne pas connaître les droits de l'enfant, 8 répondent oui et un hésite ; les droits cités relèvent surtout de la protection et de l'éducation, les droits de participation sont peu mentionnés.*

59 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q10 : « *non* » *chez 60 % des 6-12 ans et 48 % des 13-18 ans ; « oui » 22 % contre 28 % ; « je ne sais pas » 16 % contre 20 %.*

60 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q11 (475 répondants) : aide à l'école 8 %, activités 7 %, endroit pour vivre 7 %, vêtements 5 %, soins 3 %, matériel scolaire 3 %, transport 3 %, à manger ou à boire 2 % ; pourcentages calculés sur l'ensemble des 1 172 participants.

61 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

62 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

63 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Plus de temps à la maison, pas à la maison relais* ».

64 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

„Zeit und Kind sein" (garçon, 16-18 ans)[65].

Les plus jeunes demandent aussi du calme : *„Ruhe in der Klasse zum Lernen"* (fille, 6-9 ans)[66] ; *„Méi Rou an der Mëttespaus an der Maison relais"* (fille, 6-9 ans)[67]. Ce qui manque ne s'achète pas toujours : *„meine Mutter, ein Haustier, es fehlt Farbe (im Sinn von mehr Freude im Leben)"* (fille, 6-9 ans)[68] ; « *Compréhension et gentillesse des éducateurs à la maison relais* » *(garçon, 6-9 ans)*[69].

Ce qui nous manque, ce sont aussi des personnes et de la reconnaissance : « *J'habite au Lux. C'est déjà un privilège. Par contre il y a des personnes qui me manquent, p. ex. des proches amis avec lesquelles je parle plus ou mes grands-parents qui sont mortes* » *(fille, 16-18 ans)*[70] ; *„Geld, allgemein Anerkennung meiner Leistungen"* (garçon, 6-9 ans)[71] ; *„Möglichkeiten mitzustimmen und mich meinen Zielen fortzubilden"* (garçon, 10-12 ans)[72].

Une chambre, des vacances, du soutien

D'autres manques sont très concrets :

> « *une chambre à moi* (pas partagée) » (garçon, 10-12 ans)[73] ;
>
> « *une chambre, je dors au living* » (garçon, 16-18 ans)[74] ;
>
> *"Homework is too much. Not enough play. My family cannot afford a new home"* (garçon, 6-9 ans)[75] ;
>
> « *Nous ne partons jamais en vacances* » (garçon, 10-12 ans)[76].

À l'école, nous demandons de l'appui et quelqu'un à qui parler :

> « *De l'appui et écoute des enseignants* » (fille, 16-18 ans)[77] ; « *me sentir écouté à l'école* » (garçon, 6-9 ans)[78] ;

65 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Du temps, et être un enfant* ».

66 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Du calme en classe pour apprendre* ».

67 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Plus de calme pendant la pause de midi à la maison relais* ».

68 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *ma mère, un animal, il manque de la couleur (dans le sens de plus de joie dans la vie)* ».

69 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

70 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

71 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *De l'argent, de manière générale la reconnaissance de ce que j'accomplis* ».

72 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Des possibilités de participer aux décisions et de me former vers mes objectifs* ».

73 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

74 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

75 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Trop de devoirs. Pas assez de jeu. Ma famille n'a pas les moyens d'un nouveau logement* ».

76 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

77 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

78 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

« Psychologues » (fille, 16-18 ans)[79] *;*

„Mehr Unterstützung für Kinder mit LRS" (garçon, 13-15 ans)[80] *;*

« Des activités sportives et artistiques pour les handicaps » (garçon, 13-15 ans)[81].

Moi, une fille de 6-9 ans, j'ai écrit : *„Meine Eltern müssen um alles kämpfen, was mir eigentlich zustehen sollte wegen meiner Krankheit"*[82].

Une autre fille voudrait qu'on la laisse tranquille : *„Dass alle sagen, dass ich immer die Perfekteste bin in der Klasse und die Kinder werden immer eifersüchtig in der Klasse, nur weil ich gut in der Schule bin. Ich will nicht die Perfekteste sein"* (fille, 6-9 ans) Et les plus jeunes gardent le droit de rêver : *„Eine Rutschbahn vom Zimmer bis in die Küche"* (garçon, 6-9 ans) ; *« Un deuxième vélo pour en avoir un chez chacune de mes grands-mères » (fille, 6-9 ans)*. Un garçon de 10-12 ans manque de *« suffisamment de vacances, j'aimerais vivre au Costa Rica »*[83].

79 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

80 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : *« Plus de soutien pour les enfants dyslexiques ».*

81 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

82 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : *« Mes parents doivent se battre pour tout ce qui devrait me revenir à cause de ma maladie ».*

83 Citations du sondage de l'OKAJU. Traduction de la citation 1 : *"Un toboggan qui va de la chambre jusqu'à la cuisine"*.

Être en sécurité et respectés

Si la grande majorité d'entre nous se sent en sécurité et respectée, une minorité de 9 % répond avec non et 11 % ne le savent pas[84]. Quand nous disons où nous nous sentons en sécurité, la maison et la famille reviennent presque toujours en premier. Quand nous disons où nous ne nous sentons pas en sécurité, c'est l'école qui revient en premier, puis la rue et Internet[85].

Là où nous nous sentons en sécurité

Nous nous sentons en sécurité là où l'on nous écoute et où l'on nous croit :

> *„Zuhause fühle ich mich wohl, weil meine Familie mir zuhört"* (fille, 10-12 ans)[86] ;
>
> *„Ich fühle mich zuhause immer sicher, mir wird geglaubt und mir wird geholfen, wenn Probleme auftauchen"* (garçon, 13-15 ans)[87] ;
>
> *„Zu Hause, in der Schule, im Sport, eigentlich überall, es wird auf Augenhöhe mit mir gesprochen, und nicht herablassend"* (fille, 10-12 ans)[88].

L'école aussi peut être un lieu sûr, quand des adultes nous défendent : « *à l'école parce que j'ai mes amis et les enseignants pour me défendre si j'en ai besoin* » *(garçon, 6-9 ans)*[89] ; *„Pfadfinder und Feuerwehr, da kann ich mich gut einbringen, und man lässt mich meine Ideen erklären"* (garçon, 6-9 ans)[90]. Un garçon de 6-9 ans se sent en sécurité sur Internet *„weil meine Familie mir das Internet gut erklärt hat und was passieren kann, wenn ich nicht aufpasse"*[91]. D'autres le disent plus simplement :

> *« Je me sens en sécurité partout où je vais. Je me sens aussi en sécurité à l'école, parce que tout le monde m'écoute et j'ai des amis qui m'entourent »* (fille, 10-12 ans)[92] ;

84 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q12 : 75 % oui, 9 % non, 11 % « *je ne sais pas* », *3 % « je ne veux pas répondre* ».

85 Sondage 2026 de l'OKAJU, réponses ouvertes Q13 (209 réponses) et Q14 (334 réponses), lecture par lieu.

86 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À la maison je me sens bien, parce que ma famille m'écoute* ».

87 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À la maison je me sens toujours en sécurité, on me croit et on m'aide quand des problèmes surgissent* ».

88 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À la maison, à l'école, au sport, en fait partout : on me parle d'égal à égal, et pas de haut* ».

89 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

90 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les scouts et les pompiers : là je peux bien m'impliquer, et on me laisse expliquer mes idées* ».

91 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *parce que ma famille m'a bien expliqué Internet et ce qui peut arriver si je ne fais pas attention* ».

92 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

„Wenn meine Eltern oder Lehrerinnen bei mir sind, fühle ich mich sicher. Wenn ich alleine bin, fühle ich mich nicht so sicher" (fille, 6-9 ans)[93] ;

„Ich fühle mich im Internet sicher, weil ich eine Kindersicherung habe" (garçon, 10-12 ans)[94].

La sécurité, c'est aussi le connu :

„Weil hier sind die Menschen alle, die ich kenne" (fille, 10-12 ans)[95] ;

« Je ne me filme pas donc je ne me sens pas en danger sur internet » (fille, 13-15 ans)[96];

« Je me sens en sécurité au foyer » (garçon, 6-9 ans)[97] ;

et, avec humour, "I feel safe everywhere, but I don't feel safe jumping off an airplane" (fille, 6-9 ans)[98].

À l'école, pas toujours en sécurité

C'est à l'école que l'insécurité est le plus souvent nommée, d'abord à cause des autres élèves :

« L'école car à tout moment on pourrait commencer à me harceler » (fille, 13-15 ans)[99] ;

« Je ne me sens pas respecté par certains enfants qui m'insultent, frappent, poussent. Je ne veux pas répondre par la violence mais je pense qu'un jour je le ferai ! » (garçon, 10-12 ans)[100] ;

« J'ai peur que le garçon qui embête les autres se venge sur moi si je lui dis d'arrêter de faire du mal aux autres » (fille, 10-12 ans)[101] ;

„Kinder respektieren meine Grenzen nicht. Wenn ich dann explodiere, werde ich bestraft" (garçon, 6-9 ans)[102].

---

93 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Quand mes parents ou mes maîtresses sont avec moi, je me sens en sécurité. Quand je suis seule, je ne me sens pas très en sécurité* ».

94 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je me sens en sécurité sur Internet parce que j'ai un contrôle parental* ».

95 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parce qu'ici il y a toutes les personnes que je connais* ».

96 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

97 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

98 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je me sens en sécurité partout, mais je ne me sens pas en sécurité en sautant d'un avion* ».

99 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

100 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

101 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

102 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Les enfants ne respectent pas mes limites. Et quand j'explose, c'est moi qui suis puni* ».

Certains adultes de l'école sont aussi nommés :

> *„In der Schule, weil die Lehrer manchmal glauben, sie könnten mit Kindern so umgehen, wie sie wollen"* (garçon, 13-15 ans)[103] ;
>
> *« À l'école, la violence psychologique est répétitive de la part de certains enseignants ! C'est de la maltraitance et personne ne me protège dans la situation »* (fille, 16-18 ans)[104] ;
>
> *„Mein Lehrer respektiert mich nicht, er nervt, wenn er meine Haare anfasst"* (fille, 10-12 ans)[105].

Les plus jeunes disent surtout qu'ils sont seuls :

> *„In der Schule nur ein wenig sicher, weil ich da alles alleine machen muss ohne Eltern"* (garçon, 6-9 ans)[106] ;
>
> *„Nicht sicher gegenüber meinen Mitschülern, kein Vertrauen zu den Lehrpersonen"* (garçon, 6-9 ans)[107].

Les plus jeunes ont peur d'être mis à part :

„Nur zu Hause fühle ich mich sicher. In der Schule fühle ich mich nicht wohl, weil die Kinder stets böse mit mir sind, aber nicht mit den anderen" (garçon, 6-9 ans)[108] ; *„Ich habe Angst, dass die Kinder mich in der Schule auslachen" (garçon, 6-9 ans)*[109].

Nous, les plus grands, on parle de harcèlement et de violence :

> *„In der Schule fühle ich mich NICHT sicher und respektiert, weil viel Mobbing besteht, bösartige Kinder mein Alltag erschweren und verschiedenes ungerecht gehandhabt wird"* (garçon, 13-15 ans)[110] ;
>
> *« Des bagarres, etc. C'est pas normal d'aller au lycée avec des couteaux ou [je ne sais pas] quoi »* (fille, 16-18 ans)[111].

---

103 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À l'école, parce que les enseignants croient parfois qu'ils peuvent traiter les enfants comme ils veulent* ».

104 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

105 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *mon enseignant ne me respecte pas, ça m'énerve quand il touche mes cheveux* ».

106 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À l'école, seulement un peu en sécurité, parce que là je dois tout faire seul, sans mes parents* ».

107 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Pas en sécurité face à mes camarades, pas de confiance envers les enseignants* ».

108 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je ne me sens en sécurité qu'à la maison. À l'école je ne me sens pas bien, parce que les enfants sont toujours méchants avec moi, mais pas avec les autres* ».

109 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai peur que les enfants se moquent de moi à l'école* ».

110 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *À l'école je ne me sens PAS en sécurité ni respecté, parce qu'il y a beaucoup de harcèlement, des enfants méchants compliquent mon quotidien et plusieurs choses sont gérées de façon injuste* ».

111 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

Certains d'entre nous sont visés pour ce qu'ils sont :

> *„Ich fühle mich nicht respektiert in der Schule, jeder sagt, dass ich lesbisch bin, was eigentlich nicht schlimm ist, aber ich bin nicht lesbisch und dann macht jeder Witze mit mir"* (fille, 10-12 ans)[112] ;
>
> *« Kids make jokes and couldn't care less if they are racist or not but as long it's between us and doesn't involve other people* (I'm black btw) » (garçon, 13-15 ans)[113] ;
>
> *„Ich werde nur so lange respektiert, wie ich absolut alles richtig mache"* (fille, 13-15 ans)[114].

D'autres visent les adultes : « *À la maison je me sens respectée mais à l'école les profs nous traitent comme des moins que rien » (fille, 13-15 ans)*[115]. Un changement d'école peut tout changer : *„Ich habe mich auf meiner alten Schule nicht wohl gefühlt. Mir ging es damals mental nicht gut und ich bin auch noch pansexuell. Auf meiner alten Schule war das genug, um sich über Leute lustig zu machen und sie auszuschließen. Mir geht es jetzt auf meiner neuen Schule viel besser" (fille, 16-18 ans)*[116].

Ce que nous vivons à l'école comme injustice est décrit au chapitre A.2.3 ; ici, ont dit simplement que l'endroit où nous passons le plus de temps n'est pas toujours celui où on se sent protégés.

Dehors, sur Internet, dans les structures d'accueil

Les filles, surtout les plus grandes, parlent des risques de la rue :

> *„Als Mädchen fühle ich mich oft draußen nicht sicher, da man viel gehört hat oder erlebt hat, was Angst macht"* (fille, 16-18 ans)[117] ;
>
> *« En société j'ai quand même assez peur quand je suis toute seule à cause de la violence physique »* (fille, 13-15 ans)[118] ;

112 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je ne me sens pas respectée à l'école, tout le monde dit que je suis lesbienne, ce qui n'est pas grave en soi, mais je ne suis pas lesbienne et alors tout le monde se moque de moi* ».

113 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *les enfants font des blagues et se fichent complètement de savoir si elles sont racistes ou non, mais tant que ça reste entre nous et n'implique pas d'autres personnes (je suis noir, au passage)* ».

114 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je ne suis respectée que tant que je fais absolument tout correctement* ».

115 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

116 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Je ne me sentais pas bien dans mon ancienne école. À l'époque, j'allais mal mentalement et en plus je suis pansexuelle. Dans mon ancienne école, c'était assez pour se moquer des gens et les exclure. Dans ma nouvelle école, je vais beaucoup mieux maintenant* ».

117 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *En tant que fille, je ne me sens souvent pas en sécurité dehors, parce qu'on a beaucoup entendu ou vécu de choses qui font peur* ».

118 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

« J'ai parfois peur dans la rue à cause des drogues près de la gare » (fille, 10-12 ans)[119].

Sur Internet, certains d'entre nous savent identifier les dangers :

> *„Im Internet gibt es Hacker, Cybermobber und Erwachsene, die mit Kindern chatten und sagen, dass sie auch Kinder sind"* (fille, 10-12 ans)[120] ;
>
> *„im Internet [fühle ich mich nicht sicher], weil ich vielleicht etwas sehe, was ich nicht möchte"* (fille, 10-12 ans)[121].

Nous, deux filles, avons dit : « *L'internet peut avoir des choses horribles dedans* » *(fille, 13-15 ans)*[122] ; *„Ich habe immer Angst vor Hackern, die mich anschreiben. Ich habe schon Sachen gehört, die nicht toll sind" (fille, 10-12 ans)*[123].

Moi, une fille de 13-15 ans, j'ai souligné qu'il faut ignorer les personnes malveillantes « *Na Internet há pessoas más, só que isso é preciso ignorar* » *(traduction : « Sur Internet il y a des gens méchants, mais il faut les ignorer »)*[124].

Ceux d'entre nous qui vivent en foyer ou passent la journée dans la maison relais parlent des autres enfants et du regard des adultes :

> *„Ich fühle mich oft nicht wohl abends, weil die großen Jungs laut Musik machen und ich nicht schlafen kann"* (fille, 10-12 ans)[125] ;
>
> *« Não me sinto segura na maison relais. Há sempre uma criança que me quer bater ou fazer ameaças »* (traduction : « Je ne me sens pas en sécurité à la maison relais. Il y a toujours un enfant qui veut me frapper ou me menacer ») (fille, 10-12 ans)[126] ;
>
> *„In der Wohngruppe/Foyer fühle ich mich nicht respektiert und so wie ein kleines Kind behandelt, was ich aber nicht bin"* (fille, 13-15 ans)[127][128];
>
> *„Vläit an der Maison relais fillen ech mech net sécher"* (garçon, 6-9 ans)[129] ;

---

119 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

120 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Sur Internet il y a des hackers, des cyberharceleurs et des adultes qui chattent avec des enfants en disant qu'ils sont aussi des enfants* ».

121 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *sur Internet, parce que je risque de voir quelque chose que je ne veux pas voir* ».

122 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

123 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *J'ai toujours peur des hackers qui m'écrivent. J'ai déjà entendu des choses qui ne sont pas chouettes* ».

124 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

125 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Souvent je ne me sens pas bien le soir, parce que les grands garçons mettent la musique fort et que je ne peux pas dormir* ».

126 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

127 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *dans le groupe de vie / le foyer, je ne me sens pas respectée et je suis traitée comme une petite enfant, ce que je ne suis pas* ».

128

129 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Peut-être qu'à la maison relais je ne*

« *Pas [en sécurité et respecté] à la maison relais* (enfants pas polis aujourd'hui) » (fille, 6-9 ans)[130].

D'autres encore parlent de la maison relais, de la famille, des amis :

„*Maison relais. Wenn das Essen mal nicht so schlecht ist, darf man nicht so viel nehmen*" (garçon, 10-12 ans)[131] ;

« *Na escola e maison relais muitas vezes não param para me escutar quando quero falar* » (traduction : « À l'école et à la maison relais, souvent ils ne s'arrêtent pas pour m'écouter quand je veux parler ») (fille, 6-9 ans)[132] ;

„*Nicht immer bei meinem Papa* (sicher, aber nicht immer respektiert)" (garçon, 6-9 ans)[133] ;

« *Parfois je me sens pas très respectée par mes copines. Et parfois non plus chez mon père* » (fille, 10-12 ans)[134].

Le sujet des dangers de la rue et des transports revient à plusieurs reprises :

„*Nicht sicher – alleine in dunklen, gefährlichen Orten* (als Frau)" (fille, 16-18 ans)[135] ;

„*Im Bus, Zug, Tram wegen vielen unterschiedlichen Menschen*" (fille, 13-15 ans)[136] ;

« *Sur la route quand je dois traverser et la maîtresse quand elle crie* » (fille, 6-9 ans).

A la maison, le respect de notre espace est primordial: „*Weil sie gehen einfach so in mein Zimmer, wenn ich nicht da bin. Sozusagen kontrollieren sie viel zu viel und fragen nie, sondern machen einfach*" (fille, 13-15 ans)[137])[138].

Ce que nous avons dit dans les ateliers

Lors des ateliers de juillet, nous avons souligné l'importance de pouvoir obtenir de l'aide lorsque quelque chose se produit : „*Ech fannen dat och gutt, dass*

me sens pas en sécurité ».

130 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

131 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *La maison relais. Quand la nourriture n'est pour une fois pas trop mauvaise, on n'a pas le droit d'en prendre beaucoup ».*

132 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

133 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Pas toujours chez mon papa (en sécurité, mais pas toujours respecté) ».*

134 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

135 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Pas en sécurité – seule dans des endroits sombres et dangereux (en tant que femme)* ».

136 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Dans le bus, le train, le tram, à cause des nombreuses personnes différentes ».*

137 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU. Traduction : « *Parce qu'ils entrent comme ça dans ma chambre quand je ne suis pas là. Pour ainsi dire, ils contrôlent beaucoup trop et ne demandent jamais, ils font, c'est tout ».*

138 Citation du sondage 2026 de l'OKAJU.

eng Hëllef gëtt, wann esou eppes geschitt"[139]. Mais nous avons aussi insisté sur la nécessité de savoir à qui s'adresser : des points de contact clairs en cas de violence ou de harcèlement, davantage de professionnels sociaux dans les écoles et un service psycho-social qui ait le temps de nous recevoir, et même une application pour demander de l'aide quand on est seul dehors le soir[140].

En septembre, les *Young Advisors* et *Junior Experts* de l'OKAJU, ont ajouté que malgré l'existence de nombreux mécanismes de protection au Luxembourg, leur mise en œuvre et leur contrôle ne sont pas toujours garantis dans la pratique. Ils ont généralement relevé que les instances de participations existantes s reposent trop souvent sur une participation symbolique[141].



Position de l'OKAJU

Les trois questions du sondage reprennent la grille des trois « *P* » *qui structure la Convention relative aux droits de l'enfant et le travail de l'OKAJU : la* participation (notamment les articles 12 à 17), la provision (notamment les articles 24 à 28 et 31) et la protection (notamment les articles 19 et 32 à 39)[142]. Les réponses dessinent un tableau très contrasté. La protection est la dimension la mieux évaluée (75 % de oui) par les répondants, la provision est jugée satisfaisante par une petite majorité (53 %), et la participation est la dimension la plus fragile : 60 % de oui en moyenne, 46 % seulement chez les 16-18 ans. L'OKAJU retient trois constats.

Les réponses au sondage confirment l'urgence de cette orientation : un enfant qui n'est pas écouté par les adultes de son entourage doit pouvoir s'adresser ailleurs, et savoir où.

La participation recule avec l'âge, au moment où elle devrait grandir

Le sentiment d'être écouté diminue de 27 points entre 6-9 ans et 16-18 ans, et les filles se sentent moins écoutées que les garçons. Les réponses ouvertes précisent le mécanisme : les adultes écoutent, mais ne considèrent pas l'enfant comme compétent, ne répondent pas, ou répondent que rien ne peut changer. C'est l'inverse de ce que prévoit l'article 12 de la Convention, qui demande que l'opinion de l'enfant soit « *dûment prise en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité* » *: plus l'enfant grandit, plus son avis doit peser*[143].

L'OKAJU constate la même distance dans son propre travail : en 2024-2025, les enfants et les adolescents n'étaient à l'origine que de 7,5 % des demandes qui lui sont adressées, les parents d'environ deux tiers et les professionnels d'un quart[144].

---

139 Citation des ateliers sur les thèmes prioritaires, atelier du 21 juillet 2026 ; transcription des échanges. Traduction : « *Je trouve ça bien aussi qu'il y ait une aide quand une chose pareille arrive* ».

140 Rapport de synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires, ateliers des 14 et 21 juillet 2026 : propositions des participants (points de contact, professionnels sociaux dans les écoles, capacité du CePAS, application d'aide).

141 OKAJU (2026), Rapport de synthèse des ateliers participatifs « *Adultisme* », *atelier avec six jeunes de 15 à 25 ans (Young Advisors et Junior Experts), septembre 2026, section « Connaissance de droits ».*

142 OKAJU (2026), Dans la peau des enfants et des jeunes. Sondage 2026 auprès de 1 172 enfants et jeunes de 6 à 18 ans, rapport consolidé, version du 24 octobre 2026, section « *État des lieux des 3 P » (questions Q8 à Q14).*

143 Convention relative aux droits de l'enfant, article 12, paragraphe 1 ; Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 12 (2009), Le droit de l'enfant d'être entendu, CRC/C/GC/12, § 28 à 31.

144 OKAJU, Rapport annuel 2025, novembre 2025, https://www.okaju.lu/wp-content/

Le Rapport annuel 2025 annonçait que l'OKAJU « *renforcera ses efforts afin que plus d'enfants et d'adolescents prennent l'initiative de contacter l'Office de l'OKAJU et saisissent directement le défenseur de leurs droits* »[145] ; les jeunes, dont les *Young Advisors*, demandent de manière récurrente une meilleure visibilité et accessibilité de l'OKAJU dans les écoles et les structures d'éducation et d'accueil, ce qui a conduit à la « *boîte OKAJU », destinée à chaque école fondamentale, chaque lycée et chaque structure d'éducation et d'accueil, et à* un folioscope de la CRDE multilingue en format de poche[146]. Les réponses au sondage confirment l'urgence de cette orientation : un enfant qui n'est pas écouté par les adultes de son entourage doit pouvoir s'adresser ailleurs, et savoir où.

Les manques exprimés sont relationnels autant que matériels

Un enfant sur quatre déclare manquer de quelque chose d'important. Les besoins les plus souvent cités dans les catégories fermées sont l'aide à l'école, les activités et un logement pour vivre ; les réponses libres ajoutent le temps en famille, le calme, une chambre à soi, des vacances et du soutien pour les enfants dyslexiques ou en situation de handicap.



Un enfant sur quatre déclare manquer de quelque chose d'important.

Ces réponses rejoignent les saisines reçues par l'OKAJU, qui concernent principalement l'aide à l'enfance, les affaires familiales, le logement et les situations de migrations[147].

Le Rapport annuel 2025 constatait que de plus en plus de familles, notamment monoparentales ou nombreuses, n'ont pas accès à un logement digne et abordable et sont contraintes de vivre dans des conditions insalubres. Il relevait également que certaines familles déboutées de la protection internationale se retrouvent à la rue avec leurs enfants, et que les dispositifs d'urgence restent limités et inégaux selon les communes.

Le Rapport annuel 2025 constatait que de plus en plus de familles, notamment monoparentales ou nombreuses, n'ont pas accès à un logement digne et abordable et sont contraintes de vivre dans des conditions insalubres, allant parfois jusqu'à devoir vivre dans la rue avec leurs enfants. Face à ces constats, l'OKAJU avait formulé des recommandations[148]. Ces recommandations ont guidé le travail de l'OKAJU cette année encore.

Pour l'OKAJU, la satisfaction des besoins essentiels ne se limite pas aux prestations matérielles. Lorsque les enfants de 6 à 9 ans demandent « *plus de temps à la maison* » et « *du calme pour apprendre* », *ils décrivent des conditions de vie qui*

---

uploads/2025/11/RA-2025-OKAJU251117.pdf, partie E, « *Quelques caractéristiques générales des demandes », figure 6, pp. 296-297 : « les jeunes s'adressent encore peu souvent directement à l'OKAJU (7,5 %), ce qui constitue bien évidemment un axe d'amélioration ».*

145 OKAJU, Rapport annuel 2025, partie E, « *Aperçu des saisines individuelles et des auto-saisines », p. 291.*

146 OKAJU, Rapport annuel 2025, partie C, « *La Convention relative aux droits de l'enfant en format de poche ! » et « La boîte OKAJU », pp. 234-235.*

147 OKAJU, Rapport annuel 2025, partie E, figure 7, « *Répartition des demandes par thématiques », pp. 296-297.*

148 OKAJU, Rapport annuel 2025, partie E, « *Le logement des familles », pp. 300-301 ; synthèse, « Enfants en situation de logement inadapté ou de mal-logement », pp. 7-8 ; recommandations n° 86 à 91, pp. 19-20.*

relèvent des articles 18, 27 et 31 de la Convention, auxquelles l'organisation des journées scolaires et de l'accueil après l'école contribuent en partie.

Ainsi, en 2026, si l'OKAJU ne peut que faire le constat que la situation ne s'améliore pas, si ce n'est même qu'elle s'empire, les avancées quant à son travail de promotion, protection et sauvegarde des droits de l'enfant en matière d'accès à un logement sain et adéquat sont visibles dans la partie C2.3 du rapport.

La protection est forte à la maison, faible à l'école

Trois enfants sur quatre se sentent en sécurité, et leur maison est presque toujours le lieu cité. C'est un résultat rassurant, qui ne doit pas masquer les 9% qui répondent non : dans le seul échantillon du sondage, ce sont 106 enfants et jeunes qui disent ne pas se sentir en sécurité ou respectés.

L'école est le lieu d'insécurité le plus souvent nommé, en raison des violences entre élèves et, pour une partie des participants aussi au vu du comportement de certains adultes.

Le Rapport annuel 2025 a consacré un chapitre aux concepts de protection (*safeguarding policies*) : il constate qu'une absence de concepts de protection de l'enfance persiste dans de nombreuses structures et rappelle qu'une approche systémique, fondée sur des procédures claires de signalement, la formation du personnel et la participation active des enfants, « *renforce la confiance des enfants dans les adultes encadrants afin que tous puissent bénéficier de "safe places"* »[149].

Il recommandait d'imposer à toutes les structures accueillant des enfants des concepts de protection formalisés, élaborés avec la participation des enfants et des jeunes, d'étendre les délégués à la protection des élèves (DPE) des lycées à l'enseignement fondamental et de développer des formations obligatoires sur la prévention et le repérage de la violence pour tous les professionnels[150]. Les réponses au sondage apportent la perspective qui manquait : un enfant de 6-9 ans qui « *explose* » *parce que ses limites ne sont pas respectées, puis est puni, ou qui se sent seul à l'école « sans ses parents », ne bénéficie pas encore d'un environnement protecteur au sens de ces recommandations. Les témoignages venant des foyers et des maisons relais rappellent que l'obligation vaut aussi pour les structures d'accueil, où la protection contre les violences entre enfants et le respect de l'âge réel de chacun font partie de la qualité de l'accueil.*

Le Rapport annuel 2026 fait état, dans sa partie C de la continuité du travail effectué par les équipes de l'OKAJU sur ce sujet.

Les trois P se tiennent

Les réponses montrent enfin que les trois dimensions ne se séparent pas. Les enfants se sentent en sécurité là où on les écoute et où on les croit ; ils demandent, au titre de ce qui leur manque, de l'écoute à l'école ; et le harcèlement cesse quand des adultes prennent enfin la parole de l'enfant au sérieux. Un enfant qui n'est pas écouté ne peut pas signaler ; un enfant qui n'a pas d'adulte disponible

149 OKAJU, Rapport annuel 2025, partie A, chapitre 3, « *Safeguarding policies* », *pp. 35 et suivantes, et synthèse, p. 4.*

150 OKAJU, Rapport annuel 2025, recommandations n° 11 à 13, p. 12.

n'a pas de protection ; un enfant qui ne connaît pas ses droits ne peut pas les réclamer. C'est pourquoi l'OKAJU effectue une lecture globale de ces résultats.

L'OKAJU suggère d'effectuer ces mesures de façon régulière, par âge et par sexe, pour vérifier si les réponses publiques changent ce que les enfants vivent.



Recommandations

Les recommandations qui suivent reprennent celles du Rapport annuel 2025 que les réponses des enfants rendent plus urgentes, et les complètent par ce que les enfants et les jeunes ont eux-mêmes proposé.

38. Faire de l'écoute à l'école une pratique vérifiable

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; directions des écoles fondamentales et des lycées ; enseignants.*

Donner une suite visible à chaque conseil de classe, conseil de coopération ou comité d'élèves : les points soulevés par les élèves reçoivent une réponse, même négative, dans un délai connu ; intégrer l'écoute des élèves dans les Plans de développement de l'établissement scolaire (PDS) et dans la formation initiale et continue des enseignants ; mesurer régulièrement le sentiment d'être écouté, par âge et par sexe, et publier les résultats.

39. Enseigner les droits de l'enfant et rendre les recours accessibles

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; SCRIPT ; Zentrum fir politesch Bildung ; OKAJU.*

Renforcer l'éducation aux droits de l'enfant dans l'enseignement fondamental et secondaire, comme le recommandait le Rapport annuel 2025, en incluant le droit de donner son avis et les moyens de se plaindre. Chaque structure d'éducation et d'accueil doit pouvoir donner aux enfants des points de contact clairs en cas de violence ou de harcèlement, à l'école et en dehors, et rapporter annuellement le nombre de demandes émanant directement d'enfants.

40. Protéger dans toutes les structures, à partir de l'enseignement fondamental

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Office national de l'enfance ; gestionnaires des maisons relais et des structures d'hébergement ; communes.*

Rendre obligatoire des concepts de protection dans toutes les structures qui accueillent des enfants, avec des procédures de signalement connues des enfants, des codes de conduite pour les adultes et la participation des enfants à leur élaboration ; étendre les délégués à la protection des élèves (DPE) des lycées aux écoles fondamentales ; traiter la protection contre les violences entre enfants, le respect de l'âge et de l'intimité et le calme nécessaire au repos comme des critères de qualité des maisons relais et des foyers, contrôlés lors des agréments.

41. Répondre aux manques que les enfants nomment

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ; ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ; villes et communes.*

Il est impératif de garantir à chaque enfant un espace propre pour dormir et travailler, en faisant du relogement des familles avec enfants vivant en chambre partagée ou en hébergement d'urgence une priorité, conformément aux recommandations du Rapport annuel 2025 sur le logement. Il demeure nécessaire de renforcer l'aide aux apprentissages à l'école pour les élèves dyslexiques ou en situation de handicap et l'accès des enfants à un soutien psychologique sans délai. L'organisation de journées d'accueil de manière à préserver du temps calme et du temps réellement libre, et soutenir le temps en famille que les plus jeunes réclament.

42. Mesurer les trois P avec les enfants

Destinataires : *OKAJU ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; STATEC ; LISER ; Université du Luxembourg.*

Reprendre les trois questions du sondage (écoute, besoins, sécurité) dans les enquêtes régulières auprès des enfants et des jeunes, avec une ventilation par âge, par sexe et par lieu de vie, et associer des enfants à l'interprétation des résultats et au suivi des réponses apportées.

Annexes

Pour des raisons de lisibilité, les documents annexes complets ne sont pas reproduits dans le présent rapport.

A2

ANNEXE À LA PARTIE A2

Synthèse des ateliers participatifs sur les thèmes prioritaires

En juillet 2026, l'OKAJU a organisé trois ateliers avec des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans pour approfondir les sources de bonheur et les inquiétudes exprimées dans le sondage du printemps. Les participants ont précisé ce qui compte pour eux, expliqué les situations qui les préoccupent et formulé des changements souhaités. Voici un résumé du rapport complet des résultats de ces trois ateliers, qui est disponible sur notre site okaju.lu

Objectifs et méthodologie

Une démarche complémentaire au sondage

Dans le cadre du rapport annuel 2026 « Dans la peau des enfants et des jeunes », l'OKAJU a souhaité approfondir la compréhension du vécu des enfants et des jeunes au Luxembourg. Le sondage national mené au printemps avait recueilli les réponses de 1 172 participants de 6 à 18 ans sur leurs sources de bonheur, leurs inquiétudes, ce qu'ils trouvent injuste, leur sentiment d'être écoutés, ce qui leur manque et leur sentiment de sécurité et de respect.

Les ateliers complétaient ces données quantitatives par des échanges permettant d'expliciter les réponses et de partager des expériences, des émotions et des besoins. Ils ne reprenaient pas toutes les questions du sondage, mais approfondissaient les sources de bonheur et les trois principales inquiétudes qui s'en dégageaient.

Les objectifs

La démarche visait à offrir un espace d'expression libre, bienveillant et accessible. Elle associait discussion et création afin de permettre à chacun de contribuer, y compris aux plus jeunes.

- Préciser ce qui rend heureux : explorer les moments en famille, les amitiés, les relations avec les animaux et les autres éléments spontanément évoqués.
- Comprendre les inquiétudes : approfondir ce qui se passe dans le monde, en particulier la guerre, les préoccupations scolaires et les violences, notamment le harcèlement scolaire.
- Exprimer des changements souhaités : réfléchir à ce qui pourrait améliorer les situations et contrecarrer les inquiétudes, puis le traduire par des propositions, des mots, des dessins ou des symboles.

Les participants et les lieux

À la suite d'un appel à participation, 32 enfants et jeunes de 6 à 18 ans ont pu s'inscrire aux trois ateliers. Deux séances se sont déroulées à l'OKAJU et une au Kannermusée PLOMM, à Wiltz.

Date	*Groupe d'âge*	*Lieu*	*Participants*
14 juillet 2026	*12 à 18 ans*	*Locaux de l'OKAJU*	*10 jeunes* *6 garçons, 4 filles*
21 juillet 2026	*6 à 12 ans*	*Locaux de l'OKAJU*	*9 enfants* *5 garçons, 4 filles*
22 juillet 2026	*6 à 12 ans*	*Kannermusée PLOMM, Wiltz*	*13 enfants* *7 garçons, 6 filles*

Les contributions recueillies donnent un éclairage qualitatif sur les expériences et les attentes des participants. Elles ne prétendent pas représenter statistiquement l'ensemble des enfants et des jeunes du Luxembourg.

Le déroulement des ateliers

Les ateliers ont été conçus de manière ludique et participative, en associant échanges collectifs, outils visuels et expression créative. Des citations du sondage montrées à l'écran et lues par les animatrices, la création d'arbres du bonheur, le positionnement sur une ligne d'inquiétude et des supports d'expression pour réfléchir à la manière de contrecarrer les inquiétudes — vision board et toiles pour les messages de paix — ont facilité l'entrée dans les discussions.

L'accueil et la mise en confiance

Les deux animatrices présentaient l'OKAJU, la Convention relative aux droits de l'enfant et l'importance de la voix des participants. Elles montraient et lisaient une sélection de citations issues du sondage pour introduire les thèmes. Les enfants et les jeunes étaient ensuite invités à expliquer ce qui les rend heureux, ce qui les préoccupe et ce qui pourrait améliorer la situation.



Img. 2.4-A.18 Les citations du sondage présentées à l'écran : à gauche, les jeunes du 14 juillet dans les locaux de l'OKAJU ; à droite, les enfants du 22 juillet au Kannermusée PLOMM

Les arbres du bonheur

Quatre entrées étaient proposées : la famille, les amis, les animaux et les autres sources de bonheur. Les participants pouvaient écrire directement sur ou autour d'un arbre dessiné sur une toile, ou y coller des post-it portant des mots. L'entrée « autres » permettait d'ajouter librement des thèmes.

À partir de la question „Wat läit dir um Häerz ?“ (traduction : « Qu'est-ce qui te tient à cœur ? »), chacun pouvait partager un élément avec le groupe ou le confier à une animatrice. L'activité permettait de préciser les relations, les moments et les activités auxquels les participants attachent de l'importance.





Img. 2.4-A.19 Les arbres du bonheur : à gauche, les jeunes du 14 juillet sur la terrasse de l'OKAJU ; à droite, les toiles des enfants du 21 juillet

La ligne d'inquiétude

Après une pause, les participants étaient invités à se placer sur une ligne allant de « pas inquiet » à « très inquiet ». Trois thèmes issus du sondage étaient proposés :

- La situation dans le monde : plus particulièrement la guerre.
- L'école : notamment la posture des enseignants, les notes et les examens, ainsi que le manque de temps libre.
- Les violences : en particulier le harcèlement scolaire.

Les participants pouvaient expliquer leur position et proposer d'autres sujets. Le positionnement servait de point de départ à la discussion, sans résumer à lui seul tout ce qu'ils avaient à dire sur un thème.





Img. 2.4-A.20 La ligne d'inquiétude : à gauche, les jeunes du 14 juillet ; à droite, les enfants du 22 juillet au Kannermusée PLOMM

Les changements souhaités et l'expression créative

La séquence finale prévoyait la réalisation de messages de paix sur de petites toiles, individuellement ou en binôme. Les participants pouvaient écrire des mots ou de courtes phrases, dessiner ou utiliser des symboles, à partir de la consigne : « Dessine ou écris ce que tu veux changer pour que le monde soit plus gentil. » Un second temps devait permettre à chacun de noter un changement souhaité sur un « vision board » collectif.

La forte implication dans les discussions a conduit les animatrices à adapter le programme pour ne pas interrompre les échanges. Seul le « vision board » collectif a été réalisé le 14 juillet ; les petites toiles ont été réalisées les 21 et 22 juillet. Les messages de paix sont résumés ci-après ; leur présentation détaillée fait l'objet d'un chapitre distinct.

Le 14 juillet, les jeunes ont également travaillé en petits groupes avant une restitution collective. Les autres participants pouvaient réagir et proposer des pistes d'amélioration. Les échanges en français et en luxembourgeois étaient accompagnés d'interprétations par les animatrices.



Img. 2.4-A.21 Le 14 juillet : travail en petits groupes (à gauche) et restitution collective (à droite)

Résumés des trois ateliers

Atelier du 14 juillet

10 jeunes de 12 à 18 ans — locaux de l'OKAJU

Les jeunes ont exploré leurs sources de bonheur, expliqué leurs inquiétudes et discuté de changements possibles. Les échanges ont relié les situations quotidiennes — les relations avec les proches, le travail scolaire, le respect et la protection — à des préoccupations plus larges concernant les conflits, les discriminations et la place des jeunes dans les décisions.





Img. 2.4-A.22 Atelier du 14 juillet : discussion autour des arbres du bonheur sur la terrasse (à gauche) et positionnement sur la ligne d'inquiétude avec les animatrices (à droite)

Les sources de bonheur

La famille : partager des moments et trouver du soutien

Les jeunes évoquent les repas, les jeux, le sport regardé ensemble, les fêtes et les vacances. Les relations avec les frères et sœurs, les cousins et les cousines occupent une place importante : rire avec sa sœur, passer des vacances ensemble ou jouer entre cousines font partie des moments appréciés.

La famille est aussi décrite comme une présence sur laquelle pouvoir compter. Pouvoir raconter ses problèmes, trouver de l'aide et sentir que ses proches sont disponibles contribue au bien-être. Une inscription sur l'arbre du bonheur résume cette attente :

> *„Ëmmer fir mech do, wann ech si brauch" (traduction : « Toujours là pour moi, quand j'ai besoin d'eux »).*





Img. 2.4-A.23 Les arbres du bonheur des jeunes du 14 juillet : écriture sur la toile (à gauche) et toiles affichées sur la terrasse (à droite)

Les amis : de la complicité et du temps choisi

Les activités sportives, notamment le football et le basket, les sorties au cinéma et les nuits chez des amis sont associées au plaisir d'être ensemble. Les jeunes parlent également des plaisanteries, du rire et du sentiment d'être compris. Les moments entre amis permettent de se détacher des préoccupations scolaires.

La qualité des relations compte davantage que le nombre d'amis :

„Ech fannen et wichteg, déi Frënn déi dir hutt, dat dat gutt Frënn sinn" (traduction : « Je trouve important que les amis que vous avez soient de bons amis »).

Les animaux, la nature et les projets

Les animaux apportent du réconfort lorsque les jeunes sont tristes ou vont moins bien. Les caresser, jouer avec eux ou bénéficier de leur présence aide à se sentir mieux.

La nature offre du calme et la possibilité de se déconnecter, notamment en se promenant sans être joignable en permanence. Les jeunes apprécient aussi d'aider les autres, de leur apprendre quelque chose, de commencer des projets et de faire des découvertes. Les bons résultats scolaires procurent de la satisfaction et de la fierté, même si l'école est également une source de pression.

Le positionnement sur les inquiétudes

- La situation dans le monde : tous les jeunes sont inquiets.
- L'école : la majorité est inquiète ; deux jeunes ne sont pas inquiets et deux sont plutôt inquiets.
- Les violences et le harcèlement : la majorité est inquiète ; deux participantes ne sont pas inquiètes et une autre est plutôt inquiète. La discussion s'est élargie aux violences sexuelles commises par des adultes, dont des enseignants.

Le monde et l'avenir

La guerre et le besoin de comprendre

Les jeunes s'inquiètent des conséquences des conflits armés pour les populations, particulièrement pour les enfants et les jeunes. Ils évoquent les violences, les atteintes aux droits humains et les parcours de vie bouleversés. La perspective de devoir combattre au lieu de poursuivre une formation ou des études donne à ces préoccupations une dimension personnelle.

Ils décrivent aussi une actualité dominée par les nouvelles négatives. Ils souhaitent comprendre les événements, sans rester seuls face aux informations inquiétantes. Un jeune propose ainsi un enseignement consacré à l'actualité :

„kann een jo zum Beispill ee Fach maachen zum Thema News oder sou, déi erklären wat do grad geschitt" (traduction : « on pourrait, par exemple, créer une matière sur l'actualité, pour expliquer ce qui se passe en ce moment »).



Img. 2.4-A.24 Les jeunes du 14 juillet se positionnent sur la ligne d'inquiétude

Les discriminations et les influences politiques

Les échanges portent sur l'autoritarisme, les abus de pouvoir et les discours qui désignent les personnes étrangères comme responsables des difficultés collectives. Les jeunes contestent cette stigmatisation et soulignent au contraire leur contribution à la société :

> *„et ass komplett de Quatsch, dass déi schold sinn" (traduction : « C'est complètement absurde de dire qu'ils sont responsables »).*

Ils dénoncent également des messages sexistes et les inégalités entre femmes et hommes, notamment dans les possibilités offertes dans le sport.

Les réseaux sociaux sont discutés comme des espaces d'influence politique. Une participante évoque :

> *„d'Propaganda, och ganz oft hautdesdaags duerch d'Social Media" (traduction : « La propagande, très souvent aujourd'hui à travers les réseaux sociaux »).*

Un autre participant explique comment une présentation sélective peut influencer la perception d'un parti ou d'un discours :

> *„dass se da just positiv Aspekter do posten an da kann der just déi positiv Aspekter gesinn" (traduction : « Ils ne publient alors que des*

aspects positifs, et on ne peut voir que ces aspects positifs »).

Les réponses proposées ne sont pas identiques. Certains souhaitent encadrer les contenus ou restreindre davantage certains usages des réseaux sociaux. D'autres insistent sur l'apprentissage de l'esprit critique et sur la capacité à reconnaître les manipulations, notamment à l'école.

Pouvoir participer aux décisions

Les jeunes expriment le sentiment de disposer de peu d'emprise sur des décisions qui concernent leur avenir :

„Politiker déi ganz oft iwwer eis Käpp ewech entscheeden"
(traduction : « Des responsables politiques qui décident très souvent au-dessus de nos têtes »).

Ils souhaitent mieux associer la CNEL et le Parlement des jeunes aux décisions. Le vote dès 16 ans est discuté, notamment sous l'angle de l'information nécessaire pour exercer ce droit, sans accord unanime.

Les jeunes défendent le dialogue et la coopération entre pays. Ils discutent également des dépendances énergétiques et numériques : diversification des approvisionnements, investissements dans les infrastructures ou alternatives aux logiciels utilisés à l'école. Les avis diffèrent sur les moyens de réduire ces dépendances et sur la place de l'interdépendance entre pays.

L'école et le respect des élèves

Préserver du temps en dehors de l'école

Les trajets, les devoirs et la préparation des évaluations réduisent le temps disponible pour la famille, les amis, les loisirs et le repos. Les jeunes décrivent une accumulation : au temps passé à l'école s'ajoutent les transports, puis le travail à domicile.

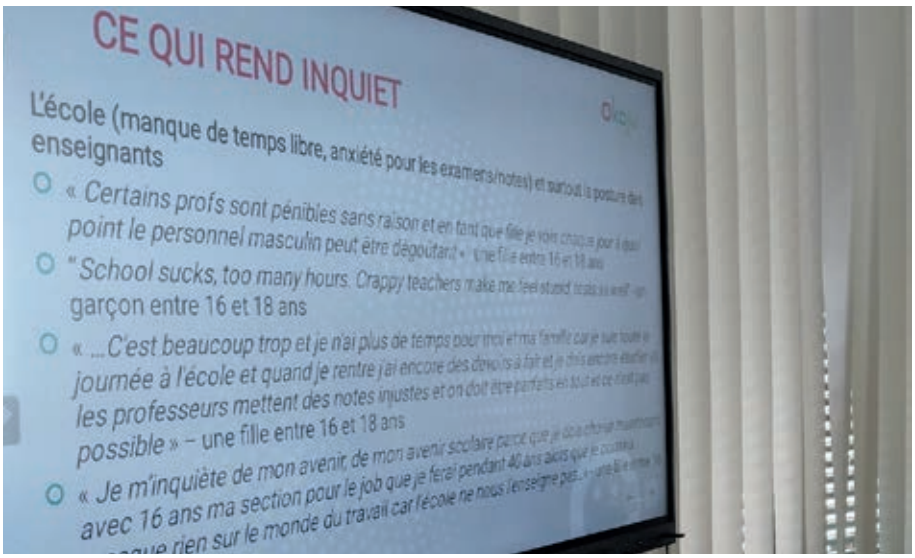
Cette préoccupation rejoint directement leurs sources de bonheur. Lorsque les obligations scolaires occupent une place trop importante, les moments avec les proches et les activités choisies deviennent plus difficiles à préserver.

Rendre les évaluations plus équitables

Les jeunes interrogent la marge de décision des enseignants sur les notes, la difficulté des épreuves et les pénalisations. Ils estiment qu'un résultat ponctuel ne résume pas les capacités d'un élève et demandent une meilleure prise en compte des différences entre personnes.

Ils proposent des critères annoncés à l'avance, des barèmes plus justes et davantage de place pour les compétences pratiques et les points forts. Certains souhaitent plus de temps pendant les examens ; d'autres préfèrent adapter la quantité et la difficulté du travail au temps disponible.

Les solutions font débat. Une participante souhaite renforcer le poids de l'oral, alors qu'un autre jeune souligne les difficultés que cela pourrait poser aux élèves timides. De même, préciser ce qui sera évalué doit, pour certains, rester compatible avec une compréhension plus large des matières.



Img. 2.4-A.25 Les citations du sondage sur l'école, présentées à l'écran le 14 juillet

Attendre du respect et de l'engagement

Les jeunes dénoncent des attitudes qu'ils vivent comme dévalorisantes :

> *„Verschidde Proffe si respektlos" (traduction : « Certains professeurs sont irrespectueux »).*

Ils demandent une réciprocité dans l'application des règles. Ils évoquent notamment les retards des élèves, qui donnent lieu selon eux à des reproches ou à des sanctions, tandis que ceux des enseignants leur semblent rester sans conséquence.

Ils attendent également des enseignants un engagement dans les apprentissages et un accompagnement des élèves. Les cours limités à recopier des contenus et le manque d'implication perçu de certains adultes sont critiqués.

Parmi les pistes discutées figurent des lignes directrices claires, des observations de cours, des contrôles externes et des possibilités accessibles de signaler un problème. Le tutorat est cité comme un espace où parler de ses difficultés.

Les violences et la protection

Intervenir avant l'aggravation des situations

Les jeunes craignent que les violences et le harcèlement soient minimisés ou traités trop tardivement. Ils demandent que les alertes soient suivies d'une intervention et que les victimes ne restent pas seules après avoir parlé.

Une intervention dénonce une réponse qui n'arriverait qu'au moment où la situation devient particulièrement grave :

> *„et gëtt réischt eppes gemaach, wann d'Kand [...] eppes seet, dass e sech wëll selwer eppes undoen" (traduction : « on n'agit que quand l'enfant dit qu'il veut se faire du mal »).*



Img. 2.4-A.26 Échanges avec les animatrices pendant l'atelier du 14 juillet

Les propositions portent sur des points d'accueil et des moyens de contact faciles d'accès, des professionnels sociaux dans les écoles, davantage de prévention et une meilleure capacité d'intervention des services d'aide, dont le CePAS est cité. Une application permettant de demander du soutien lorsque l'on est seul dehors le soir est également envisagée.

Écouter les signalements concernant des adultes

Les jeunes expriment des inquiétudes concernant des violences sexuelles commises par des adultes, y compris dans le cadre scolaire : certains parlent d'enseignants « pédophiles », un mot qui exprime leur inquiétude et ne doit pas être lu comme un diagnostic ni comme un fait établi. Ils demandent que les révélations des élèves soient examinées, même lorsque l'adulte bénéficie de la confiance de l'établissement :

> *„ech fannen een misst méi nogoen an de Schüler, an wierklech nolauschteren, an net einfach soen, oh nee, et ass een Ugestalltene vun eis, dee géif dat ni maachen" (traduction : « Je trouve qu'on devrait davantage examiner les révélations des élèves et vraiment les écouter, et pas simplement dire : « Oh non, c'est un de nos employés, il ne ferait jamais ça » »).*

Ils souhaitent des mesures de protection, des sanctions et des restrictions du travail au contact d'enfants pour les auteurs de violences. Certains évoquent une prise en charge thérapeutique. Les avis divergent sur le rôle de la prison et sur sa capacité à prévenir de nouvelles violences.

Associer protection, prévention et responsabilisation

Des sanctions plus fortes contre le harcèlement sont proposées, mais plusieurs jeunes soulignent qu'une sanction ne suffit pas nécessairement à modifier un comportement. Ils souhaitent articuler l'accompagnement des victimes, l'intervention des adultes, la prévention et la responsabilisation des auteurs.

Les échanges abordent également les violences envers les filles et les femmes et les rapports de domination. Une participante souligne : « Il n'y a pas d'égalité entre les filles et les garçons ».

Les attentes exprimées pendant cet atelier relient ainsi trois dimensions : préserver ce qui contribue au bien-être, obtenir une protection et des réponses concrètes en cas de difficulté, et pouvoir participer aux décisions.

Atelier du 21 juillet

9 enfants de 6 à 12 ans — locaux de l'OKAJU

Les enfants ont partagé leurs sources de bonheur et approfondi les inquiétudes liées à la guerre, aux violences et à l'école. Leurs interventions expriment un souci de justice et une attente de réponses lorsqu'ils demandent de l'aide ou signalent une difficulté.



Img. 2.4-A.27 Atelier du 21 juillet : les enfants de 6 à 12 ans réunis en cercle dans les locaux de l'OKAJU

Les sources de bonheur

La famille : du soutien et de la sécurité

Les enfants apprécient la disponibilité de leurs parents, la possibilité de demander de l'aide et le sentiment d'être protégés. La famille constitue un appui, notamment lorsque la vie scolaire devient difficile.

Les amis et les activités communes

Les relations amicales sont associées au partage, à la complicité et au sentiment d'appartenance. Les jeux, le sport et les projets créatifs réalisés ensemble occupent une place importante. Les activités artistiques offrent également une autre manière de s'exprimer et de partager quelque chose avec les autres.

Les animaux : du réconfort au quotidien

Les inscriptions sur l'arbre consacré aux animaux évoquent leur capacité à remonter le moral et les moments de détente passés avec eux avant ou après l'école. Les enfants apprécient aussi leur caractère gentil et mignon.

Le positionnement sur les inquiétudes

- La situation dans le monde : la majorité des enfants est inquiète ; un enfant n'est pas inquiet et deux sont plutôt inquiets.
- L'école : cinq enfants sur neuf sont inquiets, deux sont plutôt inquiets et deux ne sont pas inquiets.
- Les violences et le harcèlement : la plupart sont inquiets ; deux sont plutôt inquiets et un enfant n'a pas souhaité répondre.

La guerre et ses conséquences

Les enfants s'inquiètent de la durée des conflits, de leur multiplication perçue et de leurs conséquences pour les populations, particulièrement pour les enfants. La guerre est aussi abordée comme une injustice :

> *„et ass halt ultra ongerecht fannen ech et" (traduction : « je trouve que c'est super injuste »).*

La crainte que les guerres s'étendent est liée au sentiment qu'elles ne s'arrêtent pas. Un enfant exprime ainsi sa peur pour l'avenir :

> *„an well et einfach net ophält... dann fäerten ech, datt mir den drëtte Weltkrich kréien" (traduction : « et parce cela ne s'arrête tout simplement pas... alors j'ai peur que nous ayons une troisième guerre mondiale »).*



Img. 2.4-A.28 Atelier du 21 juillet : les toiles des arbres du bonheur (à gauche) et un enfant au travail sur son message de paix (à droite)

Les participants font référence aux informations reçues à la radio, à la télévision et par des moyens numériques. Les enfants soldats et la protection des enfants dans les conflits sont également abordés. Les échanges traduisent leur besoin de comprendre ce qu'ils entendent et d'en saisir les conséquences possibles pour leur propre vie et pour celle d'autres enfants.

L'école et la prise en compte des difficultés

Une charge de travail concentrée

Les enfants décrivent une quantité importante de travail scolaire :

„mir hunn mega vill Schoulsachen ze maachen" (traduction : « nous avons énormément de choses à faire pour l'école »).

Ils insistent également sur la concentration des échéances :

„Et fällt alles op deen nämlechten Dag" (traduction : « Tout tombe le même jour »).

La difficulté ne tient donc pas seulement au volume du travail, mais aussi à sa répartition. Les obligations scolaires sont mises en relation avec le temps disponible pour les activités et les moments avec les proches.

Des remarques qui peuvent décourager

Les relations avec les enseignants sont également discutées. Un enfant raconte qu'une camarade, à qui l'on demandait sans cesse de travailler plus vite, a fini par ne plus travailler. Ce récit exprime le découragement que peuvent provoquer des remarques répétées sur le rythme de travail.

Parler doit permettre d'obtenir une réponse

Un enfant explique qu'on leur demande de dire lorsqu'ils ont trop de travail, mais qu'ils ont ensuite le sentiment que ce qu'ils ont signalé n'est pas reconnu :

„An dobäi hu mir et gesot" (traduction : « Et pourtant, nous l'avions dit »).

L'attente va au-delà de la possibilité de s'exprimer. Les enfants souhaitent que les difficultés signalées soient prises en compte et qu'une réponse leur soit apportée. Pouvoir comprendre pourquoi une demande est acceptée ou refusée et discuter d'un aménagement fait partie de cette attente d'écoute.

Les violences et l'accès à l'aide

Les enfants évoquent les coups, les insultes, les moqueries et le harcèlement, y compris sur Internet. Un participant rapporte une agression dans son école qui, selon son récit, aurait nécessité une intervention médicale.

L'existence d'une aide lorsque des violences surviennent est explicitement appréciée :

„Ech, ech fannen dat och gutt dass dat eng Hëllef gëtt wann esou eppes geschitt" (traduction : « Je, je trouve aussi bien qu'il y ait de l'aide lorsque quelque chose comme cela arrive »).

Cet atelier fait ressortir trois attentes : comprendre une actualité inquiétante, pouvoir trouver de l'aide face aux violences et obtenir des suites visibles aux difficultés exprimées à l'école. La justice, la protection et la reconnaissance de la parole des enfants traversent ces différents sujets.

Atelier du 22 juillet

13 enfants de 6 à 12 ans — Kannermusée PLOMM, Wiltz

Les enfants ont partagé les moments et les relations qui leur font du bien, puis réagi aux thèmes d'inquiétude proposés. Ils ont notamment expliqué ce qu'ils comprennent par violence et harcèlement et décrit des expériences scolaires diverses.



Img. 2.4-A.29 Atelier du 22 juillet au Kannermusée PLOMM, Wiltz : la grande salle (à gauche) et le passage vers les espaces du musée (à droite)

Les sources de bonheur

La famille : jouer, rire et se sentir protégé

Les jeux avec les frères et sœurs, les sorties, les vacances et les activités avec les parents occupent une place importante. Les enfants évoquent notamment le fait de jouer avec leur père, de faire du vélo avec leur mère ou de rire avec leur sœur.

Ils apprécient aussi qu'un parent soit disponible pour leur expliquer quelque chose et le sentiment d'être protégés par leur famille. Les relations familiales associent ainsi le plaisir d'être ensemble et la possibilité de trouver du soutien.

Les amis : partager sans être moqué

Les enfants parlent du jeu, du sport, des sorties au parc, des nuits chez des amis et des projets réalisés ensemble. Ils apprécient de pouvoir exprimer leurs émotions sans moqueries.

Le respect de chacun, l'absence de violence et la possibilité de s'amuser font partie de leur description d'une relation amicale positive. L'amitié ne tient donc pas seulement aux activités partagées, mais aussi à la manière dont les enfants se traitent.

Les animaux, la nature et les activités choisies

Les animaux sont associés au réconfort et à une présence rassurante. Caresser un chien, être accompagné ou se sentir apaisé lorsque l'on est triste sont évoqués.

Les enfants apprécient également les activités physiques et créatives, les jeux, la nature et la liberté d'explorer. Ces moments leur permettent de suivre leurs envies à côté des obligations scolaires.

Le positionnement sur les inquiétudes

- La situation dans le monde : la plupart des enfants ne sont pas inquiets ; deux se positionnent au milieu de la ligne et deux sont plutôt inquiets.
- L'école : la grande majorité n'est pas inquiète ; deux participants sont plutôt inquiets.
- Les violences et le harcèlement : les enfants se positionnent comme n'étant pas inquiets.

Tout en se déclarant globalement moins inquiets, les enfants abordent des situations de violences, de moqueries et de difficultés scolaires pendant les échanges.

Comprendre les violences et le harcèlement

La répétition et les moqueries

Les enfants n'associent pas tous immédiatement les mêmes situations aux mots « violence » et « harcèlement ». Leurs explications évoquent des comportements répétés, des paroles blessantes et la mise à l'écart. Ils parlent aussi des effets sur les émotions, notamment du fait de se sentir de plus en plus mal ou en colère.

Un enfant relie le harcèlement à la différence d'apparence :

> *„Mobbing ass, wann ee vläicht aneschters ass, oder aneschters ausgesäit" (traduction : « le harcèlement, c'est lorsqu'on est peut-être différent ou qu'on a l'air différent »).*

Il explique ensuite que cette différence peut susciter des moqueries. Les échanges portent également sur les rapports entre un groupe et un enfant isolé. Pouvoir être différent sans être ridiculisé apparaît comme un enjeu important.

Les coups entre élèves

Un enfant se réfère à son école et à sa classe en indiquant :

> *„Do gëtt geschloen" (traduction : « là, il y a des coups »).*



Img. 2.4-A.30 La grande salle du Kannermusée PLOMM pendant l'atelier du 22 juillet

Les échanges permettent ainsi d'aborder des situations concrètes de violences entre élèves, même lorsque les enfants ne se sont pas positionnés comme inquiets sur la ligne.

La circulation d'images moqueuses

Pour expliquer le cyberharcèlement, un enfant imagine une personne qui renverse du café sur son vêtement. D'autres prennent une photo ou une vidéo, y ajoutent des commentaires moqueurs et la font circuler.

Cet exemple fictif met en évidence un mécanisme de violence numérique : un incident est transformé en contenu humiliant, puis diffusé à d'autres personnes.

L'école et les relations avec les adultes

Des expériences différentes des devoirs

Les réponses sur la charge scolaire ne sont pas uniformes. Certains enfants disent avoir beaucoup de devoirs ; un autre précise :

> *„Mir kréie bal keng Hausaufgaben" (traduction : « Nous n'avons presque pas de devoirs »).*

Les échanges mettent les obligations scolaires en relation avec le temps disponible pour jouer et être avec les proches. Ils font apparaître des situations différentes : tous les enfants ne décrivent pas la même charge de travail ni le même manque de temps libre.

Le respect dans les relations

Invités à réagir à des situations où des adultes rabaissent les élèves ou crient, les enfants donnent des réponses diverses. Certaines situations ne leur sont pas familières, tandis que des réponses affirmatives apparaissent au sujet des cris.

Les échanges soulignent l'importance de relations respectueuses et de la possibilité d'expliquer son point de vue lorsqu'un problème survient. Ils montrent aussi que les expériences des enfants ne se confondent pas : les difficultés et les réponses attendues doivent être comprises à partir de ce que chacun exprime.

Cet atelier met particulièrement en évidence la manière dont les enfants comprennent les moqueries, les violences et la diffusion d'images. Il fait également ressortir l'importance des relations familiales et amicales, du réconfort apporté par les animaux et du temps consacré aux activités choisies.

Les messages de paix : les changements souhaités

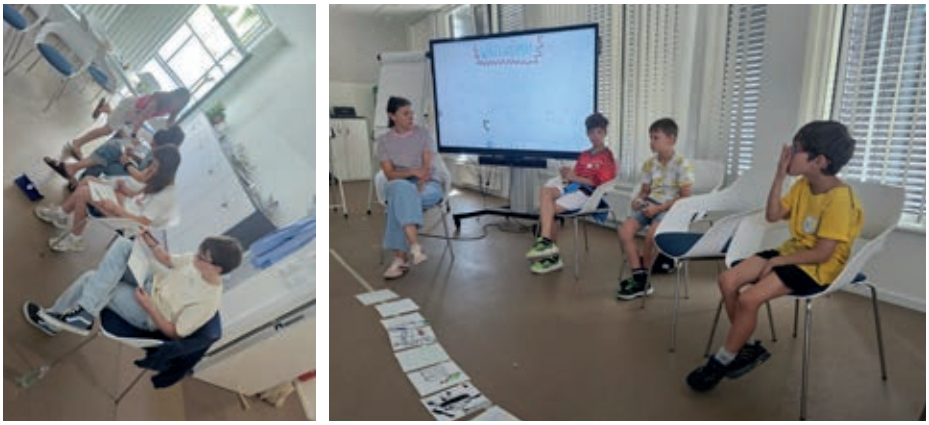
Les 21 et 22 juillet, les enfants de 6 à 12 ans ont réalisé 21 messages de paix sur de petites toiles. Ils pouvaient travailler en binôme, mais chacun a souhaité créer seul. La consigne les invitait à dessiner ou à écrire ce qu'ils voudraient changer pour que le monde soit plus gentil, en lien avec la guerre, l'école et les violences, tout en restant libres d'aborder d'autres sujets.

Les messages associent des souhaits pour le monde et des attentes très concrètes concernant les relations quotidiennes. La paix y prend plusieurs

sens : l'absence de guerre, le respect, l'aide en cas de difficulté, l'écoute et la possibilité de vivre dans de bonnes conditions.

Un monde sans guerre

Plusieurs enfants demandent directement la fin des conflits armés ou souhaitent qu'il n'y ait pas de guerre dans leur pays. Un enfant imagine un monde où tous les pays ont signé un accord qui interdit la guerre. Le refus est exprimé par des phrases, mais aussi par des dessins et des symboles, sans qu'un texte soit toujours nécessaire.



Img. 2.4-A.31 Les messages de paix : à gauche, les enfants réalisent leurs toiles ; à droite, les toiles réunies devant l'écran (atelier du 21 juillet)

> *„Ech wëll das et ken Krich méi gëtt" (traduction : « je veux qu'il n'y ait plus de guerre »).*

Se respecter et se réconcilier

La paix concerne aussi la manière de vivre ensemble. Les enfants évoquent le respect mutuel, l'entraide, la bienveillance et le pardon. Demander pardon après une dispute peut permettre de restaurer une relation :

> *„Wann een beis ass mat enge Kollegen, dann wann een Pardon seet, ass een dat erëm ee Kolleg" (traduction : « quand on s'est fâché avec ses camarades, si l'on demande pardon, on redevient amis. »).*

Être aidé face au harcèlement et aux difficultés à l'école

Des enfants demandent que les victimes de harcèlement reçoivent de l'aide au lieu d'être laissées seules et que les écoles prennent ces situations plus au sérieux. Ils souhaitent des enseignants plus gentils, qui crient moins, ainsi que la possibilité de parler de leur peur des épreuves. En cas de dispute, chercher une solution ou s'adresser à une institutrice ou à une éducatrice sont également envisagés.

Un enfant imagine des personnes chargées de repérer le harcèlement et d'intervenir à l'école comme sur Internet, en s'appuyant sur des caméras et une surveillance des contenus. Cette vision donne une place centrale à l'intervention de personnes capables de reconnaître les situations et de contacter les enfants concernés.

„Schoulen sollen Mobbing mei streng huelen" (traduction : « Les écoles devraient prendre le harcèlement plus au sérieux »).

Être vraiment écouté

Un message demande un jour où l'on écouterait les enfants, mais véritablement. Son auteur défend l'idée qu'ils ne pensent pas uniquement en fonction des intérêts de leur pays. L'écoute est associée à une attente de mise en œuvre : leurs idées doivent pouvoir avoir une suite.

„Bitte umsetzen, vielleicht kann man was machen" (traduction : « s'il vous plaît, mettez cela en œuvre, peut-être qu'on peut faire quelque chose »).



Img. 2.4-A.32 Les messages de paix réunis à la fin de l'atelier du 21 juillet

Une famille unie, la santé et le repos

Les souhaits ne se limitent pas aux grandes inquiétudes collectives. Un enfant demande que sa famille et les autres familles restent ensemble, fortes et en bonne santé. Un autre souhaite dormir plus longtemps. Les liens familiaux, la santé et le repos prennent ainsi place dans ce qui pourrait améliorer leur vie quotidienne.

„Ech wënsche mir datt meng Famill an aner Famillen emmer staark a gesond bleiwen, an zesummen bleiwen" (traduction : « je souhaite que ma famille et les autres familles restent toujours fortes et en bonne santé, et restent ensemble »).

Protéger la planète et les animaux

Les enfants souhaitent une planète propre, une réduction du plastique pour protéger les poissons et un monde qui ne soit pas détruit. La protection de l'environnement rejoint parfois des souhaits personnels : revoir un animal disparu ou imaginer que tous les animaux aient une famille. Ces messages donnent à la fois une place au chagrin lié à la perte d'un animal et au désir de mieux protéger les êtres vivants.

„D'Lait sollen manner Plastik verwenden fir d'Fësch ze schützen" (traduction : « Les gens devraient utiliser moins de plastique pour protéger les poissons. »).

Plus d'égalité

Deux messages évoquent davantage d'égalité et un monde sans pauvres ni riches. L'un associe le refus de la guerre à la participation des enfants et à la responsabilité des enseignants de s'occuper d'eux. Un autre imagine ensemble la fin des guerres, la disparition des écarts entre riches et pauvres, et une meilleure protection de l'environnement et des animaux.

„Kinder sollen mehr bestimmen, mehr Gleichberechtigung. Lehrer müssen sich um die Kinder kümmern" (traduction : « Les enfants devraient davantage participer aux décisions, davantage d'égalité. Les enseignants doivent s'occuper des enfants »).

Dans l'ensemble, les messages décrivent un monde où l'on se respecte, où l'on aide les personnes en difficulté et où les adultes sont présents, bienveillants et prêts à agir. Ils prolongent les discussions tout en ouvrant sur d'autres préoccupations : les familles, le repos, les animaux, l'environnement et les inégalités sociales.



Conclusion d'ensemble

Les trois ateliers font ressortir des ressources de bien-être et des préoccupations qui se recoupent, sans effacer les différences entre les groupes. Les jeunes du 14 juillet développent davantage les propositions institutionnelles et politiques ; les enfants des 21 et 22 juillet précisent leur quotidien et leur compréhension des situations. Les messages de paix complètent ces échanges en exprimant ce qu'ils souhaitent changer.





Img. 2.4-A.33 Pause sur la terrasse de l'OKAJU, 14 juillet (à gauche) ; la ligne d'inquiétude au Kannermusée PLOMM, 22 juillet (à droite)

Le bonheur repose largement sur la qualité des liens : le soutien et la disponibilité de la famille, la complicité avec les amis et le réconfort apporté par les animaux. Les moments ordinaires, les activités sportives et créatives, la nature, les projets, l'entraide et la réussite y contribuent également. Ces ressources supposent de disposer de temps pour les proches et pour des activités choisies.

À l'école, les préoccupations concernent la charge de travail, la concentration des échéances, l'équité des évaluations et les relations avec les adultes. Les expériences restent diverses, notamment concernant les devoirs. Les demandes ne traduisent pas un rejet de l'apprentissage : les participants souhaitent des conditions plus justes, du respect et un meilleur équilibre entre l'école et les autres moments de vie.

Face aux violences et au harcèlement, pouvoir parler doit déboucher sur une protection effective. Les jeunes attendent une intervention rapide, un suivi et des moyens d'aide accessibles, sans laisser les victimes isolées. Ils demandent également que les signalements de violences sexuelles mettant en cause des adultes soient pris au sérieux. Les échanges relient prévention, protection, accompagnement et responsabilisation, sans accord unanime sur toutes les sanctions proposées.

L'actualité et les conflits suscitent un besoin de compréhension et des inquiétudes pour l'avenir. Les jeunes du 14 juillet élargissent la discussion à l'autoritarisme, aux discriminations et aux influences politiques sur les réseaux sociaux. Ils défendent le dialogue et la coopération et proposent un enseignement de l'actualité ainsi qu'un renforcement de l'esprit critique.

Un fil conducteur traverse ces thèmes : être écouté implique d'obtenir une réponse et de pouvoir influencer ce qui concerne sa vie. Cette attente porte autant sur une difficulté scolaire ou une demande d'aide que sur les décisions

collectives. Les propositions de participation, notamment à travers la CNEL et le Parlement des jeunes, prolongent cette exigence, même si certaines pistes, comme le vote dès 16 ans, font débat.

Le bien-être et la protection sont ainsi étroitement liés. La pression scolaire peut réduire le temps avec les proches, le harcèlement fragiliser les relations entre pairs et l'absence de réponse affaiblir la confiance envers les adultes. À l'inverse, des liens de qualité, des espaces de parole accessibles et des réponses concrètes constituent des appuis. Les enfants et les jeunes demandent à être respectés et aidés, mais aussi associés aux changements qu'ils proposent.



Pistes de recommandations

Les pistes suivantes traduisent les besoins et les propositions exprimés par les enfants et les jeunes en possibilités d'action. Elles ne constituent ni des recommandations collectivement validées par tous les participants, ni des dispositifs dont l'efficacité aurait été démontrée au cours des séances. Leur mise en œuvre doit préserver les ressources de bien-être, améliorer les réponses aux difficultés et renforcer la participation des enfants et des jeunes.

Rendre l'écoute effective et assurer le suivi des demandes

Prévoir des espaces réguliers d'expression dans les écoles et les lieux fréquentés par les enfants, accessibles selon l'âge, la langue et les préférences : entretien, écrit, tutorat ou autre support adapté. Expliquer les points de contact et proposer un interlocuteur alternatif lorsque le premier recours n'aboutit pas. Créer un climat dans lequel les enfants et les jeunes osent parler sans crainte et peuvent exprimer leur propre opinion.

Accuser réception des demandes, désigner un responsable du suivi et expliquer les suites dans un langage compréhensible. Éviter les répétitions inutiles du récit et vérifier avec l'enfant si la réponse améliore sa situation. Pour les alertes de surcharge scolaire, préciser les ajustements possibles ou les raisons d'un refus, sans rendre l'enfant responsable d'une absence de réponse.

Prévenir les violences sexuelles commises par des adultes et protéger les élèves

Prendre en compte l'inquiétude du 14 juillet concernant des enseignants qualifiés de « pédophiles » par les jeunes, sans assimiler leurs propos à un diagnostic ou à des faits établis. Informer les enfants, de manière adaptée à leur âge, sur leurs droits, les comportements inappropriés et les personnes ou services susceptibles de les aider.

Prévoir une voie de signalement extérieure à la relation avec l'adulte mis en cause et, si nécessaire, à l'établissement. Faire examiner les faits par les acteurs compétents dans un cadre protecteur et impartial, évaluer les besoins immédiats de sécurité et ne pas écarter la parole de l'enfant au motif de la confiance accordée au professionnel. Expliquer les limites de la confidentialité et les démarches nécessaires, sans promettre un secret absolu.

Organiser la protection et le soutien des enfants concernés, ainsi que les suites disciplinaires ou judiciaires appropriées selon les faits et les procédures applicables. Examiner les demandes de prévention de nouvelles violences, dont l'in-

terdiction de travailler au contact d'enfants et la prise en charge thérapeutique évoquées par les jeunes. Ne pas présenter la prison ou une prise en charge psychiatrique automatique comme une recommandation consensuelle.

Articuler prévention du harcèlement, intervention et accompagnement

Rendre les signalements simples et l'aide visible, en présentiel comme en ligne. Prévoir une réponse adaptée à la gravité et à la répétition des faits, sans attendre une aggravation. Former les adultes au repérage des humiliations, des exclusions, des coups et des contenus numériques blessants ; sensibiliser les élèves au rôle des témoins et aux moyens de demander du soutien.

Avec les plus jeunes, partir de leurs mots pour distinguer désaccord, violence et harcèlement, puis vérifier leur compréhension. Aborder les moqueries liées à l'apparence et à la différence. Associer la protection immédiate, le suivi de la victime et la prévention de son isolement à des sanctions appropriées et à un travail éducatif auprès des auteurs et du groupe. Faire connaître aux enfants les adultes vers qui se tourner en cas de dispute ou de harcèlement, et les accompagner dans la recherche de solutions, y compris par la réconciliation.

Clarifier les responsabilités de l'établissement, des services psychosociaux et des intervenants extérieurs, ainsi que les recours en cas d'alerte sans réponse. Examiner l'accessibilité, les moyens et la capacité d'intervention des services cités, dont le CePAS. Étudier avec les jeunes l'idée d'une application d'alerte ou d'un réseau de soutien, en précisant qui répond, les délais et les garanties de sécurité et de confidentialité.

Renforcer l'équité des évaluations et la responsabilité des adultes

Expliciter les attentes, les critères et les barèmes avant les épreuves, puis expliquer les résultats et les pénalisations. Vérifier la cohérence entre les apprentissages, la difficulté des tests et le temps disponible. Permettre une demande d'explication ou de réexamen sans dévalorisation de l'élève. Permettre aux élèves de parler de leur stress ou de leur peur des épreuves avec un adulte disponible.

Diversifier les évaluations pour reconnaître les compétences pratiques, les progrès et les points forts, sans réduire l'appréciation à une note ponctuelle. Examiner l'éventuel renforcement de l'oral avec les élèves, en tenant compte de la timidité et des besoins d'accompagnement plutôt qu'en recherchant une réponse uniforme.

Clarifier les exigences de respect réciproque entre élèves et enseignants, y compris en matière de ponctualité. Promouvoir une communication bienveillante, sans cris ni humiliations. Permettre aux élèves de signaler, sans crainte de représailles, un comportement qu'ils jugent injuste ou irrespectueux, dont les retards répétés d'un enseignant. Examiner ces signalements de manière impartiale et expliquer les suites données, afin que les règles ne soient pas perçues comme s'appliquant aux seuls élèves.

Examiner les observations de cours, les échanges entre enseignants et les contrôles extérieurs comme des pistes d'amélioration. Étudier les modalités

des observations non annoncées proposées le 14 juillet, sans présumer de leur efficacité.

Préserver le temps libre et les ressources de bien-être

Examiner la charge cumulée des devoirs et des évaluations en tenant compte des trajets, du repos, des loisirs et des proches. Coordonner les échéances entre enseignants, notamment grâce à un calendrier partagé, et prévoir une discussion lorsque plusieurs travaux se concentrent sur une journée. Ne pas reporter la coordination sur les seuls élèves.

Recueillir les expériences individuelles et vérifier les effets des ajustements avec les enfants. Les réponses contrastées du PLOMM invitent à considérer le temps réellement consacré aux tâches, aux jeux et aux proches, plutôt qu'à supposer une surcharge identique pour tous.

Faciliter les moments familiaux, les liens amicaux, les activités sportives et créatives, les projets, l'entraide, la nature et la déconnexion. Prendre en compte les liens avec les animaux lorsqu'ils correspondent aux souhaits et aux possibilités des enfants, sans en faire une réponse uniforme. Préserver ces ressources tout en reconnaissant le plaisir d'apprendre et de réussir. Être attentif au chagrin que peut causer la perte d'un animal de compagnie.

Accompagner la compréhension de l'actualité et les usages numériques

Proposer des temps adaptés à l'âge pour parler des conflits, de leur durée, de leurs conséquences pour les enfants et du sentiment d'injustice. Partir des informations réellement reçues, distinguer faits, interprétations et rumeurs, et aider à différencier un reportage d'une menace immédiate dans l'environnement de l'enfant. Ne pas imposer de nouvelles images pour permettre la discussion. Proposer des activités d'expression créative, comme les messages de paix, pour permettre aux enfants d'aborder leurs inquiétudes et leurs souhaits face à la guerre.

Développer des activités sur l'actualité et ses liens avec l'histoire, conformément aux propositions du 14 juillet. Renforcer l'éducation aux médias : propagande, présentation sélective des contenus, influences politiques et messages sexistes.

Sensibiliser les enfants aux conséquences de la diffusion de photos ou de vidéos humiliantes et au respect du consentement, et leur indiquer à qui demander de l'aide.

Leur apprendre à ne pas partager les contenus blessants, sans rendre la victime responsable de leur circulation. Adapter ces actions à l'âge et aux usages réels des enfants : certains jouent surtout sur tablette et n'utilisent pas encore les réseaux sociaux.

Prévenir les discriminations et promouvoir des relations respectueuses

Intégrer la prévention des violences liées au genre, des discours sexistes et de la stigmatisation des personnes étrangères aux actions éducatives. Travailler sur les rapports de domination, la désignation de boucs émissaires et les

inégalités dans les activités sportives évoquées le 14 juillet. Favoriser un accès équitable aux activités et des espaces où les expériences de discrimination peuvent être exprimées et traitées. Aborder avec les enfants la protection de l'environnement et des animaux, notamment la réduction du plastique, ainsi que les inégalités entre riches et pauvres, dans les projets éducatifs.

Associer les enfants et les jeunes aux décisions

Consulter régulièrement les enfants et les jeunes sur les règles, les évaluations, les moyens d'aide et les projets qui les concernent. Préciser les marges de changement, les responsables des décisions et la manière d'examiner les propositions. Expliquer ensuite ce qui est retenu ou écarté, et pour quelles raisons.

Examiner comment mieux associer la CNEL et le Parlement des jeunes aux décisions pertinentes. Relayer les propositions de dialogue et celles concernant les dépendances énergétiques ou numériques vers les instances compétentes.

A3.0 Dans la peau des enfants et des jeunes placés au CPL

„Et ass net richteg, Kanner an den Erwuessenenprisong ze stiechen, dat ass eng ze grouss Strof"[1]

une enfant de 15 ans placée au CPL



L'accès au sport dépend des ressources humaines disponibles sur place.

Perspectives des enfants et des jeunes placés au CPL

Nous sommes des enfants et des jeunes placés au Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL), une prison pour adultes. Nous avons entre 11 et 17 ans. L'OKAJU est venu à notre rencontre dans le cadre de son monitoring : entre décembre 2025 et octobre 2026, ses équipes ont parlé avec 42 d'entre nous, chacun seul, de manière confidentielle, dans une langue que nous comprenons et avec un interprète quand il le fallait[2]. Voici ce que nous leur avons dit.

Enfermés presque toute la journée

Nous nous ennuyons. Nous passons la plus grande partie de la journée en cellule. Certains d'entre nous sortent des cellules un peu le soir pour être avec les autres dans le couloir, mais cela ne marche que chez les garçons. Les filles n'ont pas de couloir à elles, mais le partagent avec les femmes détenues adultes. Nous avons une heure de promenade, en principe une heure de sport, mais nous avons accès à la salle de fitness seulement quand un moniteur de sport du CSEE est là, une ou deux fois par semaine. On a aussi des activités avec des éducateurs deux ou trois fois par semaine, pendant environ une heure et demie[3]. Pendant les vacances scolaires, il n'y a pas d'école et moins d'activités, donc on s'ennuie encore plus.

---

1 Propos d'une enfant placée au CPL, recueillis lors du monitoring de l'OKAJU, 2026, et qu'elle a souhaité que l'on cite dans notre rapport. Traduction : *« Ce n'est pas juste de mettre des enfants dans la prison pour adultes, c'est une punition trop lourde ».*

2 OKAJU, Encadrement des enfants en prison. Regards de 40 jeunes placés au Centre pénitentiaire de Luxembourg (décembre 2025 – septembre 2026). Synthèse des principaux constats d'un dossier spécial de l'OKAJU, 23 septembre 2026, document interne. Les résultats complets du monitoring feront l'objet d'un rapport spécial de l'OKAJU dont la publication est prévue en décembre 2026. Les constats résumés ici proviennent des entretiens individuels menés par les binômes de l'OKAJU, des échanges avec les professionnels et de la consultation des dossiers et registres accessibles.

3 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 7, *« Un contexte inadapté aux besoins des enfants : conditions matérielles, régime et activités »,* p. 16.

L'un d'entre nous, pour qui le but prioritaire est de ne pas rater son année scolaire à cause de son placement au CPL, a souhaité dire pour ce rapport :

> *» Si soen hei, dass mir mussen d'Schoul [am CPL] maachen an alles, mee… mee bei eis ass dee Raum nëmmen… ëh… ee Raum fir Cuisine, fir Spillraum an fir Schoul an alles, weess de… Einfach, den Dësch ass awer knaschteg an alles… dat geet einfach net […] déi Proffen hei. Si sinn do, mee si maache guer näischt. Si maachen hei Genre… mir wëlle schaffen an alles, wees de… Souguer mir… […] mee dat gëtt näischt. Si bréngen mol e Blat, fir A B C D ze maachen, just sou… da froen se mech, ob et eng Pomme ass oder en Avion oder e Camion, oder wees de… «.*

Les journées se ressemblent toutes et la nourriture n'est pas très bonne. Certains d'entre nous ont du mal à manger.

Quand l'un de nous est sanctionné, il est privé de toutes ses activités pendant cinq, sept ou quatorze jours et reste alors environ vingt-trois heures sur vingt-quatre dans sa cellule, avec une seule heure de promenade dans une petite cour en béton[4]. Il nous arrive aussi d'être punis tous ensemble pour ce que quelques-uns ont fait : après un incident dans la cour, tout le monde a été renvoyé en cellule et privé de télévision.

Les sanctions collectives sont perçues comme injustes par de nombreux jeunes.

Les gardiens : nos principaux contacts au quotidien

Beaucoup de gardiens sont corrects avec nous, et certains sont même gentils. Parfois, on voit ou on entend qu'ils trouvent ça anormal que nous, des enfants et des jeunes, soyons dans une prison pour adultes. Pour eux aussi, c'est stressant de devoir faire attention à ce qu'on ne croise pas les détenus adultes.

Ce sont les gardiens avec qui on a le plus de contacts, bien plus qu'avec les autres adultes qui sont censés s'occuper de nous. Et ce n'est pas toujours facile de bien comprendre comment les choses fonctionnent ici. Parfois, les gardiens nous disent qu'on aurait simplement dû demander quelque chose, comme un fer à lisser, mais on ne l'a pas fait, ou pas assez clairement, ou alors on ne savait tout simplement pas qu'on pouvait le demander.

Ne pas savoir pourquoi, ni pour combien de temps

Beaucoup d'entre nous ne savent pas combien de temps ils vont rester ici, ni pourquoi le placement continue, ni ce qui va se passer à la sortie. À notre arrivée à la prison, on nous prend nos affaires et on nous fouille à chaque fois à nu. C'est la « règle » et personne n'y échappe, même si on en a déjà subi une à la police, avant notre transfert à la prison. Quand on nous parle des fouilles, on a parfois beaucoup de mal à en parler, car ça nous « *trigger* ». Les papiers d'information sur la prison, quand nous les recevons, sont faits pour les adultes et pas toujours dans une langue que nous comprenons[5].

L'attente avant de comparer devant un juge peut durer plusieurs semaines.

Nous attendons des semaines avant de voir un juge. La plupart d'entre nous n'en

4 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 10, « Des pratiques disciplinaires et de sécurité inadaptées aux enfants », p. 18.

5 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 4, « Admission au CPL : information, droits et accompagnement insuffisamment garantis », p. 13.

voit même pas. Souvent, l'avocat qui était là au poste de police n'est pas celui qui nous est désigné ensuite, et celui-ci ne nous contacte que tard, parfois seulement par un appel téléphonique peu avant l'audience. Certains d'entre nous ne savent même pas qu'ils peuvent écrire à leur juge[6]. Heureusement, le responsable du SPSE (Service psycho-socio-éducatif du CPL) vient nous visiter le premier jour après notre arrivée et nous informe de la situation… sauf si, par malheur, on est admis au CPL pendant le week-end. Les deux tiers d'entre nous sont seulement transférés à l'Unisec, à la psychiatrie ou remis en liberté plus d'un mois après notre admission.

Menottés, parfois frappés par la Police

Pour beaucoup d'entre nous, tout commence avec la police. Lors de l'arrestation, des transferts ou des rendez-vous médicaux, nous sommes presque toujours menottés, souvent dans le dos, même quand nous ne résistons pas ; certains d'entre nous en gardent des marques aux poignets. Certains de nous racontent bien pire : plaqués au sol et frappés à coups de pied alors qu'ils étaient déjà menottés, traités de « *sale Arabe* » ou de „*Scheiss Afrikaner*"… L'un de nous, arrêté pour le vol d'une paire de lunettes, est arrivé au CPL avec des bleus sur le corps, qu'un médecin a constatés et notés. Un autre est arrivé blessé, la tête couverte et menotté, et dit n'avoir vu aucun médecin à son arrivée. Un troisième, qui vit à la rue, porte de nombreuses cicatrices, certaines récentes ; il dit avoir été frappé par des policiers et dans des bagarres. Beaucoup d'entre nous avaient déjà vécu de la violence avant ; ce premier contact ne nous donne pas envie de faire confiance aux adultes qui s'occupent de nous ensuite[7].

Une prison d'adultes 24h/24 et 7j/7

Nous ne sommes pas vraiment séparés des adultes. Nous les entendons crier la nuit et nous dormons mal. On peut se parler par les fenêtres ou dans la cour, et du tabac circule. L'un de nous a passé ses deux premières nuits dans le quartier des arrivants adultes, parce qu'il n'y avait pas de place dans notre unité[8]. Un jeune qui vit à la rue a remercié l'équipe de l'OKAJU de lui parler « *normalement* » : « *comme ça, personne ne me parle normalement* » (garçon, environ 16 ans)[9].

Loin de nos familles

Nous sommes tristes d'être loin de nos parents et de nos proches, et nous avons peur de les décevoir. Aucun de ceux que l'OKAJU a rencontrés n'avait encore reçu de visite, à part celle de son avocat. Certains ne savent pas s'ils ont le droit de téléphoner à leur mère. Pour ceux dont la famille vit à l'étranger, c'est

6 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 5, « Ressenti des enfants face à leurs conditions de placement incompréhensibles », p. 14, et vignette de cas 5, p. 25.

7 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 3, « De l'interpellation à l'arrivée au CPL : garanties insuffisantes et pratiques préoccupantes », p. 12, et vignettes de cas 3 et 5, pp. 23 à 25. La synthèse précise que ces allégations ne permettent pas, à elles seules, de déterminer des responsabilités individuelles.

8 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 6, « Une séparation insuffisamment effective entre enfants et adultes détenus », p. 15, et point 8, p. 17.

9 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, vignette de cas 3, p. 23.



Les filles décrivent un accès plus limité aux activités, aux équipements et aux produits répondant à leurs besoins.

encore plus difficile : l'un de nous dit que sa mère *« ne sait pas si je suis mort ou pas »* (garçon, environ 16 ans)[10]. Parfois, nous n'avons même pas de famille et on a l'habitude depuis tout jeunes, de nous débrouiller seuls.

Pour les filles, c'est encore plus dur

Nous, les filles, nous sommes placées dans une unité où il y a aussi des femmes adultes. Nous sortons beaucoup moins, nous avons moins d'activités et moins d'équipements que les garçons. À l'arrivée, nous n'avons ni brosse à cheveux, ni crème, ni après-shampoing[11]. L'une d'entre nous a dit qu'elle peut seulement être elle-même si elle a ses affaires personnelles ; or, cela peut prendre longtemps. La direction du CPL a indiqué à l'OKAJU que de tels produits peuvent être commandés lorsqu'on en fait la demande ; encore faut-il qu'on connaisse cette possibilité, ose la formuler et puisse payer, ce qui n'était pas le cas de toutes les filles rencontrées.

Trois d'entre nous

L'OKAJU a noté nos histoires. En voici trois, telles qu'elles figurent dans ses notes de monitoring[12].

Un adolescent de 16 ans, suivi depuis plusieurs mois à l'Unisec, est placé au CPL parce que l'Unisec est complète. À l'Unisec, il avait passé neuf mois sans consommer de cannabis et réussi son année scolaire. À son arrivée au CPL, il passe deux nuits dans la section d'arrivée des majeurs, puis environ vingt-trois heures sur vingt-quatre en cellule, avec une heure de promenade. Il demande des livres en français pour occuper son temps, mais ignore qu'une bibliothèque existe ; il ne sait pas non plus s'il peut téléphoner à sa mère. Il ne reçoit aucune visite.

Un garçon de 15 ans, transféré du CSEE, joue au football dans la cour pendant que trois autres jeunes fument en cachette. Les sept enfants présents sont renvoyés en cellule et privés de télévision. Furieux de cette sanction collective, il jette sa chaise contre la porte de sa cellule et la vitre est endommagée et la chaise cassée. Il est convoqué devant la commission de discipline et privé de toute activité pendant quatorze jours, donc de tout contact avec les autres jeunes. L'affaire des fumeurs, elle, est classée sans suite. En trente jours au CPL, il voit son avocat une fois et son juge jamais.

10 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 11, « Des liens familiaux fragilisés, une sortie insuffisamment préparée et des ruptures de protection », p. 19, et vignette de cas 3, p. 23.

11 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 4, p. 13, et point 9, « Inégalités de traitement et prise en compte insuffisante des besoins spécifiques », p. 17.

12 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, vignettes de cas 4, 6 et 7, pp. 24 à 26. Les situations ont été résumées et anonymisées.

Le thème des enfants en prison est également traité dans la partie C du rapport.

Une adolescente qui n'a commis aucune infraction est transférée d'un service de psychiatrie vers le CPL, faute de place à l'Unisec. Le médecin lui annonce „Du gees haut"13 sans lui dire où ; trois policiers en uniforme d'un commissariat de police de proximité l'accompagnent, menottée, jusqu'à la prison. Dès son troisième jour, elle demande à voir sa juge, qui lui aurait répondu : „Doheem ass net deng Plaz"14. Elle dort mal, évite de demander de l'argent à sa mère pour des snacks parce qu'elle sait que celle-ci en a peu, dispose d'environ une heure par jour hors de l'unité et écrit des listes de tâches pour s'occuper. Elle veut devenir boulangère.

Position de l'OKAJU

Depuis décembre 2025, l'OKAJU mène un monitoring systématique des enfants placés au CPL : visites régulières, entretiens individuels et confidentiels avec chaque enfant, échanges avec les professionnels, consultation des dossiers et registres[15]. Ce monitoring a pu être mené de manière efficace grâce à la bonne collaboration et à la réactivité de la Direction de l'Administration pénitentiaire et du CPL, qui ont promptement satisfait à nos demandes, mais aussi grâce à celle du Service psycho-socio-éducatif du CPL (SPSE). L'OKAJU souhaite également souligner et saluer qu'à chaque fois que nous avons relevé un besoin précis exprimé par un enfant auquel nous avons rendu visite, le SPSE a réagi rapidement et entrepris des démarches. Les résultats complets, avec l'analyse détaillée des parcours et des pratiques, feront l'objet d'un rapport spécial.. Le présent chapitre se limite donc à quelques chiffres et aux constats les plus saillants.

Les chiffres d'abord. Le nombre d'enfants placés au CPL est passé de 5 en 2024 à 27 en 2025, soit une hausse de 440%. Pour 2026, au 30 octobre, nous en sommes à 36 enfants pour 44 mesures de garde provisoire[16]. Sur l'ensemble des placements recensés entre janvier 2020 et septembre 2026, 60% concernent des jeunes de 16 à 18 ans, mais au moins 12 placements, soit environ 13%, concernent des enfants de moins de 14 ans. Trois placements sur quatre durent 30 jours ou moins. Les faits reprochés sont principalement des vols ; les placements pour crime restent rares. Environ 55% des enfants ne résident pas au Luxembourg. Près de 69% de tous les placements observés sur sept ans ont eu lieu au cours des 21 derniers mois[17]. Mi-juillet, la capacité d'accueil du CPL a même atteint un maximum et on a dû installer des doubles-lits dans plusieurs cellules.

Ces chiffres décrivent une banalisation de la privation de liberté. La CRDE a instauré aux articles 37 et 40 des garde-fous importants : Le placement d'un

13 Traduction : *« Tu pars aujourd'hui »*.

14 Traduction : *« Chez toi, ce n'est pas ta place »*.

15 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, « Introduction » et « Méthodologie », p. 6 (cf. note 1).

16 Données du monitoring de l'OKAJU arrêtées au 25 octobre 2026. Les chiffres de 2024 et 2025 sont issus des réponses aux questions parlementaires n° 595 et n° 3311 et du monitoring de l'OKAJU (synthèse du 23 septembre 2026, p. 7).

17 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, « Situation au Luxembourg », pp. 6 et 7.



Les jeunes passent la majeure partie de la journée en cellule alors que les normes européennes privilégient une présence prolongée hors cellule.

enfant dans une prison pour adultes ne peut être qu'exceptionnel, décidé en dernier ressort et pour la durée la plus brève possible[18] et dans des conditions respectant la dignité de l'enfant et les besoins de son âge. Or, dans plusieurs situations, des formulations standardisées sur l'urgence ou le danger pour l'ordre public ne permettent pas de comprendre pourquoi une prison pour adultes aurait été l'unique réponse possible. Le manque de place à l'Unisec paraît être le seul motif de justification pour un placement au CPL. L'*Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher* a décrit ce phénomène comme une *« normalisation de la déviance »*[19].

La séparation entre enfants et adultes détenus, pourtant une obligation légale et une garantie essentielle[20], n'est pas effective. Des échanges sont possibles depuis les fenêtres et dans la cour de promenade, partagée à des horaires différents avec des adultes ; les enfants sont exposés aux cris nocturnes de détenus adultes ; du tabac circule. Un enfant a passé deux nuits dans le quartier des arrivants adultes faute de place. Les filles sont placées dans la même unité que celle des femmes adultes[21].

Le régime quotidien s'apparente à un isolement de fait. Une heure de promenade individuelle, en principe une heure de sport, la salle de fitness une à deux fois par semaine, des interventions éducatives deux à trois ou quatre fois par semaine pendant environ une heure et demie, aucune activité scolaire pendant les vacances : les enfants passent quelques moments en régime communautaire, mais l'essentiel de la journée en cellule, alors que les normes du Conseil de l'Europe exigent au moins huit heures par jour hors cellule, dont deux heures en plein air[22].

La discipline aggrave la situation. Entre le 1er janvier et le 25 août 2026, 12 des 33 enfants détenus ont comparu devant la commission de discipline, pour 38 affaires ; 13 sanctions ont été prononcées contre cinq enfants, dont six retraits de toute activité de cinq, sept ou quatorze jours. Une telle sanction maintient un enfant environ vingt-trois heures sur vingt-quatre en cellule, avec une heure de promenade dans une cour bétonnée d'environ 15 m². Le confinement des enfants est interdit par la loi régissant l'administration pénitentiaire ; il se pratique pourtant au quotidien sous une autre forme. Des sanctions collectives ont également été observées[23].

---

18 Convention relative aux droits de l'enfant, article 37 b) ; Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants, CRC/C/GC/24.

19 « Et ass e Supergau », entretien avec Charel Schmit, d'Land, 6 août 2026 : https://land.lu/de/politik/et-ass-e-supergau-3/

20 Convention relative aux droits de l'enfant, article 37 c).

21 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, points 6 et 9, pp. 15 et 17.

22 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 7, p. 16 ; CPT, rapport au Conseil fédéral suisse relatif à la visite de 2011, CPT/Inf (2012) 26, § 44 : https://rm.coe.int/1680697fb5

23 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 10, p. 18 ; loi modifiée du 20 juillet 2018 portant réforme de l'administration pénitentiaire, article 32, paragraphe 4, lu avec l'article 29, paragraphe 3 (le confinement en cellule individuelle ne peut être prononcé à l'égard des mineurs) : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/07/20/a626/consolide/20260317

La loi exige pourtant autre chose :

- L'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1992 impose que le mineur gardé dans une maison d'arrêt soit soumis à un « *régime spécial* »[24] ;
- Le règlement grand-ducal du 9 mars 2026 dispose que « *le régime des mineurs est distinct de celui des majeurs* » et prévoit pour chaque mineur un projet individualisé tenant compte de son parcours, de sa situation familiale, de sa scolarité et de ses besoins[25] ;
- La loi du 20 juillet 2018 portant réforme de l'administration pénitentiaire interdit en principe de placer un mineur au régime cellulaire, sauf si ce placement est dans son intérêt manifeste ou relève du cas prévu à l'article 29, paragraphe 2, point b). Elle interdit également de prononcer contre lui un confinement disciplinaire en cellule individuelle. Cette interdiction ne fait pas obstacle au placement temporaire d'un mineur en cellule individuelle dans les conditions prévues à l'article 30, notamment en cas de risque pour sa vie ou son intégrité physique, ou pour celles d'autrui, ou de risque grave et imminent pour l'ordre et la sécurité du centre pénitentiaire[26].

Le régime appliqué aux mineurs au CPL diffère peu de celui des adultes, malgré les garanties prévues par la loi.

Or, l'OKAJU n'a pu constater **aucune différence substantielle** avec le régime des adultes. Le CPL applique pour l'essentiel le droit pénitentiaire commun, assorti de quelques protections propres aux mineurs ; les projets individualisés sont jugés difficiles, voire impossibles à élaborer au vu de la durée des séjours ; et la discipline, surtout, est celle des adultes : le catalogue des fautes et des sanctions des articles 32 et 33 de la loi de 2018 avec le directeur de l'Administration pénitentiaire pour instance d'appel, alors qu'à l'Unisec la loi de 2017 ne connaît qu'une sanction disciplinaire, l'isolement temporaire de soixante-douze heures au plus, et que l'appel est porté devant le juge de la jeunesse[27]. *Le régime « spécial » promis par la loi se réduit, en pratique, à la séparation imparfaite décrite plus haut.*

Pour les filles, les conditions sont encore plus restrictives : moins de liberté de mouvement, moins d'activités, moins d'équipements que les garçons, aucun produit d'hygiène courant pour adolescentes sur la liste d'achat des mineurs et des restrictions supplémentaires pour les jeunes filles enceintes qui ne reposent pas sur une évaluation individualisée de leurs besoins[28].

Les garanties procédurales ne suivent pas. Entre le 1er janvier et le 30 août 2026,

---

24 Loi modifiée du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse, art. 26 : le mineur « *sera gardé isolé des détenus adultes et soumis à un régime spécial qui sera déterminé par les règlements de l'administration pénitentiaire* » : *https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1992/08/10/n3/jo*

25 Règlement grand-ducal du 9 mars 2026 portant organisation des régimes internes des centres pénitentiaires, art. 20, par. 1er et 2 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2026/03/09/a127/jo

26 Loi modifiée du 20 juillet 2018 portant réforme de l'administration pénitentiaire, art. 29, par. 3, et art. 32, par. 4.

27 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 15, « *Intersections entre le CPL et le CSEE* », *et tableau comparatif du régime disciplinaire CPL / Unisec, pp. 28-29.*

28 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 4, p. 13, et point 9, p. 17.

seuls 11 des 27 enfants ayant quitté le CPL avaient comparu devant le tribunal de la jeunesse, soit seulement 40,7%. Pour beaucoup, la première rencontre avec un juge n'intervient qu'à la fin du placement. Des enfants transférés d'un foyer, du CSEE ou d'un service psychiatrique n'ont pas été entendus par un juge avant leur transfert. L'avocat de permanence au poste de police n'est souvent pas spécialisé en droits de l'enfant, et la communication avec l'avocat désigné ensuite est fréquemment défaillante[29]. Le menottage est fréquent, y compris dans le dos ; les fouilles intégrales sont systématiques à l'admission et ne sont pas toujours effectuées en deux temps, contrairement à ce que prévoit la loi ; les policiers ne disposent que de 14 heures de formation[30]. Dans un cas, un jeune se trouvait au CPL depuis près de trois mois alors que l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1992 limite la garde provisoire dans une maison d'arrêt à un mois[31].

Le premier contact avec la police pèse lourd dans ce parcours. Les récits recueillis (coups portés à des enfants déjà menottés, insultes racistes, blessures constatées à l'admission ou restées sans examen médical) ne permettent pas, à eux seuls, d'établir des responsabilités individuelles, mais leur gravité et leur répétition interdisent de les traiter comme des incidents isolés, d'autant qu'il n'existe ni examen indépendant systématique de ces allégations, ni signalement systématique des blessures constatées à l'admission[32]. Pour des enfants dont le parcours est déjà marqué par la violence, une interpellation brutale ou humiliante réactive les traumatismes et compromet d'emblée la confiance dans les adultes et dans la procédure.

Rien de tout cela n'est nouveau. Depuis 1993, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) critique le Luxembourg pour l'emprisonnement d'enfants et demande une unité spécialisée en dehors du système pénitentiaire ; il a fallu attendre 2004 pour la loi et le 1er novembre 2017 pour l'ouverture de l'Unisec[33]. La réforme de la loi de 1992 est à l'ordre du jour depuis plus de vingt ans ; le projet de loi n° 7991, déposé le 19 avril 2022, est toujours en commission parlementaire[34]. Tant que ce cadre subsiste, un enfant peut être placé dans une prison pour adultes faute de place ailleurs.



Réduire les dommages aujourd'hui ne signifie pas accepter cette pratique pour demain.

Les mesures transitoires que l'OKAJU demande ci-dessous pour les enfants qui s'y trouvent aujourd'hui ne valident ni ne pérennisent cette pratique : elles visent à en limiter les dommages, en attendant qu'elle cesse.

Une autre voie : protéger et prendre soin plutôt que punir

Une autre voie existe. Le 16 juillet 2026, lors de son Summer Seminar, l'OKAJU

29 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, points 3 et 5, pp. 12 et 14.

30 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, points 3 et 4, pp. 12 et 13, et note 3.

31 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, vignette de cas 2, p. 22 ; loi modifiée du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse, article 26.

32 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, point 3, « *Premier contact avec la police et arrivée au CPL : garanties insuffisantes et pratiques préoccupantes* », p. 12, et vignettes de cas, pp. 23 et 25.

33 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026, « Situation au Luxembourg », pp. 6 et 7.

34 Projet de loi n° 7991 portant introduction d'un droit pénal et d'une procédure pénale pour

a invité la Prof. Carlene Firmin (université de Durham), fondatrice du *contextual safeguarding*, à présenter cette approche[35]. Son point de départ est simple : les violences, l'exploitation et les infractions dans lesquelles des adolescents sont pris se jouent le plus souvent hors de la famille, dans le groupe de pairs, à l'école, dans l'espace public ou en ligne, alors que les systèmes de protection ne savent agir que sur les parents ou sur le comportement de l'enfant. La protection contextuelle propose de cibler les lieux et les relations où le préjudice survient, de les traiter comme une question de protection de l'enfance et non d'abord de justice pénale, de s'associer à ceux qui peuvent agir sur ces contextes et de mesurer les résultats à cette échelle. Elle suppose deux déplacements : de la justice pénale vers le bien-être de l'enfant, et du risque vers le soin (*caring)*. La question n'est plus de savoir quel est le risque que cet enfant commette une infraction, mais de quoi il a besoin pour être en sécurité.

Le cadre du *contextual safeguarding* en quatre domaines : cibler les contextes où le préjudice survient, les intégrer dans le cadre légal de protection de l'enfance, nouer des partenariats avec ceux qui peuvent agir sur ces contextes, mesurer les résultats de manière contextuelle. Diapositive de la présentation de la Prof. Carlene Firmin, Summer Seminar de l'OKAJU, 16 juillet 2026.



Img. 3.34 The Contextual Safeguarding Framework. Source: Global Centre for Contextual Safeguarding de l'université de Durham

Pour l'OKAJU, c'est cette voie qu'il faut suivre avec les enfants en conflit avec la loi : une approche fondée sur le soin (*caring approach*) et sur des relations de confiance, qui ne nie pas la gravité des actes mais y répond par un accompagnement éducatif et thérapeutique individualisé plutôt que par l'enfermement. Le Luxembourg dispose déjà d'un outil : le service Cosmos de l'ALUPSE, créé en juillet 2024, évalue et accompagne, en lien avec les autorités judiciaires, les mineurs auteurs de violences graves, physiques ou psychologiques, et pas seulement d'infractions à caractère sexuel[36]. À l'étranger, le programme grec

---

mineurs, déposé à la Chambre des députés le 19 avril 2022 : https://www.chd.lu/fr/dossier/7991

35 Carlene Firmin, « *Prioritising Protection and Foregrounding Care: The Road to Contextual Safeguarding responses to harm beyond families », présentation au SummerSeminar 2026 de l'OKAJU, Luxembourg, 16 juillet 2026 ; programme : https://www.summerseminar.lu/.* La Prof. Carlene Firmin dirige le Global Centre for Contextual Safeguarding de l'université de Durham : https://www.durham.ac.uk/staff/carlene-e-firmin/

36 ALUPSE, « *Alupse Cosmos – Prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel et/ou de violences graves », service créé le 1er juillet 2024 : https://www.alupse.lu/*

RE:MIND est un exemple prometteur : conçu par l'Institut universitaire de recherche en santé mentale d'Athènes (UMHRI) et mis en œuvre par le ministère grec de la Justice avec les délégués à la probation des enfants, il associe, sur six mois, une évaluation individualisée et un travail psychoéducatif fondé sur des récits illustrés tirés des mythes et de la littérature et sur le dialogue socratique, pour des jeunes de 12 à 20 ans orientés par le juge ou le procureur des mineurs dans le cadre d'une mesure de diversion. Reconnu comme bonne pratique nationale dans le manuel du projet conjoint Union européenne – Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants, il a accueilli plus de 200 jeunes entre octobre 2025 et mai 2026, avec de premiers résultats encourageants sur la détresse psychologique et le comportement[37].

Une justice adaptée aux enfants ?

Le regard de Benoit Van Keirsbilck

Le rapport sur le monitoring des enfants placés au Centre pénitentiaire de Luxembourg constitue une illustration de la difficulté, ou du manque cruel de volonté politique, de mettre en œuvre la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRDE) dans ce domaine particulièrement délicat qu'est la justice des enfants. Le Comité des droits de l'enfant avait pourtant fait de la justice des enfants un des six principaux sujets de préoccupation requérant une attention urgente de la part des autorités (Observations finales concernant le rapport du Luxembourg valant cinquième à sixième rapports périodiques du 21 juin 2021, CRC/C/LUX/CO/5-6, §4). Le paragraphe 30 de ces recommandations détaille toutes les préoccupations du Comité suite à l'analyse de la situation luxembourgeoise. La privation de liberté et en particulier la législation qui permet toujours de placer un enfant dans un centre pénitentiaire pour adultes sont notamment clairement pointées.

Le Comité recommande dès lors instamment (terme repris explicitement dans les observations finales) notamment de « *supprimer totalement la possibilité de transférer un enfant dans une prison ou un centre pénitentiaire pour adultes* ».

Ces recommandations s'appuient sur de nombreux standards internationaux fort bien connus du Luxembourg et rappelés dans les observations finales qui font référence à « *l'Observation générale 24 du Comité des droits de l'enfant sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants et à d'autres normes internationales et régionales pertinentes, notamment aux Lignes directrices du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* ».

alupse-cosmos (consulté le 29 octobre 2026).

37 Ministère de la Justice de la République hellénique, « *RE:MIND – Rehabilitative Engagement: Moral Insight & Neurodevelopment. A Dual-Track, Child-Friendly Justice Model for Mild Youth Offenders* », *présentation au Conseil de l'Europe, Strasbourg, 26 janvier 2026 : https://ministryofjustice.gr/wp-content/uploads/2026/02/REV-%CE%95%CE%A0%CE%99%CE%A8%CE%A5-REMIND-presentation-Strasbourgh-26-January-2026-1.pdf ; « National best practices in the field of child-friendly justice in Greece », février 2026 : https://ministryofjustice.gr/wp-content/uploads/2026/02/National-Best-Practices.pdf ; UMHRI, « RE:MIND – Presentation (short edition) », document communiqué à l'OKAJU, 2026 (résultats préliminaires d'évaluation, octobre 2025 – mai 2026).*

La justice des enfants doit être adaptée aux enfants à chaque étape de la procédure.

Ces standards sont particulièrement détaillés et explicites : la justice des enfants doit être fondamentalement différente de la justice des adultes à tous les niveaux, de l'intervention de la police à l'organisation des poursuites, des mesures qui sont prises à leurs finalités ultimes. Les acteurs doivent être différents, spécialement formés, la procédure doit être adaptée et la réponse sociale doit tenir compte de ce que l'enfant est en cours de développement. La réponse pénale classique et en particulier la détention, ont des effets délétères qui affectent grandement le développement de l'enfant et compromettent son avenir.

Les enfants, qui devraient bénéficier de procédures et garanties spéciales, ont en définitive le pire des deux mondes : ils ne bénéficient pas des garanties du procès équitable appliqué aux adultes qui impose par exemple le passage devant un juge endéans 24 heures après l'arrestation, ou la privation de liberté ; ils ne bénéficient pas non-plus d'un regard à hauteur d'enfant, qui chercherait à comprendre un parcours et déterminer de manière individualisée les mesures les plus susceptibles de lui donner des perspectives.

Le parcours des jeunes, que ce rapport de monitoring nous présente, démontre qu'ils n'ont généralement pas bénéficié dans un premier temps d'une enfance respectueuse de leurs droits. Ainsi, leur parcours émaillé de violences sous différentes formes, de séparation familiale, d'abandon, de discrimination, de décrochage scolaire, nécessitait une intervention spécialisée de la part de l'État. Celui-ci a bien souvent été défaillant ou incapable d'apporter l'aide et le soutien qui s'imposait.

Une fois le délit commis, l'enfant est souvent perçu à travers son acte plutôt qu'à travers son parcours, ses besoins et ses droits.

Mais une fois le délit commis, la société se focalise dessus, oublie ses propres défaillances, et répond à l'acte commis par un « *délinquant* » qui perd sa dimension d'enfant.

Ce que ce rapport de monitoring révèle, c'est qu'on continue à appliquer aux enfants, des recettes éculées d'une justice élaborée par des adultes, pour des adultes, dont on sait qu'elle ne débouchera pas sur les résultats escomptés en termes de réintégration, réhabilitation, éducation et réduction de la récidive. Qui peut sérieusement espérer qu'enfermer un enfant 23 heures sur 24, le priver de contacts avec ses proches, limiter son accès à l'éducation et à des activités de loisir, le placer en isolement en cas d'incartade, donnera des résultats satisfaisants ?

L'enfermement, même de piètre qualité, coûte extrêmement cher à la société. Avec les mêmes moyens, il est possible de décupler l'accompagnement éducatif des enfants et de leurs familles, dans le milieu familial, de manière individualisée.

Alors pourquoi continuer à l'utiliser, souvent comme mesure de premier ressort, dans un réflexe quasi pavlovien qui voudrait que la seule chose que les enfants comprennent c'est la sanction pure et dure, bête et méchante ? La lecture de ce rapport nous invite à tout le moins à nous arrêter, évaluer les politiques de manière scientifique, et repenser notre approche.

Benoit Van Keirsbilck[38]

38 Benoit Van Keirsbilck est directeur de Défense des Enfants International (DEI) – Belgique et membre du Comité des droits de l'enfant des Nations unies depuis 2021 (mandat en cours jusqu'au 28 février 2029) : https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/crc/membership. Commentaire rédigé pour le rapport de monitoring de l'OKAJU sur les enfants placés au CPL ; texte reproduit intégralement. Le sous-titre « *une justice adaptée aux enfants ?* » *est de l'auteur.*



Recommandations

Les recommandations qui suivent sont une sélection des 40 recommandations formulées dans la synthèse du monitoring[39]. Elles retiennent ce que les enfants rencontrés ont décrit comme le plus difficile à vivre. Le rapport spécial les développera dans leur ensemble.

43. Mettre fin au placement d'enfants au Centre pénitentiaire de Luxembourg

Destinataires : *Gouvernement ; ministère de la Justice ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Chambre des députés ; Conseil d'État.*

Mettre fin au placement d'enfants dans un établissement pénitentiaire destiné aux adultes et rendre effectivement disponibles des alternatives éducatives, thérapeutiques et spécialisées ; adopter sans délai la réforme de la protection de la jeunesse et de la justice des enfants, en distinguant clairement les mesures d'aide et de protection de la réponse aux infractions, et en excluant le placement d'enfants dans des établissements pénitentiaires pour adultes ; veiller à ce que le manque de places à l'Unisec ou l'absence d'une offre spécialisée ne puisse jamais constituer un motif de placement au CPL.

44. Aucun enfant privé de liberté sans avoir été entendu par son/un juge

Destinataires : *ministère de la Justice ; Parquet ; Tribunal de la jeunesse ; autorités judiciaires.*

Garantir que toute privation de liberté d'un enfant soit décidée par un juge, lors d'une audience où l'enfant est entendu, assisté d'un avocat spécialisé en justice des enfants et, en principe, de ses parents ; présenter tout enfant privé de liberté à son juge dans les 24 heures au plus tard, le délai applicable aux adultes devant constituer un plafond pour les enfants ; entendre tout enfant avant son transfert d'un foyer, du CSEE ou d'un service psychiatrique vers le CPL, dans des conditions adaptées à son âge et à son état de santé ; limiter toute garde provisoire à la durée la plus brève possible et la soumettre à des réexamens judiciaires réguliers. En l'absence des juges de la jeunesse qui ne sont pas disponibles la nuit et les weekends, un magistrat de permanence du parquet spécialement formé pour une telle situation devrait mener une telle audience.

45. Séparer réellement les enfants des adultes détenus

Destinataires : *Administration pénitentiaire ; CPL.*

Dans l'attente de la fin de ces placements, garantir une séparation matérielle, visuelle et sonore effective entre les enfants et les adultes détenus, y compris pendant les promenades, depuis les fenêtres et dans toute situation permettant des contacts ou des échanges d'objets ; prévoir des espaces de promenade distincts ou, à défaut, des procédures de vérification et de sécurisation des lieux avant l'accès des enfants ; exclure tout placement, même d'une nuit, d'un enfant dans un quartier pour adultes. Vue

---

39 OKAJU, synthèse du 23 septembre 2026 (cf. note 1), point 16, « Recommandations », n° 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 18, 21, 30 et 31, pp. 30 à 37.

la durée probable des travaux de construction d'un centre pénitentiaire pour mineurs et la réforme toujours reportée, il faudrait même envisager de construire d'urgence un pavillon provisoire réservé aux mineurs d'âge à l'intérieur du CPL.

46. Au moins huit heures par jour hors de la cellule, dont deux en plein air

Destinataires : *CPL ; Administration pénitentiaire ; ministère de la Justice ; CSEE.*

Mettre en place des protocoles propres aux enfants pour l'admission, l'évaluation, la prise en charge quotidienne, les contacts avec la famille et la préparation de la sortie ; garantir au moins huit heures par jour d'activités structurées ou de détente hors cellule, dont au minimum deux heures d'exercice en plein air ; garantir un encadrement psycho-social et assurer la continuité de la scolarité et des interventions éducatives, y compris pendant les vacances scolaires ; informer chaque enfant, dans une langue qu'il comprend, des possibilités qui existent, comme la bibliothèque ou le téléphone.

47. Un régime disciplinaire pour enfants : ni isolement, ni sanctions collectives

Destinataires : *ministère de la Justice ; CPL.*

Mettre en place un régime disciplinaire propre aux enfants, distinct de celui des adultes, fondé sur la responsabilité individuelle, la proportionnalité, la finalité éducative et la recherche de solutions réparatrices ; interdire les sanctions collectives ainsi que toute mesure qui a pour effet d'isoler un enfant ou de le priver de ses activités, de ses contacts sociaux ou de sa scolarité, notamment les retraits d'activités de plusieurs jours qui maintiennent un enfant vingt-trois heures sur vingt-quatre en cellule.

48. Les mêmes droits pour les filles

Destinataires : *CPL ; Administration pénitentiaire.*

Mettre fin sans délai aux disparités de traitement entre filles et garçons, en supprimant les restrictions injustifiées imposées aux filles en matière de liberté de mouvement, d'accès aux espaces communs, aux moyens de détente et aux activités ; remettre à chaque enfant, dès l'admission, des produits d'hygiène adaptés à son âge, sans que cela dépende de sa capacité à les acheter ; fonder toute mesure spécifique à une mineure enceinte sur une évaluation individualisée de ses besoins de santé, sans isolement ni restriction générale supplémentaire.

49. En finir avec les menottes et les fouilles intégrales systématiques

Destinataires : *Direction générale de la Police ; ministère des Affaires intérieures ; Administration pénitentiaire.*

Interdire tout recours systématique aux menottes, aux fouilles intégrales et aux autres mesures dégradantes de contrainte à l'égard d'enfants ; ne les utiliser qu'en dernier ressort, après une évaluation individualisée du risque, pour la durée strictement nécessaire et avec une traçabilité complète ; réserver la fouille intégrale à des cas exceptionnels, la faire effectuer par un agent du même sexe, en deux temps, et la consigner dans un procès-verbal remis à l'enfant, à son représentant légal et à son avocat ;

prohiber les fouilles intégrales répétées lors de l'admission, de l'extraction ou du transfert d'un milieu sécurisé vers un autre.

50. Un référent de parcours et un adulte de confiance pour chaque enfant

Destinataires : *autorités judiciaires ; SCAS ; Office national de l'enfance ; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; CPL.*

Désigner, pour chaque enfant privé de liberté ou exposé à un risque de placement en milieu fermé, un référent de parcours chargé de coordonner les interventions des autorités judiciaires, du CPL, du CSEE, de l'école, des services sociaux, des professionnels de santé et de l'avocat, et d'élaborer avec l'enfant un projet individualisé ; lui désigner aussi un adulte de confiance, formé, stable et indépendant de l'autorité décisionnelle, qui le rencontre au moins une fois par semaine ; proposer systématiquement à chaque enfant qui ne reçoit pas de visites la mise en relation avec un visiteur de prison formé et encadré ; préparer la sortie dès le premier jour du placement, afin qu'aucun enfant ne quitte le CPL sans relais de protection, de soins, d'hébergement et de scolarité.

A4 Conclusions

L'OKAJU remercie tous les enfants et adolescents ayant participé au sondage, à l'appel à contributions et aux ateliers menés dans le cadre de ce rapport annuel. L'OKAJU s'engage à relayer leur parole, leurs idées et leurs réflexions aux décideurs respectifs au niveau national ou communal, ainsi que d'en tenir compte dans ses futurs travaux.



Les lieux du bonheur sont aussi ceux du respect et de la sécurité.

Les voix réunies dans cette partie du rapport ne racontent pas une enfance uniforme. Le sondage, les ateliers, les contributions et les rencontres de monitoring éclairent des expériences différentes, sans prétendre représenter tous les enfants et les jeunes. Un fil commun se dégage pourtant : les relations et les lieux qui rendent heureux sont aussi ceux dont on attend du soutien, de la sécurité et du respect. Le temps en famille, les amitiés, les liens avec les animaux, le jeu et les loisirs ne sont pas accessoires. Les inquiétudes et les injustices prennent une place particulière lorsque ces appuis manquent.

Les chiffres des trois P donnent la mesure des écarts entre les droits reconnus et leur expérience quotidienne. **Seuls 60 % des enfants et des jeunes se sentent écoutés et pris au sérieux** ; cette proportion passe de 73 % chez les 6-9 ans à **46 % chez les 16-18 ans**. Concernant les besoins, **environ un quart dit manquer de quelque chose d'important**. Enfin, **seuls trois enfants sur quatre déclarent se sentir en sécurité et respectés**[1]. Ces chiffres sont alarmants pour l'OKAJU et l'État ne peut s'en satisfaire, mais ils doivent devenir une priorité d'action.

L'école peut donner le plaisir d'apprendre et d'être avec les autres, mais aussi susciter la peur de l'échec, de l'humiliation ou de ne pas recevoir d'aide. Le sondage fait apparaître un poids croissant des inquiétudes scolaires à l'adolescence, alors même que le sentiment d'être écouté recule. Les préoccupations liées à la guerre et à l'avenir de la planète expriment aussi un besoin de comprendre le monde et de pouvoir agir, comme l'illustrent leurs messages de paix, leur vision board et leurs suggestions de solutions pour contrecarrer les inquiétudes. Dans ces différents contextes, la posture des adultes et les suites données à une difficulté comptent autant que l'existence d'un dispositif. Il revient aux adultes, et non aux enfants, de veiller à ce que leur parole soit entendue, prise au sérieux et suivie d'effets. **Écouter ne suffit pas si la parole recueillie reste sans réponse.**

Les enfants qui vivent en foyer rappellent, eux aussi, qu'un lieu de placement doit être un véritable lieu de vie. Leurs témoignages parlent du besoin de garder des liens avec leurs parents et leurs proches, lorsque ces liens sont compatibles avec leur protection, de pouvoir compter sur des éducateurs disponibles et respectueux, d'avoir des amis et de partager des moments heureux.

1 Sondage 2026 de l'OKAJU, Q8, Q10 et Q12 ; chapitre consacré aux trois P. Les réponses indécises et les refus sont inclus dans les bases de calcul.

Ils expriment aussi la peur du regard des autres et le besoin d'être associés aux décisions qui organisent leur quotidien. **Protéger un enfant ne consiste pas seulement à lui assurer un hébergement** : cela suppose de garantir sa sécurité physique et psychologique, ce qui passe par des relations fiables, de la continuité et une place pour sa parole.

La protection de l'enfant ne se limite pas à l'hébergement : elle implique sécurité, stabilité relationnelle et prise en compte de sa parole.

Les enfants hébergés dans les structures pour demandeurs et bénéficiaires de protection internationale de l'ONA rappellent combien les conditions matérielles d'accueil et la possibilité d'être entendus pèsent sur leur quotidien. Leurs préoccupations concernant les repas, l'hygiène ou les espaces de vie engagent la responsabilité des institutions qui les accueillent. Leur statut administratif ne diminue ni leurs besoins ni leurs droits.

Le chapitre consacré aux enfants placés au CPL révèle une situation particulièrement grave. Le monitoring fait état de **36 enfants concernés par 44 mesures de garde provisoires**[2], contre cinq enfants placés en 2024. Derrière ces chiffres, les enfants décrivent des journées passées pour l'essentiel en cellule, l'ennui, une scolarité insuffisante, l'éloignement des proches et l'incertitude sur la durée de leur placement et de leur avenir. Les constats portent aussi sur une séparation imparfaite d'avec les adultes, des conditions plus restrictives pour les filles et des sanctions pouvant maintenir un enfant environ vingt-trois heures sur vingt-quatre en cellule. Les récits de violences lors d'interventions policières ajoutent à cette gravité, sans établir à eux seuls des responsabilités individuelles[3].



Les États ont l'obligation de mettre en œuvre et de garantir les droits reconnus par la Convention.

Ces enfants concentrent les trois exigences qui traversent cette partie du rapport : comprendre les décisions et pouvoir être entendus, recevoir l'accompagnement éducatif et les soins nécessaires, être protégés contre les violences et les pratiques dégradantes. Pour l'OKAJU, **le manque de places ou d'alternatives ne peut justifier leur placement dans une prison pour adultes**. Les améliorations immédiates demandées pour ceux qui s'y trouvent ne remplacent pas l'objectif d'y mettre fin. **Un enfant ne cesse pas d'être titulaire de droits parce qu'il est privé de liberté** ou soupçonné d'avoir commis une infraction. Et avant tout, il reste un enfant.

Cette responsabilité engage l'État et le Gouvernement ; elle ne peut pas être renvoyée aux seules familles ou à la bonne volonté des professionnels. L'article 4 de la Convention relative aux droits de l'enfant impose aux États parties de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre des droits reconnus et, pour les droits économiques, sociaux et culturels, de mobiliser au maximum les ressources disponibles[4]. La Constitution luxembourgeoise garantit à chaque enfant la prise en considération primordiale de son intérêt, la possibilité d'exprimer son opinion et de la voir prise en compte, ainsi que la protection, les mesures et les soins nécessaires à son bien-être et à son développement[5].

---

2 Chapitre A.3, position de l'OKAJU : données de monitoring arrêtées au 30 octobre 2026.

3 Chapitre A.3, perspectives des enfants et position de l'OKAJU ; monitoring de décembre 2025 à octobre 2026.

4 Convention relative aux droits de l'enfant, art. 4. https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/crc/convention-droits-l-enfant-fra.pdf

5 Constitution du Grand-Duché de Luxembourg, art. 15, par. 5. https://www.chd.lu/sites/default/files/2023-04/Constitution_en%203%20langues.pdf



Les règles les plus favorables aux droits de l'enfant prévalent, qu'elles proviennent du droit national ou international.

Le Gouvernement, qui dirige la politique générale de l'État, a la responsabilité de traduire ces obligations en priorités, en moyens et en actions coordonnées[6]. Pour l'OKAJU, l'existence d'une loi, d'un plan ou d'un service ne suffit pas : leur mise en œuvre doit être appréciée à partir de ce qui change réellement pour les enfants, notamment ceux dont la situation exige davantage de soutien. Les délais institutionnels ne sont pas neutres lorsqu'ils interrompent une scolarité, prolongent une souffrance ou fragilisent des liens. **Les enfants d'aujourd'hui ont des droits aujourd'hui**, et pas seulement la promesse d'une amélioration future.

Cette responsabilité s'étend aussi aux conditions de vie des enfants de demain. En matière d'environnement, l'article 41 de la Constitution lie expressément la protection de la nature et de la biodiversité à la satisfaction des besoins des générations présentes et futures, et engage l'État à lutter contre le dérèglement climatique[7]. Les inquiétudes pour la planète et les animaux invitent ainsi à regarder au-delà de l'urgence immédiate. Pour l'OKAJU, préparer l'avenir ne doit ni justifier le report des réponses dues aux enfants actuels, ni se faire sans eux : leurs expériences et leurs propositions doivent éclairer les choix qui façonneront le monde dans lequel ils grandiront.

Pour l'OKAJU, ces constats relient les trois dimensions de la Convention : être entendu, disposer de ce dont on a besoin et être protégé. Préserver les sources de bonheur, prendre les inquiétudes au sérieux et répondre aux injustices doivent guider l'action publique. La responsabilité des adultes est de donner suite à la parole des enfants, d'expliquer les décisions prises et de vérifier avec eux si leur situation s'améliore. Cela suppose notamment d'évaluer systématiquement l'impact des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des politiques sectorielles sur les droits de l'enfant, au moyen d'une évaluation d'impact sur les droits de l'enfant (*Child Rights Impact Assessment, CRIA*). **Il appartient désormais au Gouvernement de préciser les mesures qu'il prendra, les moyens qu'il y consacrera et les délais de mise en œuvre, puis d'en rendre compte aux enfants eux-mêmes.**

6 Constitution du Grand-Duché de Luxembourg, art. 87 et 91. https://www.chd.lu/sites/default/files/2023-04/Constitution_en%203%20langues.pdf

7 Constitution du Grand-Duché de Luxembourg, art. 41. https://www.chd.lu/sites/default/files/2023-04/Constitution_en%203%20langues.pdf



B.

Vaincre l'adultisme, l'infantisme et les violences dites éducatives ordinaires

De la dignité de l'enfant à l'équidignité

B1 Vaincre l'adultisme, l'infantisme et les violences dites éducatives ordinaires : de la dignité de l'enfant à l'équidignité

« La dignité d'un enfant ne dépend jamais de sa capacité à répondre aux attentes des adultes. Elle constitue le point de départ de toute relation éducative et de toute intervention institutionnelle, et non une reconnaissance que l'enfant devrait mériter par son comportement. » [1] *— Jesper Juul*



1 Jesper Juul, « Entretien avec Jesper Juul (1ère partie) », FamilyLab France. https://www.familylab.fr/entretien-avec-jesper-juul-1ere-partie/

Table des matières

B1. Vaincre l'adultisme, l'infantisme et les violences dites éducatives ordinaires : de la dignité de l'enfant à l'équidignité 256

Table des matières 257
Notions clés 258
Un thème de l'année, trois dispositifs 260

B2. De la dignité à l'équidignité 262

Nourrir des relations d'équidignité : une réponse aux droits de l'enfant, un chemin pour sortir de l'adultisme 262
De l'adultisme à la reconnaissance de la dignité de l'enfant 263
La relation d'équidignité 264

B3. L'adultisme et l'infantisme selon les experts invités au Summer Seminar 266

Nommer pour voir : infantisme, adultisme et notions voisines 266
Une domination structurelle, berceau des autres dominations 269
De l'enfant objet à l'enfant sujet : une révolution inachevée 269
Un continuum : des gestes ordinaires aux violences les plus graves 271
Les violences dites éducatives ordinaires : ni ordinaires, ni éducatives 272
Quand le droit lui-même est adultiste 276
Sortir de la domination : l'équidignité et le leadership adulte 278
La participation, levier le plus puissant contre l'adultisme 280
Ce que les enfants et les jeunes en disent : les ateliers 282

B4. « La violence ne devient pas licite parce qu'elle est mesurée ou présentée comme éducative » 283

Contribution d'Éric Delemar Défenseur des enfants, 2020-2026 (France) 283

B5. « Nous n'avons fait que commencer » : enseignements de l'année et chantiers à poursuivre pour déconstruire l'adultisme 287

B6. Résultats des consultations sur l'adultisme : cinq ateliers avec les enfants et les jeunes et un focus groupe avec des professionnels 289

Participants 290
Méthodologie 291
Présentation des résultats par population cible 297
Synthèse comparative : regards croisés sur l'adultisme 323

B7. Conclusions 328

B8. Recommandations 330

Poursuivre les chantiers identifiés au Summer Seminar 334

B9. Annexes 338

Bibliographie 338
Annexe 1 – Gestion des situations sensibles pendant le mini-questionnaire 339

Notions clés : adultisme, infantisme, violences dites éducatives ordinaires, dignité, équidignité

Adultisme.

Manuela Ritz (2012)[2] décrit l'adultisme comme la manière dont les adultes gèrent le déséquilibre de pouvoir qui existe entre, d'une part, les enfants et les adolescents, et d'autre part, les adultes.

Le terme se compose du mot anglais adult (*« adulte »*) et du suffixe *-ism*. Le suffixe *-isme* renvoie souvent à une structure de pouvoir sociale, comme dans les termes sexisme, racisme, validisme (hostilité envers les personnes en situation de handicap), âgisme (discrimination envers les personnes âgées), hétérosexisme, etc. Ritz évoque que l'adultisme renvoie aux attitudes et comportements d'adultes qui partent du principe qu'ils seraient plus intelligents, plus compétents, simplement meilleurs que les enfants et les adolescents, et qu'ils peuvent donc ignorer leurs opinions et leurs points de vue. L'adultisme est une structure sociale de pouvoir et de discrimination.

Infantisme.

Le terme désigne, selon la pédopsychiatre et sociologue Laelia (2023)[3], l'ensemble des préjugés et des discriminations systématiques envers les enfants et les adolescents, sur le modèle du sexisme ou du racisme. Il traduit en français le terme anglais childism, forgé en 1975 par le psychiatre Chester M. Pierce et Gail B. Allen. L'infantisme n'implique aucune intention de nuire : il s'agit d'un système, non d'une malveillance, qui va des microformes ordinaires, souvent bienveillantes en apparence, jusqu'aux violences les plus graves. Dans ce chapitre, *« adultisme »* et *« infantisme »* sont employés de manière interchangeable, le premier étant privilégié parce qu'il désigne le pôle sur lequel les adultes et les institutions peuvent agir : leur propre pouvoir (voir B2.).

Violences dites éducatives ordinaires (VDEO).

Il n'en existe pas de définition juridique. Le rapport du Gouvernement français au Parlement de 2019 reprend la définition de la proposition de loi relative à leur interdiction : *« l'ensemble des pratiques coercitives et punitives utilisées, tolérées, voire recommandées dans une société, pour 'éduquer'*

---

2 Ritz, M. (2012). Kindsein ist kein Kinderspiel. Adultismus – (un)bekanntes Phänomen. In Macht. Sexualität. Was? Handeln gegen sexualisierte Gewalt – Gewalt und Intervention im pädagogischen Alltag (pp. 12–24).

3 , L. (2023). Infantisme. Quand l'âge devient un préjugé ou une discrimination sociale. Seuil. https://www.seuil.com/ouvrage/infantisme-laelia-benoit/9782021533491 ; Pierce, C. M. et Allen, G. B. (1975). Childism. Psychiatric Annals, 5(7), 15-24. Voir la Partie II du présent chapitre.

les enfants »[4]. Elles peuvent être verbales (moqueries, propos humiliants, cris, injures), psychologiques (menaces, chantage, culpabilisation) ou physiques (gifles, fessées, pincements, secousses, tirage de cheveux). Elles sont *« ordinaires »* parce que leur usage est considéré comme normal par l'adulte qui les exerce, par l'enfant qui les subit et par les témoins. Ce chapitre parle de violences *« dites »* éducatives ordinaires, car elles ne sont ni ordinaires ni éducatives (voir B2.) : du point de vue des droits de l'enfant, aucune d'entre elles n'est compatible avec le respect de sa dignité (voir ci-dessous).

Dignité.

Du point de vue des droits de l'enfant, la dignité est inhérente à chaque enfant en tant qu'être humain : elle ne se mérite pas et ne dépend ni de l'âge, ni du comportement, ni des capacités. La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRDE) en fait le fondement de l'ensemble des droits dès le premier considérant de son préambule, qui vise *« la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits »*, et l'invoque expressément à propos des enfants en situation de handicap (art. 23), de la discipline scolaire (art. 28), des enfants privés de liberté (art. 37), de la réadaptation des enfants victimes (art. 39) et de la justice pour mineurs (art. 40)[5]. Le Comité des droits de l'enfant précise que *« le concept de dignité signifie que chaque enfant est reconnu, respecté et protégé en tant que titulaire de droits et en tant qu'être humain unique et précieux doté d'une personnalité propre, qui a des besoins et des intérêts distincts et qui a le droit au respect de sa vie privée »*. Il en déduit que toutes les formes de violence contre les enfants, *« aussi légères soient-elles »*, sont inacceptables, et que l'intérêt supérieur de l'enfant ne saurait justifier des pratiques, comme les châtiments corporels, *« attentatoires à la dignité humaine de l'enfant »*[6].

Équidignité.

Le terme a été forgé par FamilyLab pour traduire une notion du thérapeute familial danois Jesper Juul[7]. À la différence de l'égalité, notion poli-

---

4 Gouvernement français, Rapport au Parlement sur les violences éducatives ordinaires (août 2019), reprenant l'exposé des motifs de la proposition de loi n° 1331 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires (2018). https://www.oveo.org/wp-content/uploads/2019/11/Rapport-Gouvernement-violences-educatives.pdf

5 Convention relative aux droits de l'enfant (1989), préambule (1er considérant), art. 23, par. 1, art. 28, par. 2, art. 37, al. c), art. 39 et art. 40, par. 1. https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

6 Comité des droits de l'enfant (2011). Observation générale n° 13 sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence, CRC/C/GC/13, par. 3 c), 17 et 61. https://digitallibrary.un.org/record/711722

7 Jesper Juul, « Entretien avec Jesper Juul (1ère partie) », FamilyLab France. https://www.familylab.fr/entretien-avec-jesper-juul-1ere-partie/ ; David Dutarte, « L'équidignité : la clé pour sortir des relations de domination entre adultes et enfants », conférence du 17 juillet 2026.

tique et juridique, l'équidignité désigne le respect identique de la dignité et de l'intégrité des deux partenaires de la relation éducative : les émotions, réactions, pensées et besoins de l'enfant sont considérés comme tout aussi importants et riches de sens que ceux de l'adulte, lequel reste responsable de la qualité de la relation (voir B1.).

Un thème de l'année, trois dispositifs

En 2026, l'OKAJU a fait de l'adultisme/infantisme et des violences dites éducatives ordinaires (VDEO) son thème phare de l'année. Ce choix prolonge une réflexion engagée au sein du réseau francophone des défenseurs des enfants : le séminaire de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) organisé à Paris par Éric Delemar, Défenseur des enfants (France), était entièrement consacré à l'infantisme et aux violences faites aux enfants. L'OKAJU y a découvert ces concepts et, avec eux, une dimension politique des droits de l'enfant que la pratique quotidienne tend à faire oublier : à force de revendiquer des droits isolés, politique sectorielle par politique sectorielle, on perd de vue le changement de paradigme profond porté par la Convention relative aux droits de l'enfant (CRDE), qui n'est jamais acquis une fois pour toutes.

Il est très intéressant de noter que le thème de l'adultisme est également fortement ressorti dans le sondage mené par l'OKAJU au printemps 2026 (voir chapitres A1 et A2.3), auquel près de 1200 enfants et jeunes ont répondu - en effet, la troisième plus grande source d'injustice était l'adultisme, bien qu'il n'ait pas été qualifié de tel.

Trois dispositifs complémentaires ont structuré le travail de l'OKAJU autour de l'adultisme/infantisme et des violences dites éducatives ordinaires :

1. les journées des 15 et 17 juillet 2026 du Summer Seminar « Children's Rights » (sixième édition)[8], dédiées à l'adultisme/infantisme et aux VDEO. Le 15 juillet, la conférence de la pédopsychiatre et sociologue Laelia (Yale Child Study Center, Inserm) a introduit la notion d'infantisme[9], avant la projection-débat du film *Ces violences qui nous échappent – Préparons demain*[10]. Le 17 juillet, les interventions d'Éric Delemar[11], de la juriste Anne-Catherine Rasson (UCLouvain

---

Voir la Partie I du présent chapitre.

8 OKAJU, Summer Seminar « Children's Rights » 2026, 15-17 juillet 2026, Chambre des salariés, Luxembourg. Les journées des 15 juillet (partie B : « Infantisme et violences éducatives ordinaires ») et 17 juillet (« Infantisme et violences éducatives ordinaires ») sont documentées par les transcriptions intégrales et les synthèses de séance de l'OKAJU. Programme, présentations et vidéos : https://www.summerseminar.lu/

9 Laelia , « L'infantisme : quand l'âge devient un préjugé ou une discrimination sociale », conférence du 15 juillet 2026, suivie des échanges avec la salle et du débat après la projection du film « Ces violences qui nous échappent – Préparons demain ». Présentation : https://www.summerseminar.lu/pdf/260715_presentation_l_benoit.pdf

10 https://filmspreparonsdemain.com/produit/ces-violences-qui-nous-echappent/#:~:text=%C3%80%20travers%20des%20t%C3%A9moignages%20d%E2%80%99enfants%2C%20d%E2%80%99adolescents%2C%20de%20parents,des%20neurosciences%20et%20des%20connaissances%20sur%20le%20d%C3%A9veloppement.

11 Éric Delemar, « Construire une société à hauteur des enfants : sortir de l'infantisme et repenser les relations entre adultes et enfants », conférence d'ouverture du 17 juillet 2026, et intervention de clôture « À l'heure où les 6 ans de mandat de Défenseur des enfants s'achèvent

Saint-Louis Bruxelles)[12] et de David Dutarte (FamilyLab France)[13] ont été suivies de quatre ateliers et d'une restitution collective ;

2. **cinq ateliers** menés avec des enfants et des jeunes entre juin et septembre 2026, dont les résultats font l'objet de la partie B5 du présent chapitre ;

3. un **focus groupe** réunissant des professionnels adultes d'horizons divers, dont les constats sont restitués dans cette même partie B5, en regard de la parole des enfants et des jeunes.

Le chapitre suivant qui découle de ces sources est complémenté par des contributions d'Eric Delemar, ancien Défenseur des enfants (France), ainsi que de Jacqueline Di Ronco et de David Dutarte du FamilyLab[14].

». Transcriptions OKAJU.

12 Anne-Catherine Rasson, « Déconstruire l'infantisme : enjeux juridiques », conférence du 17 juillet 2026, et extraits de podcast de recherche avec des jeunes accueillis en institution. Présentation : https://www.summerseminar.lu/pdf/260717_presentation_a_c_rasson.pdf

13 David Dutarte, « L'équidignité : la clé pour sortir des relations de domination entre adultes et enfants », conférence du 17 juillet 2026, et atelier animé avec Jacqueline Di Ronco (OKAJU). Présentation : https://www.summerseminar.lu/pdf/260717_presentation_dutarte.pdf

14 https://www.familylab.fr/

B2 De la dignité à l'équidignité

Contribution de Jacqueline Di Ronco et David Dutarte du FamilyLab[15]

Nourrir des relations d'équidignité : une réponse aux droits de l'enfant, un chemin pour sortir de l'adultisme

La dignité est inhérente à chaque être humain. Ce principe constitue le fondement de la Déclaration universelle des droits humains de l'ONU de 1948 qui, à l'article premier affirme : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »*

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRDE) de 1989 reconnaît l'enfant comme un sujet de droits à part entière. Soulignant la singularité de l'enfant et ses besoins spéciaux, elle rend explicite la nécessité d'une protection spéciale. Elle met en avant, à l'article 3, le principe de l'intérêt supérieur qui exige que toute décision concernant l'enfant ou le jeune prenne en considération sa situation individuelle, ses besoins, ses droits et son point de vue, dans le respect de sa dignité et de son intégrité.

Reconnaître l'enfant comme un sujet de droits à part entière n'en fait ni un adulte en miniature, dont on pourrait attendre la même autonomie ou les mêmes responsabilités, ni non plus un simple objet de protection des adultes qui décideraient arbitrairement pour lui. Chaque enfant a le droit d'être entendue, de participer aux décisions qui le ou la concernent et de voir son point de vue pris au sérieux, tout en bénéficiant de la protection et de l'accompagnement nécessaires à son développement. Ces dimensions sont indissociables : protéger un enfant ne signifie pas le priver de sa voix, tout comme respecter sa participation ne signifie pas lui transférer des responsabilités qui dépassent ses capacités ou lui faire porter le poids de décisions qui incombent aux adultes. L'enjeu pour nous adultes est de respecter l'intégrité et la dignité de l'enfant, tout en adaptant nos réponses à son âge, à sa maturité, à ses besoins et à sa situation individuelle.

Un objet abîmé et la dignité humaine

> *« Ce qui a un prix peut être aussi bien remplacé par quelque chose d'autre, à titre d'équivalent ; au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, ce qui par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité. »*
>
> Immanuel Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs

15 https://www.familylab.fr/

Un objet peut perdre sa valeur quand il n'a plus d'utilité. Imaginons une chaussure abîmée. Elle est trouée, la semelle se détache et elle ne remplit plus correctement sa fonction. Nous pouvons décider de la réparer ou de la remplacer, parce que nous évaluons sa valeur en fonction de son utilité. Impossible évidemment de raisonner de cette manière pour un être humain !

La dignité humaine ne se mérite pas. Elle ne dépend ni du comportement, ni des capacités, ni de l'utilité d'une personne. Elle est inhérente à chaque être humain, simplement parce qu'il ou elle existe. Un enfant qui ne se comporte pas comme attendu, qui perturbe une classe, qui refuse d'obéir ou qui se retrouve en conflit avec la société, en conflit avec la loi, ne devient pas moins digne parce qu'il est difficile à accompagner, parce qu'il échoue ou parce qu'il ne répond pas aux attentes de son entourage.

C'est là précisément la différence fondamentale entre considérer une personne comme un objet dont on évaluerait la valeur ou l'utilité à l'aune de ses actes et reconnaître en elle un sujet d'égale dignité et dont l'intégrité doit être respectée en toutes circonstances.

De l'adultisme à la reconnaissance de la dignité de l'enfant

L'adultisme désigne les attitudes et les comportements d'adultes ou le fonctionnement des structures sociales ou institutionnelles qui reposent sur l'idée que les adultes seraient intrinsèquement supérieurs aux enfants et aux jeunes et, de ce fait, légitimement autorisés à décider pour eux sans prendre en considération leurs points de vue, leurs expériences et leurs droits[1]. Il se manifeste notamment lorsque la parole des enfants est minimisée, que leur capacité à contribuer aux décisions qui les concernent est sous-estimée ou que l'autorité des adultes est considérée comme une justification suffisante pour exercer envers eux un pouvoir arbitraire. L'adultisme est également décrit comme une discrimination et une dépossession du pouvoir d'agir des enfants, à travers des pratiques qui privilégient les adultes et limitent l'autonomie et la capacité d'action des jeunes.

Dans la pratique, l'adultisme se manifeste lorsque le regard que porte l'adulte sur l'enfant et la valeur qu'il lui accorde semble dépendre de la capacité de l'enfant à fonctionner selon les attentes des adultes.

Or, comme Jesper Juul l'explique dans ses ouvrages les enfants sont les champions de la coopération, au sens premier du terme, à savoir qu'ils font avec ce que les adultes leur proposent. Les enfants sont naturellement attentifs aux attentes des adultes et cherchent constamment à s'y ajuster : les efforts d'adaptation qu'ils fournissent envers les adultes tant dans le milieu familial que scolaire, extrascolaire ou autre, sont considérables. Les adultes, cependant, n'en ont souvent pas conscience. Parce que l'enfant veut se sentir de valeur aux yeux de l'adulte et lui est loyal, il est prêt à renoncer à préserver sa propre intégrité, à nier ses propres besoins, émotions, limites personnelles.

Cette manière de coopérer des enfants (et cela concerne aussi les adultes) au dépend de leur intégrité, qu'on pourrait qualifier de suradaptation, entraîne une perte d'énergie. Elle prend la forme de signaux corporels, de difficultés ou symp-

tômes dans la relation à l'adulte ou de troubles psycho-sociaux. Ces signaux, qui indiquent que le jeune s'adapte excessivement à son environnement et que son intégrité a été trop fortement mise à mal, devraient nous interpeller. Or, c'est souvent là que, parce qu'ils ne répondent pas à nos attentes, nous considérons ces signaux comme des comportements inappropriés et une volonté de l'enfant de ne pas coopérer, de ne pas obéir à l'adulte, et que nous avons traditionnellement exercé notre « *droit de correction* » (aujourd'hui supprimé car reconnu comme un abus de pouvoir) en faisant usage de punitions corporelles, menaces et autres violences psychiques ou verbales. Nous avons fait de l'enfant un objet d'éducation, nous n'avons pas respecté son intégrité et lui avons retiré toute dignité. C'est l'adultisme ordinaire !

En reconnaissant chaque enfant comme un sujet de droits, la CRDE s'oppose à la logique de l'adultisme. L'intérêt supérieur de l'enfant, consacré à l'article 3, exige que les décisions soient examinées à partir de sa situation et à l'aune de ses droits, et non uniquement selon les besoins de fonctionnement des adultes ou des institutions. Un enfant ne doit pas avoir à mériter la considération des adultes de par son obéissance, ses résultats scolaires ou son comportement. Il n'a pas à démontrer sa valeur pour que sa dignité soit reconnue. C'est à nous, adultes et institutions, de la reconnaître comme lui étant intrinsèque. Cela doit constituer le socle de toute relation éducative et de toute intervention institutionnelle.

La relation d'équidignité

L'enfant et l'adulte sont de fait égaux en dignité. Dans l'interaction entre un enfant et un adulte (ou une institution), il est important d'avoir à l'esprit que l'enfant est dépendant de l'adulte (ou de l'institution) pour que ces besoins fondamentaux soient satisfaits et ses limites respectées. Cette asymétrie en termes de pouvoir confère donc à la relation éducative un statut particulier.

Jesper Juul, thérapeute familial danois, a mis en avant le concept d'**équidignité** pour qualifier la qualité de la relation éducative. L'équidignité, c'est le respect identique de l'intégrité et de la dignité des deux partenaires de la relation.

> *« La notion d'équidignité telle que je l'ai définie et utilisée concernant les enfants, ne signifie pas égalité au sens politique du terme. Elle signifie que les parents (tout comme les enseignants et pédagogues) doivent considérer les émotions, réactions, pensées et rêves de l'enfant comme tout aussi importants et riches de sens pour la communauté que le sont celles des adultes, et qu'elles devraient en faire intégralement partie. »*

Nourrir une relation empreinte d'équidignité ne signifie pas que les enfants et les adultes ont les mêmes ressentis, les mêmes expériences ou les mêmes responsabilités. Leurs vécus, leurs émotions, leurs expériences sont bien différentes. Elles sont cependant de mêmes valeurs et les différences ne sauraient en aucun cas justifier une hiérarchie de dignité. Reconnaître que nous sommes, toutes et tous, égaux en dignité implique de transformer nos manières de considérer et d'accompagner les enfants et les adolescent.es reposant sur le respect de leurs droits et de leurs besoins fondamentaux.

Dans une communauté fondée sur la reconnaissance de l'égale dignité de

chaque personne et la posture d'équidignité dans les relations entre adultes et enfants, le recours à la violence et aux violences dites éducatives ordinaires n'est pas envisageable, puisqu'incompatible avec les principes mêmes qui fondent ces relations. Il s'agit donc de développer une manière d'être en relation qui reconnaisse pleinement les enfants et les adolescent.es comme des sujets à part entière, qui protège leur intégrité et leur permette de grandir en préservant leur capacité innée à être en contact avec eux-mêmes, leurs ressentis et leurs besoins.

Cette approche des relations, de type sujet-sujet, repose sur le principe de non-violence et sur la reconnaissance de la dignité et le respect de l'intégrité de chacun. Qu'elles se déploient dans la sphère privée, à travers des rencontres personnelles et authentiques, ou dans le cadre professionnel, à travers des pratiques s'appuyant sur le développement de la compétence relationnelle, ces relations reposent sur une responsabilité essentielle : celle des adultes quant à la qualité des interactions qu'ils entretiennent avec les jeunes. Elles se caractérisent par l'usage d'un langage personnel et authentique, un intérêt sincère pour les enfants et les jeunes, ainsi que par une attention réelle portée à leurs points de vue, à leurs pensées, à leurs préoccupations et à leur vécu. Il devient alors impossible d'invalider la perception du jeune au motif qu'elle serait *« fausse »*, mais de reconnaître sa réalité subjective comme une expérience qui mérite d'être entendue et prise au sérieux au même titre que la nôtre.

Le principe d'égale dignité implique de renoncer à disqualifier le vécu du jeune (l'adultisme) pour privilégier à la place une relation empreinte d'équidignité dans laquelle l'expression de vie de l'enfant peut être entendue, reconnue comme de valeur équivalente à celle de l'adulte, et l'enfant accompagné sans que son intégrité soit compromise.

Quand nous ne parvenons pas à instaurer de telles relations, nous nous retrouvons souvent confrontés à des enfants qui, parce que leur processus de développement personnel est entravé, sont en souffrance. Leur propre estime, qui dépend du regard que les adultes portent sur eux, ne se développe pas sainement et reste faible. Cette fragilité et cette souffrance se manifestent bien souvent par des symptômes ou des comportements difficiles à accepter, voire à comprendre. Ceux-ci peuvent être tournés vers soi, sous la forme de comportements d'automutilation, de repli sur soi, de symptômes dépressifs ou d'épuisement. Ils peuvent également être dirigés vers l'extérieur et s'exprimer par la violence envers autrui ou envers le monde qui les entoure. C'est souvent là que l'adultisme redouble d'efficacité chez l'adulte et que l'enfant en vient aux yeux de celui-ci à en perdre toute dignité. Les adultes étant seuls responsables de la qualité de l'interaction avec les enfants et les jeunes, cette disqualification des enfants de la part des adultes est tout sauf digne.

> *"C'est la responsabilité que porte l'adulte quant à la qualité de la relation. C'est en ce sens que l'adulte devient pourvoyeur de dignité pour l'enfant, c'est-à-dire que l'adulte est garant de la reconnaissance de l'enfant comme d'un être d'égale dignité"* (David Dutarte).

Prenons au sérieux cette responsabilité et nos obligations. Etudions les droits des enfants ! Intéressons-nous pour ce qui est de leurs droits et de leurs besoins !

B3 L'adultisme et l'infantisme selon les experts invités au Summer Seminar



Une vue d'ensemble de ce que les experts invités ont apporté à la réflexion de l'OKAJU est proposée ici. Il ne restitue pas les interventions une à une, mais il en dégage les enseignements qui éclairent le mandat de l'institution et la lecture qu'elle fait des droits de l'enfant. La contribution qu'Éric Delemar a rédigée spécialement pour ce rapport annuel est reproduite intégralement dans l'encadré qui suit.

Nommer pour voir : infantisme, adultisme et notions voisines

Une domination qui n'a pas de nom reste invisible. Le premier apport du Summer Seminar est donc lexical. Le terme anglais « *childism* » a été forgé en 1975 par le psychiatre Chester M. Pierce, également à l'origine du concept de « *microagression* », et Gail B. Allen[16], pour désigner « *le présupposé automatique de la supériorité de n'importe quel adulte sur n'importe quel enfant* ». Pierce, homme noir dans l'Amérique des années 1970, l'avait identifié par analogie avec le racisme. Repris par Jack Westman depuis la protection de l'enfance, le

16 Pierce, C. M. et Allen, G. B. (1975). Childism. Psychiatric Annals, 5(7), 15-24. https://doi.org/10.3928/0048-5713-19750701-04

concept a ensuite été délaissé pendant près de trente ans avant d'être relancé par la psychanalyste et philosophe Elisabeth Young-Bruehl[17].

Laelia en a proposé en 2023 la traduction française *« infantisme »*[18] : l'ensemble des préjugés et discriminations systématiques envers les enfants et les adolescents, sur le modèle du sexisme ou du racisme. Trois traits structurent sa définition : l'infantisme n'implique aucune intention de nuire – c'est un système, non une malveillance ; il rend visibles les micro-formes ordinaires, souvent bienveillantes en apparence ; il souligne un continuum entre les interactions quotidiennes et les formes graves de violence. Le préfixe, commun au verbe *« infantiliser »*, a été choisi à dessein : que ce verbe soit péjoratif alors que la curiosité, la spontanéité ou la franchise des enfants pourraient tout aussi bien être valorisées est en soi un symptôme.

Anne-Catherine Rasson[19] a complété cette généalogie en ordonnant les notions voisines, qu'elle présente volontiers comme des *« querelles de chapelle »* entre chercheurs – peu importe le mot, l'important est la réalité qu'il désigne :

- la domination adulte (Tal Piterbraut-Merx)[20] : le rapport social de domination du groupe des adultes sur le groupe des personnes définies comme enfants ou mineures, qui s'exerce par des violences physiques, psychologiques, sexuelles, juridiques, économiques et symboliques ;
- l'âgisme (Robert N. Butler, 1969) : la discrimination fondée sur l'âge réel ou supposé, qui vise surtout, dans l'usage courant, les personnes âgées ; l'infantisme en est le cas particulier visant les plus jeunes ;
- l'adultisme (Jack Flasher, 1978 ; Alvarez-Lizotte et Caron, 2022)[21] : un système de valeurs et d'oppression dans lequel les plus jeunes occupent une place inférieure à celle des personnes considérées comme adultes, ce qui se traduit en droit par le statut de *« mineur »*. L'enfant y est perçu comme en développement, donc incomplet, incompétent et incapable – et privé de droits – tandis que l'adulte serait un être achevé et autonome. *« Qui, dans cette salle, se sent pleinement achevé et autonome ? »*, a demandé la juriste à l'assistance ;
- la misopédie (Olivier Maurel ; Cécile Kovacshazy) : le mépris, si intériorisé qu'il en devient inconscient, que les adultes manifestent

17 Westman, J. C. (1979). Child Advocacy. Free Press ; Young-Bruehl, E. (2012). Childism: Confronting Prejudice Against Children. Yale University Press. https://yalebooks.yale.edu/book/9780300192407/childism/

18 , L. (2023). Infantisme. Quand l'âge devient un préjugé ou une discrimination sociale. Seuil. https://www.seuil.com/ouvrage/infantisme-laelia-benoit/9782021533491

19 Rasson, A.-C. (2026). Vulnérabilités de l'enfant et justice constitutionnelle. Refonder le statut de l'enfant sujet de droits. Larcier (à paraître). Voir aussi A.-C. Rasson, « Visibiliser la notion de childism pour renforcer l'effectivité des droits de l'enfant », CIRC, UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. https://www.circ.usaintlouis.be/childism/

20 Piterbraut-Merx, T. (2024). La domination oubliée. Éditions Blast. https://www.editionsblast.fr/boutique/p/la-domination-oubliee

21 Flasher, J. (1978). Adultism. Adolescence, 13(51), 517-523 ; Alvarez-Lizotte, P. et Caron, C. (2022). L'adultisme comme outil d'analyse critique : exemple appliqué à l'intervention socio-judiciaire auprès des jeunes vivant en contexte de violence conjugale. Enfances, Familles, Générations, n° 41. https://doi.org/10.7202/1097368ar

au quotidien envers les enfants – comportements qualifiés de « caprices » ou de « bêtises », capacités dévalorisées. Parce qu'il suppose une intention hostile, le terme est facilement récusé et favorise l'évitement du sujet () ;

- l'enfantisme (John Wall, Tanu Biswas ; Claire Bourdille, 2025)[22] : le pendant militant, construit sur le modèle du féminisme, qui revendique une égalité de dignité et de respect entre enfants et adultes et l'abolition des rapports de domination adultiste.

Cette pluralité n'est pas une confusion : l'infantisme centre l'analyse sur le préjugé, l'adultisme sur le pouvoir et le privilège des adultes, la domination adulte sur l'organisation systémique de la subordination des enfants, l'enfantisme sur la lutte. L'OKAJU emploie dans ce rapport les termes *« adultisme »* et *« infantisme »* de manière interchangeable, en privilégiant le premier parce qu'il désigne le pôle sur lequel les adultes et les institutions peuvent agir : leur propre pouvoir.



Img. 3.3.1 Infographie « Infantisme », d'après le livre de Laelia (Seuil, 2023), réalisée par Christophe Beau, présentée lors d'une intervention au Summer Seminar (15 juillet 2026). Reproduite avec l'aimable autorisation de l'auteur.

22 Bourdille, C. (2025). Enfantisme, la nouvelle révolution. La Mer salée. https://www.lamer-salee.com/

Une domination structurelle, berceau des autres dominations

Le deuxième enseignement est que l'adultisme ne se résume pas aux comportements d'individus violents ou mal intentionnées. Les violences, discriminations et stigmatisations subies par les enfants s'ancrent *« dans un contexte social où les adultes détiennent des privilèges et du pouvoir sur les jeunes, d'un point de vue légal, social, politique et économique »* (Alvarez-Lizotte et Caron, cités par Rasson). Cette domination présente une singularité : elle est la première que chaque être humain subit, et l'une des rares que l'on subit avant, souvent, de l'exercer. Certains auteurs y voient pour cette raison le berceau des autres dominations sociales : *« c'est en la subissant que tout un chacun apprend comment devenir oppresseur »* (Pamina Guyot-Sionnest)[23]. Lutter contre l'adultisme revient donc à s'attaquer au terreau commun des dominations, dans une perspective intersectionnelle où l'âge doit s'ajouter aux critères croisés d'analyse des vulnérabilités (genre, racisation, handicap).

Laelia décrit la même réalité en termes sociologiques : les enfants forment une minorité au sens sociologique – un groupe minoritaire en pouvoir et non en nombre. Ils représentent environ un cinquième de la population mais sont exclus de la décision démocratique, et ce déficit de voix se traduit dans les politiques publiques par un sous-investissement structurel dans la justice des mineurs, l'aide à l'enfance et l'école.

Éric Delemar en a donné une traduction institutionnelle qui a servi de fil conducteur à la journée du 17 juillet : nos institutions ont organisé la prise en compte des enfants comme une prise en charge. *« Nos enfants sont des objets de prise en charge plutôt que des sujets de prise en compte. »* Plus un enfant cumule les vulnérabilités, plus il est fragmenté par des institutions cloisonnées – élève, puis *« en danger »*, puis *« délinquant »*, puis *« malade »* – chacune n'abordant que sa spécificité, au prix de la dimension globale de l'enfant. Cette fragmentation, avec ses sigles et son jargon, exerce une violence institutionnelle rarement mesurée et invisibilise les politiques publiques de l'enfance.



Pour une institution comme l'OKAJU, cette lecture est précieuse. Elle invite à lire les violations récurrentes des droits de l'enfant non comme une somme d'accidents individuels, mais comme les symptômes d'un rapport social qui traverse la famille, l'école, la justice, la santé et l'administration – y compris les institutions chargées de protéger les enfants.

De l'enfant objet à l'enfant sujet : une révolution inachevée

La littérature distingue trois modèles successifs de l'enfance en Occident, rappelés par Anne-Catherine Rasson. L'enfant invisible, soumis jusqu'à la fin du XIX[e] siècle à la seule puissance paternelle. L'enfant objet de protection, qui apparaît avec les premières lois de protection de l'enfance et d'obligation scolaire et avec la Déclaration de Genève de 1924 : protégé contre le travail, la

23 Guyot-Sionnest, P. (2025). « L'enfantisme : contre la domination adulte », dans C. Froidevaux-Metterie (dir.), Théories féministes. Seuil, p. 702-706. Citée par A.-C. Rasson, présentation du 17 juillet 2026.

pauvreté ou la mauvaise éducation, mais sans droits fondamentaux reconnus, dans un modèle fondé sur son *« intérêt »*. Enfin l'enfant sujet de droits, dont la date symbolique est le 20 novembre 1989 – une révolution qui repose sur deux charpentes qui se répondent, l'intérêt supérieur (art. 3) et la participation (art. 12), et sur un équilibre entre protection et autonomie.

Cette révolution a une figure tutélaire, Janusz Korczak, dont la formule de 1929 a ouvert la conférence[24] : *« Les enfants ne sont pas les personnes de demain ; ils sont des personnes dès aujourd'hui. Ils ont le droit d'être pris au sérieux ; ils ont le droit d'être traités [...] avec respect. »* Elle a aussi une clé, que les intervenants formulent chacun à leur manière : donner à l'enfant sa juste place en le considérant à la fois comme même – être humain détenteur de droits fondamentaux, dont la parole doit être entendue – et comme autre, en situation de vulnérabilité particulière et devant, à ce titre, être protégé (Rasson) ; reconnaître en lui un alter ego, *« un autre soi »* doté des mêmes droits humains, mais aussi *« un autre que soi »*, plus fragile (Delemar). Les droits de l'enfant n'ont jamais eu pour projet de créer un *« enfant roi »* : l'article 5 de la CRDE confie aux parents le soin de permettre à l'enfant d'exercer progressivement lui-même ses droits.

Or, cette révolution peine à se réaliser. Le constat est partagé par les chercheurs et les grandes organisations : les violations massives persistent. L'hypothèse de travail d'Anne-Catherine Rasson rejoint celle qui a conduit l'OKAJU à choisir ce thème : le pari des droits de l'enfant ne pourra pas fonctionner dans une société profondément adultiste ; c'est le système lui-même qu'il faut transformer. Nos pays, observe Éric Delemar, *« n'ont jamais autant parlé des droits de l'enfant et des violences qui leur sont faites – et pourtant, ces mêmes pays peinent encore à réellement entendre les enfants »*.

---

24 Korczak, J. (1929). Le droit de l'enfant au respect. Citation reprise par A.-C. Rasson en ouverture de sa conférence du 17 juillet 2026.



Un continuum : des gestes ordinaires aux violences les plus graves

Troisième enseignement, commun à tous les intervenants : l'adultisme se lit comme un continuum. Il commence dans des gestes ordinaires, le plus souvent sans intention de nuire, et c'est précisément cette normalité qui prépare le terrain aux violences graves.

Les exemples donnés en séance sont ceux que chacun reconnaîtra. L'enfant qui a besoin de parler et doit attendre la fin de la conversation des adultes, alors qu'un adulte dans la même situation nous ferait interrompre bien plus vite. Le bébé dont on demande s'il *« fait ses nuits »*, comme s'il devait être *« bon »* en dormant. Le tutoiement qui, *« neuf fois sur dix »*, n'est pas celui de la proximité mais celui de l'impératif – *« tu fais ci, tu fais ça »* (Delemar). Et, plus grave, le doute réflexe face à la parole d'un enfant qui révèle une agression, doute que l'on n'aurait pas face à un adulte : Anne-Catherine Rasson, qui dirige une institution d'accueil pour mineurs, a reconnu avec une rare honnêteté que sa première pensée, dans ces moments, est souvent *« tout le travail que ça va me demander »*, puis *« est-ce que c'est vraiment arrivé »*. Cette délégitimation de la parole de l'enfant, y compris pour des violences graves, est omniprésente.

Laelia y ajoute une figure culturelle, celle de l' *« enfant sage »* – immobile, obéissant, silencieux, qui ne questionne jamais. Idéal très français, peut-être aussi luxembourgeois, cet enfant si sage est aussi la victime idéale de violences d'intensité croissante. L'affaire de Bétharram, internat français où des abus massifs ont perduré pendant des décennies, illustre selon elle un choix éducatif déjà adultiste en soi : confier un enfant à une institution où sa parole ne pourra jamais faire contrepoids à celle de l'adulte. Les enfants qui avaient tenté d'alerter se sont heurtés à un mur de désintérêt. Les espaces *« no kids »* relèvent de la même logique : une discrimination sur simple critère d'âge qui

ne susciterait pas la même indifférence si elle portait sur tout autre critère.

À l'autre extrémité du continuum, Anne-Catherine Rasson a rappelé que tant qu'une société valide la violence comme modèle éducatif, elle laisse un terreau pour que la violence conjugale qui touche les enfants, la violence psychique intrafamiliale et l'inceste restent présents et impunis : *« s'attaquer aux violences dites éducatives ordinaires, c'est s'attaquer à toutes les formes de violence »*.

La loi belge reconnaît les enfants comme victimes à part entière des violences intrafamiliales et du contrôle coercitif.

Trois chantiers ont été évoqués. Les enfants exposés aux violences conjugales d'abord, victimes directes et non simples témoins : la loi belge du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences qui les précèdent[25] définit le contrôle coercitif et reconnaît les enfants comme victimes à part entière des violences intrafamiliales et du contrôle coercitif, mais reste peu connue et peu appliquée ; le contrôle coercitif post-séparation s'ancre sur ce qui reste accessible à l'auteur – les enfants et l'argent – et les enfants pris dans ces contextes n'ont le plus souvent aucun espace pour être réellement entendus. L'inceste ensuite, *« paroxysme de domination »*, dans lequel les victimes vivent la contradiction d'un discours affirmant que la famille protège et d'une tolérance de fait à l'égard de l'agresseur. Les violences médicales faites aux enfants intersexes enfin, interventions sans nécessité médicale destinées à faire entrer le corps de l'enfant dans l'état civil binaire, aujourd'hui critiquées par l'ONU et le Conseil de l'Europe.

Ce continuum concerne directement le Luxembourg. Les échanges du 17 juillet ont rappelé que le pays n'en est qu'au début sur le contrôle coercitif : les formations, notamment dans la magistrature, sont récentes ; dans le droit pénal des violences domestiques, seule la violence physique est clairement incriminée, la violence psychologique en tant que telle ne l'étant pas ; et le moment le plus critique pour les enfants est souvent la séparation elle-même, après laquelle les enfants deviennent le dernier levier disponible pour l'auteur, via des procédures incessantes autour du droit de visite.

Une proposition de loi visant à lutter contre les violences fondées sur le genre et leur impact sur les enfants co-victimes, comportant un article incriminant le contrôle coercitif, a été déposée à la Chambre des Députés à la suite d'une pétition portée par l'association La Voix des Survivantes. L'OKAJU suit ce dossier avec attention.

Les violences dites éducatives ordinaires : ni ordinaires, ni éducatives

Au cœur de ce continuum se trouvent les VDEO. Sur ce point, les experts se rejoignent et l'OKAJU les suit : l'expression elle-même pose problème. En les qualifiant d' *« ordinaires »*, on banalise des pratiques qui portent atteinte à la dignité et au développement de l'enfant ; en les associant à l' *« éducation »*, on entretient l'idée qu'elles pourraient être justifiées par une intention éducative. *« Les violences éducatives ordinaires ne sont ni ordinaires ni éducatives »*, écrit Éric Delemar dans sa contribution ; Laelia préfère parler de violences *« prétendument »* éducatives. C'est pourquoi ce rapport parle de violences

25 Belgique, loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences qui les précèdent (Moniteur belge, 31 août 2023). https://refli.be/fr/lex/2023044133



Img. 3.3.2 *Infographie « Violences éducatives ordinaires », réalisée par Christophe Beau. Reproduite avec l'aimable autorisation de l'auteur*

La prise de conscience n'est pas nouvelle. David Dutarte a rappelé les travaux d'Alice Miller[26] qui, dès la fin des années 1970, montrait comment la violence présentée comme étant *« pour le bien »* de l'enfant – *« tu l'as mérité »* – cesse d'être perçue comme une violence et devient une normalité. Il avance une hypothèse sur la fonction de ces violences dites légères : elles sont, pour les adultes, *« une manière de nous sentir un peu moins coupables, ou de ne pas prendre entièrement la responsabilité de nos actes »*. La scène décrite par Éric Delemar en dit la mécanique : un enfant de quatre ans échappe un instant à son parent, une voiture passe ; le parent terrifié qui le serre dans ses bras en criant presque lui fait comprendre qu'il compte ; le parent qui le frappe lui fait oublier que c'est la voiture qui était dangereuse – c'est l'enfant qui devient *« le mauvais »*.

L'exemple suédois est revenu chez tous les intervenants. La Suède a interdit en 1979 châtiments corporels, violences verbales et humiliations ensemble[27] ; aux réactions initiales (*« on ne pourra plus éduquer nos enfants »*) ont succédé, cinquante ans plus tard, d'autres méthodes largement acceptées et une société nettement moins violente envers ses enfants. L'enseignement est net : un

26 Miller, A. (1984). C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant. Aubier (édition originale allemande, 1980).

27 Suède, loi SFS 1979:122 modifiant le Code parental (Föräldrabalken, chap. 6, § 1), entrée en vigueur le 1er juillet 1979. Voir Library of Congress, « 40 Years of Prohibition on Disciplinary Corporal Punishment of Children in Sweden » (2019). https://blogs.loc.gov/law/2019/07/on-this-day-40-years-of-prohibition-on-disciplinary-corporal-punishment-of-children-in-sweden/

cadre légal ferme a précédé l'évolution culturelle, et non l'inverse, *« à condition d'un peu de courage politique »* (Rasson). La Belgique, elle, n'a toujours pas de loi d'interdiction. La France l'a adoptée le 10 juillet 2019[28], non sans que la ministre de l'époque soit accusée au Sénat de *« remettre en cause l'institution familiale »* ; sept ans plus tard, le baromètre de la Fondation pour l'Enfance et la Cour de cassation (arrêt du 14 janvier 2026 confirmant l'absence de tout *« droit de correction »*)[29] montrent à la fois le chemin parcouru et celui qui reste – Éric Delemar y revient dans l'encadré ci-après. Son image résume l'enjeu : **l'enfant est un jeune arbre tuteuré, qui grandit grâce à un soutien progressivement retiré, et qui, contrairement à l'arbre, peut** *« pousser un peu de travers »* **et devenir un très bel adulte.**

Le Luxembourg n'échappe pas à ce diagnostic. L'OKAJU constate dans ses propres formations professionnelles un même fil rouge : la conviction, en contexte professionnel, qu'« ***on ne touche pas à l'enfant*** **», mais l'idée que la fessée resterait admissible dans la sphère familiale** (*« nous aussi on a grandi comme ça »*) – signe du chemin qui reste à parcourir malgré des années de sensibilisation. Des organisations s'emparent du sujet : ARCUS à publié une revue consacrée à l'adultisme et à l'infantisme, née du constat que des gestes banalisés – essuyer brusquement le visage d'un enfant à la crèche – franchissent déjà une limite avant toute situation de conflit ou de sanction.

Le cadre juridique luxembourgeois reflète la même ambivalence. D'un côté, le Luxembourg compte depuis 2008 parmi les États qui interdisent les châtiments corporels, y compris dans la famille : l'article 2 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille dispose qu' *« au sein notamment des familles et des communautés éducatives, la violence physique et sexuelle, les transgressions intergénérationnelles, les traitements inhumains et dégradants ainsi que les mutilations génitales sont prohibés »*[30]. De l'autre côté, l'article 371 du Code civil, hérité du Code Napoléon, dispose toujours que *« l'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses parents »*[31] – une obligation à sens unique, qui ne dit rien de ce que les parents doivent à l'enfant.

L'Ombudsman Charel Schmit a rappelé lors du Summer Seminar que cette disposition est restée inchangée depuis des décennies, alors que la Belgique l'a réécrite dès 1995 : l'article 371 du Code civil belge énonce que *« l'enfant et ses père et mère se doivent, à tout âge, mutuellement le respect »*[32].

Cette différence n'est pas seulement symbolique. Un code civil qui n'impose le respect qu'à l'enfant inscrit dans la loi la hiérarchie que décrit ce chapitre ; un code civil qui le rend mutuel traduit, en une phrase, l'égale dignité.

---

28 France, loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038746663

29 Cour de cassation (France), chambre criminelle, 14 janvier 2026, pourvoi n° 24-83.360. https://www.courdecassation.fr/decision/6967412ccdc6046d473a79d9

30 Loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille, article 2, alinéa 3. https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2008/12/16/n4/jo

31 Code civil luxembourgeois, article 371. https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/code/civil/20251226

32 Belgique, ancien Code civil, article 371, tel que remplacé par la loi du 13 avril 1995 relative à l'exercice conjoint de l'autorité parentale (Moniteur belge, 24 mai 1995). https://refli.be/fr/lex/1995009457

Ce socle est aujourd'hui fragilisé. Le projet de loi n° 7994 portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes adultes et aux familles, qui refond l'ensemble du dispositif d'aide à l'enfance[33], prévoit l'abrogation de la loi de 2008 sans en reprendre l'article 2 : ni le texte initial ni les amendements gouvernementaux ne contiennent de disposition générale prohibant les violences envers les enfants au sein des familles et des communautés éducatives. Si le projet était adopté en l'état, le Luxembourg perdrait le fondement légal de l'interdiction des châtiments corporels dans le cadre familial et ne pourrait plus s'appuyer que sur le Code pénal, qui ne sanctionne que partiellement les violences dites légères envers les enfants[34].

L'OKAJU rejoint UNICEF Luxembourg, qui a demandé dans ses avis sur le projet de loi que cette interdiction soit maintenue[35], et considère qu'elle doit être non seulement reprise mais actualisée, en visant expressément toutes les formes de violences, y compris psychologiques, dans tous les lieux de vie des enfants. Une proposition de loi déposée à la Chambre des Députés le 14 juillet 2026, à la veille de l'ouverture du Summer Seminar, va dans ce sens : elle propose de réécrire l'article 371 du Code civil sur le modèle belge (*« l'enfant et ses parents se doivent, à tout âge, mutuellement le respect »*) et d'inscrire à l'article 372 que *« l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques »*.

Au regard des enseignements du Summer Seminar, l'enjeu dépasse la technique législative : il s'agit de savoir si le droit luxembourgeois continuera d'affirmer, noir sur blanc, qu'aucune violence envers un enfant n'est éducative, et s'il reconnaîtra enfin que, dans la relation entre parents et enfants, le respect se doit dans les deux sens.

La discussion qui a suivi la projection du film *« Ces violences qui nous échappent - Préparons demain »* a fait émerger des pistes concrètes que l'OKAJU reprend volontiers : s'accorder une pause plutôt que réagir à chaud ; ne pas confondre le comportement reproché avec l'identité de l'enfant – dire ce qui n'a pas convenu et pourquoi, plutôt qu'étiqueter l'enfant ; reconnaître que s'excuser auprès d'un enfant est un signe de force et non de faiblesse ; ne pas oublier que les adultes hors du cercle familial – entraîneurs, enseignants, éducateurs – comptent autant. Les témoignages de jeunes dans le documentaire *Ces violences qui nous échappent – Préparons demain* vont dans le même sens : plusieurs estiment qu'une blessure psychologique peut être plus grave et plus durable qu'une blessure physique, et l'un d'eux raconte comment une remarque anodine d'un enseignant après une erreur, répétée au fil du temps, est devenue une source de honte et de peur d'être humilié devant la classe.

---

33 Chambre des Députés, dossier parlementaire n° 7994, projet de loi portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes adultes et aux familles. https://www.chd.lu/fr/dossier/7994

34 Chambre des Députés, proposition de loi n° 8791 portant modification des articles 371 et 372 du Code civil, déposée le 14 juillet 2026 par Francine Closener et Ben Polidori, exposé des motifs. https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Dossiers_parlementaires/8791/20260828_Depot.pdf

35 UNICEF Luxembourg, Avis sur le projet de loi n° 7994, 17 novembre 2025 (doc. parl. n° 7994, avis déposé le 1er décembre 2025), et avis complémentaires du 15 juillet 2026 (doc. parl. n° 7994-34 et 7994-35). https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Dossiers_parlementaires/7994/20251201_Avis.pdf



Quand le droit lui-même est adultiste

Quatrième enseignement, le plus exigeant pour une institution de défense des droits : le droit peut lui-même être adultiste. Anne-Catherine Rasson a identifié plusieurs chantiers juridiques, en invitant à sortir de l'idée que l'enfance serait une condition naturellement vulnérable pour des raisons purement biologiques ou psychiques : des raisons systémiques, sociales et culturelles renforcent artificiellement cette vulnérabilité.

Penser l'enfant de 0 à 17 ans comme une entité uniforme, avec des exceptions ponctuelles et incohérentes, ne tient pas.

L'incapacité juridique

Le régime de minorité, tel qu'il est conçu, n'est pas une réponse à la vulnérabilité particulière de l'enfant ; c'est une subordination à l'autorité qui, sous couvert de protection, prive de droits et de pouvoirs. Pour chaque autre groupe en situation de vulnérabilité, les juristes ont réfléchi au renforcement des droits ; pour les enfants, beaucoup considèrent que la vulnérabilité est *« déjà compensée »* par l'incapacité et l'autorité parentale – une erreur fondamentale, à la lumière de ce que l'on sait désormais des violences intrafamiliales. Penser l'enfant de 0 à 17 ans comme une entité uniforme, avec des exceptions ponctuelles et incohérentes, ne tient pas. Avec de nombreux collègues, la juriste plaide pour renverser la présomption – une capacité juridique par défaut au moins à partir de 12 ans, avec des exceptions, plutôt que l'incapacité par défaut – et pour des modèles de décision et de consentement accompagnés. À l'incapacité juridique s'ajoutent l'incapacité économique (les enfants sont la seule catégorie de la population à ne recevoir aucun revenu direct de l'État) et l'incapacité politique, souvent justifiée par la crainte qu'élargir les droits politiques entraîne un abaissement de la responsabilité pénale – deux sujets pourtant distincts.

La famille comme *« boîte noire »*

La famille est le berceau des dominations et un espace potentiellement soustrait au droit : les familles effectivement détectées et contrôlées par les systèmes de protection sont presque toujours déjà en situation de précarité ou concernées par le handicap et la santé mentale ; les autres restent largement hors de regard. Il ne s'agit pas d'instaurer une surveillance généralisée des foyers – ce sont déjà les familles les moins conformes à la norme qui subissent le plus de contrôle – mais de donner davantage de pouvoir aux enfants eux-mêmes pour qu'ils puissent parler de ce qui se passe chez eux, tout en accompagnant les familles sans les juger. C'est l'enjeu de ce que la Belgique appelle l'EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) : enseigner dès la maternelle qu'aucune violence, psychique ou physique, n'est jamais acceptable, et offrir aux enfants un véritable espace pour en parler.

A chaque décision prise *« dans l'intérêt de l'enfant »*, il convient de vérifier qu'aucun de ses droits fondamentaux n'a été oublié.

L'intérêt supérieur de l'enfant, *« clair-obscur des droits de l'enfant »*

C'est la critique la plus dérangeante, parce qu'elle vise le vocabulaire quotidien de toutes les institutions de protection, l'OKAJU compris. *« L'intérêt de l'enfant »* était le langage du modèle protectionnel, celui où les adultes veillaient sur l'enfant objet. Réinjecté au cœur du modèle de l'enfant sujet, **il permet aux juges, aux législateurs et aux parents de continuer à décider au nom de l'intérêt de l'enfant plutôt qu'au nom de ses droits.** Michael Freeman posait déjà la question : pourquoi avoir dit que l'intérêt de l'enfant est « supérieur », plutôt que de dire que ses droits sont prépondérants ?

François Ost observe que lorsqu'une catégorie passe du statut d'invisible à celui de sujet de droit, elle traverse souvent une période intermédiaire où elle devient simple « *objet d'intérêt* » ; pour les enfants, ce statut intermédiaire semble s'être figé. L'histoire du principe est édifiante : au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, on a justifié des châtiments corporels, des placements abusifs, le placement d'enfants autochtones hors de leurs familles ou la privation de liberté d'enfants migrants [36].

L'OKAJU retient de cette critique une discipline plutôt qu'un abandon. L'Observation générale n° 14 fournit les balises : de fond – renforcer les droits de l'enfant en tant que même, prendre en compte sa vulnérabilité et ses capacités évolutives en tant qu'autre, évaluer et déterminer in concreto, partir de l'opinion de l'enfant, mobiliser les autres critères tirés de ses droits (identité, préservation du milieu familial, protection, santé, éducation) – et de forme – une décision motivée, justifiée et expliquée à l'enfant, prise par des professionnels qualifiés et se référant explicitement aux droits. **L'intérêt de l'enfant doit être un véhicule vers ses droits, non leur substitut : à chaque décision prise *« dans l'intérêt de l'enfant »*, il convient de vérifier qu'aucun de ses droits fondamentaux n'a été oublié.** Une juge de la Cour d'appel de Mons, citée en exemple, entend les enfants dès cinq ans, fait de leur opinion le critère de base de son jugement et leur adresse systématiquement une lettre séparée, dans un langage adapté, expliquant sa décision.

---

36 Comité des droits de l'enfant (2013). Observation générale n° 14 sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1), CRC/C/GC/14. https://www.ohchr.org/sites/default/files/english/bodies/crc/docs/CRC.C.GC.14_fr.pdf ; A.-C. Rasson, présentation du 17 juillet 2026.

Les mécanismes de réduction au silence

L'absence de lieux de participation, y compris dans les espaces dédiés aux enfants et à leurs droits ; le refus de les croire ou de les prendre au sérieux ; une incapacité juridique quasi complète, incompatible avec le statut de sujet démocratique ; et les mécanismes judiciaires d'exclusion, dont **le prétendu « *syndrome d'aliénation parentale* », qui prive certains enfants de toute parole audible en droit familial.** Les témoignages de jeunes accueillis en institution belge, recueillis dans le cadre des recherches d'Anne-Catherine Rasson, donnent corps à ces mécanismes : des demandes qui, une fois formulées, *« c'est comme si elles n'avaient jamais existé »* ; des éducateurs *« comme s'ils étaient sourds, comme si on était des fantômes »* ; des décisions prises *« pour notre bien, sans demander notre avis »* – *« et pour les plus petits, c'est encore pire : ils n'ont pas leur mot à dire, parce qu'ils sont petits »*.

La question des droits politiques, enfin, a traversé les deux journées. Laelia propose qu'un enfant puisse voter non à partir d'un âge fixe, mais dès lors qu'il en manifeste lui-même l'intérêt et la compréhension, sur le modèle de votations locales portant sur des sujets concrets ; comme l'a relevé une participante, les arguments historiquement opposés au vote des femmes sont repris presque à l'identique contre celui des enfants. **L'Ombudsman Charel Schmit a rappelé, en clôture de la soirée du 15 juillet, que le référendum luxembourgeois de 2015 sur le droit de vote à 16 ans avait été rejeté à près de 80%, et suggéré que, dix ans après, le moment était peut-être venu de rouvrir ce débat.**

Sortir de la domination : l'équidignité et le leadership adulte

Si la matinée du 17 juillet a posé le diagnostic, l'après-midi s'est tournée vers les pratiques. À partir de l'œuvre du thérapeute familial danois Jesper Juul, David Dutarte a proposé quatre changements de regard, que l'OKAJU retient comme une grille de lecture utile pour tous les professionnels de l'enfance.

Sur l'enfant d'abord : non un être inachevé, mais une personne socialement compétente dès la naissance, capable d'empathie, d'intersubjectivité et d'exprimer ses propres limites ; un être qui imite et coopère, dont les réactions ont toujours un sens pour la relation.

Passer d'un rapport dominant-dominé à une relation sujet-sujet.

L'éducation ne consiste donc pas à le rendre sociable, mais à nourrir ses aptitudes innées à la relation. Sur la relation ensuite : passer d'un rapport dominant-dominé à une relation sujet-sujet. Le mot *« équidignité »* a été forgé par Familylab pour traduire un terme scandinave employé par Jesper Juul et le distinguer de l'égalité, notion politique et juridique : il désigne le respect identique de la dignité et de l'intégrité des deux partenaires de la relation, et l'invitation à prendre les expressions de vie de l'enfant – émotions, limites, parole, pensées, silences – comme ayant autant de valeur pour la relation que celles de l'adulte.

Sur l'éducation : l'enfant a besoin du leadership adulte, et l'adulte est seul responsable de la qualité de l'interaction. Rester responsable de la relation *« quand ça grésille »* ne signifie pas que c'est *« ma faute »*, mais que si quelque chose dysfonctionne de manière récurrente, c'est à l'adulte de faire un pas de côté ;

quand il ne porte pas cette responsabilité, elle retombe sur l'enfant. C'est en ce sens que l'adulte est *« pourvoyeur de dignité »*.

Sur l'autorité enfin : l'éducation par la peur repose sur le dogme de l'obéissance, un respect à sens unique et la loi du plus fort ; l'autorité fondée sur la personne repose sur l'équidignité, l'authenticité, l'intégrité et la responsabilité personnelle. Dans *« autorité »*, il y a *« auteur »* et *« autoriser »* – une étymologie à laquelle Éric Delemar recourt lui aussi dans sa contribution.

Le cœur du changement de paradigme tient en une formule : passer « ***de l'obéissance à la responsabilité*** ». La vraie question posée aux adultes est de savoir s'ils veulent des enfants qui développent leur responsabilité personnelle, ou des enfants qui obéissent. Prendre la CRDE au sérieux, c'est accepter d'accompagner des enfants « *qui n'obéiront pas au doigt et à l'œil, qui ne se soumettront pas, et qui n'obéiront que lorsqu'ils se sentiront respectés* ». Pour les professionnels, cela se traduit par la compétence relationnelle (Juul et Jensen) : la capacité à voir l'autre tel qu'il est, au-delà d'un comportement parfois désagréable, en gardant son leadership et un contact authentique, et la volonté d'assumer la responsabilité de la qualité de la relation – une dimension d'éthique professionnelle.

Cette grille éclaire un sujet qui préoccupe fortement les enfants et les jeunes au Luxembourg : la violence, et en particulier le harcèlement scolaire, constitue la deuxième source d'inquiétude exprimée dans le sondage de l'OKAJU de cette année (voir le chapitre consacré aux inquiétudes dans le chapitre A). Le harcèlement est le symptôme d'une organisation dans laquelle les enfants n'ont que ce moyen d'exprimer leur mal-être ; ce n'est pas seulement un cours supplémentaire qui est nécessaire, mais un changement de posture, qui suppose que les enseignants soient eux-mêmes formés, pris au sérieux et respectés par le système – *« la hiérarchie du système scolaire broie aujourd´hui autant les enfants que les enseignants »* (Dutarte). Quand l'enfant est en lien avec un adulte, en sécurité et en confiance, il retrouve sa curiosité et son envie d'apprendre.

Quand l'enfant est en lien avec un adulte, en sécurité et en confiance, il retrouve sa curiosité et son envie d'apprendre.

Les ateliers de l'après-midi[37] ont nuancé et enrichi cette approche à partir du terrain luxembourgeois. Reformuler *« enfant difficile »* en *« comportements qui nous mettent au défi »* constitue déjà un changement de posture. L'atelier animé en allemand par Dominik Schmeier (ARCUS) a appliqué la méthode que Laelia recommande aux professionnels : repartir de ses propres souvenirs d'adultisme vécu dans l'enfance, mesurer l'impact de ce langage sur la résilience et le sentiment d'efficacité personnelle, puis construire des alternatives d'action concrètes pour la pratique.

C'est ce que Laelia appelle l'alphabétisation émotionnelle : apprendre à reconnaître ses propres émotions pour créer un *« effet tampon »* entre le comportement d'un enfant et la réaction de l'adulte, condition d'une éducation qui pose des limites claires sans violence physique ni verbale. Une participante

37 Ateliers du 17 juillet 2026 : « Le leadership adulte au service de l'épanouissement des enfants » (David Dutarte, Jacqueline Di Ronco) ; « Focus groupe sur l'adultisme » (Magali De Rocco, Marzenka Krejcirik) ; « Vers une relation d'égal à égal avec les enfants – Dépasser l'adultisme dans les pratiques éducatives » (Dominik Schmeier, ARCUS, en allemand) ; « Les droits de l'enfant, un levier contre l'adultisme ? » (Anne-Catherine Rasson, Éric Delemar). Restitutions et synthèses OKAJU.

accompagnant depuis quinze ans des auteurs de violences domestiques a résumé l'enjeu : *« dire à un enfant 'tu m'obéis parce que je suis l'adulte' prépare cet enfant, devenu adulte, à obéir simplement parce qu'une autorité le lui dit »*.

La participation, levier le plus puissant contre l'adultisme

Tous les intervenants ont désigné la participation comme le principal levier contre l'adultisme, et tous ont mis en garde contre sa caricature. Un jeune participant, engagé depuis l'âge de quatorze ans dans le mouvement ***Fridays for Future Luxembourg,*** a posé la question frontalement : comment garantir une participation qui ne soit pas *« tokenistic »*, une instrumentalisation où l'on demande l'avis des jeunes sans en tenir compte ?

Du point de vue des droits de l'enfant, la réponse tient dans la lecture exigeante de l'article 12 proposée par Anne-Catherine Rasson : la participation est *« sans doute le levier le plus intéressant de la Convention pour lutter contre l'infantisme »*, parce qu'elle permet de sortir du paradigme de l'intérêt de l'enfant pour aller vers un modèle fondé sur les droits. L'article 12 n'empêche pas l'adulte de décider en dernier ressort, mais impose de prendre dûment en considération l'opinion de l'enfant et d'expliquer les raisons pour lesquelles la décision prise peut s'en écarter.



L'article 12 n'empêche pas l'adulte de décider en dernier ressort, mais impose de prendre dûment en considération l'opinion de l'enfant.

Il implique d'accepter le langage propre des enfants et des jeunes – leurs codes, leurs maladresses, leurs émotions – car tant que les lieux de savoir ne s'ouvrent pas à ces façons de s'exprimer, on continue de construire un savoir qui exclut, *« y compris dans ce type de conférence »*. Il suppose un avant et un après : préparer le sujet avec les jeunes, redemander régulièrement s'ils veulent continuer, accepter qu'ils arrêtent, et surtout écrire des rapports véritablement co-construits avec les enfants plutôt que des rapports de professionnels sur eux.

L'obstacle principal est connu : le manque de moyens en protection de l'enfance et en justice, où le projet participatif passe toujours en dernier – ce qui nourrit précisément le risque d'instrumentalisation. *« On ne peut tout simplement pas construire un monde juste sans les enfants ; il faut le construire avec eux, ce qui demande du temps et de l'énergie. »*

L'expérience française montre qu'une participation institutionnelle de grande ampleur est possible. Depuis 2018, aucun rapport annuel du Défenseur des droits sur les droits de l'enfant[38] n'a été remis au Président de la République et au Parlement sans la participation des enfants : 3 000 à 4 000 enfants y contribuent chaque année, dont une majorité vit des situations de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, et désormais aussi les enfants incarcérés).

Les principes de la méthode décrite par Éric Delemar sont transposables : une pédagogie fondée sur les droits comme émancipateurs et non seulement protecteurs (*« la protection, parfois, enferme au lieu d'ouvrir »*), appuyée sur l'article 12 et surtout sur l'article 13 (liberté d'expression) ; aucune obligation de production, d'où des recettes de cuisine en forme de plaidoyer, des pièces de théâtre, des slams ; plusieurs formats de restitution ; et un budget dédié, car

38 Défenseur des droits (France), rapports annuels consacrés aux droits de l'enfant, remis le 20 novembre de chaque année. https://www.defenseurdesdroits.fr/

« la participation, cela se pense aussi en infrastructure ».

Les recommandations des enfants y ont le même statut que celles de l'institution. Le gisement reste pourtant largement inexploité : sur 35 000 communes françaises, seuls 2 500 conseils municipaux d'enfants existent – une question qui se pose dans les mêmes termes pour les communes luxembourgeoises.

L'apprentissage de la parole publique commence tôt : la classe de maternelle disposée en cercle est *« une démocratie athénienne en miniature »*[39] où chacun apprend à s'exprimer devant tous ; puis, dès qu'ils grandissent, on remet les enfants en rangs.

La mesure du déficit est connue. Selon les données UNICEF citées par Laelia[40], 73% des enfants et adolescents estiment ne pas être associés aux décisions politiques qui les concernent, seuls 2% connaissent la CRDE et deux tiers des jeunes déjà membres de conseils d'enfants estiment que leur contribution n'exerce aucune influence réelle.

Ses recherches auprès d'enfants engagés sur la crise climatique dégagent des demandes simples : qu'on leur parle du sujet, qu'on ne leur donne pas de rôles purement symboliques, qu'on soutienne concrètement leurs projets, qu'on valorise le travail accompli. Les quatre caricatures médiatiques des jeunes engagés – *« activistes acharnés »*, *« enfants adultifiés »*, *« victimes innocentes »*, *« sauveurs ultimes »* – ont toutes la même conséquence : les jeunes ne sont jamais traités comme des citoyens à part entière.

Le Luxembourg offre des exemples de participation qui transforme. La *« cellule d'ambassadeurs »* créée dans un lycée de 1 630 élèves avec le soutien du CEPAS, pour les élèves qui veulent s'engager sans passer par une élection souvent remportée par les plus populaires, réunit désormais onze établissements et 160 élèves ambassadeurs, qui ont travaillé cette année sur la démocratie, la justice, le harcèlement et l'intelligence artificielle, et qui interpellent aussi les adultes sur des propos blessants tenus par certains enseignants. *« J'ai peut-être une expertise d'adulte et de professionnelle, mais je n'aurai jamais l'expertise de l'enfant »*, a résumé l'assistante sociale à l'origine du projet, qui appelle à le généraliser à tous les lycées et au fondamental.

---

39 Eric Delemar au Summer Seminar de l'OKAJU, 2026.

40 UNICEF France, « La participation des enfants et des jeunes aux décisions en France ». https://www.unicef.fr/actions-humanitaires/europe-asie-centrale/france/programme-france/participation-des-enfants-et-des-jeunes-france/

Ce que les enfants et les jeunes en disent : les ateliers

Les experts ont posé le cadre ; les enfants et les jeunes ont parlé de leur propre expérience. Cinq ateliers menés par l'OKAJU de juin à septembre 2026 ont recueilli la façon dont ils perçoivent le pouvoir des adultes dans leur quotidien, en partant de leurs propres mots et jamais d'une définition préalable de l'adultisme. Un premier aperçu de ces résultats, présenté par une membre de l'équipe de l'OKAJU lors du Summer Seminar, a conduit Anne-Catherine Rasson à cette réaction : *« cela m'a un peu serré le cœur, tant cela illustre à quel point cette violence infantiste fait partie du quotidien des enfants »*. Les résultats complets de ces ateliers, croisés avec ceux du focus groupe de professionnels, sont présentés dans la partie B5 du présent chapitre.



B4 « La violence ne devient pas licite parce qu'elle est mesurée ou présentée comme éducative »

Contribution d'Éric Delemar Défenseur des enfants, 2020-2026 (France)

Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'émergence du droit des enfants à la protection dans le débat public, de la nécessité de lutter contre toutes les formes de violence qu'ils subissent, force est de constater qu'entre les principes que nous proclamons et la réalité vécue par les enfants, l'écart demeure considérable.

La troisième édition du baromètre de la Fondation pour l'Enfance et de l'équipe de recherche Prévéo sur les violences éducatives ordinaires en apporte une nouvelle illustration[41].

> *Au cours des douze derniers mois, en France 83% déclarent avoir eu recours au moins une fois à des violences verbales ou psychologiques,*

Si la majorité des parents connaît l'interdiction de ces violences et si les trois quarts y adhèrent globalement, un quart à un tiers continuent de légitimer certaines pratiques selon l'âge ou le comportement de l'enfant. Un tiers des parents justifient encore la fessée. Au cours des douze derniers mois, 83% déclarent avoir eu recours au moins une fois à des violences verbales ou psychologiques, et 37% à des violences physiques.

Ces chiffres révèlent un paradoxe : la loi du 10 juillet 2019 a posé en France un principe essentiel en rappelant que l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques, mais elle n'a pas encore provoqué le changement culturel attendu. Nous continuons trop souvent à considérer que certaines violences seraient acceptables lorsqu'elles sont exercées au nom de l'éducation, de l'autorité ou de l'apprentissage des règles.

Le 14 janvier 2026, la Cour de cassation a rendu un arrêt historique confirmant qu'il n'existe aucun *« droit de correction »* parental pouvant justifier des violences éducatives en France[42].

Cette décision rappelle que toute violence physique ou psychologique exercée sur un enfant est interdite, sans exception pour un motif éducatif. Le *« droit de corriger son enfant »* n'existe pas, et aucune circonstance n'autorise à frapper les enfants. La Haute juridiction s'appuie sur la loi du 10 juillet 2019 (dite loi *« anti-fessée »*) et sur la Convention internationale des droits de l'enfant pour

41 Fondation pour l'Enfance et équipe de recherche Prévéo, Baromètre sur les violences dites éducatives ordinaires, troisième édition, réalisée avec l'Ifop auprès de 1 005 parents d'enfants de 0 à 17 ans, publiée le 17 avril 2026, https://www.fondation-enfance.org/2026/04/17/veo_3-barometre/.

42 Cass. crim., 14 janvier 2026, n° 24-83.360, publié au bulletin. https://www.courdecassation.fr/decision/6967412ccdc6046d473a79d9

affirmer que l'autorité parentale s'exerce sans aucune violence. La Cour rappelle ainsi à tous les adultes qu'aucun texte ne reconnaît un droit de correction.

Or aucune violence ne devient acceptable parce qu'elle serait exercée pour le bien de l'enfant.

Le véritable enjeu est là : nous ne pouvons prétendre protéger les enfants de toutes les violences sans interroger les formes de domination que nous tolérons encore dans nos relations avec eux.

L'autorité n'autorise pas la violence

L'expression même de « violences éducatives ordinaires » entretient une ambiguïté. En les qualifiant d'ordinaires, nous risquons de banaliser des pratiques qui portent atteinte à la dignité et au développement de l'enfant. En les associant à l'éducation, nous entretenons l'idée qu'elles pourraient être justifiées par une intention éducative.Or aucune violence ne devient acceptable parce qu'elle serait exercée pour le bien de l'enfant.

Nous connaissons les effets des violences et des humiliations sur le corps et le développement psychique des enfants : stress, sidération, perte de confiance en soi, difficultés d'attention. Ces expériences peuvent fragiliser leur sécurité affective et altérer leur rapport aux autres. Elles risquent également d'entretenir la reproduction de schémas de violence, en faisant de la peur et de la domination des modes ordinaires de résolution des conflits.

Éduquer, c'est pourtant poser des limites, transmettre des règles, accompagner les frustrations et apprendre à vivre avec les autres. Cela suppose une autorité, parfois une opposition ferme, mais jamais l'humiliation, la menace ou les coups. Les enfants ont besoin de repères et d'un cadre sécurisant ; ils ne peuvent cependant apprendre le respect de la dignité d'autrui si leur propre dignité n'est pas respectée. Les enfants ont, eux aussi, droit à la dignité.

Respecter les droits de l'enfant ne signifie pas renoncer à l'autorité : cela signifie renoncer à la domination. L'autorité éducative trouve sa légitimité dans sa capacité à protéger, à accompagner et à émanciper, non dans la peur qu'elle inspire. Elle autorise autant qu'elle sécurise. Dans « autorité », il y a « auteur » : l'autorité véritable permet à l'enfant de devenir l'auteur de son récit de vie, et nous engage à l'aider à le construire et à le raconter.

Reconnaître l'enfant comme un sujet de droits

La persistance des violences éducatives ordinaires nous oblige à interroger notre regard sur l'enfance. L'enfant demeure trop souvent considéré comme un être inachevé, inexpérimenté, dont les adultes pourraient décider seuls au motif qu'ils sauraient mieux que lui ce qui est bon pour lui.

Pourtant, l'enfant est un être humain à part entière, singulier, doté d'une personnalité propre, de besoins, d'émotions et d'intérêts qui méritent considération. Le reconnaître comme sujet de droits, c'est admettre que ses droits ne sont ni une récompense liée à son comportement ni une promesse pour l'âge adulte : ils doivent être respectés dès aujourd'hui.

La Convention internationale des droits de l'enfant nous donne un cadre clair. Son article 3 fait de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale dans les décisions qui le concernent. Son article 19 engage les États à prendre les mesures nécessaires pour le protéger contre toute forme de violence physique ou mentale. Son article 12 reconnaît son droit d'exprimer librement son opinion et de voir celle-ci prise en considération. L'article 12 est également à

relier à l'article 5, qui reconnaît aux parents la responsabilité de guider l'enfant dans l'exercice de ses droits, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités. Sur le plan juridique, l'autorité parentale est passée de la puissance paternelle au « bon exercice de l'autorité parentale », entendu comme une guidance, une protection et une manière de conduire l'enfant vers l'avenir. Il n'y a pas d'éducation sans perspective. Or la violence brise ces perspectives : elle sidère l'enfant dans le moment présent et l'empêche de grandir dans les meilleures conditions.

Ces principes sont indissociables. Protéger l'enfant, c'est garantir son intégrité physique et psychologique, mais aussi reconnaître sa parole et lui permettre de participer progressivement aux décisions qui le concernent. Cela ne signifie ni lui confier toutes les responsabilités ni lui donner systématiquement raison. Cela signifie l'écouter, prendre son expérience au sérieux et lui permettre de s'exprimer sans crainte d'être moqué, humilié ou disqualifié.

Le psychologue Jacques Lévine nous rappelait que *« Si nous devions attendre que le bébé sache parler pour lui parler, il ne parlerait jamais. »* Cette conviction devrait inspirer nos pratiques éducatives. La participation se construit dès le plus jeune âge, dans la manière dont nous accueillons les émotions, les hésitations, les désaccords et les tentatives d'expression des enfants.

Un enfant dont la parole est constamment disqualifiée apprend moins à comprendre le monde qu'à se soumettre à ceux qui détiennent l'autorité. À l'inverse, une relation fondée sur la confiance lui permet de construire son autonomie, d'intégrer les règles communes et de devenir progressivement acteur de ses choix.

La prévention des violences ne commence donc pas seulement lorsqu'un geste ou une parole franchit une limite. Elle se construit au quotidien, dans la qualité des relations éducatives et dans la reconnaissance de l'enfant comme une personne digne de respect.

Il s'agit au fond de reconnaître l'enfant comme un alter ego : un autre *« soi »*, c'est-à-dire une personne dotée des mêmes droits humains que les adultes, mais aussi un autre *« que soi »*, différent parce que plus fragile, et donc à protéger et dont il faut prendre soin. Cette différence n'implique pas que, parce que l'enfant est plus vulnérable, plus *« petit »*, nous serions légitimes à le frapper, à marquer son corps ou à l'humilier pour le contraindre. Nous dénonçons à juste titre ces violences entre adultes, cette *« loi du plus fort »* ; pourquoi les tolérerions-nous envers les enfants ?

Une responsabilité collective

La lutte contre les violences éducatives ordinaires ne peut reposer sur les seuls parents. Elle appelle une mobilisation de toute la société.

Les familles doivent pouvoir accéder à une information claire, à des ressources et à un accompagnement leur permettant de découvrir d'autres façons de poser des limites et de faire face aux difficultés éducatives. Il ne s'agit pas de culpabiliser les parents, mais de leur donner les moyens de rompre avec des pratiques parfois héritées de leur propre enfance et profondément ancrées dans les représentations sociales de l'autorité.

Les professionnels de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfance

doivent également bénéficier de formations, de moyens et d'un soutien adaptés. Les politiques publiques doivent articuler prévention, sensibilisation, accompagnement des familles et protection effective des enfants. Les mêmes exigences de respect doivent prévaloir partout où s'exerce une responsabilité éducative : dans la famille, à l'école, dans les structures de loisirs et dans les lieux d'accueil.

La loi de 2019 ne peut donc constituer un aboutissement. Elle doit être le point de départ d'une transformation durable des pratiques, soutenue par des politiques publiques ambitieuses et par la formation de tous les adultes qui accompagnent les enfants.

Un enfant ne perd pas son droit à la protection contre la violence lorsqu'il grandit, exprime un désaccord ou conteste une décision de l'autorité. L'autorité ne confère jamais un droit général à la violence. L'autorité parentale ne donne aucun droit de frapper un enfant. L'éducation ne constitue pas une justification des violences physiques ou psychologiques. La violence ne devient pas licite parce qu'elle serait mesurée ou présentée comme éducative.

L'autorité parentale ne donne aucun droit de frapper un enfant.

L'éducation doit respecter l'intégrité physique et psychologique de l'enfant. Le comportement d'un lycéen, son opposition ou sa participation à une manifestation ne justifient pas, à eux seuls, un recours à la force. L'enfant conserve son droit à la protection, même lorsqu'il désobéit ; le lycéen conserve ses droits fondamentaux, même lorsqu'il conteste l'autorité ou perturbe le fonctionnement d'un établissement. L'autorité publique ne légitime pas un usage arbitraire ou disproportionné de la force. Le comportement de l'enfant ne justifie pas, à lui seul, qu'on le frappe.

La Déclaration de Genève de 1924 affirmait déjà que « *l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur* ». Plus d'un siècle après, cette ambition demeure une exigence démocratique. La manière dont une société traite les enfants révèle la place qu'elle accorde à la dignité humaine, à l'égalité et à la solidarité.

Nous aimons nos enfants, mais nous supportons parfois difficilement leur enfance : leurs émotions, leurs hésitations, leur besoin de temps, leur désir d'autonomie et leur capacité à contester nos attentes. Il nous faut apprendre à reconnaître cette enfance, non comme une imperfection à corriger, mais comme une période de la vie qui exige protection, attention et accompagnement.

Nous aimons nos enfants, mais nous supportons parfois difficilement leur enfance.

Les violences éducatives ordinaires ne sont ni ordinaires ni, éducatives. Les combattre ne revient pas à affaiblir l'autorité des adultes, mais à lui donner une légitimité fondée sur le droit, la confiance et le respect. C'est substituer à la peur la sécurité, à la soumission l'autonomie, à la domination une relation éducative qui permette à l'enfant de grandir et de s'émanciper.

Faire vivre les droits de l'enfant, c'est refuser que la violence puisse être justifiée en son nom. C'est reconnaître que chaque enfant, dès aujourd'hui, est une personne à part entière, dont la dignité doit être respectée sans condition. Une société qui veut protéger ses enfants doit commencer par leur garantir ce droit fondamental : grandir sans violence et apprendre sans avoir peur.

Éric Delemar, Défenseur des enfants 2020-2026 – France

B5 « Nous n'avons fait que commencer » : enseignements de l'année et chantiers à poursuivre pour déconstruire l'adultisme

La lutte contre l'adultisme n'est pas un combat contre les adultes ni contre l'autorité, mais contre la domination.

Que retenir de cette année consacrée à l'adultisme et aux violences dites éducatives ordinaires ? D'abord un mot d'ordre que les experts invités partagent, chacun dans son registre, et que l'OKAJU fait sien : la lutte contre l'adultisme n'est pas un combat contre les adultes ni contre l'autorité, mais contre la domination. Elle suppose de dénoncer le système et les structures, mais aussi de travailler sur soi, *« car nous y contribuons tous individuellement »* (Rasson). Nous nous tromperons tous les jours, non par malveillance, mais parce que nous sommes le produit d'un système ; il faut en être conscient, savoir s'excuser et faire mieux. L'équidignité est l'alternative au modèle dominant-dominé ; chacun peut faire de petits pas à son niveau, dans sa famille et sa structure professionnelle, mais cela demande en même temps de transformer nos sociétés en profondeur – *« la vraie question étant : voulons-nous vraiment le faire ? »* (Dutarte). Et il faut parfois être *« un peu subversif »*, non pour renverser l'ordre établi, mais pour dire comment il pourrait être un peu mieux établi (Delemar).



Ensuite, une exigence de cohérence que les enfants eux-mêmes nous imposent. L'enfant cherche cette cohérence – est-ce que les adultes sont en accord avec ce qu'ils racontent ? – et il a un véritable talent pour manifester son mal-être face à un adulte qui manque de consistance dans sa posture, notamment lorsque ses paroles et ses actes ne concordent pas. Une société qui exige des enfants le respect tout en tolérant que des adultes ne se respectent pas entre eux, qui informe les enfants sur leurs droits sans former les adultes à les respecter, qui invoque l'intérêt supérieur sans écouter l'opinion, reproduit l'adultisme qu'elle prétend combattre. Informer les enfants sur leurs droits est nécessaire ; le travail avec les adultes, et cette réflexion menée ensemble, comptent tout autant.



Enfin, une inscription dans la durée. Le Summer Seminar a identifié plusieurs chantiers que l'OKAJU entend suivre :

- la **reconnaissance des enfants comme victimes** directes des violences intrafamiliales et du contrôle coercitif, avec la proposition de loi en cours d'examen à la Chambre des Députés ;
- le maintien, dans la réforme portée par le **projet de loi n° 7994**, d'une interdiction expresse et actualisée de toutes les violences envers les enfants, y compris psychologiques ;
- la **révision de l'article 371 du Code civil** pour y consacrer un respect mutuel entre parents et enfants, désormais portée par une proposition de loi ;
- la question de la capacité juridique progressive et des droits politiques des enfants ; **l'usage discipliné de la notion d'intérêt supérieur,** balisé par l'Observation générale n° 14 ;
- le **harcèlement scolaire** comme symptôme d'une organisation adultiste de l'école ; et la généralisation d'une participation réelle, dotée de moyens, de temps et d'un *« après »* ;
- le **droit de vote facultatif** aux enfants à partir de l'âge de discernement dans toutes les élections législatives, communales ou européennes.

Ces chantiers nourrissent les conclusions et les recommandations formulées sous B6. et B7., après la restitution, sous B5., des ateliers menés avec les enfants et les jeunes et du focus groupe de professionnels.

Cette approche conduit, pour reprendre les termes de la partie B1, à des relations de sujet à sujet dans lesquelles l'adulte est *« pourvoyeur de dignité »* pour l'enfant. **C'est ce que disait Janusz Korczak il y a près d'un siècle**[43], **et ce que les enfants rencontrés cette année disent avec leurs mots : ils ne demandent pas l'absence d'adultes ; ils demandent des adultes qui les écoutent, les prennent au sérieux, expliquent les règles et les décisions, et assument la responsabilité de la qualité de la relation.** Le séminaire s'est conclu sur ces mots : *« nous n'avons fait que commencer, il faut maintenant vraiment avancer sur ce chemin »*. L'OKAJU fait sienne cette conclusion.

43 Korczak, Janusz (1929/2009), Le droit de l'enfant au respect, traduction de Zofia Bobowicz, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.

B6 Résultats des consultations sur l'adultisme : cinq ateliers avec les enfants et les jeunes et un focus groupe avec des professionnels

Cinq ateliers participatifs sur l'adultisme ont été organisés : quatre avec des enfants de 10 à 12 ans dans des écoles du pays de juin à juillet par l'OKAJU 2026[44] et un avec des jeunes, le 11 septembre, à l'OKAJU. Un focus groupe avec des professionnels de terrain a également eu lieu le 25 septembre 2026. La démarche visait à recueillir leurs expériences et leurs perceptions des rapports entre enfants et adultes, et à comprendre comment l'adultisme peut se manifester au quotidien et dans les pratiques professionnelles.

Pour ce faire, différentes activités ont été proposées, chacune visant à explorer un aspect spécifique en lien avec l'adultisme. Cette partie présente les participants, la méthodologie et les résultats des ateliers et du focus groupe, puis une synthèse comparative ; la conclusion générale et les recommandations qui en découlent figurent sous B6. et B7.

Le rapport de synthèse dont cette partie est issue a été rédigé par Magali De Rocco, tierce experte freelance, et Marzenka Krejcirik, experte en protection de l'enfance et en droits de l'enfant à l'OKAJU. Ce rapport complet, avec les résultats détaillés et les tableaux par école en annexe, est disponible en ligne.

Le rapport complet est disponible en ligne.





Img. 3.6.1 Ateliers participatifs avec des enfants de 10 à 12 ans.

44 Les ateliers ont eu lieu les 15, 22, et 29 juin 2026, ainsi que le 6 juillet 2026.

Participants

Les enfants

Au total, 54 enfants, dont 24 filles et 30 garçons, âgés de 10 à 12 ans et scolarisés au cycle 4.2 (6ème année de primaire), ont participé aux ateliers dans quatre écoles primaires.

Les quatre écoles ont été choisies pour diversifier les contextes géographiques, linguistiques et scolaires : une école privée de section française, une école publique internationale de section anglaise et deux écoles publiques luxembourgeoises.

École Sainte-Sophie	10 élèves (5 filles, 5 garçons)
École Bettembourg Ëm de Bëchel	12 élèves (3 filles, 9 garçons)
École internationale EIMAB	19 élèves (9 filles, 10 garçons)
École Parc Hosingen	13 élèves (7 filles, 6 garçons)

La participation aux ateliers était soumise à l'autorisation préalable des parents. Certains enfants des classes concernées n'ont donc pas pu y prendre part, faute d'autorisation parentale, et ont été accueillis dans une autre classe pendant l'atelier. Ceci pourrait traduire une inquiétude de certains parents face au thème de l'atelier, qui abordait le pouvoir des adultes, les punitions et le respect de l'intimité.

Les jeunes

Au total, six jeunes de 15 à 25 ans, dont 3 du groupe « *OKAJU Young Advisors* » et 3 du groupe « *OKAJU Junior Experts* », ont été consultés lors d'un atelier en septembre 2026. Les Young Advisors sont des adolescents engagés auprès de l'OKAJU, qui apportent leur expérience et leur point de vue aux travaux de l'OKAJU et participent à ses actions en faveur des droits de l'enfant ; les *Junior Experts* sont d'anciens *Young Advisors* qui poursuivent leur engagement après leur majorité[45].

Les professionnels

Des professionnels de différents horizons travaillant avec et/ou pour des enfants ont été invités à participer au focus groupe sur l'adultisme. 11 professionnels ont participé au focus groupe du 25 septembre 2026. La liste des participants et les secteurs couverts figurent dans la section consacrée aux professionnels ci-après.

45 Le programme Young Advisors de l'OKAJU est décrit ici : https://www.okaju.lu/oya/.




Img. 3.6.2 Les participants réunis en cercle et les premiers mots-clés déposés au sol.

Méthodologie

La démarche associait des ateliers avec des enfants et des jeunes à un focus groupe avec des professionnels. Les supports permettaient d'explorer les relations entre enfants et adultes à partir de mots, d'images et de situations concrètes, puis de les mettre en lien avec les droits de l'enfant. Le déroulement scolaire fourni constitue le cadre prévu ; les résultats présentés ci-après renseignent les adaptations et les échanges effectivement rapportés.

Ateliers avec les enfants et les jeunes

Les ateliers duraient environ 90 minutes et comportaient diverses activités ludiques et participatives : accueil, échange sur les droits, activités d'expression, création de posters, mini-questionnaire et clôture. Des activités étaient individuelles et d'autres en petits groupes. Le thème était d'abord présenté comme une discussion sur les relations entre enfants et adultes, sans introduire immédiatement le mot *« adultisme »*, afin de ne pas orienter les premières réponses.

Accueil et découverte des droits

L'atelier débutait par une présentation de l'OKAJU et un échange sur les droits de l'enfant. Les participants indiquaient s'ils connaissaient ces droits en se plaçant près des nuages *« oui »* ou *« non »*, puis étaient invités à citer des exemples. Le déroulement prévoyait ensuite de présenter, à l'aide de l'affiche de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRDE), quatre repères : la non-discrimination, le droit d'être entendu, le respect de la vie privée et la protection contre les violences, afin d'orienter les enfants et les jeunes vers les droits qui sont violés par l'adultisme.





Img. 3.6.3 *Connaissance des droits de l'enfant.*

L'échange partait ainsi des connaissances des participants pour introduire les droits mobilisés dans les activités suivantes.





Img. 3.6.4 *Présentation de l'OKAJU et des droits de l'enfant à l'aide de l'affiche de la Convention.*

Associations de mots : partir des représentations

L'activité d'association de mots invitait les enfants et les jeunes à définir, avec leurs propres mots, *« enfant »*, *« adulte »*, *« être petit »* et *« être grand »*. Leurs représentations servaient de point de départ pour aborder ensuite l'adultisme, sans imposer d'emblée des catégories adultes. Cette activité s'est appuyée sur celle présentée par ManuEla Ritz dans *« Kindsein ist kein Kinderspiel. Adultismus – (un)bekanntes Phänomen »* (2012, p. 12).

Les verbatims sont conservés dans leur langue originale. Les fautes d'orthographe, de grammaire et de ponctuation ont été corrigées en conservant le sens et le registre des propos.





Img. 3.6.5 Associations de mots : les enfants définissent librement les mots-clés.



Support vierge de l'activité « Comment les adultes se comportent avec nous »

Photolangage : qui décide ?

La troisième activité, menée sous forme de photolangage, visait à explorer la manière dont les participants perçoivent les relations de pouvoir entre enfants et adultes. Trois images différentes ont été présentées aux enfants et aux jeunes, accompagnées de la question : *« Qui prend les décisions ici ? Qui a le pouvoir ? »*. L'activité a ainsi permis de faire émerger et de discuter les représentations associées au pouvoir, à la prise de décision et aux rôles respectifs des enfants et des adultes.

Comment les adultes se comportent avec nous

La 3ème activité, « Comment les adultes se comportent avec nous », visait à identifier, dans différents contextes, les situations où les enfants et les jeunes apprécient la posture des adultes et celles où ils ne l'apprécient pas. Les participants remplissaient un poster à deux volets : d'un côté, les comportements des adultes qu'ils apprécient ; de l'autre, ceux qu'ils n'apprécient pas. Ils pouvaient écrire ou dessiner des exemples concernant la maison, l'école, la maison relais, les sports et loisirs, et l'espace public. Le déroulement prévoyait de travailler en petits groupes, chacun accompagné d'un adulte.





Img. 3.6.6 « Comment les adultes se comportent avec nous » : attitudes appréciées et non appréciées.

Mini-questionnaire : droits abordés et modalités de réponse

Le mini-questionnaire proposait de répondre par gommettes à six questions introduites par *« Est-ce que ça vous est déjà arrivé… »*. Le poster prévoyait trois modalités : *« oui »*, *« non »* et *« je ne veux pas répondre »*, sans devoir raconter la situation ni justifier son choix. Les questions reliaient les expériences évoquées à quatre droits de la CRDE :



Non-discrimination (article 2)

« Vous est-il déjà arrivé qu'un adulte ne vous prenne pas au sérieux juste parce que vous êtes un enfant / plus jeune ? »



Droit d'être entendu et pris en considération (article 12)

« Vous est-il déjà arrivé que vous vouliez donner votre avis ou vous plaindre (qu'une situation n'était pas juste), mais que l'adulte ne vous a pas vraiment écouté/pris au sérieux, et rien n'a changé ? » (p. ex. à la maison, à l'école, …)



Respect des limites corporelles et de la vie privée (article 16, en lien avec la protection prévue à l'article 19)

« Vous est-il déjà arrivé qu'un adulte vous force à faire un bisou ou un câlin à quelqu'un alors que vous ne vouliez pas ? »

« Vous est-il déjà arrivé qu'un adulte fouille dans vos affaires ou votre chambre (cartable, sac, téléphone…) sans vous demander ? »

Le déroulement réunissait ces deux questions sous le même repère pour aborder le respect des limites corporelles et de l'intimité.

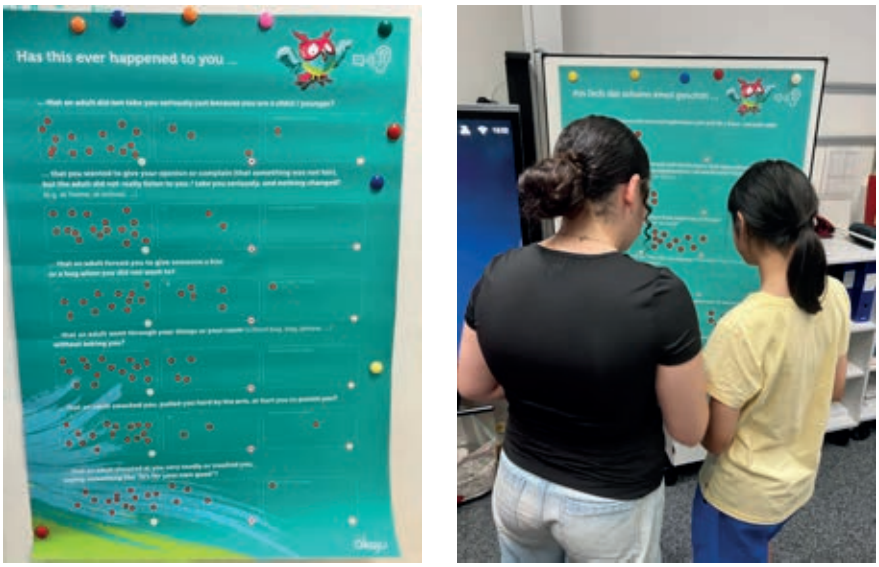


Protection contre les violences physiques et psychiques (article 19)

« Vous est-il déjà arrivé qu'un adulte vous donne une fessée, vous tire fort par le bras ou vous fasse mal pour vous punir ? »

« Vous est-il déjà arrivé qu'un adulte vous crie dessus très fort ou vous insulte en disant quelque chose comme "c'est pour ton bien" ? »

Les réponses des enfants sont présentées dans la sous-partie consacrée au mini-questionnaire par gommettes.



Img. 3.6.7 Associations de mots : les enfants définissent librement le recueil quantitatif à l'aide de gommettes sur les posters.

Gestion des situations sensibles

Une procédure avait été prévue au cas où les questions du mini-questionnaire susciteraient une réaction émotionnelle difficile, raviveraient une expérience douloureuse ou feraient émerger une situation préoccupante. En amont des ateliers, les enseignants avaient été consultés par les animatrices pour identifier la personne à solliciter dans cette éventualité, notamment un éventuel délégué à la protection des élèves. Dans les 4 écoles, les enseignants se sont désignés eux-mêmes comme personnes de référence.

La procédure prévoyait d'accueillir le ressenti de l'enfant sans jugement et de ne pas approfondir la situation devant le groupe. Elle précisait d'informer les enfants de la possibilité d'échanger individuellement avec l'équipe de l'OKAJU ou l'adulte de référence dans l'école, à la fin de l'atelier ou ultérieurement, s'ils se sentaient mal à l'aise ou préoccupés. Cette procédure est reproduite en annexe du présent chapitre.

Clôture et restitution

Le déroulement prévoyait une clôture reprenant les exemples des enfants pour expliquer l'adultisme dans un langage accessible et le relier aux droits abordés. Ensuite, une invitation à la présentation du rapport destinée aux enfants, incluant les résultats des ateliers, a été annoncée aux enfants. À l'issue des ateliers, les participants ont reçu un *goody bag* contenant du matériel de promotion de l'OKAJU, ainsi qu'un jeu de cartes UNO personnalisé aux couleurs de l'OKAJU ou un parapluie illustrant les droits de l'enfant.

Focus groupe avec les professionnels

Le focus groupe du 25 septembre 2026 a réuni 11 professionnels. Les 11 participants couvraient les secteurs suivants : droits de l'enfant, santé mentale, thérapie familiale, éducation formelle et non formelle, éducation à la citoyenneté (*politesch Bildung*), médiation scolaire, migration, sport et aide à l'enfance et à la famille (AEF). En revanche, aucun représentant de la justice, de la santé phy-

sique ou du Service central d'assistance sociale (SCAS) n'a pu y participer. Les perspectives de ces secteurs n'ont donc pas été recueillies directement, même si la justice et la santé ont été évoquées dans les échanges. Le déroulement prévoyait environ deux heures, pause comprise : présentations, discussion guidée, exercice des gommettes, puis échanges sur l'adultisme institutionnalisé et les pistes de changement.

La première discussion partait des associations autour des mots *« enfant »*, *« adulte »*, *« être petit »* et *« être grand »*. Elle explorait ensuite l'adultisme au quotidien, les attitudes et phrases typiques rencontrées dans la vie professionnelle ou personnelle, ainsi que la limite entre *« éduquer »* et *« violenter »*, notamment à travers les cris, les humiliations et les *« petites »* tapes.

Un poster à gommettes proposait également cinq questions : le fait de traiter les enfants comme moins importants, la prise en compte de leur avis, le respect de leurs limites corporelles et de leur vie privée, et l'acceptabilité des punitions physiques, des cris et des insultes. Les réponses possibles étaient *« oui »*, *« non »* et *« je ne veux pas répondre »*. Ce support n'était pas l'équivalent du mini-questionnaire des enfants : ceux-ci rapportent des expériences personnelles, tandis que les professionnels donnent des appréciations générales et, pour certaines questions, un jugement sur ce qui est acceptable.

Puis, la séquence consacrée à l'adultisme institutionnalisé abordait les procédures, les postures professionnelles et les discours. Elle a été introduite par une présentation PowerPoint de l'OKAJU projetant une citation de Dalglish et ses collègues. Ce support invitait à déplacer la réflexion des attitudes individuelles vers les préjugés et les mécanismes institutionnels :

> *« Les préjugés systémiques et institutionnels à l'égard des enfants sont répandus et rarement remis en question. Souvent, on insiste sur leur immaturité, alors que l'évolution de leurs capacités fonde leur droit à l'agentivité ainsi que l'obligation, pour les adultes, de développer leurs compétences par l'apprentissage social, l'éducation civique et la participation aux processus qui les concernent*[46] *».*

L'une des animatrices a ensuite thématisé certaines procédures et discours adultistes actuelles, du point de vue de l'OKAJU, tel que le fait que les enfants en conflit avec la loi ne voient pas de juge dans les 24 heures de leur privation de liberté, contrairement aux adultes. Puis, les participants étaient invités à repérer ces mécanismes dans leurs contextes de travail et à donner des exemples concrets. Le déroulement prévoyait un temps de co-construction autour de la question : *« Si l'on veut réduire l'adultisme dans nos contextes, qu'est-ce qui devrait changer concrètement ? »*, en distinguant les pistes individuelles, institutionnelles et sociétales. Enfin, ils avaient la possibilité d'écrire des citations adultistes sur un *flipchart*.

À l'issue du focus groupe, les participants ont reçu un *goody bag* contenant du matériel de promotion de l'OKAJU, ainsi qu'un parapluie illustrant les droits de l'enfant.

---

46 Dalglish et al. (2026), p. 171 ; traduction française reproduite dans la présentation utilisée lors du focus groupe. Article : https://doi.org/10.1016/S0140-6736(26)00856-1.

Présentation des résultats par population cible

Les résultats sont présentés par groupe de participants (enfants, jeunes et professionnels), avant leur mise en perspective dans la synthèse comparative.

L'adultisme selon les enfants

Les résultats des quatre écoles sont regroupés par activité afin de faciliter leur comparaison. Pour chaque activité, le détail des réponses par établissement figure dans les annexes du rapport complet en ligne ; les consignes et objectifs communs sont décrits dans la section *« Méthodologie »* ci-avant.

Connaissance des droits

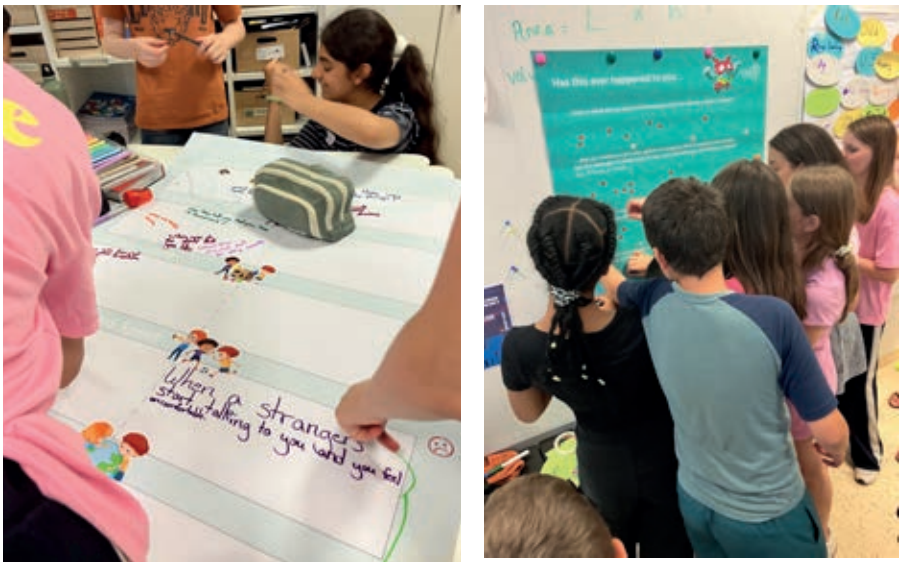
Une connaissance déclarée élevée, sauf dans un groupe. Sur les 54 enfants, 43 déclarent connaître les droits de l'enfant. Dans trois écoles sur quatre, tous les enfants répondent *« oui »*. Dans la quatrième, seuls 8 enfants sur 19 répondent *« oui »*, 10 répondent *« non »* et un enfant se place entre les deux (le détail par école figure à l'annexe 2 du rapport complet en ligne). Cet écart indique que la sensibilisation aux droits de l'enfant n'est pas harmonisée d'une école à l'autre. Il ne permet pas de juger le travail d'un établissement : le programme suivi, la langue d'enseignement et le parcours antérieur des élèves peuvent l'expliquer en partie.

Les droits cités concernent surtout les besoins essentiels.

Des droits cités surtout liés à la provision et à la protection. Les exemples donnés sont très proches d'une école à l'autre. Ils portent d'abord sur les besoins essentiels : l'éducation et le fait d'aller à l'école, cités dans les quatre écoles, puis l'eau potable, la nourriture et la santé. Viennent ensuite les droits de protection : ne pas être maltraité, ne pas subir de violence.

Le droit à la participation pratiquement absent. Aucun enfant ne cite spontanément le droit d'exprimer son opinion et d'être entendu (art. 12). Le droit à la non-discrimination (art. 2) et le droit au respect de la vie privée (art. 16) n'apparaissent pas davantage. Parmi les quatre droits sur lesquels l'atelier portait ensuite, seule la protection contre la violence (art. 19) est évoquée. Ce constat contraste avec les autres activités. Dans les posters et le mini-questionnaire, les enfants accordent une grande importance au fait d'être écouté, d'être pris au sérieux et de pouvoir participer aux décisions. On pourrait donc supposer qu'ils expriment finalement des attentes qui relèvent de la participation, sans les reconnaître comme un droit.

En résumé, la plupart des enfants savent qu'ils ont des droits et en connaissent les plus visibles, liés à l'éducation, aux besoins de base et à la protection. Ils les perçoivent surtout comme des choses que les adultes doivent leur fournir ou dont ils doivent les protéger, beaucoup moins comme une possibilité d'agir et de prendre part aux décisions.



Img. 3.5.8 *Travail sur les supports de l'atelier.*

Associations de mots : représentations des enfants

Un seuil d'âge connu de tous. Dans les quatre écoles, les enfants définissent spontanément l'enfance et l'âge adulte par la limite des 18 ans : *« Ënner 18 »*, *« A person who is less than 18 »*, *« Persoun bis 18 Joer »*, *« ab 18 Joer »*. Certains ajoutent des repères liés au développement : la puberté, le fait de grandir et d'apprendre (*« et wiisst een, et léiert een »* : on grandit, on apprend), ou d'avoir fini de grandir (*« Erwuessener si scho gewuess »* : les adultes ont déjà grandi).

L'enfance associée au jeu, à l'insouciance et à l'apprentissage. Le jeu, le plaisir et l'énergie dominent les associations dans deux écoles (*« Spillen »*, *« Spaass »*, *« Laachen »*, *« Quatsch maachen »*, *« vill fräi Zäit »*). D'autres enfants évoquent la joie, l'absence de stress et une *« infinite creativity »*. L'école et l'apprentissage reviennent également : *« An Schoul goen »*, *« Student »*, *« Get educated »*. Certaines formulations présentent l'enfant comme celui qui reçoit une éducation (*« Has to be educated »*) ou qui apprend de ses erreurs (*« Et mécht een Dommheeten a Feeler, mee dorausser léiert een »* : on fait des bêtises et des erreurs, mais on en apprend).

L'âge adulte associé au travail, à l'argent et aux responsabilités. Le travail est l'association la plus fréquente dans plusieurs groupes (*« Schaffen »*, *« Vill schaffen »*, *« Travailler travailler »*). Il s'accompagne des factures, de l'argent et des responsabilités (*« Rechnungen »*, *« Money »*, *« Verantwortung »*, *« Responsible »*), ainsi que du soin des enfants (*« Kanner oppassen »*, *« Take care of kids »*). L'âge adulte n'apparaît pas pour autant comme un idéal : les enfants le relient aussi au stress, aux soucis, au manque de temps et de sommeil (*« Stressed (mostly) »*, *« Vill Suergen hunn »*, *« Pas assez de temps »*, *« Net vill schlofen »*), voire à l'ennui (*« Not fun »*).

Le pouvoir de décider et la permission comme ligne de partage. C'est l'élément le plus directement lié à l'adultisme. Les adultes sont décrits comme ceux qui décident, sortent sans demander la permission et ont plus de droits :

« Take your own decisions », « Can get out alone without asking someone » ;

« They have more rights than children » ;

« Däerf méi maachen, ass net esou begrenzt » (a le droit de faire plus, n'est pas aussi limité) ;

« All Decisiounen huelen » (prendre toutes les décisions).

Les enfants se définissent en miroir par ce qu'ils ne peuvent pas faire : *« Keng Decisioune maachen »* (ne pas prendre de décisions), *« Kann net alles kafen »* (ne peut pas tout acheter), *« Ein Kind kann nicht alles machen », « Däerf nach net alles maachen »* (n'a pas encore le droit de tout faire). Ils constatent cette hiérarchie plus qu'ils ne la contestent. Elle est même parfois vécue comme un soulagement : *« Keng Decisioune maache mussen »* (ne pas devoir prendre de décisions). Le pouvoir de l'adulte est aussi associé à la capacité de bien décider (*« Sech grouss behuelen a gutt Decisioune maachen »* : se comporter en grand et prendre de bonnes décisions).

- Être petit, une position de vulnérabilité. Dans l'un des groupes en particulier, l'enfance et le fait d'être petit sont associés à des émotions et à une position d'infériorité : *« Criticised », « Misunderstood », « Intimidated », « Weak », « Scared »*. S'y ajoute le sentiment d'être négligé par ceux qui sont *« grands »* (*« Getting overlooked by "being big" »*). Un enfant décrit l'adulte comme celui qui pense que *« everyone is worse than you »*. Ailleurs, la taille est liée au harcèlement : *« Kleng sinn, gemobbt ginn »* (être petit, se faire harceler), et à l'inverse *« Grouss sinn : net gemobbt »* (être grand : ne pas être harcelé). Dans deux écoles, plusieurs enfants définissent l'enfance par leurs droits (*« Keng Gewalt », « Nicht diskriminieren », « avoir des droits spécialement conçus pour nous »*). Ces réponses peuvent toutefois refléter l'introduction aux droits de l'enfant qui précédait l'activité.
- La taille : une lecture littérale, parfois mise à distance. *« Être petit »* et *« être grand »* sont souvent compris au sens physique, certains enfants indiquant des tailles précises (*« 1m50 », « Iwwert 1m60 », « Ënner 1,50 m »*). D'autres relient la taille à l'accès aux objets (*« More things to reach », « Pouvoir prendre des choses en hauteur »*) ou à la capacité de se cacher (*« Good at hiding », « Besser verstoppen »*). Ces remarques invitent à adapter l'environnement aux enfants, sans confondre une contrainte de taille avec un manque de capacité à décider. Des enfants refusent d'ailleurs d'en faire une hiérarchie : *« Kleng sinn [...] ass nëmmen en Adjektiv »* (être petit, ce n'est qu'un adjectif), *« All Mënsch war eng Kéier kleng »* (tout le monde a été petit un jour). D'autres associent ces termes à une manière de se comporter (*« Sech kleng behuelen », « Sech grouss behuelen »*).
- Des tonalités différentes selon les groupes. Les associations d'un groupe sont plus normatives (âge légal, droits, décisions) ; celles d'un autre opposent le jeu et le travail ; un troisième groupe utilise un vocabulaire émotionnel plus riche, et le dernier décrit surtout le quotidien adulte (maison, ménage, voiture, factures). La

langue d'écriture, le déroulement de l'atelier et la dynamique de chaque groupe peuvent expliquer une partie de ces différences, qui ne doivent pas être lues comme des caractéristiques des établissements.

En résumé, les enfants décrivent un monde où l'âge détermine l'accès à la décision, à la permission et à la légitimité, plus qu'ils ne le remettent en cause. Leur vision n'est pas pour autant naïve : l'âge adulte apporte de la liberté, mais aussi du stress et des contraintes, et l'enfance du plaisir, mais aussi de la vulnérabilité.

Le détail des associations de mots par école figure à l'annexe 3 du rapport complet en ligne.

Photolangage

Dans les quatre écoles, les enfants attribuent le plus souvent le pouvoir de décision aux adultes. Leurs réponses varient toutefois nettement selon la scène présentée.



La scène représentée par les silhouettes fait presque l'unanimité : ce sont les adultes qui décident. Quelques enfants nuancent pourtant : *« cela dépend »* de la relation entre parents et enfants, ou les enfants peuvent décider avec eux. Souvent, les enfants ont reconnu leurs propres parents dans les silhouettes de la photo qui leur était présentée.



La scène du repas suscite davantage de réponses partagées. Dans deux écoles, les enfants s'accordent pour dire que chacun peut choisir ce qu'il mange. Dans une troisième, tous les enfants dont la réponse est connue désignent un parent ou les deux. Dans la dernière, les réponses sont partagées.



La scène de classe est celle où le pouvoir de l'adulte est le plus nettement reconnu. Dans trois écoles, la grande majorité des enfants désignent l'enseignante (16 enfants sur 19 et 9 sur 13 dans deux d'entre elles), en expliquant qu'elle décide *« parce qu'on est à l'école »*. Seuls quelques enfants évoquent un pouvoir partagé ou exercé par les élèves. La quatrième école fait exception : les réponses y sont partagées entre l'institutrice et *« tout le monde »*.

Les enfants justifient le pouvoir des adultes de plusieurs manières :

- leur statut : *« parce qu'ils sont grands »*, parce que l'enseignante *« est adulte »* ;
- leur fonction : *« c'est son travail »*, *« celui qui cuisine décide »* ;
- leur responsabilité de protection : les parents veillent à ce que les enfants ne mangent pas toujours la même chose ;
- l'importance de la décision : les enfants peuvent décider, *« mais pas »* d'un achat de voiture ou d'un contrat.

Ainsi, la marge de décision que les enfants s'attribuent concerne surtout des

choix du quotidien à faible enjeu. Elle se réduit dès qu'une décision relève de l'institution ou engage une responsabilité. Les enfants semblent considérer cela comme normal plutôt que le contester, ce qui pourrait suggérer le fait que l'adultisme institutionnel est déjà ancré et normalisé chez eux.

Le détail des réponses au photolangage par école figure à l'annexe 4 du rapport complet en ligne.

Comment les adultes se comportent avec nous

Les posters des quatre écoles font ressortir des attentes très proches, quel que soit le contexte de vie. Les résultats sont d'abord présentés par contexte, puis les éléments transversaux sont dégagés. Le détail de ce que les enfants ont écrit figure dans les tableaux par école à l'annexe 5 du rapport complet en ligne.

Maison : dans les quatre écoles, les moments agréables sont d'abord des moments partagés : jouer, cuisiner, manger, regarder un film, lire des histoires, jouer au football avec son père. Les enfants citent aussi le soin reçu : une mère qui cuisine, l'accès à la nourriture et à un endroit où dormir, des adultes présents quand on est triste. Ils citent également l'aide aux devoirs.

Les moments désagréables tiennent souvent à l'indisponibilité des adultes :

- des parents qui restent entre eux ou ne parlent que du travail ;
- des parents qui regardent leur téléphone ;
- des parents qui rentrent tard ou qu'on ne voit jamais, ou qui reviennent *« stressés »* du travail.

Les enfants mentionnent aussi :

- les cris ;
- les comparaisons, les promesses non tenues et la punition collective du type *« toi aussi »* ;
- les restrictions, comme le téléphone confisqué, l'interdiction de sortir ou le coucher tôt ;
- l'intrusion d'un adulte dans la salle de bain pendant la douche.

Le fait d'être seul est apprécié par une enfant, mais mal vécu par d'autres, qu'il s'agisse de jouer seul ou de se doucher seul.

- École : les excursions et les colonies sont citées dans trois écoles, et les films dans trois écoles également. Les enfants apprécient les enseignants qui expliquent clairement, y compris des sujets d'actualité comme la guerre. Ils apprécient aussi ceux qui aident, notamment en cas de harcèlement, et ceux qui sont de bonne humeur ou drôles. Les critiques portent sur la charge de travail et les tests dans les quatre écoles, et sur les punitions *« pour rien »*. Elles visent aussi les cris et les insultes, les enseignants autoritaires ou sévères, la parole coupée et les comparaisons entre élèves. Les travaux incompris sont cités dans deux écoles. Une inégalité de traitement est relevée dans un groupe : les enfants sont envoyés dehors sous la pluie pendant que les enseignants restent à l'intérieur avec un café.

- Maison relais et garderie : c'est le contexte le plus critiqué dans une école en particulier. Les enfants y écrivent : *« Globalement on n'est pas contents avec les adultes en garderie »* et *« presque tous les éducateurs sont désagréables »*. Ils évoquent aussi l'obligation d'aller aux toilettes avec d'autres enfants, et un adulte qui insulterait les enfants tout en ayant ses *« chouchous »* selon la langue qu'ils parlent. Les cris, souvent *« sans raison »*, sont cités dans trois écoles. Les enfants mentionnent encore les punitions sans raison et les parents appelés *« pour rien »*, le sentiment d'être *« oubliés »* et peu aidés quand il y a un problème, ou des adultes qui éteignent la lumière quand il y a trop de bruit. Ils apprécient en revanche le jeu, les activités, la liberté et le soin, par exemple recevoir de l'eau quand il fait chaud. La nourriture est citée dans trois écoles, en positif comme en négatif. Certains enfants n'aiment pas que les éducateurs mangent avec eux.
- Sport et loisirs : les enfants apprécient les adultes gentils, drôles et respectueux (*« fair, eescht, witzeg »*). Ils apprécient aussi ceux qui aident à corriger une erreur, qui participent ou jouent avec eux, et qui respectent le choix du sport. Les critiques visent :
  - les cris et la pression ;
  - la sévérité et l'injustice, y compris celle de l'arbitre ;
  - l'obligation de continuer malgré la fatigue ou une blessure, et le reproche de *« dramatiser »* ;
  - l'exclusion d'amis.
- Espace public : les enfants valorisent la politesse, c'est-à-dire être salué et recevoir des compliments, ainsi que la générosité d'adultes, y compris inconnus, qui donnent ou prêtent de l'argent. Ils apprécient aussi l'autonomie : aller seul à l'école, choisir ce qu'on mange, faire du shopping ou aller au cinéma. Certains citent la protection apportée par la présence des adultes. Le manque de respect, comme l'absence de *« Moien »* ou de *« merci »*, ou un chauffeur de bus qui ne répond pas, est relevé dans deux écoles. Les enfants n'aiment pas non plus être ignorés au restaurant. L'autonomie refusée apparaît aussi : ne pas pouvoir faire du shopping seul, ne pas pouvoir acheter avec son propre argent ou devoir rester près des parents *« par peur de te perdre »*. Les enfants sont attentifs à la manière dont ils sont exposés devant les autres : ils citent les bises données devant d'autres personnes et une mère qui *« dit des choses ennuyantes »* en public. Une autre partie des remarques relève d'un sentiment d'insécurité : adultes ivres, sous drogue ou qui fument, sollicitations d'argent, bagarres, regards *« bizarres »*, inconnus qui mettent mal à l'aise. Ces situations ne relèvent pas toutes de l'adultisme.



Au-delà des différences entre contextes, les moments agréables avec les adultes se regroupent autour de six éléments :

- Le temps partagé et les activités communes sont cités dans tous les contextes et toutes les écoles : jouer, cuisiner, manger, regarder un film ensemble, faire du sport avec les adultes.

- **L'aide et les explications** concernent les devoirs, des explications claires, des entraîneurs qui aident à corriger une erreur ou une aide reçue en cas de harcèlement.
- **L'attention et le soin** reviennent souvent : être écouté, être consolé quand on est triste, ou recevoir de l'eau quand il fait chaud.
- **Une autonomie encadrée** est appréciée : travailler seul, aller seul à l'école, choisir son sport, jouer à ce qu'on veut ou recevoir *« des libertés »*.
- **Le respect et la politesse**, en particulier dans l'espace public, sont valorisés : être salué, recevoir des compliments, ne pas se faire couper la parole.
- **La bienveillance d'adultes inconnus** : plusieurs enfants disent apprécier qu'un vendeur, par exemple au kiosque, les aide à payer lorsqu'il leur manque quelques cents. Ces petits gestes montrent que les enfants sont attentifs à la manière dont ils sont accueillis lorsqu'ils agissent seuls dans l'espace public.



Les moments désagréables se regroupent autour de six éléments :

- **Les cris** sont cités dans les quatre écoles, à la maison, à l'école, à la maison relais, dans le sport et dans l'espace public. Ils sont souvent accompagnés de la précision *« sans raison »*.
- **Les punitions jugées injustes** reviennent : sanctions *« pour rien »* ou *« sans raison »*, parents appelés *« pour rien »*, ou punition collective du type *« toi aussi »* quand un frère ou une sœur a des ennuis.
- **Le manque d'écoute et l'invisibilisation** sont souvent évoqués : adultes qui ne parlent qu'entre eux ou restent sur leur téléphone, parole coupée, impression d'être *« oublié »* ou de *« dramatiser »*.
- **L'humeur et l'incohérence des adultes** pèsent sur les enfants : adultes stressés ou de mauvaise humeur, promesses non tenues, comparaisons avec d'autres enfants.
- **Le corps et l'intimité** sont aussi mentionnés : obligation d'aller aux toilettes avec d'autres, adulte qui entre dans la salle de bain, bisous donnés devant d'autres personnes, confiscation du téléphone.
- **Les inégalités de traitement** apparaissent dans certains récits : enfants envoyés dehors pendant que les enseignants restent à l'intérieur avec un café, ou favoritisme perçu.

Dans l'espace public, le fait d'être ignoré au restaurant ou de ne pas pouvoir acheter seul, ou avec son propre argent, renvoie directement à la place accordée aux enfants, à la différence des situations d'insécurité évoquées plus haut.

Le même élément peut être apprécié par un enfant et mal vécu par un autre, comme le fait d'être seul à la maison. Les obligations du quotidien (devoirs, légumes, tâches ménagères) apparaissent aussi parmi les moments désagréables sans constituer en soi des formes d'adultisme. Ce qui distingue les deux colonnes tient moins à l'existence de règles qu'à la manière dont elles sont posées. Les enfants apprécient les adultes disponibles, qui expliquent et

respectent leur parole, et rejettent les décisions imposées sans explication, les cris et l'arbitraire.

Mini-questionnaire par gommettes : expériences rapportées par les enfants



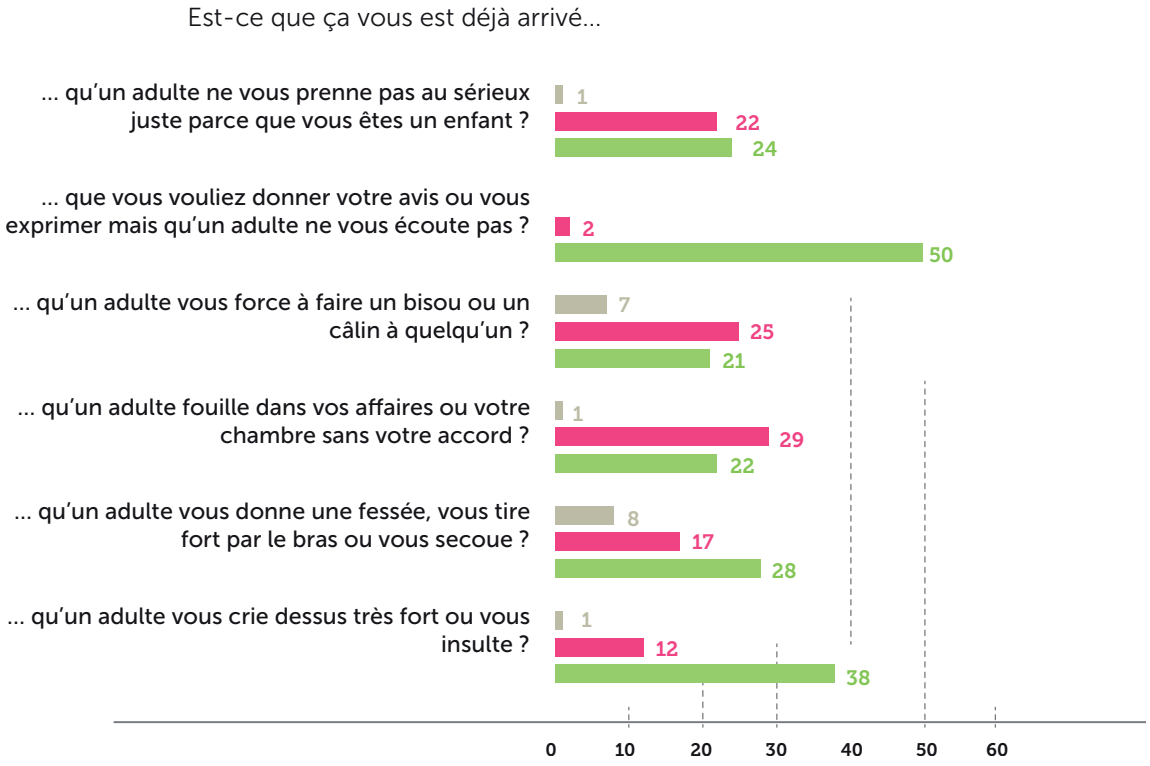
Les réponses recueillies à l'aide des gommettes sont présentées sur le poster et le graphique ci-après. Il convient de noter que les ateliers ont réuni 54 enfants, mais que tous n'ont pas placé de gommette pour chaque question. Les totaux varient ainsi de 47 à 53 réponses, même en incluant la modalité *« Je ne veux pas répondre »*.

- Ne pas être écouté : l'expérience la plus partagée. La quasi-totalité des enfants (50 enfants sur 52) déclarent avoir déjà voulu donner leur avis ou se plaindre d'une injustice sans être vraiment écoutés, et sans que rien ne change. C'est de loin le résultat le plus net du questionnaire. Il rejoint les posters *« Comment les adultes se comportent avec nous »*, où le manque d'écoute revient dans les quatre écoles. La question combine toutefois trois éléments : vouloir s'exprimer, ne pas être pris au sérieux et ne constater aucun changement.
- Les cris et les insultes : une expérience majoritaire. 38 enfants déclarent qu'un adulte leur a déjà crié dessus très fort ou les a insultés en disant que c'était *« pour leur bien »*. Là encore, les posters confirment ce résultat : les cris sont cités dans les quatre écoles et dans presque tous les contextes de vie.
- Les punitions physiques : plus de la moitié des enfants concernés. 28 enfants sur 53 déclarent avoir déjà reçu une fessée, été tirés fort par le bras ou subi une douleur infligée pour les punir ; 17 répondent *« non »* et 8 préfèrent ne pas répondre.
- Être pris au sérieux : des réponses partagées. Lorsqu'on leur demande si un adulte ne les a pas pris au sérieux parce qu'ils sont enfants, les réponses sont presque également réparties : 24 *« oui »* et 22 *« non »*. C'est aussi la question qui recueille le moins de réponses (47). Ce résultat contraste avec les 50 *« oui »* de la question sur l'écoute. Beaucoup d'enfants disent ne pas avoir été écoutés, mais ils sont moins nombreux à attribuer ce manque d'écoute à leur âge. Cet écart rejoint deux autres constats : le droit à la non-discrimination n'est jamais cité, et les associations de mots montrent une hiérarchie liée à l'âge souvent considérée comme normale.
- Le corps et la vie privée : environ deux enfants sur cinq. 21 enfants sur 53 déclarent avoir déjà été forcés à faire un bisou ou un câlin, et 22 sur 52 qu'un adulte a fouillé leurs affaires, leur chambre ou leur téléphone sans leur demander. Ces deux groupes ne se recoupent pas nécessairement et ne doivent pas être additionnés.

Une option *« Je ne veux pas répondre »* utilisée surtout pour les questions sur le corps. Les enfants y ont recouru 8 fois pour les punitions physiques et 7 fois pour les bisous ou câlins forcés, contre une fois au plus pour les autres questions. Cette répartition laisse penser que ces deux thèmes sont plus difficiles à aborder devant le groupe. Elle confirme l'utilité de laisser cette possibilité aux enfants et d'avoir prévu une procédure en cas de situation sensible (voir annexe 1).

En résumé, le questionnaire fait ressortir deux résultats principaux. D'une part, presque tous les enfants ont fait l'expérience de ne pas être écoutés. D'autre part, une majorité d'entre eux déclarent avoir déjà subi des cris ou des insultes, et plus de la moitié des punitions physiques. Les atteintes au corps ou à la vie privée concernent environ deux enfants sur cinq pour chacune des deux questions.

Voici un graphique des réponses données par les enfants :



Img. 3.6.9 Graphique des réponses aux questions quantitatives.

Enfin, il convient de noter qu'à la fin des ateliers, plusieurs enfants ont évoqué des injustices telles que le favoritisme et des violences dites éducatives ordinaires (p.ex. fessées). Une fille a notamment dit que dans son pays d'origine, les violences physiques à l'égard des enfants ne sont pas illégales et que ses parents la battent souvent quand elle fait des bêtises. L'une des animatrices lui a demandé de quel pays il s'agit et a expliqué que l'Inde a également ratifié la CRDE et que ces violences physiques ne sont pas légales, malgré le fait qu'elles soient culturellement plus acceptées dans certains pays que dans d'autres. Il lui a été proposé d'en parler avec son enseignante après l'atelier, conformément à la procédure de gestion des situations sensibles.

Conclusion intermédiaire

Les cinq activités menées dans les quatre écoles convergent. Les 54 enfants décrivent un quotidien où les adultes décident, où les règles ne sont pas toujours expliquées et où leur parole est inégalement prise en compte. Ils décrivent aussi des relations positives, nombreuses et précises. Les constats suivants résument ce que les ateliers permettent d'établir, et ce qu'ils ne permettent pas.




Img. 3.6.10 *Les enfants notent leurs réponses lors d'un atelier.*

- **Des droits connus, mais perçus comme reçus plutôt qu'exercés.** 43 enfants sur 54 déclarent connaître les droits de l'enfant ; dans une école, plus de la moitié des enfants disent ne pas les connaître. Les droits cités relèvent de la provision (éducation, eau, nourriture, santé) et de la protection. Aucun enfant ne cite le droit d'exprimer son opinion et d'être entendu, alors que les autres activités montrent que c'est précisément ce qui leur importe.
- **Une hiérarchie liée à l'âge considérée comme normale.** Dans les associations de mots, l'adulte est celui qui décide, sort sans permission et a plus de droits ; l'enfant est celui qui ne peut pas encore tout faire. Les enfants constatent cette répartition plus qu'ils ne la contestent, et certains y voient un soulagement. Être petit est toutefois aussi associé à la vulnérabilité : être critiqué, incompris, intimidé, harcelé.
- **Un pouvoir de décision attribué aux adultes dès qu'il y a un enjeu.** Le photolangage montre que les enfants s'attribuent une marge de choix pour les décisions quotidiennes (ce qu'on mange, à quoi on joue), mais la retirent dès qu'une décision engage une responsabilité ou relève de l'école. L'enseignante est désignée comme détentrice du pouvoir dans trois écoles sur quatre, avec une justification de statut : « parce qu'on est à l'école ». Quelques groupes envisagent un pouvoir partagé ; ces nuances existent et doivent être conservées.
- **Des attentes relationnelles claires et stables d'un contexte à l'autre.** Les enfants apprécient les adultes qui partagent du temps avec eux, expliquent, aident, écoutent, leur laissent une autonomie encadrée et les traitent avec politesse, y compris lorsqu'il s'agit d'adultes inconnus. Ils rejettent les cris, les punitions ressenties comme injustes, le manque d'écoute, l'humeur et l'incohérence des adultes, les atteintes à l'intimité et les inégalités de traitement. Ce qui distingue les deux colonnes des posters n'est pas l'existence de règles, mais la manière dont elles sont posées.
- **Des expériences d'adultisme et de violence déclarées par une majorité.** Selon le mini-questionnaire, 50 enfants sur 52 ont

déjà voulu donner leur avis ou se plaindre sans être écoutés et sans que rien ne change ; 38 sur 51 ont déjà subi des cris ou des insultes « *pour leur bien* » ; 28 sur 53 une fessée, un bras tiré fort ou une douleur infligée pour punir ; 21 sur 53 un bisou ou un câlin imposé ; 22 sur 52 une fouille de leurs affaires. En revanche, seuls 24 sur 47 disent ne pas avoir été pris au sérieux en raison de leur âge : les enfants vivent l'adultisme sans le reconnaître comme une discrimination liée à l'âge.

- Des limites de lecture. Ces résultats concernent 54 enfants de 10 à 12 ans, dans quatre écoles choisies pour leur diversité, avec autorisation parentale. Ils ne mesurent pas une prévalence et ne permettent pas d'établir la fréquence ni l'origine institutionnelle des pratiques rapportées. Les différences entre groupes tiennent aussi à la langue, à la dynamique du groupe et au déroulement de chaque atelier. Les récits décrivant des règles peu expliquées, des sanctions ressenties comme injustes ou une écoute limitée constituent des points d'attention pour les milieux scolaires et éducatifs, et non des constats sur des établissements précis.

Ces résultats conduisent à distinguer trois niveaux dans la suite de cette partie : les paroles et attitudes quotidiennes des adultes, les règles et les sanctions dans les institutions éducatives, et les atteintes au corps et à l'intimité, qui relèvent de la protection et non seulement de la participation.

L'adultisme selon les jeunes

Les résultats de l'atelier avec les jeunes sont présentés par activité. Les objectifs et les consignes communs sont décrits dans la section *« Méthodologie »* ci-avant ; seules les adaptations propres à cet atelier sont précisées ci-dessous.




Img. 3.6.11 Échanges pendant l'atelier avec les Young Advisors et les Junior Experts.

Connaissance des droits

Les jeunes participant à l'atelier étant des *Young Advisors* et des *Junior Experts* de l'OKAJU, il n'a pas été nécessaire de leur demander, comme dans les écoles, s'ils connaissaient les droits de l'enfant. A la place, une discussion ouverte sur les droits de l'enfant leur a été proposée. Les échanges se sont principalement concentrés sur le droit à la protection contre toute forme de violence et sur le droit à la participation. Au cours de cette discussion, les jeunes ont évoqué

plusieurs expériences et perceptions négatives :

- Le *tokenisme*[47] : selon eux, les enfants et les jeunes sont parfois instrumentalisés dans des processus participatifs sans disposer d'un réel pouvoir d'influence. Les participants ont ainsi parlé de *« participation alibi »* (*Alibi-Befragung*).
- La fausse responsabilisation. : dans le contexte du mouvement climatique, certains jeunes ont exprimé le sentiment d'être rendus responsables de problèmes dont ils ne sont pourtant pas à l'origine.

Les participants ont également souligné plusieurs éléments positifs liés à la protection et à la participation :

- Les *Young Advisors :* les jeunes saluent ce dispositif qui leur permet de participer à des événements ayant une portée internationale, comme la conférence du réseau ENYA/ENOC organisée à Dublin en 2026.
- Les mécanismes de protection : selon les jeunes, le Luxembourg dispose de nombreux mécanismes visant à protéger les enfants. Ils citent notamment l'autorisation de l'autre parent, nécessaire lorsqu'un enfant quitte le territoire avec un seul de ses parents. Ils estiment toutefois que l'application et le contrôle de cette règle ne sont pas toujours garantis dans la pratique.
- Les failles de la protection en milieu scolaire : les jeunes rapportent que des enseignants ayant eu des comportements qualifiés de *« pervers »* envers des élèves seraient simplement mutés d'un établissement à un autre, sans que la situation soit traitée. Ils y voient un exemple de protection qui n'est pas assurée dans les faits, l'institution se protégeant elle-même plutôt que les élèves. Cette affirmation reflète la perception des participants ; elle n'a pas pu être vérifiée dans le cadre de cette consultation.
- L'existence d'organisations représentatives d'enfants et de jeunes : les participants considèrent positivement l'existence d'instances telles que le *Kannergemengerot* ou le *Jugendrot*. Ils ont cependant également relevé des limites liées au *tokenisme*. À propos du *Kannergemengerot*, certains participants estiment que trop d'activités reposent davantage sur une logique symbolique de participation que sur une réelle prise en compte de la parole des jeunes. Ils ont également soulevé la question de l'équité dans le financement des initiatives portées par les jeunes, en s'interrogeant sur les différences de subventions accordées à certaines organisations. À titre d'exemple, ils ont mentionné les organisations étudiantes, qu'ils perçoivent comme moins soutenues financièrement que d'autres structures. Enfin, un jeune souligne un manque de représentativité au sein d'instances comme la CNEL, le *Jugendrot* ou le *Jugendparlament*. Selon lui, on

47 Hart, R. (1992). Children's Participation: From Tokenism to Citizenship. UNICEF Innocenti Essays No. 4.

y retrouve plus ou moins toujours les mêmes profils, en particulier sur le plan socio-économique. Ces instances risquent ainsi de faire entendre surtout la voix des jeunes déjà les plus à l'aise avec la prise de parole et l'engagement, au détriment de ceux qui y ont moins accès.

Concernant le droit à la participation et le droit de plainte, les jeunes ont mis en avant plusieurs éléments jugés positifs :

- La revendication du *Jugendparlament* visant à introduire le droit de vote aux élections communales dès l'âge de 16 ans.
- L'existence d'un *Jugendgemengerot* dans certaines communes, comme à Ettelbruck.

Dans ce contexte, les participants sont également revenus sur la question du *tokenisme*. Ils ont critiqué le fait que des jeunes soient parfois invités à participer à des événements ou à des panels de discussion principalement pour des raisons de représentativité, sans disposer d'une réelle possibilité d'influencer les décisions ou les échanges.

Associations de mots : représentations des jeunes

Les jeunes définissent surtout l'enfant et l'adulte par le seuil juridique de 18 ans, puis par l'opposition entre développement et indépendance. L'enfant est décrit par ce qui lui manque, les responsabilités, mais aussi par ce dont il dispose en plus, les droits de l'enfant. Deux associations nuancent cette opposition :

- l'adulte est aussi quelqu'un qui n'a *« pas terminé avec son éducation »* ;
- *« être grand »* peut désigner la possibilité d'agir de façon indépendante avant 18 ans.

La taille physique n'apparaît qu'une fois (*« plus grand que 180 cm »*). *« Être grand »* renvoie surtout à l'autonomie et au fait d'*« être un modèle »*. Une seule association décrit directement un rapport adultiste : *« être petit »*, c'est *« souvent ne pas être pris au sérieux »*. C'est aussi l'expérience que 24 enfants sur 47 ont signalée dans le mini-questionnaire.

Le détail des associations proposées par les jeunes pour les quatre notions figure à l'annexe 6 du rapport complet en ligne.

Photolangage

Les réponses des jeunes sont plus tranchées que celles des enfants, mais elles varient selon les images :



La majorité désigne les adultes, 3 participants la mère et 1 le garçon. Ces réponses ne sont pas exclusives, puisque la mère fait partie des adultes. Le tableau ne permet donc pas d'établir une répartition exacte sur 6.



5 participants sur 6 attribuent le pouvoir à la fille et non aux parents. Les jeunes ont aussi commenté la disposition des parents, qui ne sont pas assis face à face. Ils ont donc lu le pouvoir dans l'organisation de l'espace, et pas seulement dans le statut des personnes.



Les 6 participants attribuent le pouvoir à l'enseignante. C'est la seule réponse unanime, et les enfants des écoles ont souvent fait la même lecture.

Hypothèse : dans le cadre familial, les jeunes reconnaissent plus facilement un pouvoir aux enfants. L'école reste perçue comme le lieu où l'autorité adulte n'est pas discutée.

Le détail des réponses et des observations des jeunes figure à l'annexe 7 du rapport complet en ligne.

Comment les adultes se comportent avec nous

Les participants étant âgés de 15 à 25 ans, ils ont été invités à se replonger dans leurs souvenirs d'enfance pour répondre aux différentes situations proposées. Leurs réponses sont donc relues avec le regard de leur âge actuel.

- Maison : les moments agréables sont liés au temps partagé, comme jouer, bricoler, peindre, faire de la musique ou passer les jours fériés ensemble. Ils tiennent aussi au fait de pouvoir donner son opinion et d'être respecté. Les moments désagréables tiennent aux disputes entre adultes, à leur mauvaise humeur, aux interdictions, aux traitements injustes et aux accusations à tort. La séparation des parents apparaît des deux côtés du poster. Les jeunes apprécient que des parents séparés communiquent bien, et ils rejettent le fait que des parents qui ne se parlent pas se servent des enfants comme intermédiaires.
- École : c'est le contexte où les remarques sont les plus nombreuses. Les jeunes apprécient les enseignants qui soutiennent les élèves, les écoutent, inspirent confiance, prennent des décisions justes et donnent des cours intéressants. Ils citent aussi les excursions. Ils critiquent les enseignants qui manifestent leur pouvoir, sont injustes, peu compétents, peu motivés ou arrogants, ou donnent de mauvais exemples, comme fumer. Les tests sont également cités. La phrase *« Dir sidd JUST Schüler, dir hutt näischt ze soen »* illustre directement l'adultisme : la parole de l'élève est disqualifiée

en raison de son statut. Les jeunes signalent enfin le fait que des enseignants veuillent manger à la même table qu'eux, ce qui suggère un besoin de moments sans adultes.

- Maison relais et garderie : les réponses positives portent toutes sur la participation : avoir son mot à dire dans les activités, pouvoir décider, disposer d'un choix d'activités. Les réponses négatives en sont le contraire : des interdictions sans explication (*« du muss dat maachen »*), des adultes qui rangent les jouets à la place des enfants, des éducateurs qui font ressentir leur frustration aux enfants.
- Sport et loisirs : les jeunes apprécient l'aide à l'organisation, le fait d'apprendre avec les adultes et d'être pris au sérieux. Ils rejettent le dénigrement et le harcèlement de la part des adultes, ainsi que l'exclusion des enfants qui souhaitent être seuls ou au calme. Ils citent aussi, parmi les situations agréables, le fait d'avoir *« des parents riches qui peuvent payer les activités et loisirs »*. C'est la seule mention explicite de l'argent dans le tableau. Hypothèse : on peut la rapprocher de leur remarque sur le manque de représentativité socio-économique du *Jugendrot* ou du *Jugendparlament*. L'absence d'aires de jeux près des habitations est aussi classée dans ce contexte, alors qu'elle concerne plutôt l'aménagement de l'espace public.
- Espace public : les jeunes apprécient les adultes qui aident en cas de besoin et ceux qui leur font confiance lorsqu'ils se promènent ou prennent le bus seuls. Ils apprécient aussi les places publiques ouvertes à tous. Ils rejettent les adultes qui arrivent dans un lieu et en chassent les enfants, les fêtes réservées aux adultes, les transports publics bondés, ainsi que les adultes ivres ou qui fument.

D'un contexte à l'autre, les mêmes attentes reviennent : être écouté, pouvoir décider, recevoir des explications et bénéficier de la confiance des adultes. Les critiques visent surtout un pouvoir adulte exercé sans justification et la difficulté à trouver une place, ou un espace à soi, face aux adultes.

Le détail de ce que les jeunes ont écrit sur le poster figure à l'annexe 8 du rapport complet en ligne.



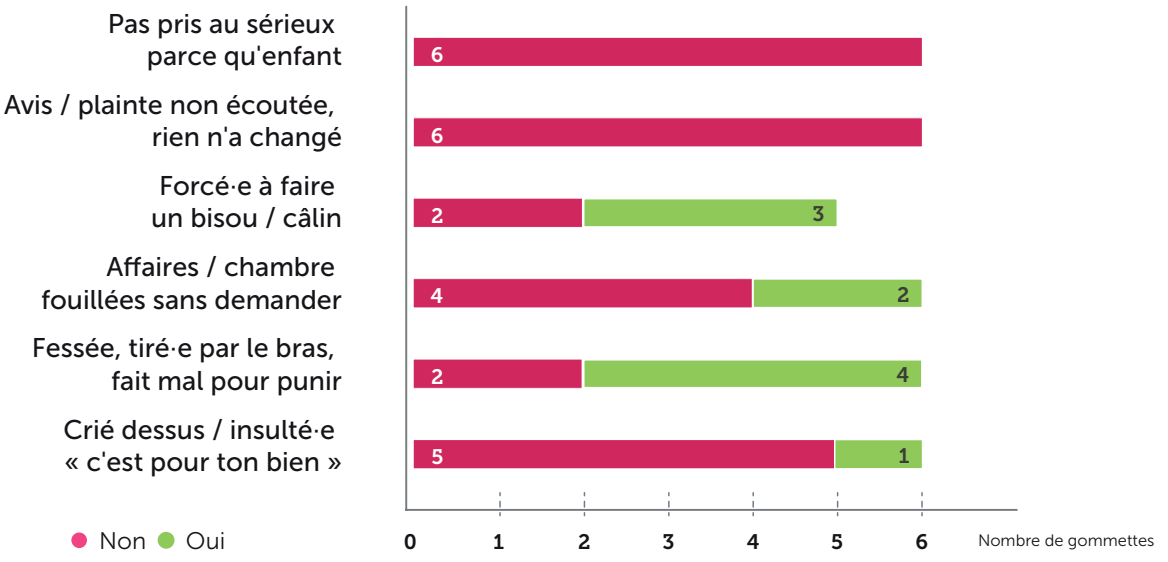
Img. 3.6.12 Travail collectif sur le poster consacré aux comportements des adultes.

Exercice des gommettes



Les réponses sont nettes sur deux points. Les six jeunes ayant répondu à partir de leurs souvenirs d'enfance disent avoir déjà eu le sentiment qu'un adulte ne les prenait pas au sérieux *« juste parce qu'ils sont plus jeunes »*. Les six disent aussi avoir déjà voulu donner leur avis ou se plaindre sans être vraiment écoutés, et sans que rien ne change. Cinq jeunes sur six disent qu'un adulte leur a déjà crié dessus très fort ou les a insultés en disant que c'était *« pour leur bien »*. Quatre disent qu'un adulte a déjà fouillé leurs affaires ou leur chambre sans leur demander. Deux disent avoir été forcés à faire un bisou ou un câlin, et deux autres qu'un adulte leur a déjà fait mal pour les punir. Aucun jeune n'a choisi la case *« Je ne veux pas répondre »*.

Young Advisors & Junior Experts – « Est-ce que ça t'est déjà arrivé... ? »



Img. 3.6.13 Aucune réponse « Je ne veux pas répondre ». 1 gommette placée hors des cases (question bisou/câlin) non comptée.

Conclusion intermédiaire

Les six jeunes consultés ont une expérience directe de la participation institutionnelle. Leur regard se distingue de celui des enfants sur trois points.

- Ils nomment l'adultisme là où les enfants le vivent. Le *tokenisme*, la *« participation alibi »*, la fausse responsabilisation et la phrase *« Dir sidd JUST Schüler, dir hutt näischt ze soen »* désignent précisément ce que les enfants décrivent sans le qualifier : une parole disqualifiée en raison du statut. Être petit, pour eux, c'est *« souvent ne pas être pris au sérieux »*.
- Ils déplacent la critique de la relation vers les dispositifs. Les jeunes ne contestent ni l'existence de règles ni la responsabilité des adultes. Ils interrogent ce qui arrive après la parole : des instances comme le *Kannergemengerot*, le *Jugendrot* ou le *Jugendparlament* existent et sont saluées, mais leur influence réelle sur les décisions est jugée limitée, leur financement inégal et leur composition peu représentative, en particulier sur le plan socio-économique. Un espace de participation peut donc reproduire l'asymétrie qu'il est censé corriger.
- Ils relèvent des failles dans la protection. Le Luxembourg dispose de nombreux mécanismes de protection, mais leur application n'est pas toujours garantie selon eux : l'autorisation de l'autre parent pour quitter le territoire est citée comme peu contrôlée, et des enseignants ayant eu des comportements qualifiés de *« pervers »* envers des élèves seraient simplement déplacés d'un établissement à un autre. Ces affirmations n'ont pas pu être vérifiées, mais elles traduisent une perte de confiance dans la capacité des institutions à protéger les enfants des adultes qui les encadrent.

Dans les souvenirs d'enfance rapportés sur le poster, les attentes des jeunes rejoignent celles des enfants : être écouté, pouvoir décider, recevoir des explications, bénéficier de la confiance des adultes. Trois éléments sont propres à leur groupe : la séparation des parents et l'instrumentalisation des enfants dans les conflits parentaux, le besoin d'espaces sans adultes, et la mention des inégalités de moyens (*« des parents riches qui peuvent payer les activités et loisirs »*). Ce dernier point fait écho à leur critique de la représentativité des instances de jeunesse.

Précaution de lecture : les six participants sont engagés auprès de l'OKAJU et l'atelier était animé par l'OKAJU, ce qui peut influencer leur appréciation des dispositifs de participation, en particulier des *Young Advisors*. Leurs propos sont ceux d'un petit groupe déjà familier des droits de l'enfant et ne représentent pas l'ensemble des jeunes du pays. Les résultats de l'exercice des gommettes, une fois intégrés, compléteront cette lecture.

L'adultisme selon les professionnels

Les échanges du focus groupe du 25 septembre 2026 ont réuni 11 professionnels, dont les noms et les fonctions figurent ci-dessous. Le déroulement et les modalités de recueil sont présentés dans la section *« Méthodologie »* ci-avant.

Pédopsychiatre
Membre équipe dirigeante foyer DPI et service d'accompagnement et de transition
Chargée du Plaidoyer – UNICEF
Chargé qualité – AITIA
Responsable safeguarding – ALIS
Chargée safeguarding – ALIS
Assistante du médiateur scolaire
Éducatrice Graduée - Elisabeth
Représentant des parents d'élèves
Zentrum fir politesch Bildung
Psychologue – Mammerhaff asbl

Secteurs couverts : droits de l'enfant, santé mentale, thérapie familiale, éducation formelle, éducation non-formelle, politische Bildung, médiation scolaire, migration, sport, AEF.

Les résultats ci-dessous distinguent les associations de mots, les perceptions de l'adultisme, les situations discutées, les réponses au poster et les pistes co-construites avec les professionnels pour déconstruire l'adultisme.



Img. 3.6.14 Échanges entre professionnels lors du focus groupe du 25 septembre 2026.

Associations de mots : représentations des professionnels

Les professionnels ont associé différentes significations aux mots *« enfant »*, *« adulte »*, *« être petit »* et *« être grand »*. Le tableau présenté à l'annexe 9 du rapport complet en ligne reprend leurs formulations, avec des corrections de langue sans modification du sens.

La discussion montre d'abord que les participants ne réduisent pas complètement ces notions à l'âge biologique. Il existe certes une frontière juridique, notamment celle des 18 ans, mais les associations vont rapidement vers des questions de pouvoir, d'autonomie, de responsabilité, de protection et de reconnaissance :

L'enfant et « être petit »	L'adulte et « être grand »
L'enfant est associé à une personne encore en développement qui a besoin d'accompagnement, de protection et de guidance. L'enfance est également décrite positivement comme un espace où l'on peut jouer, expérimenter, découvrir, apprendre, faire des erreurs et ne pas encore tout savoir.	L'adulte est d'abord identifié à travers la majorité et les droits qui l'accompagnent, comme voter, conduire ou accéder à certaines choses interdites aux enfants. Mais il est surtout associé à davantage d'autonomie et de pouvoir de décision. L'adulte peut décider pour lui-même et, souvent, prendre des décisions qui concernent les enfants.
En parallèle apparaît une dimension plus contraignante : être enfant ou « être petit », c'est aussi ne pas pouvoir décider de beaucoup de choses qui concernent sa propre vie. Les adultes décident notamment des repas, des activités et d'autres aspects du quotidien. Être petit peut donc signifier dépendre d'autrui et parfois ne pas être entendu ou pris au sérieux.	« Être grand » représente alors une forme de liberté, l'idée de pouvoir choisir et agir davantage par soi-même. Cette liberté a toutefois son revers : être grand signifie également avoir plus de responsabilités, de contraintes, de travail et de préoccupations.

Un point particulièrement intéressant de la discussion est que les participants finissent par relativiser l'opposition petit/grand. On peut être adulte et néanmoins se sentir *« petit »* lorsqu'on est ignoré, mis de côté ou privé de capacité d'agir. Ainsi, *« petit »* et *« grand »* renvoient aussi symboliquement à la place donnée à une personne, à son autonomie et à sa possibilité de prendre la parole et d'agir.

Cette première réflexion ouvre directement la porte à la question de l'adultisme : qui dispose du pouvoir de décider, et quelle valeur accorde-t-on à la parole de celui qui en a moins ?



Perceptions de l'adultisme et rapports de pouvoir

Dans la discussion, l'adultisme est principalement compris comme un rapport de pouvoir asymétrique entre adultes et enfants, dans lequel l'adulte est considéré comme celui qui sait, comprend et décide, tandis que la parole, les besoins ou les opinions de l'enfant risquent d'être moins reconnus.

Plusieurs dimensions ressortent :

- Un rapport de domination. L'adultisme peut prendre la forme d'un abus de pouvoir, du fait de décider systématiquement à la place des enfants ou de considérer leur avis comme moins valable du

seul fait qu'ils sont enfants.

- **Un phénomène socialement ancré.** Les professionnels ne le décrivent pas seulement comme une attitude individuelle. Ils soulignent son ancrage sociétal, qui rend certaines pratiques tellement ordinaires qu'elles ne sont plus nécessairement interrogées.
- **Un phénomène qui peut être involontaire.** Il ne s'agit donc pas nécessairement d'adultes souhaitant consciemment dominer les enfants. L'adultisme peut aussi apparaître chez des professionnels persuadés d'agir dans l'intérêt de l'enfant.
- **Une tension entre protection et autonomie.** La discussion fait ressortir un point central : vouloir protéger un enfant peut devenir une forme de contrôle lorsque la protection aboutit à nier sa capacité d'agir, d'exprimer ses besoins ou de participer aux décisions qui le concernent.

Les participants établissent également un rapprochement avec certaines formes de violences dites éducatives ordinaires, notamment lorsque domination, sanction ou non-prise en compte du point de vue de l'enfant deviennent des pratiques banalisées. On pourrait donc résumer leur perception ainsi : l'adultisme ne consiste pas simplement à exercer une responsabilité d'adulte. Le problème apparaît lorsque la différence de responsabilité devient une hiérarchie systématique de valeur, de crédibilité et de pouvoir, dans laquelle la parole et l'agentivité de l'enfant sont minorées.

Manifestations quotidiennes : paroles et attitudes

La discussion comporte des exemples très concrets. Ils montrent que l'adultisme ne s'exprime pas nécessairement par des comportements spectaculaires. Il peut apparaître dans des petites phrases et des attitudes ordinaires. Parmi les formulations évoquées :

« Tu es trop petit pour comprendre. »

« Tu ne peux pas décider, tu es un enfant. »

« Quand tu seras grand, tu comprendras. »

« Ici, c'est moi qui décide. »

« Tant que tu vis sous mon toit… »

« C'est pas si grave. » / « Ce n'est rien. »

« Arrête de te plaindre, il n'y a pas de raison. »

« Allez viens, je le fais pour toi. »

« Ça ne m'intéresse pas »

« Dir behuelt Iech wéi an der Spillschoul »

Les participants évoquent aussi des situations professionnelles : parler uniquement aux parents pendant une consultation alors que l'enfant est présent, prendre des décisions scolaires entre adultes, ou encore consulter les enfants

sans réellement intégrer leur parole dans la décision.

Exercice des gommettes

Le poster reproduit ci-dessous recueille les appréciations des professionnels et leurs jugements sur l'acceptabilité de certaines pratiques. Il ne mesure ni leurs expériences personnelles ni la fréquence des situations vécues par les enfants ; ses réponses ne sont donc pas directement comparables aux décomptes du mini-questionnaire des enfants.



Les réponses sont presque unanimes. À la question de savoir si les enfants sont traités comme *« moins importants »* parce qu'ils sont des enfants, 10 participants sur 11 répondent *« oui »*. La répartition est la même pour la question sur l'avis ou la plainte d'un enfant qui n'est pas vraiment écouté : 10 *« oui »*, 1 *« non »*. Les 11 participants estiment que les limites corporelles et la vie privée

des enfants ne sont pas toujours respectées. Les 11 jugent qu'il n'est pas juste de donner des fessées, de tirer fort par le bras ou de faire mal pour punir, et les 11 qu'il n'est pas juste de crier très fort sur un enfant ou de l'insulter *« pour son bien »*. Personne n'a utilisé la réponse *« je ne veux pas répondre »*.

Deux lectures sont possibles. D'une part, les professionnels présents reconnaissent l'existence de l'adultisme et rejettent sans ambiguïté les violences éducatives ordinaires. D'autre part, ce consensus, dans un groupe de volontaires déjà sensibilisés, ne renseigne pas sur les pratiques réelles : les enfants, eux, déclarent majoritairement avoir subi des cris et, pour plus de la moitié, des punitions physiques. L'écart entre les principes affirmés par les adultes et les expériences rapportées par les enfants est l'un des résultats principaux de la démarche.

« Comprendre l'adultisme dans les procédures, les postures, les discours »

Adultisme institutionnalisé :

Cette discussion était introduite par la citation projetée dans la présentation PowerPoint, reproduite dans la section *« Méthodologie »*. Les éléments ci-dessous rendent compte des échanges des professionnels, et non de constats tirés de l'article cité.

La discussion fait ici passer la réflexion d'un niveau interpersonnel à un niveau structurel. L'adultisme devient institutionnalisé lorsque le déséquilibre entre adultes et enfants n'est plus seulement produit par le comportement d'un individu, mais se retrouve inscrit ou reproduit dans les règles, procédures, dispositifs, lois et modes de fonctionnement des institutions.

- À l'école : Les participants évoquent des conseils ou commissions dans lesquels les enfants disposent de peu de pouvoir décisionnel, ainsi que des décisions concernant leur parcours qui sont prises principalement entre adultes. Même lorsqu'un espace de participation existe, comme un conseil ou un parlement d'enfants, sa capacité à influencer effectivement la décision peut rester limitée.
- Dans la santé et le secteur social : Une manifestation très concrète est celle de l'enfant présent mais rendu invisible par l'interaction : le professionnel parle au parent plutôt qu'à l'enfant, alors même que la consultation concerne ce dernier.
- Dans les foyers et structures d'accueil : L'organisation du quotidien peut également reproduire ce rapport lorsque les professionnels prennent l'essentiel des décisions concernant les horaires, repas, sorties et règles de vie, avec peu de possibilités d'intervention réelle des enfants concernés.
- Dans les systèmes juridique et administratif : La discussion mentionne également la justice, la migration et certaines dispositions légales, avec notamment la question de la place laissée à la parole propre de l'enfant et de la reconnaissance de ses besoins spécifiques.
- Le risque d'une participation seulement symbolique : Enfin, un concept particulièrement pertinent ressort de la discussion :

le *tokenisme*, c'est-à-dire une consultation formelle des enfants sans véritable influence de leur contribution sur la décision. Les enfants peuvent donc disposer officiellement d'un espace d'expression sans disposer pour autant d'un pouvoir réel d'influence.

Pistes pour enrayer l'adultisme : temps de co-construction

Treize pistes ont été formulées par les participants : trois au niveau individuel, huit au niveau institutionnel et deux au niveau sociétal.

Faute de temps, le temps de co-construction prévu en fin de séance a pris la forme d'un recueil rapide de propositions[48], l'animatrice évoquant *« eng Zort Dilemma tëscht dem Respekt vum Timing an dem Respekt vun der Parole »*[49]. La question posée était : *« Réduire l'adultisme dans vos contextes, qu'est-ce qui devrait changer concrètement ? »*, avec trois niveaux proposés : individuel (posture, vocabulaire, manière de sanctionner), institutionnel (règles, bilans, procédures, formations, espaces de parole) et sociétal (cadre légal, discours public). Treize pistes ont été formulées par les participants : trois au niveau individuel, huit au niveau institutionnel et deux au niveau sociétal. La première piste institutionnelle reprend une proposition déjà faite plus tôt dans la discussion, l'implication systématique de l'enfant dans son bilan scolaire ; une autre proposition antérieure, l'ajout dans les textes réglementaires d'une mention *« après consultation de l'élève mineur »* là où seul le représentant légal est aujourd'hui cité, n'a pas été reprise pendant ce temps mais s'y rattache.

Niveau individuel : la posture de l'adulte

1. Clarifier et expliquer qui décide. Un participant propose de distinguer explicitement avec l'enfant les décisions qu'il peut prendre seul, celles qui se prennent avec un adulte et celles qui reviennent à l'adulte, *« awer ëmmer mat Erklärungen »*[50] sur le quoi et le pourquoi, au rythme de l'enfant.
2. Un droit de participer, pas une obligation. À propos de la présence de l'enfant à son bilan, plusieurs participants insistent pour que la participation reste un droit : *« Den Aspekt vun der Participatioun ass och d'Recht ze hunn, fir ze soen : ech wëll net. »*[51] ; *« Wa mir engem virschreiwen, du muss mat partizipéieren, si mir super adultistesch. »*[52] La formule retenue est de demander à l'enfant s'il souhaite participer et de lui garder une place réservée.
3. Se laisser *« former »* par les enfants. Plutôt que de miser uniquement sur des formations, un participant suggère de demander directement aux enfants comment ils souhaitent être traités : *« D'Kanner wëssen ganz gutt, wat se sech vun eis géife wënschen, dass se sech net blesséiert spieren [...] dass mir eis vun hinnen forméieren loossen, quasi. »*[53] L'observation de départ est

48 Citations extraites du focus groupe sur l'adultisme mené à l'OKAJU le 25.09.2026. Les propos en luxembourgeois et en allemand sont reproduits dans leur langue d'origine ; la traduction française figure en note.

49 Traduction : *« une sorte de dilemme entre le respect du timing et le respect de la parole ».*

50 Traduction : *« mais toujours avec des explications ».*

51 Traduction : *« L'aspect de la participation, c'est aussi d'avoir le droit de dire : je ne veux pas ».*

52 Traduction : *« Si on prescrit à quelqu'un "tu dois participer", on est super adultistes. »*

53 Traduction : *« Les enfants savent très bien ce qu'ils souhaiteraient de notre part, qu'ils ne se*

que certains enseignants savent parler aux enfants (*« dee weess iergendwéi genee, wéi ee mat Kanner schwätzt »*[54]) sans l'avoir appris nulle part, et que cette manière de faire mériterait d'être multipliée.

Niveau institutionnel : règles, procédures et espaces de parole

4. Garantir à l'enfant une place dans les réunions qui le concernent. L'implication systématique de l'enfant dans son bilan est reprise comme première piste. Un participant rappelle que le droit à un entretien de bilan existe aussi au lycée, mais *« gëtt awer oft net gemaach. Schoulen applizéieren dat net. »*[55] ; un·e autre y voit *« ee Changement de mentalité, dee feelt »*[56]. Au-delà du bilan, de nombreuses réunions entre personnel et parents (procédures disciplinaires, inclusion, etc.) se tiennent sans l'enfant : *« et gëtt keng Kritären a keng Prozeduren, wéini d'Kanner solle dobäi sinn oder net »*[57].

5. Des documents adaptés à l'enfant. Les courriers administratifs et les rapports de spécialistes devraient être transmis à l'enfant lui-même, sous une forme adaptée (*« kannergerecht, schrëftlech a mëndlech »*[58]).

6. Des structures d'écoute et des compétences pour écouter. Les participants demandent des procédures, des structures et des espaces pour que les enfants soient entendus, en soulignant que l'écoute requiert des compétences spécifiques : *« dat muss ëmmer erëm geléiert ginn [...] dat muss ee bal üben »*[59], les professionnels n'en étant pas dispensés.

7. Une gestion des plaintes accessible aux enfants. Un dispositif de plaintes (Beschwerdemanagement) devrait permettre aux enfants de donner un retour et de se plaindre, y compris des éducateurs, *« ouni Angscht »*[60] et dans une langue qui ne les limite pas. Les enfants devraient être associés à la conception de ces dispositifs ; *« wann dat net d'Vertrauenspersoun vum Schüler ass, dann ass dat och schwéier »*[61]. Plusieurs canaux sont jugés nécessaires, dont une personne neutre ou anonyme, extérieure et sans conflit d'intérêts, faute de quoi *« d'Vertrauen ass komplett verluer »*[62]. Interrogés sur la manière dont les élèves choisissent le professeur de confiance au lycée, les participants indiquent ne pas le savoir.

8. Des instances participatives obligatoires et suivies d'effets. Les

---

sentent pas blessés [...] que nous nous laissions former par eux, pour ainsi dire. »

54 Traduction : *« il sait, d'une manière ou d'une autre, exactement comment on parle aux enfants »*

55 Traduction : *« mais ce n'est souvent pas fait. Les écoles ne l'appliquent pas. »*

56 Traduction : *« un changement de mentalité qui manque. »*

57 Traduction : *« il n'y a pas de critères ni de procédures précisant quand les enfants devraient être présents ou pas. »*

58 Traduction : *« adaptée aux enfants, par écrit et à l'oral .»*

59 Traduction : *« cela doit toujours être réappris [...] on doit presque s'y exercer. »*

60 Traduction : *« sans peur. »*

61 Traduction : *« si ce n'est pas la personne de confiance de l'élève, alors c'est aussi difficile. »*

62 Traduction : *« la confiance est complètement perdue. »*

participants demandent que les conseils de classe et comités d'élèves deviennent *« wierklech obligatoresch »*[63] à tous les âges, de même que les assembléesd'enfants et de jeunes (Kanner/Jugendversammlungen) dans les foyers, avec *« richtege Raum dofir »*[64] ; il est rappelé que ces instances sont prévues par la loi : *« Dat ass am Gesetz, mee gëtt dacks net ugewannt an de Schoulen. »*[65] Pour les forums d'enfants, les responsabilités doivent être claires (*« wie mécht wat a bis wéini »*[66]), avec une date de retour aux enfants et un suivi *« verbindlech »*[67] et *« méi transparent »*[68] : *« An net den Erwuessene seet nee, geet net, a fäerdeg. »*[69]

9. Des règles de vie discutées avec les jeunes. En psychiatrie infanto-juvénile, un participant constate que des groupes de parole et une boîte à réclamations existent, mais sont appliqués de manière inégale selon les équipes, et que les règles sont fixées par l'équipe : *« Was z. B. nie war, ist, dass Regeln mit den Jugendlichen wirklich diskutiert werden. »*[70] Les associer à l'élaboration des règles est identifié comme un progrès possible.

10. Des adultes fiables face aux demandes des enfants. Des exemples de coopération entre structures d'accueil et commune sont cités (comité d'enfants associé à la commune, enfants présents aux séances du conseil communal, échanges mensuels avec une crèche), mais aussi un refus d'une commune face à une demande d'un comité d'enfants. Un participant en conclut que les adultes, *« egal a wéi engem Kontext datt mir do schaffen »*[71], *« mussen de Kanner och weisen, datt mir dann och do sinn »*[72] ; l'animatrice résume : *« verléisslech Erwuessener »*[73].

11. Un travail sur soi obligatoire plutôt que des formations facultatives. Un participant nuance l'appel à la formation : *« In der Regel ist es so, dass alle Leute, die sowieso interessiert sind, Formatioun machen, die anderen nicht. »*[74] Il ou elle souhaiterait que toutes les personnes exerçant un pouvoir sur des enfants (médecins, enseignants, éducateurs) soient tenues à un travail sur soi (*Selbsterfahrung*), et relève l'absence de culture du feedback dans ces professions : *« Da ist man ein bisschen für sich und macht so sein Ding mit den*

63 Traduction : *« vraiment obligatoires. »*
64 Traduction : *« un vrai espace pour cela. »*
65 Traduction : *« C'est dans la loi, mais ce n'est souvent pas appliqué dans les écoles. »*
66 Traduction : *« qui fait quoi et jusqu'à quand. »*
67 Traduction : *« contraignant. »*
68 Traduction : *« plus transparent. »*
69 Traduction : *« Et pas que l'adulte dise non, ça ne va pas, et c'est tout. »*
70 Traduction : *« Ce qui par exemple n'a jamais existé, c'est que les règles soient vraiment discutées avec les jeunes. »*
71 Traduction : *« peu importe le contexte dans lequel nous travaillons. »*
72 Traduction : *« doivent aussi montrer aux enfants que nous sommes alors aussi là. »*
73 Traduction : *« des adultes fiables. »*
74 Traduction : *« En règle générale, tous les gens qui sont de toute façon intéressés font la formation, les autres non. »*

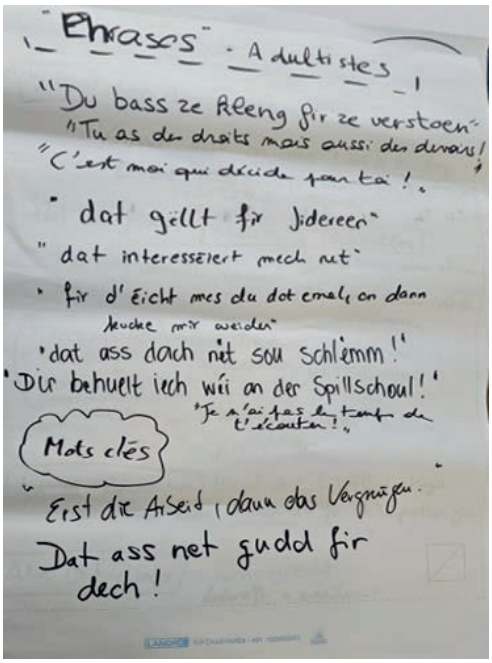
Kindern. »[75]

Niveau sociétal : cadre légal et système scolaire

12. **Supprimer l'orientation à 12 ans.** Un participant désigne la répartition entre enseignement classique, général et préparatoire à 12 ans comme une décision d'adultes qui *« huet e ganz groussen Impakt op de weidere Parcours »*[76] de l'enfant et qui *« misst onbedéngt ofgeschaaft ginn »*[77] : *« do geschitt forcéierten Adultismus »*[78]. D'autres pays maintiennent un tronc commun jusqu'à 15 ans.

13. **Réformer les lois.** *« Réformer les lois là où c'est nécessaire, comme la loi de la protection de la jeunesse ou le Code civil »* : *« il y a plein de législations qui pourraient être adaptées pour être plus conformes aux droits de l'enfant »*, en particulier la loi de 1992 sur la protection de la jeunesse, dont la réforme *« a encore du mal à passer »*.

Ces pistes ont été recueillies en une quinzaine de minutes et n'ont pas été hiérarchisées ni validées collectivement ; elles reflètent les contextes représentés (éducation formelle et non formelle, santé mentale, structures d'accueil), les secteurs absents (justice, santé physique, SCAS) n'ayant pas pu formuler les leurs.



Img. 3.6.15 Phrases adultistes relevées par les professionnels lors du focus groupe du 25 septembre 2026.

Conclusion intermédiaire

Les 11 professionnels partagent un diagnostic très homogène. Sur le poster à

75 Traduction : *« Là on est un peu pour soi-même et on fait son truc avec les enfants. »*

76 Traduction : *« a un très grand impact sur le parcours ultérieur. »*

77 Traduction : *« devrait absolument être abolie. »*

78 Traduction : *« là il se produit un adultisme forcé. »*

gommettes, 10 sur 11 estiment que les enfants sont traités comme moins importants parce qu'ils sont des enfants, et 10 sur 11 que leur avis ou leur plainte n'est pas vraiment écouté. Tous considèrent que les limites corporelles et la vie privée des enfants ne sont pas toujours respectées, et tous jugent injustes les punitions physiques comme les cris et les insultes *« pour ton bien »*.

Ce consensus sur les principes contraste avec les expériences déclarées par les enfants : plus de la moitié d'entre eux disent avoir déjà subi une punition physique, et les trois quarts des cris ou des insultes. Les professionnels fournissent une clé de lecture de cet écart : l'adultisme est socialement ancré, souvent involontaire, et se loge dans des pratiques que leurs auteurs pensent conformes à l'intérêt de l'enfant. Les phrases relevées (*« Tu es trop petit pour comprendre »*, *« Ici, c'est moi qui décide »*, *« C'est pas si grave »*) en sont l'expression ordinaire. Les participants identifient ensuite les lieux où cette asymétrie s'inscrit dans les fonctionnements : décisions scolaires prises entre adultes, consultations de santé où l'on parle au parent plutôt qu'à l'enfant, quotidien des foyers organisé par les professionnels, procédures judiciaires et administratives laissant peu de place à la parole propre de l'enfant, instances de participation sans pouvoir réel. La tension entre protection et autonomie traverse tous ces exemples : protéger peut devenir contrôler lorsque la protection nie la capacité d'agir de l'enfant.

Le fil conducteur de la discussion peut être résumé par une interrogation : quelle place réelle donnons-nous à l'enfant comme sujet capable d'exprimer une opinion, des besoins et des choix ? Les échanges font apparaître un enchaînement possible : la conviction de *« savoir mieux »* conduit à décider à la place de l'enfant, à ne pas l'écouter vraiment, à limiter l'effet de sa consultation et à normaliser cette asymétrie dans les pratiques. La réflexion ne remet pas en cause les responsabilités particulières des adultes envers les enfants ; elle interroge la manière dont elles sont exercées, en particulier lorsque la protection, l'éducation ou l'organisation institutionnelle réduisent l'écoute, la participation et la capacité d'agir de l'enfant.

Limites : le groupe réunissait des professionnels volontaires, déjà sensibles aux droits de l'enfant, ce qui explique en partie l'unanimité du poster. La justice, la santé physique et le SCAS n'étaient pas représentés. Les constats portent sur des mécanismes décrits par les participants, non sur une évaluation des institutions citées.

Synthèse comparative : regards croisés sur l'adultisme

Le rapprochement des trois perspectives (enfants, jeunes, professionnels) fait ressortir plusieurs thèmes communs : la place de la parole de l'enfant, le pouvoir de décision, les attitudes respectueuses et les tensions entre protection et autonomie. Il s'agit d'une mise en perspective qualitative de groupes et de supports différents, non d'une validation statistique des réponses d'un groupe par celles des autres. Les convergences n'effacent ni les désaccords internes ni les différences de contexte.

Enfant et adulte : de l'âge au pouvoir d'agir

Chez les enfants, la distinction entre enfant et adulte est d'abord très concrète.

Être enfant est associé au jeu, à l'école, au fait d'avoir moins de 18 ans, mais également au fait de ne pas pouvoir tout faire ou tout décider. À l'inverse, devenir adulte signifie travailler, assumer des responsabilités, mais aussi bénéficier de davantage de liberté et surtout de possibilités de décision. Les notions de *« petit »* et *« grand »* dépassent ainsi progressivement la seule question de l'âge ou de la taille pour renvoyer à des degrés différents d'autonomie.

Les jeunes approfondissent cette distinction. Ils associent également l'âge adulte à l'indépendance, tandis que l'enfant est présenté comme une personne encore en développement. Mais leur regard fait apparaître plus explicitement une question de reconnaissance : *« être petit »* peut signifier ne pas être pris au sérieux, tandis qu'*« être grand »* renvoie aussi à la possibilité d'agir indépendamment et d'être un modèle.

Les professionnels formulent cette même tension dans un vocabulaire plus conceptuel : l'enfant est une personne à part entière, en développement, nécessitant protection, accompagnement et guidance, tandis que l'adulte dispose de davantage d'autonomie, d'expérience et de responsabilités. Leur discussion fait toutefois apparaître que *« petit »* et *« grand »* peuvent aussi symboliser une position dans un rapport de pouvoir. Une personne peut se sentir *« petite »* lorsqu'elle est ignorée ou privée de capacité d'agir.

Les associations recueillies relient souvent l'enfance à une autonomie et à un pouvoir de décision plus limités, et l'âge adulte à davantage d'autonomie, de responsabilités et de pouvoir. Elles décrivent des représentations sociales, et non des capacités identiques chez tous les enfants ou tous les adultes.

Les différences de formulation tiennent aussi aux parcours et aux cadres de discussion. Chaque groupe apporte un éclairage complémentaire, à considérer dans son contexte.



Img. 3.6.16 Mots-clés et échanges recueillis lors des ateliers

Le pouvoir de décision : une asymétrie largement partagée

Le photolangage montre que le pouvoir est fréquemment attribué aux adultes, surtout dans la scène scolaire. Il fait aussi apparaître des nuances : dans une école, certains enfants considèrent que *« tout le monde décide »*, y compris à l'école ; dans les scènes familiales, plusieurs groupes envisagent des choix personnels ou partagés. L'identification d'un adulte comme décideur ne permet

pas, à elle seule, de conclure à une pratique adultiste.

Chez les six jeunes, tous les participants attribuent le pouvoir à l'enseignante dans la scène scolaire. Leurs autres échanges portent surtout sur la manière d'exercer ce pouvoir et sur l'influence laissée aux jeunes. Les professionnels abordent une question proche à partir de leurs pratiques : à quel moment la responsabilité de l'adulte conduit-elle à décider systématiquement à la place de l'enfant ou à disqualifier sa parole ? Ce rapprochement porte sur les thèmes discutés, et non sur des réponses obtenues avec des questions identiques.

Être écouté ne signifie pas nécessairement avoir de l'influence

Les enfants associent les relations appréciées à l'écoute et au respect, et les situations désagréables aux cris, aux punitions ressenties comme injustes ou aux obligations non expliquées. Le mini-questionnaire enregistre 50 réponses *« oui »* sur 52 à la question combinant l'envie de donner son avis ou de se plaindre, le sentiment de ne pas avoir été écouté ou pris au sérieux et l'absence de changement. Cette formulation ne permet pas de distinguer chacun des éléments ni leur fréquence, mais le résultat est sans équivoque. Les professionnels, de leur côté, sont 10 sur 11 à estimer que l'avis ou la plainte d'un enfant n'est pas vraiment écouté.

Les jeunes donnent un nom plus précis à cette difficulté : le tokenisme, ou *« participation alibi »*. Leur critique ne porte donc plus uniquement sur la possibilité de s'exprimer, mais sur ce qui arrive après l'expression de la parole. Ils évoquent des dispositifs où les jeunes sont consultés ou représentés sans disposer d'un réel pouvoir d'influence.

Les professionnels évoquent un risque analogue dans les dispositifs institutionnels : ouvrir un espace d'expression ne garantit pas que les contributions des enfants influencent la décision. Le croisement conduit à distinguer la possibilité de parler, l'écoute, la prise au sérieux et les suites données à la parole.

La participation ne peut donc être appréciée par la seule existence d'un espace de parole. Il faut aussi examiner comment l'avis de l'enfant a été pris en considération et lui expliquer la décision. Cela ne signifie pas que toute demande doit être suivie, mais qu'elle ne peut être écartée sans examen du seul fait de l'âge.

Les relations positives : écoute, respect, disponibilité et accompagnement

Les enfants et les jeunes décrivent des attentes relationnelles proches. Les enfants apprécient les adultes qui jouent ou partagent des activités avec eux, expliquent, aident, écoutent, respectent et laissent une marge de choix. Ces exemples valorisent une présence et un accompagnement respectueux.

Les jeunes reprennent sensiblement les mêmes critères : pouvoir donner son opinion, être respecté, pouvoir faire confiance aux adultes, bénéficier de leur soutien, être écouté et participer aux décisions. Cette perspective rejoint celle des professionnels, qui mettent en avant une conception de l'adulte comme personne ayant davantage d'expérience et de responsabilités, capable de protéger tout en accompagnant le développement progressif de l'autonomie.

Selon l'OKAJU, le regard croisé montre ainsi que l'alternative à l'adultisme n'est

pas l'absence d'adultes, de règles ou de guidance adulte d'autorité. Les enfants et jeunes semblent au contraire apprécier l'aide, la protection, l'apprentissage et l'accompagnement lorsqu'ils se déroulent dans une relation respectueuse.



Img. 3.6.17 Travail en petits groupes et restitution collective

Les situations problématiques : du vécu individuel au phénomène structurel

Les enfants décrivent principalement l'adultisme à travers des expériences vécues : se faire crier dessus, subir une punition considérée comme injuste, ne pas être écouté, être forcé à effectuer certaines activités, ne pas comprendre une règle ou constater que l'adulte ne respecte pas lui-même ce qu'il demande. Ces expériences apparaissent dans différents espaces de vie : famille, école, maison relais, sport et espace public.

Les jeunes évoquent notamment l'injustice, les décisions imposées sans explication et les démarches participatives perçues comme symboliques. Les professionnels discutent aussi des règles et des organisations : décisions scolaires prises entre adultes, consultations de santé centrées sur le parent plutôt que sur l'enfant, ou quotidien des structures d'accueil laissant peu de possibilités de choix. Ces exemples proposent des mécanismes à examiner ; ils ne constituent pas une vérification du fonctionnement de toutes les institutions citées.

Les trois perspectives peuvent ainsi être rapprochées sans être confondues : les récits d'enfants, les expériences des jeunes et les analyses des professionnels éclairent des dimensions relationnelles et institutionnelles. Ce croisement aide à formuler des pistes d'action, mais ne permet pas d'établir une chaîne causale ni de généraliser à l'ensemble des enfants ou des institutions.

Corps, vie privée et violences : un enjeu distinct de la participation

Les questions du mini-questionnaire ne portaient pas seulement sur l'écoute : elles abordaient aussi les contacts physiques imposés, la fouille des affaires et les violences physiques ou psychiques. Les récits d'enfants mentionnent notamment les cris et les punitions ressenties comme injustes et blessantes? ; les professionnels discutent du respect des limites et de l'acceptabilité de ces pratiques. Ces éléments justifient d'examiner la protection comme un axe à part entière, sans confondre une expérience rapportée avec un jugement général sur une pratique.

B7 Conclusions

Dans les situations rapportées, l'adultisme apparaît à la fois dans des paroles et attitudes quotidiennes et dans des façons d'organiser les décisions. **Les enfants et les jeunes décrivent les effets d'une écoute insuffisante ou d'un pouvoir peu partagé ; les professionnels interrogent la banalisation de ces pratiques et leurs dimensions institutionnelles.** Ces constats situés soutiennent des pistes d'amélioration, sans établir une mesure de prévalence.

Les relations positives décrites par les enfants et les jeunes montrent que l'aide, la protection, l'explication et l'accompagnement peuvent être appréciés. L'enjeu n'est donc pas de supprimer la responsabilité des adultes, mais d'examiner comment elle s'exerce : avec quelle écoute, quelle justification des décisions et quelle place pour les choix de l'enfant ?

Le croisement appelle également à ne pas limiter l'analyse à la participation. Les cris, les humiliations, les punitions physiques et les atteintes à la vie privée ou aux limites corporelles renvoient à des enjeux de protection. Ils demandent des réponses adaptées, et pas seulement une meilleure explication des règles.



Objets de prise en charge plutôt que sujets de prise en compte.

Replacés dans l'ensemble du chapitre, ces constats rejoignent les enseignements du Summer Seminar. Ce que les experts ont nommé – **un continuum qui va des gestes ordinaires aux violences les plus graves, une domination structurelle que chacun subit avant de l'exercer, des enfants *« objets de prise en charge plutôt que sujets de prise en compte »*** (Éric Delemar) – les 54 enfants l'ont décrit sans le nommer : 50 réponses *« oui »* sur 52 au sentiment de n'avoir pas été écouté ni pris au sérieux, plus de la moitié ayant déjà subi une punition physique et les trois quarts des cris ou des insultes *« pour leur bien »*. Les six jeunes lui ont donné un nom, le tokenisme, et les 11 professionnels l'ont situé dans les règles et les procédures de leurs institutions, 10 sur 11 estimant que l'avis ou la plainte d'un enfant n'est pas vraiment écouté.

L'écart entre le consensus de principe des adultes et les expériences déclarées des enfants est celui que relève Éric Delemar entre les principes proclamés et la réalité vécue : l'interdiction des violences est connue et approuvée, mais certaines pratiques restent légitimées par l'intention éducative. Les cinq notions posées au début de ce chapitre permettent de lire cet écart. L'adultisme et l'infantisme désignent le système qui rend ces pratiques possibles sans intention de nuire ; les violences dites éducatives ordinaires en sont la forme la plus banalisée ; la dignité inhérente à chaque enfant est ce qu'elles nient ; l'équidignité est l'alternative relationnelle que les enfants eux-mêmes décrivent lorsqu'ils disent apprécier les adultes qui expliquent, écoutent et laissent une marge de choix.

Les pistes formulées par les professionnels lors du temps de co-construction recoupent les chantiers identifiés sous B4, aux trois niveaux proposés. Au niveau individuel, le travail sur soi que les participants voudraient obligatoire pour toute personne exerçant un pouvoir sur des enfants fait écho à l'invitation d'Anne-Catherine Rasson à *« travailler sur soi, car nous y contribuons tous individuellement »* et à l'alphabétisation émotionnelle décrite par Laelia . Au niveau institutionnel, des instances de participation prévues par la loi mais peu

appliquées, des forums d'enfants sans suivi et des réunions tenues sans critères quant à la présence de l'enfant illustrent ce que le Summer Seminar a appelé une participation sans *« après »*. Au niveau sociétal, la réforme de la loi de 1992 sur la protection de la jeunesse et du Code civil demandée par les participants rejoint le constat que le droit lui-même peut être adultiste, de l'article 371 du Code civil à la fragilisation de l'interdiction des violences dans le projet de loi n° 7994.

L'OKAJU retient de cette année trois engagements : restituer les résultats aux enfants et aux jeunes qui ont participé et leur rendre compte des suites données, comme le prévoyait le déroulement des ateliers ; poursuivre les chantiers législatifs énumérés dans la partie B4, repris dans les recommandations qui suivent ; et rendre compte, dans le prochain rapport annuel, de l'avancement de ces recommandations.

L'orientation qui se dégage est celle d'adultes exerçant leurs responsabilités avec les enfants : prendre leur parole au sérieux, expliquer les décisions, soutenir leur autonomie progressive et assurer leur protection. Les recommandations suivantes traduisent cette lecture en propositions, à discuter et à suivre avec les enfants et les jeunes.



Img. 3.7.1 Les enfants complètent le poster « Comment les adultes se comportent avec nous ».

B8 Recommandations



Les orientations suivantes sont des propositions issues de l'analyse des résultats et des droits abordés dans les ateliers. Elles ne sont ni des recommandations formulées telles quelles par les participants ni des positions institutionnelles déjà adoptées. Leur mise en œuvre devrait être précisée avec les acteurs concernés et les enfants et jeunes.

51. Faire de l'écoute un processus qui peut produire un effet

Destinataires : *autorités publiques et communes organisant des consultations ; directions des établissements scolaires et des structures d'accueil ; organisations de jeunesse ; OKAJU.*

Après une consultation, expliquer aux enfants et aux jeunes ce qui a été retenu, ce qui ne l'a pas été et pourquoi, dans un langage accessible. Prévoir une restitution des résultats et des suites données, puis leur demander si leur contribution a été comprise et si les changements annoncés sont perceptibles. Le déroulement prévoyait d'inviter les enfants à une présentation du rapport ; cette restitution doit être distinguée d'un simple remerciement pour leur participation.

52. Rendre les règles compréhensibles et explicables

Destinataires : *directions et équipes des établissements scolaires et des structures d'accueil ; responsables des associations sportives et de loisirs ; parents et représentants légaux.*

Les récits décrivent négativement des règles ou sanctions ressenties comme injustes ou incomprises. Il est proposé d'en expliquer les raisons, de vérifier leur compréhension et de les réexaminer avec les enfants lorsqu'elles apparaissent incohérentes ou disproportionnées. Expliquer une pratique ne suffit toutefois pas à la rendre acceptable lorsqu'elle porte atteinte aux droits de l'enfant.

53. Créer davantage d'espaces de codécision

Destinataires : *directions et équipes des établissements scolaires et des structures d'accueil ; associations sportives et de loisirs ; parents et responsables légaux.*

Toutes les décisions ne peuvent pas nécessairement être prises conjointement, mais beaucoup de dimensions du quotidien peuvent laisser une marge de choix aux enfants. Familles, écoles, structures d'accueil, associations sportives ou autres institutions pourraient distinguer explicitement :

- ce que l'enfant peut décider seul ;
- ce qui peut être décidé conjointement ;
- ce qui relève nécessairement de la responsabilité de l'adulte, avec une explication adaptée.

54. Développer les pratiques professionnelles réflexives autour de l'adultisme

Destinataires : *ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Santé et de la Justice ; établissements de formation initiale et continue ; employeurs des professionnels travaillant avec des enfants.*

Les résultats du groupe de professionnels montrent que l'adultisme peut être involontaire et socialement normalisé. Il serait donc pertinent d'intégrer la question de l'adultisme dans les formations initiales et continues des métiers travaillant avec les enfants et les jeunes, en mettant notamment l'accent sur la posture professionnelle, le langage employé, les pratiques de sanction, la participation et l'équilibre entre protection et autonomie.

55. Examiner les institutions à travers le regard de l'enfant

Destinataires : *ministères et administrations responsables des services destinés aux enfants ; communes ; directions et organismes gestionnaires des établissements scolaires, des structures d'accueil et des services de santé.*

Au-delà des comportements individuels, les professionnels identifient des mécanismes institutionnels susceptibles de reproduire l'asymétrie de pouvoir. Une analyse régulière des règles, procédures et dispositifs pourrait donc poser systématiquement les questions suivantes : L'enfant est-il informé ? Est-il directement écouté ? Peut-il donner son avis ? Son avis peut-il influencer la décision ? Sait-il pourquoi une autre décision a finalement été prise ?

Cet examen peut aussi porter sur l'accessibilité matérielle des lieux : les objets et équipements utiles sont-ils à la portée des enfants, et peuvent-ils les utiliser sans dépendre systématiquement de l'aide d'un adulte ? Cette piste prolonge les associations sur la taille et les objets difficiles à atteindre.



Img. 3.8.2 Les enfants s'expriment sur leurs expériences avec les adultes.

56. Renforcer la connaissance des droits, notamment du droit à la participation

Destinataires : *ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse ; établissements scolaires et structures d'accueil ; organisations de jeunesse et de défense des droits de l'enfant ; OKAJU.*

Les connaissances déclarées et les droits cités varient entre les groupes. Sans en déduire un niveau mesuré de compréhension, la sensibilisation pourrait relier les droits à des situations concrètes : être pris au sérieux, donner son avis, protéger sa vie privée et son corps, demander de l'aide face aux violences. Vérifier ensuite, avec des supports accessibles, si les enfants savent à qui s'adresser et comment exercer ces droits.

57. Ne pas opposer protection et autonomie

Destinataires : *professionnels de l'éducation, de l'accueil, de la santé et de l'aide à l'enfance et à la famille ; autorités judiciaires et administratives prenant des décisions concernant des enfants ; parents et représentants légaux.*

La réflexion des professionnels souligne explicitement la tension entre protection et autonomie. L'objectif devrait être une autonomie progressive, adaptée à l'âge, aux capacités et à la situation de l'enfant. Protéger ne signifie pas nécessairement décider à sa place. L'accompagnement peut au contraire consister à créer progressivement les conditions lui permettant de comprendre, choisir, essayer et participer.

58. Prévenir les violences et les humiliations dans les relations éducatives

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ministère des Sports ; directions et organismes gestionnaires des établissements scolaires, des structures d'accueil et des clubs ; services de soutien à la parentalité ; parents et responsables légaux.*

Les cris, les insultes et les punitions physiques abordés dans les ateliers appellent une réponse distincte de l'amélioration du dialogue. Il est proposé de définir des repères clairs contre les pratiques violentes ou humiliantes, d'accompagner les adultes dans des alternatives éducatives non violentes et de prévoir un traitement effectif des situations signalées. Ces repères devraient concerner la famille comme les lieux scolaires, d'accueil et de loisirs.

59. Respecter les limites corporelles et la vie privée

Destinataires : *professionnels de l'éducation, de l'accueil, de la santé et des loisirs ; directions des établissements et structures concernés ; parents et représentants légaux.*

À partir des questions sur les bisous ou câlins imposés et la fouille des affaires, travailler avec les enfants et les adultes sur le respect d'un refus de contact affectif, de l'intimité et des effets personnels. Les interventions nécessaires à la protection de l'enfant doivent être justifiées, proportionnées et expliquées ; la responsabilité de l'adulte ne doit pas devenir une autorisation générale d'intrusion.

60. Rendre l'aide et les voies de plainte accessibles et sûres

Destinataires : *ministères et administrations responsables des services destinés aux enfants ; directions des établissements scolaires et des structures d'accueil ; services d'écoute, de médiation et de recours ; OKAJU.*

Le sentiment de ne pas être écouté lorsqu'on se plaint invite à prévoir des personnes de confiance et des voies de recours connues des enfants, y compris en dehors de l'institution concernée. Expliquer comment les contacter, ce qui se passe après une demande, les limites de la confidentialité et les suites données. Veiller à ce que l'enfant ne soit pas renvoyé vers la personne mise en cause et puisse parler sans crainte de représailles.

61. Traiter effectivement les signalements concernant des professionnels

Destinataires : *ministères de tutelle ; employeurs et organismes gestionnaires des établissements scolaires, des structures d'accueil et des clubs ; autorités de contrôle et disciplinaires ; autorités judiciaires pour les faits susceptibles de constituer une infraction.*

Les jeunes rapportent que des enseignants mis en cause pour des comportements inappropriés envers des élèves seraient déplacés d'un établissement à un autre. Qu'elle soit exacte ou non, cette perception appelle une réponse. Les procédures applicables lorsqu'un adulte adopte un comportement inapproprié envers un enfant, dans les écoles, les structures d'accueil et les clubs, devraient être connues des enfants et des parents, prévoir un examen indépendant de l'établissement concerné, protéger la personne qui signale et exclure qu'une mutation tienne lieu de mesure. La transparence sur les suites données est une condition de la confiance des enfants dans les voies de plainte.

62. Ouvrir les instances de participation à tous les enfants et jeunes

Destinataires : *communes ; Jugendrot ; Jugendparlament ; CNEL ; organisations de jeunesse ; établissements scolaires et maisons relais ; OKAJU.*

Les jeunes relèvent que des instances comme le *Jugendrot*, le *Jugendparlament* ou la CNEL réunissent souvent les mêmes profils, en particulier sur le plan socio-économique. Les conseils communaux d'enfants et de jeunes, les organisations de jeunesse et l'OKAJU lui-même pourraient examiner la composition de leurs instances et aller vers les enfants et les jeunes qui n'y accèdent pas : recrutement par les écoles et les maisons relais plutôt que sur candidature spontanée, prise en charge des frais, horaires et lieux accessibles, accompagnement à la prise de parole. Sans cela, la participation risque de renforcer les inégalités qu'elle devrait réduire.

63. Associer les parents à la réflexion sur l'adultisme

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et notamment la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille et l'Office national de l'enfance (ONE) ; services de soutien à la parentalité tels que Eltereforum, Eltereschoul et Liewensufank ; établissements scolaires et structures d'accueil ; associations de parents ; OKAJU.*

L'autorisation parentale exigée pour les ateliers a tenu certains enfants à l'écart, ce qui peut traduire une inquiétude de parents face au thème. Les

actions de sensibilisation à l'adultisme et aux violences éducatives devraient aussi s'adresser aux parents, avec des supports accessibles et non culpabilisants, afin que la réflexion ne reste pas réservée aux professionnels et aux enfants déjà autorisés à y participer.

64. Maintenir une interdiction légale explicite de toutes les violences envers les enfants

Destinataires : *Chambre des Députés ; Gouvernement, notamment le ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Justice.*

Plus de la moitié des enfants consultés dans les ateliers déclarent avoir déjà subi une punition physique, et les trois quarts des cris ou des insultes *« pour leur bien »*. Au Luxembourg, l'interdiction des châtiments corporels, y compris dans la famille, repose sur l'article 2 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille. Toute réforme de ce cadre devrait maintenir une interdiction explicite de toutes les formes de violence physique et psychologique envers les enfants, dans la famille comme dans les communautés éducatives, et l'accompagner d'une information des parents et des professionnels sur les alternatives éducatives.

Concrètement, le projet de loi n° 7994 portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes adultes et aux familles devrait reprendre, en l'actualisant, l'article 2 de la loi du 16 décembre 2008, en visant expressément toutes les formes de violences, y compris psychologiques, dans tous les lieux de vie des enfants (voir B2.). Sans cette disposition, le Luxembourg perdrait le fondement légal de l'interdiction des châtiments corporels dans la famille.

Poursuivre les chantiers identifiés au Summer Seminar

Les recommandations suivantes prolongent les chantiers énumérés sous B4 et les relient aux résultats des consultations (B5.). Elles s'adressent principalement au législateur, au Gouvernement et aux communes.

65. Inscrire le respect mutuel entre parents et enfants dans le Code civil

Destinataires : *Chambre des Députés ; ministère de la Justice.*

Soutenir la proposition de loi déposée le 14 juillet 2026 : réécrire l'article 371 du Code civil sur le modèle belge (*« l'enfant et ses parents se doivent, à tout âge, mutuellement le respect »*) et inscrire à l'article 372 que l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. Un code civil qui n'impose le respect qu'à l'enfant inscrit dans la loi la hiérarchie que décrivent les phrases relevées par les professionnels (*« Ici, c'est moi qui décide »*) et les expériences rapportées par les enfants.

66. Reconnaître les enfants comme victimes directes des violences intrafamiliales et du contrôle coercitif

Destinataires : *Chambre des Députés ; ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; ministère de la Justice ; ministère de l'égalité des genres et de la diversité ; autorités judiciaires ; Police ; services de protection de l'enfance (p. ex. SCAS) et d'aide aux victimes (p. ex. CNVV) ; organismes de*

formation des professionnels concernés.

Adopter la proposition de loi incriminant le contrôle coercitif, déposée à la Chambre des Députés à la suite de la pétition portée par La Voix des Survivantes ; incriminer la violence psychologique en tant que telle dans le droit pénal des violences domestiques ; poursuivre la formation des magistrats et des professionnels au contrôle coercitif ; et garantir à l'enfant un espace d'écoute propre, distinct de celui de ses parents, dans les procédures relatives au droit de visite et d'hébergement après une séparation, moment que le Summer Seminar a identifié comme le plus critique pour les enfants

67. Mettre la loi de 1992 sur la protection de la jeunesse et les autres législations en conformité avec la Convention

Destinataires : *Chambre des Députés ; Gouvernement, notamment les ministères chargés de la Justice, des Affaires intérieures et de l'Education nationale ; communes.*

Reprendre la demande des professionnels du focus groupe : réformer la loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse et adapter les autres textes, car *« il y a plein de législations qui pourraient être adaptées pour être plus conformes aux droits de l'enfant »*, en garantissant notamment l'audition systématique de l'enfant et des décisions motivées à son égard. Soumettre chaque projet et proposition de loi touchant les enfants à une évaluation de son impact sur leurs droits, afin que le droit cesse d'être lui-même une source d'adultisme.

68. Ouvrir le chantier de la capacité juridique progressive et des droits politiques

Destinataires : *Chambre des Députés ; Gouvernement, notamment les ministères chargés de la Justice, des Affaires intérieures et de la Jeunesse ; communes.*

Engager, avec les enfants et les jeunes, une réflexion sur le renversement de la présomption d'incapacité : une capacité juridique par défaut au moins à partir de 12 ans, assortie d'exceptions, et des modèles de décision et de consentement accompagnés. Rouvrir, dix ans après le référendum de 2015, le débat sur le droit de vote facultatif à partir de 15 ou 16 ans et expérimenter non seulement lors des élections communales, sur des sujets concrets qui concernent les enfants, mais également aux élections nationales et européennes.

69. Formaliser et faire évoluer avec plus de rigueur la détermination et la considération de l'intérêt supérieur de l'enfant

Destinataires : *autorités judiciaires ; administrations et services prenant des décisions concernant des enfants ; ministères de tutelle ; organismes de formation des magistrats et des professionnels (du droit et al.) concernés.*

Conformément à l'Observation générale n° 14, toute décision judiciaire ou administrative concernant un enfant devrait partir de son opinion, se référer explicitement à ses droits, être motivée et lui être expliquée dans un langage adapté, par exemple par une lettre qui lui est adressée séparément, comme le pratique une juge de la Cour d'appel de Mons. Cette

exigence prolonge la demande des professionnels que les courriers administratifs et les rapports soient transmis à l'enfant sous une forme adaptée, et la recommandation *« Faire de l'écoute un processus qui peut produire un effet »*.

70. Rendre effective la participation à l'école et dans les structures d'accueil

Destinataires : *ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; communes ; directions et équipes des établissements scolaires ; organismes gestionnaires et équipes des structures d'accueil, y compris dans les foyers d'accueil; services de médiation et de recours.*

Appliquer les dispositions existantes sur les comités d'élèves, les conseils de classe et assemblées d'enfants ou de jeunes (Kanner-/Jugendversammlungen) dans les foyers, que les professionnels décrivent comme prévues par la loi mais peu appliquées, et leur donner du temps et un espace. Fixer des critères précisant quand l'élève est présent aux réunions qui le concernent (bilan, conseil de classe, procédure disciplinaire, inclusion), avec le droit de refuser. Mettre en place dans chaque établissement un dispositif de plaintes accessible, avec une personne de confiance choisie par l'élève et un canal neutre extérieur à l'établissement. Traiter le harcèlement scolaire comme le symptôme d'une organisation adultiste : non seulement via un cours supplémentaire, mais via un changement de posture qui suppose que les enseignants soient eux-mêmes formés, soutenus et respectés.

71. Donner à la participation des moyens, du temps et un *« après »*

Destinataires : *Gouvernement, notamment les ministères chargés des Finances, de l'Éducation, de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Justice ; Chambre des Députés ; communes ; organismes conduisant des consultations d'enfants ; OKAJU.*

Prévoir un budget dédié à la participation des enfants dans les politiques de l'enfance, de l'éducation et de la justice, où le projet participatif ne reçoit pas toujours l'attention méritée. Généraliser les conseils communaux d'enfants et de jeunes à toutes les communes, avec un suivi contraignant et transparent des propositions (qui fait quoi, pour quand, avec un retour daté aux enfants). Co-construire les rapports qui concernent les enfants avec eux et donner à leurs recommandations le même statut qu'à celles des institutions, comme le font par exemple l'OKAJU et le Défenseur des droits en France.

72. Former tous les adultes et les inviter et inciter à travailler sur soi

Destinataires : *ministères chargés de l'Éducation, de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Santé et de la Justice ; établissements de formation initiale et continue ; employeurs des professionnels travaillant avec des enfants ; services de soutien à la parentalité, notamment dans l'aide à l'enfance et à la famille (Office national de l'enfance) et Eltereforum, Eltereschoul et Initiativ Liewensufank.*

Une société qui informe les enfants sur leurs droits sans former les adultes à les respecter reproduit l'adultisme qu'elle prétend combattre. En complément de la recommandation *« Développer les pratiques professionnelles*

réflexives », prévoir pour les métiers exerçant un pouvoir sur des enfants (enseignants, éducateurs, médecins, magistrats) un temps obligatoire de supervision ou de travail sur soi et une culture du feedback incluant les enfants, comme l'ont demandé les professionnels du focus groupe ; intégrer l'alphabétisation émotionnelle et la compétence relationnelle aux formations initiales ; introduire dès la maternelle une éducation à la vie relationnelle et affective enseignant qu'aucune violence, physique ou psychique, n'est acceptable et offrant aux enfants un espace pour en parler ; et adresser aux parents une information non culpabilisante sur les alternatives éducatives.

Pour suivre ces propositions, préciser pour chaque action qui en est responsable, les suites attendues et la manière dont les enfants et les jeunes seront associés à son évaluation. Cette étape permet de vérifier les effets des engagements, au-delà de leur simple affichage.

73. Promouvoir l'équidignité dans les relations entre adultes et enfants

Destinataires : *ministères chargés de l'Éducation, de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Santé et de la Justice ; établissements de formation initiale et continue ; employeurs des professionnels travaillant avec des enfants ; services de soutien à la parentalité, notamment dans l'aide à l'enfance et à la famille (Office national de l'enfance) et Eltereforum, Eltereschoul et Initiativ Liewensufank ; OKAJU ; parents et représentants légaux.*

Promouvoir et renforcer une culture de l'équidignité dans l'ensemble des relations entre adultes et enfants. Cette posture reconnaît la valeur de l'enfant dans son existence même, sans que celle-ci ait à être légitimée ou justifiée par ses performances, ses réalisations ou sa capacité à répondre aux attentes des adultes. Cette reconnaissance de l'enfant comme sujet à part entière, dans une relation de sujet à sujet, est directement liée à l'égale dignité qui caractérise les enfants et les adultes et qui doit se traduire concrètement dans leurs relations, fondées sur le principe de l'équidignité.

Les relations fondées sur le principe de l'équidignité, assumées et portées par la responsabilité des adultes, constituent une réponse fondamentale à toutes les formes de violence et un levier essentiel pour les prévenir et les combattre. Elles permettent de dépasser les rapports de domination et les pratiques éducatives fondées sur l'obéissance, au profit de relations qui reconnaissent pleinement la dignité de chaque enfant.

B9 Annexes

Bibliographie

Alanen, L. (2021). Childhoods: Theoretical Approaches. In J. Qvortrup, W. Corsaro & M.-S. Honig (Eds.), The Palgrave Handbook of Childhood Studies. Palgrave Macmillan.

Alvarez-Lizotte, P., & Caron, C. (2022). L'adultisme comme outil d'analyse critique : exemple appliqué à l'intervention sociojudiciaire auprès des jeunes vivant en contexte de violence conjugale. Enfances Familles Générations, 41. https://doi.org/10.7202/1097368ar

, L.(2023). Infantisme. Seuil Libelle.

, L. (2026, 15 juillet). L'infantisme : quand l'âge devient un préjugé ou une discrimination sociale [Support de présentation]. Summer Seminar, OKAJU, Luxembourg. https://www.summerseminar.lu/pdf/260715_presentation_l_benoit.pdf

Caron, C. (2021). Adultisme et participation des enfants : comprendre les rapports de pouvoir dans les institutions éducatives. Revue internationale des droits de l'enfant, 29(2), 75–92.

Dalglish, S. L., Sakyi, K. S., Prost, A., et al. (2026). Children in all policies: lessons from a global collaboration to promote the health and wellbeing of children and future generations. The Lancet, 408(10550), 169–182. https://doi.org/10.1016/S0140-6736(26)00856-1.

Dutarte, D. (2025). De l' Équidignité. Cultiver cette présence qui nous fait grandir. Éditions FABERT.

Hart, R. (1992). Children's Participation: From Tokenism to Citizenship. UNICEF Innocenti Essays No. 4.

Juul, J., Jensen, H. (2019). De l'obéissance à la responsabilité - Compétence relationnelle en milieu pédagogique. Éditions FABERT.

Juul, J (2012). Regarde... ton enfant est compétent. Renouveler la parentalité et l'éducation. Chronique Sociale. Éditions FABERT.

Liebel, M. (2020). Decolonizing Childhoods: From Exclusion to Dignity. Springer.

Rasson, A.-C. (2026, 17 juillet). Déconstruire l'infantisme : enjeux juridiques [Support de présentation]. Summer Seminar, OKAJU, Luxembourg. https://www.summerseminar.lu/pdf/260717_presentation_a_c_rasson.pdf

Rossini, C., Karadsheh, D., Rasson, A.-C., Willaume, A., (2025). Et si c'était du contrôle coercitif? Repenser les pratiques socio-judiciaires pour (mieux) protéger les victimes de violences conjugales - Un référentiel commun Belgique - France - Québec. Anthemis.

Ritz, A. (2019). Adultismus – Machtverhältnisse zwischen Erwachsenen und Kindern/Jugendlichen. In S. Andresen et al. (Eds.), Handbuch Kindheits- und Jugendsoziologie. Springer VS.

Ritz, M. (2012). Kindsein ist kein Kinderspiel. Adultismus – (un)bekanntes Phänomen. In Macht. Sexualität. Was? Handeln gegen sexualisierte Gewalt – Gewalt und Intervention im pädagogischen Alltag (pp. 12–24).

Annexe 1 – Gestion des situations sensibles pendant le mini-questionnaire

Avant l'activité, identifier la personne référente et la procédure de protection applicable, expliquer le droit de ne pas répondre et les limites de la confidentialité, et prévoir un espace d'échange individuel. Les consignes ci-dessous ne doivent pas retarder une mesure nécessaire à la sécurité d'un enfant.

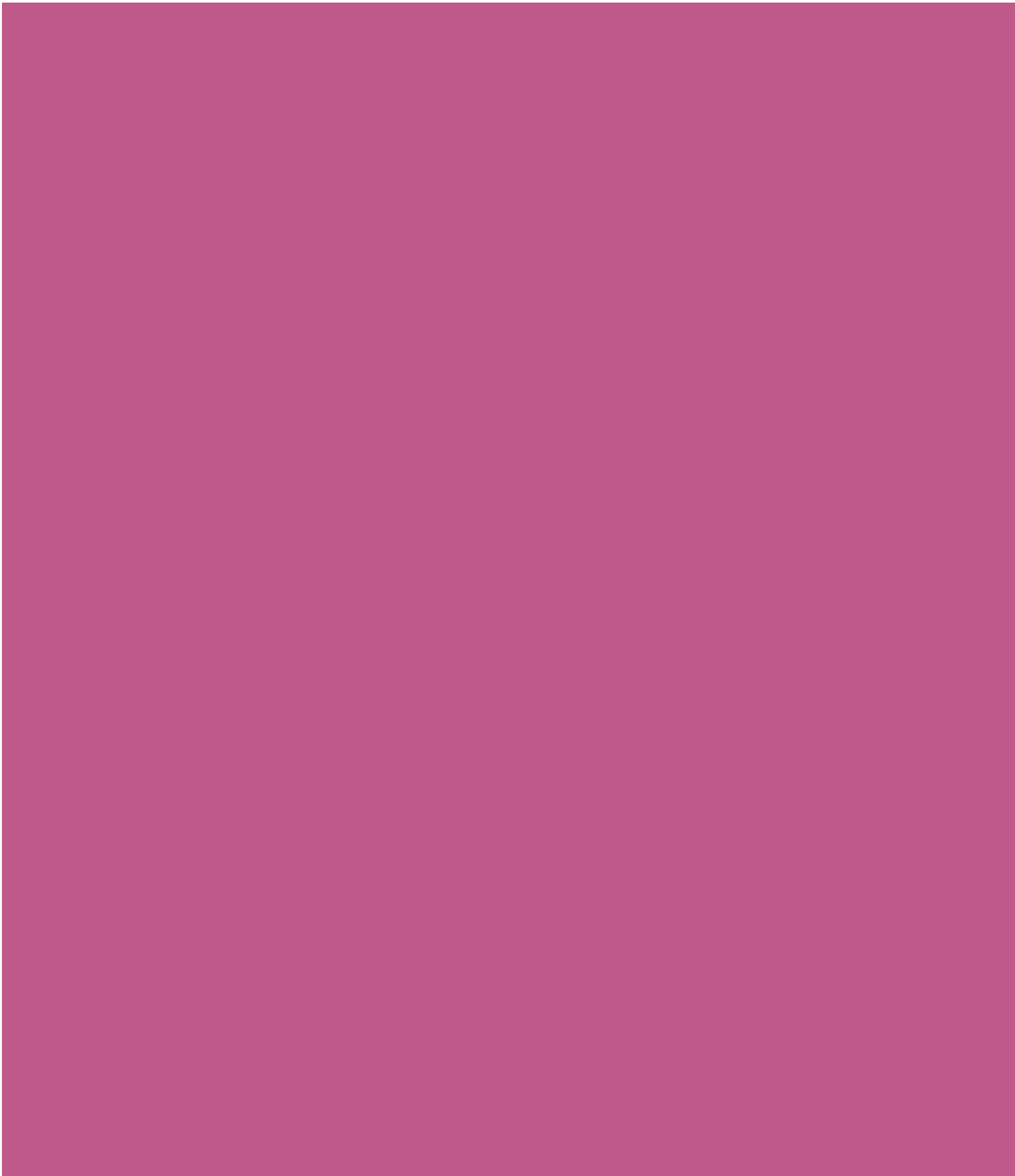
a) Si des éléments sont mentionnés qui peuvent influencer le bien-être de l'enfant à la maison, à l'école ou ailleurs (p. ex. violences physiques, humiliations répétées, non-respect grave de la vie privée) :

- Ne pas approfondir devant tout le groupe.
- Valider le ressenti de l'enfant (*« tu as le droit d'en parler, ce n'est pas de ta faute »*).
- Proposer un échange individuel avec une personne de confiance désignée, qui ne soit pas mise en cause dans la situation. Si les éléments évoqués font craindre un danger actuel ou immédiat, ne pas attendre la fin de l'atelier : solliciter sans délai la personne référente et appliquer la procédure de protection prévue.

b) Si des enfants évoquent des situations qui les touchent émotionnellement (ou touchent d'autres enfants) sans nécessairement constituer une mise en danger :

- Reconnaître l'émotion (*« ce que tu racontes peut être triste/injuste, beaucoup d'enfants ressentent cela »*).
- Rappeler les droits de l'enfant concernés (art. 12, 16, 19) et que les adultes ont la responsabilité de les respecter.
- Proposer un temps de parole individuel à la fin pour les enfants qui le souhaitent (OKAJU ou adulte de référence dans l'école).

Dans tous les cas, rappeler à la fin du mini-questionnaire aux enfants qu'ils peuvent contacter l'équipe de l'OKAJU ou en parler à un adulte de confiance de l'école après l'atelier s'ils se sentent mal à l'aise ou préoccupés par quelque chose.



RAPPORT ANNUEL 2026

DANS LA PEAU DES ENFANTS ET DES JEUNES

TOME I : VOIX ET VIES D'ENFANTS ET DE JEUNES

VAINCRE L'ADULTISME, L'INFANTISME ET LES VIOLENCES DITES ÉDUCATIVES ORDINAIRES – DE LA DIGNITÉ DE L'ENFANT À L'ÉQUIDIGNITÉ

Déi selwecht Rechter fir all Kand a Jugendlecher!

veiller • écouter • intervenir

OMBUDSMAN FIR KANNER A JUGENDLECHER
DÉFENSEUR DES DROITS DE L'ENFANT

Mënscherechtshaus

65, route d'Arlon
L-1140 Luxembourg
28 35 36 35
contact@okaju.lu

www.okaju.lu
www.kannerrechter.lu

Ombudsman okaju
fir Kanner a Jugendlecher